



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753139 2

445
Presented by

John Bigelow

*to the
Century Association*

*DM

Mercur

Journal

* 111

MERCURE

DE FRANCE,

¹
DÉDIÉ ¹AU ROY.

M A Y 1736.



A PARIS;

Chez } GUILLAUME CAVELIER;
 ruë S. Jacques.
 La veuve PISSOT, Quay de Conty,
 à la descente du Pont Neuf.
 JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVI.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

LADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au *Mercur*, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le *Mercur*, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaitent avoir le *Mercur* de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIE AU ROY.
M A Y. 1736.

PIECES FUGITIVES;
en Vers et en Prose.

LETTRE

A M. le Chevalier de B. C. des V. du R.



Igné Ecolier de Blot et de Chapele,
De leur paresse imitateur fidele,
Toi qui pourrois sur le Prix des
bons mets

Faire leçon aux plus friands Gourmets,
Lis cette Epitre, * où soigneux de te plaire

* Il est aisé de voir par les personnes qu'on cite
dans cette Lettre, qu'il y a déjà quelques années
qu'elle a été composée.

A ij D'un

D'un fin buveur j'ai peint le caractere.
 Or n'appartient un si beau titre à tous.
 Pour le porter, faut être poli, doux,
 Vif, bien disant, de son loisir avare :
 Tel qu'est Chaulieu, Nollet, Vergier, la Fare,
 Ou tel jadis qu'étoit Anacréon,
 Le bon Horace, ou l'ami de Néron,
 Celui qui sçut par sa Philosophie,
 D'un œil tranquille abandonner la vie.
 D'abord, qui veut passer pour fin buveur,
 Ne doit avoir des attaches de cœur :
 Bien en passant faire rapide emplette
 De veuve accorte, ou de jeune Grisette.
 Le Dieu d'Amour n'aime les longs repas ;
 Parle toujours de tendresse, d'apas,
 Et d'un Buveur ce n'est-là le langage.
 Œuvre galant ne fut onc son partage ;
 Ainsi laissant le paisible Lignon,
 Point ne recherche amoureuse avanture,
 Et de Silene empruntant l'Ecusson,
 Des Vins exquis seulement il a cure.

Cette connoissance des vins est plus
 difficile à acquérir qu'on ne croit. Le
 Monde fourmille de faux délicats, qui
 ne parlent que de Beaune et de Coulan-
 ge, d'Ay et d'Avenai, et qui sont tous les
 jours les dupes de leurs Marchands de
 vin. Les traîtres, sous de beaux noms,
 leur

leur font boire des vins d'Auxerre, saupoudrés d'alun, passés sur un rapé et entremêlés de vins d'Orleans. Chacun se pique d'avoir du goût, mais peu savent même ce que c'est que le goût. J'en ai connu qui s'imaginoient en avoir beaucoup, parce qu'ils faisoient une dépense brillante, et qu'on leur répétoit souvent qu'ils avoient un bon Cuisinier et un bon Sommelier, tous deux cependant de vrais empoisonneurs, et plus empoisonneurs peut-être qu'une douzaine de Chymistes Allemands.

A-t'on des Vins entiere connoissance ?

Il faut sçavoir s'enyvrer à propos :

Et n'est donnée à tous cette Science ,

Ce goût exquis. Paris voit force sots ,

Nobles escrocs à l'esprit fourbe et traître ,

Qui ne pouvant s'enyvrer en bon lieu ,

Chés Monginot , chés Darlu , chés le Maître ,

Boivent sans regle et comme il plaît à Dieu.

Bacchus de nous éloigne telle yvresse !

Et ne cherchons que ces repas joyeux ,

Où l'esprit brille , où regne l'allegresse ,

Où la raison par traits ingénieux ,

Par dits badins , se déride , s'oublie ,

Et bonnement va chercher la folie.

En verité il n'y a rien de plus odieux

A . iij que

26 MERCURE DE FRANCE

que de s'enyvrer en mauvaise compagnie, que de se faufiler avec des gens qui n'ont d'autre mérite que celui de boire et long-temps et beaucoup ; triste mérite qui leur auroit attiré autrefois le surnom d'*amphora vini*. Quelqu'un a remarqué spirituellement que le vin assaisonnait toute chose, mais qu'il avait lui-même besoin d'être assaisonné. En effet pour rendre la débauche aimable et polie, il faut qu'elle soit amenée par des Chansons folâtres, mais sans libertinage, par des disputes vives, mais sans aigreur, par des critiques fines, mais sans venin, par une espèce d'art, mais qui ne soit point aperçû ; il faut encore qu'elle se passe entre peu de personnes. Quand on aime à distinguer son monde, on ne court jamais risque d'avoir la foule chés soi.

Or c'est assés de huit Buveurs à table ;
Nombre plus grand troubleroit Fête aimable,
Et le tumulte effaçant le plaisir,
On se verroit sans se pouvoir choisir.

Mais après tout, cette attention, quoique très nécessaire par elle-même, deviendroit inutile si les convives n'étoient sûrs, fideles ; s'il y avait du péril à se fier à eux, quelque mauvais retour à en craindre

dre. Quoi de plus désagréable que des plaisanteries échappées entre amis, qu'un bon mot, qu'une critique peut être trop maligne, soient revelés le lendemain d'une débauche ! Si le vin nous a engagés à être trop sincere, on lui doit cette espee de respect, d'oublier tout ce qu'il nous a fait dire. Un Prince qui n'étoit pas moins propre aux grandes affaires qu'aux plaisirs délicats, a chanté : *Je bais le Convive qui a de la memoire.* Cette pensée, quoique neuve en François, me semble une Traduction des Vers où Martial raille si apropos un de ses amis.

Tu non sobria verba subnotasti ;

Exemplo nimium periculoso.

Μισῶ μνήματα συμπτῆν.

Il est temps, M. de finir ma Lettre ; mais souffrez auparavant que je vous demande une grace, c'est que si vous la montrez à des Personnes qui trouvent à redire aux termes de boire, de s'enyvrer, de débauche, dont je me suis servi, vous leur rapelliés aussi-tôt ce Passage de Tite-Live : *Non est res quâ erubescam, si die festo inter aequales largiore vino sim usus.* Il y a donc des jours, des Lieux,

A iiij des

828 MERCURE DE FRANCE
des occasions , où il est permis de boire
sans reproche , et , pourquoi ne l'ajoute-
rois-je pas ? sans remords. Je suis , Mon-
sieur , très-fidèlement à vous et de cette
fidélité austère que vous avez si souvent
éprouvée.

D

A Brest ce premier Avril.



LES VOYAGEURS.

E G L O G U E.

A M * * *

Dametas, Clidamant.

Dametas.

DAns l'aimable saison où tout se renouvelle,
Lorsqu'un naissant feuillage embellit nos buis-
sons ,
Lorsque le doux Printemps ramène l'Hirondelle ,
Et que le Rossignol ranime tous ses sons ,
Je quitte nos Clochers , et las d'être inutile ,
Pour cultiver mes Champs j'abandonne la Ville.
Je trouve en mon chemin le jeune Clidamant ;
L'égalité d'humeur , une simple manière ,
La bonté , la candeur à nos Bergers si chère ,
Forment

Forment de ce Berger un éloge charmant ;
Ce Berger gracieux (car les Graces naïves
A suivre les Bergers sont toujours attentives)
Ce Berger me prévient ; que j'aime les Zéphirs !
Dit-il , nous leur devons ton aimable présence ,
Nous redoutons l'hiver, bien moins que ton absence ,
Ton retour est pour nous le retour des plaisirs ;
Pour rendre du chemin la fatigue légère ;
Chantons , cher Damétas , nous ne saurions
mieux faire ,
En chantant tous les jours je conduis mes Troupeaux ,
Ma Musette souvent fait taire les Pipeaux ;
On me nomme en ces lieux , des Muses l'interprète ;
Mais mon talent se borne à ma simple Musette,
Je ne suis point flaté par des titres si beaux ;
Je ne connus jamais la source d'Hipocrene ,
Et ne fais rien encor digne du grand * * *
J'invente seulement quelques fredons nouveaux,
Hirondelle , je cede aux plus nobles Oiseaux ;
Ainsi dit Clidamant , soudain je lui réplique ,
De * * * , Berger , tu parles à propos ,
Il sera le sujet de ce chant bucolique ,
Nous ne saurions choisir un plus digne Héros,
* * * est-il l'objet d'une Muse rustique ?
Pourquoi non ? D'un Berger il aime mieux l'encens ,

A L Qu'un

Qu'un encens préparé , qu'un tribut politique ;
Toujours de nos discours nos cœurs sont les
garands ;

Il chérit les Pasteurs , il est Pasteur lui-même ;
Bergers , prenez de lui l'exemple et la leçon ,
Poussé par les transports de son amour extrême
Pour sauver ses Brebis il s'offre pour rançon ;
Qu'on ne me parle point d'un Berger mercenaire,
Guidé par l'intérêt , il connoît peu l'amour ;
La plus simple Brebis à * * * fut chère ;
La plus simple Brebis a pour lui du retour ;
Mais il en est pourtant qu'on trouve plus ai-
mables ,

Et ses tendres regards sont pour les misérables ;
Hélas ! une Brebis n'écoute point sa voix ,
Il s'en va la chercher jusqu'au fond de nos bois,
Et la ramene enfin content de sa victoire ;
A soulager nos maux il met toute sa gloire ,
Et tout seul bien souvent il en porte le poids ;
Il aime nos chansons , et pour mieux les en-
tendre ,

Il prête sa maison à nos sçavans Bergers ;
Là sont de la vertu les augustes foyers ;
Ne les profanons point par un chant doux et
tendre ,

Frivole amusement de nos feux passagers ;
Qu'il ne soit plus chés nous d'Hilas ni de Sil-
vandre ,

Effaçons de nos Vers jusqu'au nom des Amours,
Que

Que ces charmans objets qui savent nous sur-
prendre ,

De nos cœurs , de nos chants soient bannis pour
toujours ;

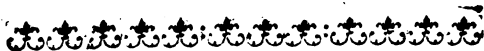
Clidamant répondit , Berger , sur ton modele
Je formerai mes chants , j'animerai mon zele ,
J'irai dans nos Hameaux remplis de ses bienfaits ,
De ses rares vertus j'étalerai les traits ,
Ses talens , son sçavoir , à peine je commence ,
Et * * * déjà m'impose le silence ,

* * * De mes chants arrête le progrès ,
Et me réduit enfin aux éloges secrets ,
Mais malgré son couroux , malgré sa modestie
Sa louange en nos cœurs ne sera point trahie ,
C'est ainsi qu'en nos Prés un fertile Ruisseau
Par des Dignes souvent voit arrêter son eau ,
Il cherche sous la terre une secrette issue ,
Et son Onde jaillit lorsqu'on la croit perdue ;
Ce que * * * perd du côté de l'éclat
Il le trouve en nos cœurs toujours avec usure ;
Ce n'est point par le bruit que l'honneur se mesure
Des cœurs c'est un tribut secret et délicat ,
* * * des Bergers réunit les suffrages ,
Qu'il conserve à jamais un si rare bonheur ;
Les Bergeres de fleurs couronnent ses images ;
Sur les jeunes Ormeaux , sur les tendres feuil-
lages
Leurs mains gravent souvent des Vers à son
honneur ;

A v) Les

Les Bergers en secret dans nos sombres bocages
 A célébrer son nom occupent leur loisir ,
 Et le fidele écho dans ses antres sauvages ,
 Ne repete aucuns chants avec plus de plaisir ;
 Oïr, Cérès qui défend nos moissons des orages ;
 Le Dieu Pan qui préside à nos foibles Hameaux ,
 Et Palés qui des Loups garantit nos Troupeaux ,
 * * * , moins que toi méritent nos hommages ;
 Fimissons, Damétas , un jour je dirai mieux ,
 Je vois notre Hameau qui s'élève en la Plaine ,
 Et déjà j'aperçois cent Bergers malheureux
 Qui sensibles aux dons répandus par * * *
 Vont aux pieds des Autels porter pour lui leurs
 vœux.

Pierre de Frasnay.



*III. LETTRE de M. D. L. R.
 écrite à M. Maillart, ancien Avocat
 au Parlement, sur quelques Sujets de
 Litterature.*

JE viens, Monsieur, de recevoir une
 Lettre de Constantinople, écrite il
 n'y a guères plus de six semaines par
 Monsieur T . . . qui, comme je l'ai dit
 ailleurs, est un Homme de Lettres et de
 mérite, qui a remplacé M. D. R. décédé
 il

il y a environ deux ans , dans l'Emploi de Secrétaire de M. l'Ambassadeur , et qui veut bien me continuer le commerce Littéraire que j'ai eû pendant longtemps avec son digne Prédecesseur. Cette Lettre porte que l'Imprimerie Turque se soutient toujours , et qu'on y imprime tous les jours des Livres , mais qui sont d'une cherté excessive. On doit cependant m'envoyer à la première occasion une Liste des Ouvrages le plus récemment imprimés , et alors on s'étendra davantage sur ce sujet. Je vois toujours , Monsieur , par cette nouvelle , qu'il ne faut ajouter aucune foi aux bruits qui se sont répandus , que l'Etablissement d'une Imprimerie à Constantinople , étoit tout-à-fait renversé , qu'on n'imprimoit plus rien , &c. Il a paru une Copie de Lettre écrite de cette Ville , qui étoit très propre à confirmer ces bruits , et qui insinuoit même une espece d'impossibilité , de la part des Turcs , de profiter d'un pareil Etablissement , pour s'avancer dans la culture des Sciences et des Arts . Il ne me seroit pas difficile de refuter cette insinuation ; je crois même l'avoir fait par avance dans plusieurs Lettres imprimées dans le Mercure de France , au sujet de la Littérature des Mahométans , &c.

La même Lettre m'apprend que la Jeunesse François, élevée et instruite aux dépens du Roi, dans le College des R. R. Peres Capucins de Pera, continue de s'appliquer à l'étude des Langues Orientales, et qu'elle y fait beaucoup de progrès sous la direction du R. P. Romain de Paris, Prefet de ce College, dont tout le monde connoît le mérite, le zele, et la capacité.

Il est temps, Monsieur, que je passe au sujet pour lequel j'ai destiné cette troisième Lettre : l'Imprimerie Turque dont je viens de vous parler, n'en sera, pour ainsi dire, que le Préliminaire ; car il s'agira encore d'Imprimerie ; mais d'une Imprimerie qui a de quoi vous étonner par les circonstances qui l'accompagnent, et dont vous serez édifié par le compte que je vais vous rendre du premier Ouvrage qui en est sorti. Je satisferai par là, à l'engagement que j'ai pris en finissant ma première Lettre.

Entre les Missionnaires qui ont employé jusqu'ici leurs travaux apostoliques dans la Syrie, on n'en a gueres vû qui ait paru animé d'un plus grand zele pour le salut des Ames et pour le progrès de la Religion, que le R. P. Pierre Fromage de la Compagnie de Jesus, deux fois Supérieur

périeur General des Missions de sa Compagnie en Syrie et en Egypte , et toujours infatigablement appliqué à l'exercice de ses différens Ministeres. Sa résidence ordinaire a presque toujours été dans les Montagnes du Kesroan , qui font partie de l'Antiliban , au Village d'Antoura , où les Jesuites ont une Maison , que j'ai eu le bonheur d'habiter des mois entiers , et que j'ai décrite dans mon Voyage de Syrie et du Mont-Liban ; ou à Seyde , Ville maritime , lieu de la résidence d'un Consul , et de plusieurs Négocians François.

C'est là que le P. Fromage conçut le pieux projet de mettre à profit d'une manière particulière , la profonde connoissance qu'il a de la Langue Arabe en faveur des Chrétiens , aux quels les Missionnaires prêchent la Parole de Dieu. C'étoit de leur procurer un autre secours spirituel , non moins important que la Prédication ; sçavoir , la Lecture des meilleurs Livres de piété , qui manquent absolument en Syrie , du moins dans la Langue que le Peuple entend.

Faire le projet et en commencer l'exécution , ce fut presque la même chose. Le choix du pieux Missionnaire fut des plus heureux : il se détermina , pour les prémices

836 **MERCURE DE FRANCE**
prémices de son travail , à traduire en
Arabe , l'excellent Ouvrage et le plus es-
timé , entre ceux du Pere Jean Eusebe
de Nieremberg , Jesuite celebre , né en
Espagne , Allemand d'origine , intitulé
le Discernement du Temps et de l'Eternité.
Je vous ferai connoître dans la suite ,
particulierement , et l'Auteur , et l'Ou-
vrage que je ne fais ici que vous in-
diquer.

C'est à Seyde que le P. F. commença
sa Traduction , qu'il l'acheva et la per-
fectionna en moins d'une année de tems,
au milieu de ses autres occupations in-
dispensables , et presque continuelles.
Mais ce n'étoit pas assés que l'Ouvrage
fut fait , il s'agissoit de le mettre en état
d'être publié , et d'être rendu commun
et utile par la multiplication des Exem-
plaires. L'impression seule pouvoit opé-
rer ce bien , si divers obstacles pouvoient
être surmontés.

Des Missionnaires qui ne vivent que
par les aumônes de la Chrétienté , et
parmi des Chrétiens fort pauvres eux-
mêmes , n'étoient pas en état de fournir
à cette dépense. L'Auteur ne pouvoit pas
se déplacer , et passer en Europe , pour
diriger cette Impression. Faire venir des
Ouvriers et des Caracteres , l'entreprise
étoit

étoit grande , et avoit des difficultés particulières : c'est cependant le parti auquel on se déterminâ , après que le Seigneur eût continué de donner des marques sensibles de sa benediction sur cette Entreprise.

En ce temps là M. Truilhier de Marseille , l'un des principaux Négocians , établis à Seyde , Ami de la vertu , des Missionnaires , et en particulier du P. F. supplia ce P. d'agréer qu'il lui fût permis d'y coopérer par quelque secours pécuniaire , secours qui fut accepté , et employé selon ses desirs. Je me sers ici des termes mêmes de M. Truilhier , exprimés dans une de ses Lettres , avec toute la modestie dont il est capable.

Il y avoit autrefois à Paris de très beaux Caractères Arabes et des autres Langues Orientales , avant même le Ministère du Cardinal de Richelieu , et avant l'Edition de la Bible Polyglotte de M. Le Jay. J'ai un Exemplaire du Traité fait en 1604 entre le Roy Henry le Grand et le Sultan Achmet , Empereur des Turcs , imprimé à Paris en Turc et en François , au Frontispice duquel on lit ces mots : A PARIS, de l'Imprimerie des Langues Orientales , Arabique , Turquesque , Persique , &c. Par Etienne Paulin , rue des Carmes , Col-
lege

838 **MERCURE DE FRANCE**
lege des Lombards M. DC. XV. vol. in-quarto
de 42 pages. Le malheur des temps a sans
doute causé la ruine de cette Imprimerie,
que je ne rappelle ici que par occasion ,
& comme un Point de notre Histoire
Litteraire.

Cependant on trouva heureusement à
Rome ce que Paris ne pouvoit plus four-
nir , beaux Caracteres Arabes , habiles
Ouvriers en ce genre , qui passerent en
Syrie. L'Imprimerie s'établit dans le Mo-
nastere de S Jean-Baptiste , surnommé
Alchouir , fort proche d'*Antoura* , et atte-
nant un Village , dont le Curé Maronite,
qui en est originaire , fut chargé des
principales fonctions de cette Opération ,
sous la Direction et sous les yeux du P. F.
On auroit bien placé cette Imprimerie
dans la maison même des Jesuites d'An-
toura , si les Lieux trop resserrés avoient
pû le permettre : mais c'est presque la
même chose à cause de la grande proxi-
mité.

C'est de la maniere et dans le Lieu que
je viens , Monsieur , de vous dire , que la
Traduction Arabe du Traité du P. de
Nieremberg , a été imprimée avec tout
le succès possible. Le Spectacle est sans
doute singulier et des plus curieux , de
voir un pareil établissement se former et
se

se soutenir dans le fond des montagnes de Syrie , avec autant de facilité et de bonheur qu'il y a eu de peine , de contradictions et de traverses à essuyer , pour en former un pareil dans la Ville capitale d'un puissant Empire.

Vous croirez sans peine , que l'Edition de l'Ouvrage du P. F. étant achevée , l'un de ses premiers soins a été d'en envoyer un Exemplaire à M. Truilhier , qui cependant s'étoit retiré de Seyde à Marseille ; et c'est ce même Exemplaire que vous avez vû dans mon Cabinet , que M. T. a bien voulu m'envoyer. Je le conserverai comme un gage de son amitié , et comme un Monument de la reconnoissance de l'illustre Auteur envers mon digne Compatriote.

Au reste ce Livre , qui forme un vol. in 4^o , très proprement relié en maroquin de Levant , dans le Pays même , étant arrivé à Paris , avant que je fusse instruit des circonstances exposées ci-dessus ; ce Livre , dis-je , nous parut un véritable Problème : car quoique le Lieu de l'Impression soit marqué dans la Préface Arabe , cela même augmentoit la difficulté ; et nous ne comprenions pas , tout ce que nous sommes ici de Gens adonnés à la Litterature Orientale , comment ce même

840 MERCURE DE FRANCE
même Livre avoit pû être imprimé dans
les Montagnes du Liban , et si parfaite-
ment imprimé. On s'épuisa en conjectu-
res, qui tombèrent toutes, à la réception
de la Réponse que voulut bien faire M.
T. à mon Remerciment et à mes Ques-
tions.

J'ai dit que l'Imprimerie d'Antoura se
soutient , et j'ai eu raison ; car M. T. qui
est toujours en commerce avec le R. Pere
F. me marque dans sa dernière Lettre que
la nouvelle Imprimerie se perfectionne
tous les jours , et qu'une Traduction
Arabe de la Vie des Saints , qui a succédé
au premier Ouvrage , ne tardera pas de
paraître , en attendant d'autres Versions.
L'Auteur aura sans doute fait un bon
choix , et n'aura pas omis les Saints Orien-
taux les plus distingués , ceux particu-
lièrement dont Theodoret, Pallade et d'au-
tres pareils Ecrivains nous ont laissé l'His-
toire. M. T. se flatte avec raison de rece-
voir aussi ce nouvel Ouvrage , et il a la
bonté de me le faire espérer.

Ma Lettre est déjà trop longue pour
pouvoir y faire entrer ce que je vous ai
promis au sujet du Pere de Nieremberg
et de ses Ouvrages. Je m'en acquitterai
à la première occasion : mais en finissant
je ne dois pas oublier de vous dire que
M. T.

M. T. a accompagné son Présent du Livre Arabe , de plusieurs Médailles Antiques , recueillies dans le Levant , parmi lesquelles j'ai été charmé de trouver une Médaille Grecque de l'ancienne Ville de Sidon , aujourd'hui *Seyde* , si renommée dans les premiers temps , l'une des Métropoles des Cananéens et des Phéniciens, &c. La Médaille n'est pas de ces temps-là. Elle a été frappée depuis la conquête de la Syrie par les Romains , en l'honneur de l'Empereur Hadrien , dont on voit la Tête d'un côté avec la Légende ordinaire. Le Revers porte un Monument signalé de l'idolatrie des Sidoniens , sçavoir , le Char d'*Astarte* , leur Déesse Favorite, avec ces deux mots , ΣΙΔΩΝΟΣ ΘΕΑΣ. Et dans l'Exergue cette Époque ΗΚΣ l'an 228. sur quoi je pourai m'étendre davantage en tems et lieu. Je suis , &c.

A Paris , le 21. Decembre 1735.



A. M.



A M. LEVEQUE DE NEVERS,

*Sur le dessein qu'il avoit formé d'établir
une Académie dans la Ville de Nevers.*

S T A N C E S.

MUses, prenons un autre stile;
Quittons pour un moment les bois.
Tous n'aiment pas la tendre Idyle
Ni les doux sons de nos Hautbois.

Un Prélat digne de memoire,
Seconde mes nobles projets;
De ce Prélat couvert de gloire;
Muse, retrace-nous les traits.

Dis que du Peuple il est le Pere,
Que par sa liberalité,
Il prévient toujours leur misere
Et soulage leur pauvreté.

Oncle d'un Ministre équitable,*
De la Cour il fuit les grandeurs;
Dans le Sanctuaire adorable,
Il foule aux pieds les vains honneurs.
* Monseigneur le Garde des Sceaux.

Et

Et de la Crosse et de la Mitre,
Méprisant l'éclat orgueilleux,
Ses vertus lui forment un titre
Plus éclatant, plus glorieux.

Chés ce Prélat l'équité brille ;
La veuve y trouve un sûr apui ;
A l'orphelin il sert d'azile
Et la douceur regne chés lui.

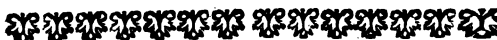
A toutes ces vertus sublimes,
Qui du Peuple attirent le cœur,
Il joint aussi le goût des Rimes,
Et daigne en être Protecteur.

Acheve donc, Prélat Auguste ;
Devenant l'apui de nos Vers,
Fais renaître les jours d'Auguste,
Sois le Mécène de Nevers.

B de Nevers.



ME-



*MEMOIRES pour servir à l'Histoire
du Theatre , et specialement à l'abregé
de la Vie des plus celebres Comediens et
Comediennes , anciens et modernes.*

LEs Vies des Hommes qui se sont distingués , et qui sont devenus recommandables , dans quelque Profession que ce soit , plaisent toujours , et le même goût qui fait rechercher et garder leurs portraits, rend curieux de ce qu'on peut sçavoir des particularités de leur vie. On aime à voir leur Représentation , et à apprendre en quoi ils ont excellé , on aime même à les voir dans leur particulier , et dans le commerce familier de la vie. On a tâché de remplir ces deux intentions autant qu'il a été possible , en recueillant avec grand soin tout ce qu'on a pû apprendre de singulier des Comédiens les plus fameux. On se flate donc que la lecture de ces Vies des Comediens du premier ordre fera plaisir. Nous ne parlerons que de ceux de cette espece ; car ce seroit perdre son tems que de grossir ces Mémoires de ceux qui sont demeurés sans noms et inconnus même parmi ceux de la même Profession.

Au

Au reste, qu'on ne s'imagine pas que la qualité de Comédien, qui semble si fort avilie aujourd'hui, ait toujours été dans le mépris; des Hommes très-recommandables se sont souvent adonnés à cet exercice. * *Thrasea Pætus*, cet illustre Sénateur Romain, que Neron fit mourir, lors qu'après avoir fait périr tant de Citoyens vertueux, il voulut extirper, pour ainsi dire, la vertu même, avoit représenté dans des Tragédies, sur le Theatre de Padouë, d'où il étoit. Suetone dit, que le même Neron avoit joué les premiers Rôles dans la Tragedie de *Canacée*, et dans celles d'*Oreste*, d'*Edipe* et d'*Hercule furieux*. Cet Historien raconte même un incident arrivé à la Représentation d'*Hercule*, qui dût divertir les Spectateurs, autant et plus qu'aucune Scene de la Piece. Un Soldat des Gardes qui servoit depuis peu, et qui étoit en faction sur le Théâtre, se mit en devoir de défendre son Empereur contre les Acteurs qui le vouloient enchaîner, dans l'endroit de la Piece, où *Hercule* devoit paroître chargé de fers.

Nous pouvons tirer de l'excellence des Poèmes anciens un préjugé sur le merite des Acteurs, nous sçavons par les conjec-

* *Tacit. Annal. liv. 3.*

B tures

tures les plus certaines qu'ils devoient être excellens. La plûpart étoient nés Esclaves, et souûmis par conséquent dès l'enfance à faire un apprentissage aussi long et aussi rigoureux que leurs *Patrons* le jugeoient à propos. Ils étoient encore assurés de devenir un jour libres, opulens et considérés, s'ils se rendoient habiles.

En Grece les Comédiens illustres étoient réputés des Personnages notables, et cette qualité dérogeoit si peu, que loin qu'elle exclût des premiers Emplois, on y a vû des Ambassadeurs et des Ministres d'Etat tirés de cette Profession. Aristodeme * fut nommé l'un des dix Ambassadeurs de la Republique d'Athènes, pour conclure la Paix avec Philipe de Macédoine.

Cependant la qualité de Comédien étoit fort odieuse à Rome. Il étoit défendu par les Loix à un Sénateur d'épouser une Afranchie; aux Fils et aux Petits-Fils de Sénateurs d'épouser des Comédiennes, ou des Filles de Comédiens, et il étoit pareillement défendu aux Filles et Petites-Filles d'un Sénateur, de prendre alliance avec des Comédiens. Tibere ordonna qu'aucun Sénateur ne les pouroit visiter chez eux, et qu'un Chevalier Ro-

* *Philip. de Demosth. Remarq. de Toureil.*

main

main ne pouroit les accompagner dans la rue. * La premiere peine, dit Menochius, dont les Histrions sont punis par les Loix des Empereurs, est la note d'infamie, par laquelle ils sont exclus des Dignités, comme l'enseigne entr'autres, Lucas de Penna; ajoûtant que parmi ces Histrions notés d'infamie, sont compris ceux qui montent sur le Théâtre, et y récitent des Comédies, encore qu'ils ne fassent point de farces.

Mais quoique les Loix Romaines eussent exclus la plupart des Gens de Théâtre de l'Etat de Citoyen, on avoit néanmoins à Rome beaucoup de considération pour eux, comme nous le prouverons plus bas. Ils y faisoient impunément les importans, du moins autant, dit M. l'Ab. Dubos, que ces Eunuques qui chantent aujourd'hui en Italie.

On appelle Acteur, celui qui représente sur le Théâtre quelque Personnage d'une Piece Dramatique, soit Tragedie, soit Comédie. Tous ceux de cette Profession sont connus aujourd'hui sous le nom de Comédiens, quoique les Anciens eussent leurs *Tragédiens* et leurs *Comédiens*. Horace parle d'un Acteur qui joüoit le second Rôle, en imitant le premier Ac-

* *De Arbitr. l. 2. c. 69.*

Bij teur.

teur , et qui se rabaissoit exprès pour servir de lustre à l'Acteur principal, On ne sçait pas trop aujourd'hui de quelle manière jouoient ces seconds Acteurs.

Platon , après avoir dit que les Poètes qui vouloient composer des Tragédies et des Comédies , n'y réussissoient pas également, ajoute , que le genre Tragique et le genre Comique demandent chacun un tour d'esprit particulier , et il déclare même , * *Que les Acteurs qui déclamoient les Tragédies , n'étoient pas les mêmes que ceux qui recitoient les Comédies.*

On voit par plusieurs autres Passages des Ecrivains de l'Antiquité , que la Profession de jouer des Tragédies , et celle de jouer des Comédies , comme on vient de le remarquer , étoient deux Professions distinctes , et qu'il étoit rare que le même Homme se mêlât de toutes les deux. Quintilien dit qu'*Esopus* déclamoit beaucoup plus gravement que *Roscins* ; parce que le premier faisoit profession de jouer dans le Tragique , au lieu que celle de l'autre étoit de jouer dans le Comique. Chacun avoit contracté les manieres de la Scene à laquelle il s'étoit particulièrement attaché. ** *Roscins citatior , Esopus gravior fuit , quod hic Tragœdias , ille Co-*

* *Republ. lib. 3.*

** *Inst. L. 11. cap. 3.*

mœdias

medias egit. C'est le caractere qu'Horace leur avoit déjà donné.

Qua gravis Esopus , qua doctus Roscius egit.

Les Acteurs qui représentoient sur le Théâtre les Poèmes Dramatiques chés les Anciens , étoient apellés communément *Tragédiens* et *Comédiens*. Ceux qui n'étoient plus en état de paroître en public se retiroient pour mener une vie privée , après avoir suspendu leurs Masques au Temple de Bacchus.

Quoique les Comédiens , selon l'opinion commune , fussent bien autrement considérés à Athenes qu'à Rome , ils ne laissoient pas d'être traités durement par les Grecs ; car Lucien nous apprend que souvent les Intendans des Jeux faisoient fouetter en leur presence * les Acteurs qui représentoient mal Jupiter , Minerve , Neptune , &c.

Ils avoient de l'indulgence pour ceux qui ne s'acquittoient pas bien de certains personnages , comme d'un Messager , ou d'un Esclave ; mais on châtoit très-severement l'Acteur qui deshonoroit un He-

* L'Empereur Caligula entendant la voix d'un Comédien qu'on fouettoit , trouva sa voix si belle et si harmonieuse , qu'il fit durer le supplice pour faire durer son plaisir.

850 MERCURE DE FRANCE
ros ou un Dieu , par des gestes lascifs et
des contenance deshonnêtes.

Les Acteurs de la Tragédie paroissoient
élevés sur des souliers fort hauts et ma-
gnifiques , mais fort embarrassans , et les
Acteurs de la Comédie avec des souliers
bas ; les uns et les autres étant masqués ,
mais les premiers pleins de gravité , et
les derniers affectans de faire rire les Spec-
tateurs.

Par plusieurs passages des Auteurs an-
ciens , entre autres d'Aulugelle , qui ra-
conte l'avanture d'un Comédien, nommé
Pollus, qui jouoit le Personnage d'*Electre*;
nous aprenons qu'ils distribuient sou-
vent à des hommes des rôles de fem-
me.

Thespis représentoit lui-même ses Tra-
gédies , et c'étoit une coûtume bien éta-
blie chez les Anciens , que les Auteurs
jouoient leurs Pieces eux-mêmes.

Les Romains apelloient ceux qui fai-
soient profession de monter sur le Théa-
tre , pour représenter des Comédies en
Public , et pour de l'argent , *Comædus* ,
Mimus , chantant , recitant ses Pieces par
les Bourgades , selon la coûtume des an-
ciens Comédiens ; car avant le Poète Thes-
pis , comme on l'a déjà dit bien des fois ,
la Comédie n'étoit qu'un tissu de contes
bous-

bouffons , et les Comédiens , montés sur des Charettes , ne disoient que des grossieretés injurieuses , ou ils divertissoient le Peuple par des railleries basses , ou par quelque Chanson obscene. Eschile les habilla plus honnêtement , leur chaussa le brodequin , et les fit monter sur un Théâtre , au lieu de Char.

Du tems de Neron , selon Petrone , on les apelloit *Homeristes* , parce qu'on les faisoit venir dans les Festins , pour reciter les beaux Endroits d'Homere. * Atheneé les nomme encore *Rhapsodi* , d'où est venu , sans doute , notre mot de *Rapsodie* , qui est un amas de plusieurs choses , comme étoient les Vers que ces Comédiens recitoient : A moins qu'on ne veuille tirer cette étimologie de l'Iliade même d'Homere , qui étoit intitulée *Rapsodie*.

Les Grecs étoient fort sensibles au plaisir de l'Esprit , dont celui du Théâtre fait d'ordinaire le charme le plus decevant. Ils étoient si fort prévenus en faveur de tous les talens qui mettent de l'agrément dans la société , que leurs Rois ne dédaignoient pas de choisir des Ministres parmi des Comédiens. *In Scenam vero prodire et Populo esse Spectaculo nemini in eisdem*

* Lib. 14. c. 3.

*gentibus fuit turpitudini , * qua omnia apud nos partim infâmia , partim humilia , * partim ab honestate remota ponuntur.*

J'ai vû , dit * Montagne , en parlant des Exercices du Theatre , nos Princes s'y adonner , et représenter eux-mêmes en personnes , à l'exemple de quelques anciens. Dans l'ancienne Grece , dit-il , les Comédiens n'étoient nullement méprisés. * *Aristoni Tragico aperit : huic et genus et fortuna honesta erant. Nec ars , quia nihil tale apud Græcos pudori est , ea deformabat.*

M. Corneille Van Alkemade , Auteur Flamand , qui a écrit un *Traité des Combats singuliers , ou des Duels* , qui étoient la maniere de terminer les differends , et les Procès , au tems des premiers Comtes d'Hollande ; rapporte que s'il y avoit une grande difference entre les conditions des combattans , dans les differends qui survenoient , celui des deux , qui l'emportoit du côté de la Noblesse pouvoit substituer un homme qui se battoit à sa place , pourvu toutefois qu'il fut d'Intimé ; Au contraire ,

* *Tit. Livius. Hist. l. 24.*

* *Quint. Dial. de Or.*

* *Essais , ch. 25. p. 145.*

* *Tit. Liv. Dec. 3. l. 4.*

si le plus noble étoit l'Apellant, dès-là, il étoit censé décheoir en quelque maniere de son droit, et s'abaisser au niveau de l'Intimé. Alors il étoit contraint en Justice de payer de sa personne, et de subir le sort du Combat. Il y avoit des exempts de cette coutume, que l'Auteur réduit à trois sortes d'états. Les premiers étoient les gens d'Eglise; il n'étoit pas permis de les appeller en Duel: et la raison qu'on en apporte, c'est que le Pape avoit formellement défendu cette voye de poursuite à leur égard. Les seconds étoient les Docteurs en Droit et les Medecins: La troisième classe des exempts du Combat singulier, étoit celle des Comédiens. M. Van-Alkemade ne dit point la cause de leur exemption, mais on peut raisonnablement soupçonner, ou que les Comédiens étoient peut-être très-rares en ces tems-là, et trop chers à l'Etat, pour les exposer au peril d'être tués, ou qu'étant infames par la disposition des Loix, on n'avoit voulu exposer personne à des Combats singuliers avec eux: quoiqu'il en soit, cette exemption paroît très-singuliere.

ACHELAUS, Comédien Grec: c'est le premier Acteur dont nous ayons quelque con-

B v nois.

854 MERCURE DE FRANCE
naissance. Lucien * nous en a conservé la
mémoire, en nous racontant les étranges
effets qu'il produisit à Abdere, lors qu'il
y joua le Rôle de Persée dans l'Andro-
mede d'Euripide, où tous ceux qui l'a-
voient vû représenter, étoient animés,
jusqu'à en devenir malades des mêmes
fureurs dont ils l'avoient vû possédé.

SATYRUS, Acteur Grec, connu par ra-
port à Demosthènes, dont nous raporte-
rons ce trait d'histoire. Cet Orateur ayant
été rebuté dans quelques Harangues et
dans quelques Causes qu'il plaidoit de-
vant le Peuple, comme il se retiroit chés
lui la tête couverte, tout confus et abatu
de tristesse, le Comédien Satyrus, qui étoit
de ses amis, le suivit. Demosthènes se
plaignant à lui, de ce que, quoiqu'il prît
plus de peine que les autres Orateurs,
et qu'il eût presque consumé ses forces
dans l'Etude, il étoit cependant assés
malheureux, pour ne pouvoir se rendre
agreable au Peuple; au lieu que des yvro-
gnes et des mariniers ignorans et gros-
siers, étoient écoutés avec attention de
ce même Peuple. Vous avez raison lui
dit Satyrus; mais ne vous rebutez point,
prenez courage, je remédierai bien tôt
à votre chagrin, si vous voulez pronon-

* Trad. d'Ablan. Tom. 2.

cer

cer en ma présence, quelques Vers d'Euripide, ou de Sophocle. Demosthènes suivit son avis : en ayant donc prononcé quelques-uns qui se présenterent à sa mémoire, Satyrus les repétant après lui, leur donna une toute autre grace, en les prononçant avec une telle justesse de voix, de geste et de mouvement, que Demosthènes même les trouva bien differens dans la bouche de ce Comédien, et reconnut par-là que pour plaire, il falloit non-seulement bien parler, mais encore bien prononcer. C'est pourquoi il fit faire un cabinet souterrain, où il descendoit tous les jours, pour régler son geste, et former sa voix ; et souvent il demouroit deux ou trois mois entiers dans sa maison sans sortir, se faisant expressément raser la moitié de la tête, afin que la honte de paroître en cet état, l'empêchât de sortir, quand même il en auroit eu envie. On dit encore de lui, qu'il montoit quelquefois sur une montagne, et que là, il parloit à haute voix, ayant quelque caillou dans la bouche, afin que sa langue faisant des efforts pour bien prononcer, étant embarrassée par ces cailloux, elle parlât avec plus de liberté, et eut la prononciation meilleure, quand elle parleroit en public, sans être genée.

NEOPTOLEME , celebre Comédien Grec , étoit Favori de Philipe de Macédoine , pere du Grand Alexandre , qui avoit une forte passion pour le Théâtre. *Tourell. Philipp. de Demost. Pref. p. 73.*

ARISTODEMUS , Comédien Grec , fut souvent envoyé par les Athéniens en Ambassade vers Philipe , pour les affaires de la Paix et de la Guerre. Les Comédiens étoient en si grande considération chés ces Peuples , qu'ils avoient des droits et des privilèges , qu'on n'accordoit que très-rarement aux autres Citoyens.

DEMETRIUS , Comédien celebre ; selon Quintilien : il avoit un son de voix fort agréable , et s'étoit attaché à joier les Rôles des Divinités , des Femmes de dignité , des Peres indulgens et des Amoureux.

STRATOCLES , celebre Comédien , contemporain de Demetrius. Il avoit une voix aigre , et s'étoit livré à joier les Personnages des Peres austeres , des Parasites , des Valets fripons , et tous les Caracteres qui demandent beaucoup d'action. Son geste étoit vif , ses mouvemens pressés , et il hazardoit beaucoup de choses capables de faire siffler un autre que lui , comme le rire outré &c. On en voit encore de nos jours , que le Public gâte par des applaudissemens à contre-temps

temps , et qui , par trop de confiance , hazardent des choses aussi ridicules , que peu sensées.

CITHERIDE , Comédienne. Marc Antoine en fit sa Maîtresse , ce qui porta Fulvie sa femme , pour s'en venger , à se faire aimer d'Auguste , et à l'exciter à la guerre contre son mari M. de Fontenelle fait parler ainsi cet Empereur , dans ses Dialogues des Morts.

Parce qu'Antoine est charmé de Glaphire , *
Fulvie à ses beaux yeux me veut assujettir.

Antoine est infidèle. He bien donc ? est-ce à dire
Que des fautes d'Antoine on me fera pâtir ?

Quoy ! moi ! que je serve Fulvie ?

Suffit-il qu'elle en ait envie ?

A ce compte , on verroit se retirer vers moi

Mille Epouses mal satisfaites.

Aimez moi , me dit elle , ou combatons. Mais
quoy ?

Elle est bien laide , allons , sonnez Trompettes.

CLODIUS ESOPÉ , Comédien célèbre , fleurissoit au septième Siècle de Rome , vers l'an 84. avant notre Époque.

Cet Acteur et Roscius , ont été les meilleurs Sujets qu'on ait vûs parmi les anciens Romains ; Esope pour le tragique , et l'autre pour le comique. Cicéron

* C'est ainsi qu'il appelle Citheride.

se

se mit sous leur discipline, pour se perfectionner dans l'action.

Esopé faisoit des dépenses prodigieuses, dit M. Bayle : on a fort parlé d'un repas, où il fit servir un plat de terre, qui coutoit 10000. liv. Ce plat * ne fut rempli que d'Oiseaux qui avoient appris à chanter ou à parler, et qui coutoient chacun 600. liv. Le fils d'Esopé ne donna pas moins dans le luxe, que son pere. Il ne se contentoit pas de faire servir à ses conviés, les Oiseaux qui coutoient le plus, comme sont ceux que l'on instruit à chanter, il leur donnoit aussi à avaler des perles dissoutes. Quelques-uns parlent de cela, continue M. Bayle, comme s'il en eût fait métier et coûtume, mais d'autres insinuent qu'il ne fit avaler des perles, qu'une seule fois. Horace ne parle que d'une perle de grand prix, que le fils d'Esopé avala, dissoute dans du vinaigre.

Esopé, ** malgré ses grandes dépenses, mourut riche de près de cinq millions, qu'il avoit amassés à jouer sa Comédie. On dit qu'il se passionnoit de telle sorte sur le Théâtre, et qu'il se remplissoit si étrangement de son sujet, qu'il en devenoit extatique. Il tua un jour un hom-

* *Plin. l. 10. c. 51. Ed. du P. Hard. et sur ses Corr.*

** *Macrob. saturn. l. 2. c. 10.*

me , pendant ses transports , dans le Personnage d'Agamemnon , qui déliberoit de la mort de Thieste. Ciceron * nous apprend une aventure assés singuliere d'Esopé ; il dit qu'étant déjà tout usé , et voulant paroître aux Jeux magnifiques , que Pompée donna au Peuple , en dédiant son Théâtre , ennuya tous les Spectateurs , et manqua tout à fait de voix , lorsqu'il récita l'endroit du serment où l'on exprimoit les peines que l'on vouloit bien subir , si l'on juroit avec fraude.

ROSCIUS GALLUS. Selon Diomedé , liv. 3. ce Comédien fut le premier qui porta un masque sur le Théâtre de Rome , pour cacher le deffaut de ses yeux qui étoient bigles , mais il ne dit pas dans quel temps il vivoit. Plusieurs Ecrivains se sont trompés , en attribuant le défaut de R. Gallus , au fameux Roscius.

* *Epist. 1. lib. 7. ad Famil.*

XXXXXXXXXXXXXX

L' A G R E M E N T.

P O E M E.

C H A N T P R E M I E R.

RAre , mais sûr effet de l'accord des Parties
Que la proportion semble avoir réunies ;
Beauté

Beauté, le vrai portrait où se sont peints les
Dieux ;

Premier objet des Arts et doux plaisir des yeux.
Je connois, je respecte en toi mille avantages,
Regne en tous les climats, regne dans tous les
âges,

Mais permets qu'aujourd'hui je chante ton vain-
queur ;

L'Agrément mieux que toi sçait se soumettre un
cœur.

Et toi, force puissante à qui tout rend les armes,
Tyran des volontés, par d'invincibles charmes,
Toi qu'on voit, mais qu'on sent bien mieux
qu'on ne peut voir ;

Et que jamais l'esprit ne sçauroit concevoir ;
Toi, sans qui la beauté ne seroit qu'admirable ;
Toi par qui la laideur peut devenir aimable ;

Agrément, attrait sûr de plaire et de charmer,
Tu suis par tout Iris et sembles l'animer ;

Que je te dois de feux ! et par reconnoissance,
Je me sens engagé de chanter ta naissance !

C'en est fait, me voila dans le sacré Vallon,

Je vois vers ce sommet tout l'éclat d'Apollon.

Que je me sens d'ardeur ! le beau feu qui m'é-
claire

Me fait apercevoir l'âpre sentier d'Homere ;

Que d'abîmes profonds ! que de rochers af-
freux !

Mais quoi ! l'air s'épaissit et devient ténébreux ;
N'importe

N'importe, si Phébus refuse de me luire,
 L'Agrément pour sa gloire offre de me conduire,
 Malgré Phébus et l'Art je plairai, s'il me rit;
 Les suffrages du cœur valent ceux de l'esprit.
 Quand du premier cahos les substances tirées
 D'un jour vraiment naissant se virent éclairées,
 Du hardi Prometée; un crime audacieux
 Mit dans l'esprit de l'homme un feu volé des
 Cieux,

Mais malgré les clartés de sa flamme divine;
 Le Monde encor sentoit sa confuse origine;
 L'Art n'avoit point appris à fendre les guérets;
 La Terre languissoit sous d'épaisses forêts;
 Pêle-mêle on voyoit tous les présens de Flore
 Avec ceux de Cérès et de Bacchus éclore.
 L'Amour le vrai principe et l'Auteur des désirs
 A l'homme encore seul n'offroit point ses plaisirs,

Et du Monde nouveau méprisant la structure,
 Dédaignoit par ses feux d'animer la Nature.
 Par là l'homme n'ayant rien de clair, de distinct,
 Conduit moins par raison que par un pur ins-
 tinct,

A peine seulement pour conserver son être,
 Choisissoit au hazard quelque aliment cham-
 pêtre;
 Quel pouvoit être alors son plus aimable jour;
 Tout seul de son espece et n'ayant point d'a-
 mour ?

De

862 MERCURE DE FRANCE

De mille Oyseaux divers la troupe languissante,
N'offroit point ses concerts à l'Aurore naissante;
L'Hirondelle gelée au milieu des Etangs
Ne s'en dégageoit pas pour chercher le Prin-
temps,

Et Philomele en proie au malheur qui l'opprime,
D'un amour adulateur innocente victime,
Ne faisoit pas encore excuser par ses chants
Le crime qui les fit si beaux et si touchants.
Enfin en cet état on voyoit la Nature
Presque encor au berceau près de sa sépulture.
En ce danger pressant les Dieux sont allarmés
Pour ces Etres si beaux par eux-mêmes formés;
Jupiter les assemble, et chacun en silence
Sur un Trône étoilé va prendre sa séance.
Dieux immortels, dit-il, seroit-ce donc en vain
Que nous aurions pétri l'homme de notre main?
Ce Roy des Animaux qu'une celeste flamme
A fait semblable à nous en lui donnant une ame,
Seul digne de nos soins, seul propre à nous aimer,
Au néant dont il sort, est prêt de s'abîmer.
D'un Ouvrage si beau la fragile durée
Est-elle un jeu d'enfant pour la Troupe Sacrée ?
Et ne seroit-ce pas un immortel affront,
Dont la Divinité verroit rougir son front ?
Je sçai qu'il ne faut pas donner à notre Ouvrage
De l'immortalité le glorieux partage ;
Loin d'avoir un Sujet, nous aurions un Rival ;
Le

Le suprême pouvoir ne peut souffrir d'égal.
 Que l'homme meure ; mais perpétuons son Etre,
 Peignons-lui la beauté , faisons la lui connoître ;
 Qu'imprimant dans son cœur ses attraits les
 plus doux ,
 Tous ses vœux viennent d'elle , et s'y rapportent
 tous ;
 Que l'ardeur d'en jouir allume dans son ame ,
 Pour le renouveler, une féconde flamme ,
 Dont les feux satisfaits feront naître en tous
 lieux
 Pour elle des Amans , des Sujets pour les Dieux,
 Et chargé d'établir son culte légitime ,
 Qu'Amour lui-même soit son Prêtre et sa vic-
 time.
 Commettons quelque soin à cet oisif Enfant ,
 Que fait-il ? N'est-il Dieu que pour lui seule-
 ment ?
 Qu'animer l'Univers devienne son partage ,
 Et de ses feux du moins tirons cet avantage.
 Ainsi , dit Jupiter , cent suffrages soudain ,
 D'un murmure confus aprouvent son dessein.
 Aussi-tôt , à l'envi , cette Troupe immortelle
 Peignit de la Beauté l'admirable modèle.
 Ce bel Original demeure dans les Cieux ,
 Seulement la copie est montrée en tous lieux ;
 Chaque siècle en voit une et lui rend son hom-
 mage ;
 Le premier homme obtint celle du premier âge.

CHANT

C H A N T I I.

L'Amour que son enfance excluait du Conseil ;
Alors sous un Ormeau se livrait au sommeil ;
Une source d'argent suspendant son murmure ,
Pour lui baigner les pieds se croyait assés pure ,
Son lit étoit de fleurs , et pour lui les Zéphirs
Du fonds de l'Arabie amenaient leurs soupirs.
Le Messager des Dieux , d'une course rapide ,
Vole vers lui , le voit , et devenu timide ,
Il attend son réveil pour oser l'aborder ,
Et lui dit ce qu'au Ciel on vient de décider.
Jamais d'effet si prompt ne produisit la poudre ,
Des yeux de Cupidon on vit partir la foudre ;
Son souris enfantin , où regne la douceur ,
S'efface en ce moment et se change en fureur.
Le Ruisseau se sécha , les-Roses se fanèrent ,
Les Zéphirs étonnés de frayeur s'envolèrent ;
La Terre frissonna , les Cieux furent troublés
Et les Poles du Monde en furent ébranlés.
Ce n'est pas un Enfant qui n'a pour toutes armes
Au fort de son dépit que d'innocentes larmes ;
C'est un Dieu tout-puissant qui se sent outragé
Et ne s'apaisera qu'après s'être vengé.
Cet Enfant si charmant et si certain de plaire ,
Ne perd pas ses attraits par sa vive colere ;
Qu'il sourie et badine ou qu'il soit irrité ,
Il ne fait que changer de grace et de beauté.

Ainsi

Ainsi de l'Océan le Cristal admirable ,
 Qu'au calme le Soleil dore jusques au sable ,
 Où l'on voit les Dauphins s'égayant tour-à-tour
 Celebrer du beau temps le désiré retour ,
 Offre un objet charmant qui nous plaît, nous
 enchante ,

Mais il n'est pas moins beau , lorsque dans la
 tourmente

Elevant dans les Cieux ses vagues en courroux ;
 Il paroît du Tonnerre aller braver les coups ,
 Et que submergeant tout en son abîme immense,
 Il trompe du Marchand l'avidè confiance ;
 De ce spectacle affreux qui glace tous les cœurs ,
 Le plaisir semble naître au milieu des horreurs.
 Qu'est-ce donc, dit l'Amour, quelle étrange en-
 treprise !

Est-ce qu'à m'outrager mon enfance autorise ?
 Lès Dieux n'ont aucun droit qui s'étende sur moi,
 Je me suis à moi seul et ma Regle et ma Loy,
 Jupiter du Destin a reçu son Tonnerre,
 Neptune son Trident, et Mars son Cimeterre ;
 Mon Arc me vient de lui, les Traits de mon
 Carquois ,

Pour se faire sentir dépendent de mon choix.

Que des Dieux immortels la suprême Justice ,
 Sur la Terre à leur gré récompense ou punisse ;
 J'y consens, mais sur tout dites-leur de ma part,
 Que puisqu'à la beauté je n'ai point eu de
 part ,

Qu'à

Qu'à jamais sur les cœurs ses forces languis-
santes

Ne les embraseront de mes ardeurs puissantes ,
Que ses traits si parfaits , qu'ils semblent com-
passés ,

N'attireront jamais que des honneurs glacés ;
Que j'en jure . . . A ces mots Venus toute em-
pressée ,

Aux droits de la Beauté si fort intéressée ,
Vole à son Fils , l'embrasse , et d'un baiser char-
mant ,

Fait mourir sur sa bouche un indiscret serment.
Quel serment ! j'en frémis , qu'il eût été terrible !
Mais c'est tout ce qu'obtint cette Mere sensible ,
Malgré ses yeux en pleurs , malgré des yeux si
doux ,

L'inexorable Dieu conserva son courroux.

Qu'est-ce que la Beauté ? Des Dieux elle est l'i-
mage ?

Mon hommage est pour eux , si je lui rends
hommage ,

Et les Dieux jusque-là veulent m'assujettir !

Non , non , je sçaurai bien les faire repentir ;

Les plus grands Dieux du Ciel , de l'Onde et de
la Terre ,

Et Jupiter lui-même , armé de son Tonnerre ;

Je vais les attaquer , et ma juste fureur

Sçaura jusqu'en leur sein porter un trait ven-
geur.

Lors d'une promptitude à sa colere égale ,

Fendant la Terre il va sur la Rive infernale ,
Là

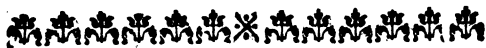
Là les yeux bas , assis , courbé sur ses genoux ,
 Il y médite un temps sa vengeance et ses coups.
 Cet horrible séjour privé des feux Celestes ,
 N'inspiroit à ce Dieu que des desseins funestes ;
 Les Dieux l'ont offensé ; son dépit inhumain
 Veut tourner contre eux seuls leur decret sou-
 verain ;

On m'oblige , dit-il , d'animer la Nature ,
 J'y consens , ce sera pour venger mon injure ;
 Il dit , et dans l'instant tout s'anime à la fois ,
 Homme , Plante , Animaux , reconnoissent ses
 Loix ,

L'Amour est le seul air que par tout on respire ,
 Tout se cherche , se trouve et commence à pro-
 duire ,

Tout naît , ce qui naît croît , et ce qui croît
 produit ,

Et l'Univers peuplé fut l'œuvre d'une nuit.



*VERS Latins et François , faits au Col-
 lege de Louis le Grand.*

L'Education de MONSIEUR LE
 DAUPHIN , est un objet trop interes-
 sant , pour ne pas inserer ici une Piece
 Latine faite sur ce sujet , par Messieurs
 les jeunes Rhétoriciens du College de
 LOUIS

868 MERCURE DE FRANCE
LOUIS LE GRAND, suivant la matiere
qui leur a été prescrite par le Pere de la
Sante, Jesuite, l'un des Professeurs de
Rhétorique.

PACIS ET BELLONÆ, Contentio
de Serenissimi Galliarum DELPHINI
Educatione. Argumentum à selectis
Rhethorices Alumnis elaboratum in
Regio LUDOVICI MAGNI Collegio,
Societatis Jesu, et iisdem propositum
ab Ægid. Ant. Car. de la Sante,
Professore.

E *Castris Bellona redux delapsaque Cœli
Vertice Pax, nuper venisse feruntur in Ædes
Versalicas; cinctique choro ridente Jocorum
Regalis Pueri ludos atque ora videndo,
Adjunxisse suos Gallorum ad gaudia plausus.
Quidquid in eximio se prodit amabile vultu
Principis, ardentes oculos, frontemque serenam,
Et nata Imperio certissima pignora mentis,
Utraque miratur, tacitisque fit amula votis,
Augustumque animis certantibus ambit Alumnum;
Et quanquam diversa solet discorsque videri,
Hac vice fit concors gemina sententia Diva.
Sed tamen illa parvis voti concordia rixam
Verborum peperit. Prior incipit ore verendo
Imperiosa suos Bellona recludere sensus.*

BELLONE

BELLONE ET LA PAIX
se disputent l'éducation de MONSEIGNEUR
LE DAUPHIN. Traduction para-
phrasée des Vers Latins.

LOUIS prêt à calmer les fureurs de la guerre,
 Dans les mains de la Paix remettroit son Ton-
 nerre :

Qu'eût fait Bellone au Camp François ?

Plus de Sieges, plus de Batailles ;

Sur un Char teint de sang elle vole à Versailles ;
 Féliciter **L O U I S** sur tant d'heureux succès,

Sa Rivale , à l'ombre du Trône ,

Commencoit à regner dans ce riant séjour :

Est-ce un jeu du hazard qui rassemble en ce jour

L'aimable Paix et la fiere Bellone ?

Quel est l'étonnement de ces Divinités !

La discorde aussi-tôt se peint sur leurs visages ;

Mais quel objet charmant réunit leurs suffrages,

Et fixe tout à coup leurs regards enchantés !

L'unique espoir des Lys, le Dauphin de la France

Paroît dans les Jardins où les Ris et les Jeux

Amusent son aimable enfance.

L'une et l'autre en secret forment les mêmes
 vœux

Pour une conquête si belle.

Leur désir trop ardent pour ne pas éclater ,

Bien-tôt dégénere en querelle ;

C „ Hunc

870 MERCURE DE FRANCE

- » *Hunc , inquit , decet esse meum. Quicunque
creatur*
- » *Sanguine Borbonio , meus est. Stirps nulla per
Orbem*
- » *Vel melior bello , vel pluribus aucta Triumphis.*
- » *Borbonio nascente , novus mihi nascitur infans ;*
- » *Borbonio crescente , novus mihi crescit Alumnus ;*
- » *Borbonius nemo est qui non mihi debitus Heros.*
Auribus has placidis Pax ira nescia voces
Audit , et arcanam premit alto pectore curam ,
Omnia dissimulans chara nocitura quieti.
Si tamen irasci , vel si contendere possit ,
De tanto (namque urget amor) contendat Alumno ,
Verum immota manet ; satius putat ore modesto
(Quod mitis Natura jubet) suâ jura tueri.
- » *Bella quidem (neque diffiteor) Martisque labores*
- » *Borbonidum Genus , inquit , amat , cum praelia
poscit*
- » *Gloria , Gallorumque salus. At clara Propago*
» Borbonidum blanda pariter fovet otia Pacis ,
- » *Regnorum cum Fata petunt felicia pacem.*
- » *Cernis ut Armorum victricia fulmina ponat*
- » *DELPHINI Genitor , neque longum passus ut absim.*
- » *Me revocet , totamque meis submittere certet*
- » *Legibus Europam ? Qui tot mihi Lege regendos ,*
- » *Dat Populos , Natum mihi Rex dabit ipse regendum*
- » *Quandoquidem , impatiens retulit Bellona , Pa-
rentis*
- » *Arbitrio nostram gestis permittere litem ,*
- » *Arbiter hujus erit Causa LODOÏCUS , ut idem es &
Et*

Et la Paix en ce jour apprend à disputer.

Royal Enfant dont le charme rassemble
Les suffrages des Dieux le moins d'accord en-
semble ,

Auguste Heritier de L O U I S ,

Jouissez d'un combat dont vous êtes le prix :

» C'est à moi , dit Bellone , à former cet Eleve ;

» Craindrai-je que la Paix à mes vœux ne l'en-
leve ?

» Mon Regne l'a vû croître, il vivra sous mes
Loix ;

» Le beau sang dont il sort autorise mes droits.

» C'est le Sang des Bourbons, il n'est point sur
la Terre

» De Rois ni de Héros plus fameux dans la
guerre.

» Le nom de Conquerant et celui de Bourbon ,

» Réunis pour toujours ne sont qu'un même
nom.

» Tout Bourbon m'est acquis au jour de sa
Naissance ,

» Il devient mon Eleve au sortir de l'enfance ,

» La Jeunesse le livre à mes nobles travaux ,

» Il n'est pas homme encore , il est déjà Héros.

» La guerre est le seul Art dont la gloire ré-
ponde.

» A la gloire d'un nom qui fait trembler le
Monde.

» Mais regner , est-ce un Art que je puisse en-
seigner ?

C ij *Arbiter*

» *Arbiter Europa. Dea tunc adit utraque Regem* ,
Judiciumque subit. Solio sublimis in aureo ,
Sic Litem dirimit Iudex. » Cum dulcia Pacis
Otia deposcant Musa , queis nuper alendam
Concessi Genitor prolem ; nunc Pace tenellus
Auspice pacificas Puer erudietur ad Artes.
At postquam teneros labor hic formaverit annos
Grandior ille tuam , Bellona , docebitur artem.
Major erit , quanto prestantior Artibus , Heros.
Interea lectos vestra de Gente Magistros ,
Ingenii morumque Duces , qui nomine vestro
 » DELPHINI , studiis prasint , acuantque *Mi-*
neruam ,
 » *Prasfite unanimes. Quos prasficietis , adopto.*
 » *Fallere Divinus , nec spem fraudare paternam*
 » *Delectus poterit , poterit superare. Deabus*
Hac Patris decreta placent. DELPHINE , peritos
Cultores animi tibi deligit utraque. Blandis
Utere praeceptis , donec robustior atas
Præceptis utriusque Dea gravioribus uti
Te sinat. Ad proprias ubi Pax te finxerit Artes ;
Ad proprias Bellona ; scies utcunque libebit ,
Aut Oleâ aut Lauro posthac tibi cingere frontem ;
Et Patris exemplo statues , Princeps—ne vocari
Pacificus malis , an dici Martius Heros :
Posse sibi alterutrum , quoties libet , indere nomen ;
Magno summus honor supremaque gloria Regi est.
 Regi et Delphino offerebat supplex
 Rhetorica.

- » Oüi, le grand art de vaincre, est celui de regner.
 - » Un Prince est-il guerrier ; dès qu'il parle , il ordonne ;
 - » Le Laurier sur son front fait plus que sa Couronne.
 - » On regne avec la Paix sur des Sujets soumis ;
 - » Et moi , je fais regner sur les Rois ennemis.
 - » Ce Prince encor enfant , mais digne de sa Race
 - » Doit donc suivre Bellone et le Dieu de la Thrace.
 - » Les Bourbons , en regnant , sont soumis à ma Loi.
 - » L'Univers dépend d'eux ; ils dépendent de moi.
- Ainsi parle Bellone , et la Paix allarmée
Croit déjà voir ce Prince au milieu d'une Armée
Affronter la flamme et le fer.
- Est-ce jalousie ou tendresse ?
- Sur le front de la Paix se répand la tristesse.
- » Eh quoi ? voulez-vous donc perdre un objet si cher ?
 - » Dit-elle en soupirant , Si jamais la colere
 - » Pouvoit troubler la Paix , ce discours sangui-
 - naire
 - » Eût peut-être allumé le courroux dans mon cœur ;
 - » Mais non , je connois trop le prix de la douceur ;
 - » Malgré vos fiers dédains , c'est-elle qui m'inspire.
 - » J'en conviens , les Bourbons vivent sous votre Empire ,

874 MERCURE DE FRANCE

- » Quand le bien des Etats, des Princes, des Sujets,
- » Les force à renoncer aux douceurs de la Paix ;
- » Mais ne les voit-on pas plus épris de mes charmes
- » Préférer mes loisirs au tumulte des Armes ,
- » Dès que le sort des Rois, des Peuples, des Etats
- » Ne dépend plus du sort qui regle les combats ?
- » Croira-t'on que sans guerre il n'est point de grands Princes ?
- » Un Roy peut être grand sans troubler les Provinces.
- » Le dirai je ? à ma gloire on s'en souvient encor,
- » L'Empire de la Paix a produit l'âge d'or.
- » Les combats prévénus , les guerres étouffées
- » Aux yeux de l'avenir sont les plus beaux Trophées.
- » Un Prince pacifique est un Roy vraiment grand,
- » Quiconque a des Sujets doit ménager leur sang.
- » De l'illustre DAUPHIN le Pere et le seul Maître,
- » LOUIS , à l'Univers s'est fait ainsi connoître.
- » C'est lui qui me rapelle à sa paisible Cour ;
- » Au sein de la victoire , il attend mon retour.
- » Prince victorieux , qui pouvoit vous résoudre,
- » Si vous n'aimiez la Paix, à déposer la foudre ;
- » Vous ne redoutez point Bellone et ses revers ;
- » Mais vous aimez à voir la Paix dans l'Univers.
- » Lorsque du Monde entier vous m'établissez Reine ,
- » C'est dire sur mon Fils regnez en Souveraine.
- » Osez

- » Osez-vous consentir , dit Bellone en courroux ,
- » Que LOUIS juge entre Bellone et vous ?
- » Eh bien qu'il décide lui-même ;
- » De l'Europe Arbitre suprême ,
- » Il doit terminer nos débats.

Aussi-tôt vers le Trône elles portent leurs pas.

LOUIS paroît , il parle : on l'écoute en silence.

- » Puisqu'il faut que mon Fils , dit-il , en son enfance ,

- » Des Muses prenne les Leçons ,
- » Et que la Paix convient à leurs chers Nour-
- » rissons ;

- » Regnez , aimable Paix sur ses tendres années ,

- » Apollon , comme moi , vous les a destinées.

- » Mais après les travaux consacrés aux Beaux
- » Arts ,

- » Exercez-le , Bellone , au métier des Césars ;

- » Son cœur plus éclairé connoîtra mieux la
- » gloire ;

- » Les Arts font le Héros autant que la vic-
- » toire.

- » Déesses , cependant , marquez à votre choix

- » Des Maîtres que le Ciel ait formés pour les
- » Rois ;

- » Dont le travail fécond sous vos heureux aus-
- » pices ,

- » Fasse un jour de mon Fils vos communes dé-
- » lices.

- » Je vous remets en main mes droits et mon pou-
- » voir.

§-6 MERCURE DE FRANCE

» Comblez par votre choix mes vœux et mon espoir.

LOUIS a prononcé. L'une et l'autre Déesse
Souscrit à cet Arrêt dicté par la Sagesse.
Les Maîtres sont choisis. Quel choix judicieux ?
Il est aisé de voir qu'il est fait par les Dieux.
Prince, ouvrez votre cœur à leurs sages maximes,
Quand l'âge exigera des leçons plus sublimes ,
Et Bellone et la Paix prévenant vos besoins
Pour former un grand Roy réuniront leurs
soins ;

Successeur d'un Roy qui cultive ,
Au gré de ses désirs , le Laurier ou l'Olive,
Vous unirez l'Olive & le Laurier.
Tantôt Roy pacifique et tantôt Roy guerrier.
Paroître à son gré l'un ou l'autre ,
C'est la gloire suprême et ce sera la vôtre.

P. C.



AD

AD EMINENTISSIMUM CARDINALEM
ANDREAM HERCULEM
DE FLEURY.

EPIGRAMMA.

*De carminibus DELPHINO educando
consecratis.*

R*egalem cecini Puerum puer. Oro, Camœna
Tentamenta rudis, Maxime Prasul, habe.
Scilicet ante alios qua sint documenta tenella
Principis ætati danda, docere potes.
Tu modo Bellona, Pacis, Regisque Minister,
Inspice, nota tibi num bene facta canam.
Carmina DELPHINO sacra perlege, grata legenti
Si fuerint, Regi grata futura puto.
Inde tibi placitura reor, quod nulla tuarum
Versibus his laudum signa notata leges.
Quanquam ô! Publica Res nil dignum laudibus
offert,
Laudis ubi non sint splendida signa tua?*

Franciscus Joannes Baptista de Belmont, in Rhetoricâ Auditor, et Convictor in eodem Collegio.

378 MERCURE DE FRANCE
A SON EMINENCE
MONSEIGNEUR LE CARDINAL
DE FLEURY.

Au sujet des Vers sur l'éducation de
MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.

Daignez, illustre Cardinal ,
Agréer l'essai de ma Muse ;
Des Richelieu digne Rival ,
Souffrez qu'en Vers on vous amuse.

Le grand Art de former un Roy
Vous est connu mieux qu'à personne ;
LOUIS sous votre aimable Loy ,
Aprit à porter sa Couronne .

Ministre éclairé de LOUIS ;
Dont vous suspendez le Tonnerre ;
Instruisez mes foibles Ecrits
A parler de Paix et de Guerre.

S'ils méritoient votre faveur ;
Pour leur sort quel heureux présage !
De LOUIS , pour comble d'honneur ;
Ils auroient bien-tôt le suffrage.

Or ma Muse avec peu d'attraits

Sc

Se flatte pourtant de vous plaire.
 Ses Vers peu limés , mais discrets ,
 Sur vos vertus ont sçû se taire.

Mais je me trompe, ils ont parlé :
 Pouvoient-ils garder le silence ?
 A l'heureux destin de la France
 Toujours votre Eloge est mêlé.

P. C.



*ELOGE du R. P. Roma , Religieux
 Minime , Bibliothequaire du Roy
 de Sardaigne.*

LE P. *Joseph Roma* , nâquit dans le
 Bearn , en l'année 1687. Après avoir
 étudié les Humanités au College des RRPP.
 Jesuites de Toulouse , et s'être distingué
 dans ses Classes , il entra en 1701. dans
 l'Ordre des Minimes , au Convent de
 S. Roch de cette Ville. Comme il n'avoit
 pas encore l'âge requis , il fit deux années
 de Noviciat , et ne prononça ses vœux
 qu'en 1703. Il demeura deux autres an-
 nées dans le même Convent , et pendant
 tout ce tems-là , le P. Saguens Religieux
 de la Maison , connu par son habileté

C vj dans

880 **MERCURE DE FRANCE**
dans la langue Grecque , et par divers
Ouvrages , charmé des heureuses dispo-
sitions pour les Lettres , qu'il vit dans son
jeune Confrere , prit un soin particulier
de les cultiver. Bien-tôt les progrès du dis-
ciple surpasserent les esperances du maî-
tre , qui se lia d'une amitié très-étroite
avec lui. Ils ont eu soin de l'entretenir
par un fréquent commerce de Lettres ,
remplies d'érudition , qu'ils s'écrivoient
en Grec et en Latin, et leur liaison intime
n'a fini que par la mort du premier.

Le P. Roma fut envoyé en 1705. à Ro-
me au Convent des Minimes François de
la Trinité du Mont , pour y faire ses Etu-
des de Philosophie et de Théologie. A
peine eût-il fini son cours , qu'il fût nom-
né en 1711. pour enseigner les mêmes
Sciences dans ce Convent , à ses jeunes
Confreres. Distinction singuliere , car
jusqu'alors on n'avoit confié ce soin à la
Trinité du Mont , qu'à d'anciens Profes-
seurs. Ce choix fut bien-tôt justifié par
les aplaudissemens universels que reçût
le-P. Roma , pour son éloquence et pour
son érudition. Quand il devoit argumen-
ter à quelque Thèse publique , ce qui lui
arrivoit fort souvent , tous les Sçavans de
Rome s'y rendoient avec empressement ,
afin d'avoir le plaisir de l'entendre , et
d'admirer

d'admirer la netteté et la fécondité de son génie , la pénétration et la vivacité de son esprit , la force et l'énergie de son élocution ; il parloit le Latin avec tant de facilité , qu'on l'a vû discourir pendant deux heures en cette Langue , sans être préparé , avec une rapidité surprenante , la précision la plus exacte , et une grande pureté dans l'expression.

Enfin il s'acquit une si grande réputation , que le Cardinal Annibal Albani voulant se choisir un Théologien en 1715. ne crût pouvoir mieux faire que d'honorer le P. Roma de cette fonction , quoique ce Religieux ne fut âgé alors que de 28. ans.

Le Sçavant Minime fit encore deux ans de séjour à Rome , où il continua ses liaisons avec les principaux Sçavans ; mais l'air du Pays ayant entièrement altéré sa santé , il prit la résolution de retourner à Toulouse pour la rétablir. En passant à Turin il eut l'honneur de présenter ses respects au feu Roy Victor Amedée , qui eut avec lui une conversation d'une heure , et qui en fut si content qu'il le retint dès-lors pour l'un des Professeurs de la nouvelle Université qu'il vouloit établir dans sa Capitale.

Le P. Roma étant arrivé au Convent
de

882 **MERCURE DE FRANCE**
de Toulouse, y demeura une année comme simple particulier, et une autre année en qualité de Supérieur. Son plus grand plaisir fut d'y avoir de fréquentes Conférences de Littérature avec son Confrère le P. Saguens, son ancien ami. Cependant le Roy Victor Amedée l'appella à Turin en 1719. une année avant l'ouverture de l'Université. Ce Prince juste estimateur des talens et du mérite, connoissant parfaitement ceux du P. Roma, après lui avoir fait l'accueil le plus favorable, le destina à professer dans la nouvelle Université la Physique expérimentale, matière jusqu'alors inconnue et entièrement étrangère dans le Pays: Il lui assigna deux mille livres de Savoye d'appointement, et ce qu'on appelle le *Plat de la Cour*.

L'Université de Turin ouvrit ses Exercices en 1720. Le P. Roma eut de grands assauts à soutenir contre tous ceux qui entêtés de l'ancienne Philosophie, s'imaginoient que l'infailibilité est attachée à la doctrine d'Aristote. Ils l'accuserent auprès du Roy d'avoir des desseins pernicieux, et de vouloir renverser la Religion, sous prétexte qu'il admettoit une partie des principes de Descartes; mais il eut bien-tôt dissipé cette accusation, et il dé-
trompa

trompa si bien le Roy , que ce Prince dans les derniers Statuts qu'il fit dresser pour l'Université , ordonna expressément ; *Qu'on y enseigneroit la Physique expérimentale , conformément aux sentimens des Philosophes modernes.*

Ce ne fut pas seulement à illustrer ses nouvelles Ecoles que le Roy Victor se servit du ministère du P. Roma : la haute idée qu'il avoit de sa capacité , l'engagea à l'employer dans diverses affaires secrètes , et il en fut si satisfait , qu'il lui donna toute sa confiance , et ne crut pouvoir mieux faire , lorsque le jeune Prince de Soissons , petit Neveu du Prince Eugene , vint de la Cour de Vienne à celle de Turin , pour y être élevé , que de le charger de son éducation. Le P. Roma y donna tous ses soins , sans renoncer cependant à sa Chaire de Professeur ; mais la mort prématurée du jeune Prince , ne lui permit pas de recueillir tout le fruit de ses peines.

Le Sçavant Professeur enseignoit déjà depuis treize ans la Physique expérimentale dans l'Université de Turin , quand sa santé ne lui permettant plus de continuer , le Roi Charles-Emmanuel , qui en succédant à la Couronne du Roi son Pere , avoit succédé à l'amitié dont ce Prince l'honoroit ,

roît, le nomma, en reconnoissance de ses services, Conseiller d'Etat et son Bibliothécaire. Le P. Roma fit accorder alors la Chaire qu'il occupoit au P. François Garro, Religieux de son Ordre, natif de Cosence, au Royaume de Naples, dont le merite lui étoit connu, et qu'il avoit déjà pris depuis huit ans, pour suplérer pour lui dans les Leçons de Physique; lorsqu'il alloit au Palais donner les siéges au jeune Prince de Soissons.

Le soin de la Bibliotheque Royale de Turin occupa depuis le P. Roma, il l'a augmentée d'un grand nombre de Livres sur toutes sortes de Sciences, venus des Pays Etrangers pendant son administration. Il avoit dessein de l'enrichir encore davantage, lorsque la mort l'a enlevé à Turin le 13. Mars 1736. après treize jours de maladie, durant le cours de laquelle il a donné des marques de la pieté la plus solide et la plus touchante. Le Roy Charles - Emmanuel, et tous les grands de sa Cour, ont témoigné par leur attention, pendant qu'il a été malade, et par leurs regrets après sa mort, le cas qu'ils faisoient de sa personne. Il étoit le principal sôutien de l'Université de Turin, et de la Litterature dans tout le Pays; Et outre divers Scavans, Regni-

coles

coles et Etrangers , plusieurs Personnes de la premiere distinction , en Italie , en France et en Allemagne , se faisoient un plaisir d'entretenir avec lui un commerce de Lettres. Il sçavoit l'Hebreu , le Grec , le Latin , le François , l'Italien , l'Espagnol et l'Allemand , et parloit presque toutes ces Langues avec une égale facilité. Quant aux dignités de son Ordre , il avoit été Provincial d'Aquitaine , et Collegue du Général. Il étoit actuellement Vicaire Général de la Province de Savoye , et si la mort ne l'eût enlevé avec tant de précipitation , il seroit parvenu sans doute à de plus grandes Charges.



CHANSON ANACREONTIQUE.

D'une Nymphe de la Mer , métamorphosée en Berger du Pays d'Astrée. Sur l'Air : Si nos cœurs sont faits l'un pour l'autre , &c.

L'Amour me lutine et m'enflamme ;
 Le Dieu du Vin en est jaloux ;
 Accordez-vous , doux Tyrans de mon ame ;
 Non , je ne veux bannir aucun de vous.



Mais

Mais si l'on m'ordonne de dire
Lequel je préfère des deux ;
D'un seul regard, l'adorable Thémire ,
Peut décider les querelles des Dieux.



Je languis dans ton esclavage ;
Ah ! je mourrai de tes rigueurs ;
Dis moi , comment , ma petite Sauvage ;
Tu sçais si bien apprivoiser les cœurs.



Amis , buvons à la Maîtresse ,
Buvons au Maître de ces Lieux.
Esprit , attrait , bonne chère , allegresse ;
Tout flatte ici le cœur , l'ame et les yeux.



L'Hymen dont le commerce aimable
Attache ces deux cœurs à lui ,
Fournit le vin qu'on boit à cette table ;
C'est en buvant qu'on lui plaît aujourd'hui.



Adieu Thémire , adieu cruelle ,
Heureux l'Epoux , qui quelque jour,
Pourra cueillir la rose la plus belle ,
Qui fut jamais dans le Jardin d'Amour.



Je vais , ô départ qui m'accable !

Motillex

Mouïller ma route de mes pleurs ,
Je la connois , la charmante intraitable ,
Et je la vois rire de mes douleurs.



*L E T T R E écrite d'Orleans le 7. Mars
1736. par M. Beauvais l'aîné , sur la
préférence de l'autorité des Medailles à
celle des Historiens , &c.*

JE n'ai lû , Monsieur , que depuis quel-
ques jours votre premier Volume du
Mercure de France du mois de Décembre
dernier , et j'y ai vû un Extrait de la Dis-
sertation du Pere Panel , sur les Trium-
virats imaginaires des Empereurs *Galba* ,
Othon et *Vitellius* , et de *Pescennius* , d' *Albin* ,
et *Septime-Severe*. Cet Extrait m'a fait re-
courir au Journal même où elle est inserée
en entier ; je n'en ai achevé la lecture
qu'avec peine , et je ne pouvois m'imaginer
qu'un homme , qui parle de Médailles ,
en connoisseur , ait pû avoir de pareilles
idées , et qui pis est , ait osé les mettre au
jour.

Il n'a pas été difficile au Sçavant Pere
Tournemine de renverser un système
aussi mal fondé , et qui n'a jamais eû de
vrai-semblance. Il est même impossible
que

388 MERCURE DE FRANCE

que les Médailles Grecques, que le Pere Panel dit avoir vûës, portent ce qu'il y a lû : Ou ce sont des Médailles fausses, (car il y en a à proportion autant de Grecques que de Latines,) ou les legendes en sont frustes ou restituées, par quelque faussaire, à qui il aura été aisé de mettre tout ce qu'il aura voulu, et je crois volontiers pour la justification du Pere Panel, que les choses sont comme je le suppose.

Ce Pere n'est pas le premier qui ait donné dans les pièges que les faussaires tendent tous les jours, aux nouveaux curieux ; Les plus habiles y sont quelquefois pris, et s'il en étoit besoin j'en citerois ici vingt exemples pour un ; mais je me contenterai de celui du feu Pere Etienne Chamillart, qui me tombe le premier sous la main.

Ce Pere, qu'une inclination particulière avoit entraîné du côté des Médailles, et qui par cette raison y avoit réussi, étoit devenu un grand Antiquaire et un habile connoisseur. L'envie de posséder quelque chose d'extraordinaire, et qui ne se trouvoit point dans les autres Cabinets de l'Europe l'aveugla cependant sur deux Médailles qu'il crût antiques ; La premiere, étoit un *Pacatien* d'argent, Médaille
inconnue

inconnuë jusqu'à son tems, et qui l'est, je crois, encore aujourd'hui. Le P. Chamillart ayant trouvé cette Piece en fit grand bruit, c'étoit un Tyran dont personne n'avoit parlé, pas même *Trebellius Pollio*, qui sortoit de dessous terre après 14. ou 15. cent ans d'oubli. Tous les Historiens de l'Empire, furent (à tort pour cette fois) accusés ou de negligence ou d'ignorance, de n'en avoir pas parlé, il fallut lui chercher sa veritable place dans l'Histoire, et, bien ou mal, on la lui eût bien-tôt trouvée. Tous les Catalogues de Médailles tel que celui du Pere Banduri; et quelques autres, qui sont venus depuis la Dissertation du P. Chamillart, ont fait mention de cette Médaille, laquelle depuis la mort de son possesseur, ayant été examinée de près, a été généralement reconnuë pour une Médaille fausse et suposée.

La seconde Médaille sur laquelle le même curieux se trompa aussi, étoit une *Annia Faustina*, Grecque, de grand bronze. Cette Médaille d'une belle fabrique, et dont la conservation étoit parfaite, paroissoit d'autant plus précieuse, qu'elle pouvoit passer pour unique. La Princesse y portoit le nom d'*Aurelia*: preuve évidente qu'elle descendoit de la Famille des Antonins. Elle avoit été frappée

890 MERCURE DE FRANCE
pée en Syrie par les soins d'un *Quirinus* ;
ou *Cyrinus*, qui descendoit , sans doute ,
du Président de cette Province , qui por-
toit le même nom , et qui avoit fait sous
l'Empire d'Auguste , l'an 751. de la Fon-
dation de Rome , le dénombrement du
Peuple de son Gouvernement, dans lequel
la Judée étoit comprise , et dont il est
parlé dans S. Luc.

Toutes ces magnifiques idées donnerent
lieu au Pere Chamillart de faire une belle
Dissertation , à laquelle il ne manquoit
qu'un fondement solide ; mais malheu-
reusement un Antiquaire Romain se dé-
clara le Pere de l'*Annia Faustina*, et en fit
voir quelques autres de la même fabrique,
qu'il avoit fonduës , et réparées ensuite
avec beaucoup d'art. La nouvelle qu'on
en reçût à Paris mortifia sensiblement le
Pere Chamillart , qui fut dans la suite
plus circonspect à écrire sur des Médailles
singulieres.

La mauvaise fortune du système du P.
Panel , bâtie sur un fondement aussi rui-
neux , que les deux Médailles dont je
viens de parler, a revolté l'Auteur de la
Lettre imprimée dans le Mercure de De-
cembre. Toutes les raisons dont le Pere
Tournemine se sert pour combattre son
Adversaire , et pour tâcher de diminuer
l'autorité

l'autorité des Médailles legitimes , en exaltant autant qu'il le fait les Historiens , lui semblent autant d'arrêts sans apel ; et parce que le Pere Hardouin , le Pere Panel son Disciple , M. Baudelot , et quelques autres , n'ont pas rencontré justes le premier en voulant trop raffiner sur les explications qu'il donnoit aux legendes des Médailles , sur-tout du Bas-Empire , et les autres en fondant leur Systême sur des Médailles fausses ; Voilà le Procès fait à tous les Curieux de l'Europe , et il faudra désormais que nous fermions nos Cabinets de Médailles , pour ne nous en tenir qu'aux seuls Historiens.

Il s'en faut bien , Monsieur , que je sois dans ces sentimens , j'ai pour les Historiens tous les égards qu'ils méritent , et je respecterai toujours leurs autorités , quand je reconnoîtrai que les faits qu'ils avancent s'accorderont avec les Médailles , qui nous les auront aussi conservés. J'entends les Médailles legitimes et non suspectes , qu'un grand nombre de Curieux Connoisseurs et éclairés recueillent avec choix ; et alors quand un fait rapporté par un Historien sera contredit par une Médaille sûrement antique , je n'hésiterai jamais à donner à la Médaille la préférence sur l'Historien.

Il est certain que les Historiens , sur-tout ceux qui ont écrit vers le tems du Bas Empire , tels que *Dion Cassius* , *Trebellius Pollio* , *Aurelius Victor* , &c. se sont servis des Médailles que nous possédons aujourd'hui , pour s'assurer sur une infinité de faits , soit de date de Puissance Tribunitienne , de Consuls , de Titres d'*Imperator* , et sur un grand nombre d'actions générales ou particulières des Regnes des Empereurs , dont les Médailles étoient dans ces tems-là , comme elles le sont encore aujourd'hui de sûrs garands.

En effet , qui repondra mieux de tout ce qui est arrivé dans tous les tems de l'Empire Romain , que des Pièces fabriquées dans le moment même des evenemens qu'elles representent. La fabrique des Médailles de bronze étoit ordonnée par le Senat , à qui les Empereurs avoient bien voulu laisser ce droit : Il y avoit dans toutes les Monnoyes des Directeurs habiles et éclairés , qui ne faisoient graver que les revers , dont le Senat ou la Cour leur ordonnoit la fabrique ; car les Empereurs s'étoient arrogé le droit de faire frapper sans le consentement du Senat. Tous les Médallions et les Médailles ordinaires sont d'or ou d'argent ; ainsi tous les faits historiques ou singuliers que ces différentes

différentes suites de Médailles représentent, sont d'une certitude exempte de toute contradiction.

Mais, me dira-t-on, si la fabrique des Monnoyes de l'Empire étoit ordonnée avec tant d'ordre et de sagesse, comme il n'est pas possible d'en douter; pourquoi trouve-t-on sur un grand nombre de Médailles, tant de choses qui paroissent se contredire visiblement? Par exemple, nous avons des Médailles d'argent de *Salonin* César, fils de Gallien et de Salomine, que Postume fit massacrer, lorsqu'il se rendit maître des Gaules, Gallien engagea le Senat à mettre cet infortuné Prince au rang des Dieux. On lit sur toutes les Médailles qui nous représentent son Apothéose du côté de la tête, DIVO, CÆSARI, VALERIANO. Voilà un Prince consacré avec le nom de César, et on doit conjecturer par là qu'il n'avoit jamais eû le Titre d'Empereur; Cependant on a trouvé de ces Médailles d'argent avec le nom d'Empereur. En voici la legende du côté de la tête, IMP. C. O. R. S. A. L. V. A. L. E. R. I. A. N. U. S. C. A. E. S. Voilà donc une contradiction manifeste, puisque le Titre de César, avec lequel *Salonin* a été consacré, prouve qu'il n'avoit pas le Titre d'Empereur, et cependant voilà d'un autre côté des Médailles

D qui

394 MERCURE DE FRANCE
qui le lui donnent dès son vivant.

J'avoüe, Monsieur, que les Médailles de *Salonin* avec le Titre d'Empereur, dont il en est tombé deux entre les mains de M. l'Abbé de Rothelin, qui a eû la bonté de me les communiquer, ont quelque chose d'embarassant. Je dirois bien pour résoudre la difficulté, qu'il étoit indifférent, et au Senat et à Gallien, quel Titre on donnât à *Salonin* dans son Apotheose, et que celui d'Empereur qu'il avoit peut-être porté dès son vivant, ou celui de César, leur paroïssoit la même chose; mais je sens bien que cette réponse n'est pas satisfaisante pour des Antiquaires éclairés, aussi je laisse cette Question à décider à de plus habiles que moi.

Je ne pense pas non-plus que le Titre d'Empereur que *Salonin* porte sur les deux Médailles que j'ai citées, et dont une a passé dans le Cabinet du Roy, vienne de la faute de quelque Monétaire, qui se sera trompé en gravant son coin.

Je respecte trop les Monétaires pour mettre sur leur compte tout ce que nous n'entendons pas dans les Médailles, je sçai que cette défaite a été, et est encore aujourd'hui le refuge de bien des gens. qui raisonnent et qui écrivent sur ces monumens

mannens historiques, sans sçavoir ni les connoître, ni les discerner. Il faut qu'un homme qui prend le parti d'écrire sur les Médailles, les connoisse par lui-même, sans quoi il sera sujet à une infinité d'erreurs.

Feu M. l'Abbé de Vallemont, habile d'ailleurs dans l'Histoire et dans la Critique, avoit une démangeaison démesurée d'écrire sur les Médailles, dont quelquefois il n'entendoit pas les legendes. En voici une preuve, dans son explication de la fameuse Médaille d'or de Gallien du Cabinet du Roy, au revers de laquelle est, *ubique Pax*; à la page 46^{me} de la premiere Lettre, on lit, dit M. de Vallemont, *avec horreur, sur une Médaille de Carus, que ce Prince a porté dès son vivant le nom de Dieu. DEO ET DOMINO CARO.* M. de Vallemont n'avoit apparemment vû cette legende que dans Mezabarbe, ou dans quelqu'autre Catalogue, sans avoir ni vû ni consulté la Médaille, qui ne donne sûrement point à *Carus* le nom de Dieu, comme il se l'étoit faussement imaginé. J'ai dans ma suite de moyen bronze cette Médaille, qui est d'une grande conservation, & que j'ai eüe de M. de Surbeck: En voici la description & l'explication toute naturelle que je lui donne. D ij D'un

D'un côté sont deux Bustes en regards, l'un est du Soleil, avec la tête rayonnée, tournée de la droite à la gauche, le D E O, de la legende se raporte au Soleil; l'autre est le Buste de *Carus*, tournée de la gauche à la droite; le D O M I N O, de la legende se raporte à ce Prince; voila donc deux Têtes et deux Titres qui leur conviennent, au Soleil celui de *Dieu*, et à *Carus* celui de *Seigneur*, ou de Souverain. (Il est bon de remarquer que cette Médaille peut servir de preuve, qu'on commença dans ce tems-là à donner aux Empereurs le Titre de D O M I N U S, qui devint peu après *Carus* aussi fréquent que celui d' I M P E R A T O R.) Voici la legende de suite, D E O, E T D O M I N O, C A R O A U G U S T O; à l'égard du revers, il est commun, la legende est *Felicitas Reipublice*; c'est une femme debout qui tient de la droite un Caducée. Elle a le bras gauche appuyé sur un Cippe, et tient une haste en travers, il y a dans l'exergue, pour ne rien obmettre, XI.

Je reviens au parti que je prends des Médailles contre les Historiens, quand ces derniers ne s'accordent pas avec les Médailles, ce n'est surement pas parce que depuis plusieurs années j'ai donné avec la

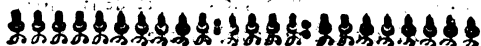
des

derniere ardeur dans la recherche des Médailles antiques, dont j'ai formé avec des soins infinis plusieurs suites ; je ne prétends pas justifier mon goût aux dépens de la raison ; je respecte infiniment les Historiens, je l'ai déjà dit ; mais aussi les Médailles m'ont-elles appris une infinité de faits de l'Histoire Romaine, que les Historiens ont obmis. Au reste ce n'est pas ici un paradoxe, et il paroîtroit étonnant aux gens qui l'ignoreroient, que les choses les plus essentielles d'un Regne sont quelquefois oubliées dans l'Histoire, et que sans les Médailles on ignoreroit que l'Empereur Antonin a eû de sa femme Faustine un Prince nommé *Marcus-Galerius-Antoninus*, dont les Médailles seules nous ont conservé les Noms, et le Portrait au revers de sa Mere, (J'ai cette rare Medaille dans ma suite de grand bronze :) Que l'Imperatrice *Orbiana*, dont nous avons grand nombre de Médailles en argent et en bronze, étoit femme de Severe Alexandre : Que *Pauline* l'étoit de Maximinus, *Etrucille* de Trajan-Dece, et *Magnia Urbica* de Carus. Peut-on comprendre que des Historiens que nous croyons si exacts, ayent pû ignorer des faits aussi publics, et passer sous silence des Naissances d'Enfans d'Empe-

reurs , sans parler aussi , ni des Familles , ni du caractere , ni des actions de plusieurs Imperatrices qui ont été assises sur le Trône des Césars , et qui ont vû toute la terre à leurs pieds. Voilà cependant ce que les Médailles nous aprennent , et ne doit-on pas les regarder comme des témoins qui reprochent aux Historiens leur negligence et leur peu d'exactitude ?

Si je voulois , M. rapporter ici une partie des principaux faits de l'Histoire , qui nous sont seulement connus par les Médailles , et que les Historiens ont passés sous silence , je ne ferois pas une simple Lettre comme je me le suis proposé , mais j'aurois de quoi compiler des Volumes entiers , et je pourrois alors dire avec le plus Sçavant des Antiquaires ; *Quantam Historia lucem afferant Nummi* ! Mais je m'aperçois , Monsieur , que ma Lettre est déjà aussi longue qu'une Dissertation. Je suis , &c.





LES PROGRES DE LA MUSIQUE.

Sous le Regne de Louis XIV.

O D E

Seconde mes desirs, divine Enchantresse ;
 Musique, fille des Amours ;
 Vien te joindre à ma voix pour apprendre ta
 Permesse

A qui tu dois tes plus beaux jours ;
 Il nous coûtera cher, adorable harmonie ;
 De rapprocher de nous la perte d'un génie
 Qui renouvelle nos regrets.
 N'importe, signalons notre reconnoissance
 Et montrons qu'au goût de la France
 Tu dois tes illustres progrès.



De tes premiers accords, dès l'enfance du Monde
 Les Mortels furent enchantés ;
 Mais des chants qu'ils puisoient dans ta source
 féconde,

Pouvoient ils goûter les beautés ?
 Quels instrumens alors avoient-ils en partage ?
 Et quels sont aujourd'hui ceux dont l'art et l'u-
 sage

Tirent les sons les plus touchans ?

D iij Prodige

30027

Prodige de son temps , le Chantre de la Thrace
 Auroit-il à présent l'audace
 De disputer contre nos chants ?



Qu'il concoure avec nous , qu'il sente , qu'il
 admire

Ta noble composition.

La justesse , le feu qu'on ne sauroit décrire

De ta grande exécution.

A ton Regne , Louis , qu'il est dû de miracles !

Ta générosité ne laissant point d'obstacles ,

Tu vis fleurir tous les beaux Arts.

Les plus rares talens rassemblés pour te plaire ,

Empressés à te satisfaire ,

Accoururent de toutes parts.



De ses fastes laissons la trop fertile histoire ,

D'autres ont sçu les détailler.

De toi seule aujourd'hui je celebre la gloire ,

Musique , à ton tour vien briller.

Quel éclat t'a donné ce regne favorable ?

Qu'il parut d'Amphions (a) d'un goût inimitable

Dans la science des accords !

Quelles facilités n'a-t-on pas pour apprendre

Dès l'âge même le plus tendre

A s'enrichir de tes trésors.

(a) *Les Campra , les Destouches , et autres.*

Ce Règne si fécond fit naître des Orphées, (a)
 Dont l'Univers toujours surpris
 Vit les œuvres brillans, comme autant de Tro-
 phées,
 Dont les temps augmentent le prix ;
 Que d'éclatans objets t'ont fourni ses conquêtes ;
 Quel lustre t'ont donné ses plaisirs et ses fêtes.
 Quand sa foudre étoit en repos ?
 L'ardeur qu'à tes Sujets (b) inspiroit sa présence,
 Son juste choix, leur récompense ,
 Tout marquoit le goût du Héros.



Ce Théâtre (c) pompeux où la Cour et la Ville
 Viennent, attirés par tes sons ,
 Ne fut-il pas fondé pour donner un azile
 A tes illustres Nourrissons ?
 C'est-là que chacun d'eux sans relâche s'applique
 A nous montrer ce beau, ce vrai, ce magnifique
 Qu'on ne sçauroit te disputer.
 Sur ces progrès enfin, Melpomene et Thalie,
 Parlez, la sçavante Italie
 Croit-elle toujours l'emporter ?



La gloire, la valeur, le desespoir, la rage,

(a) Lully et ses Œuvres.

(b) Sujets, est pris ici pour les Musiciens.

(c) L'Opera.

DE L'amitié

L'amitié, la haine, l'amour,
 Animés par tes sons, n'ont-ils pas l'avantage
 De nous agiter tour-à-tour ?
 Là, des plus noirs chagrins tu bannis les allarmes,
 Aux plus superbes cœurs tu fais sentir les
 charmes
 D'une douce et tendre langueur ;
 Dans l'âme des Héros la Musique guerrière
 Transforme l'humeur trop altière
 En noble et martiale ardeur.



Mais qu'entens-je ? quels chants ont frappé mes
 oreilles ?
 Et font retentir nos Autels ?
 Venez : ... il est encor de plus rares merveilles,
 Approchez-vous, pieux Mortels :
 Entrons ... prétons silence à la Lyre Latine.
 Dans ces Temples sacrés, (a) où la grandeur
 divine
 Reçoit l'hommage de nos Rois ;
 Des célestes Concerts l'image ravissante,
 Dans tout son écar se présente,
 Quelle harmonie et quelles voix ! (b)



C'est là que de LOUIS la docte intelligence

(a) La Chapelle du Roy.

(b) Les Patchins, les Bastarons, et ans.

A sçû s'élever jusqu'aux Cieux ;
 C'est là qu'avec respect son auguste présence
 Chaque jour brilloit à nos yeux ;
 Que ne devez-vous point à ce rare modele ?
 Muses , vous le sçavez, que d'ardeur, que de zele,
 Vous donna le goût de Louis ?
 Chantez donc à la fois ses vertus, votre gloire ;
 Celebrez , Filles de memoire ,
 A jamais ses faits inouis.

*Par M. D... X... de l'Académie
 Royale d'Angers.*

*****;*****

R E P O N S E de M. de Thou-
 rette , Conseiller & Avocat du Roy au
 Bailliage Royal de Monfort-Lamany ,
 à la Lettre de M. Maillart , ancien
 Avocat au Parlement , du 12 Novembre
 1735.

J'Ay lû , Monsieur , dans le Mercure
 du mois de Mars dernier la Lettre que
 vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ,
 datée du 12 Novembre 1735 ; pour ré-
 ponse, j'aurai celui de vous dire que quel-
 que justes et judicieuses que soient vos
 remarques , elles ne me paroissent pas
 D vj néan-

néanmoins assés fortes pour me faire changer de sentiment , et rien ajouter à mon Commentaire sur le sujet des Donations Testamentaires entre Conjoints , qui se trouvent autorisées par l'Usage certain et constant , suivi dans notre Coutume , confirmé par une infinité de Jugemens et d'Arrêts contradictoires ; De sorte que c'est une Loy qui tient lieu de Coutume , à laquelle l'Arrêt rendu au Rapport de M. Boucher , qui n'est point en forme de Reglement , ne peut donner d'atteinte , ni détruire un pareil usage ; il est d'ailleurs contraire à plusieurs Arrêts rendus en la même Chambre , à la décision desquels j'estime qu'il faut s'arrêter , puisque vous sçavez aussi bien que moi , qu'un Usage a toujours eû force de Loy dans le Territoire où il est établi , et reconnu ; toute la différence qu'il y a entre les Usages et les Articles de la Coutume du même Bailliage , est que ceux-ci sont des Usages écrits , et les autres des Usages non écrits , qui n'ont pas moins force de Loy , lorsqu'ils ont été suivis et confirmés par des Arrêts contradictoires , ce qui ne fait pas de difficulté à l'égard des Donations Testamentaires entre conjoints , de manière que si la Coutume de Montfort n'en parle point , son silence doit être

être interprété par l'Usage qu'il faut absolument suivre, les Arrêts rendus entre Particuliers, qui peuvent avoir leurs motifs, n'étant pas capables de le détruire; c'est pourquoi je croi qu'il faut s'en tenir à cet Usage, et je ne puis changer de sentiment, avec d'autant plus de raison que l'Arrêt que vous raportez de l'année 1735. n'a point jugé la question de la validité ou de l'invalidité des Donations Testamentaires : Le Testament dont il s'agissoit ayant été déclaré nul par le défaut de certaines formalités qui n'y avoient point été observées, et en conséquence desquelles le mari survivant avoit négligé de profiter du legs fait à son profit; de sorte que l'Usage est toujours demeuré dans sa force et vertu; d'ailleurs le Roy par son Ordonnance renduë au mois d'Août 1735. au sujet des Testaments, déclare dans plusieurs articles qu'il n'entend point donner atteinte aux Usages observés dans les Provinces qui se trouvent par là confirmés. Je suis, Monsieur, &c.

A Ramboillet le 5. May 1736.

O D E



O D E I I I.

Tirée du Pseaume 129. *De profundis, &c.*

DE cet abîme épouventable,
Où ta Justice m'a surpris ;
Jusqu'à ton Trône redoutable
Ma douleur a porté ses cris.
Toi, qui veux qu'une foy sincère
Soutienne l'homme en sa misère,
Quoiqu'il ait osé t'offenser ;
Seigneur, voi ma langueur extrême ;
Entend des vœux, que ta Loy même
Nous a prescrit de t'adresser.



Il n'est point de trop grand supplice
Pour les forfaits que j'ai commis ;
Tu satisfais à ta Justice
Par les malheurs dont je gémis.
Mais, grand Dieu, ce courroux terrible
Sera-t'il toujours inflexible ?
N'est-tu plus ce Dieu de bonté ?
Eh ! qui soutiendra ta présence
Si tu ne suis dans ta vengeance
Que les loix de ton équité ?

Non

Non , tes bontés sont éternelles.
Quand nous péchons contre ta Loy,
Tu nous attends, tu nous apelles,
Tu ne punis que malgré toy.
Dans ta clémence inépuisable,
A qui se reconnoît coupable,
Tu n'imputes plus ses forfaits,
De cette clémence suprême,
Seigneur, c'est en ce moment même
Que mon cœur attend les effets.



Soit que de la naissante Aurore
L'éclat éclaircissant les Cieux,
Aux beautés du jour prêt à éclore,
Vienne ouvrir nos cœurs et nos yeux,
Soit que le jour cedant aux ombres,
Avec ses voiles les plus sombres,
La nuit recommence son cours,
Ce cœur tranquille, inébranlable,
Sur ta parole inviolable
Fonde l'espoir de ton secours.



O vous qui dans la servitude,
Où le Seigneur vous a réduits,
D'une odieuse ingratitude
N'éprouvez que les justes fruits,

vos MERCURE DE FRANCE

Vous, que sa faveur immortelle
Pour se faire un Peuple fidele,
S'est choisi sur tout l'Univers;
Jacob, mettez votre esperance
Dans le Dieu fort, dont la puissance
A tant de fois brisé vos fers.



Ce Dieu sévère et redoutable
A l'orgueilleux impénitent,
Est un Dieu doux et favorable
Aux pleurs de l'humble repentant.
Reconnoissons notre injustice,
Et nous verrons ce Dieu propice,
Quand nous aurons sçu nous juger;
Ainsi qu'il daignz le promettre,
Encor plus prompt à la remettre
Qu'il ne le fut à la venger.



L E T T R E du R. P. Dom J. Baptiste
Alexandre Dupré, *Benedictin de la Con-
grégation de St. Maur, sur une nouvelle
Invention d'Horlogerie, écrite de Sens le*
1. May 1736.

VOicy, Monsieur, une nouvelle in-
vention d'Horlogerie, dont je vous
prie de faire part au Public, comme très-
utile.

utile et diminuant considérablement le prix des Horloges. Elle consiste à faire sonner les quarts, les demies, les trois quarts, et ensuite l'heure courante, sans les quatre quarts qui précèdent l'heure, sur le rouage de la sonnerie des heures; retranchant le rouage qui sert à faire sonner les quarts: ce qui se fait en ajoutant simplement un second marteau, qui frappera sur un timbre, d'un ton plus haut que celui des heures, lesquels serviront tous les deux pour les quarts; et en divisant le chaperon de la rouë de compte d'une nouvelle manière, et donnant à la rouë de compte un nombre convenable.

Ce nombre doit être de cent quatorze dents, et son pignon de rapport aura autant d'ailes, qu'il y aura de chevilles à la rouë qui les porte, ou bien, si on ne mettoit au pignon de rapport que la moitié des ailes qu'il devoit avoir; par exemple, si la rouë de chevilles en portant douze, on ne mettoit que six ailes au pignon de rapport, qui engrene dans la roue de compte: alors la roue de compte ne portera que cinquante-sept dents, qui sont la moitié de cent quatorze.

Si on se fixe au nombre de douze chevilles placées à la manière ordinaire: de l'autre face de la même roue il en faut encore

910 MERCURE DE FRANCE

encore mettre douze pour faire jouer le second marteau , sans que pour cela on doive multiplier les ailes du pignon de rapport : et ces douze dernieres chevilles seront placées chacune à telle distance des premieres , que la roue tournant fasse fraper les deux marteaux presque en même tems ; ce qui servira pour les quarts : et afin que pour sonner les heures , il n'y ait qu'un marteau qui sonne , entre le levier de la détente qui sera le même que les anciens , il en faut encore mettre un , qu'une cheville placée à une des deux petites roues des minutes dans la quadrature , fera lever seulement quelque tems avant que l'heure sonne ; et qui par une languette qui correspondra au marteau du petit timbre , tiendra ce marteau levé , pendant que l'heure sonnera , de telle sorte qu'il ne puisse jouer. Et la cheville de la roue des minutes , quelque tems après , laissant retomber ce levier , remettra par consequent le marteau dans un jeu libre pour pouvoir faire son effet , lorsque la pendule détendra pour le quart.

Ce qui se fait encore beaucoup mieux en montant ce marteau à peu près comme ceux des repetitions ; parce que le levier de cette espece de détente n'agissant que sur le levier mobile du marteau ;
de

de sorte que les chevilles en passant, l'échapent, fatiguera bien moins la quadrature.

On conçoit assés qu'outre la cheville placée sur une des roues de la quadrature dont je viens de parler, il en faut encore quatre de l'autre face de la même roue, pour faire détendre à chaque quart, ainsi que dans les pendules ordinaires à quarts.

Le chaperon de la roue de compte qui perçura sur un point fixe que de regle pour faire sonner à une pendule les heures et les demies, servira ici de regle pour faire sonner encore les quarts et les trois quarts, en le divisant ainsi sur la plateforme.

Se servant toujours du nombre de cent quatorze, après avoir fait un cran au chaperon, que je suppose terminer les douze heures; tournant la plate-forme, en plaçant l'alidade de son point à un autre, on fera un second cran qui servira pour le quart; on ôtera la dent qui se trouvera entre ces deux crans, comme au chaperon où sont seulement les demies. Tournant ensuite la plate forme, on passera l'alidade d'un point à deux, et le cran fait servira pour la demie, réservant la dent, comme si c'étoit pour les deux heures. Passant ensuite l'alidade d'un point à trois, le cran fait sera pour les trois quarts.

Puis

372 MERCURE DE FRANCE

Puis tournant la plate-forme d'un point , le cran sera pour une heure , en abattant la petite dent qui se trouvera à ce dernier : mais à deux heures , on la réservera , ayant tourné la plate-forme d'un point à deux. Pour trois heures on passera d'un point à trois , et ainsi du reste , faisant toujours attention , qu'après chaque cran destiné pour le nombre des heures , on doit faire un cran pour le quart , passant d'un point à un autre sur la plate-forme , et abattant la petite dent. Et passant d'un point à deux , on fait un cran pour la demie , réservant la dent. Et pour les trois quarts on passera d'un à trois , réservant toujours la dent ; et à l'égard de l'heure on passera le nombre de points convenables à celui de l'heure. Par exemple , pour faire le cran de six heures , il faudra passer d'un point à six , pour sept heures , d'un à sept , et ainsi du reste. Ce Chaperon bien divisé fera infailliblement son effet.

On voit ici par la simplicité de l'invention qu'il y a un tiers d'ouvrage de moins que dans les Pendules ordinaires à quarts : ce qui en doit par conséquent beaucoup diminuer le prix ; on voit encore qu'étant plus simple , et moins composée , elle sera aussi moins sujette à se détraquer.

J'ai

J'ai encore inventé depuis peu une quadrature pour les Pendules , laquelle , sans poids , sans barillet , ni grand ressort , et sans rouage fait repeter les quarts et les heures , en tirant simplement le cordon à l'ordinaire. Elle sonnera aussi vite et aussi lentement que l'ouvrier le jugera à propos , les coups de marteau suivans pour le temps qu'ils sont à frapper , les vibrations du balancier , sans que ce soit néanmoins le balancier qui fasse agir les marteaux , et sans qu'il y puisse perdre de sa force.

Je sçai que Mr Massoteau , sans s'expliquer , a informé le public , qu'il avoit inventé une quadrature de montre de poche , qui repete les heures simplement : mais celle-ci nécessairement différente de la sienne , ne peut s'adapter qu'aux Pendules ; et a cet avantage sur la sienne , qu'elle fait aussi repéter les quarts.

J'en ferois aujourd'hui part au Public , si je ne m'étois proposé de faire servir cette invention , non seulement à repeter , mais encore à faire sonner les quarts et les heures courantes , pareillement sans poids , barillet , grand ressort , et sans rouage. Si ce dernier dessein me réussit comme le premier , travaillant actuellement à l'exécuter , je les donnerai tous
les

914 MERCURE DE FRANCE
des deux en même tems au Public pour
abrégé , l'exposition de l'un étant pres-
que en tout celle de l'autre. Je suis &c.



TRADUCTION de l'Epitaphe de
Moliere , par M. Huet , inserée dans
le Mercure.

Moliere , le Public t'aplaudissoit vivant ,
Il te regrette mort ; il gémit , il soupire.

Si tu nous avois fait moins rire ,

Nous ne te pleurerions pas tant.

TRADUCTION d'après le P Commire :

Non me clara tulit pugilem Messana , nec Argos :

Sparta virum genitrix , Patria Spartamena est ;

Arte doloque illi vincant , Lacedemone natum

Ni peperit virtus nulla corona juvenis.

Dans Messene , dans Argos ,

Je n'ai point reçu la vie ;

Sparte , féconde en Héros ,

Sparte est ma noble Patrie.

Athletes de Messene , Athletes Argiens ,

Par ruse et par adresse , obtenez la victoire ,

L'Art vous tient lieu de cœur ; plus jaloux de
leur gloire ,

I c

Les Lacedemoniens ,
 Si le courage ne la donne ,
 Ne veulent point d'une Couronne.

*Auctori Latini Poematis (cui titulus
 Lacrima) quod in ultimo Mercurii volu-
 mine legitur et subscribitur his duabus liti-
 ris C. P.*

*C. P. Musarum dilecte gregique , deoque ,
 Qui Pithone egit clarum de sepe triumphum.
 Lacrima cum legitur , non lumina coepe fricanda ,
 Lacrima sponte cadit. Qua condis carmina saepe,
 Saepe placent melius qua dat dum sol furit umbram
 Subscribis C. P. Celeberrime , jure , Poeta.*

LES LARMES.

Chanson à mettre en Musique.

DAns tous les malheurs
 Qui troublent ma vie ,
 Je noye de pleurs
 Ma mélancolie.
 Dure à jamais mon chagrin ;
 S'il me fait verser des larmes ;
 Elles ont pour moi des charmes ;
 Ce sont des larmes de vin ;
 Et je suis un Heraclite ,
 Plus joyeux que Démocrite.

E

Le mot de l'Enigme du mois 'Avril ,
est le *contre-cœur de la cheminée*. Celui du
premier Logogryphe est LIEVRE , où
l'on trouve *L. , re , lieu , lie , livre , lire ,
ire , ivre , ver , Elie , liere , lure*. Celui du
second est POLIGAMIE , dans lequel
on trouve *ali , lia , palme , magie , miel ,
lime , po , gap , plie , mail , ame , goa , li-
ma , poligame*. Et celui du troisième , PA-
RIS , où l'on trouve *rapis , piras , paris ,
ripas , apris*.



E N I G M E.

Quoiqu'on me foule aux pieds , Lecteur , je
suis toujours
D'une utilité sans seconde ;
Et lorsque le flambeau du monde
Dans l'Océan borne son cours ,
C'est alors qu'aux Mortels je suis d'un grand
secours.
Mars a besoin de moi dans le siècle où nous
sommes ;
C'est par moi qu'il détruit tant de superbes
Tours ,
Et qu'il répand le sang de tant de milliers d'hom-
mes.

On

On me voit dans les champs , et dans tout l'U-
nivers ;

Et l'on peut me trouver jusques au fond des Mers.

A U T R E.

DU haut jusques en bas je ne suis qu'une
Gueule ,

Qui raporte et qui rend en fidelle Epagneule
Les plus friands morceaux que l'on m'a confiés.

Quoique je sois sans bras , et que je sois sans pieds ,
Je défierois Sallé , Desmoulins , Mariette ,

De faire mieux la pirouette ;

Que je la fais à tout moment :

A ces traits , tu me prends pour une Girouette :

Non , reforme ton jugement ,

Mon cher Lecteur , je suis d'un autre caractere ;

Solide , obéissant , discret , officieux ,

Et parmi les mondains , gens peu Religieux ,

Mes pareils ne se trouvent guere.

Par M. d'Har.



L O G O G R Y P H E.

LEcteur , je suis chose bien délicate ,
Qu'on ne peut voir , et qu'on ne peut toucher ;

Non plus , que flairer et goûter ,

Ni même ouïr ; cependant je me flatte ,

E De

De te donner toute facilité ,
 Pour , de ce que je suis , voir la réalité.
 De dix qui forment mon Essence ,
 Sequestre quatre du milieu ;
 C'est l'instrument qui fait dans le Ciel la nais-
 sance
 D'un des douze Suivans du Fils de notre Dieu.
 Des six restans unis , tranche hardiment la tête ;
 C'est un poids de certain Marchand.
 Trois premiers du total ôtes ; un homme bête
 S'accommoderoit du restant.
 Poursuivons. Reprenons ma forme toute entière ;
 On y trouve de France une belle Rivière,
 Pour conclure , on y voit sur la Loire un séjour.
 Que suis-je donc , Lecteur ? Tu le verras un jour,

A U T R E.

JE porte dans mes flancs une méchante Bête ;
 Et suis par mes deux bouts aussi Bête censé.
 La Bête que je porte est de maligne tête.
 Lecteur , songe au Dieu Pan , me voilà deviné.

A U T R E.

UNe Province de France ;
 Un Lieu qui produit de bon vin ;
 Un ancien ornement du Sexe féminin ;
 Une Ville au Rhémois , en bonne conscience ,

Me -

Me font un aimable fruit,
Que le septième mois produit.

A U T R E.

Tourne mon nom, Lecteur, en plus de vingt
manieres ,

Tu trouveras *primo* , les noms de deux Rivieres ,

Item , deux agréables sons

Usités aux Chansons ;

De plus deux animaux , l'un bon à la friture ,

Et l'autre portant tête dure :

3. 7. 6. 4. aisément tu connois

Qui je suis à mon son de voix ;

Et peut-être autrement si tu voyois ma mine ;

(C'est autre chose) enfin devine.

Plus trois fois même mot , mais trois fois diffé-
rent ,

L'un planté droit résiste au vent ,

Et nous sera toujours d'un respectable usage ;

L'autre de non-poli ; se dit pour un ouvrage ;

L'autre en terme Espagnol n'annonce pas beau
jeu :

Item , une substance invisible en tout lieu ;

Dans le moment formée ,

Dans un solide enfin, pour un temps renfermée ;

Item , une mesure , et calcul terminé ,

De ce qui disparoît aussi-tôt qu'il est né.

Item , un grand amas d'une vaste étendue ,

E ij Et

320 MERCURE DE FRANCE

Et dont les bords se perdent à la vûë.

De plus à la fortune ainsi qu'à la vertu ,

Un oposé cruel , et souvent combatu.

Item , un animal , de qui la troupe grise

Erre dans les Palais, dans les eaux, dans l'Eglise;

Item , Oyseau d'un manger délicat :

Item , un goût , qui peine l'oïorat ;

Item, piece de bois en longueur plate et ronde ,

Nécessaire sur l'Onde,

De plus une saveur désagréable au goût ;

Plus , une écorce en poudre , inutile ragout ;

En style figuré , j'ai l'Etymologie

De ce que l'on te fait, Lecteur, lorsqu'on t'ennuie.



NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

ESSAY DE PHYSIQUE, sur l'œconomie animale. Par M. *Quesnoy*, Maître ès Arts , Chirurgien reçu à S. Côme , &c. *A Paris* , chés *Guillaume Cavelier* , rue S. Jacques , au Lys d'or. 1736. vol. in 12.

LES SIX LIVRES DE S. AUGUSTIN
contre Julien , Défenseur de l'Hérésie
Pelag.

Pelagienne , traduits en François sur l'Edition des RR. PP. Benedictins de la Congregation de S. Maur. Deux Tomes in 12. chacun de 484. pag. *A Paris*, chés François Babuty, ruë Saint Jacques à Saint Chrysostome 1736.

MEMOIRE Dogmatique et Historique , touchant les Juges de la Foy , où l'on prouve que les Evêques seuls , et indépendamment des Prêtres , sont les seuls Juges de la Foy. *A Paris* , chés la veuve Mazieres , et J. Baptiste Garnier, Imprimeurs-Libraires de la Reine, ruë Saint Jacques 1. vol. in 12. 1736.

CATALOGUE des Livres de feu M. Jullien de Prunay, Avocat au Parlement, dont la vente se fera en détail , &c. le Lundi 7. May 1736. et jours suivans , depuis 2. heures de relevée jusqu'au soir , en sa Maison , ruë Pierre Sarrazin , Brochure in 12. qui se distribuë chés Gabriel Martin , ruë S. Jacques , à l'Etoile. On y trouvera la liste de la vente.

LES SATURNALES FRANÇOISES.
Par M. * * *. prix 3. liv. *A Paris*, Quay de Conti , chés Prault fils , 1736. 2. vol. in 12. Le premier de 269. pages , le 2. de 296.
E liij Ccc

222 MERCURE DE FRANCE

Cet Ouvrage est divisé par Journées , remplies par des gens de bonne humeur , dans un Château à la Campagne , où l'on employe tout ce qui peut amuser et faire passer le tems agréablement , et jusqu'à des Pièces représentées , qu'on trouve ici dans leur entier ; En voici les Titres :

Le *Médisant*. Comédie en trois Actes , en Prose.

Les *Effets de la Prévention*. Comédie en un Acte.

Le *Triomphe de l'amitié*. Comédie en trois Actes.

L'*Inégal*. Comédie en un Acte.

RECUEIL de divers Ecris , sur l'Amour et l'Amitié , la Politesse , la Volupté , les Sentimens agréables , l'Esprit et le Cœur. A. R. *A Paris* , chés la veuve Pissot , Quay de Conti , à la Croix d'or , 1736. in 12. de 293. pag.

Ce Livre est extrêmement recherché ; il se fait lire avec plaisir et avec fruit. Nous en parlerons plus au long.

RECUEIL de differens Traités de Physique , et d'Histoires naturelles , propres à perfectionner ces deux Sciences. Par M. *Deslandes* , Commissaire et Contrôleur de la Marine. *A Paris* , chés Etienne

Etienne Ganeau, Libraire, rue S. Jacques, aux Armes de Dombes, 1736. in 12. de 272. pages. Nous parlerons plus au long de cet Ouvrage dont la lecture est agréable et utile.

TRAITE' DOGMATIQUE, et Historique, touchant l'obligation de faire l'Aumône, par Dom *de Lisle*, Abbé de S. Leopold de Nancy, 1736. in 8°. prix en blanc 12. sols. *A Nancy*, chés *Rouark*, Imprimeur au Neuf Château.

TRAITE' du Retrait Féodal, dans lequel sont agitées les matieres les plus curieuses du Retrait Lignager, et plusieurs autres Questions importantes sur differens sujets qui y ont rapport, dédié à S. A. R. le Duc de Lorraine. Par M. François - Xavier *Breyé*, Avocat en la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois. *A Nancy*, chés *le Fevre*, Imprimeur, 1736. 2. vol. in 4°.

NOUVEAU TRAITE' de la Perfection sur le fait des Armes ; Dedié au Roy. Par le Sieur P. J. F. *Girard*, ancien Officier de Marine. Enseignant la maniere de combattre, de l'Épée de pointe seule, toutes les Gardes étrangères, l'Es-

E iij padon,

924 **MERCURE DE FRANCE**
padon , les Piques , Hallebardes , Bayon-
nettes au bout du Fusil , Fleaux brisés et
Bâtons à deux bouts : Ensemble à faire
de bonne grace les Saluts de l'Esponton ,
l'Exercice du Fusil et celui de la Gréna-
diere , tels qu'ils se pratiquent aujour-
d'hui dans l'Art Militaire de France. Or-
né de Figures en Taille douce. Se vend
à Paris chés *Moette* , ruë de la vieille
Bouclerie , à S. Alexis. *La veuve Jouvenel* ,
à l'Hôtel Bretonvilliers , Isle S. Louïs.
Girard , au Nom de Jesus , grande Salle
du Palais. *Dupuis* , fils , à la Fontaine d'or ,
près S Severin , ruë S. Jacques. *Senenze* ,
fils , à S Augustin. Quay des Augustins.
Le prix est de 18. liv. en Brochure. Ce
Livre a été présenté au Roy par l'Auteur ,
et il a été reçu très favorablement par
Sa Majesté , et par Monseigneur le Dau-
phin.

ACADEMIES ROYALES INSTRUCTIVES ,
dans lesquelles on propose d'élever les
Enfans des deux sexes , à la décharge
de leurs Parens ; Suite de l'Art d'élever
la Jeunesse , selon le Système de *M. de*
Vallange. Premiere Partie. *A Paris* , chés
Gandonin , l'aîné , Quay des Augustins ,
au coin de la ruë Pavée ; *Giffart* , ruë S.
Jacques , à Sainte Therese ; et *Pierre de*
Bas ,

Bas, Grand' Salle du Palais, au septième Pillier, vis-à-vis la Cour des Aydes, à Saint François. 1736. Brochure in 12. de 93. pages, sans l'Avertissement et trois Epîtres Dedicatoires au Roy, à la Reine, et à Monseigneur le Cardinal de Fleury.

DECOUVERTE DES LONGITUDES, estimée généralement impossible à trouver, suivie de Tables dressées sur le premier Meridien ; pour en procurer à toutes Personnes l'usage facile, tant par Terre que par Mer, tous les jours, et en tous lieux. Par *M. de la Jonchere*. A Paris, chés *Jombert*, au coin de la rue des Mathurins ; chés la *veuve de Laune*, rue S. Jacques à l'Empereur, et chés plusieurs Libraires sur le Quay des Augustins. 1736.

Cet Ouvrage qui a été envoyé à toutes les Puissances de l'Europe, est divisé en quatre Parties. La première, contient les principaux moyens dont on s'est servi jusqu'à ce jour, pour trouver les Longitudes, et les défauts qui y sont opposés.

La seconde, comprend la découverte des Longitudes sur Terre, ce que l'Auteur propose par la quantité du tems qui s'écoule entre le passage de la Lune et d'une Etoile, sous tel Meridien que ce

E v sont

926 MERCURE DE FRANCE

soit qu'on veuille choisir pour le premier composé à la quantité du tems trouvé le même jour entre le passage de la Lune et de l'Etoile , sous un Meridien quelconque , la difference divisée par l'excès que la revolution de la Lune sur celle de l'Etoile , donne ce jour-là par degré , produira une somme , qui étant soustraite de 360. procurera la Longitude du lieu inconnu où l'on observe ce que l'on apuye par des exemples sur tous les differens cas qui peuvent arriver.

La troisième , comprend la connoissance des Longitudes sur Mer , au moyen d'une Table dressée sous le premier Meridien , qui donne chaque jour la quantité que l'excès de la revolution de la Lune sur celle du premier mobile produit ce jour-là par chaque degrés , ce qui est apuyé d'exemples sur tous les cas qui peuvent arriver.

La quatrième , est une Table dressée sur le premier Meridien , ce qui peut servir de modele pour dresser des Tables toutes les années ; par cette Table il n'est besoin que de connoître de combien le tems observé dans un lieu inconnu entre le passage de la Lune et d'une Etoile , ou d'une Etoile et de la Lune , si l'Etoile
le

le passe la premiere , sa puissance est supposée par le tems marqué dans la Table entre le passage de la Lune et de l'Etoile , sous le premier Meridien , la difference cherchée dans ladite Table indiquée par la colonne correspondante , et dans la même ligne la Longitude du lieu inconnu.

A B R E G É' du Catéchisme du Concile de Trente. *A Paris*, rue S. Jacques, chés François *Matthey*, vis-à-vis S. Yves, et Louïs *Dupuis*, près la Fontaine S. Severin. 1736. in 12.

Cet Abregé, dit l'Auteur dans l'Avertissement, explique d'une maniere claire et intelligible les principaux Dogmes de la Foy , et il enseigne avec beaucoup d'érudition les plus excellentes regles de la Morale ; mais comme son étendue n'est pas profitable à toutes sortes de Personnes , on a cru qu'un précis qui exposeroit brièvement et avec netteté, les principales verités qu'il renferme, seroit bien reçu de ceux qui s'accommodent beaucoup mieux des Abregés , que des Ouvrages d'une plus grande discussion. C'est ce qu'on s'est proposé dans ce petit Volume , qui traite du Symbole des Apôtres , des Sacremens , des Commans-

E v j demens

928 **MERCURE DE FRANCE**
demens de Dieu, de la Priere en général, et de l'Oraison Dominicale. Comme l'impression en est belle, la lecture en sera beaucoup plus facile que de celui qu'on a eû jusqu'à present. On a retranché ce qui a paru de moins necessaire, et surtout plusieurs répétitions, pour se restreindre à ce qui est de plus important.

Chacun sçait que le Catechisme du Concile de Trente a été singulierement composé pour les Pasteurs, et pour tous ceux qui sont chargés du soin des ames. En le réduisant en abrégé, on a eu en vûe de le faire servir à l'instruction de tous les Fideles. On peut assurer que quiconque possedera bien ce qui est contenu dans cet abrégé, sera en état de rendre raison de sa Religion.

METHODE POUR ETUDIER LA GEOGRAPHIE, où l'on donne une description exacte de l'Univers, formée sur les Observations de l'Académie Royale des Sciences; avec un Discours préliminaire sur l'étude de cette Science, & un Catalogue des Cartes Geographiques, des Relations, Voyages et Descriptions les plus necessaires pour la Geographie, par M. l'Abbé Lenglet Dufresnoy. A Paris, Quay des Augustins, chés
Rollin

M A Y. 1736. 924
Rollin fils, & Debure l'aîné, in 12. 1736.
5. Volumes.

C'est ici une seconde Edition de la Méthode de Géographie que M. l'Abbé *Leuglet Dufresnoy* fit paroître en 1716. en 4 Volumes, et celle-ci en contient cinq. Non seulement on y a fait des augmentations considérables, mais l'on a encore rapproché toutes les Descriptions de l'état présent de l'Europe, et des autres Parties du Monde. On peut dire même qu'il y a des choses neuves dans cet Ouvrage; par exemple, ce qui est dit de la Tartarie a été tiré des derniers Memoires ou des découvertes faites par ordre du Czar Pierre Premier; Et l'on adonné dans cette Géographie une Carte nouvelle de l'Asie Septentrionale, ce qui fait changer la Description de cette Partie de l'ancien continent. On y voit des découvertes jusqu'alors inconnuës aux Géographes; Et ce qu'on y dit des Tartares est tiré de l'Histoire de ces Peuples, qui a été publiée depuis quelques années en Hollande; c'est ce que nous avons de plus moderne en ce genre.

Il est bon de faire remarquer ce qui distingue cette nouvelle Géographie des autres de même nature; Ce n'est pas une simple Description de l'Univers: C'es
en-

330 **MERCURE DE FRANCE**
encore une Méthode pour ceux qui veulent entrer en de plus grands éclaircissements ; On leur produit dans ce Livre les Ouvrages et les Cartes , où ils peuvent s'instruire plus à fond des Royaumes qu'on y a décrits.

Voici donc le Plan de cette Géographie , qui nous a paru dirigée dans un ordre différent de ce qui s'étoit fait jusqu'à présent. Elle commence par un *Discours préliminaire* , très ample sur l'étude de la Géographie , et sur l'ordre qu'on doit observer en l'examinant. C'est proprement dans ce Discours qu'est comprise la Méthode pour étudier la Géographie annoncée dans le titre du Livre. C'est dans ce Discours plein de recherches et de singularités que tous les Royaumes , que les Provinces même passent en revûe , et qu'on y propose les Ouvrages qui en ont expliqué le détail Géographique. Les Géographes Etrangers et François , avec leurs Cartes , y sont examinés , et chacun y est caractérisé par ce qu'il a d'utile et de singulier. Ce Discours peut être d'un grand usage à tout Amateur de Géographie , et il ne s'est encore rien publié d'aussi curieux en ce genre.

Après ce Discours on voit paroître *La Géographie des Enfans* , qui fait le
pre-

premier Livre, ou la tête de cet Ouvrage ; on l'a publiée séparément, pour la commodité de la Jeunesse, qui trouve dans ce petit Abregé tout ce qui est nécessaire pour avoir de justes idées des premiers principes de la Geographie : Le reste de l'Ouvrage sert de Commentaire à ce premier Livre ; et peut également servir au Precepteur et au Disciple, pour avoir une connoissance exacte de l'Univers.

On donne ensuite un Traité de la Sphere, et des principales Questions qu'on y fait ordinairement : c'est un abregé succinct de ce que nous avons de meilleur en ce genre.

Après le Traité de la Sphere vient la Geographie, ou la Description de l'Univers. On commence par l'*Europe* comme la partie du Monde qui nous interesse le plus. On sçait que dans la Geographie on va toujours du Nord au Sud, et du Couchant au Levant ; c'est pourquoi on commence par les Isles de la Grande Bretagne, séparées de tout Continent, *divisi toto Orbe Britanni* ; et l'on continuë par les Royaumes du Nord, d'où l'on passe aux Etats qui sont au Midy de l'Europe. La France y est plus détaillée qu'aucune autre Partie : c'est ce qu'on doit aprouver
dans

32 **MERCURE DE FRANCE**
dans un François , qui écrit pour sa Na-
tion. M. l'Abbé *Lenglet du Fresnoy* a même
rapporté les trois sortes de divisions qui
peuvent servir pour cette partie de notre
Continent ; sçavoir , la division par Pro-
vinces Ecclesiastiques , celle qui est par
Gouvernemens Generaux , enfin la divi-
sion par Generalités , et l'Auteur s'en-
tient à cette dernière , qui lui paroît plus
fixe et moins sujette aux changemens ,
parce qu'elle a des Charges et des Em-
plois qui y sont affectés , soit dans les
Intendans , soit dans les Receveurs Gene-
raux des Finances , soit enfin dans les
Receveurs des Tailles. Après l'Europe ,
l'Auteur examine l'*Asie* , qui tient au
Continent de l'Europe. C'est dans cette
Partie qu'il a donné du nouveau par rap-
port aux Tartares qu'on y trouve mieux
développés que dans aucune Géographie.
Enfin l'*Afrique* et l'*Amerique* finissent le
quatrième Volume , et sont examinées
suivant les Relations les plus nouvelles.

Le cinquième Volume contient un au-
tre Ouvrage , toujours cependant Geo-
graphique et relatif au reste du premier
Livre ; c'est un Abregé très-succinct de
l'ancienne Géographie , utile pour la lec-
ture de l'Antiquité sainte et profane.
Cette Partie est travaillée sur les paral-
leles

les Geographiques du *P. Briet*, celebre Jesuite, et grand Geographe, et même sur l'Ouvrage si sçavant de *M. Cellarius*. On n'a pas même negligé les anciens Geographes les plus aprouvés : c'est là ce qui fait la premiere Partie du Tome cinquième.

La seconde Partie de ce Volume contient une Liste des principaux Livres de Geographie et des Cartes les plus utiles et les plus curieuses. Cette Partie peut extrêmement servir aux Amateurs. C'est le caractere de *M. l'Abbé Lenglet*, de donner toujours dans ses Ouvrages le moyen de se perfectionner dans la matiere qu'il examine ; et personne avant lui n'avoit suivi cette methode.

Enfin il y a une remarque generale à faire sur l'ordre de cette Geographie, qui la distingue en particulier de toutes celles qui ont d'ja paru jusques ici.

On y caracterise toujours les Royaumes, les Provinces, et les Villes même, par ce qu'il y a de plus singulier dans le Gouvernement, l'Histoire naturelle, et même l'Histoire civile, ou par quelque grand événement.

Et pour plus de perfection, l'Auteur a soin de marquer à la tête de chaque Royaume et de chaque Province la meilleure

234 MERCURE DE FRANCE.

leure Carte dont on doit se servir pour les examiner. Il a cité les Cartes les plus connues en France ; mais les Allemands et les Hollandois , qui sont également Amateurs de la Geographie , ont aussi leurs Cartes particulieres.

ALZIRE ou les Américains. Tragédie de M. de *Voltaire* , représentée à Paris pour la premiere fois le 27 Janvier 1736.

Errer est d'un Mortel , pardonner est divin.

Duren. Trad. de Pope.

A Paris , chés J. Bapt. Claude *Bauche* , près les Augustins, à la descente du Pont-neuf , à S. Jean dans le desert , 1736. le prix est de 30 s. in-8. de 79 pages, sans le Discours préliminaire qui en contient huit.

Nous avons déjà rendu compte en gros des Représentations de cette Piece , et de l'effet qu'elle a fait sur le Public ; l'Analyse que nous en avons donnée, nous dispense d'entrer dans un certain détail pour la texture du Poëme ; mais il reste à dire quelque chose du Discours qui est à la tête , de la versification et de l'effet de l'Impression , avec ce que nous avons pû recueillir des Remarques de quelques Lecteurs intelligens. Le Discours Préliminaire commence ainsi :

On

On a tâché dans cette Tragédie, toute invention et d'une espee assés neuve, de faire voir combien le veritable esprit de Religion l'emporte sur les vertus de la Nature.

La Religion d'un Barbare consiste à offrir à ses Dieux le sang de ses ennemis. Un Chrétien mal instruit n'est souvent gueres plus juste. Etre fidele à quelques pratiques inutiles, et infidele aux vrais devoirs de l'homme, faire certaines Prieres et garder ses vices; jeûner, mais haïr, cabaler, persécuter, voilà sa Religion. Celle du Chrétien veritable est de regarder tous les Hommes comme ses Freres, de leur faire du bien, et de leur pardonner le mal.

Tel est Gusmân au moment de sa mort, tel est Alvarès dans le cours de sa vie; tel j'ai peint Henry IV. même au milieu de ses foiblesses.

On retrouvera dans presque tous mes Ecrits cette humanité qui doit être le premier caractere d'un Etre pensant, on y verra, si j'ose m'exprimer ainsi, le désir du bonheur des hommes, l'horreur de l'injustice et de l'oppression; et c'est cela seul qui a jusqu'ici tiré mes Ouvrages de l'obscurité où leurs défauts devoient les ensevelir.

Que

Que gagnent les Auteurs en se déchirant mutuellement ? (poursuit l'Auteur, après avoir formé quelques plaintes contre ses Contemporains et ses Compatriotes.) Ils avilissent une Profession qu'il ne tient qu'à eux de rendre respectable. Faut-il que l'art de penser , le plus beau parrage des hommes, devienne une source de ridicule ; et que les Gens d'esprit , rendus souvent par leurs querelles le jouet des sots , soient les bouffons d'un Public dont ils devroient être les Maîtres ?

Virgile , Varius , Pollion , Horace , Tibulle étoient amis ; les monumens de leur amitié subsistent , et apprendront à jamais aux hommes que les Esprits supérieurs doivent être unis. Si nous n'atteignons pas à l'excellence de leur génie , ne pouvons nous pas au moins avoir leurs vertus ? Ces hommes sur qui l'Univers avoit les yeux , qui avoient à se disputer l'admiration de l'Asie , de l'Afrique , de l'Europe, s'aimoient pourtant et vivoient en Freres : et nous qui sommes renfermés sur un si petit Théâtre , nous dont les noms à peine connus dans un coin du monde , passeront bien tôt comme nos modes, nous nous acharnons les uns contre les autres pour un éclair de réputation

ration , qui hors de notre petit horison , ne frappe les yeux de personne. Nous sommes dans un tems de diserte , nous avons peu , nous nous l'attachons. Virgile et Horace ne se disputoient rien , parce qu'ils étoient dans l'abondance.

On a imprimé un Livre *De Morbis Artificum* , des Maladies des Artistes. La plus incurable est cette jalousie et cette bassesse qui regne parmi eux ; Mais ce qu'il y a de déshonorant, c'est que l'intérêt a souvent plus de part encore que l'envie à toutes ces petites brochures satyriques, dont nous sommes inondés. On demandoit il n'y a pas long temps à un homme qui avoit fait je ne sçai que la méchante brochure contre son Ami et son Bienfaiteur , pourquoi il s'étoit emporté à cet excès d'ingratitude. Il répondit froidement : Il faut que je vive. M. de Voltaire se justifie dans la suite de ce Discours , sur des accusations graves que nous ne pouvons abréger. On doit les lire dans le Discours même. Nous avons eu bien de la peine à résister au projet d'abord formé de le copier tout entier. Pour dédomager en quelque façon le Lecteur , nous allons en transcrire la fin.

Ces mêmes Libelles (continue l'Auteur

§38 MERCURE DE FRANC

teur) me traitent d'homme envieux de la réputation d'autrui ; je ne connois l'envie que par le mal qu'elle m'a voulu faire. J'ai défendu à mon esprit d'être satyrique , et il est impossible à mon cœur d'être envieux.

J'en apelle à l'Auteur de Radamiste et d'Electre , dont les Ouvrages m'ont inspiré les premiers le désir d'entrer quelque temps dans la même carrière. Ses succès ne m'ont jamais coûté d'autres larmes que celles que l'attendrissement m'arrachoit aux Représentations de ses Pièces , il sçait qu'il n'a fait naître en moi que de l'émulation et de l'amitié.

L'Auteur ingénieux et digne de beaucoup de consideration , qui vient de travailler sur un Sujet à peu près semblable à ma Tragédie , et qui s'est exercé à peindre ce contraste des mœurs de l'Europe et de celles du nouveau Monde , matiere si favorable à la Poësie , enrichira peut-être le Théâtre de sa Piece nouvelle. Il verra si je serai le dernier à lui applaudir , et si un indigne amour propre ferme mes yeux aux beautés d'un Ouvrage.

J'ose dire , avec confiance , que je suis plus attaché aux Beaux-Arts , qu'à mes Ecrits ; sensible à l'excès dès mon enfance

enfance pour tout ce qui porte le caractère de génie , je regarde un grand Poëte , un bon Musicien , un bon Peintre , un Sculpteur habile , s'il a de la probité , comme un homme que je dois chérir , comme un frere que les Arts m'ont donné ; les jeunes gens qui voudront s'appliquer aux Lettres , trouveront en moi un ami , plusieurs y ont trouvé un pere. Voilà mes sentimens ; quiconque a vécu avec moi , sçait bien que je n'en ai point d'autres.

Je me suis crû obligé de parler ainsi au Public sur moi-même une fois en ma vie. A l'égard de ma Tragédie , je n'en dirai rien. Réfuter des Critiques , est un vain amour propre ; confondre la calomnie est un devoir.

L'Argument que nous avons donné de cette Tragédie avant qu'elle fût imprimée , nous a dispensé d'en faire l'Extrait ; nous avons crû cependant que nos Lecteurs verroient avec plaisir quelques fragmens des Vers dont elle est enrichie , nous en allons choisir quelques-uns de ceux qui ont été les plus applaudis dans chaque Acte.

Acte premier. *Alvarès* , pour fléchir le cœur de Gusman , son Fils , envers les Américains , lui fait une image sanglante

940 **MERCURE DE FRANCE**
glante des cruautés que les Espagnols
ont exercées contre eux , et lui parle
ainsi :

Et nous, de ces climats, destructeurs implacables,
Nous, et d'or et de sang toujours insatiables,
Déserteurs de ces loix qu'il falloit enseigner,
Nous égorgéons ce Peuple , au lieu de le ga-
gner.

Par nous tout est en sang ; par nous tout est en
poudre ,

Et nous n'avons du Ciel imité que la foudre.

Notre nom , je l'avoüe , inspire la terreur ;

Les Espagnols sont craints , mais ils sont en
horreur ;

Fleaux du nouveau Monde, injustes, vains avarés,
Nous seuls en ces climats, nous sommes les *Bar-
bares* ;

L'Américain farouche en sa simplicité ,

Nous égale en courage et nous passe en bonté, &c.

Alvarès, pour mieux atendrir le cœur
de son Fils , lui raconte ce qu'un Amé-
ricain fit pour lui dans une rencontre
où il devoit périr : voici comme il s'ex-
prime en parlant des Américains :

Avez-vous oublié qu'ils m'ont sauvé le jour ?

Avez-vous oublié que près de ce séjour ,

Je me vis entouré par ce Peuple en furie ,

Rendu cruel enfin par notre barbarie ?

Deux

Deux des miens à mes yeux terminerent leur sort ;
 Y'étois seul , sans secours , et j'attendois la mort ;
 Mais à mon nom , mon Fils , je vis tomber leurs
 armes ;

Un jeune Américain , les yeux baignés de larmes ,
 Suivi de tous les siens , embrassa mes genoux ;
 Alvarès , me dit-il , Alvarès , est-ce vous ?
 Vivez , votre vertu nous est trop nécessaire ;
 Vivez ; aux malheureux servez long-temps de
 Pere ;

Qu'un Peuple de Tyrans qui veut nous enchaîner ,
 Par cet exemple un jour aprenne à pardonner.

Ce récit acheve d'attendrir Gusman et
 le détermine à rendre la liberté aux pri-
 sonniers pour qui Alvarès veut l'inté-
 resser.

ACTE II. Alvarès reconnoît *Zamore* ,
 Amant d'*Alzire* , pour ce jeune Amé-
 ricain qui lui a sauvé le jour , et s'écrie :

O Ciel ! ô Providence !

C'est lui ; voilà l'objet de ma reconnoissance.

Mes yeux , mes tristes yeux , affoiblis par les ans ,
 Hélas ! avez-vous pû le chercher si long-temps ?

En l'embrassant.

Mon Bienfaiteur , mon Fils , parle ; que dois-je
 faire ?

Daigne habiter ces Lieux , et je t'y sers de
 Pere ;

F. La

942 MERCURE DE FRANCE

La mort a respecté ces jours que je te doi,
Pour me donner le temps de m'acquiescer vers toi.

Zamore l'embrasse à son tour, et lui répond :

Mon Pere, ah ! si jamais ta Nation cruelle
Avoit de tes vertus montré quelque étincelle,
Croi moi, cet Univers aujourd'hui désolé
Au-devant de leur joug sans peine auroit volé ;
Mais autant que ton ame est bienfaisante et pure,
Autant leur cruauté fait frémir la Nature,
Et j'aime mieux périr que de vivre avec eux.

ACTE III. *Alzire* sortant du Temple où elle vient d'épouser Gusman, pour obéir aux ordres de son Pere, se plaint de la violence qu'on lui a faite, et prie l'Ombre de Zamore, qu'elle croit mort, de lui pardonner son infidélité. Ce même Zamore, si tendrement aimé, vient se présenter à elle ; dans ce triste moment, elle lui demande la mort, en lui disant :

Ton assassin
Vient en ce même instant de recevoir ma
main, &c.

Ta criminelle Amante, aux Autels des Chrétiens
Vient, presque sous tes yeux, de former ces liens !
J'ai tout quitté, mes Dieux, mon Amant, ma
Patrie ;

Au

Au nom de tous les trois , arrache-moi la vie ;
Voilà mon cœur ; il vole au-devant de tes
coups , &c.

Nos Chrétiens , ma foiblesse , au Temple m'ont
conduite ,

Sûre de ton trépas , à cet hymen réduite ,
Enchainée à Gusman par des neuds éternels ,
J'adorois ta memoire aux pieds de nos Autels ;
Nos Peuples , nos Tyrans , tous ont sçu que je
t'aime ;

Je l'ai dit à la Terre , au Ciel , à Gusman même ;
Et dans l'affreux moment , Zamore , où je te vois ,
Je te le dis encor pour la dernière fois.

Gusman vient bien tôt avec Alvarès
interrompre de si tendres plaintes ; Al-
zire , emportée par sa passion , et soute-
nant son caractere , parle ainsi devant
son Beupere et son Epoux :

Zamore , tu m'es cher ; je t'aime ; je le doi ;
Mais après mes sermens je ne puis être à toi.

Toi , Gusman , dont je suis l'Epouse et la victime ;
Je ne suis point à toi , cruel , après ton crime.

Qui des deux osera se venger aujourd'hui ?

Qui percera ce cœur que l'on arrache à lui ?

Toujours infortunée et toujours criminelle ,

Perfide envers Zamore , à Gusman infidelle ,

Qui me délivrera par un trépas heureux

De la nécessité de vous trahir tous deux ?

F ij Gusman,

Gusman, du sang des miens ta main déjà rougie,
Frémira moins qu'un autre à m'arracher la vie ;
De l'Hymen , de l'Amour , il faut venger les
droits ;

Punis une coupable , et sois juste une fois.

ACTE IV. Alzire voulant obtenir
de Gusman la grace de Zamore , s'ex-
prime ainsi :

C'est moi , c'est ton Epouse ;
C'est ce fatal objet de ta fureur jalouse ,
Qui n'a pû te chérir , qui t'a dû réverer ,
Qui te plaint , qui t'outrage , et qui vient t'im-
plorer.

Je n'ai rien déguisé, soit grandeur, soit foiblesse,
Ma bouche a fait l'aveu qu'un autre a ma ten-
dresse ,

Et ma sincérité , trop funeste vertu ,
Si mon Amant périt , est ce qui l'a perdu ;
Je vais plus t'étonner ; ton Epouse à l'audace
De s'adresser à toi , pour demander sa grace ;
J'ai crû que Dom Gusman , tout fier , tout ri-
goureux ,

Tout terrible qu'il est , doit être genereux.

J'ai pensé qu'un Guerrier, jaloux de sa puissance,
Peut mettre l'orgueil même à pardonner l'offense ;
Une telle vertu séduiroit plus nos cœurs ,
Que tout l'or de ces Lieux n'ébloût nos Vain-
queurs ;

Par

Par ce grand changement dans ton ame inhumaine ,

Par un effort si beau, tu vas changer la mienne;

Tu t'assures, mon cœur, mon respect, mon amour,

Tous mes vœux (s'il en est qui tiennent lieu d'amour ,)

Pardonne . . . je m'égare ; éprouve mon courage ;

Peut être une Espagnole eût promis davantage ;

Elle eût pu prodiguer les charmes de ses pleurs ;

Je n'ay point leurs attraits ; et je n'ai point leurs mœurs ;

Ce cœur simple et formé des mains de la Nature,

En voulant t'adoucir , redouble ton injure ;

Mais enfin c'est à toy d'essayer désormais

Sur ce cœur indompté , la force des bienfaits.

Ces quatre derniers Vers nous font souvenir que nous avons promis d'apprendre aux Lecteurs , les sentimens particuliers qui sont venus à notre connoissance au sujet de cette Tragédie ; on n'a pas trouvé qu'Alzire eût un cœur simple et formé des mains de la Nature , dans la précaution qu'elle a prise de tenter par d'autres voyes , la délivrance de Zamore , puisqu'après que Gusman l'a quittée sans lui avoir rien promis ; elle dit à *Emire* , sa confidente , en parlant de Zamore ;

Ah ! Je l'avois prévu, m'auras-tu mieux servi ?

Pouras-tu le sauver ? vivra-t-il loin de moi ?

Du Soldat qui le garde as-tu tenté la foi ?

F iij

En

En effet il semble qu'une femme qui a deux cordes à son arc, dément cette simplicité que l'Auteur a voulu lui donner.

ACTE V. Alvarès ayant dit à Zamore :

Ici la Loi pardonne à qui se fait Chrétien.

Zamore dit à Alzire :

Alzire, jusque-là chéririons nous la vie ?
La racheterions nous par mon ignominie ?
Quitterai-je mes Dieux pour le Dieu de Gusman ?
Et toi (Alvarès) plus que ton fils, seras-tu mon Tyran ?

Tu veux qu'Alzire meure, ou que je vive en traître.

Ah ! Lorsque de tes jours je me suis vu le Maître,

Si j'avois mis ta vie à cet indigne prix,

Parle, aurois-tu quitté les Dieux de ton Pays ;

Après la sage réponse d'Alvarès, voici ce qu'Alzire conseille à Zamore.

Mais renoncer aux Dieux que l'on craint dans son cœur,

C'est le crime d'un lâche, et non pas une erreur ;

C'est trahir à la fois, sous un masque hypocrite,

Et le Dieu qu'on préfère, et le Dieu que l'on quitte ;

C'est

C'est mentir au Ciel même , à l'Univers , à soi ;
Mourons ; mais en mourant ; sois digne encore
de moi ;

Et si Dieu ne te donne une clarté nouvelle ,
Ta probité te parle , il faut n'écouter qu'elle.

Le pardon que Gusman donne à Zamore , est un des traits les plus frapans de cette Tragédie ; les Partisans de cette Piece ont dit que l'Auteur n'a fait un assassin de son Heros , que pour rendre ce pardon encore plus digne d'admiration. Bien des gens ont condamné cet assassinat dans un Personnage qui a parû si généreux dans toute la Piece ; mais M. de Voltaire ne voudra pas répondre à leur Censure , puisqu'il a dit dans son Discours préliminaire : *Réfuter des Critiques , est un vain amour propre : C'est-là ce qui nous empêche d'entrer ici dans un plus grand détail sur ce que pense le Public de cette Piece , à laquelle on ne peut refuser de justes Eloges.*

RECHERCHES sur les Théâtres de France , par M. de Beauchamp , à Paris , Quay de Gesvres , chés Prault , Pere.

Le second tome de cet Ouvrage , commence par la suite du second âge du Théâtre François. Pour en donner une
F iij idée

948 **MERCURE DE FRANCE**
idée, nous allons faire choix de quelques Pièces de ce grand Dénombrement, et du nom de leurs Auteurs.

Roland de Marcé. Achab. Tragédie.

Nicolas Romain, Maurice, Empereur d'Orient.

Pierre Mathieu. Esther, Aman, ou Dasthi. Tragédie. Chitemnestre. Trag. la Guisade. Trag. Le Triomphe de la Ligue. Tragédie.

... *Gaillard.* La mort du Maréchal d'Ancre. Tragédie.

M^{re} Jean Auvray. L'Innocence découverte. Trag. Com.

Claude Billard. Gaston de Foix, Trag. Merouée, Tr. Panthée, Tr. Alboin, Tr. Genevre, Trag. Henry le Grand, Trag.

Pierre Froierel. St^e Agnès, Trag. Gillette. Com. facétieuse.

François Bertrand. Priam, Roy de Troye, Trag.

Jean Prevost. Edipe, Trag. Turne, Trag. Hercule, Trag. Clorilde, Trag.

Nicolas du St^e Marthe. Edipe, Trag.

Pierre de St^e Marthe. L'Amour médecin, Com. La Magicienne étrangère, Tragédie, &c.

Le troisième âge du Théâtre François, depuis Hardy, jusqu'à P. Corneille, commence à la page 44. Il ne reste d'Alexandre

xandre Hardy, qu'un petit nombre de Pièces , quoiqu'on lui en attribue 800 , et il avoie lui-même , qu'il en a fait 500 ; ce qui , malgré la fertilité de son genie , paroît incroyable.

Sa pauvreté ne lui permettoit pas , dit l'Auteur , de mettre la dernière main à ses Ouvrages. Réduit pour subsister , de fournir par an , six Tragédies aux Comédiens qui l'avoient mis de part , avec quelle précipitation étoit-il obligé de les composer ? On les méprise aujourd'hui , parce que réellement elles ont de grands défauts , et qu'elles n'offrent rien d'agréable à des Lecteurs accoutumés à de meilleures choses. Cependant si l'on veut en juger sans passion, on conviendra qu'elles sont meilleures que celles de Garnier , et des autres Auteurs du second âge , et qu'il étoit assés difficile qu'il fit mieux dans le temps où il vivoit ; en effet on peut dire qu'il a tiré la Tragédie des rues et des échaffaux.

En parlant de la Tragicomédie de *Tyr et Sidon* de Jean de Schelandre, M. de B. dit que dans l'origine de la Tragédie en France, vers mil cinq cent cinquante deux les plus fameux Poètes représentoient leurs Tragédies , ou celles de leurs amis. Jodelle , Belleau , la Peruse , étoient eux-

F v. mêmes

mêmes leurs Acteurs. Depuis même que les Comédiens du Roy représentent tous les jours à Paris , il s'est formé de temps en temps des Sociétés pour jouer la Comédie ; et ce goût est devenu si general depuis 1727 , que de jeunes Seigneurs , et de jeunes Dames de la Cour , ont représenté devant la Reine , des Pièces de Moliere ; et qu'on pourroit compter aujourd'hui dans Paris , cinq ou six Théâtres , où l'on ne se borne pas au plaisir de s'amuser , on y forme des Acteurs et des Actrices ; on y donne des Pièces nouvelles pleines d'esprit et d'agrément , &c.

... *De Rayssiguier.* Les Thuilleries , Trag. Com. en 5. Actes , en Vers.

Pierre du Ryer. Les Vendanges de Surresne , Com. 1635. *Saul* , Trag. *Esther* , Trag. *Berenice* , Trag. en prose. Il mit en Vers celle de l'Abbé d'Aubignac.

Jean Puget de la Serre. Thomas Morus , Trag. en prose. *Thesée* , ou le Prince reconnu , Trag. en prose.

George de Scudery. La mort de Cesar , Trag. *Didon* , Trag. *Annibal* , Trag.

Jean de Rotrou. Les Menechmes , l'heureux Naufrage , Tr. Com. *Les Sosies* , Com. en 5. Actes , en Vers , in 4°. 1638. *Les Captifs de Plaute.* Com. en 5. Actes , en Vers. *Iphigenie en Aulide.* Tr. *Belisaire.*

saisie. Tr. *Venceslas*. Tr. Com. *Cosroës*.
Tr. &c.

François le Metel, Sr. de Bois-robert ;
Abbé de Chatillon. *Les Rivaux amis*.
La Jalouse d'elle-même. &c.

Jean des Marets de S. Sorlin. *Mi-
rame*, Tr. Com. C'est la premiere Piece
jouée à l'ouverture du Théâtre de la
Grand'Sale du Palais Cardinal, aujourd'hui
l'Opera. On assure que la Représentation
de cette Piece, conta 300000. Ecus au
Cardinal de Richelieu, et qu'il étoit de
part dans sa composition.

Le quatrième âge du Théâtre Fran-
çois, comprend depuis Pierre Corneille,
jusqu'à présent.

Jean Claveret. *La Place Royale*, Com.
&c.

Gautier de Coste, Chevalier Seigneur
de la *Calprenede*. *La mort de Mitridate*,
Tr. *Le Comte d'Essex*. Tr.

... *Desfontaines*. *Belisaire*, Tr. Com.,
Le Martyre de S. Eustache. L'illustre
Comédien, ou le martyre de S. Genest.

Urbain Chevreau, la suite et le Ma-
riage du *Cid*. Tr. Com.

Charles Saumer. *La mort de Pompée* ;
Tragédie.

Antoine le Metel, Sr d'Onville, frere
de l'Abbé de Boisrobert.

Fvj L'Esprit

552 MERCURE DE FRANCE

L'Esprit follet. Com. en 5. Actes, en Vers, 1641. *Les Morts vivans*, Tr. Com. Jodelet, *Astrologue*, Com. en 5. Actes. *La Coeffeuse à la mode*, Com. &c.

Jean Armand du Plessis, Cardinal, Duc de Richelieu. *La Com. des Thuilleries*, ou la grande Pastorale, en 5. Actes. *L'Aveugle de Smirne*, Tr. &c.

... *Regnauld Marie Stuart*, Reine d'Ecosse, &c.

Timothée de Chillac. L'ombre du Comte de Gormas, et la *Mort du Cid*. Tr. Com.

Gabriel Gilbert. *Rodogune*. Trag. Com. *Semiramis*, Trag. &c.

... *Nondon.* *Cyrus*, Trag. 1642.

François le Vayer. *Manlius*, Trag. 1645.

Hugues de Piton. *Le Déluge universel*, Trag.

... *Magnon.* *Artaxerxe*, Trag.

Nicolas le Clerc. *Iphigénie*, Trag. &c.

... *Brosse.* *Le Curieux Impertinent*, ou le *Jaloux*, Com. 1645. *L'Aveugle-Clairvoyant*, Com. en 5. Actes.

Claude Boyer. *Tyrdate*, Tr. *Le Comte d'Essex*, Tr. *Artaxerxe*, Tr. *Agamemnon*, Tr. donnée sous le nom de *Pader d'Assezan.* *Jephthé*, Tr. en 3. Actes, avec des Chœurs.

... *De Villiers*, Comédien de l'Hôtel de Bourgogne, le *Festin de Pierre*, Com. 5. Actes, en Vers. *Mi-*

*Michiel de Pure. Les Précieuses , Com.
 Jacob , Avocat. Les Bêtes raison-
 nables , Com. en un Acte , en Vers.*

*Antoine Beaudéan , Sieur de Somaise:
 Les véritables Précieuses , Com. en Prose.
 1. Acte.*

*Samuel Chapuzeau. Le Colin Mail-
 lard , Com. facétieuse , en un Acte , en
 Vers.*

*Marie Catherine Hortense des Jardins ;
 ensuite Mad. de VilleDieu , &c. Man-
 lius , Trag.*

*Jean Dauneau , Ecuyer , Sieur de Visé.
 Le Gentilhomme Guespin , ou le Campa-
 gnard , Com. en un Acte , &c. M. de B.
 raporte qu'à la premiere Représentation
 de cette Piece il y avoit sur le Theatre
 beaucoup de Gens de condition , Amis
 de De Visé, qui rioient à chaque Endroit;
 le Parterre ne fut pas de leur avis, et siffla
 de toute sa force. Un des rieurs s'avança
 sur le bord du Théâtre, et dit : Si vous
 n'êtes pas contents , on vous rendra votre ar-
 gent à la porte ; mais ne nous empêchez pas
 d'entendre des choses qui nous font plaisir.
 Un plaisant lui répondit :
 Prince , n'avez-vous rien à nous dire de
 plus ?*

*Un autre ajouta :
 Non , d'en avoir tant dit il est même
 confus.*

Charles

954 MERCURE DE FRANCE

Charles Du Laurens. Britannicus, Tr.

.... *Bidart. Hypolyte, Trag.*

.... *Ferrier. Adraste, Tr. Montesurme, Tr. 1702.*

Jean De la Chapelle. Zaïde, Tr. 1681.
Cleopatre, Tr.

.... *Passerat. Sabinus, Tr.*

.... *Belein et non pas Blein, Mustapha et Zeangir, Tr.*

Augustin Nadal. Mariamne, Tr. S. &c.

Prosper Jolyot de Crebillon. La mort de Cromwel, sous le titre de la mort d'Agis. Tr. non représentée, MS. Catilina, Tr. attenduë depuis long-temps.

Le troisième Tome de ce vaste et laborieux Recueil, commence par les Tournois, Carousels, Pas d'armes, Mommeries et Ballets, depuis 1548 jusqu'en 1735. Jusqu'au tems de Louis XIV. ces Ballets ne sont guere raisonnés ni fort ingénieux. Il en fut dansé un à l'Arcenal le 28 Février 1634, jour auquel le Cardinal de Richelieu fut traité par le Marquis de la Meilleraye. La premiere Entrée fut de 4 Servantes qui vinrent balayer la place en dansant, pour la préparer pour la Comédie en Prose, jouée par la Troupe de *Mondory*, dont le Sujet étoit la Comédie même, &c. Dans la seconde Entrée on voyoit le Maître
de

de la maison et sa femme grosse , que son ventre n'empêchoit pas de danser , bien qu'elle fut si avancée dans sa grossesse , qu'elle accoucha derrière le Théâtre.

La troisième Entrée , entre la fin de la Comédie en Prose et la Melite , en Vers , de Pierre Corneille , étoit de dix personnes , desquelles une nourrice portoit cet Enfant nouveau né , le remuoit et lui donnoit de la bouillie en dansant , puis tout à coup l'Enfant sortoit du maillet , semblant tout nud , tant étoit délicate et bien apliquée sur son corps la peau de couleur de chair , dont il étoit revêtu , lequel fit des merveilles en toutes sortes de danses.

Le Ballet de Cassandre , au Palais Cardinal , le 26. Février 1651 , divisé en 15 Entrées , dont les paroles sont de Benserade , est le premier où le Roy Louis XIV ait dansé.

Les Amours de *Lisis et d'Hesperie*, Piece héroïque de Quinault , représentée au Louvre le 9 Decembre 1660 par la Troupe Royale &c. Après avoir parcouru une longue liste de Ballets , vient le Théâtre des Comédiens Italiens. Ils firent ce qu'auroient dû faire leurs Successeurs , dit l'Auteur ; ils ne permirent point qu'on imprimât leurs Pièces : par là
quand

956 **MÉRCURE DE FRANCE**
quand ils les reprenoient au bout de quelques années, elles paroissoient nouvelles à ceux mêmes qui les avoient vû représenter, Gherardi, qui avoit succédé au fameux Dominique, dans le Rôle d'Arlequin, en fit imprimer quelques-unes, après leur expulsion : les autres se sont perduës. Mr de Beauchamp parle ensuite du nouveau Théâtre Italien qui subsiste encore aujourd'hui, des Acteurs et de leurs Pieces et Parodies, des Auteurs qui les ont composées &c. Après cela vient l'Opera Comique et la Foire. Particularités de la vie de quelques Comédiens François. Table Chronologique des Auteurs. Table Alphabétiques des Auteurs contenus dans tout l'Ouvrage.

Le sieur *Giffart*, Libraire et Graveur, rue saint Jacques, à sainte Therese, débite 2. volumes in 4. intitulés : **LES GENEALOGIES HISTORIQUES des Rois, Empereurs, &c. et de toutes les Maisons Souveraines qui ont subsisté jusqu'à présent, exposées dans des Cartes Généalogiques, tirées des meilleurs Auteurs, avec des Explications Historiques et Chronologiques, dans lesquelles on trouvera l'établissement, les révolutions et la durée des différens Etats du Monde; l'origine des Maisons Souveraines, leurs progrès, Alliances, Titres, Droits, Prétentions et Armoiries; avec figures,**
M. DCC. XXXVI.

Ces

Ces deux volumes sont imprimés en caractère de S. Augustin, sur du carré fin d'Auvergne, ayant 39. lignes dans chaque page et beaucoup de Notes Critiques et Historiques, les dates Chronologiques et la citation en marge des Auteurs sur les endroits les plus intéressans.

Les Tables Généalogiques sont exécutées avec beaucoup de netteté et de propreté; on peut même dire avec goût, et sont à cet égard fort au-dessus de toutes celles qui ont été imprimées jusqu'à présent.

Le premier volume, qui, outre un Discours Préliminaire, contient 741. pages, dont il y en a 92. de Tables Généalogiques, renferme ce qu'il y a de plus intéressant sur l'Histoire ancienne, tant par rapport à la succession et à la généalogie des Rois, que pour la connoissance des plus célèbres Héros de l'Antiquité. Il est divisé en quatre Livres, dont voici les Chapitres.

Livre I. Chap. 1. des anciens *Patriarches*, *Juges*, *Rois* et *Pontifes* du Peuple de Dieu, avec la Famille d'*Hérode*, et la Généalogie de N. S. J. C. 2. Des Rois des *Assiriens* et des *Caldéens*. 3. de *Carie*. 4. de *Lidie*. 5. de *Troye*. 6. de *Phénicie*. 7. des *Medes*. 8. de *Perse*. 9. de *Syrie*. 10. de *Bitbinie*. 11. de *Pergamme*. 12. de *Cappadoce*. 13. du *Pont*. 14. du *Bosphore*. 15. d'*Arménie*. 16. de la *Bactriane*. 17. des *Parthes*.

Livre II. Chap. 1. des anciens Rois d'*Egypte*. 2. des Rois dits *Ptolémées*. 3. des Rois de *Cyrene*. 4. des Rois de *Numidie*, et de ceux de *Mauritanie*, et à la fin la Généalogie du grand *Annibal* et de quelques autres Chefs des *Cartaginois*.

Livre III. De la *Grèce*. Chap. 1. des Rois de *Sicile*. 2. d'*Argos*. 3. de *Micenes*. 4. de *Thessalie*. 5. d'*Athènes* et de *Megara*. 6. de *Thebes*.

9-8 MERCURE DE FRANCE

7. d'*Orchomeno*. 8. de *Corinthe*. 9. d'*Areadie*.
10. de *Lacedemone*. 11. de *Messene*, d'*Occha-*
lie, de *Pheres* et de *Pise*. 12. d'*Elide* et d'*Etolie*.
13. d'*Epire* et de *Salamine*. 14. de *Macedoine*.
15. d'*Itaque* 16. de *Crete*.

Livre IV. Des *Romains* Chap. 1. des Rois du
Latium. 2. des Rois d' *Rome*, avec les Familles
de *Silla*, de *Marins*, de *Caton*, de *Ciceron*, des
Scipions des *Emiliens*, de *Jompee*, de *M. An-*
toine, de *Lepidus*. 3. des *Empereurs* depuis *Jules*
Cesar jusqu'à *Constantin le Grand*.

Le second volume, qui a aussi beaucoup de
Notes, est de 698. pages, dont il y en a 140.
de Tables Généalogiques; contient les Généa-
logies des Maisons Souveraines établies en Ita-
lie depuis la décadence de l'Empire en Occident,
et est divisé en 28. Chapitres.

Chap. I. des Rois d'*Italie*, 1^o des Rois *Ostro-*
gots. 2^o des Rois des *Lombards*. 3^o des Rois d'*I-*
talie, depuis *Charlemagne*.

Chap. II. De la Maison de *Savoye*. Ce Cha-
pitre est subdivisé en trois articles. Le 1. con-
tient toutes les Branches de la Maison de *Savoye*,
à laquelle l'Auteur donne une commune origine
avec les Comtes de *Genève*. Le 2. rapporte les
Comtes de *Genève* avec la Maison de *Thoiry-*
Villars, qui avoit hérité de ce Comté. Le 3. est
des Seigneurs de *Bresse* et de *Baugé*, fondus dans
la Maison de *Savoye*.

Chap. III. des Marquis de *Monferrat*. IV.
des Marquis de *Saluces*. V. du Prince de *Massa-*
ran, de la Maison *Ferraro*. VI. des Ducs de
Milan, de la Maison *Visconti*. VII. des Ducs
de *Milan*, de la Maison de *Sforza*. VIII. de la
Maison de *Médicis*. IX. de la Maison de *Gon-*
zaga. X. de la Maison *Farnese*. XI. de la Mai-

son

son d'Este. XII. de la Maison de *Pia* de la *Mirandole*. XIII. des Princes de *Monaco*. XIV. de la Maison de *Malaspina*. XV. des Princes de *Massa-Carrara* de la Maison de *Cibo*. XVI. des Princes de *Piombino*, des Maisons *Appiani*, *Ludovisio* et *Boncompagno*. XVII. de la Maison *Trivulce*. XVIII. de la Maison *Piccolomini*. XIX. des Ducs d'*Urbino*, des Maisons de *Montefeltro* et de la *Rovere*. XX. des Comtes de *Camerino*, de la Maison *Varane*. XXI. des Seigneurs de *Ravenne* de la Maison *Polenti*. XXII. des Seigneurs de *Rimini* et de *Cesene*, de la Maison *Malatesta*. XXIII. des Seigneurs d'*Imola* et de *Faenza*, des Maisons de *Manfredi* et d'*Alidosio*. XXIV. des Seigneurs de *Forlì*, de la Maison *Ordellaffo*. XXV. des Seigneurs de *Padouë* et de *Treviso*, des Maisons d'*Onara* et de *Carrara*. XXVI. des Seigneurs de *Verone*, de la Maison de la *Scala*. XXVII. des Seigneurs de *Boulogne*, de la Maison *Bentivoglio*. XXVIII. des Familles *Papales*, depuis 150. ans. sçavoir, de *Perretti*, *Sfondrat*, *Aldobrandini*, *Borghese*, *Barberin*, *Pamphilio*, *Chigi*, *Rospigliosi*, *Altieri*, *Odescalchi*, *Ottoboni*, *Pignatelli*, *Albani* *Conti*, *Orsini* de *Gravina*, et *Corsini*.

Au commencement de ce second volume, l'Auteur convient dans un Avertissement, que la suite des Empereurs auroit dû naturellement précéder la matière de ce volume, mais il représente que l'impression de celui-ci s'étant trouvée plutôt prête, il n'a pas voulu différer de le donner au Public. Il promet quatre autres volumes, dont deux paroîtront dans l'année prochaine.

Il prie en même-temps ceux qui voudront s'intéresser à la perfection de cet Ouvrage, d'y contribuer de leurs lumières et d'adresser leurs

Memoires

560 MERCURE DE FRANCE

Memoires (port franc) soit en François , Latin ou Italien , au sieur Giffard , Libraire et Graveur , à l'image sainte Therese , rue S. Jacques , à Paris.

Outre les Tables des Chapitres , des noms et des Tables Généalogiques , il y en a une au second volume , des Alliances , marquée par les pages et par les degrés des Généalogies où elles se trouvent , ce qui est d'un très-grand secours.

LE MAY , Cantatille nouvelle , à voix seule ; et symphonie , mise en Musique par M. *Doriot*. Le prix est de 24. s. *A Paris* , chés le sieur *Le Clerc* , rue du Roule , à la Croix d'or , 1736. Les Vers sont de M. *Valois d'Orville*. broch. in-4°. de 12. pages.

Les Livres qui se trouvoient chés *Loüis Josse le Pere* , Libraire rue S. Jacques , à la Couronne d'Epine , se vendent présentement chés *Jean-François Josse* , Fils , et *Charles-Jean-Baptiste Delespine* , Fils , rue S. Jacques , vis-à-vis la rue des Noyers , à la Victoire.

Estampes nouvelles.

Foire de Venise. Composition agréable , et très-bien caracterisée , de M. *Parossel* , Peintre de l'Académie , gravée par le sieur *Ph. Le Bas* , Graveur du Roy , chés lequel elle se vend , rue de la Harpe , vis-à-vis la rue Percée. On lit ces Vers au bas.

On trouve ici grands Jeux , beaux Spectacles ,
bon Vin :

Ici maint Charlatan prouve avec éloquence

Que jamais aucun mal n'eût assés d'insolence

Pour

Pour braver son Beau-ne divin :

Veut-on de l'avenir avoir quelque nouvelle ?

On est par des Devins aussi-tôt contenté ;

Il ne manque en ce lieu rien qu'une bagatelle.

C'est seulement la vérité.

Le même Graveur a mis au jour , et d'après le même Maître , quatre Morceaux en hauteur , heureusement composés , et fort bien exécutés : ce sont les quatre principales Heures du jour , avec des Vers au bas , les voici :

LE MATIN.

Au lever du Soleil que la Nature est belle !

La Verdure et les Fleurs renaissent dans nos champs ;

Les Oiseaux réveillés recommencent leurs chants,

Et tout semble reprendre une couleur nouvelle :

Mais que de toutes parts le Ciel soit radieux ,

Que par mille ornemens la Terre puisse plaire ;

Rien d'un jeune Berger ne flatte plus les yeux ,

Que de revoir paroître au matin sa Bergere.

LE MIDI.

Tandis que le Soleil embrase ces Climats ,

Et que de tous côtés l'Air paroît sans nuage ,

Sous ces Ormeaux , Bergers , vous trouvez de l'ombrage ,

Vous y prenez au frais un rustique repas :

Mais livrés au regard de ces jeunes Bergeres ;

Comment d'un feu secret défendrez-vous vos cœurs ?

Par

962 MERCURE DE FRANCE

Par tout l'Amour triomphe , et l'on ne sçauroit
gueres

Auprès de tant d'apas éviter ses ardeurs.

L'APRÈS-DINÉE.

Bergers , je suis jaloux de votre destinée ,
Les chagrins inquiets ne vous sont point connus ,
Le son du Chalumeau , les Discours ingénus
Vous font avec plaisir passer l'Après-dinée ,
Mais vos doux Entretiens perdroient bien de
leur prix ,
Si l'Amour leur ôtoit sa naïve éloquence ,
Et si de vos Philis l'agréable présence
N'avoit pas le pouvoir d'exciter vos esprits.

LE SOIR.

Le mal succede au bien , comme la nuit au jour.
Après avoir gaiement brouté l'herbe fleurie ,
Du loup , cheres Brebis , craignez un mauvais
jour ,
Revenez au bercail , et quittez la prairie.
Et vous de qui l'absence a causé des soupirs ,
Lisette , il étoit tems de vous rendre au Village ;
Pour éprouver qu'on trouve après un long
voyage ,
Dans le sein de la nuit le plus doux des plaisirs.

On vient de mettre en vente une Suite de 12.
Feuilles en hauteur , gravées par les meilleurs
Maîtres , qui est très recherchée , et qui mérite
bien de l'être , ce sont des sujets de fantaisies sin-
gulieres ,

gulières et très élégantes; de la Composition de M. de la Joüe; Peintre de l'Académie, dont la réputation est assés connue.

On y voit un Palais de Pluton. Une Fontaine glacée; Un Naufrage; Un Bosquet, et Cascade, &c.

Ces Estampes se vendent chés l'*Auteur*, Quay Pelletier, et chés la *veuve Chereau*, rue S Jacques, aux deux Piliers d'Or. Prix 6. liv.

La Suite des Portraits des Grands Hommes et des Personnes Illustres dans les Sciences et dans les Arts, se continuë toujours avec succès chés *Od euve*, Marchand d'Estampes, Quay de l'Ecole, vis-à-vis la Samaritaine. Il vient de mettre en vente, et toujours de la même grandeur.

J. JOSEPH LANGUET, Archevêque de Sens, Primat des Gaules et de Germanie.

CHARLES DE LA FOSSE, de l'Académie de Peinture, né à Paris, mort en Decembre 1716. Âgé de près de 80. ans.

Le troisième Livre de formes singulieres, comme Cartels, Rocailles, Cartouches, &c. orné de Figures, de Modes, &c. inventé par *Mondon*, le fils, et gravé par *Aveline*, paroît depuis peu. Les 7. Feuilles se vendent 18. sols, chés l'*Auteur* rue S. Eloy, à l'Hôtel Pepin, et chés *Ave. Ene*, rue S. Jacques. Les 14. Feuilles des deux précédens Livres se vendent 36. sols. Les sujets contenus dans ce dernier Livre sont, l'*Amour couronné*, le *Galand Chasseur*, l'*Heureux moment*, le *Rendez-vous*, l'*Amoureux Guerrier*, l'*Officier Vainqueur*, et le frontispice.

L'Académie Royale de Peinture et Sculpture,

a fait une perte considérable en la Personne de *Nicolas Bertin*, de Paris, fils et frere de Sculpteurs. Ayant perdu son pere à l'âge de quatre ans ; son frere, Sculpteur du Roi, qui voyoit le penchant du jeune homme , forma le dessein d'en faire un Peintre ; Il lui donna les premiers Elemens du Dessein dès sa plus tendre jeunesse. A l'âge de 10. ans il étudia sous *M. de Vernansac* , Peintre de l'Académie , et successivement sous Messieurs *Jouvenet* et *Boulogne* , sous lesquels il fit des progrès si heureux qu'à 18. ans il gagna un premier Prix de Peinture , quoique ses Concurrrens fussent plus âgés que lui , et dessinassent à l'Académie depuis un plus long temps. Son frere le presenta à *M. de Louvois* , alors Sur-Intendant des Bâtimens. Ce Ministre lui trouvant du talent , l'envoya à Rome ; il y demeura quatre années , et après avoir vû la Lombardie , il revint en France. Il s'arrêta à Lyon , retenu par les instances de plusieurs Amateurs , pour lesquels il fit plusieurs Tableaux , et entr'autres pour *M. de Flecher* , Lieutenant Général de la Senechaussée de Lyon.

Le Marquis de Louvois s'étoit déclaré son Protecteur , et sa mort arrivée en ce tems-là , fit faire au jeune Peintre de serieuses reflexions sur l'instabilité des Fortunes humaines. Ses mœurs pures et innocentes lui furent d'une grande ressource dans ce contre-tems. Il en triompha par une grande confiance en Dieu , et par un mépris , peut-être un peu trop stoïque , des biens et des honneurs ; ce fut par ce sentiment qu'il refusa la Direction de l'Académie de Rome , à laquelle *M. le Duc d'Antin* l'avoit nommé. Tous ses amis étoient des Personnes de mérite qu'il connoissoit depuis un grand nombre

bre d'années ; preuve certaine de la solidité de ses sentimens et de ses lumieres dans le choix des Personnes avec lesquelles il s'unissoit par les liens de l'amitié.

Il a beaucoup travaillé à la Ménagerie , à Trianon , et à Meudon : Il a fait un grand Tableau qui est dans la Nef de l'Abbaye S. Germain des Prés , représentant *le Baptême de l'Enfant de la Reine de Candace*. Ses plus beaux Ouvrages sont dans le Cabinet de l'Electeur de Mayence. Il y en a aussi beaucoup à Munich , dans le Palais de l'Electeur de Baviere. Il a travaillé pour quantité de Personnes de distinction à Paris , qui l'honoroient d'une estime particulière , pour ses mœurs et pour ses talens. M. de S. Bonnet , son ami particulier , en a un grand nombre. Il y en a aussi beaucoup à l'Eglise du Prieuré de Bury , auquel Prieuré il a toujours eû envie de se retirer , mais Dieu en a autrement disposé , étant mort à Paris le 11. Avril 1736. âgé d'environ 75. ans , dans les sentimens de la plus grande piété , également regretté de ses amis , et de ceux qui avoient du goût pour la Peinture.

On a appris de Rome , que M. Fontaniny , Chanoine de l'Eglise de Sainte Marie Majeure , et celebre par ses connoissances , sur tout par son habileté dans les Mathematiques , y mourut subitement le 18. Avril.



A M. de Mautour, Académicien Pensionnaire, sur le titre & le droit de Vétéran, que l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, vient de lui accorder par une Délibération qui a été approuvée par Sa Majesté.

Jadis chés les Romains le droit de Vétéran
 Etoit le prix des vieux Guerriers,
 Qui par maint longs travaux, et par haute
 vaillance,

Avoient acquis des moissons de Lauriers;
 Tu méritois, Mautour, dans une autre carrière
 Le même droit; tu viens de l'obtenir;

Ta gloire t'y suit toute entière
 Avec le même éclat que tu scûs l'acquérir;
 A ta fortune Littéraire

On a vû présider * deux Astres radieux,
 Qui de l'un et l'autre Hemisphere
 Respectés et chéris, dès long-tems ont sur eux
 Attaché les regards, et mérité les vœux;

Elle n'est pas moins illustrée

Par cet honorable concours,

* Les Cardinaux de Rohan & de Polignac
 Le premier en 1712. lors de la Pension. Le second
 au sujet de la Vétéranee en 1736.

Da

De suffrages unis dans le docte Lycée,

Par qui ta gloire est assurée,

Et qui t'assure encor le repos de tes jours,

Jouis tranquillement de ce double avantage,

Et dans ton arriere saison

Goûte les plus doux fruits du juste témoignage

Que dès le printems de ton âge

T'e rendirent Minerve et le Dieu d'Helicon.

Par un heureux accord, les alliant ensemble;

Tu scûs Peindre à la fois, avec (a) amenité,

Les graces et les jeux que le Pinde rassemble,

Et dévoiler l'obscur (b) antiquité.

De ton ami sensible à ta félicité,

Qui par zèle avec toy partage

Et tes Lauriers et tes succès,

Accepte le sincère hommage,

Et les tendres souhaits.

Il est trop peu connu pour aspirer jamais

A grossir comme toy les fastes de l'Histoire;

Mais il desire avec ardeur

Que son nom soit gravé dans le fond de ton

cœur,

Comme le tien doit l'être au Temple de Mé-

moire.

Poncy de Neuville

(a) Ses Poësies.

(b) Ses Dissertations.

G. H. L. A.

358 MERCURE DE FRANCE

L'Académie de Soissons dans son Assemblée publique du Lundy vingt-neuf Avril mil sept cent trente-sept, délivrera un Prix qui sera une Médaille d'Or de la valeur de trois cent livres, donnée par Monseigneur l'Evêque de Soissons. Elle l'adjugera à une Dissertation historique d'une heure ou d'une heure et demie de lecture. Elle propose pour sujet *l'Epoque de l'Etablissement de la Religion Chrétienne dans le Soissonnois, & ses progrès jusqu'à la fin du quatrième siècle; les noms des premiers Evêques de Soissons le tems et la durée de leur Episcopat, jusqu'à la fin du même siècle.*

Dans l'Examen des Ouvrages on aura égard non-seulement au nombre et à l'étendue des recherches, mais encore à la pureté du stile et à la beauté du langage.

Les Auteurs sont avertis de mettre à la marge ou à la suite de leurs Ouvrages les preuves des faits qu'ils auront avancés, et les sources où ils les auront puisés.

On prie ceux qui enverront des Dissertations Latines de mettre aussi en marge les noms françois des Personnes, ou des lieux dont ils feront mention, parce que souvent la signification de ces noms anciens est sujette à contestation entre les Sçavans.

On adressera à M. de Beyne, Président au Présidial de Soissons, et Secrétaire perpétuel de l'Académie, port franc, et avant le premier Février, les Ouvrages destinés au Concours, sans qu'il en soit retirés.

Les Auteurs ne mettront point leurs noms au bas de leurs Ouvrages, mais seulement une Sentence, et en les envoyant, ils indiqueront à M. le Secrétaire une Adresse sous laquelle il leur fera tenir son Récepissé.

Ille

Ils sont priés de prendre les mesures nécessaires pour n'être point connus jusqu'au jour de la décision, et de ne point signer les Lettres qu'ils pourroient écrire à M. le Secrétaire, ou à tout autre de Messieurs les Académiciens; on les avertit que s'ils sont découverts par leur faute ils seront exclus du Concours.

L'Auteur qui aura remporté le Prix, viendra le recevoir dans la Séance publique de l'Académie du 29, Avril 1737. si non, il enverra à une Personne domiciliée en cette Ville une Procuration, qui sera remise à M. le Secrétaire, avec le récépissé de l'Ouvrage.

La Pièce qui a remporté le Prix cette année est de M. Biot, Chanoine Régulier de la Congrégation de France, Abbé de S. Leger de Soissons; elle sera imprimée et donnée incessamment au Public avec deux autres Dissertations sur le même sujet, dont une est latine.

Selon les Lettres de Lisbonne, on vit à Campo Mayor, la nuit du 15. au 16. Avril, une Aurore Boreale, qui commença à 8. heures du soir, du côté du Nord-Ouest, et qui vers minuit s'étendit considérablement du côté de l'Est.

En conformité du Règlement arrêté et Signé par le Roy le 18. Decembre 1734. par lequel Sa Majesté statue qu'il ne sera reçu à l'avenir aucun Page de sa Chambre qu'il n'ait fait preuve de Noblesse depuis l'an 1550. et ordonne à M. d'Hozier, Juge d'Armes de France, de lui présenter ces Preuves de Noblesse dans les trois premiers mois de chaque année, pour être conservés dans le dépôt particulier de Sa Majesté, M.

1970 **MERCURE DE FRANCE**
d'Hozier a satisfait à cet Ordre, et a remis à Sa
Majesté les Preuves des Pages de la Chambre,
retenus pour le Service de 1736.

A V I S pour l'exécution d'un Registre pu-
blic, qui aura pour titre : *Armorial général de*
la France, dirigé sous l'autorité du Roy, par
Messire Louis-Pierre d'Hozier, Juge général
d'Armes de France, Chevalier de l'Ordre du
Roy, Conseiller en ses Conseils, Maître ordi-
naire en sa Chambre des Comptes, Généalogiste
de la Maison et des Ecuries de Sa Majesté, et de
celles de la Reine.

Depuis que l'usage des Armoiries s'est établi
en France sous l'autorité des Souverains, pour
caractériser publiquement la Noblesse par un
signe particulier, qui la distinguât du commun
des Hommes, il a paru en différens temps plu-
sieurs Ouvrages dans ce genre. Les plus ancien-
nement connus sont, entre autres, les Joustes
faites à Chevanci en 1285. et dont le manuscrit
contient les Armoiries blazonnées des Chevaliers,
qui s'y trouvèrent; la description d'un Tour-
nois, fait l'an 1282 dans la Ville de Huy, où sont
aussi blazonnées les Armoiries de plusieurs Nobles
et anciennes Familles; et un Armorial manuscrit
de l'an 1312. qui comprend les Noms et les Ar-
mes des Chevaliers, qui allèrent à Rome au Cou-
ronnement de l'Empereur Henri VII.

Tous ces Recueils, ainsi que ceux qu'on
apelloit autrefois Provinciaux, qui étoient dressés
par les Hérauts d'Armes, pour chacune Pro-
vince, dont ils portoit le Titre, et dans les-
quels ils employoient les Noms, les Qualités,
les Armes, et les Evenemens les plus honorables
des Nobles, n'ont pu être regardés que comme
des

des fragmens très-impairfaits , peu capables de satisfaire et d'instruire généralement sur une matiere aussi étendue. C'est ce qui déterminâ la Noblesse en Corps , convoquée à Paris en l'an 1614. à demander au Roy Louis XIII. la Création , en Titre d'Office , d'un Juge d'Armes de France , pour tenir des Registres publics et exacts de toutes les Armoiries des Nobles du Royaume , avec leurs Noms , Surnoms et Qualités , et pour avoir l'Inspection et Jurisdiction sur tout ce qui pourroit concerner , non-seulement cette marque de Noblesse , mais encore tous les ornemens dont elle peut être susceptible. Cet Officier fut créé conséquemment. Mais ce ne fut que sous le Règne du feu Roy , que l'Armorial général , dont Sa Majesté avoit donné la Commission au Juge d'Armes de France , fut ordonné par un Edit du mois de Novembre 1696. Ce Monument désiré depuis tant d'années par tout le Corps de la Noblesse , et qui ne fut exécuté qu'en partie , eut été un objet digne de l'Etat , s'il n'eut pas été livré à la poursuite des Traitans , qui en ont défiguré tout l'avantage. Les Armoiries , qui y sont comprises avec les Noms , Surnoms , Qualités , et domiciles de ceux , auxquels elles ont été données , ou confirmées , y sont la plupart si déguisées et si mal expliquées , que le feu Roy , par Arrêt de son Conseil du 9. Mars 1706. en défendant à toutes personnes , nouvellement agrégées au Corps des Nobles , de porter des Armoiries sans le Règlement du Juge d'Armes de France , Pâtorise en même temps à reformer , lorsqu'il en seroit requis , celles qui avoient été mal prises , ou mal expliquées dans cet Armorial général.

C'est donc pour remplir sur cela le Vœu un-

G iiij nime

nime de toute la Noblesse , et de ceux , qui , sous l'autorité du Roy , jouissent des Prerogatives , qui y sont attachées , que le Juge d'Armes de France s'est proposé de réunir successivement , autant qu'il sera possible , dans un Monument général exact , et permanent , toutes les Armoiries des Familles existantes , sous le Titre d'*Armorial général de la France*. Sa Majesté convaincue de l'utilité d'un Ouvrage de cette nature , en a agréé l'exécution , et a permis au Juge d'Armes de France de le conduire par lui-même à sa perfection , et de le distribuer en autant de Volumes , que cet Armorial pourra s'étendre.

Dans ces circonstances , on a crû devoir rendre compte au Public d'un Ouvrage , qui doit être mis sous ses yeux , qui l'instruira d'un coup d'œil des Armoiries , des Surnoms , des Qualités et des domiciles de tous les Concitoyens ; et qui , en supprimant les anciens jargons barbares d'une explication d'Armoiries , laquelle donnoit encore lieu à d'autres questions , pour pouvoir la comprendre , en rendra l'usage facile par des termes simplifiés et expressifs.

Les matériaux , que le Juge d'Armes a déjà rassemblés , sont plus que suffisans , pour composer au moins six Volumes de cet Armorial général ; mais comme il n'est pas possible qu'il soit exactement instruit de tous les changemens , qui arrivent journellement dans les Familles , ni qu'il ait connoissance , non seulement des substitutions , qui assujettissent à joindre à son Nom et à ses Armes ceux des Substituans , mais encore des Dignités et des Charges , dont la justice du Roy récompense et honore le Mérite et les Services , on avertit ceux , qui désireront que l'on n'omette rien dans cet Armorial général , de ce
qui

qui peut les concerner personnellement.

1°. De remettre, ou faire remettre par leurs Correspondans au Juge d'Armes de France leurs Armoiries, bien expliquées, avec leurs Noms, Surnoms, Qualités, et domiciles; pour que la gravure et l'impression puissent être faites avec soin, et sans qu'on soit obligé, comme il arrive souvent, de recourir à une correction.

2°. Que chaque Volume contiendra environ 2500. Armoiries, rangées par l'ordre alphabétique des Surnoms de Famille, et qu'à la fin de chaque Volume, il y aura une Table alphabétique, aussi des Noms des Terres, jointes aux Surnoms, pour que l'on puisse facilement connoître ceux, qui sont annoncés dans le monde sous des dénominations différentes. Que pour ce qui doit composer le premier Volume, on ne recevra que jusqu'au 30. Septemb. de cette année 1736. les mémoires de ceux, qui désireront d'y être compris et successivement pour les autres Volumes dans les trois premiers et trois derniers mois de chaque année.

3°. Qu'on tirera l'Ouvrage sur du Papier Grand Raisin; sauf à ceux, qui en voudront des Exemplaires en Papier plus grand, de faire part de leurs intentions, afin que l'on n'en tire précisément que ce qui sera retenu.

On aura soin d'instruire le Public, lorsque le premier Volume sera prêt à être distribué.

M. d'Hozier demeure à Paris, vieille rue du Temple, au coin de la rue S. François.

On voudroit faire imprimer à moitié de frais, un Recueil de bons mots sur le Quadrille, le Piquet, le Trictrac, la Pannoe, &c. Il y a à la fin

G v de

974 **MERCURE DE FRANCE**
de ce Livre de la Morale sur tous les Jeux. Cet
Ouvrage peut faire un gros in 12. d'environ 600.
pages, caractere de *Cicero*.

M. *Chanut*, Auteur de ce Volume, demeure
rue *Beaurepaire* *Montorgueil*, près le *Sieur Sorin*
Me Paumier. Il doit partir pour la Campagne
dans un mois.

Ce n'est point chés *Cloukier* et *Brauli*, mais
rue de la Harpe, vis à-vis la rue des deux Por-
tes, au *ton Pasteur*, que se vend le Livre intitulé
L'ORDRE DE L'EGLISE, ou de la Pri-
mauté et de la Subordination Ecclésiastique,
par le P. *Bernard d'Arras*, Capucin.

Le *Sieur Baradelle*, Ingenieur du Roy pour
les Instrumens de Mathématique, donne avis au
Public que depuis le long tems qu'il a fait diffé-
rens Instrumens pour tracer la ligne Meridien-
ne, voyant que plusieurs Personnes ont contre-
fait le Cadran connu sous le nom de Cadran
Vertical, qui n'est point propre à cet us-
age, vient de construire un nouveau Ca-
dran Equinoxial analemmatique universel, qui
s'oriente dans l'instant qu'il est présenté au So-
leil, il est propre pour tracer la ligne Meridien-
ne dans le même moment, sans faire aucune
opération des points d'ombre, et sans le secours
de la boussole; On le nomme analemmatique,
parce que c'est une espece de projection orthogra-
phique de la Nalèmmme de la Sphere, sur la Co-
lure des Solstices, en suposant que son plan
répond à celui du Meridien.

Ce Cadran marquera sous la Ligne, comme
sous le Pole; sa propriété est qu'il peut marquer
toute l'Année et à toutes les Heures du Jour,
com.

comme aussi dans les tems des Equinoxes, donne les points d'ombre à Midi parallelement, par consequent donne sa verification ; il donne aussi le point de Niveau, avec sa verification du Septentrion au Midi, et de l'Orient à l'Occident. *Il se fait et se vend chés ledit Sieur Baradelle, à l'Enseigne de l'Observatoire, Quay de l'Horloge du Palais, vis à-vis le grand Degré de la Riviere, A Paris,*

Le Sieur *Denielles*, Chirurgien ordinaire de l'Hôtel de Ville de Paris, a fait la découverte depuis quelques années d'un Remede immanquable pour la guérison de la Maladie des Eciouelles, sans faire ouverture ni emplâtre ; C'est un des plus grands Fondans que l'on ait encore trouvé en Medécine. Il purifie la masse du sang, fond les glandes, tant les ulcerées, que celles qui ne supurent pas. Il est un peu purgatif, & n'est pas plus gros qu'un grain de poivre ; On le prend tous les jours, jusqu'à parfaite guérison ; Il n'affoiblit pas le temperament, & ne fatigue pas le Malade. Celles qui supurent se guérissent plutôt que celles qui ne supurent pas. Il en a guéri une Personne, entr'autres, de 16. à 18. ans, ouverte de tous côtés sous la machoire inferieure depuis l'oreille jusqu'à l'autre ; ledit Sieur Denielles l'a guérie en 7 mois, sans que cela soit revenu ; Il s'est marié depuis, et ses enfans se portent bien. Il a guéri quantité d'autres personnes, qu'il peut faire voir, aussi-bien que celle ci-dessus. M. Maréchal, premier Chirurgien du Roy, en rendra témoignage. Son Remede se peut envoyer par la Poste dans tout l'Univers : Ceux qui voudront lui faire l'honneur de lui écrire auront la bonté d'affranchir les Ports de

Lettre, et de marquer l'âge et le sexe. Il est bon de faire remarquer, que le remède ne convient pas à ceux qui sont attaqués du poulmon. *Le Sieur Denielles demeure rue du Martrois, devant le grand Portail de S. Jean en Greve, à Paris.*



CHANSON.

Nous nous plaignons que la Parque ennemie,
Aie aux premiers Humains laissé mille ans de vie,

Tandis que de nos tristes jours

Elle précipite le cours.

Mais remarquez ce que dit leur Histoire :

Ces bonnes gens n'avoient ni treilles ni tonneau,

D'où je conclus avec l'ami Grégoire,

Que notre sort est aujourd'hui plus beau ;

J'aime bien mieux passer trente ans à boire

Que de vivre mille ans et n'avoir que de l'eau.

Le récit pour un Dessus et une Basse,
a été mis en Musique par M. le Maire.



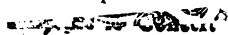
S P E C T A C L E S.

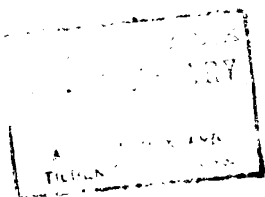
LE Jeudi 3. de ce mois, l'Académie
Royale de Musique donna la pre-
miere Représentation des *Voyages de*
l'Amour

7
le
re
h
e
is
ir
-
e

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Chat
tendre;





l'Amour, Ballet, composé d'un Prologue et de quatre Entrées, que le Public reçut très-favorablement, le Poëme est de M. de la Bruere, et la Musique de M. Boismortier. En voici un Extrait succinct.

Le Théâtre représente au Prologue les Jardins de Cythere; on y voit *l'Amour* couché sur des fleurs, ayant à ses côtés les Graces et la Volupté. La Suite de *l'Amour* chante ce Chœur.

Triomphe, Amour, comble nos vœux;
Lance sur nous mille traits pleins de charmes;
Plus tu signaleras le pouvoir de tes armes,
Plus nos cœurs deviendront heureux.

Zéphire, alternativement avec le Chœur:

Que tout soit enchanté
Des attraites du Dieu de Cythère.
Quel titre n'a-t'il pas pour plaire?
Il est le Fils de la Beauté,
Des doux plaisirs il est le Pere.

L'Amour éveillé par ces doux Concerts,
s'avance sur le bord du Théâtre avec Zéphire, et témoigne sa reconnoissance à ses Sujets par ces Vers:

Chantez, formez toujours le Concert le plus tendre;

Je

Je sens jusqu'à mon cœur passer des sons si doux ;

Et le plaisir de les entendre

Me paye assés des biens que je répands sur vous.

Zéphire invite l'Amour à se blesser de ses propres traits , pour éprouver lui-même le plaisir d'aimer. L'Amour lui répond qu'il voudroit trouver un cœur fidele ; Zéphire lui conseille de parcourir le Village , la Ville et la Cour , pour trouver ce cœur qu'il souhaite ; l'Amour y consent , il chante avec Zéphire les Vers suivans :

Partons ; abandonnons Cythere ;

Hâtons nous , que rien ne differe

Le moment d'un départ qui doit combler nos vœux , &c.

LE VILLAGE. Le Théâtre représente une Prairie ; l'Amour ouvre la Scene avec Zéphire , et fait ainsi l'éloge du Village.

Ab ! que ces retraites sont belles !

Et que ces Bergers sont heureux !

Ils ne sont occupés qu'à ressentir mes feux ;

Leurs plaisirs sont d'être amoureux ;

Et leurs vertus d'être fideles.

L'Amour apprend à Zéphire que sous
la

la forme d'un Berger et sous le nom de *Sylvandre* , il a parlé d'amour à l'aimable *Daphné* ; il ajoute qu'il s'en croit aimé ; mais qu'il veut éprouver par l'absence , si elle lui sera fidelle.

Daphné vient ; *Sylvandre* expose le sujet de ce premier Acte par ces Vers :

Un Prix est dans ce jour proposé par *Cypris* ,
Au Berger qui saura de la voix la plus tendre ;

Chanter les attraits de son Fils ;

De vos mains, le Vainqueur doit recevoir le prix ;
Daphné , pour l'obtenir, je vais tout entreprendre ;

Ferez - vous quelques vœux pour l'amoureux
Sylvandre ? &c.

Il ajoute, après quelques Vers, par lesquels la Bergere lui a répondu, qu'elle sera équitable dans la distribution du Prix dont on l'a chargée.

Vous allez couronner le Vainqueur de nos jeux ;
Qu'une main si charmante embellira la gloire !
Ah ! s'il falloit chanter l'éclat de vos beaux yeux ,
Je serois sûr de la victoire.

Après un Dialogue où la Bergere laisse échaper quelques marques de sensibilité pour *Sylvandre* ; les Bergers et les Bergeres

380 **MERCURE DE FRANCE**
res du Village , qui est le lieu de la Scene ;
viennent chanter des Hymnes à la gloire
de l'Amour ; Sylvandre remporte le prix
par celui-ci.

Charmant Vainqueur , aimable Maître ;
Amour , toi seul combles nos vœux ;
C'est le Destin , qui nous fait naître ;
C'est toy , qui nous fais vivre heureux.
Les Dieux de la Terre et de l'Onde ,
Doivent tout aux tendres desirs ;
Ils s'ennuyeroient des soins du Monde ;
Si tu n'y mêlois tes plaisirs.
Aux Loix que tu sçais nous prescrire ,
Quel cœur a jamais résisté ?
Tu nous en fais toujours instruire
Par la nature et la beauté.

Tous les Bergers avoient qu'ils cedent
la Victoire à Sylvandre ; Daphné lui don-
ne le Prix ; on célèbre son triomphe par
des chants et par des danses , qui finissent
ce premier Acte.

LA VILLE. Le Théâtre représente
une Solitude sauvage ; on voit dans l'en-
foncement, d'un côté, la Mer, et de l'autre
une Grotte, demeure ordinaire d'un
Astrologue. L'Amour, déguisé sous le
nom d'*Alcidon* commence ce second Acte
avec un Astrologue, à qui il ordonne de

SUE-

surprendre *Lucile* , par un oracle adroit ;
Il fait le portrait de cette Belle par ces
quatre Vers :

L'hommage des Amans sçait trop la satisfaire ,
Pour qu'elle aime bien à son tour ;
Dans un cœur épuisé par le desir de plaire ,
Il ne reste rien pour l'Amour.

Il ajoute qu'il a déjà éprouvé le cœur
de *Lucile* par des présens qu'il lui a faits
sous le nom d'un inconnu ; que *Lucile*
estime déjà cet Amant qu'elle n'a point
vû ; et qu'elle balance entre cet inconnu
et lui ; Le Devin lui promet de le servir
fidelement , et fait entendre que *Lucile*
doit venir le consulter , pour apprendre
quel doit être le sort de son cœur. Le
faux *Alcidon* et le Devin s'étant retirés ,
Lucile vient avec *Beroé* sa Confidente :
Beroé voyant *Lucile* encore incertaine
dans le choix qu'elle doit faire , lui parle
ainsi :

Pourquoi rougir d'être volage ?
Hâtez-vous de vous dégager ;
Quand l'Amour vous procure un plus brillant
hommage ,
Il vous avertit de changer.

Lucile témoigne à *Beroé* , qu'elle a pro-
mis

982 **MERCURE DE FRANCE**
mis un amour éternel à Alcidon , et
qu'elle sent de la répugnance à lui man-
quer de foy. Mais le Devin vient ache-
ver de la déterminer par cet oracle :

Vous qui cherchez à vous instruire
Du sort qui vous est destiné ,
Lucile , quel sort fortuné !
L'Amour pour vos attraits soupire.

Il n'en faut pas davantage pour ache-
ver une inconstance déjà commencée ;
Alcidon vient ; Lucile lui fait entendre
qu'elle ne veut plus aimer ; Alcidon qui
conçoit bien par cette feinte résolution
qu'elle est infidelle , se fait enfin con-
noître pour l'Amour par ces Vers qu'il
adresse à Zephire.

Mon cœur s'étoit flaté d'une vaine espérance ;
Zephire, de mes feux tu vois la récompense, &c.
Je vais chercher de nouveaux nœuds ;
Peut-être qu'à la Cour je serai plus heureux.

Il ajoute ces Vers , qu'il adresse à son
Infidelle.

Vos attraits méritoient l'hommage de l'Amour ;
Mais il vous échape en ce jour ;
Ce n'est pas assés d'être belle ;
Pour mériter mon cœur , il faut être fidelle.

Lcs

M A Y 1736 983
Les Génies élémentaires soumis aux évocations du Devin, forment le Divertissement de ce second Acte.

LA COUR. La Scène représente d'une manière aussi magnifique qu'élégante une Salle du Palais d'Auguste, préparée pour une Fête. L'Amour déguisé en Courtisan Romain, sous le nom d'Émile, commence ce troisième Acte par ces quatre Vers d'exposition.

Mes feux sont écoutés, la Princesse que j'aime
Répond enfin à mon ardeur ;
Mais puis-je compter sur son cœur ?
L'Inconstante le donne, et le reprend de même.

Cette Princesse est la célèbre *Julie* dont Ovide osa devenir Amant. Le prétendu Émile, le connoissant pour un indiscret, se flatte de s'éclaircir par lui-même du doute où il est sur la fidélité de Julie. Ovide fait l'éloge de l'Inconstance par ces Vers :

Quand la fidélité nous gêne,
Il faut choisir une autre chaîne ;
A ces seuls mouvemens le cœur doit obéir ;
L'Amour est un plaisir ;
S'il étoit un devoir, ce seroit une peine.

Comme l'Amour est persuadé qu'O-
vide

984 MERCURE DE FRANCE
vide est aussi vain que volage , il achève
d'en faire un indiscret , en le picquant
d'honneur ; il lui dit que la Princesse a
dédaigné ses vœux , Ovide répond :

Non , je ne puis ainsi laisser ternir ma gloire ;
Aprends le succès de mes feux .

Il apprend au faux Emile que Julie lui
a donné un rendez-vous à la Fête qu'on
va célébrer , et qu'ils sont convenus en-
semble de la manière dont ils y seroient
masqués ; il se retire pour aller se dégui-
ser. L'Amour se retire aussi dans le des-
sein de revenir surprendre Julie , et la
convaincre d'infidélité. On vient célébrer
la Fête ; un Masque chante ce Rondeau :

Suivons l'Amour et la Folie ;
Ils nous feront un sort charmant ;
L'Amour est l'ame de la vie ;
La Folie en est l'agrément.
Aux douceurs de ses chaînes ,
Si l'Amour mêle des soupirs ,
La Folie endort sur les peines ,
Et réveille pour les plaisirs ,
Suivons l'Amour , &c.

L'Amour , sous le nom d'Emile , vient
interrompre la conversation de Julie avec
Ovide ; ce dernier s'enfuit ; Julie est ar-
rêtée

retée par l'Amant qu'elle trahit ; elle se démasque après quelque résistance , et défend au prétendu Emile de se présenter jamais devant elle ; l'Amour prend son parti , qu'il fait connoître par ces quatre Vers :

C'en est fait ; retournons auprès de ma Bergere ;

Je dois compter sur sa fidélité ;

Eh ! qui peut rendre un cœur sincère ,

Si ce n'est la simplicité ;

LE RETOUR. La superbe Décoration de ce quatrième Acte représente le Palais de l'Amour , où les Zephirs ont transporté Daphné. Cette Bergere ne sçait où elle est ; Zephire le lui apprend. Elle demande à Zephire , si l'Amour ne lui rendra pas son cher Sylvandre , pour la payer des peines que l'absence de ce Berger lui a causées ; Zephire lui annonce que ce même Sylvandre n'est plus qu'un infidele qu'elle doit oublier , puis qu'il lui en donne l'exemple. Daphné lui répond tendrement ;

C'est envain que l'ingrat , en s'éloignant de moi ;

Semble m'autoriser à le quitter de même ;

L'Amant qui me manque de foi

En est-il moins l'Amant que j'aime ?

Une

586 MERCURE DE FRANCE

Une troupe d'Amours , déguisés en Bergers , viennent célébrer l'Hymen de Sylvandre avec la bergere qu'il aime ; Daphné se récrie contre le nom de Berger fidele , qu'on donne au plus perfide de tous les Amans ; le faux Sylvandre vient enfin s'offrir à ses yeux ; elle l'accable de reproches : et c'est par ces reproches qu'elle prouve combien elle est constante. Sylvandre ne pouvant plus douter que cette aimable Bergere ne soit le seul objet digne de son choix , se fait connoître à elle pour l'Amour même.

Cet Acte a paru le plus intéressant de la Piece , & a été généralement applaudi. Au reste tout le monde a rendu justice à la beauté de la versification ; les vrais Connoisseurs l'ont trouvée des plus lyriques, qu'on ait entendues sur le Théâtre de l'Opéra ; ils auroient voulu que de si aimables Vers fussent animés par un peu plus d'action ; cela en auroit rendu la Musique plus vive et plus variée.

Au reste ce Ballet a été très-bien représenté ; les principaux Rôles ont été remplis par les Dlls Antier , Pellissier et Fel , et par les sieurs Chassé , Dun , Cuvillier et Jeliot , qui a joué le principal Rôle , dans les quatre Entrées. Les Ballets composés par les sieurs Blondi, ont

E
M A Y. 1736. 987
ont été trouvés brillants et variés et bien
exécutes par les Diles Sallé, Mariette,
et par les autres meilleurs Sujets de l'A-
cadémie.

*MARCHE en Rondeau du premier
Acte des Voyages de l'Amour, Parodie
par M. Fuzillier le Fils.*

DAns ce jour
Au Dieu d'Amour
Je fais ma cour.

Climene, vos beaux yeux
Sont mes Dieux,
Serai-je heureux ?
Que dans ce moment
Pour un Amant
Votre cœur s'explique ;
Assés facilement,
Buvant il devient véridique !
Dans ce jour
Au Dieu d'Amour
Je fais ma cour.

Climene, vos beaux yeux
Sont mes Dieux,
Serai-je heureux ?
Un regard me suffit ;
S'il est doux, clairement il me dit ;

Que

Que je suis écouté ;
 Ma liberté
 Se rend à la beauté.
 Dans ce jour
 Au Dieu d'Amour
 Je fais ma Cour.
 Climene vos beaux yeux.
 Sont mes Dieux ;
 Serai-je heureux ?

Le 30. du mois dernier les Comédiens François donnerent la premiere Représentation de la Comédie nouvelle de M. Poisson l'aîné, en Vers, et en trois Actes, qui fut aplaudie : L'Auteur y ayant fait quelque changement, les Représentations suivantes ont été encore plus goûtées.

Le Lundy 2. May, les mêmes Comédiens remirent au Theatre la Tragédie du *Cid*, et la petite Comédie du *Florentin* : La Dlle Poisson, épouse du Sieur Poisson, Comédien du Roy, remplit dans la premiere Pièce le rôle de *Chimene*, et dans l'autre celui d'*Hortense*. Elle fut tres- aplaudie dans l'un et l'autre Rôle, et le fut encore davantage les jours suivans dans le Rôle de *Camille*, dans la Tragédie des *Horaces*, et dans celui d'*Agatha*

d'Agathe dans la Comédie des *Folies amoureuses*.

Les mêmes Comédiens ont remis au Théâtre la Comédie des *Fourberies de Scapin*, que le Public revoit avec plaisir et avec empressement, y ayant dix ou douze ans qu'elle n'avoit été représentée. Quantité de Pièces de Moliere seroient pour le moins aussi-bien accueillies du Public, si on les mettoit en réserve pendant un aussi long-tems, et si le Spectateur rassasié des fréquentes Représentations, en étoit privé autant de temps qu'il en faut pour les lui faire désirer.

On sçait que cette Piece est en trois Actes, et en Prose. Tout le monde a dans la bouche les deux Vers de M. Despreaux, en son Art Poétique, Chant 3.

Dans ce sac ridicule où Scapin s'enveloppe,
Je ne reconnois plus l'Auteur du Misanthrope.

Pradon, * qui s'est imaginé que par cette censure on avoit voulu profiter de la mort du Lion pour lui tirer les poils, prétend que Moliere n'est pas si défiguré dans *Scapin*, qu'on ne l'y puisse reconnoître. Il dit qu'il n'a pas prétendu faire dans *Scapin* une Satyre fine, comme dans le Misanthrope. Cette Comédie, selon lui, est une plaisanterie qui ne laisse

* *Nouvelles Remarques sur les Oeuvres de D. p. 36.*

H pas

pas d'avoir son sel et ses agrémens , comme le *Mariage forcé* , et les *Medecins*. On sait bien que ces Pièces sont fort inférieures au *Misanthrope* , à l'*Ecole des Femmes* , au *Tartuffe* , et à ces grands coups de Maître ; mais elles ne sont pourtant pas d'un Ecolier , et l'on y trouve toujours une certaine finesse répandue que le seul Moliere avoit pour en assaisonner les moindres Ouvrages.

Si l'on faisoit grace au Sac ridicule que l'on a si souvent critiqué après Despreaux , on trouveroit dans les *Fourberies de Scapin* , des richesses antiques , qui n'ont pas déplû aux Modernes. Plaute n'auroit pas rejeté le jeu même du Sac , ni la Scene de la Galère ; rectifiée d'après *Cyrano* , et se seroit reconnu dans la vivacité qui anime l'intrigue. Térence ne désavoüeroit pas l'ouverture simple et adroite de la Pièce. *Octave* y fait redire à son valet ou plutôt repete lui-même une nouvelle dont il est affligé , pendant que le valet , comme un écho , la confirme par des monosyllabes. Térence se retrouveroit encore dans la Scene , où *Argante* raisonne tout haut , tandis que *Scapin* répond , sans être vû ni entendu d'*Argante* , pour instruire le Spectateur de la fourberie qu'il médite. Enfin , quoi-
que

que les valets , qui , comme les esclaves dans Plaute et dans Térence , font l'ame de la Piece , ne produisent pas un Comique aussi élégant que celui , dont Moliere a le premier donné l'exemple à son siecle , on ne peut s'empêcher d'applaudir à ce Comique d'un ordre inférieur.

Au reste, la Piece qui donne lieu à cet article , est fort-bien représentée. Les Srs. *Dangeville* et *Dubreuil* y jouient les deux Vieillards en masque ,* et le Personnage du fourbe Scapin , est très-bien rempli par le sieur *Armand*. Moliere avoit fait ce Role pour *Brebourg* , excellent Comédien de sa Troupe , auquel *Raisin* succeda , et nous avons vû jouer ce caractere pendant longtemps , avec toutes les graces , la legereté et la finesse possibles, au sieur de la Thorilliere , dernier mort.

Le Samedi 25 Avril , les mêmes Comédiens donnerent la Tragédie d'*Inès* , de feu M. de la Motte , avec un très-grand concours. La Dlle Conel y remplit le principal Role à la satisfaction du Public. Elle a été encore plus applaudie dans le même Role , qu'elle a rejoué plusieurs fois , et dans ceux d'*Agnès* , dans

* C'est la seule Piece restée au Théâtre , où l'usage du masque se soit conservé.

H ij l'Ecole

992 MERCURE DE FRANCE
l'*Ecole des Femmes*, dans celui de l'*Amoureuse du Malade imaginaire*, et dans celui de la *Joïeuse de Gobelets*, dans la petite Comédie du *Galant Jarlinier*, où elle a occasion de chanter.

~~~~~  
NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE ET PERSE.

ON mande de Constantinople qu'il étoit survenu de nouveaux obstacles à la conclusion de la Paix entre les Turcs et les Persans, Thomas Kouli-Kan ne voulant plus écouter aucune proposition d'accommodement, si le Grand Seigneur ne cedeit Bagdad au Roi de Perse, et Sa Hautesse refusant d'abandonner cette Place.

Selon les Lettres de Constantinople, le Grand Visir, dernièrement déposé, lequel a été déclaré Bacha de Bosnie, commandera l'Armée que le Grand Seigneur doit faire marcher contre les Moscovites,

R U S S I E.

ON écrit de Petersbourg, que la Czarine est convenüe avec le Grand Seigneur d'une suspension d'Armes, qui doit durer un mois, afin que pendant ce temps les Ministres des deux Puissances puissent essayer de terminer les différends de Sa Hautesse avec S. M. Cz.

D'autres Lettres portent que le Comte de Munich, dont l'Armée est considérablement augmentée depuis qu'il a été joint par les Calmuques et les Cosaques, étoit actuellement campée à Czerkossoy,

Ezerkossoy , et que ce General avoit pris toutes les mesures nécessaires pour former le Siege d'Asoph , si les Négociations commencées entre les Ministres du Grand Seigneur et ceux de S.M.Cz.n'avoient pas le succès qu'on en atendoit. On a appris depuis que les differends n'ayant pas été terminés pendant la durée de la suspension d'Armes , le Comte de Munich a formé , par ordre de la Czarine , le blocus de la Ville d'Asoph , et qu'un Détachement des Troupes Moscovites , commandé par le Major General Speerenter , s'étoit emparé du Fort de Littich, voisin de cette Place . et que par la prise de ce Fort , les Moscovites avoient ôté aux Habitans d'Asoph le moyen de recevoir des secours de la Porte par la Crimée.

Depuis l'arrivée du Courier qui a apporté la nouvelle de la prise du Fort de Littich. S. M. Cz. en a reçu un second, par lequel elle a appris que le Major General Speerenter, s'étoit emparé des deux autres Forts.

Le Comte de Munich a mandé à la Czarine ; par ce dernier Courier , qu'il étoit actuellement dans le même Camp que le feu Czar Pierre I. avoit occupé lorsqu'il assiegea la Ville d'Asoph. Selon les Lettres de ce General , l'abondance des pluies qui sont tombées depuis quelque temps , a si fort gâté les chemins , que la grosse Artillerie qu'il fait venir de Moscow , ne peut marcher que très-lentement , et ce contre-temps est cause qu'il ne fera pas attaquer la Place dans les formes aussi-tôt qu'il avoit espéré ; mais comme il prétend être certain que la Garnison n'est composée que de 2000. hommes , et que la plus grande partie des vivres qui sont dans les Magasins , est gâtée , il se flatte que les Assiégés ne  
H iij feront

feront pas une longue résistance. Après que le Comte de Munich aura disposé tout ce qui est nécessaire pour l'attaque d'Asoph, il laissera le General Lesci avec 30000. hommes de Troupes réglées et les Cosaques Calmuques devant cette Place pour en continuer le Siege, et il entrera dans la Crimée avec le reste des Troupes qui sont sous ses ordres, pendant que le Prince de Hesse-Hombourg, à la tête de l'Armée d'observation, s'oposera aux entreprises que les Tartares pouroient former sur l'Ukraine.

Le Kan Astamor Jeffrem, un des Princes des Tartares voisins du Tanais, ayant fait prendre les Armes à tous ceux de ses Sujets qui sont en état de les porter, a fait une irruption dans le Cuban, où il a enlevé plusieurs Habitans et un grand nombre de bestiaux; mais il a été obligé de se retirer avec précipitation, parce qu'une partie de ses Troupes l'a abandonné pour aller joindre le Kan des Tartares de Crimée, qui rassemble toutes ses forces, afin d'empêcher le Comte de Munich de pénétrer dans la Tartarie.

Les dernières nouvelles reçues d'Asoph, portent que les Moscovites étoient Maîtres de tous les Forts et de tous les Ouvrages avancés qui défendoient les approches de la Ville, et qu'ils avoient construit des redoutes sur les deux Rives du Tanais depuis cette Place jusqu'à la Mer, de sorte qu'aucun Bâtiment ne pouvoit plus tenter de remonter le Fleuve pour porter des secours aux Assiégés.

Les mêmes Lettres ajoûtent que c'étoit par surprise que le Major General Speerenter s'étoit emparé du Fort de Littich, et que l'Officier Turc qui y commandoit avoit été fait prisonnier de guerre, ainsi que la Garnison. Les Moscovites

toivites y ont trouvé vingt pieces de Canon, dont quelques-unes sont de bronze.

## P O L O G N E.

**A**près les Conférences que le Primat et les Sénateurs ont eû avec le Baron de Keiserling, Ministre de la Czarine, il a été réglé que la République, en renouvelant les anciens Traités entre la Pologne et la Moscovie, ne contracteroit aucune Alliance offensive ni défensive avec la Czarine, et ne s'engageroit point à commettre aucun Acte d'hostilité contre les Turcs, quand même S. M. Cz. leur déclareroit la guerre.

On est aussi convenu que la République donneroît à la Czarine le Titre d'Imperatrice des deux Russies, et que S. M. Cz. reconnoîtroit de son côté tous les Titres que les Rois de Pologne ont coûtume de prendre dans les Traités et autres Actes publics.

Plusieurs Sénateurs ont fait de nouvelles instances pour obtenir que la Czarine rendît les Provinces dont la République a demandé la restitution, ou que du moins elle en accordât quelques autres en échange; mais le Baron de Keiserling les a assuré qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'on pût faire changer S. M. Cz. de résolution à cet égard; que cependant il lui dépêcheroit un courier pour l'informer qu'une partie de la Nation Polonoise jugeoit qu'il n'étoit pas convenable à l'honneur de la République d'accepter l'offre faite par la Cz. de donner une somme pour dédommagement des Pays que S. M. Cz. étoit déterminée à garder.

On délibéra dans la dernière Conférence sur les prétentions de la Noblesse de Curlande, qui

H iiij demande



demande de pouvoir s'élire un Souverain après la mort du Duc Ferdinand, et le bruit court que l'Electeur et la République lui accorderont ce droit, à condition qu'elle ne pourra choisir qu'un des trois Sujets qui lui seront proposés par l'Electeur.

Il a enfin consenti de retirer du Fort de Wechselmunde les Troupes Saxones qui y sont en garnison, et il a promis à M. de Behne qu'elles en sortiroient le 7. de ce mois, à condition que les Magistrats de Dantzick lui feroient payer 50000. ducats le jour de l'évacuation du Fort, et une pareille somme dans le mois de Septembre prochain.

Le Primat a écrit à la Noblesse une Lettre Circulaire qui porte que l'Electeur a déclaré qu'il recevroit avec bonté tous ceux qui ayant été obligés par les malheurs de la guerre de sortir du Royaume, voudroient y revenir; que ce Prince s'est engagé par les promesses les plus solennelles à pardonner tout ce qu'on a pu faire ou tenter contre lui pendant les derniers troubles, et à employer tous ses soins pour rendre la tranquillité à la République; que pour prouver la droiture de ses intentions, il a formé un Conseil, dans lequel il a donné entrée à plusieurs des Seigneurs qui lui avoient été le plus opposés, et qu'il a indiqué une Diète generale, comme le seul expédient auquel on put avoir recours dans les fâcheuses circonstances dans lesquelles on se trouvoit.

La Czarine s'est déterminée à retirer de la Pologne le reste de ses Troupes, et elle a envoyé ordre au Baron de Keiserling de faire ensorte qu'elles fussent toutes sorties avant l'ouverture de la prochaine Diète generale.

Le

Le plaisir qu'a causé à la Nation l'esperance d'être bientôt délivrée des Troupes étrangères , a été troublé par la nouvelle d'une irruption faite dans quelques-unes de ses Provinces par deux des Peuples ses voisins. Les Cosaques libres et les Haymadakis , au nombre de 7. ou 8000. hommes sont entrés en Ukraine et en Podolie , ont pillé les Fauxbourgs de la Ville de Bialacerkiew et plusieurs Villages , ont enlevé quelques Compagnies des Troupes de la Couronne , et ont répandu une telle terreur dans les endroits où ils ont passé , que la plupart des Habitans des lieux les plus proches ont abandonné leurs demeures et se sont sauvés avec leurs meilleurs effets.

Le Grand General de la Couronne , en donnant avis à l'Electeur des désordres commis par les Cosaques et leurs Alliés , lui a mandé en même temps qu'il avoit fait marcher des Troupes pour les attaquer , et l'on a sçû depuis que les Ennemis en ayant été avertis , avoient pris le parti de ne point s'exposer aux hazards d'un combat , et de s'en retourner dans leur Pays , où ils ont emporté beaucoup de butin. Afin de les empêcher de faire de nouvelles courses , on a établi de distance en distance sur la frontiere des postes qui seront gardés par des Troupes.

On écrit de Berlin , que le 30. Avril , le Roy de Prusse avoit fait à Potsdam la Revûe du Régiment de ses Gardes , auxquels il a donné un nouvel uniforme , dont l'habit est de drap bleu galonné d'or avec des paremens d'écarlate , et la veste de drap couleur de chamois , aussi galonnée d'or.

## I T A L I E.

**L**es nouvelles de Rome du commencement de ce mois , portent que les Cardinaux Porcia , Corsini , Furao , Gentile , Riviera et Aldovrandi , s'étant assemblés plusieurs fois pour délibérer sur les mesures qu'il étoit nécessaire de prendre par rapport à la satisfaction demandée par le Roy d'Espagne , et que le Cardinal Aldovrandi ayant eû à ce sujet diverses conférences avec le Cardinal Aquaviva , le résultat des délibérations a été que le Cardinal Porcia seroit chargé d'engager les Chefs des Séditieux à se remettre à la disposition de S. M. C.

On étoit convenu en même temps que le Sénat Romain en corps iroit ensuite au Palais d'Espagne demander leur grace , après avoir fait les soumissions convenables au nom du Peuple , sur ce qui s'étoit passé. En conséquence de ces résolutions et des démarches faites par le Cardinal Porcia auprès des Séditieux , trois de leurs Chefs se rendirent le 29. du mois dernier chés le Cardinal Aquaviva ; mais dans le temps que tout se disposoit à un accommodement , quelques difficultés au sujet des expressions qu'emploieroit le Sénat Romain , ont empêché de terminer cette affaire.

On écrit en dernier lieu de Rome , que le Cardinal Aquaviva reçut un courier par lequel le Roy d'Espagne lui a envoyé ordre , ainsi qu'à tous les Espagnols qui se trouvent dans cette Ville , sans en excepter les Religieux , d'en sortir dans le terme de douze jours , et de l'Etat Ecclesiastique , dans celui de vingt. On s'attend que les Sujets du Roy des deux Siciles recevront

recevront un pareil ordre de S. M. Sicilienne.

En conséquence des dépêches apportées par le courier arrivé de Madrid le 7. de ce mois, les Armes de leurs M. C. et Sicilienne, furent ôtées la nuit suivante des lieux où elles étoient élevées, et le lendemain les deux Auditeurs de Rote Espagnols, allèrent prendre congé du Cardinal Corsini et de divers autres Cardinaux. Les Cardinaux Belluga et Aquaviva se disposent aussi à partir incessamment pour Naples, mais on se flatte encore à Rome de pouvoir reprendre le projet d'accommodement, suivant lequel le Sénat Romain devoit faire aux deux Rois les soumissions convenables.

Les trois Transteverins, qui s'étoient remis entre les mains du Cardinal Aquaviva, et qui avoient depuis obtenu de ce Cardinal la permission de retourner chés eux, ayant été maltraités de parole par les autres Séditions, le Cardinal Aquaviva en a porté ses plaintes au Gouvernement, qui en a fait mettre sept en prison.

On écrit de Genes, que les deux Régimens de Cavalerie Espagnole, de Flandres et d'Alcantara, étoient arrivés depuis peu à Voltri, et qu'ils se dispoient à continuer incessamment leur route pour retourner en Espagne.

Les mêmes Lettres portent qu'on avoit appris de la Bastie, que les Rebelles de l'Isle de Corse s'étoient emparés de Sarsena et de Portovechio, qu'ils avoient trouvé beaucoup de munitions de guerre dans la premiere de ces deux Places, qu'ils faisoient ajoûter plusieurs Ouvrages aux Fortifications de la seconde, et qu'ils travailloient à nettoyer le Port de cette dernière Ville et à la rendre commode pour l'ancrage des Vaisseaux qui leur apporteront des secours.

Ha vj ESPAGNE

## ESPAGNE.

**O**N mande de Madrid, que le Roy ayant appris par un Courier du Cardinal Aquaviva, les violences commises par le Peuple de Rome le 23. et le 25. du mois de Mars dernier, a ordonné que le Tribunal de la Nonciature fut fermé, que l'Internonce du Pape se retirât de la Cour, et qu'on dépêchât à M. Valenti Gonzaga, nouveau Nonce, un Courier pour lui dire de ne pas entrer dans le Royaume jusqu'à ce que S. M. eût reçu à ce sujet les satisfactions convenables.

## PORTUGAL.

**L'**Abondance des pluies tombées depuis le mois d'Octobre de l'année dernière dans le Royaume de Portugal, ayant empêché les Pay-  
sans de travailler à l'ensemencement et à la culture des terres, et ayant rendu la plupart des chemins impraticables, presque toutes les denrées nécessaires à la vie y sont d'un prix excessif. Tous les Evêques de ce Royaume ont ordonné de faire des Processions et des Prières publiques pour obtenir de Dieu un temps plus favorable, et le 4. du mois dernier le Clergé Séculier et Régulier de la Ville de Santarem s'étant assemblé dans l'Eglise de Notre-Dame de Pieté, se rendit processionnellement, pieds nus, à celle des Miracles.

## GRANDE-BRETAGNE.

**O**N apprend de Londres, que le 26. du mois dernier, à deux heures après midi, tous les Seigneurs et les Gentilshommes de la Société des  
Massons

Massons libres s'étant assemblés à l'Hôtel du Comte de London, nouveau Grand-Maître de la Société, ils se rendirent en corps à la Maison des Poissonniers, et que la marche se fit dans l'ordre suivant : Plusieurs Instrumens Militaires et Cors de chasse ; les douze Directeurs de la Société, chacun dans leur carosse ; tous les Associés Massons libres, ayant aussi chacun le leur ; les anciens Officiers de la Société ; les deux grands Gardiens, dans un carosse à six chevaux ; le Secrétaire, le Porte-Epée, le Sous-Grand-Maître, le Vicomte de Weymouth, qui étoit Grand-Maître l'année dernière, et le Comte de London, dans des carosses attelés d'un pareil nombre de chevaux. Après un magnifique repas que les Directeurs avoient fait préparer, on lut la Réponse du Duc de Lorraine à la Lettre que la Société a écrite à ce Prince, qui est un des Associés, pour le féliciter sur son Mariage avec l'Archiduchesse.



## M O R T S , M A R I A G E S *des Pays Etrangers.*

**L**E 13. Mars mourut à Nancy, M. Louis Joseph Nicolas, Prêtre, Docteur en Théologie, Ecolâtre de l'Eglise Primatiale de Lorraine, Directeur des Hôpitaux de Nancy, Supérieur des Convens de la Congregation de N. Dame, et du Refuge de cette Ville.

S. A. R. a nommé M. Marc-Sigisberg-Antoine, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, de la Maison de Navarre, Chanoine de la Primatiale, Conseiller-Clerc à la Cour Souveraine

véritable de Lorraine et Barrois, et Grand Archidiacre de l'Evêché de Metz, à l'Ecolâtrerie de la Primatiale vacante *par la mort de M. Nicolas.*

Le 15. mourut aussi à Nancy M. *Jean-Baptiste Remy*, Prêtre, Docteur en Théologie, Curé de la Paroisse de S. Sebastien de Nancy. Pendant 22. ans qu'il a été Curé, il a employé généralement tous ses revenus à l'embellissement et à la décoration de son Eglise, à laquelle il a donné six Ornaments complets de drap d'or et d'argent, une fort belle niche en dorure, travaillée en cristal; il a fait faire une Chaire de Prédicateur, des Stalles, et boiser tout le Chœur de l'Eglise; il a fait faire un grillage de Fer qui est du dernier goût, l'on travaille encore à ses dépens à un Autel de Marbre qui sera magnifique. La dépense qu'il a fait pour son Eglise monte à 40000 liv. il donnoit le reste de son revenu aux Pauvres, il s'épargnoit, pour ainsi dire, le nécessaire pour l'embellissement de son Eglise.

*Jean Reinhard*, Comte de Hanau, de Rheineck, et de Deux-Ponts, Seigneur de Meuntingenberg, de Lichtemberg, et d'Ochsenstein, Maréchal et Grand Prevôt Hereditaire de l'Evêché de Strasbourg, Directeur du College des Comtes de l'Empire, mourut à Hanau le 28 Mars 1736. dans la 71<sup>e</sup> année de son âge, étant né le 31. Juillet 1665. et ayant eû la Regence de ce Comté pendant 24. ans. Il étoit le dernier mâle de sa Maison, et ne laisse point d'enfans ni d'héritiers. La possession de tous ses Etats et de tous ses Biens appartenoit de droit à Guillaume Prince de Hesse-Cassel, et au Landgrave de Hesse-Darmstadt, en vertu d'un Traité de Confraternité que les Maisons de Saxe, de Hesse, et de Hanau avoient conclu ensemble pour se succéder

succéder l'une à l'autre, selon leur rang d'ancienneté. Le feu Roy de Pologne Electeur de Saxe, ceda par un Traité quelques années avant sa mort, ses droits sur la Succession de Hanau, au feu Landgrave de Hesse-Cassel. Le Roy de Suede qui étoit entré dans les mêmes droits, y renonça en faveur de Guillaume son frere. Ce Prince y envoya un Représentant qui prit possession de sa part du Comté de Hanau et de ses dépendances. Un détachement de Troupes Hessoises vint en même temps occuper la Ville de Hanau, et la plûpart des endroits de ce Comté.

Le Landgrave de Hesse-Darmstadt fit prendre possession en même temps par ses Troupes du Fief de Bobenhausen, tant parce que ce Fief relève du Royaume de Bohême, que pour maintenir les droits de Louis son fils héréditaire, qui en vertu de son mariage avec Charlotte-Christine, Comtesse de Hanau, morte en 1726. avoit acquis le droit de succéder à toutes les Terres que le Comte de Hanau possédoit en Alsace, et généralement à ses Biens allodiaux, qui étoient fort considerables.

Le 30. *Don Charles, Infant de Portugal*, second Fils du Roy regnant Jean V. et de la Reine Dona Marie-Anne d'Autriche, Sœur de l'Empereur Charles VI. actuellement regnant, mourut à Lisbonne dans le Palais, après quelques jours de maladie, causée par une fièvre continuë, avec redoublemens; âgé de 19. ans 10. mois et 27. jours, étant né le 2. May 1716

La nuit du 15. au 16. Avril *François-Anni-bal, Baron de Mormmann*, Seigneur de Schomberg, Conseiller intime, actuel d'Etat, et Envoyé de l'Electeur Duc de Baviere à la Cour Imperiale, mourut à Vienne dans la 77e. année de son âge.

Le



Le 21. *Eugene François, Prince de Savoye*, et de Piémont, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, premier Ministre de Conference de l'Empereur, son Conseiller actuel d'Etat, Président de son Conseil Aulique de Guerre, et du Conseil des Pays-Bas Autrichiens, siégeant à Vienne, Feld-Maréchal Général des Armées de l'Empereur, et de l'Empire, Colonel d'un Regiment Impérial de Dragons, Vicaire Général des Domaines de S. M. I. en Italie, ci-devant Gouverneur Général des Pays-Bas Autrichiens, mourut subitement à Vienne, âgé de 72. ans 6. mois et 3. jours; étant né en France le 18. Octobre 1663. Ce Prince qui étoit entré dès sa jeunesse au Service de la Maison d'Autriche, a commandé en Chef pendant près de 40. ans les Armées Impériales, tant en Italie, que dans les Pays-Bas, en Allemagne, et en Hongrie, et s'est acquis la réputation d'un des plus grands Généraux de son siècle. Il étoit le cinquième Fils d'Eugene - Maurice de Savoye, Comte de Soissons, Gouverneur et Lieutenant Général des Provinces de Champagne et de Brie, Lieutenant Général des Armées du Roy, et Colonel Général des Suisses et Grisons, mort le 7. Juin 1673. et d'Olimpe Mancini, son Epouse, Nièce du Cardinal Jules Mazarin, Sur-Intendante de la Maison de la Reine Marie-Thérèse d'Autriche, morte le 9. Octobre 1708. Il étoit le dernier mâle qui restât de la branche de Savoye Soissons; il n'a point été marié.

On a appris de Vienne que le 23. du mois dernier le corps du Prince Eugene, après avoir été ouvert, embaumé, et revêtu de l'uniforme du Regiment de ce Prince, fut exposé sur un lit de parade, dans le principal appartement de son Pa-

Palais, lequel étoit entièrement tendu de noir, orné d'Ecussons et de Dévise, et éclairé d'une grande quantité de lumières. Il y a été en dépôt pendant quatre jours, et durant ce temps un détachement des troupes de la garnison de cette Ville a monté la Garde aux portes du Palais de ce Prince. Tous les matins depuis une heure jusqu'à midi, on a célébré des Messes pour le repos de son ame, sur quatre Autels qui avoient été dressés pour cet effet dans la Salle où étoit le corps, et chaque jour depuis 11. heures du matin jusqu'à une heure après midi on a sonné les cloches de toutes les Eglises de la Ville.

Le 26. au soir on transporta le corps à l'Eglise Métropolitaine où il devoit être inhumé, et la Marche du Convoi se fit dans l'ordre suivant : Les Soldats Invalides que l'Empereur entretient dans cette Ville ; les Pauvres de l'Hôpital de S. Jean Nepomucene, portant chacun un cierge ; les Directeurs et les Administrateurs des différens Hôpitaux, toutes les Communautés de Religieux ; les Chanoines Réguliers ; le Clergé des différentes Paroisses ; les Chapitres des Collegiales ; deux Compagnies du Regiment de Cuirassiers de Chauvirey, les Cavaliers armés de leurs Cuirasses, le Pot en tête, le Sabre hors du fourreau, et la pointe baissée vers la terre ; une Compagnie de la Garnison de cette Ville, une Compagnie d'Artillerie ; six pièces de Canon ; cinq Adjudans Généraux, ayant leurs habits uniformes, et des Chevaux magnifiquement harnachés. Le Clergé du Chapitre de l'Eglise Métropolitaine, ayant à sa tête le Vicaire Général du Cardinal Archevêque, étoit précédé de la Musique de l'Empereur, et marchoit immédiatement devant le Corps, qui étoit sur  
un

1006 **MER CURE DE FRANCE**  
un Brancard. Le Drap mortuaire dont le Cercueil étoit couvert, et qui étoit de Velours noir, bordé de frange d'or, étoit porté par les Princes de Saxe Hildburghausen, de Hesse-Darmstadt, et de Lichtenstein, les Comtes d'Althan, de Wenzel, de Wallis, de Welsech, de Furstembuch, de Bathyani, et de Correra; les Barons de Wutgenaw, de Pozdarschi, de Lanthiery, Roma, de Finial, et de Maganti. Sur le Cercueil étoient une Couronne, le Bâton de Général, et l'Epée que le Pape Clement XI. avoit envoyée au Prince Eugene après la Victoire qu'il remporta sur les Turcs, près de Bellegrade. Les Officiers de la Chancellerie de Guerre, en Habits de Cérémonie, marchaient des deux côtez du Cercueil, qui étoit suivi du premier Page du Prince, entre deux Herants d'Armes, armés de pied en cap, et de son Cheval de Bataille, couvert d'une Selle et d'une Housse d'écarlatte, relevées d'une broderie d'or, lequel portoit sa Cuirasse. Tous les Conseillers du Conseil Aulique de Guerre, la plupart de ceux des autres Conseils, les principaux Officiers Militaires qui étoient en cette Ville, et un grand nombre de Seigneurs, accompagnés chacun de plusieurs Domestiques, vêtus de noir et portant des Flambeaux, venoient ensuite. La Marche étoit fermée par les Gentilshommes, les Pages, et les Domestiques du Prince, tous en longs Habits de Deuil; par quelques Compagnies de Piquiers, et par un détachement de Cavalerie. Le Corps fut reçu dans l'Eglise Metropolitaine par les Ministres d'Etat de l'Empereur, et après qu'on eut chanté l'Office des Morts, on le descendit dans le Caveau où a été inhumé Emanuel de Savoye, Comte de Soissons, son frere.

Le

**Le 14. Marie Anne , Princesse Doñairière d'Auvergne**, née Duchesse d'Artemberg, et d'Arschot, mourut à Utrecht en Hollande dans la 47e. année de son âge , étant née le 31. du mois d'Août 1689. Cette Dame étoit Fille de Philippe Charles-François de Ligne, Duc d'Artemberg, d'Arschot, et de Croy, Prince de Saint-Empire; et de Porcean, Grand d'Espagne, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, Capitaine Général des Gardes de l'Empereur, et mort le 25. Août 1691. des blessures qu'il avoit reçues le 19. précédent à la Baraille de Salenkemen, contre les Turcs; et de Marie-Henriette de Carotto, et Grana, sa veuve, actuellement vivante; Elle avoit été mariée le 20. Novembre 1707, avec François-Egon de la Tour, des Ducs de Bouillon, apellé le Prince d'Auvergne, Marquis de Berg-op-Zoom, Lieutenant Général des Armées des Etats Généraux des Provinces Unies de Hollande, mort le 26. Juillet 1710. duquel elle avoit eu Henriette de la Tour, Marquise de Berg-op-Zoom, née le 11. Octobre 1708. mariée le 15. Février 1712. avec Jean Christian, Duc de Baviere, Comte Palatin du Rhin, Régent de Sultzbach, et morte le 28. Juillet 1728. laissant un Fils unique, qui est Charles-Philippe Duc de Baviere, Comte Palatin du Rhin, & Sultzbach, Marquis de Berg-op-Zoom, né le 11. Decembre 1724. La Princesse d'Auvergne son Ayeule, qui vient de mourir, s'étoit remariée au mois de Février 1712. avec

de France, Seigneur de Mezy, Gentilhomme de Picardie, dont elle laisse un fils, et deux filles.

**Le Baron d'Uffel, principal Ministre du Duc de**

de Saxe Gotha qui l'a envoyé à Londres pour complimenter leurs Majestés Britanniques , à l'occasion du Mariage du Prince de Galles avec la Princesse Augustine , eut le 6. de ce mois , une audience particulière du Roy , étant conduit par le Chevalier Clément Cotterel , Maître des Ceremonies : Il fut admis ensuite à l'audience de la Reine et à celle du Prince de Galles , du Duc de Cumberland , et des Princesses Amelie et Caroline.

La Princesse Augustine de Saxe Gotha arriva le même jour vers les onze heures et demie du matin , à Gravesende , d'où le Lord de Lawar dépêcha un courier à leurs Majestés , pour leur en donner avis.

Le Yacht le Guillaume et Marie , à bord duquel étoit cette Princesse , ayant remis aussi-tôt à la voile , et ayant remonté la Tamise jusqu'à Greenwich , cette Princesse y débarqua à une heure après midi , et fut conduite dans les Carrosses du Roi , à la maison du Gouverneur.

Après qu'elle eut diné , le Prince de Galles lui rendit visite : le soir , les Lords Hervey et Robert Montagu , M. Poyntz et le Chevalier Clement Cotterel , allèrent la féliciter sur son heureuse arrivée ; les deux premiers de la part du Roi et de la Reine , et les deux autres de la part du Duc de Cumberland et des Princesses.

Le lendemain , le Prince de Galles se rendit à Greenwich , où il dina avec la Princesse de Saxe Gotha , qui reçut aussi ce jour-là les visites du Duc de Cumberland et des deux Princesses aînées.

Le 8. à deux heures après midi , la Princesse de Saxe Gotha alla dans les Carrosses du Roi

Roi au Palais de Saint James, où elle vit leurs Majestés. Vers les quatre heures, elle dina avec le Prince de Galles, le Duc de Cumberland et les Princesses, et à huit heures du soir, la célébration du mariage du Prince de Galles avec cette Princesse, fut faite dans la Chapelle du Palais, par l'Evêque de Londres, Premier Aumônier du Roi, au bruit d'une salve de l'Artillerie du Parc et de la Tour. Quatre Filles de Ducs, et deux de Comtes, porteront la Robe de la Princesse pendant la Cérémonie.

Leurs Majestés et la Famille Royale souperent ensuite en public : au côté droit du Roi, étoit le Prince de Galles, au dessous duquel étoient le Duc de Cumberland et les Princesses Amélie et Caroline; la Reine avoit à sa gauche, la Princesse de Galles, qui portoit une Couronne enrichie de Diamans. A minuit, le Prince et la Princesse de Galles furent conduits dans leur appartement, et après qu'on les eut mis au lit avec les cérémonies accoutumées, la principale Noblesse fut admise à leur rendre ses respects. Pendant toute la nuit, il y eut des feux et des illuminations dans toute la Ville.



## F R A N C E.

*Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.*

**L**E Prince de Dombes a été nommé par le Roy, Maître de Camp, Lieutenant du Régiment Royal des Carabiniers, à

1010 **MERCURE DE FRANCE**  
à la place du Duc du Mayne , qui en  
avoit donné sa démission à S. M.

Le 6. de ce mois , pendant la Messe  
du Roy l'Evêque de Rhodéz prêta ser-  
ment de fidélité entre les mains de  
S. M.

Le 18 , le Roy prit le deuil pour la  
mort du Duc du Mayne.

La place d'Intendant de la Marine en  
Bretagne , vacante par la mort de M.  
Robert , a été remplie par M. Bigot de  
la Motte , qui étoit Commissaire gene-  
ral à Brest. Cette place de Commissaire  
general , a été donnée à M. des Landes ,  
et celle de Controlleur de la Marine ,  
que ce dernier occupoit , à M. Clairam-  
bault , Commissaire ordinaire.

Le Roi a donné au Comte d'Eu , le  
Régiment d'Infanterie , qu'avoit le feu  
Duc du Mayne , son pere , et M. de S.  
Simon , Brigadier des Armées du Roi et  
Mestre de Camp Lieutenant du Régi-  
ment de Cavalerie du Mayne , en a été  
nommé Mestre de Camp.

Le 10 de ce mois , Fête de l'Ascension ,  
le Roi entendit dans la Chapelle du Châ-  
teau de Versailles , la Messe chantée par  
la

la Musique, et l'après midi, S. M. assista aux Vêpres. La Reine entendit la Messe dans la même Chapelle, et communia par les mains du Cardinal de Fleury, son Grand Aumônier.

Le 11, le Duc d'Epéron, le Duc de Châtillon, et le Duc de Fleury, furent reçus au Parlement, et y prêterent serment en qualité de Pairs de France.

Le 16. à quatre heures et un quart du matin, la Reine accoucha d'une Princesse, qui fut ondoyée par le Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France, en présence du Curé de la Paroisse du Château. Cette Princesse fut ensuite portée dans son Appartement par la Duchesse de Tallard, Gouvernante des Enfans de France.

Le 19. veille de la Fête de la Pentecôte, le Roy revêtu du Grand Collier de l'Ordre du Saint Esprit, se rendit à la Chapelle du Château, où S. M. communia par les mains du Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France.

L'après midi, le Roy assista dans la Tribune aux premières Vêpres, qui furent chantées par la Musique.

Le



Le 20. jour de la Fête , les Chevaliers, Commandeurs et Officiers de l'Ordre du S. Esprit s'étant assemblés dans le Cabinet du Roy , le Duc de Fleury fut reçu Chevalier de l'Ordre de S. Michel. Le Roy se rendit ensuite à la Chapelle, étant précédé du Duc d'Orleans , du Duc de Bourbon ; du Comte de Clermont, du Prince de Conty , du Prince de Dombes, du Comte d'Eu , du Comte de Toulouse et des Chevaliers , Commandeurs et Officiers des Ordres. Le Duc de Fleury, en habit de Novice, marchoit entre les Chevaliers et Officiers. Le Roy devant lequel les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs Masses, étoit en Manteau, le Collier de l'Ordre par dessus, ainsi que les Chevaliers. Après la Grande Messe qui fut célébrée pontificalement par l'Archevêque de Vienne, Prélat-Commandeur de l'Ordre, le Roy quitta son Prie - Dieu et monta à son Trône auprès de l'Autel , où S. M. reçût Chevalier , avec les ceremonies accoutumées, le Duc de Fleury , qui eut pour Parain le Marquis de Brancas et le Duc de Châtillon.

L'après midi , le Roy après avoir entendu le Sermon de l'Abbé Dorvalle, Théologal de l'Eglise Cathédrale de Seez,  
 assista

assista aux Vêpres , auxquelles le même Prélat officia.

Le 22. M. Delci , Archevêque de Rhodes et Nonce du Pape, eut une audience particuliere du Roy , et il y fut conduit par M. de Verneüil , Introduceur des Ambassadeurs.

*MANDEMENT de M. l'Archevêque de Paris , concernant le nouveau Breviaire.*

**C**harles - Gaspard - Guillaume de Vintimille des Comtes de Marseille du Luc , par la Miséricorde Divine , et par la grace du S. Siège Apostolique, Archevêque de Paris, Duc de Saint Cloud, Pair de France , Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit , &c. Au Clergé de notre Diocèse ; Salut et benediction.

La Divine Providence ne nous eut pas plutôt apellés , mes très chers Freres , au gouvernement de ce Diocèse , qu'instruits du besoin qu'il avoit d'une nouvelle Edition du Breviaire , du Missel et des autres Livres d'Eglise , composés par ordre de nos illustres Prédécesseurs , nous crûmes que pour nous conformer aux Saints Decrets , et en particulier au Canon XXI. d'un Concile de Paris tenu en 1528. il étoit de notre devoir d'examiner les uns et les autres , et d'y faire les changemens que nous croirions necessaires pour les rendre plus utiles aux Ecclesiastiques et aux Fidèles confiés à nos soins.

Nous fîmes pour cet effet un choix de Person-

I nes

# 1014 MERCURE DE FRANCE

nes propres par leurs lumières et par leurs talens, à donner à ces Ouvrages toute la perfection que nous pouvions désirer. Elles s'y sont appliquées avec succès pendant plusieurs années, et nous avons la consolation de voir que le nouveau Breviaire que nous avons publié, a été reçu avec applaudissement, et que plusieurs Prélats l'ont adopté pour leurs Diocèses. Il a été presque entièrement composé des paroles de l'Ecriture et des Ecrits des Saints Peres : tout y exprime la Majesté du culte de Dieu, la sainteté de la Religion ; et la dignité de l'Epouse de Jesus-Christ. Les Ecclesiastiques chargés du soin des âmes y trouveront même un fonds riche et abondant pour leur propre édification et pour l'instruction des Fidèles.

C'est pourquoi, de l'avis et du consentement de nos Vénérables Freres les Doyen, Chanoines et Chapitre de notre Eglise Métropolitaine, nous ordonnons et enjoignons à toutes les Eglises, Communautés, Ordres, Colleges, Monastères, Maisons Religieuses, et généralement à tous ceux de notre Diocèse qui sont obligés à la récitation de l'Office Divin, de se pourvoir incessamment de ce nouveau Breviaire, pour commencer à le réciter, soit en public, soit en particulier, le Dimanche de la Trinité de cette présente année, ou dans six mois au plûtard, à compter du jour de la date des Présentes. Défendons très-expressément à toutes sortes de personnes, conformément au Mandement que nous avons apposé à la tête dudit Breviaire, de se servir d'aucun autre dans l'étendue de notre Diocèse, afin que nous unissant tous par les mêmes Prières, et y perseverant dans l'union du même esprit, nous recevions l'abondance des grâces,

graces , dont les premiers Fidèles furent com-  
blés, dans le tems où nous sommes. Et afin que  
personne n'en prétende cause d'ignorance , nous  
avons enjoint et enjoignons à tous Doyens ,  
Curés et Supérieurs desdites Eglises , Ordres ,  
Communautés , Colléges , Monastères et Mai-  
sons Religieuses , de publier ou faire publier no-  
tre présent Mandement le jour de la Pentecôte  
prochain , ou le Dimanche après sa réception ,  
et de le faire afficher dans les Sacristies et autres  
lieux où besoin sera. Donné à Paris dans notre  
Palais Archiépiscopal , le dix - septième jour de  
Mai 1736. &c.

Le 2. May, M. Destouches, Sur-Intendant  
de la Musique du Roy, fit chanter devant la  
Reine le Prologue de son Ballet des *Stratagèmes  
de l'Amour*, qui fut suivi d'un Divertissement  
de la seconde Entrée du même Ballet, intitulé  
*les Abderites*.

Le 7. on executa devant S. M. le Prologue et  
le premier Acte d'*Amadis de Grèce*, du même  
Auteur, qui fut continué le 14. par le second  
et le troisième Acte.

Le 10. et le 20. Fêtes de l'*Ascension*, et de la  
*Pentecôte*, il y eut Concert Spirituel au Château  
des Tuilleries, où M. Rebel fit chanter differens  
Motets de M. de la Lande, qui furent suivis d'un  
autre petit Motet à voix seule de M. le Maire,  
chanté par la Dlle Largilliere, avec beaucoup  
de goût. Le sieur Lanzetti, Ordinaire de la Mu-  
sique du Roy de Sardaigne, executa sur le Vio-  
loncele différentes Pièces de sa composition avec  
toute la précision imaginable et avec l'applaudis-  
sement general de toute l'Assemblée.

Le 31. jour de la *Fête-Dieu*, on chanta au  
I ij même

## 1016 MERCURE DE FRANCE

même Concert le *Sacris Solemnis*, Motet de M. de la Lande, qui fut suivi d'un autre petit Motet *O Jesu*, de la composition de M. Destouches, Sur Intendant de la Musique du Roy. Le même Joueur de Violoncelle s'attira encore de nouveaux applaudissemens dans l'exécution brillante de plusieurs Pièces de sa composition.

Le 28. le Pere Barthelemy Vondiere, nouvellement élu Supérieur General de la Congrégation des Augustins Déchaussés de France, étant accompagné de ses Assistans Generaux et autres Supérieurs, eut l'honneur de rendre ses respects au Roy,

Le 29. M. Peletier, que le Roy a nommé Premier Président du Parlement, prêta serment de fidélité entre les mains de S. M.

Le 31. Fête du S. Sacrement, le Roy accompagné du Comte de Clermont, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, et de ses principaux Officiers, se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château, où S. M. entendit la grand'Messe, après avoir assisté à la Procession, qui, suivant l'usage, alla à la Chapelle.

Monseigneur le Dauphin a vu passer la Procession de l'Apartement du Duc d'Antin, et Mesdames de France, de celui du Comte de Clermont.



L. M.

## LA NATURE ET L'ART,

*Vers qui furent présentés le 18. May 1736.  
à son Eminence M. le Cardinal de  
Fleury, par M. l'Abbé Lezeau, pour  
M. l'Abbé Poncey-Neuville, qui en est  
l'Auteur et qui en avoit prié M. Lezeau.*

**A** La Cour d'un grand Roy l'Art trouva  
la Nature,

Que guidoient, de concert, Raison et vérité ;  
Rival jaloux, il en fut irrité,

Et ne s'en tint pas au murmuré.

L'invective suivit, dispute vint entre eux,

A qui formeroit mieux

D'un Ministre d'Etat l'auguste caractère,

Ministre dont les soins et le zèle sincère,

Rendit le Prince à jamais glorieux,

Et du Peuple abattu soulageât la misère.

Minerve descendoit des Cieux

Pour aller au Parnasse ou par fois sa présence

Sert au besoin ; quand Auteurs envieux

Des doctes Sœurs troublent l'intelligence

Par des Ecrits calomnieux.

Engance de Rimeurs n'est pas trop bonne en-  
grance.

Nature et l'Art conjurerent tous deux

La sage et discrète Déesse,

De vouloir bien juger leurs différends ;  
 Son cœur pour l'un et l'autre à la fois s'intéresse.  
 Voilà nos Docteurs sur les bancs ;  
 L'Art qui des bords du Nil a porté dans la Grèce  
 Et ses talens et son adresse ,  
 L'Art qui depuis à Rome a fixé son séjour ,  
 Mais qui pourtant du scia oblique  
 De sa mystérieuse Cour ,  
 Vrai charlatan avec nous communique ,  
 Déploya méthodiquement  
 Toute sa Rétorique ,  
 Pour prouver gravement  
 Que fine et sourde politique ;  
 Du Ministère est le sûr fondement ;  
 Nature simple , juste et du faux ennemi ,  
 Prit parti pour sincérité ,  
 Et soutint que Sagesse avec Justice unie ;  
 Religion jointe au génie ,  
 Désintéressement , secret et fermeté ,  
 Etoient les attributs rares , mais nécessaires  
 A tous ceux que les Rois font les dépositaires  
 De leur suprême autorité ;  
 C'est à qui plus montrera d'éloquence ;  
 Chacun cite à l'envi ,

\* Ceci doit se prendre poétiquement et dans le  
 sens où M. de Voltaire distingue le Vicaire de J. C.  
 représenté par le S. Père , d'avec ce qui l'environne.

Le

Le bel endroit , le morceau favori.

Minerve les écoute ; à peine ont-ils fini ,

Qu'elle offre à leurs regards , ce fut là sa sentence ,

Le Portrait animé du modeste Fleury ;

Lisez , dit-elle , dans son ame ,

Les voiles sont levés , penetrez au-dedans ;

Sur, l'esprit qui le guide et l'ardeur qui l'en-  
flamme ;

Reglez tous deux vos Jugemens ;

Nature triomphante aussitôt le reclame ;

C'est mon Ouvrage et celui des Vertus.

L'Art voudroit répliquer , on ne l'écoute plus ,

Minerve le condamne à s'unir avec elle ,

Pour transmettre avec pompe à nos derniers ne-  
veux ,

Le nom chéri d'un Ministre fidele ,

Dont le cœur bienfaisant partage avec les Dieux

Le plaisir enchanteur de faire des heureux.

*V E R S à M. Lezeau , qui avoit eû la  
bonté d'écrire de sa main les Vers de  
l'Auteur et de les présenter.*

Quoi, de la même main \* qui nous traça la gloire  
Des plus fameux Héros que nous vante l'His-  
toire ,

*\* M. Lezeau a donné au Public une excellente  
Traduction d'Entreppe en François , avec une Dis-  
sertation et des Notes très savantes.*

I iij

Lezeau



Lezeau, daigne écrire mes Vers !

Un tel honneur a droit de me confondre ;

Eh ! comment pourrois-je y répondre ?

Moi, qu'à peine on connoît dans ce bas Univers ;

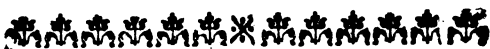
Mais je reviens de ma surprise ;

J'ai célébré FLEURY sans intérêt, sans fard ;

Et ton zele épuré qui toujours favorise

Simple Nature contre l'Art ,

Par le choix du Sujet , excuse l'entreprise.



## MORTS ET MARIAGES.

**L**E 12. Mars, le nommé *Antoine Plu*, Laboureur, mourut dans le Village de Margny, près Compiègne, âgé de 106. ans.

Le 15. *Charles-François de Marolles*, Capitaine en pied du Régiment d'Alsace, Infanterie Allemande, dans lequel il étoit entré dès l'âge de 7. ans, mourut au Château de Ludwigsbourg, dans le Wirtemberg, âgé de 30. ans. Il avoit été fait prisonnier de guerre après la prise de Philisbourg, en 1734. Les marques de distinction, dont le Duc Régent de Wirtemberg l'honora dans cette occasion, l'avoient engagé à aller à Stourgard, pour lui en marquer sa reconnaissance. Pendant le séjour qu'il fit à la suite de ce Prince, il tomba malade d'une contusion qu'il avoit reçue à la tête dans la tranchée au Siège de Philisbourg ; il avoit cru d'abord cette blessure trop légère, et faute d'y avoir fait

note

Une attention sérieuse, elle dégénéra en un abcès qui lui a coûté la vie. Le Duc de Wirtemberg, qui lui avoit envoyé ses Médecins et donné tous les ordres nécessaires pour qu'il fût bien traité pendant sa maladie, a voulu encore qu'on lui rendît à ses obsèques tous les honneurs de la guerre, son corps a été enterré dans l'Eglise du Château de Ludwisbourg, ayant été escorté par une Compagnie Imperiale. Le defunt étoit fils du sieur de Marolles, Seigneur d'Ambleville, dans le Vexin François, Lieutenant General d'Epée en Touraine, et Ecuyer ordinaire du Roy.

Le 17. *Hector-Bernard Pouffier*, Seigneur d'Aiserey et de Velogny, Doyen des Conseillers au Parlement de Bourgogne, où il avoit été reçu le 9. Décembre 1681. au lieu et par le décès de Jean-Baptiste Pouffier, son oncle, mourut à Dijon dans la 79<sup>e</sup> année de son âge, sans laisser d'enfans de la De Espiard de la Cour, sa femme. Son application à l'étude des Loix en avoit fait un habile Magistrat. Il a rendu la place de ses Successeurs Doyens du Parlement, importante par le legs qu'il leur a fait à perpétuité de sa Terre d'Aiserey, située à trois lieues de Dijon, avec les meubles qui sont dans le Château qui est nouvellement bâti, de sa Maison de Dijon, pareillement avec les meubles, d'autres héritages de la valeur de 4000 livres de rente, et enfin de 40000 livres en Contrats. Il a chargé en même temps les Doyens ses successeurs d'établir et de soutenir une Société de Sçavans, qui s'assembleront deux fois la semaine dans sa Maison de Dijon, et il a fondé trois Prix annuels de 300 liv. chacun, pour être distribués à ceux qui auront composé les meilleures Dissertations sur 3. Sujets de Litterature, que la Société proposera.

I Y Ces

1022 MÉMOIRE DE FRANCE  
Ces Pfrs seront pris sur les revenus qu'il attache  
à la place de Doyen. Son Testament, qui est une  
pièce curieuse, s'imprime actuellement à Dijon  
chez Jean Siroz, Imprimeur, Place S Etienne.

Le 26 *Jean-Joseph de Pechpeiron de Beaucaire*,  
Brigadier des Armées du Roy, du 26. Février  
1734. et Mestre de Camp d'un Régiment de Ca-  
valerie, qu'il avoit obtenu par la démission du  
Prince de Lambesc, le 13. Octobre 1730. com-  
me plus ancien Mestre de Camp à remplacer,  
ayant eu dès 1712 un autre Régiment qui fut ré-  
formé en 1714. mourut à Versailles, dans la 62<sup>e</sup>  
année de son âge. Il étoit fils puîné de Fabien,  
Seigneur de Pechpeiron, en Quercy, de Monta-  
barla, et de la Valade, Baron de Beaucaire, et  
de Françoise du May, sa femme, fille de Jean-  
Antoine du May, Vicomte de Pujol, Président  
du Parlement de Toulouse. La Généalogie de la  
Maison de Pechpeiron, dont les Barons de Beau-  
caire sont les aînés, et les Comtes de Guitau,  
cadets, se trouve dans le Dictionnaire Histori-  
que, Edition de 1725. et 1732.

Le 27. *Anné-Jérôme le Picart de Mainnecourt*,  
Seigneur des Vosseaux, Secrétaire des Communi-  
tés de S. A. S. le Prince de Conti, mourut à Pa-  
ris, au petit Hôtel de Conti, âgé de 79 ans 3 mois.

Le 28. la *De le Loup de la Regnaudiere*, fille  
de Thomas Simon, Chevalier, Seigneur de Sou-  
ché, et de De Marie de la Rochefoucaud, de la  
branche de Neuilly, et veuve de Claude le Loup,  
Seigneur de la Regnaudiere, vivant, Lieutenant  
de Vaisseaux du Roy, qu'elle a épousé en 1663.  
mourut à Nantes en Bretagne, âgée de 91. ans,  
ayant vu sa quatrième génération et 80. descen-  
dants d'elle.

Le 31. *De Marie Bouter*, veuve depuis le mois  
de

de Septembre 1717. de Pantaleon Godot, Conseiller, Secrétaire du Roy, Maison-Couronne de France et de ses Finances, mourut à Paris, dans la 76<sup>e</sup> année de son âge; il laisse un fils unique, qui est Gabriel-François Godot, Conseiller en la Cour des Aydes de Paris; il est marié depuis le mois de Mars 1719. avec Claude-Catherine Boucot, sa cousine, fille de feu Jacques Boucot, Ecuyer Receveur General des Domaines, Dons et Octrois et Fortifications de la Ville de Paris, et de feu De Marie Rigoulet.

Le 2. Avril, *François-Charles de Crussol, Comte d'Uzez*, Marquis de Montausier, Lieutenant General des Armées du Roy, et Gouverneur de Landrecies, y mourut âgé de 58. ans. Il avoit été fait d'abord Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie en 1697. à la tête duquel il servit en Italie, où il se trouva sur la fin de Janvier 1704. à la reprise de plusieurs postes, ayant eu même un cheval tué sous lui dans cette occasion. Il fut fait Brigadier le 10. Février de la même année; enleva aux Impériaux un magasin de grains à sainte Euphemie, à deux milles de Bresse le 10. Janvier 1705. servit depuis 1706. successivement en Allemagne, en Flandres et en Espagne, et fut blessé en différentes occasions. Il fut nommé Maréchal de Camp le 20. Mars 1709. et Lieutenant General le premier Octobre 1718. il obtint la Charge de Capitaine des Gardes du Corps de feu la Duchesse de Berry le premier May 1719. et le Gouvernement de l'Isle d'Oleron, au mois d'Octobre 1724. d'où il passa au mois de Décembre 1734. à celui de Landrecies. Il étoit le quatrième fils d'Emanuel de Crussol, second du nom, Duc d'Uzez, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur

1024 **MERCUKE DE FRANCE**  
 verneur d'Angoumois et de Saintonge, et de la  
 Ville et Château d'Angoulême, mort le premier  
 Juillet 1692. et de Marie-Julie de sainte Maure,  
 heritiere de Montausier, morte le 14. Avril  
 1695. Il avoit été marié deux fois, la premiere  
 le 27. Décembre 1705. avec Charlotte-Magde-  
 laine Pasquier de Francieu, veuve de Nicolas  
 Hamelin, Seigneur de Chaïges, Fermier Gene-  
 ral des Fermes du Roy, et fille de François-  
 Michel Pasquier de Francieu, Seigneur des Ber-  
 geries et de Francieu, Chevalier de l'Ordre Mi-  
 litaire de S. Louis, Lieutenant de Roy de la Ville  
 de Condé, et Brigadier des Armées du Roy, et  
 de Charlotte de Chamoy; et la seconde avec  
 Marie-Anne-Françoise Commeau, veuve de  
 Pierre de Bailleul, Marquis de S. Maclou, Ca-  
 pitaine au Régiment des Gardes Françaises, et  
 fille de François Commeau, Correcteur en la  
 Chambre des Comptes de Paris, et de Marie-Fé-  
 lix Hourlier. Il laisse cette dernière veuve sans  
 enfans; mais de la premiere qui mourut le 31.  
 Mars 1713. à l'âge de 38. ans, il laisse Louis-  
 Charles de Crussol, Marquis de Montausier, né  
 le 28. Octobre 1706, ci-devant Mestre de Camp  
 Lieutenant du Régiment de Bourbon Cavalerie.  
 Un second fils apellé d'abord le Comte de Sal-  
 les, et aujourd'hui le Marquis de Crussol, qui  
 fut fait Mestre de Camp Lieutenant du Régim-  
 ent de Bourbon, par la démission de son frè-  
 re le premier Octobre 1730. et Charles-Hya-  
 cinte de Crussol, Chevalier de Malthe, apellé  
 le Chevalier d'Usez, et Capitaine de Cavalerie  
 dans le Régiment de Bourbon. Le Roy a accor-  
 dé des pensions aux deux derniers; sçavoir, une  
 de 1500. livres au Marquis de Crussol, et une  
 de 1200. livres au Chevalier d'Usez.

Le

Le même jour, *Pierre-Joseph-Hyacinthe* ; *Marquis de Caylus*, Chevalier, Grand-Croix de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis, Lieutenant General des Armées du Roy, et de la Province de Roussillon et Cerdagne, Commandant dans la même Province, et Gouverneur de Montlouis, mourut à Perpignan. Il avoit été d'abord Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Noailles ; il fut ensuite Mestre de Camp du premier Régiment de Dragons de Languedoc en 1694. et successivement Brigadier le 10. Février 1704. Maréchal de Camp le 20 Mars 1709. et Lieutenant General le premier Octobre 1718. La Lieutenance Generale de Roussillon avec le Commandement de cette Province, et le Gouvernement de Montlouis, lui furent donnés au mois de May 1730. après la mort du Marquis de Firmacon, qui remplissoit ces Places.

Le Marquis de Caylus étoit fils aîné de feu Jean de Caylus Rouairoux, Seigneur et Baron de Rouvairols, de Colombières et autres lieux, dans la Province de Languedoc, et de feu Marie de Bonzi, sœur de Pierre de Bonzi, Cardinal, Archevêque de Narbonne, Commandeur des Ordres du Roy, et Grand Aumônier de la Reine Marie-Therese, mort le 11. Juillet 1703.

Le même jour, *De. Marie Claude Auvray*, Supérieure de la Communauté des Orphelines du S. Enfant Jesus du Fauxbourg S. Marcel, qu'elle avoit gouverné pendant vingt-deux ans, mourut âgée de 84. généralement regrettée de cette Communauté, et de quantité de personnes de la première considération qui connoissoient son mérite personnel. C'est elle qui a fort contribué à l'établissement d'une pareille Communauté en Lorraine, dans la Ville de Nancy, ce qui a en-

gagé

1028 MÉMOIRE DE FRANÇOIS  
gagé les personnes qui la composent , de de-  
mander à l'Archevêque de Paris que le cœur de  
la defunte y fut porté , ce qui leur a été ac-  
cordé. Son corps fut inhumé le 4. à la Paroisse  
S. Médard.

Le 3. *François de Diene , Marquis de Cheylader*, Chevalier Commandeur de l'Ordre Royal et militaire de S. Louis , Lieutenant General des Armées du Roi , et Gouverneur de Briançon en Dauphiné , mourut dans la Ville d'Alanche en Auvergne, âgé de 87 ans. Il avoit été successive-  
ment Cornette dans le Régiment de Grignan , Capitaine dans celui du Montal , Lieutenant Colonel de celui de Noailles , et enfin Mestre de Camp-Lieutenant du Régiment du Maine , Cavalerie, en 1690. Il fut fait Brigadier le 28. Avril 1694. et nommé en même temps pour être employé en cette qualité dans l'Armée de Flandres , où il continua de servir jusqu'à la paix de Ristwick. Il fut fait Maréchal de Camp le 29 Janvier 1702 , conduisit la même année un Convoi à Bonn , qui étoit bloquée ; se trouva en 1703. à la premiere bataille d'Hochstet , et ayant été nommé Lieutenant-General le 26. Octobre 1704. il continua d'être employé en cette qualité dans l'Armée d'Allemagne , jusqu'à la Paix de Rastadt. Il eut le Gouvernement de Briançon le 16 Fevrier 1719. Il étoit frere aîné de feu Charles de Diene de Cheylader , aussi Lieutenant-General des Armées du Roi, premier Lieutenant de la Compagnie Ecossoise des Gardes du Corps de S. M. et Gouverneur des Forts et Ports de Brescou et d'Agde , mort le 10 Avril 1728. à l'âge de 71. ans.

Le 4. *Jean Louis Chassepot de Beaumont*, Seigneur de Rubelles , ci-devant Grand-Maître des  
des

Des Eaux et Forêts de France au département des  
Duché et Comté de Bourgogne , Bresse , et Al-  
sace , mourut en sa Terre de Rubelles près Me-  
lun , âgé de 56. ans , et sans avoir été marié Il  
laisse par son testament , cette Terre, et un Con-  
trat de rente sur l'Hôtel de Ville , au principal  
de 40000. liv. à Pierre du Tremblay, Conseil-  
ler en la Cour des Aydes de Paris , qui a épousé  
De. Angelique Chassepot de Beaumont, sa cou-  
sine, avec réserve des revenus et usufruit de cette  
Terre , en faveur de Charles René Chassepot de  
Beaumont, Sr. du Vaudois , son frere, ci devant  
Capitaine dans le Régiment du Roi , sa vie du-  
rant : mais cet usufruit a été aussi-tôt éteint , ce  
dernier étant mort de la petite vérole à Paris , le  
7. du même mois d'Avril dans la 47e année de  
son âge , étant né le 11. Juillet 1689 : celui-ci  
étoit veuf d'une fille du feu Sr Pingré de Vraigne,  
Maréchal de Camp des Armées du Roi, et Com-  
mandant pour S. M. à Mantoue. Ces deux freres  
qui en avoient un troisième leur cadet , nommé  
Pierre Chassepot de Beaumont , et Conseiller en  
la Cour des Aydes de Paris , mort aussi sans  
avoir été marié , étoient fils de feu Charles Chas-  
sepot de Beaumont, Seigneur de Rubelles, Maî-  
tre d'Hôtel Ordinaire du Roi, et Maître en la  
Chambre des Comptes de Paris , mort le 14.  
Janvier 1691. et de Louise Thomas de l'Isle ,  
morte le 23. Mars 1701.

Le 5. *Octave Eugene , Adrien , Alexandre ,*  
*Chevalier Marquis de Nedonchel, Seigneur et Mar-*  
*quis de Querennay , Artre , Ornain , Corel ,* mou-  
rut à Paris , âgé de 18. ans. Il étoit fils du Mar-  
quis de Bouvignies en Artois.

Le 6. *Louis de Villeneuve ,* Prieur Comman-  
dataire du Prieuré de Rhuis , Diocèse de Van-  
nes



nes, de l'ancienne et illustre Maison de Villeneuve en Provence, originaire du Diocèse de Vence, mourut à Paris, d'une fluxion de poitrine, âgé de vingt-sept ans. Il avoit été élevé Page de S. A. S. le Comte de Clermont, et avoit été reçu Chevalier des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel, et de saint Lazare de Jerusalem le premier Decembre 1727. Il embrassa depuis l'état Ecclésiastique. Il étoit frère puiné de Joseph de Villeneuve de Puimichel, appelé le Marquis de Villeneuve, ci-devant Capitaine de Cavalerie, reçu Chevalier des mêmes Ordres, le 12. May 1724. qui a épousé, le 2. Septembre 1727, Marie Marbée Accault, veuve de Jacques de Fortia, Seigneur du Plessis-Clercau, Président honoraire au grand Conseil, de Jean Joseph de Villeneuve, Abbé Commandataire de l'Abbaye de S. Gildas de Rhuis, O. S. B. Dioc. de Vannes, qu'il a obtenue le 12 Mars 1725. et de Dlle. Marguerite de Villeneuve, qui est auprès de S. A. S. Mademoiselle de Clermont, Sur-Intendante de la Maison de la Reine. Ils sont tous enfans de Joseph de Villeneuve, Seigneur de Calian, de Clumans, et de Puimichel, et de Judith de la Gouche, sa femme, des Seigneurs de S. Etienne.

On nous écrit d'Arles que la Dlle. *Françoise Martin*, de la Paroisse Notre Dame, la principale de cette Ville, y mourut âgée de cent quatre ans, le 7. de ce mois, et qu'elle fut inhumée le lendemain dans l'Eglise des R. P. Prêcheurs.

Le même jour, *Basile de Bethune, Marquis de Charost*, fils aîné de Paul François de Bethune, Duc de Charost, Pair de France, appelé le Duc de Bethune, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ses Armées, Capitaine

taîné d'une Compagnie de ses Gardes du Corps en survivance, &c. et de De. Julie Christine Regine Gorge d'Entregues, Duchesse de Berthune, mourut d'une maladie de poitrine, à Versailles, dans la 22<sup>e</sup>. année de son âge, étant né le 2. Decembre 1714. La perte de son frere aîné, mort le 23. Octobre dernier des blessures qu'il avoit reçues à la mousquetade d'Esch en Allemagne, avoit porté sa famille à l'engager de renoncer à l'état Ecclésiastique, qu'il avoit embrassé. Il avoit remis depuis peu entre les mains du Roi, l'Abbaye de S. Epvre, O. S. B. Dioc. de Toul, qui lui avoit été accordée au mois de Mars 1732. Il se démit alors de celle de N. D. de Joüy, O. Cit. Dioc. de Sens, qu'il avoit obtenué au mois de Decembre 1731. Il avoit acquis l'année dernière, le degré de Bachelier en Théologie de la Faculté de Paris. Il ne reste plus au Duc de Berthune qu'un fils, qui est François Joseph de Bethune, Marquis d'Anccenis, né le 6. Janvier 1719.

Le 9. *Charles-Theodore Desforges, Seigneur de Germinon*, Pringy, Villenaux, &c. Maréchal des Camps et Armées du Roy, et Chevalier de S. Louis, mourut à Paris, âgé de 60 ans. Il avoit été fait Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie, ci-devant de Vienne, par commission du 7 Septembre 1705, & Brigadier le premier Février 1719. Son Regiment aiant été réformé à la Paix d'Utrecht, il obtint au mois d'Octobre 1723, comme plus ancien Mestre de Camp à remplacer, le Regiment Roial Piémont Cavalerie, dont il se défit avec la permission du Roy au mois d'Avril 1725. Il fut fait Maréchal de Camp à la promotion du 20 Février 1734. Il étoit d'une Famille Noble de Champagne, et  
Fils

**1030 MÉRCURE DE FRANCE**  
Fils de Jean - Charles Desforges , Seigneur de Germinon , et d'Elisabeth Bothereau d'Aulnières. Il avoit eu pour Sœur Marie-Charlotte Desforges , qui avoit épousé Henri de Nettancourt , Comte de Léchelle , Seigneur de Fontaine-Denis , Nuisy , Noyer , Rivecourt , Vauxrembois , &c. ci-devant Capitaine des Gardes , et Gentilhomme de la Chambre du Roy de Prusse.

Le 10 *De. Anne-Charlotte Neret* , épouse de Nicolas-Pierre de la Guillaumye , Seigneur de Santeny , Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Paris , avec lequel elle avoit été mariée le 10 Novembre 1694. mourut âgée de 67 ans , laissant deux Fils Conseillers au même Parlement , l'ainé Pierre-François de la Guillaumye , reçu le 19 Janvier 1724 , & le cadet Jean Nicolas de la Guillaumye , reçu le 11 Août 1725. Cette Dame étoit Fille de Denis Neret , Conseiller au Châtelet de Paris , mort le 21. Novembre 1681 , et d'Anne Ysambert , morte le 3. Decembre 1697 , alors femme en secondes nocces de Julien Brodeau , Seigneur de Montcharville , Conseiller au Parlement de Paris.

Le 17 *François de Haussouville de Nettancourt* , Comte de Vaubecourt , ancien Evêque et Seigneur de Montauban , Abbé Commandataire de l'Abbaye d'Aisnai , O. S. B. Dioc. de Lyon , Docteur en Theologie de la Faculté de Paris , du 16 Mars 1688 , mourut à Paris dans la 81<sup>e</sup> année de son âge , et le 19 il fut inhumé en l'Eglise de S. Paul , sa Paroisse. Il avoit été d'abord Aumônier du Roy Louis XIV. qui lui donna l'Abbaye de la Chassaigne , O. Cit. Dioc. de Lyon le premier Novembre 1691 , et ensuite celle d'Aisnai le 2 Septembre 1693. Il remit alors la  
première

première. Il fut nommé le 15 Août 1703. à l'Evêché de Montauban, suffragant de Toulouse, qui fut préconisé et proposé pour lui à Rome les 17 Decembre 1703; et 11 Février 1704; après quoi il fut sacré le 30 Mars de la même année, dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Victor à Paris, par le Cardinal de Noailles, assisté des Evêques d'Amiens et de Senlis. Il harangua le Roy à la tête des Députés des Etats de Languedoc le 13 Août 1710, et il assista à l'Assemblée générale du Clergé de France, tenue à Paris en 1725, en qualité d'un des Députés de la Province de Toulouse. Après avoir gouverné son Diocèse plus de 25 ans, il remit son Evêché entre les mains du Roy au commencement de l'année 1729, et obtint en même temps une pension de 6000 liv. sur l'Abbaye des Chastelliers, Dioc. de Poitiers, qui fut donnée alors à François-Joseph Pous-sard du Vigean, son neveu. Il étoit devenu l'aîné de sa Maison, et en avoit recueilli les biens par la mort, sans enfans, de Louis-Claude de Nettancourt de Haussonville, Comte de Vaubecourt, son Frere aîné, Lieutenant Général des armées du Roy, et au Gouvernement des Villes et Evêchés de Metz et Verdun, Gouverneur et Vidame de Chalons, qui fut tué en Lombardie dans une rencontre le 17 May 1705. L'ancien Evêque de Montauban n'ayant point d'héritiers mâles de son nom, fit une donation entre-vifs au mois de Mars dernier de sa Terre et Comté de Vaubecourt et d'autres biens, à un Gentilhomme, du nom et armes de Nettancourt, âgé de 17 ans et demi, qui a pris le titre de Comte de Vaubecourt, et qui a été marié le 20 du même mois de Mars dernier avec la Fille du Maréchal de Puysegur. Il est de la Branche des Seigneurs

1032 **MERCURE DE FRANCE**  
Seigneurs de Passavant et de Neuville , et Fils de  
Charles-François Hiacynte de Nettancourt, Sei-  
gneur de Neuville , qui a été Capitaine de Cava-  
lerie dans le Regiment Colonel général , et de  
De..... de Vassignac. La Généalogie de la  
Maison de Nettancourt se trouve dans le Dic-  
tionnaire Historique , Edition de 1725 et 1732.  
L'ancien Evêque de Montauban a distribué avant  
de mourir à ses domestiques près de 10000  
livres en argent , et a laissé outre cela aux prin-  
cipaux d'entr'eux , par forme de rente , le  
revenu d'un Contrat de rente de sept cent livres  
du total duquel le dernier survivant d'entr'eux  
jouira sa vie durant. Il a fait aussi quelques  
legs par son Testament , dont il a nommé Exé-  
cuteur Anne-Jacques de la Croix , Archidiacre  
et Chanoine de l'Eglise de Paris.

Le 22. *De Marguerite-Françoise le Bourgoing de  
Faulin*, fille aînée de feu Charles le Bourgoing ,  
Marquis de Faulin, Charantonet, Champlevrier,  
et de Dame Marguerite-Françoise Amelot , et  
Epouse de Paul de Grivel , Comte d'Ouroy ,  
Grossaube , Seigneur de Pesselières , ci - devant  
Mestre de Camp Lieutenant du Régiment d'An-  
jou , Cavalerie , avec lequel elle avoit été mariée  
le 14. Juillet 1699. mourut d'une hydropisie de  
poitrine , âgée de 54. ans. Elle laisse trois en-  
fans , qui sont , Marguerite-Paule de Grivel  
d'Ouroy , Veuve d'Antoine-Charles de Pas ,  
Marquis de Fenquieres , Colonel du Regiment  
de Bourgogne Infanterie , mort le 9. Septembre  
1728. Hubert de Grivel , Marquis d'Ouroy ,  
Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom ,  
et Alexandre de Grivel , Chevalier d'Ouroy ,  
Capitaine dans le Régiment de son Frere.

Le 24. *Hiacinte-Louis Marquis de Pellevoé*,  
Comte

Comte de Flers, Baron de Larchant, &c. ci-devant Gouverneur du Château de Meudon, dont il venoit de donner sa démission, mourut à Paris, âgé d'environ 39 ans. Il avoit été Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Berry, depuis le 22. Juin 1718. jusqu'au mois d'Août 1733. qu'il quitta le Service. Il étoit Fils de feu Louis de Pellevé, Comte de Flers, mort le 23. Avril 1722. et de Magdelaine Angelique de Gaureault du Mont, morte le 27. Septembre 1734. âgée d'environ 51. ans, laquelle étoit Fille unique de feu Hiacinte de Gaureault, Seigneur du Mont, d'Anneville, Hémery, Riou, &c. Gouverneur de Meudon, mort le 17. Mars 1726. âgé de 79 ans. Le Marquis de Pellevé avoit été marié le 3. Juillet 1714. avec Marie-Angelique d'Aix, Fille aînée de feu Antoine d'Aix, Comte de la Chaise, Capitaine des Gardes de la Porte du Roi, et de Françoise-Nicolle du Gué. Il n'en a point eu d'enfans, de sorte que Jourdain-Antoinette de Pellevé, sa Sœur, femme de Jean-Baptiste Ango, Marquis de la Mothe de Lezeau, Conseiller au Parlement de Normandie, se trouve unique héritière de ses biens, qui sont très-considérables. La Généalogie de Pellevé se trouve dans le second Tome des Grands Officiers de la Couronne, de la dernière Edition, pag. 76. au Chapitre des Archevêques de Reims.

Le 25. *Antoine Laigneau*, de Châlons en Champagne, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, du 31. Mars 1691. Abbé Commandataire de l'Abbaïe de N. D. de Haute-fontaine, Ordre de Cit. Dioc. de Châlons, depuis le mois de May 1700. et Supérieur de la Maison et Hôpital des Incurables à Paris, au-  
grefon

trefois Doien de l'Eglise Cathédrale de Châlons et Vicairé Général de ce Diocèse, mourut dans la 88e année de son âge, universellement regretté à cause de sa grande charité pour les Pauvres. Il étoit Neveu de défunts Pierre, et François Caillet, morts tous deux Conseillers au Parlement de Paris, et il avoit hérité du dernier des Terres de Theil, Vaumort, Pons sur Vannes, &c. à trois lieues de Sens en Champagne. Il laisse pour héritier son frere, qui est Grand Archidiacre de l'Eglise de Châlons.

Le 26. *François Roger Robert*, Conseiller du Roi en ses Conseils, Intendant de la Marine, en Bretagne, depuis le mois de Janvier 1703. et auparavant Intendant aux Isles de l'Amerique et en Canada, mourut à Brest âgé de 78. ans, dont il en avoit passé 54. dans le Service de la Marine. Il étoit le dernier des Fils de Claude Robert, natif de la Ville de Chartres, célèbre Avocat au Parlement de Paris, mort le 23. Mars 1685. et de Marguerite Guyet, qui avoient été mariés le 6. Juin 1633. Il avoit épousé en 1702. Demoiselle de Plocuc, de laquelle il laisse deux Fils, l'un Enseigne de Vaisseaux, et l'autre Commissaire de Marine, et une Fille non encore pourvûe.

Le même jour *Charles - François d'Arsac*, Seigneur Marquis de Ternay, mourut en son Château de Ternay, près de Loudun, âgé d'environ 53. ans, laissant plusieurs enfans, de Louise le Febvre de Laubriere, qu'il avoit épousée le 18. Novembre 1717. Cette Dame est Sœur de Charles-François le Febvre de Laubriere, Evêque de Soissons, Conseiller honoraire au Parlement de Paris, et Fille de feu François le Febvre, Seigneur de Laubriere, Meral, et Beuzon,  
Baron

Baron de la Haye-Joullain , Conseiller au Parlement de Bretagne , mort le 11. Mars 1711. et de Louise le Chat Darsac de Ternay , porte de *Sable à l'Aigle d'argent , armé et becqué de gueules*. Le Febvre de Laubriere, porte d'*azur à une Levrette rampant d'argent , accolée de gueules , bordée et bouclée d'or*.

Le 27. *Vincent Maynon* , Seigneur de Bouville, de Farcheville , Orceaux , Valpuiseaux , Ville-Martin , Montcharville , &c. Conseiller honoraire en la Grand Chambre du Parlement de Paris , où il avoit été reçu le 26. Août 1695. mourut âgé d'environ 68. ans. Il étoit Fils de feu Vincent Maynon , Seigneur des Baronnies de Chambon , Bouville , Farcheville , &c. Conseiller Secrétaire du Roi , Maison Couronne de France et de ses Finances , ancien Fermier Général des Fermes de S. M. et Sur-Intendant des Maisons et Finances , Jardins et Bâtimens du feu Duc de Berry , mort le 21. Mars 1728. âgé de 83. ans , et de Barbe Morel son Epouse, Vincent Maynon , qui vient de mourir , avoit été marié deux fois ; 1°. Le 18. Août 1699. avec Catherine-Hardouin Mansart , morte en couches le 12. Juillet 1700. à l'âge de 16. ans ; Et 2°. le 25. Juillet 1712. avec Agnès Bouvard de Fourqueux , morte le 28. Août 1732. à l'âge de 40. ans Il avoit eû de la première un fils , qui mourut à l'âge de deux ans. Il laisse de la seconde trois fils.

Le même jour , *De. Louise Geneviève Cousinet* , veuve depuis le 29. Avril 1722 de Jean Auger , Seigneur et Baron de Monthyon , Seigneur de Jossigny , Minerval , &c. Président honoraire au Bureau des Finances et Chambre du Domaine de la Généralité de Paris , avec lequel elle avoit été



# 1036 MERCURE DE FRANCE

Été mariée le 30 Septembre 1687, mourut âgée de 73 ans, laissant pour Enfans Marie-Geneviève Auger, Religieuse à Chelles; Catherine Auger, mariée au mois de Novembre 1712 avec Pierre-Nicolas-Gabriel Payen de Fercourt, Seigneur de Sancy; et Jean-Baptiste-Robert Auger, Seigneur et Baron de Monthyon, Jossigny, Minerval, Chambry, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, qui étant veuf de Caterine-Marie-Françoise Surirey de S. Remy, dont il a une Fille, s'est remarié le 7 Juillet 1732 avec la Dlle Pajot du Bouchet. La Dame Auger, qui vient de mourir, étoit fille de Robert Cousinet, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, mort le 16 Août 1701, et d'Elisabeth-Catherine Rousselet, morte le premier May 1694.

Le même jour, *De. Anne du Gué*, veuve depuis le 9 Octobre 1709 de Dreux Louis du Gué, Seigneur de Bagnols, son Cousin issu de germain, Conseiller d'Etat ordinaire, ci-devant Intendant de Justice, Police et Finances, et des Armées du Roy en Flandres, mourut à Paris, âgée d'environ 82 ans, laissant deux Enfans, qui sont Guillaume-François du Gué, Seigneur de Bagnols, Maître des Requêtes honoraire de l'Hôtel du Roy, qui n'est point marié, et qui vit dans la retraite; et Michelle-Gabrielle-Raphael le du Gué de Bagnols, mariée le 26 Janvier 1699 avec Jacques Tannequi Le Veneur, Comte de Tillieres et de Carrouge, Brigadier des Armées du Roy, qui a d'elle le Marquis de Tillieres, Capitaine-Lieutenant des Cheval-Legers de Bretagne, et la Duchesse de Châtillon; femme du Gouverneur de Monseigneur le Dauphin. La Dame du Gué Bagnols étoit fille de  
Franç

François du Gué , mort Sous-Doyen des Con-  
seils du Roy , le 9. Decembre 1685 , et de  
Marie-Angelique Turpin , Sœur de la Chancel-  
liere le Tellier , et morte le 14 Juillet 1700.

Le 30 *Jean Roland Malet* , Seigneur de Gisy ,  
Michery , Lamirault , &c. Conseiller Secrétaire  
du Roy , Maison , Couronne de France et de  
ses Finances honoraire , Chevalier de l'Ordre de  
S. Michel , Gentilhomme ordinaire du Roy ,  
l'un des Quarante de l'Académie Française ,  
où il avoit été reçu le 29 Decembre 1714.  
et chargé en dernier lieu par le Conseil de la  
Direction et Régie de l'imposition du Dixième  
sur tous les biens , mourut subitement dans la  
65 année de son âge , laissant de feuë Jeanne-  
Angelique d'Anglejan de Beaumefort , vivante  
sa femme, une fille unique Jeanne Catherine An-  
gelique Malet , qui avoit été mariée en premie-  
res nœces le 21 Juin 1718 avec Louis René Hos-  
dier , Premier Président de la Cour des Mon-  
noyes de Paris , mort sans Enfants le 10 Août  
1727. Elle s'est remariée depuis.

Le même jour , *Bernard Coët* , Parisien , Prê-  
tre , Docteur en Théologie , Chanoine de l'E-  
glise Métropolitaine de Paris , depuis Vicaire  
Général de M. l'Archevêque , et Abbé Com-  
mandataire de l'Abbaye de Notre-Dame de Font-  
morigny , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Bour-  
ges , mourut à Paris âgé de 66 ans. Ses grands  
talens l'avoient fait connoître dès ses premières  
années. Un génie élevé , un discernement exquis ,  
une pénétration peu commune formoient le ca-  
ractère de son esprit ; propre à toutes les Scien-  
ces , il s'étoit principalement attaché à cel-  
les qui étoient convenables à son état ; il  
avoit une connoissance parfaite de la Théolo-  
gie , du Droit Canonique , et des Maximes de

K France.

France. Les qualités de son cœur étoient supérieures à ses talens. La simplicité de ses mœurs, sa conduite édifiante, un esprit de paix et un caractère de douceur qu'il conservoit toujours, lui avoient attiré la confiance de tous ceux qui avoient à traiter avec lui. Il n'est pas surprenant qu'avec de si grandes qualités, il se soit acquis une estime universelle, et qu'il ait eu part à l'amitié des Personnes les plus distinguées par leur naissance, par leur mérite et par leur rang. Il avoit été pendant plusieurs années Grand-Vicaire du Diocèse de Rouën sous M. Colbert. M. le Cardinal de Noailles l'appella dans la suite auprès de lui, et le fit son Grand-Vicaire. M. l'Archevêque de Paris l'a toujours honoré de son estime et de sa confiance. Ce Prélat a témoigné un regret sensible à sa mort. Il lui a fait l'honneur de le visiter pendant sa maladie, et il a été le témoin et le dépositaire des sentimens de piété, de résignation et de soumission pour l'Eglise, dont M. l'Abbé Couët a donné des témoignages jusqu'au dernier moment. Le Public a été extrêmement touché de l'accident funeste arrivé à un homme si illustre et si généralement estimé. Au reste on ne comprend pas ce qui peut avoir donné lieu à un bruit populaire qui s'est répandu que le meurtrier étoit de ses parens, il n'y a pas le moindre fondement dans tout ce qu'on a dit à cette occasion. Cet homme n'étoit connu de lui que parce qu'il avoit été son pénitent.

Le même jour, *Henry-François, Marquis de Braque*, Chevalier Seigneur du Luat, de la Cave, du haut Doié, autrefois Capitaine de Grenadiers au Régiment de Chartres, Chef du nom et Armes de l'ancienne et noble Famille de Braque, et Fondateur de la Chapelle de Braque, aujourd'hui

d'hui de la Merci, à Paris, mourut à S. Germain en Laye, âgé de 75. ans 6. mois, sans laisser d'enfans de ses deux femmes, dont la première étoit défunte Elizabeth Adélaïde de Chanlecy de Pleuvault, qu'il avoit épousée le 3. Juillet 1714. et qui étoit fille de Jean-François de Chanlecy, Marquis de Pleuvault, premier Gentilhomme de la Chambre de Philippe, Fils de France, Duc d'Orleans, Chevalier d'honneur du Parlement de Bourgogne, et de René de Seront de Kerfilis. La seconde, qu'il laisse veuve, et qu'il avoit épousée le 31. Mars 1728. se nomme Marguerite de Laval, et étoit veuve en premières nées de Charles Sanguin, Brigadier des Armées du Roi, Mestre de Camp, Commandant en Chef une des Brigades du Régiment Royal des Carabiniers, et Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, mort au mois de Décembre 1722. duquel elle a pour enfans Charles-François Sanguin, qui a embrassé l'état Ecclésiastique, Charles-Auguste Sanguin, Capitaine d'une Compagnie dans le même Régiment des Carabiniers, et Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, qui s'est trouvé aux Batailles de Parme et Guastalla en 1734. et Marguerite Sanguin, fille.

*Etienne-Hyacinthe-Antoine Foulé*, Seigneur de Martangis, de Dournel, et de Sainte-Cécile, Maître des Requêtes honoraire de l'Hôtel du Roi, mourut aussi dans le courant du mois d'Avril dernier, dans la 58<sup>e</sup>. année de son âge, étant né le premier Septembre 1678. Il avoit été d'abord Avocat Général aux Requêtes de l'Hôtel, et fut ensuite reçu Maître des Requêtes le 14. Janvier 1701. Il fut nommé au mois de Juin 1708. à l'Intendance de Berri, d'où il fut transféré à celle d'Alençon au mois de Novembre 1714. Il

en

en fut rappelé au mois de Janvier 1720. Il étoit fils unique de feu Hyacinthe-Guillaume Foulle, Seigneur de Martangis, Marquis de Prunevaux, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel, Grand Bailli de Nivernois, Gouverneur de S. Pierre-le-Moustier, et Ambassadeur pour le Roi en Danemarck, depuis 1679. jusqu'en 1688 et de feu D. Antoinette-Marie Daurat. Il n'a point eu d'enfans de Marie-Elizabeth le Rebours, qu'il avoit épousée le 9. Decembre 1700. Elle est fille de feu Thierry le Rebours, Seigneur de Bertrand Fosse, Président au Grand Conseil, et de Marie-Maler.

Le 2. May, *Cesar-Leon-François de Douhaup d'Illiers*, Chevalier Seigneur d'Aunay, Gentilhomme du Pais Chartrain, d'une Noblesse originaire de la Province de Touraine, mourut à Paris, âgé de 93. ans.

Le 3. *Dame Angelique de Larlan de Kercadio de Rochefort*, épouse de Henry François de Lambert, Marquis de Saint Bris, Baron de Chitry, et Augy, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur d'Auxerre, avec lequel elle avoit été mariée le 12. Janvier 1725. et auparavant veuve depuis le 4. Octobre 1709. de Louis-François du Parc, Marquis de Loëmaria en Bretagne, aussi Lieutenant Général des Armées du Roi, mourut à Paris âgée de 47. ans, laissant un fils unique de son premier mari. Elle étoit fille de feu Jean-Baptiste de Larlan de Kercadio, Comte de Rochefort, Président à Mortier du Parlement de Bretagne, et de feuë Dame Marie-Magdeleine Courtin. Le Comte de Rochefort, dont on a raporté le mariage avec la Demoiselle de Brancas, dans le Mercure de Mars dernier, p. 611. est neveu de cette Dame.

Le même jour, *Antoine Portail*, Seigneur de Vaudreuil

Vaudreuil, Lery, &c. Conseiller du Roy en tous ses Conseils d'Etat et Privé, et Premier Président de son Parlement de Paris, mourut en son Hôtel, Cour du Palais, après deux jours de maladie, âgé de 62. ans, un mois et 14. jours, étant né le 18. Mars 1674. il avoit fait le serment d'Avocat le 20. Avril 1693. il fut ensuite Avocat du Roy au Châtelet, puis reçut Conseiller au Parlement le 16. Janvier 1697. Avocat General le 9. Avril 1698. et Président à Mortier le 20. May 1707. il fut nommé au mois de Mars 1716. second Président de la Chambre de Justice, établie pour la recherche des Financiers. Etant le quatrième Président de la Cour, il fut nommé le 24. Septembre 1724. à la Charge de Premier Président, dont il prêta serment au Roy le premier Octobre suivant. Il fut installé et prit séance au Parlement en cette qualité le 13. Novembre de la même année, et il fut reçu l'un des 40. de l'Académie Française le 28. Décembre suivant. La capacité avec laquelle ce grand Magistrat a rempli les devoirs des différentes Charges qu'il a exercées pendant près de 43. années, son intégrité et son zèle pour le service du Roy et de l'Etat, lui avoient acquis l'estime du Public, dont il est extrêmement regretté. Il étoit fils de feu Antoine Portail, mort Conseiller Honoraire de la Grand-Chambre du Parlement de Paris, le 10. Juin 1713. à l'âge de 82. ans, et de feu<sup>e</sup> D. Marie-Magdeleine le Nain, et il avoit été marié le 28. Avril 1699. avec D. Rose-Magdeleine Rose, Dame de Vaudreuil et de Lery, fille de feu Louis Rose, Seigneur de Coye, Conseiller au Parlement de Mets, et Secrétaire de la Chambre et du Cabinet du Roy, en survivance du Président Rose, son Pere, et de feu<sup>e</sup> Magdeleine de Bailleul, qui avoit

1042 **MERCURE DE FRANCE**  
 avoit épousé en secondes Noces Jean Aubery,  
 Marquis de Vatan, Lieutenant de Roy au Gou-  
 vernement d'Orleanois et Blaisois, auparavant  
 Conseiller au Grand Conseil et Secrétaire des  
 Commandemens de Philippe, fils de France, Duc  
 d'Orleans. Le Président Portail laisse de ce Ma-  
 riage Jean-Louis Portail, Seigneur de Vaudreuil,  
 Président du Parlement, qui a épousé le 25. May  
 1712. la Dlle de Vatan, sa cousine germaine,  
 fille unique de Felix Aubery, Marquis de Va-  
 tan, Maître des Requêtes et Intendant à Caën,  
 et de feüe D. Therese Fontaine, sa premiere  
 femme, et Louise-Magdeleine Portail, mariée  
 le premier Mars 1722. avec Victor-Pierre-Fran-  
 çois Riquet, Comte de Caraman, Seigneur de  
 Roissy, Mestre de Camp du Régiment de Ber-  
 ry, Cavalerie, et Brigadier des Armées du Roy.

---

L'Avis inseré dans ce Volume, page 969. sur  
 l'*Armorial de France*, se distribue chés Jacques  
 Colombat, premier Imprimeur du Roy, rue S.  
 Jacques.

*On donnera deux Volumes du Mercure le mois  
 prochain, pour pouvoir employer plusieurs Pièces  
 que nous croyons dignes d'interesser le Lecteur.*

---

## T A B L E.

|                                                          |          |
|----------------------------------------------------------|----------|
| <b>P</b> I E C H S F U G I T I V E S, en Vers et en Pro- |          |
| sc. Epître à M. le Chevalier * * *.                      | 823      |
| Les Voyageurs, <i>Eglogue</i> ,                          | 828      |
| III. Lettre de M. D. L. R. écrite à M. Maillart,         |          |
| sur quelques sujets de Lieterature,                      | 832      |
| Stances à M. l'Evêque de Nevers,                         | 842      |
|                                                          | Memoires |

|                                                          |     |
|----------------------------------------------------------|-----|
| <b>Memoires pour servir à l'Histoire du Théâtre,</b>     |     |
| <b>&amp;c.</b>                                           | 844 |
| <b>L'Agrément, Poème,</b>                                | 859 |
| <b>Vers Latins et François, &amp;c.</b>                  | 867 |
| <b>Bellone et la Paix se disputent l'Education de</b>    |     |
| <b>Monseigneur le Dauphin,</b>                           | 869 |
| <b>A M. le Cardinal de Fleury, sur la même Edu-</b>      |     |
| <b>cation,</b>                                           | 877 |
| <b>Eloge du P. Roma, Bibliothequaire du Roy de</b>       |     |
| <b>Sardaigne,</b>                                        | 879 |
| <b>Chanson Anacréontique, &amp;c.</b>                    | 885 |
| <b>Lettre sur l'autorité des Médailles, et sur celle</b> |     |
| <b>des Historiens,</b>                                   | 887 |
| <b>Le Progrès de la Musique sous le Regne de</b>         |     |
| <b>Louis XIV.</b>                                        | 899 |
| <b>Réponse de M. Tourette, sur les Donations</b>         |     |
| <b>Testamentaires, &amp;c.</b>                           | 903 |
| <b>Ode tirée du <i>De profundis</i>, &amp;c.</b>         | 906 |
| <b>Lettre sur une nouvelle Invention d'Horlogerie,</b>   |     |
|                                                          | 908 |
| <b>Traduction de l'Epitaphe de Moliere,</b>              | 914 |
| <b>Les Larmes, Chanson,</b>                              | 915 |
| <b>Enigmes, Logogryphes, &amp;c.</b>                     | 916 |
| <b>NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS,</b>            |     |
| <b>&amp;c.</b>                                           | 920 |
| <b>Les Saturnales Françoises,</b>                        | 921 |
| <b>Nouveau Traité sur le fait des Armes, &amp;c.</b>     | 923 |
| <b>Découvertes sur les Longitudes, &amp;c.</b>           | 925 |
| <b>Abregé du Catéchisme du Concile de Trente,</b>        |     |
| <b>&amp;c.</b>                                           | 927 |
| <b>Méthode pour étudier la Géographie, &amp;c.</b>       | 928 |
| <b>Alzire ou les Americains, Trag. <i>Extrait</i>,</b>   | 934 |
| <b>Recherches sur les Théâtres, &amp;c.</b>              | 947 |
| <b>Estampes nouvelles,</b>                               | 960 |
| <b>Morts de Personnes Illustres,</b>                     | 963 |
| <b>Vers à M. de Mautour, &amp;c.</b>                     | 966 |
| <b>Prix de l'Académie de Soissons,</b>                   | 968 |
| <b>Reglement</b>                                         |     |



|                                                                               |      |
|-------------------------------------------------------------------------------|------|
| Reglement pour la reception des Pages du Roy ,                                | 969  |
| Chanson notée ,                                                               | 976  |
| Spectacles, les Voyages de l'Amour, <i>Balet</i> ,                            | 977  |
| Marche en Rondeau , <i>Parodie</i> ,                                          | 987  |
| Les Fourberies de Scapin , &c.                                                | 989  |
| Nouvelles Etrangères De Turquie et Perse , de<br>Russie , Pologne et Italie , | 992  |
| D'Espagne , Portugal et Angleterre ,                                          | 1000 |
| Morts et Mariages des Pays Etrangers ,                                        | 1001 |
| France, Nouvelles de la Cour, de Paris &c.                                    | 1009 |
| Mandement de M. l'Archevêque , concernant le<br>nouveau Breviaire ,           | 1013 |
| La Nature et l'Art, <i>Poëme</i> à M. le Cardinal,                            | 1017 |
| Morts ,                                                                       | 1020 |

---

### *Errata d'Avril.*

**P** Age 656. ligne 22. diverses , lisez , divers.  
P. 686. l. 10. fertile , ajoutez , cependant  
notre Député. *Ibid.* l. 11. il parcourt , l. par-  
courut. P. 787 l. 17. nous , ajoutez tous.

On étoit mal informé , lorsqu'en rapportant de  
Louis de Nyert , Marquis de Gambais , dans le  
Mercure de Mars dernier , p. 607. l'on a dit que  
sa fille aînée étoit Carmélite. Cette Demoiselle  
n'est que pensionnaire dans l'Abbaye de Gif.

On s'est mépris à l'article de Michel Godeau,  
dans le Mercure d'Avril dernier , p. 771. lors-  
qu'on a dit qu'il étoit Auteur d'une Traduction  
des Ouvrages de S. Jean Chrisostome , il falloit  
dire de S. Bonaventure.

---

### *Fautes à corriger dans ce Livre.*

**P** Age 939. ligne 21. nous a dispensé , lisez ,  
nous dispense. P 964. l. 8. Vernausac , lisez ,  
Vernausal.

*La Chanson notée doit regarder la page* 976

# MERCURE

DE FRANCE,

<sup>1</sup>  
DÉDIE<sup>1</sup> AU ROY.

J U I N 1736.

PREMIER VOLUME.



Chez } GUILLAUME CAVELIER;  
          rué S. Jacques.  
          La veuve PISOT, Quay de Conty,  
          à la descente du Pont Neuf.  
          JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVI.

*Avec Approbation & Privilege du Roy.*

## A V I S.

**L'**ADRESSE generale est à Monsieur MORBAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez, aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaitent avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX, SOLS.



MERCURE  
DE FRANCE,  
DÉDIE AU ROY.  
J U I N. 1736.

\*\*\*\*\*  
PIECES FUGITIVES,  
*en Vers et en Prose.*

---

O D E,

Tirée du Pseaume C I. *Domine , exaudi  
orationem meam , &c.*



Essouviens-toi de ta promesse ,  
Seigneur , mets fin à mes douleurs  
Dans ce temps d'opprobre et de  
pleurs ,

C'est à toi seul que je m'adresse ;

Je n'esperai jamais qu'en toy ;

Justifie aujourd'hui ma foy ;

I. Vol.

A ij

Entends

Entends mes cris, Dieu que j'adore ;  
 Toi, qui vois les maux que je sens,  
 En quelque temps que je t'implore  
 Prête l'oreille à mes accens.



Ainsi qu'une vaine fumée,  
 Mes jours se sont évanouis,  
 Et la clarté dont je jouis  
 En nuit s'est presque transformée.  
 Tel qu'un tendre et foible arbrisseau  
 Dans un champ stérile et sans eau,  
 Seche et perd sa verdure aimable,  
 Tel, desséché par la douleur,  
 Mon corps n'est pas reconnoissable ;  
 Il perd sa force et sa couleur,



Comme on voit l'ardeur dévorante  
 De l'Astre qui regle les jours,  
 Dessecher au fort de son cours,  
 L'herbe altérée et jaunissante,  
 Le mal a desséché mon cœur,  
 A peine même en ma langueur  
 Ai-je assés de voix pour me plaindre :  
 Mes yeux sont prêts à se fermer,  
 Et je sens leur flambeau s'éteindre,  
 Sans espoir de se rallumer.

*I. Vol.*

*Semblable*

Semblable à ces Oiseaux funebres

Qui n'aiment que l'obscurité,  
Loin de toute société,  
Je ne cherche que les tenebres ;  
Là, pressé de mortels ennuis,  
Je passe les jours et les nuits  
A pleurer, à gémir sans cesse,  
Tel que seul en des lieux déserts,  
Un Passereau dans la tristesse,  
Qui de ses cris perce les airs.



Du fier ennemi qui m'accable,  
Loin de voir cesser les fureurs,  
Je ressens toutes les horreurs  
Que vomit sa rage implacable.  
Que dis-je ? Ceux qui m'adoroient  
Dans les honneurs qui m'entouroient,  
Dont j'avois crû le cœur sincère,  
Bien loin de m'offrir leur secours,  
Sont les premiers dans ma misere,  
A conspirer contre mes jours.



La douleur est tout mon partage ;  
Tu le vois, Seigneur, dans ma faim  
La cendre me tient lieu de pain ;  
De mes pleurs, je fais mon breuvage.

I. Vol.

A iiij

Qu'es-

Qu'es-tu, grand Dieu, que sommes-nous ?  
 D'un aussi rigoureux courroux,  
 Est-ce à moi d'être la victime ?  
 Quelle étoit ma prospérité !  
 De quelle gloire ! en quel abîme,  
 Ton bras m'a-t'il précipité !



Ma vie a passé comme une ombre,  
 Qui décline insensiblement,  
 Et pour jamais le monument  
 Va m'enfermer dans sa nuit sombre ;  
 Je suis flétri comme la fleur  
 Qui dans un jour perd sa couleur,  
 Pour toi, ton regne est toujours ferme ;  
 Ta suprême félicité,  
 Seigneur, ne connoît d'autre terme  
 Qu'une immuable Eternité.



Borne le cours de ta vengeance ;  
 Prens pitié de l'oppression,  
 Où gémit la triste Sion ;  
 Hâte, hâte sa délivrance.  
 Il est venu, l'heureux instant  
 Que pour cet Ouvrage éclatant  
 Depuis si long-temps tu destines ;  
 Montagne sainte ! Augustes Lieux !

*I. Vol.*

*Yom*

**Vous conservés sous vos ruines  
Les mêmes charmes pour nos yeux.**



**Seigneur, tu reçois nos prieres.  
Je vois déjà de toutes parts  
Trembler jusque sous leurs remparts  
Les Nations les plus guerrières ;  
Frapés d'une juste terreur ,  
Je vois leurs Rois frémir d'horreur  
A l'aspect du Temple adorable ,  
Où ton Peuple doit à jamais  
Dans une paix inébranlable ,  
Chanter ta gloire et tes bienfaits.**



**Chantez , Jacob , chantez sa gloire ;  
Et qu'un monument éternel  
D'un jour si saint , si solennel ,  
Consacre à jamais la mémoire.  
O vous , par qui la Nation  
Doit voir éterniser son Nom ,  
Peuple futur , chere esperance ,  
Loüez le bras victorieux  
Du Dieu qui prit votre défense ,  
Et vous sauva dans vos Ayeux.**



**Il voit de sa Montagne sainte**  
L. 1. Vol.

A iiij

Lc9



Les maux que son Peuple a soufferts ;  
 Il les voit et brise leurs fers ,  
 Aussi-tôt qu'il entend leur plainte.  
 Fils de Jacob , accourez tous ;  
 Peuples et Rois , assemblez-vous ,  
 Que de son Nom tout retentisse ;  
 N'usez de votre liberté  
 Que pour servir ce Dieu propice  
 Avec plus de fidélité.



Toi , qui de notre heure dernière ,  
 A ton gré diriges le cours ,  
 Apprens-moi le nombre des jours  
 Que tu prescris à ma carrière.  
 Toi de qui les ans fortunés  
 Ne se verront jamais bornés ,  
 Grand Dieu , n'interromps point ma course !  
 De mes jours attends le déclin ,  
 Seigneur , et si près de leur source  
 N'en marque point encor la fin.



Tu parlas et tout prit naissance.  
 Le Ciel , la Terre , les Humains ,  
 Ne furent qu'un jeu de tes mains ,  
 Qu'un foible essai de ta puissance.  
 Ce Monde par ta voix produit ,  
 A ta voix se verra détruit ,  
 I. Vol.

Et passera comme un nuage.  
 Le temps , ce fatal Destructeur ,  
 Seigneur , lui-même est ton Ouvrage.  
 Et ne peut rien sur son Auteur.



Cette Masse prodigieuse ,  
 Dont l'assemblage merveilleux  
 Présente une Scene à nos yeux  
 Si variée et si pompeuse ,  
 Sujette aux loix du changement ,  
 Vicillira comme un vêtement  
 Qui n'a qu'un éclat peu durable ;  
 Tout s'altère à tous les instans ,  
 Ta seule Essence inalterable  
 Serà la même en tous les temps.



Ainsi que ta divine Essence ,  
 Ton courroux est-il immortel ?  
 De relever ton saint Autel  
 Devons-nous perdre l'esperance ?  
 Ah ! si notre infidelité  
 A ce bonheur si souhaité  
 Ne nous permet plus de prétendre ;  
 Seigneur , que nos Enfans du moins  
 Soient toujours l'objet le plus tendre  
 De ton amour et de tes soins.

I. Vol.

A V

TROIS



*TROISIÈME et dernière Lettre  
de Dom Toussaints du Plessis , au  
sujet de la Dissertation de M. le Beuf ,  
sur le Soissonnois.*

**J**E crains fort , Monsieur , que tant d'Écriture sur un seul mot de trois lettres , ne lasse enfin la patience du Public et la vôtre en particulier. Je demande cependant grace pour une dernière réplique , et je m'en tiendrai là.

*Quelque envie , dit M. le Beuf , que j'aie eue de me passer d'autorités , je n'ai pu me dispenser d'en alleguer pour appuyer ma découverte. Cela suppose que j'ai fait une découverte , et que malgré moi je me suis vu enfin dans la nécessité d'en venir à la preuve testimoniale. Or dans la Question qui nous divise M. le Beuf et moi , je n'ai fait aucune découverte , et je n'ai même eu jusqu'ici rien à prouver.*

Comme M. le Beuf n'a point découvert que *Dun* signifiât une *Montagne*, chés les Celtes , je n'ai point découvert non plus , que dans la Langue de ces Peuples ce même mot signifiât *bas* ou *profond*. Nous avons trouvé chacun nôtre explication

*I. Vol.*

toute

toute faite , lui dans ses Auteurs , et moi dans les miens. Si une Question de cette nature pouvoit se décider par des Auteurs contemporains , elle seroit bien-tôt terminée. Mais ceux que nous pourrions citer l'un et l'autre , ne sont point de cette espece ; et voilà pourquoi j'ai voulu dans ma premiere Lettre engager M. le Beuf à renoncer aux autorités. Je n'ai qu'une teinture très legere de la Langue Celtique , et j'ai cru que M. le Beuf l'auroit étudiée plus à fond : une discussion grammaticale et bien raisonnée , lui-di-sois-je , sur le mot qui nous partage , nous en donneroit facilement l'intelligence ; elle vaudroit beaucoup mieux que le témoignage de je ne sçai combien d'Ecrivains trop récents , ou peu instruits. Il me répond , que la chose est presque impossible. Si cela est , nous voilà donc réduits à des preuves insuffisantes.

Car enfin si j'ai opposé quelques Auteurs à M. le Beuf , ce n'étoit pas pour prouver contre lui que *Dan* signifîât nécessairement *bas* ou *profond* dans la Langue Celtique. Ces Auteurs sont trop éloignés du temps des Celtes pour mériter d'en être absolument crus sur leur parole. J'emploïois cet éloignement des temps contre les garants de mon sçavant Ad-

versaire , et je sçavois bien que ce moïen de recusation qui prouvoit contre eux , auroit également milité contre les miens. Pourquoi donc en ai-je cité quelques-uns ? uniquement pour représenter à M. le Beuf, que pour décider notre différend, la preuve testimoniale est trop insuffisante. Et ne l'est-elle pas en effet ? Des témoins qui déposent sur la signification d'un mot tiré d'une Langue déjà morte , ou hors d'usage parmi eux , plusieurs siècles avant leur naissance !

Mais enfin , dit M. le Beuf , puisque nous n'avons point d'autre preuve que celle-là , il faut bien nous y tenir. Ne vaudroit-il pas mieux dire ; puisque nous n'avons point d'autre preuve qu'une preuve foible , et qui ne suffit pas , ne la donnons que pour ce qu'elle vaut ; conjecturons sur cette preuve telle qu'elle , je le veux , mais n'assurons point. Cependant il y a ici quelque chose de plus. Ces Auteurs qui ont prétendu nous donner , quoique bien tard , la signification du *Dun* des Celtes , sont-ils bien d'accord entre-eux ? Pour moi je vois qu'ils se contredisent. Les uns veulent que ce mot signifie une *Montagne* , et ce sont ceux que M. le Beuf a suivis. J'en ai cité d'autres qui lui donnent un sens tout opo-

sé , non pas encore une fois pour *apui*er aucune découverte , ni pour prouver que ce dernier sens soit le seul véritable , mais pour montrer simplement que si mon sçavant Adversaire ne veut employer que la preuve par témoins , il faut qu'il reconnoisse que cette preuve, qui n'étoit déjà que trop foible par l'éloignement des temps où ces témoins ont vécu , redouble encore de foiblesse par leur contradiction.

Supposé donc que dans la Question présente la preuve testimoniale ne suffise pas , et que d'un autre côté celle que l'on pourroit tirer d'une discussion grammaticale nous manque , n'y auroit-il pas un troisième moïen plus sûr pour découvrir la vérité ? Si tous les lieux que les Celtes ont apellé d'un nom où ils ont fait entrer le petit mot de *Dan* , étoient en effet et sans contredit situés de leur temps sur des Montagnes, il seroit trop naturel de croire que c'est à cause de ces Montagnes qu'ils ont été ainsi apellés ; et il faudroit être de bien mauvaise humeur pour contester à M. le Beuf et à ses Auteurs, la signification qu'ils donnent tous à ce petit mot. J'avois encore insinué ce dernier moïen à M. le Beuf dans ma premiere Lettre , j'aurois été charmé qu'il en eût entre-

pris

I. Vol.

1054 MERCURE DE FRANCE  
pris la discussion. Elle ne demandoit aucune connoissance de la Langue Celtique ; et un habile homme comme lui , qui auroit bien voulu se jeter dans ce détail , n'auroit pû que nous apprendre une infinité de bonnes choses.

Mais c'étoit une induction bien longue ; et par consequent bien laborieuse. M. le Beuf s'est contenté d'observer que dans la Ville de Nevers , ( si cependant c'est de cette Ville qu'il faut entendre le *Noviodunum* , du VII. Livre de la Guerre des Gaules de César , ) il y a une Montagne fort roide , que la Ville même est bâtie sur une colline , et qu'après tout , ce *Noviodunum* , pourroit bien être , non pas Nevers , mais un autre lieu du Diocèse d'Autun. Soit : car il m'importe fort peu que ce second *Noviodunum* soit placé là ou ailleurs. Je n'ai point prétendu que ce fut Nevers , je l'ai seulement supposé , après Sanson. Je n'ai point prétendu non plus qu'il n'y eût ni Colline ni Montagne dans cette Ville ; je me suis contenté de demander s'il y en avoit , et je le demande également de toutes les Villes , dont les noms purement Celtiques renferment le mot de *Dunum*. Dans ces sortes de Questions on prend les premiers noms qui se présentent à l'esprit. J'au-

I. Vol.

rois

rois également cité tous ceux que M. le Beuf fait venir à l'appui de son opinion : *Camulodunum*, par exemple, *Sorbiodunum*, *Crodunum*, *Tauredunum*, *Cervidunum*, et les autres. Mais, 1°. est-ce-là tout ? 2°. Ces noms sont-ils bien sûrement du temps des Celtes ? 3°. Enfin, est-on bien sûr que toutes ces Villes, sans en excepter aucune, fussent anciennement situées sur des Montagnes ? *Crodunum*, par exemple, que mon Adversaire cite sur le temoignage de Cicéron, est bien douteux. Cicéron ne marque pas que ce lieu fût situé sur une hauteur. On ne sçait pas trop même si c'est un nom de Bourg, ou un nom d'homme ; ni s'il faut écrire *Crodinum*, ou *Crodunum*, ou *Crodeum*. Cet endroit de Cicéron est un de ceux qui ont le plus souffert de la négligence ou de l'ignorance des Copistes : *totus hic locus*, dit un Critique, *miserabiliter in modum depravatus est*. Et pourquoi M. le Beuf va-t-il puiser dans ces eaux bourbeuses ? Mais, si *Crodunum* est en effet le nom d'une Ville, et si cette Ville n'étoit pas située sur une Montagne ; s'il s'en trouvoit encore quelques autres semblables dans la plaine, d'où leur viendrait ce nom de *Dunum* ?

Encore un coup cette énumération  
I. Vol. étoit



1056 **MERCURE DE FRANCE**  
étoit trop longue, et je sens de reste qu'un homme assés occupé d'ailleurs ne pouvoit gueres s'y livrer qu'avec répugnance. Il étoit donc plus court de s'en tenir à la preuve par témoins, quoique beaucoup plus foible, et c'est le parti que M. le Beuf a pris; mais le Public qui y perd trop, ne lui en sçaura point de gré. Car enfin au lieu des recherches curieuses, dont ce Sçavant Antiquaire auroit enrichi sa Dissertation, et dont nous aurions pû profiter, le Public n'a plus rien autre chose à juger entre nous deux qu'une Question de Critique assés seche, et sur laquelle par consequent il n'est que trop juste de trancher court. Les témoins qui déposent pour M. le Beuf sont-ils préférables aux miens? Voilà précisément l'état de la dispute. Préférables ou non, il est vrai qu'ils ne suffisent pas pour la décider souverainement. Mais enfin leur suffrage doit-il être compté préférentiellement à celui des autres? Des deux côtés ce sont des témoins trop recens: Cependant ceux de M. le Beuf sont plus anciens que les miens, ils sont même en bien plus grand nombre: mais je doute qu'ils soient assés instruits. Un ou deux témoins instruits doivent-ils l'emporter ou non sur une centaine d'au-  
*I. Vol.* tres

tres qui ne le sont pas , quoique plus anciens ? On voit que tout roule ici sur deux points : l'antiquité , et l'instruction.

A l'égard de l'antiquité , si elle ne remonte pas plus haut que l'établissement de la Nation François dans les Gaules , ou que celui des Anglois et des Saxons dans la Grande Bretagne , de quelle autorité peut-elle être revêtuë ? Quatre siècles entiers , et peut être cinq , se sont écoulés depuis la Conquête des Gaules par Jules-César , jusqu'à l'époque de notre Monarchie , en de-çà du Rhin. Pendant ces quatre ou cinq siècles la Langue des Vainqueurs a fait disparoître totalement celle des Vaincus. Les François ont pris à leur tour la place des Romains , et lorsque ces nouveaux Conquerans se sont vûs fixés dans ces Contrées , soit au commencement , soit à la fin du Ve. siècle , la seule Langue qui étoit en usage dans les Terres qui passerent sous leur domination , étoit la Langue Romaine. Cependant les noms Celtiques de plusieurs Villes et de plusieurs Bourgades s'étoient conservés avec une terminaison Latine. De ce nombre étoient la plûpart de ceux où entroit le mot de *Dun*. Les Francs de leur côté , qui se

servoient du même mot , pour exprimer une *Montagne* , ou un *lieu élevé* , l'ont donné à plusieurs lieux situés sur des hauteurs. En falloit-il davantage pour causer de la confusion ? Cent ans ou environ après , paroissent quelques Ecrivains qui nous débitent , que *linguâ Gallicâ* , le mot *Dun* signifie une *Montagne*. Mais qu'entendent-ils par *linguâ Gallicâ* ; car ce mot a été long temps équivoque , et l'est encore aujourd'hui. Nous disons tous les jours en Vers et en Prose , *Galli* pour *Franci* , et cependant il y a bien de la difference entre l'un et l'autre. Ces Ecrivains ont-ils voulu nous dire que *Dun* dans la Langue *Gauloise* , c'est-à-dire , celle qu'on parloit dans les Gaules de leur temps , signifioit une *Montagne* ? Cela est vrai , parce qu'en effet la Langue du Peuple qui dominoit dans les Gaules au VI. siècle , étoit la Langue des Francs ! Veulent-ils au contraire nous dire , que c'est dans la Langue même des Celtes que les Romains ont subjugués , que *Dun* signifioit une *Montagne* ? Je demande alors s'ils ne viennent pas trop tard pour rendre un pareil témoignage ? Laissons donc là les autorités du Moine *Heric* , de *Florus de Lyon* , du venerable *Bede* , et à plus forte raison celles de

I. Vol.

tant

tant d'autres Sçavans qui ne sont venus qu'après eux.

Clitophon seroit le seul qui méritât une solide attention, s'il étoit vrai que cet Auteur fût aussi ancien que M. le Beuf le prétend. Mais je ne comprends pas comment il peut s'obstiner à le prétendre. Car enfin voici comme il faut nécessairement qu'il raisonne : L'Auteur du Traité des Fleuves, et l'Auteur des petits Paralleles, qui se trouvent parmi les Oeuvres de Plutarque, ont cité Clitophon ; donc Plutarque a cité Clitophon : Stobée pareillement a cité le Clitophon, qui a écrit sur les Indes et sur l'Italie ; donc Stobée a cité le Clitophon, qui a écrit un Livre d'étymologies. Et faut-il donc un si grand effort de réflexion pour sentir le vice d'un pareil sophisme ? Quand M. le Beuf aura prouvé que Plutarque est véritablement l'Auteur du Traité des Fleuves, et des petits Paralleles ; quand il aura prouvé encore que le Clitophon qui a écrit sur les Indes, sur les Gaules, et sur l'Italie, est précisément le même que celui dont il a tiré l'étymologie du mot de *Dun*, alors on conviendra avec lui que son raisonnement étoit juste. Jusques là, qu'il nous permette de penser que dans toute la Logique il n'est rien de moins

*I. Vol.*

concluans

1060 MERCURE DE FRANCE  
concluant. Cependant mon Adversaire  
me prend à partie, et me feroit presque  
un crime d'avoir dégradé Clitophon,  
parce que j'ai osé dire, que *je ne sçai qui  
il est*. Mais est-ce donc ma faute, si on  
ne sçauroit prouver que ce Clitophon,  
qui fait son principal apui, soit en effet  
aussi ancien qu'il le souhaiteroit? Je n'ai  
assûrement prié ni Maussac ni Vossius,  
ni les autres Critiques d'en douter pour  
me prêter des armes contre M. le Beuf;  
et tant que la chose demeurera dou-  
teuse, quel degré de certitude M. le  
Beuf en pourra-il tirer?

Voilà ce que j'avois à dire sur l'antiqui-  
té de ceux qui expliquent le *Dun* des  
Celtes par l'idée de *Colline* ou de *Monta-  
gne*. De prétendre, comme le veut mon  
Adversaire, que l'intelligence de ce mot  
ait pû se conserver *par tradition*, pen-  
dant quatre ou cinq siècles, cela se peut  
sans doute, je n'en disconviens pas; mais  
le contraire se peut aussi; et de ces deux  
possibilités il ne résulte encore qu'un  
nouveau doute: Qui est-ce qui le dissi-  
pera? Nous verrons bien-tôt que la  
Langue des Bas Bretons étoit au moins  
aussi propre que Clitophon, ou que tout  
autre Auteur, à nous perpetuer la veri-  
table intelligence de ce mot.

I. Vol.

Mais

Mais si ces mêmes Auteurs, en qui M. le Beuf met toute sa confiance, n'étoient pas d'une antiquité assés reculée pour l'avoir meritée, peut-être a-t il dû s'en rapporter à eux sur la seule réputation de leur science. Adrien de Valois, Du Cange, les nouveaux Editeurs du Glossaire de Du Cange, Saumaise, le P. Sirmond, Dom Mabillon, Dom Pezron, le P. Hardouin; tous ces sçavans, selon lui, sçavoient la Langue Celtique; *il est évident, dit-il, qu'ils en ont fait une étude particulière.* Cela est évident, comme il est évident que M. le Beuf et moi nous l'avons assés étudiée pour la bien sçavoir. On nous voit citer à l'un et à l'autre du Celtique et du Bas-Breton: il n'a qu'à venir quelqu'un dans vingt ou trente ans d'ici, qui sur nos citations nous fasse le même honneur que M. le Beuf fait à Saumaise, à Du Cange, et aux autres; n'est-il pas vrai que ce quelqu'un là se trompera bien lourdement, puisque de notre propre aveu nous ignorons cette Langue?

Je puis ajoûter que très-certainement Dom Mabillon n'en sçavoit pas plus que nous, et que les nouveaux Editeurs du Glossaire de Du Cange n'en sçavent gueres plus que Dom Mabillon. Celui-ci nous étoit connu, il vivoit parmi nous.

il est mort il n'y a pas long temps ; nous en pouvons rendre bon témoignage. Les deux autres sont encore pleins de vie , Dieu merci , et ils n'ont point la vanité de vouloir passer pour plus sçavans qu'ils ne le sont ; on peut les interroger eux-mêmes. Disons la même chose d'Adrien de Valois , de Du Cange , de Saumaise , du P. Sirmond , et des autres. Ce sont là tous d'illustres Sçavans , sans doute ; leurs études les ont conduits quelquefois , et par occasion , jusques sur la Langue des Celtes , ou des Bas-Bretons , ils ont consulté dans le besoin ou quelque Dictionnaire , ou quelque Dissertation sçavante sur un mot Celtique qui se trouvoit sur leur passage , mais qui ne faisoit pas toujours le principal objet de leurs études , et ils s'en sont tenus là , sans aller plus loin. Ne sçavons-nous pas tous de quelle maniere cela se fait ? A quoi servent à tant de gens qui étudient , les Dictionnaires et les Tables de matieres ? Je ne m'étens pas davantage là-dessus. On peut sans rien diminuer de la gloire des Sçavans hommes que M. le Beuf appelle à son secours , ne les pas croire aussi universellement Sçavans qu'il seroit à souhaiter qu'ils le fussent pour le gain de sa cause.

Bochart

Bochart n'est pas du nombre de ceux-là ; il avoit étudié le Celtique, et il le sçavoit autant qu'un homme de son siècle pouvoit le sçavoir. Bochart cependant reconnoît contre moi que dans cette Langue, *Dun* signifioit une *Montagne*. Cela est vrai, mais encore un coup, Bochart se contredit, puisqu'il reconnoît également que *Dan* signifie *bas*, en Latin *inferius*. Ce n'est pas là se contredire, dit M. le Beuf ; Il y a bien de la difference entre *Dun* et *Dan* ; il ne faut souvent qu'une seule lettre pour changer la signification d'un mot. On le sçait, mais il est vrai aussi que souvent le changement de deux ou trois lettres même, ne change rien au sens ; et ici, dans le cas present, il est incontestable que selon le texte de Bochart, malgré Bochart même, *Dun* et *Dan* doivent être le même mot, et signifier la même chose : *Dun*, dit-il, *Gallis, erat collis, ut hodie Germanis, Britannis, et Anglis. Dan Britannis est inferius, ut Anglicè Down, et Arabice Downa*. De ce texte il s'ensuit que *Dan* et *Down*, sont la même chose : Or *Down* et *Dun* sont aussi la même chose ; Donc il n'y a point de difference entre *Dan* et *Dun*. Cela posé *Dun* selon Bochart, doit signifier également quelque chose de *bas* ;



1064 MERCURE DE FRANCE  
et une *Montagne*, qui est quelque chose  
de haut. N'est-ce pas là se contredire ?

Pour lever cette contradiction j'ai supposé deux choses également vraies. 1°. Que *Dun* dans la Langue des anciens *Bretons*, signifioit *bas*. 2°. Que dans la Langue des nouveaux *Bretons*, il signifie une *Montagne*. Ces nouveaux *Bretons* sont ceux qui ont tiré leur Langue de celle des Anglois et des Saxons, dérivée de la Langue Teutonique ; les anciens, sont les Bas *Bretons* d'aujourd'hui dans le Roïaume de France, ce sont en partie les Peuples qui habitent le Midi de l'Angleterre, ce sont encore, si je ne me trompe, ceux qui sont situés au Nord de l'Ecosse. Tous ces Peuples, à quelque legere difference près, ont conservé l'ancienne Langue des Celtes. Ce n'est point là un système que j'invente exprès et après coup, pour me débarasser des objections de M. le Beuf. Or dans la Langue Bas Bretonne, *Dun* signifie *bas*. Donc dans la Langue des Celtes il signifie la même chose ; donc ceux qui ont donné à ce mot la signification de *Montagne*, ont confondu la Langue des anciens *Bretons* avec celle des nouveaux.

Mais, dit M. le Beuf, cette ancienne Langue des Celtes s'est-elle conservée si

I. Vol.

pure

pure en basse Bretagne, que le mot de *Dun* n'ait pû souffrir à la fin quelque alteration ? La possibilité est l'argument favori de M. le Beuf. Quelle impossibilité y a-t-il, selon lui, que la Ville de Soissons fût anciennement située sur la Montagne de Noian ? Quelle impossibilité y a-t-il encore, dit-il, qu'un Ruisseau qui s'appelloit *Dun* du temps d'Orderic Vital, ne se soit appelé *Tala* dans les siècles précédens ? Enfin n'est-il pas possible encore que la Langue des Celtes conservée jusqu'à nos jours en basse Bretagne, n'ait pas conservé bien fidèlement l'ancienne et véritable signification du mot de *Dun* ? vraiment oïï, cela est possible, mais la question est de sçavoir si cela est, ou si cela n'est pas. Et qui nous dira bien sûrement si ce changement est arrivé ? Un Auteur du VI siècle, au plutôt, et après lui je ne sçais combien d'autres qui l'ont copié de bonne foi. Que l'on compare ici ces deux sortes d'autorités ; d'un côté une Langue encore vivante, qui n'a point souffert d'interruption ; cette Langue dépose en ma faveur : d'un autre côté des Auteurs, dont le plus ancien se présente cinq ou six siècles trop tard, et à qui il étoit aisé de confondre entre deux Langues diffé-

rentes ; ces Auteurs sont pour M. le Beuf. Je les lui abandonne , mais il me semble que je n'y perds rien.

Ce qui embarrasse le Sçavant Adversaire que je combats , c'est l'explication de plusieurs noms de lieux terminés en *dunum* , et qui n'auroient aucun sens , si ce mot signifioit *bas*. Que signifieroient en effet , *Augustodunum* , *Juliodunum* , et plusieurs autres semblables ? Je répons , que ces noms ne signifient rien. Aussi ne sont-ils pas primitifs ; on en a rétranché les premières syllabes pour leur substituer le nom de quelque Empereur. Que l'on nous les restituë dans leur ancienne intégrité , alors ceux qui sçavent la Langue seront en état d'en donner la véritable étymologie.

Mais il y en a d'autres purement Celtiques , et qui n'ont point été altérés ; *Uxellodunum* , par exemple , comment expliquer ce mot ? *Uxel* , selon Cambden , signifie *haut* ; il faudra donc dire , qu'*Uxellodunum* signifie *haut-bas* ? Quel contre sens ! *Uxel* est composé de deux mots , *Uchs* , et *El* ; nous avons déjà remarqué qu'*El* signifie de l'eau ; le premier mot *Uchs* , signifie *haut* ou *hauteur* ; ainsi *Uxel* , signifie un lieu élevé sur le bord ou proche d'une Rivière , et ce nom a été assés

commun dans les Gaules. Il y en avoit deux entr'autres dans le Quercy, l'un, sur la Dordogne, connu encore aujourd'hui sous le nom de *Puech d'Uxellon*, c'est-à-dire, la *Montagne d'Uxel*; et un autre sur le Lot, connu aujourd'hui sous le nom de *Cahors*. ( Je suis toujours la Géographie de Sanson. ) C'est ce Cahors que les Celtes ont appelé *Uxel-dun*, c'est-à-dire, *Uxel le bas*, relativement, comme on le peut croire, à l'*Uxel* de la Dordogne, ou à quelqu'autre. Et c'est ainsi que nous distinguons tous les jours deux Bourgs voisins du même nom : *Sauchai le haut*, *Sauchai le bas*; *Montigny le haut*, *Montigny le bas*, &c. ou deux parties d'une même Province, comme la *haute* et la *basse Auvergne*, le *haut* et le *bas Poitou*, &c. Voilà tout le mystere. Y a-t-il rien là de si ridicule?

Puisque la Dordogne revient encore une fois sur les rangs, il est bon d'avertir M. le Beuf, que je n'abandonne point, comme il le croit, l'exemple que j'avois tiré du nom de cette Riviere, ou le mot *Dun* y entre, et alors il ne peut point signifier là une *Montagne*, ou il n'y entre pas, et alors il faut bien que je l'abandonne en effet; mais il faut également que M. le Beuf l'abandonne avec moi.

De dire que cette Riviere auroit tiré son nom de la *Montagne* où elle prend sa source ; j'aimerois autant recourir à l'explication de ce *Sçavant de Rouen*, qui prétend que la Vallée auroit donné son nom à la petite Riviere de *Dun* ; dans le Pais de Caux, non pas parce qu'elle est profonde, mais à cause des *Coteaux* escarpés qui la bordent. C'est cela qui est une *découverte* ! On objectera une Vallée qui porte le nom d'une Montagne. Cela ne doit point nous embarrasser, dira un *Sçavant de Rouen*, c'est que la Montagne a donné son nom à la Vallée. Mais voilà une autre Montagne qui porte le nom d'une Vallée ? Hé bien ; dira un *Sçavant d'une autre Ville*, c'est que la Vallée aura donné son nom à la Montagne. Il n'y a rien de plus commode que cela.

Laissons-là toutes ces petites chicanes, elles sont indignes de la saine et solide Critique. M. le Beuf avoit quelque envie de m'en faire encore une autre sur l'orthographe même de la petite Riviere de *Dun*, dont nous venons de parler. Comme j'écris *Fecan*, et qu'il veut écrire *Fecam*, j'écrivois de même *Dun*, et il s'obtinait à écrire *Dum*. Enfin il n'a pas tenu à lui qu'Orderic-Vital n'eût écrit de même, et

il

J. Kol.

Il seroit assés tenté de croire que ce nom vient du mot latin *Dumus*. Mais comment un homme qui a autant de capacité et de discernement que lui, ne s'est-il pas aperçu que l'imprimé sur lequel seul il pouvoit alors avoir les yeux, étoit fautif en cet endroit ? *Tala*, *quæ dummodo vocatur*, et *dummodo* en un seul mot ! Ignorance pure de Copiste ou d'Imprimeur. M. le Beuf s'y est mépris ; je sçavois avant lui qu'il y avoit *Dun*, et non pas *Dum*, dans l'Original de l'Abbaïe de S. Evroul ; mais la méprise étoit trop peu de chose, je n'ai pas cru qu'elle vallût la peine d'être relevée.

Insensiblement nous voilà retombés sur Orderic-Vital. Le texte de cet Auteur a donné lieu à M. le Beuf de coudre à la fin de sa dernière Lettre une Dissertation assés étendue sur le *Talon*. J'ai déjà eu l'honneur de lui marquer que je garde pour l'Histoire de Rouen les réflexions que j'ai faites sur la position de cette petite Province. M. le Beuf suppose que je lui donne beaucoup moins d'étendue qu'il ne lui en donne lui-même, et il a raison ; je ne serai pas si libéral que lui du bien d'autrui. Si l'on suit ses idées, le *Talou* doit renfermer : 1°. Ce que nous appelons aujourd'hui le Pais de  
*L. Vol.* B iij Caux

# 1670 MERCURE DE FRANCE

Caux jusqu'au Diocèse d'Amiens. 2°. Le Roumois jusqu'à la Riviere d'Andelle. 3°. Le País de Brai jusques et compris même une partie du Diocèse de Beauvais. 4°. Tout le Vexin Normand, jusqu'à la Riviere d'Epte. 5°. Enfin, une partie considerable du Vexin François; et cela fondé sur des Titres ou sur des Monumens de la seconde Race de nos Rois.

Pour moi, dans cette même étendue de País, je reconnois quatre petites Provinces en entier, toutes distinguées sous cette seconde Race par autant de Comtés ou de Gouvernemens differens; et outre ces quatre Provinces entieres il me semble qu'il faut encore admettre une partie de celle du Beauvoisis, *Ager*, ou *Pagus Belvacensis*. Cette derniere s'étendoit jusques dans le Diocèse de Roüen; une portion du País de Brai, et une autre portion du Vexin, soit Normand; soit François, y étoient comprises. Les quatre autres Provinces entieres étoient.

1°. Le Comté de *Talon*, anciennement *Tellau*, ou *Tellao*, et dans la suite, *Pagus Talogiensis*: 2°. Le Comté ou Gouvernement de Caux, *Pagus Caletensis*; 3°. Celui du Roumois, *Pagus Rotmensis*, c'est-à-dire, *Rotomagensis*. 4°. Et enfin celui du Vexin, *Pagus Vircasinnus*. Cette division

I. Vol.

est

est exactement tirée des Capitulaires de nos Rois. M. le Beuf fera-t-il évanouir trois ou quatre Provinces différentes, et très distinguées les unes des autres, pour en enrichir une seule ? Encore un coup son *Talou* est trois ou quatre fois plus grand qu'il ne faut.

Il me cite la Riviere d'Andele, qui portoit le nom de *Tella*, selon les Annales de S. Bertin ; et le lieu nommé *Pistis*, que l'on sçait d'ailleurs avoir été dans le *Talou*, étoit sur cette Riviere. Il me cite encore la Riviere d'Epte, qui selon un Titre de Charlemagne, étoit encore renfermée dans le *Talou* : *Sonarciaga Villa super Fluvium Ita in Pago Tellao*. Voilà les deux seules Objections solides que l'on puisse opposer aux Capitulaires de nos Rois. Je pourois être incapable d'y répondre, et il n'en seroit pas moins vrai que la preuve tirée de ces Monumens authentiques, doit l'emporter sur les deux Objections. Cette difficulté que je me suis faite à moi-même, il y a plus de trois ans, m'a long-temps tenu en suspens. Voici en deux mots, en attendant quelque chose de mieux, ce que j'ai cru que l'on pouvoit y répondre ; l'occasion me favorise pour consulter les Sçavans, et M. le Beuf tout le premier.



Les bords de la Riviere d'Epte étoient certainement compris sous la seconde Race de nos Rois, dans le Comté ou Gouvernement du *Vexin*, ou il faut bruler les Capitulaires; donc ils ne faisoient point partie du *Talou*. Le Bourg ou le Village que le Titre de Charlemagne apelle *Sonarciaga*, étoit selon M. le Beuf, ou Château-neuf S. Denis, ou S. Clair sur Epte, comme on le croit, dit-il, à S. Denis même. J'ai l'honneur de connoître tous les Religieux de S. Denis, et je n'en sçache aucun qui ait pû lui donner lieu de leur prêter cette croïance. J'ignore aussi bien qu'eux quel est le nouveau nom de *Sonarciaga*; mais je soupçonne que ce doit être *Surci*, ou *Sieurci*, Village suffragant de Mezieres, qui paroît avoir appartenu à l'Abbaïe de S. Denis sur la fin du VII. siècle, et qui en effet n'est pas fort éloigné de la Riviere d'Epte; car il ne faut pas prendre ici le mot *super* à la rigueur. Le Titre de Charlemagne porte, que ce lieu étoit situé *in Pago Tellao*; c'est un mot équivoque, qui ne signifie pas ici le Comté ou Gouvernement du *Talou*, mais un petit canton du Vexin Normand, au Doïenné Rural de Baudemont, et qui avoit pris son nom du Bourg de *Tilli*, qui n'est

I. Vol. qu'à

qu'à vingt pas de Mezieres et de *Surci*.

Selon les mêmes Capitulaires , la Riviere d'Andele ne pouvoit point être renfermée dans le *Talon* , elle faisoit partie du Comté ou Gouvernement de *Beauvoisis* , vers sa source , et ensuite de celui du *Roumois*. Cependant *Pistis* étoit dans le *Talon* , et *Pistis* étoit sur la Riviere d'Andele. D'ailleurs cette Riviere est apellée *Tella* dans les Annales de S. Bertin , et il y a toute aparence que c'est ce nom qui s'est communiqué au *Talon* , anciennement *Tellau*. Je répons , que *Pistis* , aujourd'hui *Pitres* , est en effet un Village situé à l'embouchure de la Riviere d'Andele , mais qu'il faut distinguer ce Village de *Pitres* d'un autre lieu encore plus celebre , nommé pareillement *Pistis* , situé veritablement dans le *Talon* , et qui n'est peut-être pas different du Bourg et du Prieuré de Longueville. Il est vrai que les Annales de S. Bertin donnent en cet endroit là le nom de *Tella* à la Riviere d'Andele. Mais n'est-ce point une faute de Copiste ou d'impression ? Quatre lignes plus bas , les mêmes Annales l'apellent de son veritable nom , *Andella*. Voici le texte : *Pistis , ubi ex una parte Andella , et ex altera Andura Sequanam influunt*. Ce sont les deux

1074 MERCURE DE FRANCE  
Rivieres d'Eure et d'Andele.

A l'égard du petit canton du Beauvoisis, qui porte encore aujourd'hui le nom de *Telle*; ce petit canton s'étend non-seulement dans le Beauvoisis, mais encore dans le Diocèse de Roüen, c'est-à-dire, dans la partie Orientale du Vexin François. C'est là que l'on trouve, *Joüi en Telle*, *Neuilli en Telle*, l'Abbaïe de Marché Raoul, que les anciens Titres appellent S. Nicolas *in-Thile*, et d'autres Villages encore. La *Forest de Telle*, dont il est fait mention jusques sur des aveux de la Terre de Trie, des années 1410. et 1494. et où peut-être les *Tilleuls* dominoient, a donné vrai-semblablement ce nom à toute cette petite Contrée. Mais la *Forest de Telle* et le Comté de *Talon*, n'ont rien de commun qu'une proximité de nom.

Il faut donc revenir à la Riviere qu'Orderic-Vital appelle *Tala*, mais qu'il place mal-à-propos dans l'ancien Comté ou Gouvernement de Caux. J'ai dit que cette Riviere ne pouvoit gueres être distinguée de celle qui passe à Dieppe et à Arques. Arques, en effet, étoit la Capitale du *Talon*, du moins sous les premiers Ducs de Normandie. M. le Beuf veut absolument l'appeller la Riviere de *Dieppe*,  
J. Voi. je

Je ne m'y oppose point ; elle s'appelloit ainsi du temps d'Orderic-Vital ; il peut encore l'appeller , s'il veut , la Riviere de *Neuf-Chastet* , il sera suffisamment autorisé , du moins par l'usage qui n'est pas encore bien fixé. Mais il ne s'agit pas du nom que cette Riviere a porté dans les derniers temps. Nous demandons si c'est à elle , qui passe en effet dans le *Talon* , plutôt qu'au *Dun* , qui n'arrose que l'ancien Comté de Caux , qu'il faut appliquer l'ancien nom de *Tala*. M. le Beuf veut que ce soit au *Dun* , parce qu'Orderic - Vital le dit ; Orderic à qui j'ai reproché de manquer d'exactitude dans l'endroit même que nous citons ; Orderic qui devoit connoître les Rivieres du País de Caux , et qui néanmoins dans le dénombrement qu'il en fait , en obmet une assés considerable. J'en disois deux , celle de *Fegan* , et celle d'*Eaulne*. M. le Beuf dit qu'il ne devoit point faire mention de la premiere , passons lui celle-là ; mais il obmet à son tour de le justifier sur la seconde. Et que veut dire cette double obmission ? En voilà assés , car il faut finir. Je suis , &c.

Ce 19. May 1736.



## LE CORBEAU.

## F A B L E.

**U**N Corbeau suranné, croyoit sa voix fort belle.

( On sçait que ces Messieurs n'ont pas l'art de chanter )

Celui ci cependant aimoit à s'en flater ;

Et jaloux des accens que forme Philomèle ,

Tout caduc qu'il étoit , il mit dans sa cervelle

Qu'avec un peu de soin il pourroit l'imiter ;

Bref , il conclut de le tenter.

Reüssir en ce point n'étoit pas chose aisée ;

Le bon vieillard le sentoit bien ,

Mais d'une vieille erreur , une cervelle usée ;

Peut-elle revenir ? Je crois qu'il n'en est rien.

Quoiqu'il en soit , on trouve en certaine Chronique ,

Que notre ambitieux , le plus fol des Corbeaux ,

Parmi tous les autres Oiseaux ,

Qu'il crut posséder l'Art lyrique ,

Choisit un Maître de Musique ,

Pour lui montrer les chants les plus nouveaux.

Cela fait ; le Compere aussi-tôt s'évertuë ,

A croasser ré , mi , fa , sol ,

Il s'agite , s'empresse , il suë ,

*I. Vol.*

*S'égosille*

S'égosille , enfin il se tuë ,

Et fait taire le Rossignol

Par les cris effrayans qu'il pousse dans la nuë.

Ce n'est pas tout ; sa griffe et pesante et crochue ,

Est mise sur un Instrument ,

Composé l'on ne sçait comment.

Tout fuit dans la Forêt ; une telle harmonie

Méritoit peu l'attention

D'un Peuple , qui pour Amphion

Ne l'eût jamais prise de sa vie ;

Et qui pour se venger de cette mélodie ,

L'abandonne au funeste sort ,

Qui punira bien-tôt son étrange manie ;

Que fais-tu malheureux ? tu recherches ta mort ;

De te quitter avons-nous tort ?

Eh ! qui pourroit vivre en ta compagnie ?

Dirent-ils d'un commun accord ,

Tu payeras cherement ta folle fantaisie.

Ils partent à ces mots , le laissent sans secours ;

Justement dans ces lieux habitoit nuit et jour

L'Oiseau Chasseur qu'on apelle Vautour ;

Insensible aux talens qui charment notre oreille ;

Le drôle s'en moquoit ;

Mais en revanche il avoit

Grand apétit , et dont il usoit à merveille.

Il fond sur l'Ecolier et lui tordant le cou ,

Allés, mon pauvre Ami, vous êtes un vieux fou ;

Dit-il , en s'éclatant de rire ;

*I. Vol.*

*Que*

Que vos pareils sçachent à vos dépens  
 Qu'à votre âge vouloir acquérir des talens,  
 C'est attirer sur soi mille traits de Saryre.  
 Il vous en coûtera quelque chose de plus,  
 Mais j'ai faim, les discours sont ici superflus.



*E L O G E de la Sincerité, dédié à  
 M. B \* \* \* de B \* \* \*.*

**F**Aire l'éloge de la sincérité, ce n'est presque que recueillir les suffrages du Monde entier, car tout le monde loue la Sincérité, et la voix publique ne laisse ici à l'Orateur que le soin de discerner les divers ressorts qui meurent en faveur de cette vertu tant de bouches, consacrées d'ailleurs la plupart à la duplicité, au mensonge; car si tout le monde loue la Sincérité, presque personne ne la pratique; desorte que vouloir faire servir à son éloge les éloges qu'on lui donne, c'est s'exposer à se voir démentir par la conduite qu'on tient. Du reste il n'est pas bien aisé de décider quel suffrage doit ici l'emporter, celui de la conduite ou celui du discours, le préjugé est sans doute pour la conduite.

*L. Val.*

suite, elle est communément l'interprete fidele de nos sentimens , on ne se trompe guere à juger des pensées secretes des hommes par leurs actions , au lieu que l'artifice et la dissimulation qui regnent ordinairement dans leurs paroles , nous en dérobent le principe. Disons-nous que les hommes estiment la Sincerité , mais pourquoi ne la pratiquent ils pas ? Disons nous donc qu'ils ne l'estiment pas , mais pourquoi lui donnent-ils tant d'éloges ? Ne nous arrêtons pas à la surface des choses ; distinguons bien les sentimens du cœur d'avec les simples pensées de l'esprit , ne confondons pas l'amour avec l'estime ; les hommes n'aiment pas la Sincerité , mais ils l'estiment ; quelle bisarrerie ! en voici le principe , les hommes ont un cœur que la passion tyrannise , et un esprit que la raison éclaire ; ils n'aiment pas la Sincerité , parce qu'ils sont vicieux , ils l'estiment , parce qu'ils sont raisonnables , et cette haine et cette estime font également l'éloge de la Sincerité.

## PREMIERE PARTIE.

La plupart des hommes sont vicieux ; peu le paroissent , aucun ne veut le paroître ; or voila ce qui bannit la Sincerité

*I. Vol.*

*rité*



1086 MERCURE DE FRANCE  
tité du commerce des hommes ; quoi !  
chacun porteroit son cœur sur sa main ?  
et quel cœur ! un cœur souillé de mille  
bassesses , de mille lâchetés , de mille  
crimes. Quoi ! même chacun se verroit  
dépeint au naturel dans l'esprit , dans  
les yeux , dans les discours des autres.  
Chacun porteroit dans le monde son  
véritable nom ! chacun y joueroit son  
véritable personnage sans masque et à  
découvert ! l'un passeroit pour perfide ,  
l'autre pour une ame venale , celui-ci  
pour jaloux , celui-là pour orgueilleux ;  
on verroit ce Caton de notre siècle ra-  
baisser sa sévérité compassée aux plus  
indignes foiblesses , on verroit ce mo-  
dele de probité méditer , tramer de noi-  
res trahisons , sur l'espoir d'un vil et  
sordide intérêt , on verroit ce réforma-  
teur empesé , se dédommager dans le se-  
cret du sérieux emphatique du caractère  
qu'il soutient dans le public ; on verroit  
ce Magistrat empoulé , mettre à prix d'ar-  
gent l'honneur , la fortune , la vie de ses  
infortunés Citoyens ! on verroit ! mais  
que ne verroit-on pas , si la Sincérité  
avoit un moment le voile imposteur à  
l'ombre duquel il est permis aux plus  
scelerats de ne pas rougir , même de  
s'aplaudir ? Périssse , périssse dans une éter-  
nelle

*Vol.*

*nelle*

nelle obscurité d'image affreuse de tant d'abominations ; périssent mille fois la Sincérité plutôt que de s'exposer à de telles ignominies.

Non, non, le Monde est trop pervers, le désordre y est trop general, pour qu'une vertu de ce caractere puisse y avoir lieu. On se piquera, si vous voulez, de toute autre vertu ; il en est qu'on peut ajuster avec certains vices, mais la Sincérité n'est point une vertu traitable, elle ne fait grace à aucun défaut ; c'est comme un vif portrait de tous les sentimens, de tous les mouvemens d'un cœur. C'est dans ce miroir fidele qu'une ame vraiment héroïque et exempte de foiblesse, pourroit prendre plaisir à se représenter toute entiere ; mais le jour qui voit une beauté se flétrir, le même jour annonce aux miroirs fideles un éternel exil.

Le vice aime les tenebres ; la Sincérité est une éclatante et indiscrete lumiere qui répand un grand jour sur toute la personne de ceux qui se trouvent placés dans sa Sphere, révélant à tout l'Univers ce que chacun voudroit pouvoir se cacher à soi-même ; si le Soleil étoit moins éclatant, on observeroit moins ses taches.

Il y a plus encore ; on est vicieux , et on veut l'être ; or la Sincerité ne démasque pas seulement le vice , elle le bannit et en purge le cœur ; je ne parle pas précisément de certains vices particuliers , qui sont entierement opposés à cette vertu , comme le mensonge , la duplicité , la fraude , la trahison , le parjure , la flaterie , la calomnie , l'imposture ; la Sincerité n'eût elle d'autre effet que de bannir ces Monstres de la vie civile , ce seroit pour elle un sujet d'éloge auquel nulle autre vertu ne peut prétendre. Mais la sincerité étend bien plus loin son Empire , lorsqu'elle regne dans un cœur , je l'ai déjà dit , elle ne fait grace à aucun défaut , elle ne souffre point de foiblesse , la moindre imperfection terniroit son éclat.

La Sincerité n'est pas tant une vertu particuliere que la perfection de toutes les vertus , elle en est comme le lustre , comme la fleur ; si la vertu se rendoit sensible , ce ne seroit que sous l'image de la Sincerité. La candeur coloreroit son visage , la bonne foi animeroit son cœur , la verité éclaireroit son esprit , l'équité regleroit toutes ses actions , la droiture dirigerait tous ses pas , l'ingénuité formeroit toutes ses paroles , en-

I. Vol.

fin

fin la noble simplicité , qui est la compagne inséparable de la Sincérité , éclateroit dans tout son extérieur ; de sorte que pour ramener le monde aux jours heureux de sa première innocence , le moyen infailible seroit d'y ramener la Sincérité. Donnez-moi un homme vertueux , n'ayant à rougir de rien , je vous le garantis sincère ; donnez-moi un homme sincère , je vous le garantis vertueux.

Mais que serviroit-il que la Sincérité revint dans le Monde ; chacun verroit qu'il n'est pas le seul livré au vice ; on ne rougit gueres devant ses semblables ; l'exemple du crime rassure les criminels , l'impunité même est assurée , lorsque tous sont coupables ; car qui voudroit s'ériger en Juge de soi-même , en Juge de tout l'Univers ? il semble qu'il vaud mieux que les hommes ne se connoissent pas mutuellement , au moins punir-on le crime et on l'empêche de prescrire contre la vertu , en punissant ceux qui se déclarent hautement criminels , et chacun craignant de voir éclater ses secrets complots , on retranche bien des désordres auxquels on se livreroit sans aucun frein , sans aucun remords , si la Sincérité venoit à ôter la honte qu'on a de paroître seul ce qu'on est.

Raisonnez.

Raisonnement frivole, et qui n'est nullement fondé sur la connoissance du cœur humain ! Le vice est si affreux, que pour en inspirer de l'horreur, il ne faut que le démasquer : en effet, quelque vicieux que l'on soit, on aime toujours à se flater d'une idée de vertu ; ne croyez pas que ce soit uniquement pour se dérober aux yeux du Public, qu'on cherche les tenebres, lorsqu'on médite de noirs desseins, c'est sur tout à ses propres yeux qu'on prétend dérober sa propre honte : non non ; il n'est point de cœur si pervers, qui osât soutenir un seul moment au tribunal de sa raison, son vrai caractère ; point d'idée plus affreuse pour les méchants, que l'idée naïve et sincère d'eux-mêmes.

On n'obmet donc rien pour éloigner cette idée importune, rien pour se méconnoître, pour s'oublier : voilà pourquoi le moindre témoignage qu'on nous rend de notre vertu vraie ou fausse, a droit de nous plaire, de nous éblouir, de nous séduire : nous le saisissons, nous l'opposons au témoignage humiliant de notre raison qui nous représente sans cesse nous-mêmes à nous-mêmes, raison severe, dont la Sincérité nous étonne : quelles ressources trouveroit la passion

*I. Vol,*

*pour*

pour se soutenir dans notre cœur , si toujours frappés , consternés des arrêts équitables de ce Juge éclairé et assidu , nous ne trouvions pas au dehors de nous de quoi nous calmer , le vice pourroit-il nous plaire , si tout nous disoit que nous sommes vicieux ?

Mais parce que nous avons une attention constante à sauver les apparences , parce que nous ne cessons d'étaler des dehors magnifiques , la plûpart de ceux qui nous environent , ne voyant pas d'ailleurs le fonds de notre conduite , ou souvent par une certaine convention qu'on apelle politesse , faisant semblant de ne pas le voir , nous regardent , ou nous traitent de gens vertueux ; là dessus de vils esclaves , des amis mercenaires , de lâches adulateurs viennent aider à bâtir dans notre esprit enchanté et docile , le système imposteur d'une vertu que notre cœur désavoüe , et que la raison réprouve ; mais l'amour propre ratifiant de si flatteuses illusions , nous nous croyons vertueux sur la foi d'autrui , ou du moins oubliant que nous sommes vicieux , nous nous livrons tout entiers au vice.

SECONDE PARTIE.

Le croiroit-on que ceux qui aiment le moins la Sincérité, sont ceux qui l'estiment le plus, ou au moins qui paroissent le plus l'estimer, et qui lui donnent plus de marques, et des marques plus éclatantes de leur estime? rien n'est pourtant plus vrai, on loueroit moins la Sincérité si on la pratiquoit mieux.

La Sincérité n'est pas de ces Vertus bruiantes, qui se donnent en spectacle à tout un peuple d'admirateurs, rien de plus simple, rien de moins affecté, rien de plus modeste que cette Vertu, et, quoiqu'infiniment digne d'estime, elle semble encore plus faite pour être aimée, un certain je ne sçai quel air de candeur; de franchise, de véritable vertu ne fournit pas tant de matière aux Eloges; mais il saisit les cœurs, je dis les cœurs que la passion n'a point encore prévenus et infectés de son venin.

Car, lorsque la passion regne, ce n'est plus la même chose, l'amour se change en estime, ce qui devrait être un sentiment devient une vaine speculation; on comprend que la Sincérité a des charmes, mais on ne le sent pas; on voit que l'on devrait l'aimer, on ne l'aime pourtant pas.

I. Vol.

pas.

pas. On est sincere en idée , on l'est même en parole , mais c'est tout ; en un mot, l'esprit est pour la Sincerité , parce que la raison l'éclaire , et le cœur est pour le mensonge , parce que la passion l'entraîne.

Or parce qu'on estime la Sincerité , et qu'on ne peut pas s'empêcher de l'estimer , et parce qu'on voit que tout le monde l'estime , et qu'on n'estime dans le monde que ceux qui sont sinceres , ou qui sçavent le paroître ; on se fait un art et une étude , non pas d'être sincere , mais de le paroître. On prend pour cela toute sorte de moyens , on choisit les plus éclatans , les plus brillans , les plus bruians , parce qu'on veut à quelque prix que ce soit ébloüir le Public , et s'il est possible , s'ébloüir aussi soi même. On ne parle donc dans tous ses discours que de la Sincerité , sous les divers noms de bonne foi , de droiture , de fidelité , de candeur. On ne lœüe que la Sincerité. On fait tout rétentir du sacré nom de la Sincerité. On debite là-dessus les plus belles maximes , on dicte mille préceptes , on en prescrit les regles , on paroît s'efaroucher à la vûe de la moindre duplicité ; on temoigne pour tout ce qui sent la supercherie , une extrême aversion. Enfin on prend pour paroître sincere



tous les expédiens dont on peut s'aviser, tous, excepté celui qui est le plus court; et le plus, essentiel qui est d'être en effet sincere.

Prenez l'homme le plus dissimulé, observez-le de près, par tout vous le verrez occupé à répandre un air de Sincerité sur ses moindres actions, sur ses moindres démarches; prenant autant de mesures pour paroître sincere, qu'il en prend pour ne l'être pas, cachant avec des soins infinis l'art, à l'aide duquel il se cache lui-même, raffinant sans cesse sa dissimulation, étant quelquefois sincere par artifice, du reste faisant de ce point son unique point d'honneur, regardant les moindres soupçons sur cette matiere, comme de mortels affronts, prêt à se laver dans le sang de quiconque, dans son propre sang, pour en laver la honte.

Ce n'est pas qu'on ne se fasse quelquefois honneur de la dissimulation, on a vû des Rois faire de cet art leur grand art de regner, mais c'est qu'ils envisageoient la dissimulation comme une vertu, et une vertu qui n'a rien de contraire à la Sincerité, dont ils convenoient que tout honnête homme doit se piquer, et dont ils prétendoient se piquer eux-mêmes; car ils distinguoient bien au moins

1. Vol,

dans

dans leurs discours le mensonge , qui est un vice , d'avec l'art de se taire , qui est une vertu , et une vertu qui s'allie fort bien avec la plus scrupuleuse Sincérité : Ainsi, quoiqu'ils descendissent sans peine aux plus bas artifices d'une dissimulation criminelle , la Sincérité trouvoit dans leurs paroles de quoi se dédommager de leur conduite.

Mais ce qu'il faut sur tout remarquer, ce n'est pas pour l'interêt d'une seule vertu qu'on s'éforce de paroître sincère ; car avec la reputation de Sincérité, on est sûr d'avoir celle de toutes les autres vertus, pour peu qu'on veuille s'en piquer.

Quelque vertu qu'on ait d'ailleurs, on ne peut jamais prétendre à en avoir la gloire devant les hommes , s'ils vous soupçonnent d'artifice ; mais si une fois vous avez scû bien établir dans leur esprit l'idée de votre Sincérité , on ne se défie plus de vous ; voulez-vous passer pour homme droit, pour Juge équitable , pour bon ami , pour tout ce qu'il vous plaira, vous êtes sur d'en être cru sur la moindre grimace , même sur votre parole, ou plutôt sur la foi de votre Sincérité. La Sincérité rend tout vrai-semblable.

Ce n'est en effet que par la Sincérité qu'on estime la plûpart des vertus qu'on esti-

290 MERCURE DE FRANCE  
me. La Sincérité est communément regardée comme la vertu des grandes âmes, il faut de la générosité pour paroître ce qu'on est, il n'y a qu'une vertu parfaite qui ne rougisso point de se voir exposée au grand jour, il y a même du courage à montrer ses défauts plutôt que de manquer de Sincérité.

C'est la vertu d'un parfait Capitaine de vaincre ses Ennemis à force ouverte; il y a plus d'esprit que de cœur à les surprendre; le premier ne doit sa Victoire qu'à son courage. Quelle est la qualité la plus estimable dans un ami? n'est-ce pas la Sincérité? un ennemi sincère a toujours été regardé par les sages comme préférable à un ami complaisant, ou flatteur. Un Orateur est toujours bien au dessous de la perfection de son art, lorsqu'il ne sçait pas le cacher.

Non-seulement la vertu, mais le vice même se fait estimer, lorsque la Sincérité paroît l'accompagner. Un fol, un étourdi, qui ne sçait ni quand il faut se taire, ni quand il faut parler; un esprit aigre, inquiet, chagrin, une humeur acre, bizarre, satyrique; Un cœur envieux, malin, et médisant, trouvent tous les jours grace devant les hommes, sont applaudis, sont traités d'aimable ingenuité.

*I. Vol.*

de fermeté rare, de courage héroïque,  
quoiqu'il y ait une différence infinie à  
faire entre dire tout ce qu'on pense, et  
ne rien dire de contraire à ce qu'on pense.  
Il n'est jamais permis de mentir, mais il  
n'est pas toujours permis de dire la vérité.  
Je finis par cette Maxime du Misanthrope  
de Moliere.

Je veux qu'on soit sincere, et qu'en homme  
d'honneur,

On ne lâche aucun mot qui ne parte du cœur.

L. P \* \* \* \*

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## LA SOLITUDE.

*Stances irregulieres à Mlle de F. . .*

C Here Philis quittons la Ville

Et ses plaisirs tumultueux ;

Loin d'ici cherchons un azile ,

Impenetrable aux envieux.

Sous ces riches lambris , où la magnificence

Etale ses trésors , l'Amour craint d'habiter ,

I. Vol.

C ij . Ni

## 409 : MERCURE DE FRANCE

Ni le faste , ni l'opulence ,  
N'ont rien qui puissent l'attirer.

Ce Dieu fuit la foule importune ;  
Il aime des Bergers le champêtre séjour ,  
Et le Palais de la Fortune ,  
Est rarement le Palais de l'Amour.

Philis , retirons-nous dans quelque solitude ;  
Rien n'est plus beau pour deux Amans ;  
C'est-là que sans inquiétude ,  
Ils peuvent conter leurs tourmens.

Phébus tous les matins commençant sa carrière ,  
Verra renaître notre amour ;  
Semblable à son Char de lumière ,  
Il paroîtra plus brillant chaque jour.

L'ambition qui regne à present à la Ville ,  
Ne viendra point troubler nos innocens plaisirs ,  
Nous regnerons sur un troupeau docile ,  
Dont la fécondité remplira nos desirs.

Un tendre & vert gazon , nous servira de trône ,  
La Houlette de Sceptre ; et des naissantes fleurs  
Nous formeront une couronne ,  
Que l'Amour ornara des plus vives couleurs,

*J. Fel.*

*Laisant*

Laisant à nos Moutons nos Chiens' pour sentinelles ,

Nous goûterons le frais à l'ombre des ormeaux ;

Où les plaintives Tourterelles

Nous inviteront au repos.

Tantôt assis au bord d'une Fontaine ;

Dont l'eau serpente dans la plaine ;

Sur l'écorce des arbrisseaux ,

Philis, nous graverons ces mots.

Triomphez de mon cœur , objet de ma tendresse ,

Et qu'à jamais unis par les nœuds de l'Amour ;

Vivent Tirsis et sa Maîtresse ,

Dans cet agréable séjour.

*B. . . . De Nevers.*



*LETTRE d'un Mé Chirurgicalien , écrite à l'occasion de celle qui se trouve dans le deuxième volume de Décembre 1735.*

Comme c'est à vous , Monsieur ;  
que M. de la Métrie a envoyé son  
Extrait en forme de Lettre , sur un Dis-  
cours  
*I. Vol. Cij*

1094 **MERCURE DE FRANCE**  
Cours de M. Méad, Médecin du Collège  
de Londres, concernant les honneurs  
rendus à la Médecine, j'ai cru vous de-  
voir prier de faire part au Public de mes  
Réflexions touchant cet Extrait qui ne  
m'est tombé que récemment entre les  
mains. Cette Piece paroît être faite non-  
seulement à dessein d'enlever ce qui apar-  
tient aux Chirurgiens pour en décorer  
les Médecins, mais encore pour répan-  
dre du mépris sur la Chirurgie et sur  
ceux qui l'exercent.

Il est bon de reconnoître d'abord  
qu'autrefois la Médecine n'étoit parta-  
gée par aucune Loi. Selon l'expérience  
et l'étendue des connoissances que cha-  
cun croyoit avoir, on pouvoit s'adonner  
à toute la Médecine, ou bien à une ou  
à plusieurs de ses Parties; et l'on n'étoit  
toujours connu que sous le nom de Mé-  
decin, celui de Chirurgien n'étoit point  
encore devenu propre à ceux qui s'apli-  
quoient particulièrement aux Opéra-  
tions.

Delà il paroît assés que les Chirur-  
giens peuvent, de même que les Mé-  
decins, se regarder comme successeurs  
de ceux que la pratique heureuse de  
l'art de guérir, a, dès les temps les plus  
reculés, fait combler d'honneurs : ils le  
peuvent

peuvent même avec d'autant plus de droit, que ces honneurs ont presque toujours été la récompense des grandes Cures de Chirurgie.

La Médecine ayant été partagée, le nom de Médecin est resté à ceux qui se sont destinés aux maladies internes; et l'Usage a introduit celui de Chirurgien pour ceux qui se sont adonnés aux Maladies externes. Depuis ce partage quelques Médecins, à la faveur du nom qu'ils portent, abusent du terme de Médecin, pris dans le sens ancien. Car ceux-ci, qui ne sont, pour ainsi dire, que des demi-Médecins, à les comparer à ceux d'autrefois, n'exerçant plus la Chirurgie, attribuent à leur seule Profession toutes les Prérogatives accordées dans l'Antiquité, à l'art de guérir en général.

L'Extrait prétendu du Discours de M. Mead fournit assés de preuves de cette ambitieuse Usurpation, et de l'avilissement chimerique auquel on s'efforce de réduire les Chirurgiens et leur Art. Ce qui surprendra, c'est que l'Auteur pour réussir dans son entreprise, a recours à des exemples dont tout le lustre est dû à des Opérations ou à des Cures de Chirurgie.

Il nous parle du Médecin Démocède

*I. Vol.*

C. iiij

élevé



élevé aux plus grands honneurs pour avoir guéri Darius Roy des Perses , et d'Atosse femme de ce Prince; mais il suppose en vain le sujet de ces Cures qui toutes deux sont de Chirurgie. Qui ne sçait que Démocede guérit Darius qui s'étoit démis le pied, et peu de tems après Atosse d'une ulcere à la mamelle ?

Erasistrate et Herophile , si recommandables par leurs Travaux Anatomiques et par les Opérations de Chirurgie , ne font cependant chés notre Auteur , que le personnage de Médecins tels que sont ceux d'aujourd'hui. Le Philosophe Diodore guéri d'une Dislocation du bras par Herophile ; ces Opérations surprenantes que faisoit Erasistrate dans les Dépôts du foye pour porter les Remedes jusques dans ce viscere; de tels faits, dis-je , que l'Histoire nous a transmis , nous marquent assés combien l'Antiquité étoit frappée de ces Cures.

Si nous voulions remonter à des tems bien plus reculés , quels honneurs n'a-t'on pas rendu à ceux qui se distinguent principalement par la Chirurgie ? Nous voyons qu'on les comble de richesses , qu'on leur élève des Statuës , qu'on en fait des Souverains, et qu'on leur dresse même des Autels. Ces hommes si

*J. Vol.*

*illustrés*

Illustrés pour qui l'on a épuisé la diversité et la grandeur des récompenses , n'étoient-ils donc que des Médecins comme ceux d'à-présent ?

L'Auteur de l'Extrait , au sujet de la Médecine chés les Romains , fait naître une ample occasion de maltraiter la Chirurgie. » Pour peu , dit-il , ( faisant parler M. Mead ) qu'on soit versé dans la lecture des Anciens , on sçait assez que les Chirurgiens se décoroient alors du titre de Médecins. » L'Auteur en impose ici d'une manière trop grossière ; car pour peu , en effet , qu'on soit versé dans la lecture des Anciens , on sçait qu'il n'y avoit pas d'autre nom pour tous ceux qui se mêloient bien ou mal de l'art de guerir : jusques là qu'on le donnoit aux femmes et aux Charlatans.

Ce qui suit ne montre pas moins le peu de fidélité de l'Extrait , que le motif qui l'a fait faire. A consulter les Actes de Leipsic année 1726 qui contiennent la substance du Discours de M. Mead ; on y trouve , *Que parmi le grand nombre de ceux qui venoient en ce temps-là , par l'espoir du gain , de Grèce à Rome , quelques-uns n'ayant pas plus de mérite que de fortune , se mettoient pour surmonter ce qui fait d'ordinaire obstacle aux Etrangers , sous la pro-*  
*I. Vol.* *C v. section*

*rection de Sénateurs. Que quoiqu'ils traitassent plutôt les maladies qui demandent la main, que celles dont la cure dépend des Remèdes, ils avoient néanmoins pris le nom de Médecins. Voilà une grande bevue pour M. Mead. Quel nom alors auroient-ils pris, puisqu'encore une fois il n'y en avoit point d'autre inventé ? Et il dit de plus, Que jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu le droit de Bourgeoisie, ils avoient été dans la dépendance.*

M. de la Métrie, à la faveur de ce Passage, s'efforce d'avilir les Chirurgiens. » Il y venoit, dit-il, (à Rome,) des gens sans éducation, sans fortune, » sans naissance. Ces Chirurgiens, d'Esclaves, devenus Bourgeois, prenoient le nom de quelque Famille Romaine. » On pourroit remarquer en passant que ce fait laisse apercevoir une contradiction : que le Sr de la Métrie n'a pas sentie; car de pareilles faveurs ne s'accordent gueres à des gens que l'ignorance devoit rendre méprisables. Il continue à changer et à paraphraser le sens de M. Mead. » Et attirés, dit-il, par l'espoir du gain, non contents de pratiquer la Chirurgie, ils osoient même traiter les maux internes. » Qu'arrivoit-il delà ? Ce qui arrive encore aux Chirurgiens d'aujourd'hui, »

L. Vol.

» ils

« Ils oublioient leur Profession , sans qu'il leur fut possible d'apprendre la nôtre. » Sans nous arrêter ici à l'infidélité de l'interprétation qu'il donne à ce qui ne peut avoir d'autre fondement que le Passage de M. Mead , nous demandons si cet Auteur de l'Extrait est mieux fondé à comparer aux Chirurgiens ces Aventuriers , qu'on le seroit de faire rétomber sur les Médecins l'opprobre des Charlatans qui s'ingèrent de faire la Médecine ; et comment il peut conclure que les Chirurgiens oublient leur Art lorsqu'ils exercent la Médecine , lui qui doit sçavoir que les plus grands Maîtres des siècles passés ne se sont rendus si célèbres que parce qu'ils ont pratiqué l'art de guérir dans toute son étendue ?

L'Auteur ne quitte pas là les Chirurgiens ; mais ce qu'il va dire n'est pas plus raisonnable. » Aussi , ( en faisant toujours parler M. Mead , ) la Chirurgie étoit-elle si peu éclairée que la plûpart de ceux qui confioient leur vie à ces Opérateurs, perissoient par le fer ou par le feu. Il n'est donc pas surprenant que le Peuple effrayé d'un Art nouveau , et cruel en aparence , ait chassé de Rome des ignorans qui l'exerçoient. » Les mauvais succès prétendus de ces soi-disant

nos **MERCURE DE FRANCE**  
sant Chirurgiens , et leur banissement ,  
ne s'accordent gueres avec la conduite  
sage d'un Peuple , qui ne devoit avoir  
gratifié du droit de Bourgeoisie qu'après  
des preuves d'utilité publique. A l'égard  
du banissement , l'Auteur qui ne se pique  
pas d'exactitude , devoit au moins se sou-  
venir que presque tout le monde sçait  
qu'on l'a fait tomber sur tous les Méde-  
cins , sans spécifier ceux qui exerçoient  
ce qui s'apelle à present la Chirurgie.  
Mais ce qui prouve jusqu'ou va sa mau-  
vaise intention , c'est qu'il n'est fait men-  
tion de ce banissement dans aucun Au-  
teur ancien , pas même au sujet de ces  
Avanturiers dont parle M. Mead.

Enfin , notre Auteur en passant sous  
silence qu'il y a eû des Médecins de con-  
dition servile , ne relève la servitude dont  
il est parlé dans l'Histoire , qu'à l'égard  
de ceux qui faisoient les opérations de la  
Chirurgie , qui cependant n'étoient autres  
que les Médecins : il les distingue donc  
exprès pour avoir lieu d'en faire des gens  
» de la lie du Peuple , qui étoient obligés de  
» servir Esclaves long temps avant que  
» de pouvoir être , dit-il , Chirurgiens . »  
On ne sçauroit nier qu'il y a eu plusieurs  
Médecins qui ont passé par la servitude ,  
avant que d'avoir obtenu par leur mérit

*I. Vol.*

*te,*

té, l'affranchissement, et même le droit de Bourgeoisie, joint à celui d'exercer librement leur Profession. Mais où l'Auteur a-t-il trouvé que ce fussent précisément des Chirurgiens ? Croit-il par cet artifice avoir épargné aux Médecins, qu'il distingue des Chirurgiens, le reproche de la servitude ; et pense-t-il qu'on ignore que l'Histoire est remplie de traits extrêmement humilians pour eux ? S'il falloit en donner des preuves, nous n'irions pas même les chercher chés les Grecs et chés les Romains, puisqu'on voit dès le commencement de la Monarchie Françoisé, que les mauvais succès de leur science prétendue dans les Maladies internes, leur attirerent des traitemens si fâcheux, et jetterent la Médecine dans un tel mépris, que pendant beaucoup de siècles, les François ne daignèrent ni s'en servir ni s'y appliquer. Ceux qui sont instruits de tous ces faits, penseront toujours qu'il seroit bien plus prudent aux Médecins de se moins prévaloir de ce que l'Histoire rapporte d'avantageux pour la Médecine en général, de crainte que l'on ne se rapelle trop aisément l'opprobre que cette même Histoire fait tomber sur eux en particulier.



## P A R A P H R A S E.

Sur le Pseaume *Laudate Dominum omnes  
gentes.*

**P**our apaiser le Ciel aigri contre la Terre ;  
Le Fils de Dieu fait homme expire sur la Croix ;  
Puisque pour vous, pécheurs, sur ce Bois salutaire  
Il subit de la mort les rigoureuses Loix.

*Laudate*

Dans les supplices qu'il endure  
Pour racheter le Genre humain ;  
Reconnoissez de la Nature  
L'Auteur et le seul Souverain.

*Dominum*

Quel amour ! il offre à son Père .  
De tout son sang l'effusion ,  
Pour affranchir de la misère  
Sans aucune distinction.

*Omnes*

Ce n'est pas d'Israël la Nation choisie ;  
Qu'il vient seulement racheter ;  
Mais pour tous il donne sa vie ,  
Sans vouloir même en excepter .  
L. r. ch.

Sant

*Gentes.*

Sans lui du Tout-Puissant la Justice suprême  
 Nous livroit tous en proie aux tenebreux Esprits;  
 Si donc de son amour extrême  
 Vous voulez dignement reconnoître le prix,

*Laudate eum*

Que tout l'Univers applaudisse  
 A la victoire de Jesus,  
 Et qu'à jamais l'air retentisse.  
 Des chants que formeront ensemble confondus,

*Omnes populi.*

Jadis une sainte promesse  
 Nous fut faite par l'Eternel,  
 Qu'il nous délivreroit du malheur qui nous  
 presse,  
 Benissons le Dieu d'Israël.

*Quoniam confirmata est.*

Sans cesse épouvantés par des objets funebres,  
 Sans guide nous marchions dans l'ombre de la  
 nuit;  
 Mais, d'un Astre nouveau dissipant nos tenebres  
 L'éclatante lumiere luit.

*Super nos.*

Coupables dès leur origine,  
 Dieu condamne à la mort les perfides Mortels.  
 Qui peut donc arrêter la Justice divine  
 Prête à punir des criminels ?



# 1104 MERCURE DE FRANCE

## *Misericordia ejus.*

Dieu le Pere étoit prêt à lancer son Tonnerre ;  
Quand son Fils dans son Sang vint laver nos  
forfaits.

La justice descend avec lui sur la Terre ;  
La foi , la pitié , l'innocence , la paix.

## *Et veritas*

Jette les yeux sur lui, pécheur, c'est ton modèle ;  
Au tendre amour d'un Dieu réponds par ton  
amour ,

Deviens de ses vertus l'imitateur fidele ,  
Si tu veux ne rien craindre au redoutable jour.

## *Domini.*

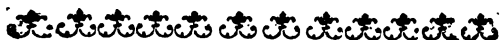
Puisqu'il est temps encor , qu'un regret véritable  
De tes crimes passés efface la noirceur ,  
Dieu promet à ce prix le pardon au coupable ;  
La promesse du Créateur.

## *Manet*

Quel sera ton effroi , quand ton Juge en personne  
Faisant briller soudain à l'heure de ta mort  
Un glaive d'un côté , de l'autre une Couronne ;  
Viendra décider de ton sort.

## *In eternum.*

*P. L. Joly, de Dijon.*



## A V E R T I S S E M E N T

**L**A Piece qui suit est tirée de l'une des plus belles Odes d'Horace , qui commence par ces mots: *Beatus ille, qui procul negotiis &c.* Elle fut inserée dans le Mercure du mois de Mars 1692 ; mais comme le 15. de Janvier 1699 , un Imprimeur de Paris la publia sous un nom supposé , et que cela a donné lieu à quelques contestations ; le véritable Auteur a souhaité qu'elle fut remise ici sous son nom , et telle qu'il l'a réformée. Elle est de M. de S. Oüen de la Dôüespe, Avocat au Parlement de Roüen, et de l'Academie Royale des belles Lettres de Caën.

## LES LOUANGES

## DE LA VIE CHAMPÊTRE.

*Tirées de l'Ode II. du Livre des Epodes  
d'Horace.*

**H**Eureux qui dégagé des intrigues du Monde,  
Vit , comme au Siecle d'or , dans une paix profonde !

Il fait tout embarras , et jamais d'un Procès.

On

## **106 MERCURE DE FRANCE**

**On ne l'a vû rampant mandier le succès :  
L'espoir du gain en lui n'excite point l'envie  
De courir l'Océan aux dépens de sa vie ;  
Au tumulte de Mars préférant le repos ,  
Il ne s'entête point du vain nom de Heros ;  
Et jamais on ne vit sa constance importune  
A la porte des Grands attendre la fortune :  
Mais affranchi des Loix d'un servile intérêt ,  
Il suffit à soi-même , en soi-même il se plaît ,  
Et sans chercher si loin des terres étrangères ,  
Il laboure le Champ, que labouroient ses Peres :  
Il marie, au Printems, les Vignes aux Ormeaux ;  
Fait tomber sous le fer leurs stériles Rameaux ,  
Et réserve les Ceps , qui, selon son attente ,  
Gémiront quelque jour sous leur charge pesante :  
Souvent il prend plaisir en des lieux écartés  
A paître ses troupeaux errans de tous côtés ,  
Et là sur le gazon à l'ombrage des Hêtres ,  
Il apprend aux Ecos des airs doux et champêtres :  
Il s'endort quelquefois au murmure des Eaux ,  
Au souffle des Zephirs, aux concerts des Oiseaux ;  
Il recueille le miel , qu'au lever de l'Aurore  
L'Abeille a butiné sur l'Empire de Flore ;  
Et pour se revêtir de modestes habits ,  
Il fait de leur toison dépouiller ses Brebis.  
Si-tôt qu'après l'Eté la saison de l'Automne  
A mûri les trésors de la riche Pomone ,  
Il les offre en hommage aux Faunes, aux Sylvaing,  
Protecteurs**

**Protecteurs des Troupeaux, des Champs et des  
Jardins.**

**Mais** quand du triste hyver la mortelle froidure,  
**De** ses propres beautés a privé la Nature,  
**Il** marche environné de ses ardens Limiers,  
**Qui** jusqu'au fond des bois forcent les Sangliers;  
**Il** exerce ses traits sur les Lievres timides,  
**Et** surprend en ses lacs les Oiseaux trop avides.  
**Parmi** ces soins divers pleins de mille douceurs,  
**Peut-il** n'oublier pas l'Amour et ses rigueurs ?  
**Si** d'un autre côté, par un saint hymenée,  
**Une** femme à son sort unit sa destinée,  
**Et** fixant sur lui seul ses amoureux desirs  
**Elève** ses Enfans, en fait tous ses plaisirs,  
**Lui** prépare un grand feu lorsqu'il vient de la  
 Chasse ,

**Court** au-devant de lui, le caresse, l'embrasse,  
**Que** peut-il souhaiter ? Epoux et Pere heureux ;  
**Content** de ce qu'il a, rien ne manque à ses vœux.  
**Le** rendre Agneau sauvé d'une gueule sanglante ;  
**Les** fruits qu'à pleines mains Vertumne lui pré-  
 sente ,

**Sont** en tout temps pour lui des mets plus délicats  
**Que** ceux qu'on va chercher en de nouveaux  
 climats.

**Qu'il** estime sa vie, et douce et fortunée,  
**Lorsque** sur le déclin d'une belle journée  
**Il** se voit entouré de ses nombreux Troupeaux,  
**Que** le Berger ramene au son des chalumeaux !

*I. Vol.*

*D'autre*

## TIOS MERCURE DE FRANCE

D'autre part quel plaisir n'a-t'il point à la vue,  
Du coudre renversé qui luit sur la charuë,  
Que ses Bœufs harassés d'un pas tranquille et lent  
Conduisent vers l'étable, où soigneux il se rend ?  
Mais lorsque de Valets une fidelle troupe,  
Eui présente au souper le vin à pleine coupe,  
Que le travail du jour sert au soir d'entretien,  
Est-il contentement qui soit égal au sien ?  
C'est ainsi que loüant un état si tranquille,  
ALPHIUS préféroit la Campagne à la Ville ;  
Que d'un juste remord vivement combatu,  
Il blâmoit son usure et vantoit la vertu ;  
Quand , prêt à devenir habitant du Village,  
L'intérêt sous ses loix aussi-tôt le rengage.



*LETTRE de M. Maillart , ancien  
Avocat au Parlement de Paris , à M.  
D. L. R. au sujet de la date , d'avant  
ou d'après Pâques , qui se trouve dans  
les Titres antérieurs à l'année 1566.*

**M**ONSIEUR ,

Dans mes Notes sur la Coutume d'Artois 1704. pages 119. et 120. et à l'occasion de Lettres Royaux , datées du 18. Avril 1486. après Pâques , j'observai,  
I. Vol. 1°.

1°. Que l'année se compta en France, de Pâques en Pâques, jusqu'en 1566. que l'on commença à compter de Janvier en Janvier, en vertu de l'ordonnance faite à Paris au mois de Janvier 1563. qui ne fut registrée au Parlement de Paris que les 22. Décembre 1564. et 23. Juillet 1566.

2°. Qu'ordinairement cette Ordonnance de Janvier 1563. se nomme de *Roussillon en Dauphiné*, parce qu'elle fut registrée au Parlement de Paris, avec une Déclaration qui y avoit été donnée le 9. Août 1564.

3°. Que depuis le 23. Juillet 1566. le Parlement de Paris a daté l'année de Janvier en Janvier.

4°. Que la même chose se fit aux Pays-Bas Autrichiens depuis 1575. en vertu d'un Placard du 26. Juin 1575.

Présentement je vous observe, Monsieur, 1. que l'Eglise Gallicane reconnoissant avec S. Paul, 1. Cor. C. 15. la Résurrection de N. S. J. C. comme un des Mysteres efficaces du Christianisme, compta l'année de Pâques en Pâques.

2. Que le Dimanche de Pâques ne commençoit pas l'année, ce n'en étoit que le second jour ; le premier étoit la veille, c'est-à-dire le *Samedi Saint* ; sça-

I. Vol.

voir,

1110 MERCURE DE FRANCE  
voir, en quelques lieux, après la *Béné-*  
*diction du Cierge* ; ensuite de quoi le  
Chantre pendoit au Cierge Pascal une  
Tablette, annonçant aux Fidéles l'année  
née qui commençoit en cet instant.

3. Cet usage d'annoncer la nouvelle  
année sur une Tablette mise au Cierge  
Pascal, est rapellé par JEAN HOCSEM,  
Chanoine de Liege, au Chapitre 1. de  
la Vie d'*Henry de Gueldre*, 69<sup>e</sup> Evêque  
de Liege. Cet Auteur étoit né à Hou-  
garde, Pays de Liege, au mois de Fé-  
vrier 1278. Voici ses termes :

» Attendendum est quod, à tempore  
» cujus memoria non existit, annorum  
» Nativitatis Domini cumulatō, sive cu-  
» juslibet anni succrescentis initium,  
» in cereo consecrato Pascali, hactenus de-  
» pingi tabulâ consuevit ; ET AB ILLA  
» HORA, ANNUS DOMINICUS IN-  
» CHOABAT.

Le même usage est indiqué par D.  
Jean Mabillon, *Libro 2. C. 23.* de sa  
Diplomatique, et au Glossaire Latin de  
M. Du Cange, aux mots : *Anni secun-*  
*dum Evangelium.*

4. M. l'Abbé le Beuf, dont on ne  
peut trop louer la sagacité, a rapellé  
cette Tablette attachée au Cierge, dans  
sa *Lettre sur les Lunnaisons*, imprimée dans  
I. Vol. votre

Votre Mercure de Février 618. n. 29.

5. En que l'année ne commençoit qu'après *Fonts benis*, la même veine des grandes Baques. J'ai trouvé les vestiges suivans de ces usages.

*A l'égard du Cierge beni.* Quitance d'Antoine de Wavrans, Ecuyer, Châtelain d'Arras, le 2. d'Avril, nuit de Pâques Communiaux, avant le Cierge beni, l'an 1490. Cette Quitance est indiquée par du Chêne, *Montmorency*, Preuves, Liv. 3. Chap. 1. page 224. Le lendemain Dimanche étoit le 3. Avril 1491.

Pour ce qui est des *Fonts benis*, j'ai trouvé que le Dimanche 6. Avril 1539 étoit celui de cette Fête solennelle.

Et un Contrat passé devant le Bailly du Prieuré de S. Pry à Bethune en Artois, au Diocèse d'Arras, se trouve daté du 5. Avril, l'an 1539. APRES FONTS BENIS. Il est au Nobiliaire de Picardie, LOUVERVAL.

Donc avant la Benediction des Fonts on comptoit 5. Avril 1538. AVANT FONTS BENIS. Desorte que le même jour Samedi Saint étoit de deux années.

De-là suit qu'il n'y auroit pas de faux dans un Acte qui se trouveroit daté du 5. Avril 1538. avant le Cierge beni ou

I. Vol.

avant



**FIAT MERCURE DE FRANCE**  
avant les Fonts benis ; et du 5. Avril  
1539. après le Cierge beni ou après les  
Fonts benis.

Cependant ces différentes dates peuvent se trouver dans des Procès verbaux, dans des Enquêtes, et dans d'autres Actes qui se font successivement sur le même cayer.

C'est ici un des cas susceptibles de l'aplication du Canon 19. Causâ secundâ, Q. 1. *Distribuite tempora, et concordat scriptura.*

6. Je laisse, Monsieur, aux Liturgistes, la discussion de ces venerables disciplines; il me suffit d'avoir indiqué trois points principaux.

Le premier, que le premier jour de l'année commençoit la veille des grandes Pâques.

Le second, qu'en quelques Lieux, c'étoit après la Benediction du Cierge.

Et le troisiéme, qu'en d'autres Lieux c'étoit après la Benediction des Fonts.

Desorte qu'en des Lieux, l'année commençoit quelques heures plutôt qu'en d'autres. J'ay l'honneur d'être, &c.

*A Paris le premier Octobre 1735*

*A. Vol.*

*EPI.*



## E P I T H A L A M E.

**E**N cent façons tous les jours de l'année ,  
 Le Dieu d'Amour et le Dieu d'Hymenée  
 Se querelloient , sans que l'on pût, dit-on ,  
 A tous les deux faire entendre raison ;  
 Ce qui causoit cette cruelle guerre  
 Qui dès long-temps troubloit toute la Terre ,  
 C'est que l'Hymen faisoit tout sans l'Amour  
 Qui sans l'Hymen faisoit tout à son tour :  
 Au Dieu d'Hymen c'étoit grande imprudence  
 De trop compter sur sa foible puissance ,  
 Lui qui devoit ménager avec soin  
 Le petit Dieu dont il avoit besoin ;  
 Car de l'Amour , dans ces sortes d'affaires ,  
 Les moindres soins sont toujours nécessaires ;  
 Sans lui , l'Hymen n'offre qu'un faux éclat ;  
 Autant vaudroit garder le Célibat.  
 De bien agir , c'est en vain qu'on s'efforce ,  
 Quand par malheur ces Dieux sont en divorce ;  
 Mais quel bonheur ! ces deux fiers Ennemis  
 Pour ce grand jour ont été réunis.  
 Qui fit l'accord ? la Reine de Cythere ,  
 Qui de son Char aperçut le mystère ,  
 Et qui voyant ce Couple fait au tour ,  
 Qu'Hymen avoit assemblé sans l'Amour ,  
 I. Vol. D. Jugea

# 1114 MERCURE DE FRANCE

Jugea d'abord qu'une union si belle  
 Méritoit bien qu'Amour agit pour elle ;  
 » Quoique l'Hymen te néglige si fort ,  
 » Mon fils , dit-elle , il faut faire un effort ,  
 » Aider enfin ce Dieu , malgré lui-même ,  
 » A rendre heureux ce beau Couple que j'aime ;  
 » Voi cette Epouse , et ces yeux , et ce teint ,  
 » Cet enjouement , cette taille , ce sein ,  
 » Ce port , cet air , ces graces , cette bouche ;  
 » Est-il en elle aucun trait qui ne touche ?  
 » Voi cet Epoux si digne d'être aimé ,  
 » En le voyant qui n'en seroit charmé ?  
 A ce discours toute la Cour Celeste ,  
 Junon , Pallas , Cibelle , et tout le reste ;  
 Jettant les yeux sur l'un et l'autre Amant ;  
 Furent d'abord de même sentiment :  
 Soudain l'Amour obéit à sa Mere ,  
 Embrasse Hymen , le regarde en bon Frere ;  
 Et convenu par bon accord entre eux  
 De leur former les plus aimables nœuds ,  
 On voit l'Amour présider à la Fête ,  
 Qui de sa part avec grand zele prête  
 Au Dieu d'Hymen ce trait toujours vainqueur ,  
 Dont la blessure est pleine de douceur.  
 L'Hymen s'en sert avec beaucoup d'adresse ,  
 Fit de ce trait ces jeunes cœurs il blesse ,  
 Qui se sentant brûler des mêmes feux ,  
 Croyant qu'Amour n'étoit fait que pour eux ,  
 N'attendoient plus que l'heure fortunée

*I. Vol.*

*Qui*

Qui met le comble aux plaisirs d'hyménée.  
 Le bon Hymen qui connut leur dessein ,  
 Leur fit quitter le somptueux festin ,  
 Abandonner toute la Compagnie ,  
 Sans bruit , sans suite , et sans ceremonie ,  
 Et les menant par cent petits détours ,  
 Les conduisit au gîte des amours.  
 Heureuse nuit. . . n'en di pas davantage ;  
 Muse ; il suffit , la joye est leur partage.  
 Jeunes Epoux , vivez toujours ainsi ,  
 Et je réponds qu'en moins d'un an d'ici  
 Un fils naîtra d'une si belle flâme ,  
 Dont je veux faire encor l'Epithalame.

Cette Epithalame a été faite à l'occasion du mariage de M. le Marquis de Quevilli avec Mlle. de la Bucaille , jeune , belle , et très accomplie , une des plus riches héritières de la Province. Le Marquis de Quevilli est fils unique du Marquis de Cani de Becdelievre , d'une ancienne Maison originaire de Bretagne ; un des plus grands Terriens et des plus riches Seigneurs de Normandie.

Le Marquis de Cani a aussi deux filles ; l'aînée est mariée à M. le Marquis d'Estampes , la cadette est à marier , elle est belle , bien faite , pleine d'esprit et de mérite , et c'est un très riche parti.

L. Vol

D ij

EXPLI-



*EXPLICATION du revers d'une  
Médaille de grand Bronze de l'Empe-  
reur Commode , du Cabinet de Mr,  
l'Abbé Roman de Rives , de Lyon , par  
M. Beauvais l'aîné , d'Orleans.*

**L**A Médaille sur laquelle je vais ex-  
poser mes sentimens , est une de ces  
Pièces dont le revers singulier et incon-  
nu aux Antiquaires , frappe d'abord , et  
donne lieu à une infinité de conjectures  
d'autant plus incertaines , qu'on croit ne  
pouvoir rien avancer de juste sur un re-  
vers , qui , s'il appartenoit à la Tête à  
laquelle il est joint , n'auroit d'exem-  
ple dans aucune Médaille de l'Empire  
Romain.

Cette Pièce qui est dans la suite de grand  
Bronze de M. l'Abbé Roman de Rives ,  
de Lyon ; qu'il a fait graver , et qu'il a  
eû la politesse de m'envoier , représente  
d'un côté la Tête de Commode, couron-  
née de Lauriers , et tournée de la gauche  
à la droite : On lit autour , **COMMODUS  
AUGUSTUS**. Dans le revers est une femme  
assise , dont la Tête est nuë et tournée  
de la droite à la gauche , elle a le bras  
*J. Koh* gauche

gauche appuyé sur sa Chaise, et tient un Globe de la main droite, qu'elle a à moitié étendue : La légende est, DINA DINA PIA AUGUSTA. Dans le Champ sont les deux Lettres ordinaires, S. C.

J'ai été quelque temps sans pouvoir rien décider sur cette Médaille, dont l'antiquité m'auroit paru suspecte, si elle n'avoit pas été adoptée par son Possesseur, un des grands Connoisseurs que nous avons en France. Ce n'est donc qu'après bien des réflexions, et avec un peu de connoissance de la fabrique des Médailles Romaines, que je crois pouvoir avancer, qu'il n'y a rien d'extraordinaire dans la Médaille dont il s'agit? que c'est un revers, qui appartient à Faustine la jeune, Mere de Commode, qu'un Monetaire aura pris par bévûë, pour le joindre à la Tête de ce Prince.

Personne n'ignore la foiblesse que Marc-Aurèle avoit pour Faustine, qui lui avoit procuré par son mariage l'Empire du monde : Elle se crut par là en droit de ne se point contraindre, et de vivre au gré de ses desirs. L'Empereur qui lui étoit redevable de son élévation, ne la génoit nullement, et se servoit de toute la Philosophie dont il faisoit profession, pour se mettre au-dessus des

disgraces qu'une femme déreglée procure à un mari.

La foiblesse et l'aveuglement de ce Prince allerent plus loin ; Faustine mourut près le Mont Taurus , où elle avoit suivi Marc-Aurèle , il la pleura amèrement , et parût avoir un regret sincère de sa perte. Le Senat pour flater sa douleur , décerna les honneurs de l'Apothéose à Faustine , et la mit au rang des Divinités ? De-là le grand nombre de Médailles en tous métaux , qui nous représentent la consecration de cette Princesse , et du nombre desquelles est , je crois , le revers de notre Commode , qui ne représente rien qui ne soit ordinaire à plusieurs consecrations d'Imperatrices.

Faustine y est assise tenant un Globe de la main droite , dans la même attitude qu'elle se trouve sur les autres revers de sa consecration , avec la legende AETERNITAS OU CONSECRATIO , ou MATRI CASTRORUM. La legende n'a rien de plus embarrassant , quand on suposera , comme je le fais , qu'au lieu de DINA DINA PIA AUGUSTA , il doit y avoir , DIVA DIVA PIA AUGUSTA , je n'ai pas vû la Médaille , mais peut-être y a-t-il au lieu de DINA , DIVA. C'est-à-dire , qu'on aura pris la lettre *v* , qui

*L. Vol.*

sera

sera mal formée, ou mal conservée pour une N, d'autant plus que des quatre lettres dont doit être formé le second mot, il n'en reste que deux, le D, et l'A, preuve que la Médaille a souffert, et M. l'Abbé Roman qui a crû lire, ou qui a peut-être lû, par la faute du Monétaire, DINA, au lieu de DIVA, dans le premier mot, a crû devoir restituer les deux lettres qui manquent au milieu du second, par le même mot de DINA : Ce qu'il a fait, en faisant graver les deux lettres en points, pour faire sentir qu'elles étoient effacées.

Ceci supposé, avec toute la vraisemblance qu'on puisse souhaiter dans une explication: Je vais faire une légende parfaite à cette Médaille, en disant que la légende de la Tête à laquelle ce revers devoit être joint, étoit ainsi, FAUSTINA MATER CASTRORUM, DIVA PIA AUGUSTA. Je suppose la légende du revers, relative avec celle de la Tête, ce qui est très commun sur les Médailles de cette Imperatrice, où on y lit du côté de la Tête, FAUSTINA AUGUSTA, au revers, en continuation, PII AUGUSTI FILIA. La répétition du mot de DIVA, qui paroît extraordinaire, aura sans doute été l'idée d'un Graveur ou d'un Monétaire



1120 MERCURE DE FRANCE  
taire qui aura voulu se contenter.

A l'égard de l'erreur de celui qui a joint ce revers de Faustine à une Tête de Commode, rien n'est plus commun que ces sortes de méprises. Il n'y a gueres de suite de Médailles, un peu nombreuse, soit en bronze, soit en argent, où on ne trouve de ces exemples ; et sans en chercher ailleurs que chés moi, j'ai dans ma Suite de grand Bronze une Faustine la jeune, au revers VICT. AUG. &c. une Victoire qui tient un Etendart, et qui a à ses pieds un Captif ; c'est un revers de Marc-Aurelle. Une Crispine qui a au revers ROMÆ AETERNAE. La figure de Rome assise ; ce revers appartient à Commode ; et un Septime Severe, dont la legende du revers est CONSECRATIO. Le Type est un Paon qui s'enleve et sur lequel est une femme avec un voile autour de la Tête, et qui tient un Sceptre de la main droite ; ce revers est une des consecrations de Faustine.

Ces exemples, dont je pourois augmenter le nombre, serviront, je crois, à confirmer mes sentimens sur le revers de la Médaille de Commode, que j'avois d'abord regardée comme singuliere, et qui se trouve à present n'avoir rien de particulier, que ce revers même a pliqué

*I. Vol.*

J U I N. 1736. R I X X

à une Tête qui ne lui convient point , et  
d'avoir le mot de DIVA, employé deux fois  
au lieu d'une.

*A Orleans ce 25. May 1736.*

\*\*\*\*\*

MANDRAGUE, DAMON,  
ET FORTUNE.

E G L O G U E.

**F**ORTUNE a pour Damon une ardeur peu com-  
mune ;

Damon d'un feu pareil est épris pour Fortune ;

L'Amour avec plaisir forma de si beaux nœuds ;

Nous ne vîmes jamais deux Amans plus heureux ;

Transports toujours nouveaux , secrete intelli-  
gence ;

Sentimens délicats , desirs pleins d'innocence ;

Sermens réitérés de ne changer jamais ,

D'un amour bienheureux ce sont là tous les  
traits.

Mandrague à cet objet sent redoubler sa rage ;

Un bonh ur si parfait est pour elle un outrage ;

Mandrague aime Damon , amante à cheveux  
blancs ;

Croit elle plaire encore après deux foistrente ans ?

*I. Vol.*

*D v L'A-*

## ACTE II MERCURE DE FRANCE

L'Amour pour se joüer lui fit certe blessure,  
L'Amour auparavant en avoit fait gageure,  
Il se servit d'un trait par le temps émoussé,  
Un trait plus précieux eût été mal placé.

La nuit avoit franchi la moitié de sa course,

Et l'on voïoit déjà les feux tardifs de l'Ourse,

Morphée avoit par tout répandu ses pavots,

L'Amour seul dédaignoit l'insipide repos ;

Mandrague en ce moment dans un lieu solitaire,

De Cyprés couronnée et ceinte de fougere,

Trace sur le gazon mille signes divers,

Et d'une voix terrible évoque les Enfers ;

Les Démons conjurés viennent en diligence.

» Pour vaincre de Damon la triste indifférence ;

» Disent les noirs esprits , il faut lui faire voir

» Sa Bergere infidele , et tromper son espoir ;

» Par l'effort de son art Mandrague peut sans  
peine ,

» Changer en un instant de l'Amour la Fontaine ;

» Que son cristal trompeur par Damon consulté,

» Offre près de Fortune un Rival bien traité.

Le Soleil commençoit à peine sa carrière ,

Et ne faisoit encor qu'annoncer la lumiere,

Quand Damon inquiet des songes de la nuit ,

Vers la source fatale accourt pour être instruit ;

A son premier coup d'œil dans l'Onde men-  
songere ,

Un Rival lui paroît auprès de sa Bergere ,

*I. Vol.*

*Et*

Ce Rival est comblé des plus douces faveurs ;  
C'est assés, dit Damon, terminons nos mal-  
heurs ;

Il s'éloigne aussi-tôt de la source inhumaine ,  
Sa fureur le conduit dans la grotte prochaine ,  
Et là sans réfléchir sur son cruel dessein ,  
De l'épieu qu'il portoit il se perce le sein ;  
Le sang à gros boitillons coule de sa blessure ;  
Mon sang, dit le Berger, va laver ton parjure ,  
Ingrate, mon trépas te rend tous tes sermens ,  
Sans crime par ma mort fais toi d'autres Amans.

Fût-ce le Dieu d'Amour, ou Mandrague la Fée,  
Fût-ce le pur hazard, ou bien la destinée ,  
Qui mènent Fortune en ces funestes lieux ?  
D'abord sur la Fontaine elle jette les yeux ;  
Elle n'y cherche point de sa beauté l'image ;  
L'amour de son Berger la touche davantage ;  
Damon est-il fidèle, a-t'il d'autres amours ?  
Lorsque l'on aime, hélas ! on soupçonne tou-  
jours ;

Desir trop curieux, malheureuse imprudence ?  
Les sermens de Damon, et sa perseverance,  
Ne suffisoient-ils pas pour prouver son ardeur ?  
Falloit-il consulter cet oracle trompeur ?  
Falloit-il consulter cette source perfide ?  
Fortune voit Damon aux genoux de Mélide ;  
Fortune à cet objet s'enflamme de courroux ;  
Pour donner un cours libre à ses transports  
jaloux.

D vj Elle

## II. 4 MERCURE DE FRANCE

Elle entre dans la Grotte, où d'une voix mourante,  
Damon prononce encor le nom de son  
Amante ;

Elle aperçoit son sang , elle entend ses soupirs ,  
Pour un cœur amoureux quel cruel déplaisir !  
Sa colere s'éteint , la pitié lui succede ,  
Vaine compassion , inutile remede !

« Quel Démon , dit Fortune , a pour notre  
malheur ,

« Changé cette Fontaine, et produit notre erreur

« Ah ! je t'aimois, Damon, et Damon m'aime  
encore ,

« Ce sang qui coule , hélas ! prouve trop qu'il  
m'adore ;

« Mourir avec Damon a pour moi des apas ;

« Il trace le chemin , et je suivrai ses pas ;

Damon qui reconnoît la voix de sa Bergere ,

Malgré la mort présente entr'ouvre la paupiere ;

Par un dernier effort ce malheureux Amant

Tend les bras à Fortune et meurt en ce moment ;

Fortune , de sa part , par sa douleur saisie

Dans cet embrassement s'affranchit de la vie ;

Ainsi ces deux Amans , les bras entrelassés ,

Au milieu de la mort demetrent embrassés ;

Mandrague qui les voit , chérit leur destinée ,

La mort qui les unit lui paroît fortunée ,

Elle maudit son art , elle pleure son sort ,

Sans fruit , de son Berger elle a causé la mort.

*Pierre de Frasnay.*

*I. Vol.*

*IV.*



**IV. LETTRE de M. D. L. R. écrite  
à M. Maillart , ancien Avocat en  
Parlement , sur quelques Sujets de Lit-  
terature , &c.**

**J**E me suis engagé , Monsieur , à vous  
faire connoître le P. de Nieremberg,  
Auteur de l'Ouvrage dont la Traduction  
Arabe a fait la matiere de ma dernière  
Lettre, et le mérite de cet Ouvrage. J'em-  
prunterai pour cela les termes mêmes  
d'une Lettre du R. P. Tournemine , à  
qui je me suis adressé pour être instruit  
moi-même exactement sur ce digne Su-  
jet de sa Compagnie.

» Jean-Eusebe de Nieremberg , né en  
» Espagne en 1590. mort en 1658. étoit  
» Allemand d'origine. Nous avons peu  
» de Jesuites plus celebres et plus saints;  
» la rigueur de sa mortification étonne.  
» Il a beaucoup écrit , et ses Ouvrages  
» de pieté sont traduits en toutes les  
» Langues. On estime plus que les au-  
» tres le *Discernement du Temps et de l'E-*  
» *ternité*, dont nous avons une excellente  
» Traduction François. *Le prix inesti-*  
» *mable de la Grace*, qui n'a point été  
I. Vol. traduit

## 2126 MERCURE DE FRANCE

» traduit en François et mériteroit de  
 » l'être. *Les prodigieuses adresses de l'A-*  
 » *mour de Dieu pour les Hommes*; Ouvrage  
 » très propre à enflammer les cœurs les  
 » plus froids. *L'Aimable Jesus et l'Ai-*  
 » *mable Marie*, traduits en François.  
 » Ces Livres sont originairement Espa-  
 » gnols. On a de lui plusieurs Livres et  
 » plusieurs Collections *in fol.* sur des ma-  
 » tières de piété en Latin.

» Dans quelques-uns, Imitateur de  
 » Seneque, il propose, dans un stile éner-  
 » gique, les Maximes les plus magnan-  
 » mes de la Philosophie Stoïque, puri-  
 » fiées, étendues, prouvées par les lu-  
 » mières du Christianisme. Nous avons  
 » peu de bons Livres qui élèvent autant  
 » l'esprit et le cœur que *l'Adoration en es-*  
 » *prit et en vérité. L'Art de la Volonté.*  
 » *Théopoliticus*, ou la Politique divine.  
 » *La Vie divine*, écrits en Latin. Il ne  
 » faut pas omettre un excellent *Traité*  
 » *contre les Scrupules*, en Espagnol et tra-  
 » duit en François.

» Le Pere de Nieremberg a encore don-  
 » né au Public deux grands Ouvrages La-  
 » tins) l'un sur l'Histoire naturelle du nou-  
 » veau Monde, l'autre sur l'origine de  
 » l'Ecriture Sainte. Et en Espagnol, de  
 » petits *Traités de Politique et des His-*  
 » *toires Saintes.* » On

» On ne comprend pas qu'un homme  
 » souvent occupé dans les Missions, et qui  
 » n'a jamais refusé de se prêter aux bon-  
 » nes œuvres, d'instruire, de soulager, de  
 » diriger les personnes les plus abjectes,  
 » ait trouvé le temps d'écrire un si grand  
 » nombre d'Ouvrages, dont la plupart  
 » demandent de l'étude et du travail.

Je crois, Monsieur, qu'en voila assés  
 pour nous faire connoître ce saint Per-  
 sonnage. S'il vous restoit encore quelque  
 empressement sur son sujet, il sera aisé de  
 vous satisfaire, car il m'est tombé depuis  
 entre les mains un Memoire, récem-  
 ment fait, qui contient un détail de la  
 Vie du P. de Nieremberg, et un dénom-  
 brement en XLVII. Articles, de tous  
 ses Ouvrages et des Traductions qui on-  
 ont été faites, lequel me paroît exact  
 et curieux. D'ailleurs son Traité le plus  
 estimé *De la difference du Temps et de  
 l'Eternité, &c.* ayant été traduit en Fran-  
 çois par le R. P. Brignon, et imprimé  
 en 1708. Vous pouvez consulter le Li-  
 vre même, ou l'Extrait qu'en ont fait  
 les Auteurs des Memoires de Trévoux,  
 (Décembre 1708.) qui contient aussi un  
 court Eloge du même pieux Auteur; vous  
 pouvez, dis je, voir encore dans le mê-  
 me Journal, (Septembre 1714.) d'au-  
 1. Vol. res



1128 MERCURE DE FRANCE  
tres particularités sur sa Vie et sur ses  
Ouvrages , ensorte que j'estime inutile  
de vous en dire davantage.

Mais en obmettant ce qui pouroit al-  
longer ma Lettre sans nécessité , je crois  
devoir prévenir une demande que vous  
me ferez , sans doute , et qui naît du  
Sujet que je viens de traiter. La Traduc-  
tion Arabe du Livre du P. de Nierem-  
berg a été faite dans un des Monasteres  
des Montagnes de l'Anti-Liban , comme  
nous l'avons vû cy-dessus. Quel est ce  
Monastere, qu'on s'est seulement conten-  
té de nommer , me direz-vous ? Par  
quels Religieux est-il occupé ? Quel est  
leur Institut ? Y en a t'il d'autres pareils  
dans un Pays entierement soumis à la  
domination des Infideles ? Cela est en  
effet digne d'une loüable curiosité. Pour  
y satisfaire je n'ai qu'à exposer ici la  
Notice de ces Mona-teres , telle que j'ai  
eû soin de la prendre pour moi, et qu'el-  
le devoit entrer dans un troisiéme Tome  
du Voyage de Syrie et du Mont-Liban ,  
à la suite de l'Etat présent de l'Eglise  
Maronite, travail que d'autres occupa-  
tions ont interrompu.

Je dois cette Notice au bon Prêtre  
Maronite *Elias Simonius* , Secrétaire du  
Patriarche Etienne , le même qui vint à

I. Vol.

Paris

J U I N. 1736. 1129

Paris pour les affaires de sa Nation en l'année 1701. et qui, en ajoutant à mes Memoires plusieurs éclaircissemens utiles, m'instruisit particulièrement sur l'E-tat où étoit alors l'Ordre Monastique de cette Eglise. Je traduirai seulement l'O-riginal Latin, que je conserve, écrit de la main de l'habile Maronite dont je viens de vous parler.

*NOTICE Topographique des Monasteres  
du Mont Liban , Anti-Liban , &c.*

Nos principaux Monasteres sont pré-sentement dans le *Kesroan* et dans la Province du Liban, nommée *Jobbé*. Pour les autres qui sont situés dans les Ré-gions de Botrys et Biblis, autrefois en si grand nombre, ils sont (a) présente-ment presque abandonnés, ainsi que plusieurs autres des Contrées de *Jobbé* du *Kesroan*, &c.

Le principal Monastere entre tous ceux de *Jobbé*, est *Canobin*, Siege Patriarchal de toute l'Eglise Maronite. Suit le Mo-nastere de *sainte Marie Hhauga*, dans la même Vallée; c'est le Lieu de la rési-

(a) Ces Monasteres plus exposés par leur situation à l'abord et souvent à l'insulte des Infideles, que ceux qui sont dans l'interieur des Montagnes, n'ont pas pu se soutenir et ils sont, pour la plupart détruits.

I. Vol.

denesq

2150 **MERCURE DE FRANCE**  
dence de l'Evêque de Botrys. Le Monastere de *S. Elizée*, dans la même situation, où demeurent aussi des Carmes Déchaux; le Pere Gabriel d'Alep en est Abbé, et y a introduit la Réforme depuis environ dix ans; ses Religieux y menent une vie toute angelique. Le Monastere de *S. Antoine Abbé*, celebre dans le Pays par le concours des Personnes affligées de maladies, sur tout de celles qu'on croit venir de l'opération du Diable. Les Infideles y accourent comme les Chrétiens; et on voit souvent arriver des guérisons merveilleuses, &c. c'est dans ce Monastere que demeure l'Evêque de Biblis.

Il y a à deux lieues delà, du côté de l'Orient, un autre très-beau Monastere. C'est celui de *sainte Maure*, où sont aussi des Religieux Réformés; (a) ils ont pour Abbé un grand Serviteur de Dieu, de la Ville d'Alep. Du même côté de l'Orient et à une pareille distance de deux lieues, est le Monastere de *S. Serge*, Lieu de la résidence de l'Evêque de Sarepta. Il y a encore plusieurs autres Monasteres

(a) Depuis mon retour de Syrie, quelques Monasteres des Maronites, par le désir d'une plus grande perfection, ont reçu des Religieux Réformés du même Institut et de la Congrégation d'Alep.

I. Vol.

dans

dans la même Province de *Jobbé*; mais il suffira d'avoir parlé ici des plus considérables.

Continuons par ceux de la Région \* de *Kesroan*, on trouve du côté du Midi le Monastere de *S<sup>te</sup> Marie de Hhagle*, gouverné par le pieux Abbé *Joseph*, et vers le Couchant est un autre Monastere que régit l'Abbé *Liberat*, neveu de celui que je viens de nommer. Environ à trois lieues de distance et en retournant vers le Midi, est un autre Monastere de *S. Antoine Abbé*, surnommé *Aain Varga*, qui est sous la discipline de l'Abbé *Chairallah*.

Du côté de l'Orient, et au milieu de la même Région, est situé un autre Monastere de *S. Serge*, surnommé de *Raiphun*, bâti par le Seigneur \* *Abu-Kansau*, et par l'Evêque *Accuri*, dans lequel réside quelquefois l'Archevêque de Sidon; dont le frere nommé *Sergius*, est Abbé. Il y a encore dans le même Monastere

\* *Le Kesroan est la Région que les François appellent Castravent, et les Arabes Galadkharjah, ou le Liban extérieur, parce qu'elle est le dehors d'une partie du Liban, tournée vers la Mer de Syrie.*

\* *C'est le nom du Prince, aujourd'hui Chef de toute la Nation Maronite, qui prend le titre d'Emir, étant le Commandant du Pays.*

I. Vol.

deux

1132 MERCURE DE FRANCE  
deux autres freres de l'Archevêque et de  
l'Abbé, avec leur Pere, tous Religieux  
Prêtres. Il ne faut pas oublier deux sœurs,  
filles du même Pere, Religieuses dans un  
lieu séparé du même Monastere, et un  
quatrième frere, le plus jeune de tous,  
qui a fait ses études à Rome, dans le  
College\* des Maronites, Prêtre sçavant,  
et qui est actuellement Professeur du  
Grand Duc de Toscane dans l'Univer-  
sité de Pise.

Au dessous de ce Monastere, et vers  
l'Occident, on trouve celui de *S. Arle-  
mins*, dans lequel a résidé pendant près  
de deux années le Patriarche d'aujourd'  
d'hui, par \* les raisons que vous sçavez.  
C'est la demeure ordinaire de l'Evêque  
d'Arcas.

Plus bas encore et dans une Vallée qui  
regarde la Mer de Syrie, il y a un dou-  
ble Monastere apellé *Hharase*, l'un sous  
le titre de la Bien-heureuse *Vierge Ma-*

\* Ce Collège a été fondé par le Pape Grégoire  
*XIII.* en l'année 1584. avec des revenus et des  
Privilèges considérables, mis sous la protection d'un  
Cardinal &c.

\* Le Patriarche Etienne avoit été obligé de quit-  
ter sa résidence ordinaire de Canobin, à cause des  
exactions de l'Emir des Turcomans ou Amediens,  
qui occupent cette partie du Mont-Liban, où est la  
Maison Patriarchale.

I. Vol.

rie,

rie , et l'autre sous celui de *S. Jean Baptiste*. Dans le premier il y a une nombreuse Communauté de Religieuses , dont l'Abbesse s'apelle *Marie de Darun*. Personne ne peut entrer dans ce lieu , si ce n'est l'Evêque et le Confesseur. Le second Monastere , éloigné du premier seulement de deux cent pas , est occupé par des Religieux qui ont soin de ces Vierges , et vaquent aux affaires temporelles de l'un et l'autre Monastere : ils ont pour Supérieur , l'Abbé *Pierre* , Prêtre d'une singuliere vertu.

Sur les Confins de la même Région de Kesroan , entre le Couchant et le Midi , est situé le Monastere de *S. Elisée* , élevé sur une Colline , et gouverné par l'Abbé *Elie Gemayel* , homme d'un mérite distingué . et en réputation dans tout le Pays , de joindre une grande pieté à une profonde érudition. Sur la même Ligne et environ à deux lieuës de distance , en tirant vers le Midi , est le Monastere des *Archanges* , bâti en partie par l'Emir *Maam* , \* Prince des Druses , lequel est gouverné par l'Abbé *George*. Au dessous

\* *Maam* est le nom de la maison des Emirs ou Princes Druses , divisée en plusieurs branches. C'est pour cela que les Turcs apellent ces Emirs , *Manogli* , les enfans de la Race de *Maam*.

I. Vol.

de

1134 MERCURE DE FRANCE  
de ce Monastere , et du côté du Couchant , est celui de *S. Moïse Martyr*, entièrement construit par un autre Emir des Druses , nommé *Abdallah* , et de la même Maison. Il est régi par l'Abbé *Dieu donné*.

De l'autre côté de la Montagne , et vers le Septentrion , on trouve encore un Monastere de *S. Antoine Abbé* , surnommé *Del Ras* , dont le *P. Pierre* est Abbé , et où réside quelquefois l'Archevêque\* de Nicosie. Au dessous est le Monastere de *S. George* , dit *Bhordok* ; dont l'Abbé se nomme *P. Joseph* , élevé à Rome , dans notre College. Au dessus de ce dernier on voit sur une Colline du côté du Midi , le Monastere de *S. Josué* , nouvellement rebâti sur les ruines de l'ancien , par le même Emir des Druses , *Abdallah*. L'Abbé s'appelle *P. Pierre*. Au dessous est le Monastere de *S<sup>te</sup> Marie de Tamisc* , où réside l'Evêque d'Alep , et qui a pour Abbé , *P. Clarus* , petit neveu de ce Prélat. Et ce sont-là les principaux Monasteres des Montagnes de Kesroan.

Dans la Région des Druses , les deux plus considérables sont 1°. ce-

\* Ce Prélat prend la qualité de Métropolitain de l'Isle de Chipre.

L. Vol.

lui

lui de *S. Jean Baptiste* surnommé de *Rosce Maya*, qui a été bâti par l'illustissime Seigneur *Joseph Simonius Heronite*, Evêque de Tripoly. Ce Prélat après avoir publié deux gros Volumes de sa composition, sur la Morale Chrétienne, sur les Sacremens, sur les Rites de l'Eglise, &c. aussi recommandable par sa doctrine et par sa piété, que par son éloquence, mourut le 15. Décembre de l'année 1695, âgé seulement de cinquante ans, après avoir travaillé vingt-six ans à la vigne du Seigneur. Toute la Nation l'a universellement pleuré et regretté, et ces regrets ont été exprimés par des Cantiques funebres, composés exprès en Vers Syriaques, qui étoient dans la bouche de tout le Monde. Il ne faut pas oublier qu'en considération de son rare mérite, et pour satisfaire à l'impatience de la Nation, le Patriarche lui avoit donné l'Ordination dans un âge moins avancé que celui qui est requis dans les Sujets ordinaires. 2°. Un autre Monastere du même nom de *S. Jean-Baptiste*, qui doit aussi sa construction au pieux Prélat dont on vient de parler. L'Abbé qui le régit s'appelle *Dieu Donné*. Enfin dans les mêmes Montagnes des *Druses*, est aussi le Monastere de saint

I. Vol. Jean



Jean *Del Hharf*, bâti en plus grande partie par les soins du même Prélat.

Tel étoit, Monsieur, l'état des Monasteres de l'Eglise Maronite dans les Montagnes du Liban, de l'Anti-Liban, &c. au commencement de ce siècle, et je sçais que cet état n'est point changé, si ce n'est par rapport à ceux qui les gouvernoient alors, qui sont, pour la plupart, décedés. Vous auriés, peut-être, désiré un peu plus de détail concernant l'Histoire Monastique, &c. mais vous vous souviendrez, s'il vous plaît, que cette Notice n'a été dressée que pour moi, l'Auteur sçavoit que j'avois déjà été instruit sur les Lieux et que je connoissois la plupart de ces Monasteres. D'ailleurs les éclaircissemens que vous pourriés demander sur ce sujet, se trouvent dans mon Voyage de Syrie et du Mont Liban, imprimé à Paris en 1722. et dans les Notes dont j'ai crû devoir accompagner le Dénombrement que vous venez de lire. J'ajouterai seulement deux ou trois Observations en finissant ma Lettre.

Les Moines dont il est parlé cy-dessus, se disent de l'Institut de S. Antoine, lequel leur a été laissé par S. Hilarion, mais ils suivent au fond la Regle de

*J. Vol.*

*S.*

S. Basile. Leur vie est extrêmement austère et laborieuse ; l'habit consiste en une Robe de laine noire assés étroite , qui ne descend que jusqu'à mi-jambe , en un Scapulaire de même étoffe ou de poil de chèvre , aussi fort court , et en un petit Capuchon , ayant les jambes nuës , avec des Babouches noires à leurs pieds. Il y en a cependant plusieurs qui vont nuds pieds.

On sera surpris , sans doute , en lisant l'article des Religieuses Maronites , qui vivent dans ces Montagnes et qui sont du même Institut. Elles nous ont été long-temps inconnuës ; je ne sçache personne qui en ait parlé avant l'Auteur de la *Syrie Sainte* , Livre imprimé à Paris en 1660. Cet Auteur parle assés succinctement des Monasteres d'Hommes , situés dans les Montagnes du Liban , il paroît même qu'il n'en a connu que cinq ; mais il décrit particulièrement l'état où étoit alors un Monastere de Religieuses. Voici son Narré , tiré du Chapitre II. de la premiere Partie.

» Il y a aussi un Monastere de Religieuses  
 » du même Ordre , qui est d'une haute ré-  
 » putation de sainteté. Tout leur Bâtiment  
 » ne consiste presque qu'en une Eglise ,  
 » où ces Filles sont logées comme des Co-

I. Vol.

E. Colombes

» lombes dans leurs nids , dans de petits  
 » recoins pratiqués entre l'élevation de  
 » la voûte et du toit , à peine y a-t'il un  
 » peu plus de place qu'il n'en faut pour  
 » leur corps , et ces Cellules sont si bas-  
 » ses qu'elles ne s'y peuvent tenir debout.  
 » Pour les Parloirs on n'en sçait pas le  
 » nom , moins encore la forme. Tout l'em-  
 » ploi de ces Servantes de Dieu n'étant  
 » que de chanter le divin Office , médi-  
 » ter , prier et travailler. L'obéissance  
 » qu'elles rendent à leur Supérieure est  
 » admirable , leur pauvreté est grande et  
 » leur simplicité comme divine.

L'Auteur revient au Chapitre IV. à l'é-  
 tat des Religieux Maronites ; mais c'est  
 pour ne parler que d'un seul Monastere  
 que les Religieux , dit-il , ont rebâti de  
 leurs mains ; à cent pas duquel , ajoute-  
 » t'il , il y a une Maison de Religieuses , et  
 » ce qui est merveilleux , ces deux Mai-  
 » sons ne sont presque composées que  
 » d'une Famille , du Pere et de la Me-  
 » re , des Fils et des Filles , avec quel-  
 » ques autres Serviteurs et Servantes de  
 » Dieu , qui ont suivi leur exemple , &c.

Dans la suite du même Chapitre , il  
 nomme en passant encore un Monastere  
 de Religieuses Maronites *apellées* , dit-il ,  
*de S. Jean d'Arache , ou des Bois.*

*I. Vol.*

Bien

Bien des années après l'Edition de la Syrie Sainte du P. B. deux autres Missionnaires de la même Compagnie, ont aussi parlé des Monasteres des Maronites. On trouve le peu qu'ils en ont dit dans le IV. Tome des *Nouveaux Memoires des Missions de la Compagnie de Jesus dans le Levant*, imprimé à Paris, chés Cavelier en 1724. Le premier est le R. P. Antoine Nacchi, Superieur General des Missions en Syrie et en Egypte, qui dans une Lettre écrite au très R. P. General, pour lui rendre un compte particulier des Missions de Syrie, parle en passant et par occasion, de celle d'*Antoura*, des Religieux et Religieuses Maronites, dont il ne nomme pas un seul Monastere; mais rien n'est d'ailleurs plus édifiant ni plus vrai que tout ce qu'il dit de la Catholicité, de la docilité et des autres excellentes qualités des Chrétiens Maronites.

Le second est le R. P. Petitqueux; dont il y a dans le même Livre une Lettre adressée au P. Fleuriau, contenant la Relation de son Voyage au Mont Liban, depuis Tripoli jusqu'à Canubin, aux Cedres, &c. Cette Relation est pareillement curieuse et édifiante. Il y est parlé d'un fort petit nombre de Monasteres de Religieux Maronites; et dans

ce narré, je ne sçai par quelle fatalité on trouve des erreurs qui sautent aux yeux de ceux qui connoissent un peu les noms et la situation des Lieux.

Par exemple, le Monastere de *Mare-lichia* ou de S. Elisée, qu'occupent les Carmes Déchaux, où l'Auteur de la Lettre dit qu'il arriva le lendemain de son départ de Tripoly, est nommé dans cette Lettre *Marserkis*, ce qui ne fut jamais son nom, mais celui d'un autre Monastere tout different.

Il ne dit rien de M. de Chasteüil à l'occasion de son Tombeau qu'on voit au fond de la Grotte servant d'Eglise aux P. P. Carmes de *Marelichia*. Le P. Nacchi dit la raison de cette obmission dans une Lettre préliminaire au P. Fleuriau, qui sert de Préface à ce IV. volume des Memoires; mais le P. Nacchi défigure le nom de ce celebre Solitaire qu'il écrit Châteuil au lieu de Chasteüil. qui est le second nom de sa Famille\* écrit et prononcé de cette dernière maniere, avec l'expression de la Lettre S. *Quam ab oculo casto DE CHASTEUIL nominant*, dit son Epitaphe, que j'ai rapportée ailleurs. Ce même nom est encore plus défiguré dans le Voyage d'Orient, *Ili-*

\* *Galaup de Chasteüil,*

*L. Vol.*

*Merarim*

*erarium Orientale*, du P. Philippe de la T. S. Trinité, puisque son Traducteur, autre Religieux Carme Déchaussé, en parlant de ce même Solitaire, l'appelle M. de *Chetui*. Enfin le P. Labbat, en publiant les Memoires du Chevalier d'Arvieux, nous dit encore *le sieur de Châteil*. On peut douter si ce nom est ainsi écrit dans le Manuscrit de son Auteur, qui connoissoit bien la Famille de *Chastell*, et qui auroit dû d'ailleurs s'exprimer plus civilement, en parlant d'un Gentilhomme d'extraction et si distingué par son rare mérite.

Je reviens au P. Petitqueux, dont l'erreur topographique continuë en disant qu'en partant du Monastere de *Marsequis*, ils allerent à celui de *Marelicha*, ou de S. Elisée; car ce dernier nom appartient au Monastere qu'il venoit de quitter. Il dit que ce prétendu *Marelicha* est situé sur le bord du Fleuve appelé *Nabiret-Hadicha*. Le Fleuve des Saints. Il a voulu dire *Nhar-Kadicha*, ou le Fleuve Saint. Ce qu'il dit des Religieux de la Réforme d'Alep, qui n'étoit pas encore introduite quand je visitai le Mont Liban, est tout neuf; curieux et fort touchant, sur tout à l'égard de ceux qui occupent le Monastere de saint

7141 **MERCURE DE FRANCE**  
Antoine, à deux lieues de Canubin,  
dont il est parlé dans la Notice ci-des-  
sus. Je suis, Monsieur, &c.

---

Les mots des deux Enigmes du Mercure  
de May, sont la *Pierre à fusil* et le *Tour  
des Convens*. Les Logogryphes ont dû  
s'expliquer par *Conscience* ; *Chalumeau* ;  
*Framboise* ; *Tamertan*. On trouve dans le  
premier *Scie*, *Once*, *Science*, *Seine*,  
*Cosne*. Au deuxième, *Atule*, *Chameau*.  
Au troisième, *Brie*, *Arbois*, *Ambre*,  
*Fisme*, et au quatrième, *Marne* et *Ter*,  
*La*, *Re*, *Merlan*, *Asne*, *Mâle*, *Mât*,  
*Ame*, *An*, *Mer*, *Mal*, *Rat*, *Rale*, *Re-*  
*lan*, *Rame*, *Armer*, *Tan*, *Taner*.



## E N I G M E.

**F**ermé chacun me touche, ouvert je suis à  
craindre ;

Qui m'exerce sur soi perd le droit de s'en  
plaindre ;

Le vieillard par mes soins prend un air moins  
hideux ,

Et je le rajeunis, mais pour un jour ou deux.

Contre mon Conducteur l'on s'emporte, l'on  
jure ,

I. Vol.

52

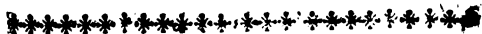
Fil tâtone en jasant, s'il n'a pas la main sûre.  
 Pour me connoître mieux j'ajouterai ces mots ;  
 Je sers de Pacotille aux Cadets de Bordeaux.

*M. Fuzillier le fils.*

## ENIGMA.

**A** *Eriis quondam volitans in nubibus hæsit ;  
 Et refluis, eadem viva, natavit aquis.  
 Præteritos reddit , præsentis prorogat annos ;  
 Invidiam seri temporis una domat.  
 Absenti loquitur , ladit rostrata , juvatque ;  
 Dùmque aliis vitam fœnerat , ipsa caret.*

Authore D. C. D. St. G.



## LOGOGYPHE.

**E**N cinq lettres je suis Province,  
 Dont le nom fait celui d'un Prince.  
 Mon dernier membre étant à bas ,  
 Est bien foible qui ne m'a pas.  
 Quatre après deux , de notre vie ,  
 Comme un , deux et trois , fait partie.  
 Si tôt que mon col est dehors ,  
 Je suis la source des trésors.  
 3. 5. 2. 4. est un grand Homme.  
 2. 4. et 5. porte la somme ;  
 1. Est.

E iij Tém



## 1744 MERCURE DE FRANCE

Tête et ventre vont avant Sol.  
Mettez ma queue au lieu du col ;  
Je circule dans l'Allemagne,  
Et sans tête dans la Champagne.  
Un , trois et cinq , ne plaît souvent  
Qu'à celui qui n'a plus de dent.  
Deux , un et trois , est chose rare ;  
Nom dont souvent fourbe se pare.  
Deux , un et cinq , ne se peut voir  
Et cependant nous fait mouvoir .  
Joignez-y la lettre dernière ,  
C'est la fin de toute Prière.  
Courage ; allons jusques au bout ;  
Remettez ensemble mon tout .  
Trois et quatre , changeant de place ;  
Chés moi raison ne trouve grace .

*La Motte Tilley.*

### AUTRE.

**J'** Ai dix pieds et je suis fort petite et sans chan-  
mes :

Cependant maintes fois au milieu d'un repas  
Quiconque veut jouir de mes foibles apas ,  
Ne peut me dépouiller sans me donner des larmes.

Dans mes trois premiers pieds on voit un corps  
affreux

Inébranlable , dangereux .

*I. Koll.*

*Renverser.*

Renversez ces trois pieds, au lever de l'Aurore.  
Je précède Diane ; et, troublant leur repos,  
J'éveille et fais chanter comme moi les Echos.  
5 et 7, un et 10, sans que je sois peccore,

Mon mauvais destin me réduit  
A porter une queue et suivre une Maîtresse ;

5. 10. 1. 8 et 10, symbole de finesse.

6. 4. 9, Je fais les plaisirs de la nuit.

1. 4. 5. et 10, instrument de Galère.

6. 4. 3, je sers à passer la rivière.

1. 7. 8. 9. et 10, la leçon d'un Acteur.

6. 4. 1, un Duché vassal du Roi de France.

4. 1. 5. 10, je suis faite pour ta deffense.

5. 4. 8. 9. 10, utile au voyageur.

6. 1. 7. 3, vilain ivrogne,

Vien me sucer le sang, pour en rotgir ta tro-  
gne.

4. 5. 6. 1. 10, on me porte en collier.

En moi l'on trouve encore un poisson, un  
gibier,

Un symptôme de mort, une fameuse Ville,

Un terme de blazon, l'allure d'un Cheval,

Ce que l'homme a de plus que tout autre animal,

Un Moine, un Saint qui mit par écrit l'Evan-  
gile,

Une pièce de marbre, un fromage, un cordeau,

Et la défense du Corbeau.

Par M. de Berville de Chartres.

E-v. NOU



## NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX ARTS, &c..

**E**CLAIRCISSEMENTS LITTERAIRES, sur un Projet de Bibliothèque Alphabétique sur l'Histoire Littéraire de *Cave*, et sur quelques autres Ouvrages semblables. Ouvrage Périodique. Lettre II. à M. l'Abbé \* \* \*. *A Paris*, chés *le Breton*, Quay des Augustins, au coin de la rue Gist-le-Cœur, à la Fortune, 1736. Brochure in 4.

L'ART DE GUERIR PAR LA SAIGNÉE, où l'on examine en même-temps les autres secours qui doivent concourir avec ce Remède, ou qui doivent lui être préférés dans la cure des maladies, tant médicinales que chirurgicales, par M. *Quesnay*, Chirurgien reçu à S. Côme. *A Paris*, chés *Guillaume Cavelier*, rue S. Jacques, au Lys d'or, in 12.

METHODE pour apprendre l'Orthographe et la Langue Française sans sçavoir le Latin. Les Thèmes y sont tout préparés  
I. Vol. sans

sans être orthographiés , 1. vol. in 8. Nouvelle Edition. Par M. Jacquier. Le prix est de trois livres relié. *A Paris, chés le Glenc, rue de la vieille Bouclerie, près le Pont S. Michel. La veuve Josse, rue S. Jacques, près S. Yves, à la Colombe Royale. Le Gras, Grand-Sale du Palais, à l'É couronnée. La veuve Pissot, Quay de Conti, à la descente du Pont-Neuf, M. DCC. XXXVI.*

Nous avons parlé plus d'une fois de cette Méthode comme d'un bon Livre en son genre, dont nous aprenons que la pratique continuë d'avoir beaucoup de succès dans le Public.

*MEMOIRES HISTORIQUES concernant le Gouvernement de l'ancien et du nouveau Royaume de Tunis, avec des Reflexions sur la conduite d'un Consul & un détail du Commerce, par M. de St. Gervais, ci-devant Consul de France à Tunis, Volume in 12. A Paris chés Ganeau fils Libraire, rue S. Jacques vis-à-vis S. Yves, à S. Louis.*

On croit ne pouvoir donner une meilleure idée de ce Livre, qu'en rapportant une partie des principaux Articles qui y sont contenus. L'Auteur commence par rapporter ce que l'Histoire ancienne nous

1. Vol.

E vj

aprend

1148 MERCURE DE FRANCE  
apprend de Tunis ; il fait ensuite quelques remarques sur les ruines de Carthage. Des ruines de Carthage il vient aux maisons qui ont donné des Rois à Tunis , d'où il passe à la naissance de cet Etat , qu'il suit jusqu'à nos jours dans ses différentes révolutions. Après avoir rapporté ce qu'il a appris de plus marqué des derniers Rois , qui ont régné dans Tunis , il décrit la forme du Gouvernement ancien et présent, les mœurs du Pays, les usages, les forces de cet Etat, la politique, la Religion, la conduite que doit tenir un Consul avec la Nation, avec les Consuls ses Collegues, avec les Puissances du Pays et avec la Cour. M. de St. Gervais y joint quelques réflexions sur la manière dont se doivent comporter les Consuls avec les Députés de la Chambre du Commerce et les Deputés avec les Consuls, ces Réflexions sont suivies d'un détail du Commerce qui se fait en cette Echelle. Il finit ses Memoires par un court Exposé du climat du Pays.

Le même Libraire vient de mettre en vente la nouvelle édition de la Théologie Morale du P. Antoine, Jésuite, sous ce titre : *Theologia Moralis universa complectens omnia morum precepta & principia decisionis omnium conscientie casuum*,  
I. Vol. Suis

J U I N: 1736. 1149

*his quaque momentis stabilita ad usum Pa-*  
*rochorum et Confessariorum &c. 4 vol. in*  
12. Le nombre des Editions de ce Livre  
on fait assés connoître le mérite; il est  
en usage dans beaucoup de Séminaires.  
Ce même Libraire donnera incessam-  
ment au Public, la Théologie Dogma-  
tique, du même Auteur, qui n'a pas en-  
core paru, en 7 vol. in 12. Enfin il pré-  
pare une nouvelle édition des Eglogues  
de Virgile, traduites en Vers François,  
avec un Recueil de Poësies, par M. Ri-  
cher, revûë, corrigée & augmentée;  
1. vol. 8.

RETHIMA, ou la belle Georgienne;  
Histoire véritable, quatrième Partie. A  
Paris chés *Musier* pere, Quai des Au-  
gustins; & *Dupuis* fils, grand- Sale du  
Palais.

Les trois Parties de Rethima ayant  
été goûtées par beaucoup de personnes,  
l'Auteur ose se flâter qu'elles seront en-  
core plus contentes de cette quatrième.  
Les Aventures qu'on y voit, sont d'au-  
tant plus intéressantes, que malgré la  
singularité des choses qu'on y rapporte,  
elles sont pourtant dans le vrai sembla-  
ble, et même dans le vrai, pouvant s'a-  
ppliquer à des événemens connus.

*L. Vol.*

*Les*

1148 MERCURE DE FRANCE  
apprend de Tunis ; il fait ensuite quel-  
ques remarques sur les ruines de Cartha-  
ge. Des ruines de Carthage il vient aux  
maisons qui ont donné des Rois à Tu-  
nis , d'où il passe à la naissance de cet  
Etat , qu'il suit jusqu'à nos jours dans ses  
differentes révolutions. Après avoir ra-  
porté ce qu'il a appris de plus marqué des  
derniers Rois , qui ont régné dans Tu-  
nis , il décrit la forme du Gouvernement  
ancien et present, les mœurs du Pays, les  
usages, les forces de cet Etat, la politi-  
que, la Religion, la conduite que doit  
tenir un Consul avec la Nation, avec les  
Consuls ses Collegues, avec les Puissan-  
ces du Pays et avec la Cour. M. de St.  
Gervais y joint quelques réflexions sur  
la maniere dont se doivent comporter les  
Consuls avec les Députés de la Chambre  
du Commerce et les Députés avec les  
Consuls, ces réflexions sont suivies d'un  
détail du Commerce de Tunis en 1766  
Echelle.  
court F  
Le

J U I N.

1736.

1249

*Quoique momentis stabilita ad usum Pa-*  
*rochorum et Confessariorum &c. 4 vol. in*  
3-2. Le nombre des Editions de ce Livre  
en fait assés connoître le mérite; il est  
en usage dans beaucoup de Séminaires.  
Ce même Libraire donnera incessam-  
ment au Public, la Théologie Dogma-  
tique, du même Auteur, qui n'a pas en-  
core paru, en 7 vol. in 12. Il y a en-  
core une nouvelle édition des *Épigrammes*  
de Virgile, traduites en Vers français,  
avec un Recueil de Poésies de ce Poète.  
Nouv. revûe, corrigée & augmentée,  
4 vol. 8.

RETHIMA, ou la Vie de Saint  
Pierre véritable, par le P. de la  
Compagnie des *Musier* &c.  
Paris; & Digne

aux  
s de  
rep  
Nis  
qu'  
au  
bleq  
qu'à  
voir  
ver



## 1130 MERCURE DE FRANCE

Les projets injustes s'y trouvent renversés, les intrigues de fourberie dévoilées, l'homme de mauvaise foi confondu, le crime puni, et la vertu récompensée, après avoir triomphé de ses ennemis.

On donnera incessamment la cinquième Partie.

VOYAGES faits principalement en Asie, dans les XII. XIII. XIV. et XV. Siècles, par Benjamin de Tudele, Jean du Plan Carpin, N. Asselin, Guillaume de Rubruquis, Marc Paul Venitien, Hairon, Jean de Mandeville, et Ambroise Contarini, accompagnés de l'Histoire des Sarrasins et des Tartares, et précédés d'une Introduction concernant les Voyages, et les nouvelles Découvertes des principaux Voyageurs, par Pierre Bergeron, 2. vol. in 4. à deux colonnes. *A la Haye*, chés Jean Neaulme 1735.

*Assemblée publique de la Société Royale des Sciences de Montpellier, tenue dans la grand-Salle de l'Hôtel de Ville le premier Mars 1736. M. l'Evêque Président. Brochure in 4. de 28. pages. A Montpellier, de l'Imprimerie de Jean Mariel, Imprimeur des Etats, & de la*  
I. Vol. Société

On a lû dans cette Assemblée deux Eloges et quatre Mémoires. Les Eloges n'étant pas susceptibles d'Extrait, on les donne dans la Brochure tels qu'ils ont été prononcés ; et on s'est contenté de faire un Précis des Mémoires , qui pût donner quelque idée au Public des occupations de l'Académie. On y conserve les originaux de ces Mémoires , pour les faire paroître dans un tems plus favorable.

Dans l'Eloge de M. Nissolle l'aîné , Docteur en Médecine , on dit qu'il étoit *scavant avant que d'être Docteur* , et en état d'enseigner avant que d'en avoir reçu la Licence ; qu'il n'envisageoit pas le Doctorat comme la fin de ses Etudes , mais comme un engagement qui l'obligeoit à travailler pour porter dignement le nom de Docteur.

Dans la Disette de 1709. les Vaisseaux chargés de bled arrivés sur les Côtes de Provence et de Languedoc , répandirent la joye dans tout le Pays ; mais M. Nissolle , plus attentif au bien public qu'à sa propre conservation , laissant aux autres le soin de se pourvoir de bon bled pour leur nourriture , ne songea qu'à profiter des criblures , où il crut pouvoir

I. Vol. trouver

## 1152 MERCURE DE FRANCE

trouver des graines particulieres, qui-lui découvroient de nouvelles plantes : il ne fut pas trompé dans ses esperances, ces prétendues ordures furent une espece de pépiniere de Simples, qu'il décrivit avec soin, et dont il fit part aux Botanistes, avec lesquels il étoit en correspondance &c.

M. Nissolle a immortalisé son nom dans la Botanique, non-seulement par le grand nombre de Plantes qu'il a découvertes, et dont il a donné des Descriptions très-exactes, mais encore par celles auxquelles l'illustre M. Tournefort a donné le nom de *Nissollia* ; nom qu'elles porteront, tant qu'il y aura des Botanistes au monde.

Entre plusieurs morceaux d'Histoire Naturelle qu'on a de lui &c. il communiqua l'observation qu'il fit de l'Animal qui produit le Kermes, ou Vermillon : cette coque merveilleuse, si utile dans les Teintures et dans la Médecine, que quelques-uns appellent improprement Graine, et que d'autres croient une espece de Gale, ou Excrescence de l'*Ilex Aculeata Coccii*, *Glandifera*, est pourtant l'ouvrage d'un Insecte rampant, que M. Nissolle a vû travailler, qu'il a pris souvent sur le fait, et dont il a divulgué

Le secret dans un Mémoire communiqué à l'Académie Royale des Sciences.

L'Auteur de l'Eloge de M. Rivière , dit que les opérations de Chimie étoient ses recreations ordinaires ; il ne travailloit pas à ce que les Alchimistes appellent le Grand-Oeuvre ; content d'un honnête patrimoine , il ne songeoit qu'à redonner la santé à ceux qui l'avoient perduë ; c'étoit l'unique fin qu'il se proposoit : la découverte d'un bon remède fut toujours pour lui la Pierre Philosophale qu'il avoit en vûë.

On raporte dans cet Eloge en parlant de plusieurs Mineraux de la Province de Languedoc , que *les Dents de Lamie* ; qu'on trouve parmi beaucoup d'autres Pétrifications , dans les Carrieres de Boutonnet , et qu'on appelle vulgairement , *Dents de Serpent* , subirent aussi l'examen qu'en fit notre Académicien ; qu'il fit voir que ces Dents conservoient la nature Animale , et que leur Email , quoiqu'exposé pendant un tems immémorial à l'injure du tems , avoit donné néanmoins par l'action du feu , des principes de même nature , mais en moindre quantité , que ceux que l'on tire des parties des Animaux qui n'ont souffert aucune alteration.

*L. Voh.*

On

On ne raporte pas les Observations et les Opérations sur le venin de la Ciguë et sur l'yvraie , qui se trouve quelquefois mêlée avec le bon grain , non plus que ses preuves , pour détruire l'erreur populaire des prétendus changemens du froment en yvraie , et de l'yvraie en froment.

Le sujet du Mémoire lû par M. de *Guilleminet* , roule sur les Courans qui regnent dans la Méditerranée , dont il attribué la cause générale au flux de la Mer Océane , qui y entre par le Déroit de Gibraltar. Ce Mémoire fut trouvé très-instructif et très-curieux.

M. *Chicoyneau* parla sur les mouvemens qui arrivent aux fleurs des Plantes, qu'on appelle *Chicotacées*.

Le feu ou le mauvais usage de l'eau et du vin , fournit à M. *Gauleron* le sujet d'une petite Dissertation , dans laquelle il fit voir par des raisonnemens tirés de l'Economie Animale , et par des Experiences Physiques , que la boisson la plus conforme à notre nature , est un mélange à peu près égal d'eau et de vin. Il fit voir les inconveniens qu'il peut y avoir à ne boire que du vin tout pur , de même qu'à ne boire que de l'eau toute pure : il prouva ces inconveniens par

I. Vol.

l'expé-

l'expérience du Thermomètre , qui , plongé dans un mélange égal d'eau et d'esprit de vin , s'élève considérablement par la douce chaleur que ce mélange contracte , et qu'il communique à la liqueur du Thermomètre , chaleur qui n'arrive pas en le plongeant dans l'esprit de vin tout pur , ni dans l'eau toute pure , non plus que quand l'esprit de vin domine trop dans le mélange. Ces expériences font voir que l'eau a besoin d'être dégoûdée , pour pouvoir animer doucement les fluides de notre corps , qui sont d'une nature grasse , et par-là , fort sujets aux épaissemens qui peuvent boucher les vaisseaux des viscéres. Il fit voir de plus la nécessité d'un agent spiritueux dans la Nature , pour animer les sucs qui doivent faire vegeter les Plantes ; mais il ajouta que si cet agent est trop vif , il détruit les organes des Plantes , au lieu de favoriser leur végétation.

Cette Analogie du corps humain avec les Plantes , fait voir que la mode qui loue tant la boisson de l'eau toute pure , ne doit pas être toujours suivie ; et qu'il y a autant de danger de boire l'eau pure , qu'il y en a à boire le vin tout pur. En un mot , il conclut que la mode ne doit

1156 **MERCURE DE FRANCE**  
pas étendre sa juridiction sur les alimens; que le goût doit nous faire choisir ceux qui sont les plus agréables, et que la raison et l'expérience doivent décider du rapport de convenance ou de disconvenance, que les alimens ont avec notre tempéramment, si nous voulons éviter une partie des dérangemens que les excès, ou le mauvais choix des uns ou des autres, sont capables d'y produire.

L'Histoire de la Lithotomie, ou des différentes Méthodes dont on s'est servi jusqu'ici pour tirer la Pierre de la Vessie, fut le Prélu de du Mémoire que lût M. Goulard sur cette matiere.

**M E M O I R E S** de Hambourg, de Lubeck et d'Holstein, de Dannemarck, de Suede et de Pologne; *par feu Messire Aubery du Maurier*, Auteur des Mémoires de Hollande. *A Blois, chés Masson, à Paris, chés David l'aîné, Quay des Augustins, à la Providence; chés Briasson, rue S. Jacques, à la Science, et chés Clouzier, rue S. Jacques, à l'Exu de France, 1736.* vol. in 12. 2. liv. relié.

Les premiers Ouvrages de M. du Maurier ont été si bien reçus du Public, et réimprimés tant de fois en France et en Hollande, que son nom seul suffit pour

*I. Vol.*

donner.

donner de la réputation à ses nouveaux Mémoires trouvés après sa mort. Leur plus bel ornement, c'est la vérité. Fidele dans tout ce qu'il écrit, M. du Maurier n'affirme rien sur le témoignage d'autrui, il a presque toujours été le témoin des choses, dont il est l'Historien. Le Public qui attendoit depuis long-temps ce second Ouvrage, y reconnoitra sans peine le stile du premier; ces deux Ouvrages se ressemblent trop, et trop peu d'Ouvrages leur ressemblent.

INSTRUCTION sur les Lettres de Change et sur les Billets négociables, suivant l'Edit du Commerce, les Déclarations et Arrêts rendus depuis 1673, jusqu'à présent, et les Usages des Places et des Négocians. *A Blois, chés Masson; à Paris, chés David l'aîné, Quay des Augustins, à la Providence, et chés de Nully, Grand' Sale du Palais, à l'Ecu de France.* 1736. vol. in 12. 25. sols relié.

Ce Livre est une compilation exacte des meilleurs Auteurs qui ont écrit sur cette matiere: on a jugé nécessaire d'y relever plusieurs endroits du parfait Négociant, qui repugnent à des autorités rapportées, et aux Usages reçus. Enfin on n'a rien négligé pour en faire un guide

1. Vol. des



1158 **MERCURE DE FRANCE**  
des Négocians, des Commis, des Fac-  
teurs, et de toutes Personnes qui veulent  
se mettre au fait des Lettres de Change  
et des Billets négociables.

**MEMOIRES DE MONTECUCULI,**  
Generalissime des Troupes de l'Empe-  
reur, divisés en trois Livres, 1°. de  
l'Art Militaire en general, 2°. de la  
Guerre contre les Turcs, 3°. de la relation  
de la Campagne de 1664, nouvelle Edi-  
tion revûë et corrigée par l'Auteur, et  
augmentée de plus de 200. Notes Histo-  
riques et Géographiques. *A Strasbourg,*  
chés Jean Raynold Doulseker, le pere.  
vol. in 12, pp. 469. 1735.

**LA PROMENADE DE S. CLOUD,**  
ou la Confidence réciproque, 2. vol. in  
12. *A Paris,* chés Grégoire Antoine  
Dupuis, Grand'-Sale du Palais, au S.  
Esprit. 1736. premier vol. de 251. pp.  
le second, de 192.

**TRAITE' DE L'ABUS** et du vral  
sujet des Apellations qualifiées du nom  
d'Abus; par Charles Fevret, Seigneur de  
S. Memy et Godan, Conseiller, Secre-  
taire du Roi au Parlement de Bourgo-  
gne, et Conseil des trois Etats de la  
1. Vol. même

J U I N. 1736. 1159  
même Province. *Nouvelle Edition* corrigée et augmentée de sçavantes Notes.  
2. vol. in fol. *A Lyon*, chés Duplain, pere et fils, et les freres de Ville. Et se vend à *Paris*, chés Gabriel Martin, rue saint Jacques, 1736.

LES ŒUVRES DE VIRGILE, Traduction nouvelle, le Latin à côté, avec des Notes Historiques et Geographiques. Par M. l'Abbé de la Landelle de S. Remy, in 12. Tome premier pp. 363. T. II. pp. 361. T. III. pp. 371, T. IV. 371. *A Paris*, chés Jean Barbon, 1736.

HISTORIA Leodiensis, per Episcoporum et Principum Seriem digesta, ab origine Populi usque ad Ferdinandi Bavari Tempora. Studio et accurato labore R. P. Foulon, è Societate Jesu, fol. 2. vol. *Leodii*, 1736. Cet Ouvrage se trouve chés le sieur Montalant, Libraire, Quay des Augustins.

Le R. Pere François-Marie de Marsy, Jesuite, Regent du College de LOUIS LE GRAND, Auteur d'un Poëme Latin, sur la Tragédie dont nous rendîmes compte dans la seconde Partie du Mercure de Decembre 1734. recita l'an passé à  
I. Vol. l'ouverture

1780 **MERCURE DE FRANCE**  
l'ouverture des Classes un Poème Latin  
sur la Peinture. L'empressement des  
Connoisseurs a obtenu de lui qu'il l'im-  
primât. Quand il auroit caché son  
nom, on auroit aisément deviné l'Au-  
teur ; son genie, son stile, sa versifica-  
tion l'auroient découvert ; la matiere du  
nouveau Poème étoit difficile ; l'art et  
l'esprit ont surmonté les difficultés. *Char-  
les-Alphonse Dufresnoy*, avoit senti l'em-  
barras de mettre en beaux vers des pré-  
ceptes toujours secs, et qu'on fait perdre  
de vûë, si l'on affecte de les charger d'or-  
nemens, dans son Poème Latin sur la  
Peinture, si rare aujourd'hui et si esti-  
mé, que le celebre *Depiles*, ce parfait  
Connoisseur en Peinture, l'a traduit en  
Français pour l'instruction de nos Pein-  
tres, et pour les rendre, comme ils le  
sont presentement, au moins égaux aux  
Italiens.

Dans ce Poème, Dufresnoy renonçant  
à plaire, se contenta d'instruire. Le Pere  
de Marsy a tenté de joindre l'utile à  
l'agréable, et on peut dire qu'il a réüssi.  
Son imagination aussi sage que fertile a  
embelli l'aridité des regles, sans leur  
ôter ni la précision ni la netteté, et il  
les rend plus claires par le choix heureux  
des exemples, par l'usage ingénieux,

*I. Vol.*

mais

mais circonspect des métaphores , il peint, lors même qu'il enseigne. Un Lecteur intelligent s'en apercevra d'abord dans la distribution que le Poëte fait des differens genres de Peinture. Le Pere de Marsy présente aux jeunes Peintres plusieurs Tableaux aussi ingenieusement inventés , que faciles à exécuter.

Son genie heureux se fait encore mieux goûter dans la suite réguliere des préceptes sur l'expression de la belle nature , sur l'unité de la composition , sur le dégagement du champ et la position convenable des figures , sur les bienséances , le *costumé*, l'étude de l'Antique, l'exactitude du Dessein, les agrémens du Coloris, l'adresse dans les Teintes, le menagement du clair obscur.

L'imagination du Poëte brille encore plus quand il prescrit la nécessité de donner de la vie aux figures, et de peindre les passions jusqu'à rendre les differens mouvemens des mêmes passions.

Il a vû la Sainte Therese de la Chapelle de Versailles , du même œil dont les Connoisseurs l'ont vûë , et il s'est aperçû comme eux , que le fameux Peintre s'entendoit mieux à représenter les charmes d'une jeune beauté, qu'à faire passer sur le visage d'une Sainte le feu sacré

I. Vol.

F dont

1162 **MERCURE DE FRANCE**  
dont son cœur brule. Il recommande habilement aux Peintres de la Magdeleine d'être plus attentifs à exprimer sa pénitence , qu'à relever ses attraits.

Après l'exposition des regles de l'Art, il met sous les yeux les divers caracteres des grands Hommes qui y ont excellé , tantôt il les peint d'un seul trait , tantôt pour les faire mieux connoître , le Poëte copie le Peintre. On doute que la vûe de cette Grotte merveilleuse où Jules Romain avoit représenté *la chute des Geans* , fit plus de plaisir que la description n'en fait.

Le Poëte transporté à Rome , admire les chef - d'œuvres qu'elle renferme ; bientôt Raphaël l'attache seul , Attila arrêté par S. Leon , la Transfiguration , enlèvent ses suffrages , et obtiennent avec raison la préférence. Rendu à sa Patrie , il parcourt Fontainebleau , Versailles , S. Cloud , le Luxembourg , le Val de Grace , l'Eglise de Notre-Dame , des Carmelites de la rue S. Jacques , le Noviciat des Jesuites , le Cloître des Chartreux , quelques Cabinets , et il ne porte plus envie à l'Italie : mais il souhaite de devenir subitement Peintre pour représenter le Triomphe pacifique de notre aimable Roy. Ce Tableau seroit

*I. Vol.*

com-

comparable à ce que la Peinture a produit de plus accompli , si la plume du Poète étoit un Pinceau.

Personne n'ignore que l'Université de Paris , toujours attentive à procurer à la jeunesse qui lui est confiée , toutes les instructions qui peuvent lui convenir , ne neglige rien pour y réussir. Comme elle sent que l'étude de la nature peut servir non seulement à orner l'esprit des jeunes gens , mais encore à les élever jusqu'à son Auteur , dont elle publie la gloire ; semblable à une bonne Mere uniquement occupée de l'éducation de ses enfans , elle s'applique d'une maniere particuliere à les bien instruire de la Physique , qui est l'étude de la nature.

Elle ne se borne pas à des principes de pure speculation ; mais voulant , pour ainsi dire , faire toucher au doigt ce qu'elle montre à l'esprit , elle fait faire des experiences dans ses Ecoles qui confirment les principes qu'elle a une fois établis.

Elle se sert pour cela de tout ce qu'il y a de plus habile en ce genre. Elle avoit fait une grande perte dans la Personne de M. de *Poliniere* , dont le seul nom

1164 MERCURE DE FRANCE  
fait l'éloge, elle scût la reparer par le  
digne choix qu'elle fit de M. le *Monnier*,  
le fils, à qui un vrai mérite a procuré  
depuis peu une place à l'Académie Royale  
des Sciences ; mais comme ses heureux  
talens, sur tout pour l'Astronomie,  
n'ont pas manqué de le faire connoître  
au Roy, et que Sa Majesté se faisant  
gloire de faire fleurir les Sciences dans  
son Royaume, lui a fait l'honneur de  
le nommer avec d'autres Sçavans pour  
aller dans le Nord faire des Observations  
qui regardent l'Astronomie et la Géo-  
graphie, il n'a pû continuer de travailler  
pour l'Université, et il est parti depuis  
un mois.

Mr. son frere a été choisi pour remplir  
sa place. Outre ses dispositions naturel-  
les, il a toujours été élevé sous les yeux  
de M. son Pere, celebre Professeur de  
Philosophie au College de Harcour, et  
de l'Académie des Sciences, dont tout  
le monde connoît les rares talens ; muni  
des mêmes instrumens que son digne  
Frere, avec lequel il n'a pas laissé de  
travailler dans toutes les opérations de  
Chymie, il travaille encore tous les jours  
avec succès pour enrichir la Physique  
des nouvelles découvertes qu'il fait dans  
le sein de la nature : ainsi on a lieu d'es-  
perer

*I. Vol.*

perer qu'il n'y réussira pas moins que les personnes auxquelles il a l'honneur de succeder. C'est ce dont on croit être obligé d'avertir ceux qui aiment à approfondir les secrets de la nature, et d'ajouter que l'Université se fait un plaisir de recevoir chés elle les Etrangers qui veulent assister aux expériences.

---

*COMPLIMENT à Mr. de Nicolai sur le Prix qu'il vient de remporter à l'Académie des Inscriptions.*

**A**UX Gascons étonnés enfin la Renommée  
T'annonce encor victorieux :

Bien qu'elle soit à feindre accoutumée ,

Ce qu'elle dit ici pour moi n'est point douteux.

Jadis l'Eleve de Chiron ,

Fît moins dans les Champs d'Illion ,

Redouter aux Troyens les foudres de sa rage ,

Que tu ne feras craindre aux Sçavans de notre  
âge

Ta profonde érudition.

Achille étoit invulnérable

En tout son corps , le talon excepté.

Mais j'ignore de quel côté

Mes yeux pouroient te voir domptable.

L'Histoire en vain prône Jason ,

Et sa valeur dans les Batailles :

*L. Vol.*

*F ii j*

*La*



# 1766 MERCURE DE FRANCE

La Conquête de deux Médailles  
Vaut bien celle de la Toison.  
Que dis-je ? elle vaut plus ; à Typhis , à Médée  
La gloire du succès , aussi-bien qu'au Héros  
Semble devoir être accordée ,  
Et tu ne dois qu'à tes travaux  
L'honneur d'avoir vaincu de terribles rivaux.  
L'art de Typhis sçut braver les naufrages ,  
Et l'Argo vint surgir au port.  
Médée assoupissant par de puissans breuvages  
Les Monstres furieux que Jason mit à mort ,  
De son amant trahit la gloire.  
J'admirerois plus sa Victoire ,  
S'il la devoit à son effort ,  
Si des dents d'un Dragon la rénaissante armée ,  
Si les Taureaux dont l'halcine enflammée ,  
Semoit l'effroi de toutes parts ,  
N'eussent été vaincus par de magiques arts.  
Ton Typhis , cher Ami , c'est ton jugement  
même.  
Tu sçais fuir du sçavoir les écueils dangereux ,  
Et ton exactitude extrême  
Te tient lieu d'un prestige heureux ,  
Qui te feroit dompter des Rivaux généreux ,  
Poursui , poursui ta route , et marque chaque  
année  
Par des combats , par des succès nouveaux ;  
Que jamais la Victoire à te suivre obstinée ;  
N'ose abandonner tes drapeaux.

*L. Vol.*

**LETTRE**

*L E T T R E Sur l'Académie de la  
Rochelle.*

**V**ous sçavez, Monsieur, que les Corps Litteraires sont en quelque sorte obligés de rendre compte au Public de leurs travaux, et que sa critique ou son approbation sert également au progrès des Lettres; c'est dans cette vûë, et pour satisfaire d'ailleurs aux motifs de son établissement, que l'Académie de la Rochelle s'assembla publiquement le 18 du mois dernier; heureuse de trouver dans ces Séances extraordinaires les moyens de témoigner avec éclat à son auguste Protecteur, ses sentimens de respect et de reconnoissance.

Cette Assemblée se tint dans la grande Salle de l'Hôtel du Gouvernement; on observa le même ordre qui avoit été suivi lors de l'ouverture publique. Voyez le *Mercur* du mois de Juillet 1735. page 1593. M. l'Evêque étoit à la tête des Académiciens honoraires, et avoit à sa droite le Directeur, le Chancelier, et les autres Académiciens.

M. l'Abbé d'Arger, que le sort avoit fait Directeur pour la seconde fois, ou-

« vit la Séance par un Discours dont voici quelques traits.

« Ce n'est point assés, Messieurs, pour  
 « une Société formée en Corps d'Académie, de s'instruire des belles connaissances dans le secret des Conférences particulières, elle doit se montrer  
 « au dehors, et faire jouir le Public du  
 « fruit de ses études.

« C'est sur de si sages Maximes que  
 « cette Compagnie, à l'exemple des plus  
 « célèbres Académies du Royaume, s'est  
 « mise dans l'usage de tenir des Assemblées publiques deux fois chaque année. Aux jours marqués, ses portes  
 « sont ouvertes à tous les Gens de Lettres, et les Discours qu'on y prononce  
 « avec plus de solennité et d'appareil  
 « qu'aux Séances ordinaires, ont toujours, par l'importance où la variété des  
 « Sujets, de quoi piquer la curiosité, et  
 « soutenir l'attention de ceux qui les  
 « écoutent . . . .

« Tantôt ce sont des Confreres que  
 « l'Académie s'associe, et qui nouvellement initiés dans le Sanctuaire des Muses, y viennent payer le tribut de leur  
 « adoption; non par des éloges flatteurs  
 « que la Compagnie n'entendrait qu'avec  
 « peine, et que, par un sage Reglement,

*L. Kol.*

» elle

» elle a bannis de ses Assemblées, mais par  
 » des Sujets de Litterature traités avec  
 » goût, d'où les sentimens de gratitude  
 » ne sont pas exclus, et, qui mis à la  
 » place de ces effusions de reconnoissan-  
 » ce, et de cet amas de loüanges étu-  
 » diées, tiendront lieu désormais de dis-  
 » cours de remerciement . . . . .

» Tantôt ce sont des Evenemens frapans  
 » et singuliers, interessans pour la Pa-  
 » trie, et où la gloire du Souverain et  
 » celle de la Nation se trouvent liées, et  
 » qu'il convient sur tout à une Société  
 » Litteraire, établie et formée par l'au-  
 » torité du Prince, de célébrer dans une  
 » cérémonie publique . . . . .

» Parmi les fonctions Académiques il  
 » n'en est point de plus interessante, et  
 » dont nous nous acquittions plus volon-  
 » tiers, que de célébrer la gloire du Roy,  
 » et la prosperité de son Regne. Déjà ce  
 » Sanctuaire des Lettres a réenti des  
 » Victoires de nos dernieres Campa-  
 » gnes . . . . .

» A ces chants de triomphe vont suc-  
 » ceder des Hymnes pacifiques pour le  
 » retour de ces jours heureux, qui vont  
 » continuer dans une Paix profonde le  
 » cours d'un Regne jusqu'ici tranquille  
 » et florissant . . . . .

I. Vol.

F. v.

» Mais

» Mais ce bonheur dont je parle  
 » n'est-il pas prématuré ? et ne me repro-  
 » chez-vous point en secret, Messieurs,  
 » qu'impatient de vous faire goûter les  
 » fruits de la Paix, je hazarde de les ceûil-  
 » lir avant le temps?.....

Après ce Discours, Mr. d'Arger pro-  
 nonça une Ode sur la Paix. Il dit en l'a-  
 nonçant que ce tribut de sa veine devoit  
 être regardé plutôt comme un pressen-  
 timent de joye, et un Augure favorable  
 du bonheur que nous esperons, que  
 comme une heureuse production du ge-  
 nie, et le fruit du commerce familial  
 que les Maîtres de l'Art ont avec les  
 Muses.

A la suite de ce Poëme, Mr. Martin de  
 Chassiron lut un Discours sur le goût. Je  
 me borne à vous en faire connoître l'ordre  
 et l'œconomie. L'Auteur essaia d'abord de  
 d'éveloper l'origine de ce sentiment natu-  
 rel et exquis, d'en faire sentir les avan-  
 tages, et de fixer les qualités qui lui sont  
 propres, et qui le distinguent du juge-  
 ment. La premiere Partie fut employée  
 à marquer les principales causes qui cor-  
 rompent le goût des hommes en général,  
 et les défauts qui semblent plus particu-  
 lièrement affectés aux Gens de Lettres. Dans  
 la seconde, M. de Chassiron fit voir,

*I. Vol.*

que

que si le goût par un privilege singulier n'admet pas les préceptes comme nécessaires, il ne les rejette pas comme inutiles, et qu'à l'exemple des autres qualités naturelles, il a besoin des secours de l'Art et de l'expérience pour arriver à sa perfection, &c.

Mr. Desbarbalières fils, Médecin du Roy, cy-devant Associé à l'Académie, fit ensuite la lecture d'une Dissertation sur la cause essentielle de la fièvre; quoique les Pièces de ce genre n'entrent pas dans l'ordre de celles qui font l'occupation ordinaire de l'Académie, cependant l'Assemblée reçût avec plaisir un système nouveau sur une matiere qui a toujours partagé les plus célèbres Médecins. Cette Dissertation fut suivie d'un remerciement en peu de mots, sur la Place de Titulaire que l'Académie venoit d'accorder à M. Desbarbalières.

Suivant la liberté que la Compagnie a laissée aux Recipiendaires de choisir les sujets de Littérature qu'ils voudroient traiter, M. l'Abbé Bonvalet lut un Discours contre les *Ecrivains licentieux*. Son dessein général fut de montrer que l'on doit regarder ces Auteurs comme ennemis des Lettres dont ils détournent la fin, comme ennemis de la nature dont ils

1172 MERCURE DE FRANCE  
prostituent les talens , comme ennemis  
de l'Etat, dont ils corrompent les Sujets;  
Il seroit inutile de vous en dire davan-  
tage sur ce Discours , que M. Bonvalet  
se propose de donner incessamment au  
Public.

La Séance fut terminée par un Dis-  
cours de M. l'Abbé de Lavau , Prieur  
d'Aytné , Aacadémicien associé, sur l'u-  
tilité des Conférences Litteraires : Voici  
comme il annonça son dessein.

» Un Amateur des Muses a coutume  
» de partager le temps de son étude en-  
» tre deux objets , le plaisir de la lectu-  
» re , et le travail de la composition ;  
» mais quelques avantages qu'il puisse  
» retirer de l'un et de l'autre , il lui sera  
» impossible d'arriver à la perfection, s'il  
» n'a soin de conférer souvent avec les  
» Gens de Lettres.

Je ne rapporterai que la fin du Dis-  
cours de M. de Lavau : après avoir prou-  
vé par plusieurs exemples , combien les  
conseils des Hommes de Lettres sont uti-  
les pour châtier , ou pour perfectionner  
nos compositions , il amena en cette  
manière l'éloge du Prince Protecteur.

» C'est l'utilité de ces Conseils mu-  
» tuell ment donnés et reçûs qui a réuni  
» dans plusieurs Provinces les Amateurs

*L. Vol.*

*des*

» des belles Lettres , et qui a formé le  
 » nœud de ces Sociétés sçavantes qui  
 » font aujourd'hui la gloire et l'orne-  
 » ment du Royaume. La vôtre , Mes-  
 » sieurs , y tient un rang distingué ; je  
 » n'ose dire par le mérite de ses Sujets ,  
 » il m'est défendu d'en parler , mais je  
 » dirai hardiment , par l'éclat et la splen-  
 » deur de son Mécène. Elle ne voit au-  
 » dessus d'elle qu'une seule Académie  
 » où préside un nom plus Auguste. Si  
 » vous n'avez pas vôtre Souverain mê-  
 » me pour Protecteur , vous avez un  
 » Prince de son Sang qui a déjà com-  
 » mencé à lui rendre une partie de la  
 » gloire qu'il en a reçûe ; un Prince qui  
 » s'étant fait le Disciple de la Sagesse  
 » ancienne et moderne , a réussi dans les  
 » Lettres au-delà de son âge et de sa nais-  
 » sance , et qui par les Lauriers pacifiques  
 » d'Apollon et de Minerve , s'est dispo-  
 » sé à cueillir les sanglans Lauriers de  
 » Mars ; un Prince qui jaloux des droits  
 » sacrés du Trône , a volé vers le Rhin  
 » sur les aîles de la Victoire , pour par-  
 » tager l'honneur de venger l'injure qui  
 » lui avoit été faite , et qui a signalé ses  
 » premières armes par la chute de ces  
 » remparts orgueilleux , qui semblent  
 » n'avoir tenu contre les plus opi-  
 » niâtres.

L. Kol.

niâtres.



# 174 MERCURE DE FRANCE

« niâtres efforts , que pour lui donner le  
 « loisir de déployer avec plus d'éclat les  
 « différentes parties du genie Militaire ;  
 « Un Prince en qui la qualité que l'on  
 « regarde communément comme la plus  
 « grande des Heros , est la moindre des  
 « siennes , dont la valeur toute éclatante  
 « qu'elle est , se trouve en quelque sor-  
 « te éclipsée par son humanité , par sa  
 « bonté, par son affabilité, par sa liberalité  
 « et par toutes ces vertus , qui inspirent  
 « aux Peuples l'amour et l'adoration.  
 « Manes des grands Contis , Heros ma-  
 « gnanimes, qui avez été l'appui , la gloi-  
 « re et les délices de la France , avec  
 « quelle complaisance voiez-vous ce  
 « jeune et noble rejetton, &c.

« Pardonnez - moi ce transport ;  
 « Messieurs , mon zele me fait pres-  
 « que oublier ma foiblesse , il n'apar-  
 « tient ici qu'à vous de donner au Prince  
 « qui vous protège les loüanges dont il  
 « est digne , comme il n'appartient qu'à  
 « lui de vous faire souffrir celles que vous  
 « mérites , &c.

L'amour que vous avez, Monsieur ,  
 pour le progrès des Lettres , vous fera  
 voir avec plaisir les efforts de l'Acadé-  
 mie , pour mériter la continuation des  
 bontés de son Auguste Protecteur, et

A. l. ol.

les

J U I N. 1736. 1175  
les prémices de son zèle , pour l'honneur  
et la gloire de sa Patrie.

L'Académie vous sera très - obligée ;  
Monsieur , de vouloir bien avertir le Pu-  
blic qu'elle désavoüe la Lettre qui pré-  
cede deux Discours de ses Académiciens  
inserés dans le Mercure de Mars dernier ;  
la Compagnie n'y a aucune part , et a été  
très-mortifiée de trouver ces Discours  
altérés en plusieurs endroits :

J'ay l'honneur d'être , &c.

*A la Rochelle le 19. May 1736.*

On a appris de Lisbonne , que l'Aca-  
démie Royale de l'Histoire s'étant assem-  
blée au Palais le 30. Avril, Dom François  
Xavier de Menezès , Comte d'Ericeira ,  
Directeur , lût un Eloge funebre de l'In-  
fant Don Carlos. Les Peres Louis Car-  
dozo et Jules Francisque , de la Congre-  
gation de S. Philippe de Neri , nommés  
depuis peu pour remplir les deux Places  
vacantes par la mort de Don Manuel  
Telles da Silva , Marquis d'Alegrete , et  
par celle de Don Joseph Contador de  
Argote , remercièrent la Compagnie de  
l'honneur qu'elle leur avoit fait de les  
élire. Dans la même Séance , Don Louis

*L. Koli.*

de

1176 **MERCURE DE FRANCE**  
de Menezès, Comte d'Ericeira, ci-devant  
Viceroy des Etablissmens que les Por-  
tugais ont dans les Indes, fut élu à  
la place de Don Joseph Suarès da Silva,  
qui a demandé, à cause de sa mauvaise  
santé, d'être déclaré Académicien Ve-  
teran.

On écrit d'Italie, que l'Edition du  
fameux *Terence du Vatican*, s'imprime ac-  
tuellement à l'Imprimerie Apostolique,  
avec le Commentaire de feu Monsignor  
*Montefiore*. Elle sera en un Vol. *in fol.*  
Les desseins de l'Original sont copiés et  
gravés exactement, et de la même ma-  
niere qu'ils sont dans cet Original, ils  
sont aussi placés dans l'imprimé en for-  
me de Vignettes, qui contiennent le tiers  
de la page, au haut de chaque Scène.  
Il y aura 160. de ces Planches, outre  
dix grandes qui représenteront des mas-  
ques.

Le Cardinal Albani fait graver les Mé-  
dailles de son Cabinet en 130. Planches,  
qui formeront un Vol. *in fol.*

*De Florence.* Que M. Gori, célèbre  
Professeur en Histoire, ne se contentant  
pas d'avoir mis au jour les *Inscriptions*  
*Antiques, Grecques & Latines*, qu'il a  
trouvées dans la Toscane, et qu'il a

*1. fol.*

rassem-

rassemblées en trois Volumes *in fol.* dont deux ont déjà paru , et le troisiéme est sur le point de paroître ; il a encore entrepris un autre Ouvrage qui doit renfermer tout ce qu'il a pû recueillir de plus antiques et de plus curieux Monumens de ce Pays là ; et comme il est au-dessus de ses forces , de le faire imprimer à ses frais , il en a proposé la Souscription par un Avertissement imprimé l'année dernière. Cet Ouvrage que M. Gori intitule , *Museo Etrusco* , sera en deux Vol. *in fol.* Le premier contiendra 200. Planches gravées , représentant les Divinités adorées par les anciens Etrusques ou Toscans , les Instrumens et les Vases employés dans leurs Sacrifices , et parmi ces Vases seront compris ceux dont le Pape Clement XII. a fait depuis peu l'acquisition , pour enrichir la Bibliothèque Vaticane. Les Anneaux et les Pierres gravées, les Poids et Monnoyes , et les Urnes Sepulchrales ornées d'Inscriptions et de bas-reliefs. Le tout dessiné et gravé par *M. Vincent Franceschini* , Peintre et Graveur habile.

On trouvera dans le second Volume les Explications de l'Auteur , et ses Remarques sur les 200 Planches comprises dans le premier , avec six Dissertations ,

*I. Vol.*

dont

1778 MERCURE DE FRANCE  
dont la première traitera de la Théologie des anciens Toscans, ou du culte qu'ils rendoient à leurs Dieux. La seconde, de leur Mytologie, ou des Fables qu'ils ont adoptées. La troisième regardera leurs Sacrifices, leurs Lustrations et leurs Fêtes. La quatrième, leurs Mœurs et leurs Coûtumes à la guerre, dans leurs Jeux, leurs Chasses, leurs Repas, leurs Nôces et leurs Funérailles. Il sera question dans la cinquième, de la Langue, de l'Alphabet, des Caracteres et des Monumens des anciens Toscans, et l'Auteur y joindra l'explication des Inscriptions Etrusques, donnée à sa priere par M. *Loüis Bourquet*, Professeur de Philosophie, et très-habile dans la connoissance de cette sorte d'Antiquités. Enfin on parlera dans la sixième Dissertation, des choses inventées par les anciens Toscans, soit dans les Sciences, soit dans les Arts.

Des 200. Planches que M. Gori promet, il y en avoit déjà 80. de gravées au mois de May 1735. et il comptoit que tout l'Ouvrage seroit en état d'être delivré aux Souscripteurs au mois de Juin de l'année 1737. Il n'a dû prendre que 200 souscriptions, et chaque souscription est de 80 *Paoli*, qu'on devoit payer tout à la fois.

*L. Vol.*

On

On apprend de Londres qu'on y a imprimé par souscription un *nouveau Traité d'Architecture*, contenant les cinq Ordres, selon les quatre plus celebres Auteurs, Vignolle, Palladio, de Lorme et Scamozzi, avec 125. Planches, et l'explication de chaque Planche, traduit en Anglois sur l'Original de M. de Nativelle, par M. Charles Rivers, 2 vol. in-fol.

On celebra à Utrecht le 27 Mars, avec beaucoup de solennité, le Jubilé ou Année séculaire de l'Institution de l'Université de cette Ville, fondée le 27 Mars 1636. Le jour précédent, tous les Etudiens de cette Académie s'étant rendus dans la Grand'-Salle de l'Auditoire, M. *Burman*, Membre du Conseil de la Ville, et l'un des Commissaires nommés pour la direction de cette Fête, y prononça un fort beau Discours en Latin, et fit présent à chaque Etudiant d'une Médaille, sur laquelle on voyoit d'un côté le Dieu du Rhin avec son Urne, et de l'autre un Soleil levant, avec les Armes de la Ville. Le 27 Mars dès les 7 heures du matin, on commença à sonner toutes les Cloches. Vers les 11 heures, il y eut un très-beau Concert dans l'Eglise du Dom, auquel assisterent, le Magistrat en Corps, tous les

*L. Vol* Membres.

1180 MERCURE DE FRANCE  
Membres des autres Colleges, ainsi que  
le Recteur Magnifique, les Professeurs,  
&c. Dans les intervalles du Concert, M.  
de Drakenbourg, Professeur en Histoire  
et en Eloquence, prononça un Discours  
fort éloquent et convenable à la Fête. Il  
y eut ensuite un magnifique repas, pen-  
dant lequel on fit diverses décharges de  
l'Artillerie et de la Mousqueterie du Ré-  
giment de Guy, qui étoit rangé en haye  
dans les principales avenues pour éviter  
le désordre. Le soir il y eut de très-belles  
Illuminations et des Feux de joye par  
route la Ville. L'affluence du monde qui  
se rendit à Utrecht pour voir cette Fête,  
a été extraordinaire.

La vingt-unième Estampe gravée par le sieur  
*Moyreau*, en large, d'après Ph. Wouvermans,  
vient de paroître et se vend chés le même Gra-  
veur, rue Galande, vis-à-vis S. Blaise, 1736.  
Elle est d'après un des plus beaux Tableaux du  
Cabinet de la Comtesse de Verruë, qui a 24.  
pouces de large, sur 19. de haut. Elle porte  
pour titre la *Boutique du Maréchal*. On voit en  
effet forger des fers, des Chevaux qu'on ferre;  
Belle Fabrique et beau Paysage.

Les deux derniers Portraits que le sieur Odieu-  
vre, Marchand d'Estampes, Quay de l'Ecole, a  
fait paroître de la Suite qu'il fait graver des  
Personnes Illustres dans les Arts et dans les  
Sciences, sont :

*L. Vol.*

JULES,

J U I N. 1736. 1181

JULES, CARDINAL ALBERONI, né  
à Plaisance le 30. Mars 1664.

BERNARD LE BOVIER DE FONTE-  
NELLE, Doyen de l'Académie Française, et  
Secrétaire perpetuel de celle des Sciences.

On vend chés *Bordelet*, Libraire à Paris, rue  
S. Jacques, vis-à-vis le College de Louis le  
Grand, un Ouvrage qui a pour titre : *Abregé de  
la Vie des Saints, avec de courtes Réflexions, des  
Sentences, tirées de l'Ecriture Sainte et des Peres,  
et des Oraisons pour tous les jours de l'année, à  
l'usage des Congrégations de Notre-Dame, &c.*

Les Vies et les Réflexions sont en François, le  
reste en Latin, mais on a eû soin d'en imprimer  
des Exemplaires qui sont tout François.  
La Vie de chaque Saint est accompagnée d'une  
Taille-douce qui représente quelque'une de ses  
Actions. Ces Vies, quoiqu'abregées, entrent  
cependant dans un détail qui fera plaisir à ceux  
qui n'ont pas le temps de les lire dans les Lé-  
gendes. Les Congrégations et les Communautés  
Religieuses, pour qui cet Ouvrage a été fait,  
sçauront gré à M. *Derbois*, Graveur, de lui avoir  
donné une forme aussi parfaite. Il se vend trois  
livres en feüilles; on peut aussi le faire relier en  
trois petits volumes.

La réputation de feu M. *Gervasy*, pour la  
guérison des Loupes et des Tumeurs qui y ont  
raport, étoit si grande par toutes les Cures qu'il  
a faites, que le Public a droit de se plaindre de  
ce que sa Famille a cessé de faire usage du même  
Secret pour la guérison de ces sortes de maladies.  
Mad. de *Selvais*, fille de M. *Gervasy*, sensible  
au bien public, et à la prière de Gens de consi-  
deration,  
I. Vol.



deration , a donné son Remede avec les précautions nécessaires , et comme elle a réussi heureusement , cela l'a engagée à entreprendre différentes Tumeurs dans plusieurs parties du corps les plus délicates ; son Remede a toujours réussi parfaitement et elle a guéri quantité de personnes sans causer aucune inflammation à la partie sur laquelle on l'applique , et on lui fait faire le progrès que l'on juge nécessaire pour la guérison de la Tumeur. La Dame de Selvois ne se sert ni de fer ni de feu , et la douceur de son Remede est si grande , qu'il n'oblige à aucun régime particulier , et n'empêche nullement de vaquer à ses affaires. Elle s'en est servie aussi pour les Ulceres , qu'elle a guéris sans retour. Plusieurs Chirurgiens celebres ont été témoins de la façon dont elle traite ces sortes de Maladies , ayant pris leurs avis dans bien des occasions.

Comme ce n'est point l'interêt qui la fait agir , puisqu'elle ne reçoit point d'argent de qui que ce soit , elle continuera toujours les mêmes attentions et prendra les mêmes suretés pour la guérison de ses Malades , en suivant comme elle a fait jusqu'à présent dans les occasions qui lui paroîtront difficiles , les lumieres et les conseils de Mrs les Chirurgiens , qu'elle espere qu'ils voudront bien lui donner , ne cherchant en cela que l'utilité du bien public.

*Madame de Selvois demeure rue de Condé , à la premiere porte cochere , attenant le petit Hôtel d'Enragues.*

Les sieurs Girardeau le jeune et fils , Négocians , à la grand-rue à Montpellier , donnent avis qu'ils viennent d'inventer une nouvelle Liqueur , à laquelle ils ont donné le nom d'*Hiposeque de di-*

*I. Vol.*

*vers*

par fruits ; que cette Liqueur , qui est généralement goûtée , est dans des bouteilles quarrées , qu'ils ont soin de cacheter , et dont ils signent les Etiquets. Les personnes qui auront besoin de cette Liqueur , de l'*Eau Dauphine* , de leur invention , et de leur *Cinamome* , qu'ils débitent en grande quantité , ou des autres Marchandises de leur Commerce , sont priées de s'adresser directement à eux par la poste.

Le sieur le *Carlier* , Gendre de deffunt *Porcheron* , continué la même Pommade composée de Simples , autorisée par Lettres Patentes du Roy , accordées à deffunt *Porcheron* et à ses successeurs , enregistrées au Parlement , approuvée de M. le Premier Medecin du Roy , de M. *Helverius* , Medecin ordinaire de S. M. et Premier Medecin de la Reine , des Doyen et Docteurs de la Faculté de Médecine de Paris ; lesquels ont eux-mêmes guéri par le seul liniment et frottement de cette Pommade , plusieurs Malades de Rhumatismes inveterés , gouteux , douleurs de nerfs , nerfs retirés , Sciaticques , Paralysies , Enquilauses dans les boëtes des genoux , qui ne cédoient point aux Remedes ordinaires ; elle guérit aussi les playes abandonnées , le lait répandu aux femmes et enflures de jambes ; elle fait transpirer l'humeur au-dehors sans aucunes cicatrices , elle ne se corrompt jamais , et peut se transporter en toutes sortes de Pays. La même Pommade guérit les maux de tête , les fluxions et les hémorroïdes. Il donne la maniere de s'en servir. Les Pots sont de cinquante sols et de cent sols , cachetés de son cachet. Il demeure rue Pavée , quartier S. Sauveur , au premier Appartement , où son Tableau est exposé.

I. Vpl.

L

Le sieur *Charonnat*, Maître Menuisier, Couvreur du Palais, donne avis au Public, que ceux qui voudront avoir des Permissions d'établir des Balances pour peser volontairement les Personnes qui désireront se faire peser, et non autre chose, aux termes de l'Arrêt du Conseil et Commission y attachée, qui permet d'établir des Balances à peser les Personnes seulement tant sur les Boulevarts que hors les portes de la Ville de Paris, ainsi que dans les principales Villes et Foires du Royaume, n'ont qu'à s'adresser à lui; il donnera les Permissions et Pieds nécessaires pour s'établir librement, et faire bonne composition.



## CHANSON A BOIRE

**T**out s'enyvre ici bas, la mode en est commune.

La Noblesse est toujours yvre de qualité,

Les Courtisans de vanité,

Les Financiers de leur fortune,

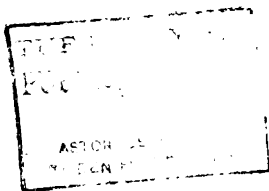
Et les Dames de leur beauté.

Les Héros s'enyvrent de gloire,

Les Amans s'enyvrent d'amour.

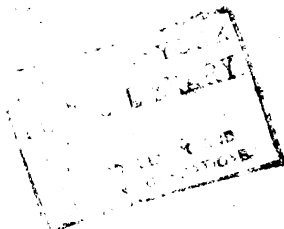
Et moi, chers amis, à mon tour,

Je m'enyvre à force de boire.



I. Vol.

G



*I. Val.*

**COUPLETS**

## C O U P L E T S.

**C** Her voisin , voulez-vous me croire ?  
Ce Nectar fait plaisir à boire ;  
Versez-m'en sans compter les coups ;  
Buvez à moi , je bois à vous.  
C'est passer le temps à merveille  
Que de bien vuidér sa bouteille.



Sans le vin on est sans saillie ;  
Et Mosphée est de la partie ;  
Mais a-t-on le verre à la main ?  
Esprit , gaieté , viennent soudain.  
C'est passer le temps à merveille,  
Que de bien vuidér sa bouteille.



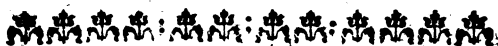
Si l'Amour nous paroît aimable ;  
Cher Bacchus l'es-tu moins à table ?  
Quand ton jus , breuvage des Dieux ,  
Nous rend aussi fortunés qu'eux.  
C'est passer le temps , &c.



Pour chasser la mélancholie ,  
Que vous cause votre Silvie ,  
Et pour n'être plus si rêveur ,  
Que son mépris fasse un buveur.

*L. Vol.**G**C'est*

C'est passer le temps à merveille  
Que de bien vuidcr sa bouteille.



## SPECTACLES.

## LE COMTE DE NEUILLY,

*Comédie Héroïque de M. de Boissy,  
représentée sur le Théâtre Italien pour la  
première fois le 18. Janvier 1736. Extrait.*

*La Scène est à Paris dans l'Hôtel de la  
Marquise.*

Cette Piece n'a pas eu le grand succès qu'on s'en étoit promis après quelques lectures que l'Auteur en avoit faites dans des Assemblées composées de Connoisseurs. Nous n'en donnerons qu'un Argument, qui mettra le Lecteur en liberté de juger si l'on a rendu justice à la Piece, soit dans la lecture soit dans les Représentations; nous y joindrons quelques Vers, et nous choisirons ceux qu'on a trouvés les plus beaux.

*Nelson, Confident du Comte de Neuilly,  
ouvre la Scène avec Lucie, Suivante de  
la Marquise, et de Leonore; il lui demande  
si sa Maîtresse reviendra bientôt de la  
Cour; Lucie répond qu'on l'attend ce  
J. Vol. matin*

matin même; Nelton lui apprend qu'il vient de la part du Comte, à qui il est attaché: Il ajoute que cet illustre Ami, ayant choisi Paris pour azile, souhaite avec ardeur de saluer sa Maîtresse, pour l'assurer de sa réconnoissance, justement méritée par les bons offices qu'elle lui a autrefois rendus. Lucie après lui avoir promis d'en informer la Marquise, le quitte pour se rendre auprès de Leonore sa seconde Maîtresse, qui a mal passé la nuit. Nelton se doute que le Comte de Neuilly brule d'un amour secret, il se retire à l'écart, en le voyant approcher.

Quelques soupirs et quelques mots échappés au Comte, ayant confirmé Nelton dans ce soupçon, il s'approche et prie ce Mylord de ne lui plus cacher d'où peut venir son trouble secret; le Comte lui avoue enfin qu'après avoir toujours résisté à l'amour, il s'est rangé sous ses loix dans les dernières années de sa vie, et qu'il aime Leonore. Nelton lui propose de lui permettre d'agir pour lui auprès de l'objet de son amour, sans le commettre; le Comte de Neuilly y consent.

Nelton veut employer le ministère de Lucie, pour faire sçavoir à Leonore l'a-

*L. Vol.*

*G ij*      *mour*



mour que le Comte a pour elle. Lucie fait entendre à Nelton qu'elle voudroit bien voir un homme aussi renommé que le Comte , n'ayant que ce jour seul pour satisfaire sa curiosité ; elle ajoute qu'elle va s'enfermer dans un Cloître , attendu que Leonore lui a ordonné de l'y suivre. Cette resolution de Leonore fait trembler Nelton pour son ami ; il declare à Lucie l'amour de son Maître pour son adorable Maîtresse ; Lucie lui promet d'en parler à Leonore , et dit à Nelton qu'elle l'entreprend avec d'autant plus de plaisir , que par là elle épargnera un coup mortel au Marquis son Frere , qui ignore le dessein d'une Sœur qu'il aime passionnément , et dont il ne pouroit être separé sans en mourir de douleur.

La Marquise dans un Monologue au second Acte , apprend aux Spectateurs , que Leonore n'est pas sa Fille ; elle fait entendre encore qu'elle ne révélera point ce grand secret à Lucie , qu'elle voit s'approcher. La Marquise lui témoigne l'impatience qu'elle a de voir Mylord Neuilly , et elle ajoute qu'elle est très-satisfaite de son Voyage à la Cour , puisqu'elle y a projeté le mariage de son Fils avec une riche héritiere.

*I. Vol.*

Lucie

Lucie lui demande si elle en a déjà parlé au Marquis ; elle lui répond que non , et lui ordonne le secret. La Marquise s'étant retirée , Lucie s'entretient un moment de la triste résolution de sa jeune Maîtresse.

Nelton vient sçavoir de Lucie si elle a parlé à Leonore de l'amour de Neuilly ; Lucie lui dit que cette aimable Fille estime infiniment le Comte , mais qu'elle a une aversion invincible pour le mariage , et qu'elle persiste dans la résolution de quitter le monde. Nelton va porter à regret une si triste nouvelle à son cher Mylord. Le jeune Marquis arrive , et demande à Lucie des nouvelles de sa Sœur , qu'il n'a point vûë , dit-il , depuis hier au soir. Lucie lui répond que sa santé est toujours languissante ; le Marquis veut entrer chés elle ; mais Lucie dit qu'il n'en est pas besoin , puisqu'elle s'avance.

Leonore voudroit se retirer quand elle aperçoit le Marquis ; ce tendre Frere l'arrête , et lui reproche le peu de confiance qu'elle a en lui ; il lui dit qu'elle ne l'aime plus , à quoi elle répond , qu'il ne lui est que trop cher : Cette Scene est très tendre de part et d'autre ; elle fait juger que Leonore , qui , à ce qu'elle

*I. Vol.* G iij. avoue,

1196 **MERCURE DE FRANCE**  
avoie , craint de se connoître , s'est déjà  
aperçû de son amour pour ce prétendu  
Frere ; et que le Marquis n'avoit pas cru  
jusqu'alors que son amitié fut un verita-  
ble amour ; ils frémissent tous deux de  
la découverte de leurs sentimens ; ils se  
separent , l'une pour sortir du monde ,  
et l'autre pour sortir de la vie.

Au troisiéme Acte le Comte de Neuilly  
est mortellement affligé d'apprendre de  
Nelton que Leonore va s'ensevelir pour  
toujours dans un Convent ; Lucie qui  
vient un moment après , lui confirme  
cette résolution : mais elle lui dit ,  
qu'ayant appris de son fidele Nelton ,  
qu'il aime Leonore , il n'a qu'à la deman-  
der en mariage à la Marquise , qui a  
tout pouvoir sur son esprit. Neuilly s'y  
résout , et se retire pour aller faire cette  
derniere tentative. Lucie reste un mo-  
ment après lui , et cede la place à la Mar-  
quise et à Leonore. La Marquise dit à sa  
prétendue Fille , que puisqu'elle va se  
separer d'elle pour toujours , il est temps  
qu'elle l'instruise de son sort. Elle lui  
apprend qu'elle n'est point sa Fille , et  
que c'est du Comte de Sussex qu'elle a  
reçu le jour , elle n'obmet aucune cir-  
constance pour lui prouver ce qu'elle  
lui annonce : Cette Scene est très-belle ,  
I. Vol. . . . . tant

tant de la part de la Marquise que de celle de Leonore, La Marquise s'étant retirée, Leonore fait éclater des transports, retenus jusqu'alors ; elle se livre toute entiere à la joye de pouvoir aimer le Marquis sans crime et sans remords ; elle court en assurer ce tendre Amant.

La Marquise ordonne à Lucie , au quatrième Acte , d'aller chercher son Fils , pour l'instruire du mariage qu'elle a projeté entre une riche héritiere et lui ; elle ne doute point qu'il n'y consente avec joye. Le Comte de Neuilly arrive dans le même temps , et après les premiers complimens de bienséance , il la prie de vouloir bien lui faire l'honneur de l'unir plus intimément à sa famille , en lui accordant Leonore , dont il n'a pû voir briller les attraits, sans lui donner son cœur. La Marquise répond très poliment à l'honneur que le Comte de Neuilly veut lui faire , mais elle ne peut s'empêcher de lui dire , qu'elle ne veut point contraindre sa Fille , et qu'elle craint de ne pouvoir la distraire de la forte resolution qu'elle a prise de renoncer au monde ; Neuilly la prie de suspendre au moins une rétraite si précipitée. La Marquise y consent et lui promet que Leonore n'aura jamais

1192 MERCURE DE FRANCE  
d'autre Epoux que lui ; elle est prête à  
lui faire confidence du mariage qu'elle  
a projeté pour son Fils , mais elle est in-  
terrompue par l'arrivée subite de Lucie ;  
qui lui apprend que le Marquis se trouve  
mal , et que son front est couvert d'une  
pâleur mortelle ; la Marquise vole à son  
secours ; Le Comte se retire un moment  
après , incertain de son sort ; dans le mê-  
me moment , Leonore et le Marquis ar-  
rivent , Leonore le prie de calmer sa dou-  
leur , et lui dit qu'elle va lui rendre la  
vie d'un seul mot ; Le Marquis ne veut  
rien entendre , et ne forme de vœux que  
pour la plus prompte mort. Enfin après  
quelques Vers qui suspendent agréable-  
ment l'attention des Spectateurs , Leo-  
nore lui apprend qu'il n'est point son  
Frere ; cette reconnoissance rend la vie  
au Marquis ; il se jette aux pieds de Leo-  
nore ; la Marquise sa Mere est tres-éton-  
née de le trouver dans cette situation.  
Il lui apprend qu'il est instruit de son  
sort , et qu'il peut aimer Leonore sans  
crime ; mais sa joye est bien tôt détruite ,  
par la défense que lui fait sa Mere de  
penser à Leonore , qui s'est déjà retirée  
par son ordre , sans pouvoir penetrer  
pourquoi la Marquise l'exclut de cette  
confidence ; Elle dit à son Fils qu'elle a

*I. Vol.*

*pro*

promis Leonore au Comte de Neuilly ; Elle ajoute qu'elle a fait choix pour lui d'une autre Épouse, dont les grands biens releveront sa Maison chancellante, et se retire après lui avoir réitéré ses ordres. Le Marquis frappé de ce nouvel obstacle à son bonheur, comme d'un coup de foudre, s'abandonne à tout son désespoir, et proteste qu'il renoncera plutôt à la vie qu'à sa chere Leonore qu'on lui arrache, dans le temps que par une espece de miracle, il lui est permis de l'aimer sans crime.

Le Marquis et Leonore commencent le dernier Acte ; Leonore lui apprend que sa Mere est inflexible ; le Marquis lui propose un enlevement, elle a trop de vertu pour s'y prêter, tout ce qu'elle peut lui promettre, c'est que ne pouvant être à lui, elle ne sera jamais à un autre. Le Marquis sort pour aller tenter un dernier effort sur l'esprit de sa Mere.

Leonore déplore son sort ; le Comte de Neuilly vient, et ne peut cacher à Leonore la joye que lui cause une nouvelle qu'on vient de lui apprendre ; c'est, lui dit-il, que non-seulement le monde ne perdra pas son plus bel ornement, mais encore, ajoute-t il avec transport, que ce jour doit me rendre possesseur d'un

I. Vol.

G v. ... trésor

trésor que je préfère à tout ; Léonord ne lui répond que par des larmes ; il la prie de lui ouvrir son cœur ; elle lui avoie avec un mortel regret , que ce cœur n'est plus à elle , et qu'il est déjà donné ; le Comte lui demande le nom de cet heureux Rival ; le Marquis vient le lui dire lui-même ; le Comte fremit d'apprendre cet amour incestueux ; Leonore lui confie le secret de sa naissance ; Le vertueux Neuilly aprenant que sa chere Leonore est Fille du Comte de Sussex son plus tendre Ami, forme une résolution digne de lui ; il déclare à la Marquise qui arrive, qu'il a trop aimé le Comte de Sussex , pour rendre sa Fille infortunée ; il la cede genereusement au Marquis , et l'adopte pour sa Fille.

Voilà toute l'action théatrale ; on peut juger par cet Argument succinct que la Pièce est bien conduite : Il ne nous reste plus qu'à tenir parole ; en ajoutant ici quelques Vers de cette Pièce ; nous les avons extraits des Scènes les plus intéressantes.

*Portrait du Heros de la Pièce.*

D'autres par plus d'exploits ont brillé dans la  
Guerre ,

Mais souvent ces Guerriers, qui, ravageant la  
Terre ,

*I. Vol.*

Ne

Ne se font admirer que par des traits sanglans ;  
Doivent toute leur gloire à des vices brillans ;  
Quoiqu'elle ait moins d'éclat, la sienne est plus  
solide ;

Et si la probité , si la vertu rigide ,  
Font seules le grand Homme aux yeux de la  
raison ,  
Personne , plus que lui , n'est digne de ce nom.

*Le Comte de Neuilly parlant de lui-même.*

Des écueils de l'Amour j'ai sauvé ma jeunesse ,  
J'attends , pour m'y briser l'âge de la sagesse ,  
Et d'une folle ardeur je me vois assailli.

O Ciel ! est-il possible ? et suis-je bien Neuilly ?  
Je combats vainement : ma raison est vaincue ;  
L'Amour regne en Tyran dans mon ame éper-  
duë ;

Il y verse l'oubli des devoirs les plus forts ,  
Et jusqu'à l'amitié tout cede à ses transports.  
Je perds depuis trois jours tout le soin de ma  
gloire ,  
Et les noms les plus chers sortent de ma mé-  
moire.

*Leonore parlant au Marquis, qu'elle croit  
son Frere , du monde qu'elle va quitter.*

Chaque pas que j'y fais me montre un précé-  
pice ;

Chaque instant que j'y passe ajoute à mon su-  
plice ;

*L. Vol.*

*G. vj.*

*Yotm*



Votre Sœur plus long-temps ne peut y respirer,  
 Et mon unique peine est de me séparer  
 D'une Mère que j'aime & d'un Frere si tendre.  
 Je voulois de ces lieux partir sans vous l'ap-  
 prendre ;

D'un adieu si cruel qui déchire mon cœur,  
 Je voulois à tous deux épargner la douleur ;  
 Je sentoís le danger d'une telle entrevûe,  
 Et pour le détourner j'évitois votre vûe ;  
 Je vous ai rencontré ; je n'ai pû résister ;  
 Et même en cet instant je me sens arrêter  
 Par un charme puissant qui près de vous me lie,  
 Et combat ma raison, qui veut que je vous fuie.

*Le Marquis ayant tâché de prouver l'in-  
 nocence de son amitié , Leonore lui répond  
 ainsi.*

Ah ! ce même discours qui doit m'épouvanter,  
 Précipite ma fuite , au lieu de l'arrêter.  
 Il a beau déguiser le poison qu'il renferme,  
 Dans son juste dessein mon cœur demeure  
 ferme ;  
 D'un penchant séducteur, défions-nous tous  
 deux ;  
 Le crime qui se voile est le plus dangereux.

*Leonore ayant appris que le Marquis n'est  
 pas son Frere , lui parle ainsi des noms de  
 Frere et de Sœur, qu'ils ont portés jusqu'alors.*

Oui, j'aime à les redire, et j'aime à les entendre ;  
 L. Val. Nous

Nous les avons portés dès l'âge le plus tendre ;  
 Sous des titres si chers , déguisant son vrai nom ,  
 L'Amour a dans nos cœurs prévenu la raison ;  
 Avant qu'elle regnât , il étoit notre Maître ,  
 Et je brûlois pour vous avant de me connoître ;  
 Si l'on m'avoit dès lors revelé mes destins ,  
 Qu'on nous eût épargné de trouble et de cha-  
 grins !

Sûrs de nos sentimens et de notre innocence ,  
 Avec quelle douceur , avec quelle assurance ,  
 Nous nous fussions livrés à nos tendres trans-  
 ports !

Que d'instans aux plaisirs ont volé les remords !  
 Grand Dieu , je m'étonnois qu'une flamme si  
 pure ,  
 Pût offenser tes Loix , et blesser la Nature ;  
 Et dementant la voix de ces remords cruels ,  
 Nos feux étoient trop beaux , pour être crimi-  
 nels.

*Le Comte de Neuilly triomphant de son  
 amour , en faveur de l'amitié , et parlant à  
 la Marquise.*

Du Comte de Sussex , la Fille m'est connue ,  
 Madame , et mon amour expire à cette vûe.  
 Un sentiment plus juste , un soin plus genereux ,  
 M'occupent maintenant et me parlent pour eux.  
 Ils s'aiment d'une ardeur parfaite et mutuelle ,

*I. Vol.*

*Le*

Je rougirois de rompre une chaîne si belle ;

Loin de les traverser , je dois les soutenir ;

Ils sont faits l'un pour l'autre , et daignez les  
unir.

Beauté, Vertu, Naissance, elle a tout en partage ;

La Fortune, il est vrai, n'est pas son apanage ;

Mais ma vive amitié, pour hâter ce lien ,

L'adopte pour ma Fille & lui donne mon Bien.

Un veritable Ami doit tenir lieu de Pere ,

Et c'est votre destin d'être toujours sa Mere.

Le 12. Juin , les Comédiens Italiens  
donnerent la premiere Représentation  
d'une petite Pièce nouvelle en Prose ,  
d'un Acte , de la Composition du Sieur  
Romagnesi , intitulée , *La Ruse d'A-*  
*mour* , laquelle a été aplaudie du Public ;  
On en parlera plus au long.

*P R E M I E R Air Païsan , Des Fêtes*  
*de Thalie , ajouté immédiatement après*  
*la Loure , deuxième Entrée , page 179.*  
*Acte de la Veuve. Parodie par M. Fu-*  
*zilier , le fils.*

**N**on ,

Ton

Bourguignon , .

Ne Vaut pas Fanchon ;

*I. Vol.*

*Son*

Son jargon ,  
 Son petit air fripon ,  
 Enyvrent ma raison ;  
 Ce flacon  
 N'est qu'un poison ,  
 J'en reconnois l'abus ,  
 Ami , je ne bois plus ,  
 Et je mets au-dessus

Venus.

Pour cinq ou six coups  
 L'Esprit a du dessous ,  
 Un Sçavant est au rang des foux ,  
 On le voit sans jugement ,  
 Et dans ce moment  
 Il ternit sa gloire :  
 Au lieu qu'un tendre Amant ,  
 Dans un Engagement ,  
 Trouve un amusement  
 Charmant.

Comme moi sagement ,  
 Recherchez l'amoureux tourment ;  
 Aimez délicatement ,  
 Vraiment ,

Vous serez sûr de la Victoire ,  
 Tâchez de bien choisir ,  
 Restez sur le plaisir ,  
 Pour n'être jamais sans desir.

I. Vol.

NOU



# NOUVELLES ETRANGERES.

*De Constantinople le 14. Avril 1736.*

**L**E 21. Février, M. le Marquis de Villeneuve eut sa première Audience du G. V. Seid-Mehemet-Pacha, et quelques jours après, les autres Ministres Résidens en cette Cour, furent aussi admis successivement à l'Audience de ce Premier Ministre.

Le 6. Mars, un des Valets de Chambre de M. l'Ambassadeur de Hollande, Allemand de Nation, étant allé se promener à deux ou trois cent pas du Fauxbourg de Pera, fut insulté par un Janissaire, à qui il donna un coup d'épée, dont le Janissaire mourut sur le champ; le Valet de Chambre fut arrêté dans le moment et conduit dans les prisons du Topigi-Bachi, où il resta jusqu'au 9. Mars, qu'on lui coupa la tête à Top-Hana, malgré les mouvemens que M. l'Ambassadeur de Hollande et les autres Ministres qui sont dans cette Cour, s'étoient donnés pour lui sauver la vie, parceque les Janissaires de la Compagnie de celui qui avoit été tué, s'étant attroupés et y ayant une grande fermentation à Constantinople à l'occasion de cette affaire, les Ministres de la Porte se virent, pour ainsi-dire, forcés de sacrifier ce Valet de Chambre à leur propre sûreté et à celle des Ministres Etrangers et de leur Nation, qui auroient été en un danger imminent si on avoit sauvé le Valet de Chambre.

Le 10. Mars, Djanum Códja, Capitan-Pacha,

*I. Vol.*

*vingt*

vint faire une visite à M. l'Ambassadeur et à Madame l'Ambassadrice de France, il resta au Palais environ une heure et demie, et lorsqu'il se retira, Madame l'Ambassadrice lui demanda la liberté d'un Esclave du *Bagne* ou des Galeres, natif de Toulon, et le Capitan Pacha le lui envoya le lendemain matin avec sa carte de liberté.

La Procession qui se fait tous les ans le Vendredi et le Samedi Saint de l'Eglise des R. P. Jesuites jusqu'au Fauxbourg de Top-Hana, a été cette année des plus solennelles, par le grand concours de monde qu'il y a eû, et sur tout des Armeniens Catholiques, qui ont obtenu la permission de fréquenter nos Eglises.

Depuis la nouvelle de la signature des Préliminaires de la Paix, les Ministres des Princes Chrétiens qui étoient en guerre, et qui ne s'étoient point vûs depuis environ trois ans, ont commencé à se visiter réciproquement.

M. Fawkhener, nouvel Ambassadeur d'Angleterre, doit avoir incessamment ses premières Audiencies du G. V. et du Grand Seigneur.

Les Leventis ou Soldats de Marine, ont fait depuis deux mois de grands désordres dans les Fauxborgs de Pera et de Galata; on espere d'être délivré bien-tôt de leurs insultes, le Capitan-Pacha devant passer incessamment dans la Mer Noire avec une nombreuse Escadre de Galeres et de Vaisseaux; elle sera de cinq gros Vaisseaux, 9. Galeres, 10. Galiotes et 3. Bateaux plats, et n'a d'autre objet que la Forteresse d'Asoph.

La Paix entre les Turcs et les Persans paroît presque certaine; il s'est répandu ici un bruit que Thamas Koult-Kan s'est fait déclarer Roy de Perse, et qu'il a fait mourir Schah-Thamas et

le fils de ce Prince ; cette nouvelle mérite cependant confirmation.

## R U S S I E.

L'Anniversaire du Couronnement de la Czarine fut célébré le 9 du mois passé avec beaucoup de magnificence, et S. M. Cz. après avoir reçu les complimens des Ministres Etrangers et de la Noblesse, dîna en public avec les Princesses Elizabeth Petrovna et Anne de Meckelbourg.

La Table de la Czarine étoit placée sous un Dais, et on servit dans la même Salle plusieurs autres Tables pour les Ministres Etrangers et pour les Personnes de distinction invitées à la Fête.

Pendant le repas S. M. Cz. envoya plusieurs plats de sa Table à l'Ambassadeur de Perse, qui, pour lui marquer son respect, but, contre l'usage des Mahomérans, de divers vins qu'elle lui fit présenter.

On assure que Thamas Kouli-Kan a envoyé à Petersbourg cet Ambassadeur pour engager la Czarine à contracter une alliance offensive et défensive avec le Roy de Perse, et qu'une des principales conditions du Traité sera qu'en aucun cas l'une des deux Puissances ne pourra, sans le consentement de l'autre, conclure la Paix avec le G. S.

Selon les Lettres de la fin du mois dernier, il n'étoit encore arrivé au Camp devant Asoph, que deux Mortiers, avec lesquels les Moscovites avoient jetté quelques bombes dans la Place ; le General Lewaschow commandoit le Camp des Assiegeans, parce que le General Lesci n'avoit encore pu s'y rendre, et le Comte de Munich  
I. Vol. n'ayant

n'ayant pas jugé à propos de différer plus long-temps d'entrer en Crimée, s'étoit avancé avec la plus grande partie de l'Armée de la Czarine jusqu'à l'endroit où le Coreel se jette dans le Dnieper.

On a appris depuis que le General Lesci étoit arrivé au Camp devant Asoph, et qu'après avoir fait la revue des Troupes que le Comte de Munich y a laissées pour continuer le Siege de la Place, il étoit allé trouver ce General.

On a appris en même-temps que les Assiegeans attendoient incessamment la grosse Artillerie et qu'ils travailloient avec toute la diligence possible à élever des Cavaliers pour pouvoir battre la Ville de plus près. Depuis l'arrivée de ce Courier, S. M. Cz. en a reçu un du Comte de Munich, qui lui a mandé que le Prince de Hesse-Hombourg et le General Lesci, étoient avec lui à Tzozribenka, où il demeureroit campé pendant quelques jours, afin de délibérer sur les opérations de la Campagne, et qu'aussi-tôt qu'on auroit réglé les mesures qu'il convient de prendre pour assurer le succès des entreprises projetées, ces Generaux iroient rejoindre les Troupes qui sont sous leurs ordres, pendant qu'il poursuivroit sa marche vers la Crimée avec l'Armée qu'il commande, et qu'on prétend être composée de 60000. hommes de Troupes réglées et d'environ 50000. Cosaques.

## P O L O G N E.

**L**es Troupes que le Grand General de la Couronne avoit fait marcher pour donner la chasse aux Cosaques et aux Haymadakis, ont rencontré près du Bourg de Humar, un Détachement



chement de ces derniers, qu'elles ont entièrement défait, et à qui elles ont enlevé plusieurs Chevaux chargés de butin.

Quelques nouvelles difficultés survenues au sujet de l'évacuation du Fort de Wechsekmunde, ont été cause que les Troupes Saxones qui y sont en garnison n'en sont pas sorties le 7. May, ainsi que l'Electeur l'avoit fait esperer aux Magistrats de Dantzick, mais ces difficultés ont été levées, et il a été réglé que la Garnison de ce Fort l'évacueroit le 22. L'Electeur n'ayant voulu accorder aucune diminution aux Dantzickois sur la somme qu'il leur a demandée pour consentir à le leur restituer, ils lui payeront 50000 ducats le jour de l'évacuation, et une pareille somme dans quatre mois. Ils ont résolu de donner 3000 ducats au Colonel Schleunitz, qui commandoit à Wechsekmunde pour l'Electeur, et de faire aux autres Officiers de la Garnison des présens proportionnés à leurs Emplois, en reconnaissance du soin qu'ils ont eu de faire observer à leurs Soldats une discipline très-exacte.

La Czarine a remis aux Habitans de la Ville de Dantzick, les trois millions qu'elle avoit exigés d'eux à l'occasion de la retraite du Roy.

#### ALLEMAGNE.

**L**E 25. du mois dernier, l'Empereur tint un Conseil, auquel assistaient la plupart des Conseillers du Conseil Aulique de Guerre, et dans lequel il fut résolu que le Camp qu'on doit former en Hongrie, seroit de 40000 hommes. On compte que le General Palfi en aura le commandement et qu'il aura sous ses ordres quatre Lieutenans Feldt-Maréchaux.

*I. Vol.*

*La*

La Diette de l'Empire s'assembla à Ratisbonne le 19 du mois dernier , pour délibérer sur le Decret de Commission Imperiale, qui regarde les Articles Préliminaires; et tous les Ministres des Princes qui ne sont pas du College des Electeurs , déclarerent unanimement que les Princes leurs Maîtres avoient résolu de concourir aux moyens de perfectionner l'Ouvrage de la Paix ; qu'ils auroient souhaité d'être informés plutôt des négociations , mais qu'ils étoient fort sensibles à la prévoyance également sage et glorieuse dont l'Empereur avoit usé , et qu'ils reconnoissoient qu'on avoit pris la meilleure voye pour rendre la tranquillité à l'Europe ; que la dignité des Princes de l'Empire est maintenüe par la Déclaration que S. M. I. a faite de ne vouloir donner aucune atteinte à leur droit de libre suffrage, et d'être dans le dessein de se conformer en tout à ce qui s'est passé , lors du Traité de Rastadt ; qu'ainsi ils jugeoient qu'on ne peut refuser à l'Empereur le plein pouvoir qu'il demande ; qu'il sera seulement nécessaire que S. M. I. par un effet de son attention paternelle pour l'Empire , engage le Roy de France à renoncer formellement aux Pays que le Duc de Lorraine doit conserver pour continuer d'avoir séance à la Diette, et à promettre de ne s'attribuer à l'avenir aucun droit sur ces Pays ; qu'ils se sont déterminés d'autant plus volontiers à consentir à tout ce qui peut contribuer à maintenir le Duc de Lorraine dans le droit d'envoyer un Ministre à la Diette , qu'ils y sont obligés par reconnaissance du genereux Sacrifice de ce Prince , qui se dépouille de ses Etats pour procurer le bien de l'Empire et la conclusion de la Paix. Le 21. le College des Electeurs prit au sujet du Decret

*I. Vol.* Imperial

Imperial les mêmes résolutions que le Collège des Princes.

## I T A L I E.

**D**ifferens Couriers arrivés d'Espagne à Rome ont donné avis que S. M. C. avoit fait refuser l'entrée de ses Etats à M. Valenti Gonzaga, nommé depuis peu Nonce à la Cour de Madrid.

On a appris par un autre Courier venu de Naples, que M. Simonetti, Nonce auprès du Roy des deux Siciles avoit été obligé par ordre de S. M. Sic. de se retirer.

Le Cardinal Aquaviva déclara le 12. du mois dernier à tous les Napolitains et Feudataires du Roy des deux Siciles, que S. M. Sic. ordonnoit à tous ceux d'entre eux qui n'étoient point retenus à Rome par des Emplois ou par quelques autres causes légitimes, d'en sortir incessamment; et en consequence le Connétable Colonne, le Duc Cesarini, et le Duc de Gravina, sont partis, le premier pour Marino, le second pour Naples, et le dernier pour Riano. Le lendemain les Cardinaux Aquaviva et Belluga, partirent aussi pour se rendre à Naples.

Le Pape a fait défendre à tous les Religieux sous peine d'encourir les censures et d'être privés de voix active et passive dans leurs Chapitres de quitter Rome sans sa permission expresse, mais cette permission n'a été refusée à aucun de ceux de la Nation Espagnole, qui l'ont demandée.

L'un des derniers Couriers que la Secrétaire d'Etat a reçu de Naples, a rapporté qu'il avoit rencontré à Fondi deux Régimens de Cavalerie Espagnole qui marchotent vers cet Etat, et peu

*J. Vol.*

*de*

de jours auparavant , on avoit sçu que quelques autres Troupes de la même Nation s'avançoient du côté de Terracine.

La nuit du 11. au 12. mille hommes , tant d'Infanterie que de Cavalerie , des Troupes qui sont à Velletri , allèrent à Ostie ; ils mirent le feu à quelques Cabanes des Ouvriers qui avoient arrêté il y a quelque temps un Bâtiment Espagnol , et maltraité des Officiers de cette Nation , et ils emmenerent quelques-uns des principaux Auteurs de cette violence.

Les Habitans de Velletri sont convenus de payer 8000. écus aux Espagnols pour les engager à se retirer de leur Ville , et ceux-ci ont arrêté environ une trentaine de ceux qui avoient eû part au soulèvement : Ils ont promis 300. pistoles à quiconque leur remettroit vifs les deux principaux Chefs des mutins , lesquels sont absentes ; et ils ont envoyé un détachement de 300. Chevaux à Campomorto , sur l'avis qu'on a eû que ces deux hommes y étoient entrés.

L'approche des Troupes Espagnoles a causé pendant quelques jours un grand mouvement à Rome , et sur tout dans le Quartier des Transverins , dont plusieurs avoient déjà pris le parti de se sauver avec leurs Familles et leurs effets , mais le calme a été rétabli , depuis que les Soldats qui gardoient les Palais d'Espagne et de Parme se sont embarqués pour Livourne , suivant ce qui a été convenu par le Comte de Porta avec les Cardinaux Ministres.

Les Lettres de la fin du mois dernier portent , que les Espagnols n'ayant pû se saisir de quelques-uns des principaux auteurs du soulèvement des Habitans de Velletri , ils ont brûlé les Mais

*I. Val.*

sons

sons des deux Chefs des séditions , et ont abandonné au pillage celles de six des plus coupables , après avoir arrêté le Gouverneur de la Ville , lequel est soupçonné d'avoir favorisé l'évasion de ces mutins.

Le Cardinal Barberin a été obligé de payer 3000. écus pour la Ville de Palestrine , dont les Habitans avoient refusé l'entrée à un détachement des Troupes de S. M. C.

Un Courier venu de Ferrare a donné avis que quelques Officiers Espagnols qu'on avoit pris pour des Enrolleurs , y ayant été mis en Prison , le Cardinal Legat avoit ordonné sur le champ qu'on les relachât , et qu'après leur avoir fait des excuses, il leur avoit offert des presens, mais qu'ils n'avoient pas voulu les accepter, et qu'ils avoient répondu qu'ils rendroient compte à leurs Commandans de ce qui s'étoit passé.

On apprend par les dernières Lettres de Rome , que les avis reçus de Naples portent , que le Roi des deux Siciles a défendu à tous ses Sujets d'entretenir aucune correspondance avec la Cour de Rome , excepté dans les affaires qui peuvent avoir rapport aux matières Ecclésiastiques ou Bénéficiales.

Cependant le Cardinal Spinelli, en conséquence des ordres du Pape , a rénoüé la négociation qui avoit été commencée à Rome avec le Cardinal Aquaviva. Sur l'avis qu'on en a reçu , les 12. Cardinaux nommés pour délibérer sur les moyens de terminer les différends de cette Cour avec celles de Madrid et de Naples , s'assemblerent le 25. May chés le Cardinal Firrao. Dès qu'ils furent séparés , le Cardinal Porcia fit amener chés lui les trois Transeverins qu'on avoit remis ci-devant à la disposition du Cardi-

*J. Vol.*

... nal

nal Aquaviva, et qui selon les apparences seront envoyés au Commandant des Troupes Espagnoles, et on fit ensuite partir un Courier chargé de dépêches pour le Cardinal Spinelli. L'espérance qu'on a de parvenir bien-tôt à un accommodement avec S. M. C. et avec le Roy des deux Siciles, paroît confirmée par la résolution que le Roy d'Espagne a prise de retirer de cet Etat la plus grande partie de ses Troupes.

On a appris de Velletri, que les Espagnols avoient exigé des Magistrats une nouvelle contribution de 3000. écus, pour n'avoir pas empêché l'évasion des deux Chefs du soulèvement, et que les Habitans des lieux où l'on soupçonne que ces séditieux ont trouvé des aziles, seront obligés de payer une certaine somme.

On écrit de Naples, que les Corsaires s'étant emparés depuis peu de divers Bâtimens, le Roy des deux Siciles a permis à tous ses Sujets de faire des Armemens pour leur donner la chasse et qu'il a fait publier qu'on fourniroit gratuitement les Agrez, les Armes, les Munitions de Guerre, et une certaine quantité de Vivres à ceux qui voudroient aller en course, et qu'il ne retiendroit des prises qu'ils feroient, que les Esclaves, pour les employer, tant sur les Galeres, que dans les travaux publics.

Dans le Conseil que le Roy tint le 4. May, il fut décidé que S. M. donneroit à ceux de ses Sujets, qui sont à Rome, les mêmes Ordres que les Espagnols ont reçûs de S. M. C. et qu'outre les Compagnies de Dragons qui marchent du côté de Chietta, on feroit avancer encore d'autres Troupes vers la Frontiere.

En consequence des résolutions prises dans ce Conseil, le Roy a ordonné que le Tribunal de

La Nonciature fut fermé, et S. M. ayant fait dire à M. Simonetti, Nonce du Pape à Naples, de sortir de cette Ville, ce Prélat s'est retiré à Nola. Suivant ce qui a été réglé dans le même Conseil, le Roy a défendu à tous ceux de ses Sujets qui sont dans l'Etat Ecclesiastique, d'y demeurer après un certain temps prescrit, sous peine d'encourir sa disgrâce, et de voir leurs biens mis en sequestre.

On mande de Venise que les obstacles qui empêchoient la Republique d'accorder la franchise au Port de cette Ville, ayant été levés, le Senat fit publier le 10. du mois dernier, qu'à l'avenir toutes les Marchandises qu'on y apporteroit des Pays Etrangers, ne payeroient aucuns droits en entrant dans ce Port.

On a appris de l'Isle de Corse, que les Rebelles avoient fait declarer à M. Paul-Baptiste Rivarola, Commissaire de la Republique de Genes, qu'ils lui accorderoient un terme de dix jours pour sortir de la Ville de la Bastie, mais que si après ce terme expiré, il n'étoit pas embarqué, ils employeroient les moyens nécessaires pour l'obliger d'en sortir. M. Rivarola leur a fait réponse qu'il ne doutoit point de leurs forces, mais qu'il étoit résolu de défendre jusqu'à la dernière extremité le Pays confié à ses soins.

On écrit aussi de Genes que les Rebelles avoient formé le Siège San Fiorenzo; qu'ils ont fait un Reglement par lequel il est ordonné que tous les Genoïs seront chassés de l'Isle; qu'ils ne pourront jamais s'y établir, de quelque condition qu'ils soient; que tous les biens qu'ils y possèdent seront confisqués, ainsi que ceux des Grecs de Paonie, qui ont pris les armes en faveur de la Republique; qu'on assignera

une somme suffisante pour fonder une Université dans une des principales Villes de l'Isle, et pour y faire enseigner par d'habiles Professeurs les Humanités, la Philosophie, le Droit, les Mathématiques, et la Théologie, et qu'on formera un Corps de Noblesse; qui sera composé des Familles les plus anciennes du Pays, et des Personnes qui se sont le plus distinguées par leur zèle pour la défense de la liberté.

Ces Lettres ajoutent que Messieurs Luccioni, et Salideo de Casaccoli avoient été condamnés à mort par les Rebelles, pour avoir entretenu quelque intelligence secrète avec la République de Genes, et que plusieurs autres, du nombre desquels étoit le Patrice de Tavagna, et le Capitaine Martinetti, avoient été arrêtés et conduits à Balagna.

## D' E S P A G N E.

**L**A plupart des Troupes qui ont reçu ordre de se rendre à Aranjuez pour y former un Camp, y sont actuellement assemblés.

Le Cardinal Aquaviva a dépêché un Courier au Roy pour donner avis à S. M. qu'il s'étoit retiré à Naples, ainsi que le Cardinal Belluga et presque tous les Espagnols qui étoient à Rome.

On a scû par le même Courier, que le détachement des Troupes Espagnoles qui alla à Ostie la nuit du 11. au 12. du mois passé, non-seulement avoit mis le feu à quelques Cabanes des Ouvriers des Salines; mais encore s'étoit fait rendre le Bâtiment dont ils s'étoient emparés il y a quelque temps, et les Deserteurs qu'ils avoient mis en liberté.



## GRANDE-BRETAGNE.

**O**N mande de Londres que le 22. May, un Gentilhomme qui n'a point voulu se faire connoître, envoya aux Commissaires du Clergé 500. livres sterlings pour secourir les nouveaux Convertis des Montagnes d'Ecosse, 1000. livres sterlings, pour contribuer à la propagation de la Foy dans les Pays Etrangers; 1000. l. pour augmenter les revenus de quelques Benefices, et une pareille somme pour être distribuée aux veuves et aux enfans des Ministres.

Le 31. May, le Roy se rendit à la Chambre des Pairs, avec les Ceremonies accoutumées, et S. M. ayant mandé la Chambre des Communes, fit aux deux Chambres le Discours suivant.

## MY LORDS ET MESSIEURS.

*La promptitude avec laquelle vous avez expédié les Affaires Publiques, et la saison qui est déjà avancée, m'engagent à mettre fin à cette Séance du Parlement. Je vous ai informé dans votre première Assemblée, Que l'Empereur, et S. M. T. C. avoient signé des Articles Préliminaires. Depuis ce temps ils ont fait, pour en assurer l'exécution, une convention particulière, que les deux Cours m'ont communiquée; les différentes Puissances engagées dans la dernière Guerre, continuent leurs Négociations, afin de parvenir à une pacification générale.*

## MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

*Je vous remercie d'avoir si bien pourvu au Service de l'Année courante. Vous ne pouvez*  
I. Vol. 1742

conseiller plus efficacement à vous assurer mon estime et la bonne opinion de ceux que vous représentez, qu'en levant de la manière la plus prompte et la moins à charge au Peuple, comme vous avez fait, les Subsidés nécessaires pour soutenir mon Gouvernement.

MELORDS ET MESSIEURS,

Je me vois avec un extrême chagrin, que l'on répand dans l'esprit de mes bons Sujets des semences de dissension, qui, si on ne les prévenoit à temps, pourroient nuire considérablement à la Paix, et à la tranquillité de mes Royaumes. Ce sera toujours d'objet de mes souhaits, et de mes soins, de conserver la forme de Gouvernement établie, et dans l'Eglise et dans l'Etat, selon qu'elle est fixée par les Loix, et de ne favoriser aucune des innovations qui pourroient porter préjudice à l'un ou à l'autre. La bonne intelligence et l'affection mutuelle entre tous les Protestans de cette Nation ont été notre plus grande sûreté, depuis la Revolution jusqu'à présent; Par ce secours ils seront en état de résister à toutes les entreprises de nos Ennemis communs; mais s'ils se divisent ils pourront y succomber. J'accorderai impartialement ma protection à tous mes Sujets, afin de les maintenir dans la possession de leurs Droits Religieux et Civils. Ayez soin de votre côté par votre conduite, de seconder mes efforts pour votre commune félicité.

MELORDS, ET MESSIEURS,

Etant obligé de me rendre cette année dans mes Etats d'Allemagne, j'ai résolu d'établir la Reine Regente de ces Royaumes pendant mon absence;  
I. Vol. Hiiij. L'exped

## 1714 MERCURE DE FRANCE

*L'expérience que vous avez faite de son administration juste et prudente, vous engagera certainement à lui rendre le poids des Affaires publiques, aussi aisé à porter, que sa sage conduite vous rendra son Gouvernement agréable. C'est ce que je vous recommande très-particulièrement.*

La nuit du premier au deux de ce mois, le Roy ne se coucha point, et le 2. entre trois et quatre heures du matin, S. M. ayant traversé la Tamise à Lambeth, se rendit par terre à Gravesende, où Elle s'embarqua à bord du Yacht la Caroline, pour passer en Hollande. On a eu avis que le Roy étoit arrivé le 5. à 2. heures après midi à Hellevoot-Sluis, d'où S. M. partit sur le champ pour se rendre dans ses Etats d'Allemagne, et l'on a appris d'Hannover, qu'Elle étoit arrivée le 8. à Herrenhausen.

---

## A D D I T I O N

### *Aux Nouvelles Etrangères.*

**L**E bruit courut à Constantinople sur la fin du mois dernier, que Thamas Kouli-Kan avoit été proclamé Roy de Perse par l'Armée qu'il commande.

On apprend de Vienne que le Conseil des Finances a assigné des fonds pour faire bâtir entre Belgrade et Waradin une petite Ville, qui sera habitée par les Familles Espagnoles qu'on envoie s'établir en Hongrie.

Les conditions de l'accommodement entre le  
I. Vol. Roy

Roy de Dannemarck , et la Ville de Hambourg , ont été rendues publiques. Elles portent que la Banque courante établie dans cette Ville Anseatique depuis quelque temps , sera abolie dans le terme d'un an , que S. M. D. s'engage de son côté à remettre après ce temps les especes de Dannemarck sur le même pied qu'avant l'établissement de la Banque ; à n'en point faire fraper à l'avenir de moindre en valeur que celles qui ont été frappées avant l'année 1710. et à se conformer à cet égard aux usages prescrits par les Constitutions de l'Empire ; que cette Ville payera au Roy de Dannemarck 500000. écus ; Sçavoir , 200000. dans le courant de ce mois , et ensuite 300000. de 6. mois en 6. mois jusqu'à ce que cette somme soit entierement acquittée ; que toute personne demeurant à Hambourg dans le Quartier de Schaumbourg , lequel dépend de S. M. D. sera exempté de Capitation ; que celles qui n'y exerceront aucune Profession ne seront sujettes à aucune des Charges publiques , et que lorsque quelqu'un des Habitans de ce Quartier aura sujet de se plaindre de la lenteur des Magistrats de cette Ville , à lui rendre Justice , il pourra s'adresser au Roy de Dannemarck pour l'obtenir ; que les Habitans du Quartier de Schaumbourg seront obligés de se conformer , lorsqu'ils y feront bâtir , à ce qui leur a été prescrit par S. M. D. que tous les Officiers Généraux et les autres Officiers qui servent dans les Troupes du Roy de Dannemarck en qualité de Colonels , de Lieutenans Colonels , ou de Majors , et qui sont domiciliés à Hambourg , ne seront point soumis à la Jurisdiction des Magistrats , non plus que les Commis du Bureau des Postes , que S. M. Danoise y a établis. Que le Roy de Danne-

marck promet de faire remettre entre les mains des Magistrats tous les Negocians Hambourgeois , qui après avoir fait Banqueroute se réfugieront à Altena , ou dans les autres Villes de sa Domination ; que les Hambourgeois conserveront leurs droits par rapport aux Vaisseaux qui feront naufrage sur la Côte.

On apprend de Rome , qu'une partie des Troupes que le Roy des deux Siciles avoit fait entrer dans l'Etat Ecclésiastique , est retournée dans le Royaume de Naples , et dans les Places *Degli Presidii* , et que celles qui sont dans les environs de cette Ville , se disposent à se retirer.

Il s'éleva dernièrement une émeute entre les Transteverins , et il y en eût deux de tués et sept de blessés : la Garde en a arrêté plusieurs , du nombre desquels est un des principaux Chefs des desordres arrivés depuis peu dans cette Ville.

Un Cuirassier revenu au commencement de ce mois de Velletri a rapporté que les Espagnols devoient emmener avec eux 14. des Habitans qui avoient eu le plus de part au soulèvement , et qu'ils avoient résolu d'emporter en même temps plus de 4000. Fusils qu'ils avoient enlevés aux Séditieux.

On mande de Genes que M. Rivarola a donné avis au Senat , que les Rebelles de l'Isle de Corse s'étant emparés du Poste de San-Fulgenzo , près de la Bastie , et ayant paru avoir dessein de détourner le cours de la Riviere , qui fournit de l'Eau aux Habitans de la Place , il avoit envoyé des Troupes qui les avoient attaqués , et qui après leur avoir tué beaucoup de monde , les avoient obligés d'abandonner ce Poste , et de

se retirer avec précipitation dans les Montagnes. On n'a pu leur faire que 6. Prisonniers, dont cinq ont été pendus, et le sixième, qui est Capucin, a été conduit à la Bastie. La petite quantité de munitions qu'on a trouvées dans leur Camp, donne lieu de juger qu'ils commencent à être dans une extrême disette.

Le Senat a appris par les dernières Lettres du Ministre qui réside à Londres de la part de la République, que le Roy de la Grande Bretagne avoit envoyé ordre dans tous les Ports qui sont sous sa domination, d'arrêter le Capitaine du Vaisseau à bord duquel étoient les secours que les Rebelles ont reçus de Tunis, et que S. M. Brit. avoit mandé au Consul, chargé des affaires de la Nation Angloise dans cette dernière Ville, de rendre compte de la conduite qu'il a tenue au sujet du Frêt et du départ de ce Bâtiment.

On écrit de Florence, qu'une Dame étant allée voir les Animaux renfermés dans la Menagerie du Palais, s'étant approché trop près d'une loge où l'on retient une Tigresse, elle eût le malheur d'être blessée dangereusement par cet animal.



## CH A N S O N.

*Sur le départ de Me des P \* \* \*. Nymphé  
des Rives du Lignon, par une Nymphé  
de la Mer, métamorphosée en Berger du  
Pays d'Astrée. Sur l'Air, L'ordre severe  
qui nous enleve nos Dragons, &c. ou  
bien, Dans la tristesse passerons-nous  
nos plus beaux jours.*

**B**ELLE Déesse,  
Votre départ est-il certain ?  
Que de tristesse !  
Que de chagrin !  
Dans les allarmes ,  
C'est donc ainsi que vous laissez  
Ceux que vos charmes  
Avoient blessés.



Saison de glace ,  
Tu rendis à ces lieux charmans  
Celle que chasse  
Le doux Printems ,  
Reviens encore ,  
Puisque Zéphire et les beaux jours ,

*H. Vol.*

*Eloignent*

Eloignent Flore

Et les Amours.



Il n'est point d'ame,  
 Qui malgré les plus noirs frimats,  
 Ne fut de flâme,  
 Pour vos apas,  
 Les Ris en fuite,  
 Avec les Graces et les jeux,  
 Vont à la suite  
 De vos beaux yeux.



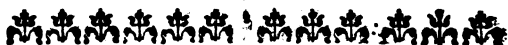
Dans ce Voyage,  
 Qui vous enleve à Montbrison,  
 L'Amour s'engage  
 Pour Postillon,  
 Vos yeux l'attirent,  
 Sa valise est pleine de cœurs,  
 Qu'assujettirent  
 Vos traits vainqueurs.



L. Vol.

H vj FRANCE





## F R A N C E.

*Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.*

**L**E 31 May, Fête du S. Sacrement ; le Roi entendit les Vêpres dans la Chapelle du Château de Versailles, et S. M. assista au Salut, qui fut chanté par la Musique.

Le 7 de ce mois, jour de l'Octave, le Roi se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château, et S. M. après avoir assisté à la Procession, y entendit la grande Messe.

Pendant l'Octave, le Roi a assisté au Salut en différentes Eglises. Monseigneur le Dauphin et Mesdames de France l'ont entendu tous les jours dans la Chapelle du Château.

Le 2. de ce mois, le Roi fit au Champ de Mars près du Château de Marly, la revue des quatre Compagnies des Gardes du Corps, et de celle des Grenadiers à cheval ; S. M. passa dans les rangs et les vit défiler. Monseigneur le Dauphin et Mesdames de France se trouverent à cette revue.

*I. Vol.*

*Le*

Le Marquis de Monti a été nommé par le Roi , Lieutenant General de ses Armées.

Le 3. les Deputés des Etats d'Artois eurent audience du Roi , étant présentés par le Prince Charles de Lorraine , Gouverneur de la Province , en survivance du Duc d'Elbeuf , et par M. d'Angervilliers , Ministre et Secrétaire d'Etat. Ils y furent conduits en la maniere accoutumée par le Marquis de Dreux , Grand Maître des Ceremonies. La Députation étoit composée de l'Abbé Boisot , Grand Vicaire du Diocèse d'Arras , et Chanoine de l'Eglise Cathédrale , pour le Clergé , qui porta la parole ; du Baron de Vimes , pour la Noblesse , et de M. Marisal , Conseiller et Pensionnaire de la Ville de S. Omer , Deputé du tiers-Etat.

Le Roi a donné au Duc de Chevreuse , Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie , l'agrément de la Charge de Mestre de Camp General de Dragons , vacante par la démission volontaire du Comte de Belleisle.

Le Régiment de Boulonnois , Infanterie , dont le feu Marquis d'Antigny étoit Colonel , a été accordé par S. M. au

*L. Vol.*

Comte

1222 MERCURE DE FRANCE  
Comte Damas, son frere, Capitaine  
dans le même Régiment.

Le 8. le Roi quitta le deuil qu'il  
avoit pris pour la mort du Duc du  
Mayne, et le même jour S. M. le reprit  
en violet pour celle de Don Carlos, pre-  
mier Infant de Portugal; le Roi le quitta  
le 16.

Le Roi de Pologne étant arrivé le 31  
de ce mois sur la frontiere du Royau-  
me, y trouva M. de Lucé, l'un des  
Gentilshommes ordinaires de la Mai-  
son du Roi, et qui avoit été envoyé par  
S. M. audevant du Roy de Pologne,  
pour l'accompagner. M. de Lucé le com-  
plimenta, et lui présenta une Lettre de  
de S. M. Le Comte de la Marck, Lieute-  
nant General des Armées du Roi, et Com-  
mandant en Flandres, sortit le même jour  
de Valenciennes, à la tête d'un détache-  
ment de Cavalerie, et alla audevant du  
Roi de Pologne, qui arriva à Valenciennes  
à midy. Après avoir été complimenté  
à l'entrée de la Ville par les Magistrats,  
il y entra au bruit d'une triple Salve de  
l'Artillerie; il trouva dans les rues la  
garnison en haye sous les armes, et lors-  
qu'il fut arrivé dans la maison où il dî-

*L. Vol.*

na

Ma, les Magistrats vinrent lui rendre une seconde fois leurs respects. Le Roi de Pologne fut complimenté par toutes les Communautés Religieuses, et en partant l'après midi pour aller coucher à Perone, il reçut les mêmes honneurs qu'en entrant à Valenciennes. Ces honneurs ont été rendus au Roi de Pologne dans toutes les Villes, par lesquelles il a passé pour venir au Château de Meudon, qui lui avoit été préparé par les Ordres de S. M., et où il arriva le 4. à 11. heures du soir, dans le carosse que la Reine lui avoit envoyé au Bourget. Le 7. le Roi de Pologne vint en ceremonie à Versailles rendre visite au Roi : il fut reçu avec les honneurs dûs à la Dignité Royale, et le lendemain S. M. alla à Meudon voir le Roi de Pologne, qui a depuis rendu visite à Monseigneur le Dauphin et à Mesdames de France, lesquels sont allé le voir à Meudon.

Les Ambassadeurs, les Envoyés, et les Ministres Etrangers qui sont ici, sont allé rendre leurs respects au Roi de Pologne.

Le 18. le Duc de la Tremouille et le Duc d'Aumont, furent reçus au Parlement, et y prirent scéance en qualité de Pairs de France.

*L. Vol.*

*Le*

Le 23. le Roi quitta le deuil , que S. M. avoit pris le 19 , pour la mort du Prince Eugene de Savoye.

Le même jour, le Pere Marcel de sainte Anne , General des Carmes Dechaussés , accompagné de plusieurs Religieux de son Ordre, eut audience publique du Roi, et ensuite de la Reine , de Monseigneur le Dauphin , et de Mesdames de France. Il fut conduit à ces audiences par M. de Verneuil , Introduceur des Ambassadeurs , qui étoit allé le prendre dans les carosses du Roi et de la Reine , et après avoir été traité par les Officiers du Roi , il fut reconduit à Paris dans les carosses de leurs Majestés par le même Introduceur.

Le Chapitre General des Benedictins , de la Congrégation de S. Mâur , assemblé à Marmoutiers , a élu General , le 26. May dernier , le R. Pere D. Claude Dupré, ci-devant Prieur de l'Abbaye S. Germain des Prez , puis Assistant du R. P. D. Hervé-Menard , et depuis la mort de ce dernier General , Vicaire General. Les R. R. P. P. D. René Laneau , et D. Louis la Taste , ont été faits ses Assistans : on a nommé Prieur de l'Abbaye S. Ger-

I. Vol,

main

main , D. Pierre Dubiez , et Prieur de celle de S. Denis , D. Joseph Castel.

Le 27 , le Roi fit dans la seconde Cour du Château de Versailles , la revûe des deux Compagnies des Mousquetaires de la Garde de S. M. Le Roi passa dans les rangs , et leur vit faire l'exercice.

Monseigneur le Dauphin et Mesdames de France virent cette revûe d'un des Balcons des Apartemens du Château.

M. Pelletier , aujourd'hui Premier Président , tint sa premiere Audience en cette qualité le premier de ce mois : M. Renard plaida à cette Audience , et s'exprima ainsi.

» Le mariage contre lequel les Parties  
» que je deffends , reclament par la voie  
» de l'apel comme d'abus , est du nom-  
» bre de ceux que les Loix de l'Eglise  
» et de l'Etat condamnent avec une égale  
» severité.

» Mais , qu'il me soit permis , Mrs. de  
» suspendre dans ces momens de joye ,  
» les intérets particuliers de ma Cause ,  
» pour me livrer aux acclamations , dont  
» en ce jour , heureux pour la justice mê-  
» me , son Temple retentit de toutes  
» parts. »

*L. Vol.*

*Lors.*

Lorsqu'une mort imprévue et trop prompta nous a enlevé le grand Magistrat que nous regrettons, les suffrages du Public n'ont point été partagés, ni sur les Eloges dûs à sa mémoire, ni sur les vœux qu'il formoit sur le choix de son Successeur. Des loüanges d'autant moins suspectes qu'elles étoient unanimes, ont suivi l'un jusques dans le tombeau, et ont annoncé l'élévation désirée de l'autre. Le parfait accord des qualités de l'esprit et du cœur de feu M. le P. P. la bonté, l'égalité de son ame peinte dans ses discours, comme dans ses actions, le goût insatiable à remplir tous les devoirs de son état, ont été les motifs de nos justes regrets, ces mêmes vertus, qui caractérisent celui qui devoit le remplacer ont été la source de nos impatiens desirs.

Vous avez, Monsieur, vivement ressenti la douleur commune, vous étiez destiné à nous en consoler.

Placé à la tête de la première et de la plus Auguste Compagnie du Royaume, c'est moins au Sang dont vous êtes né, et aux Services importans de vos respectables Ancêtres, qu'à vos qualités personnelles, que vous devez cette Dignité suprême.

Vous occupez la place d'un Pere, qui sans vous l'avoir transmise, a cultivé en vous les vertus naturelles et acquises qui devoient vous la mériter.

Cette

*Cette justesse de pensées, cette délicatesse d'expressions, cette fermeté d'esprit, cette étendue de génie, orné de connoissances profondes, cet accés libre et gracieux, cette douceur bien-faisante qui fait aimer ce qu'on admire.*

*Plus encore le fond de probité généreuse, de candeur épurée, de piété solide et éclairée, qui forme le caractère du vrai Magistrat.*

*Tant de qualités rarement réunies, vous rendent cher à cet illustre Senat, et assurent à notre Ordre votre estime et votre bienveillance.*

*Favorable et intéressante occasion pour moi, qui me procure le double avantage de publier les tendres sentimens de ma douleur et de ma reconnoissance, et de rendre hommage aux vertus qui s'immortalisent sur le Trône de la Justice.*

*Puisse, Mr. la durée paisible de vos jours si utiles à la Justice, si nécessaires au Public, si précieux au Barreau, épargner nos allarmes, et prolonger notre bonheur.*

Le Procès en règlement de Juges, qui duroit depuis un très long-temps entre M. le Cardinal de Polignac et M. de Maupeou, Président à Mortier au Parlement de Paris, a été jugé au Conseil, en faveur du premier, le 18. de ce mois.



O D E.

*A Madame la Duchesse d'Aiguillon, sur  
la mort de ses deux Fils.*

**A**ux pleurs que répand une Mère  
Sur le cercueil de ses Enfans ,  
En vain une raison austère  
Opose de froids argumens.  
En vain elle appelle foiblesse  
Ces longs ennuis, cette tristesse,  
Ces cris formés par la douleur ;  
On s'obstine, on pleure, on murmure ;  
On n'écoute que la Nature ,  
Et l'on ne voit que son malheur.



Ainsi sous le glaive homicide  
Du fier Rival d'Agamemnon , \*  
L'Aurore de son Char rapide  
Vit finir les jours de Memnon.  
Le funeste bucher s'allume ;  
Sur le Héros qui s'y consume,  
La flamme exerce ses fureurs . . . .  
A cette image meurtrière ,

\* *Achille.*

*I. Vol.*

*Elle*

Elle recule ... et sa lumière  
S'éteint dans un torrent de pleurs.



Ainsi Thétis inconsolable  
Aux rivages du Simois,  
Pleure la perte irréparable  
D'un illustre et malheureux Fils.  
En vain sur ces fatales rives  
Elle voit les Nymphes plaintives  
Pleurer, l'embrasser tendrement.  
Tout lui dit qu'elle n'est plus Mère.  
Leur tendresse la désespère.  
Leurs soins redoublent son tourment.



Ne craignez pas, illustre Aminte,  
D'écouter ces tristes accords.  
Pleurez, soupirez sans contrainte.  
Ma Muse louera vos transports.  
Que votre douleur obstinée  
Redemande à la destinée  
Deux Héros naissans, deux chers Fils.  
Que vòs Pénates en gémissent,  
Que les Parques même rougissent  
Du coup qui vous les a ravis.



Tels sur le bord d'une Fontaine  
Ils Vol.

## 1230. MERCURE DE FRANCE

On voit deux Lys majestueux ,  
Tomber sous la mortelle haleine  
Des Aquilons impétueux.  
Abandonnés de la Nature ,  
Sans substance , sans nourriture ,  
Leur éclat passe en un instant.  
Cette tige haute et superbe  
Aujourd'hui se cache sous l'herbe ;  
Où leur dernier sort les attend.



Qu'entends-je ? Les Graces en larmes  
Secondent nos justes regrets.  
Le tendre Amour brise ses Armes ,  
Et se couronne de Cyprés.  
» Vous triomphez , Beautés severes ;  
» Dit-il , et les Destins contraires  
» M'enlèvent deux Héros naissans.  
» Qu'ils m'auroient soumis des rebelles !  
» Pour eux que d'Amantes fidelles  
» M'eussent offert un doux encens !



» Ils sont morts . . . leur aimable Merç  
» Se livre aux mortels dé plaisirs.  
» Je vois leur magnanime Pere  
» Qui ne peut cacher ses soupirs.  
» Espoir d'une Famille illustre ,  
\* M. le Comte d'Aginois.  
L. Vol. . . . . Toi

« Toi qui dès ton troisième lustre.  
 « Nous promets un parfait Heros,  
 « Jouis d'un destin plein de charmes, . .  
 « C'est à toi d'essuyer nos larmes  
 « Et de nous venger d'Atropos.



Mais quelle agréable harmonie  
 Fait retentir ces tristes lieux !  
 Est-ce vous, sçavante Uranie ?  
 Quel dessein vous offre à nos yeux ?  
 « C'en est trop, illustre Duchesse,  
 « Dit-elle, banni la tristesse,  
 « Moi, le Télescope à la main,  
 « De la nuit pénétrant les voiles ;  
 Je vais au milieu des étoiles  
 Vers tes Fils m'ouvrir un chemin.



Ils sont morts ; mais l'affreux Tenare  
 Peut-il retenir tes enfans ?  
 Des mains de la Parque barbare  
 Ils ont échapé triomphans.  
 Libres de leurs corps périssables,  
 Je les vois, Astres favorables,  
 D'Atlas augmenter le fardeau.  
 N'est à tort que ton cœur soupire ;

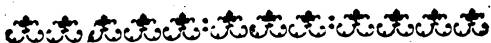
\* *Muse de l'Astrologie.*

*I. Vol.*

Reconno

Reconnoî tes enfans ; Admire  
L'éclat de ce double flambeau.

*M. Dufau, Etudiant en Théologie à  
Bordeaux.*



**MORTS, NAISSANCES**  
*et Mariages.*

**L**E . . . . Mai 1736. *Pierre-Claude Guillier* ;  
Conseiller en la Cour de Parlement , de la  
quatrième Chambre des Enquêtes , où il avoit  
été reçu le 6 Mars 1723. et auparavant Con-  
seiller au Châtelet depuis 1701. mourut d'une  
fluxion de poitrine , dans la 54<sup>e</sup> année de son  
âge , étant né le 27 Juin 1682 Il étoit fils de  
feu Claude Guillier , mort Conseiller et Doyen  
de la Cour des Aydes de Paris , le 9 Décembre  
1722. et de défunte Elizabeth Hubert , morte  
le 6 Juin 1726. et frere aîné d'Augustin Guil-  
lier , Conseiller en la Cour des Aydes de Paris ,  
où il fut reçu au lieu et par le décès de son pere,  
le 18 Janvier 1722.

Le 8. De *Marie-Magdeleine Des Marestz* ;  
épouse de Louis Vincent , Marquis de Goës-  
briand , Seigneur de Trequivin , la Noëveite ,  
Lansalut , Kéraudis , &c. Chevalier des Ordres  
du Roi , Lieutenant Général de ses Armées ,  
Gouverneur des Ville et Citadelle de Verdun ,  
et des Fort et Château de Torro en Mer , avec  
lequel elle avoit été mariée au mois de Janvier  
1695. mourut à Paris âgée de . . . laissant pour  
enfans Louis Vincent , Comte de Goësbriand ,

*Tome I,*

*Mestre*

Mestre de Camp, Lieutenant du Régiment de Condé Dragons, et Brigadier des Armées du Roi, qui a épousé le 27 Décembre 1714. De Marie-Rosalie de Chastillon, fille d'Alexis-Henri, Marquis de Chastillon, Chevalier des Ordres du Roi; et Dlle Marie-Madeleine de Goësbriand. La Marquise de Goësbriand étoit fille aînée de Nicolas Des Marestz, Marquis de Maillebois, Bleny, et Rouvray, Baron de Châteauneuf en Timerais, Seigneur et Baron de Bourbonne-les-Bains, &c. Ministre d'Etat, Commandeur des Ordres du Roi, ci-devant Contrôleur Général des Finances, mort le 4 Mai 1721. et de De Madeleine Bechameil, morte le 14 Juin 1725.

Le 9. *Anne-Henri d'Harcourt*, 3e fils d'Anne-Pierre d'Harcourt, Comte de Beuvron, Seigneur de Tourneville, Lieutenant-Général pour le Roi au Gouvernement de la haute Normandie; Gouverneur du vieux Palais de Roüen, et Mestre de Camp de Cavalerie; et de De Thérèse-Eulalie de Beaupôil de S. Aulaire, son épouse, mourut dans la 8e année de son âge, étant né le 23 Septembre 1728.

Le 12. *Gabriel Taupinart de Tilliere*, Doyen, et ancien Bâtonnier des Avocats au Parlement de Paris, immatriculé le 16 Mars 1670. Bailli de la Duché-Pairie de l'Archevêché de Paris, mourut âgé de 87 ans.

Le 13. Dlle *Marie Thérèse d'Albert d'Ailly de Pequigny*, fille unique de feu Charles-François d'Albert d'Ailly, Duc de Pequigny, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde du Roi, mort le 14 Juillet 1731. à l'âge de 24 ans, et de Marie-Sophie de Courçillon, sa veuve, aujourd'hui femme en

I. Vol.

I. secondes

## 1234 MERCURE DE FRANCE

secondes nêces d'Hercules Meriadec de Rohan , Duc de Rohan-Rohan , Pair de France , mourut dans la 6e annêe de son âge , étant née le 18 Novembre 1730.

Le 14. à 2 heures après midi , *Loûis-Auguste de Bourbon* , Prince légitimé de France , Duc du Maine et d'Aumale , Souverain de Dombes , Comte d'Eu , Pair de France , Chevalier des Ordres du Roi , Lieutenant Général de ses Armées , Gouverneur et Lieutenant Général pour S. M. de la Province de Languedoc , Colonel Général des Suisses et Grisons , Grand-Maître et Capitaine Général de l'Artillerie , Mestre de Camp Lieutenant-Commandant en Chef du Régiment Royal des Carabiniers , &c. mourut en son Château de Sceaux , après une longue et pénible maladie , durant le cours de laquelle il a donné des marques d'une grande patience , et d'une entière résignation à la volonté divine. Ce Prince étoit âgé de 66 ans , 1 mois , et 14 jours , étant né le 31 Mars 1670. Voyez à son sujet l'Histoire des grands Officiers de la Couronne , de la dernière Edit. to. 1. p. 192 , ou le nouveau Supplément du Dictionnaire Historique à l'article de France to. 1. p. 484. où son éloge est rapporté , ainsi que son mariage , et ses enfans , dont il ne reste plus que le Prince de Dombes , le Comte d'Eu , et Mademoiselle du Maine.

Le 20. De *Françoise-Tyenne de la Vogadre* , veuve sans enfans , depuis le 22 Janvier 1709. de Charles Solu de Moulineau , Seigneur du Fay , Brigadier des Armées du Roi , Gouverneur des Isle , Ville , et Citadelle d'Oleron , Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis , et ancien Capitaine au Régiment des Gardes Françoises , avec lequel elle avoit été mariée au mois de

I. Vol.

Septembre

Septembre 1703. mourut à Paris, âgée d'environ 78 ans. Cette Dame qui étoit Piémontoise d'origine, avoit été élevée dans sa jeunesse pendant six ans, Fille d'Honneur de la Duchesse Doüairiere de Savoye; elle étoit fille unique de Santori, Comte de la Vogadre, Maréchal de Camp des Armées du Roi, Gouverneur des Isle, Ville, et Citadelle d'Oleron, pendant 25 ans, et auparavant Lieutenant de Roi à Metz, et de François de Moussy.

Le même jour, De *Catherine Braux du Sorthon*, veuve depuis 1725. de Charles-André Collin, Seigneur de Liencourt, Cremen, &c. ci-devant Grand-Maître des Eaux et Forêts de France au Département de Picardie, Flandres, et Artois, dont elle étoit la seconde femme, mourut presque subitement, âgée d'environ 40 ans, sans laisser d'enfans. Elle étoit fille de Pierre Braux, Seigneur du Sorthon, Président Trésorier de France au Bureau des Finances de Châlons en Champagne, et de feuë Jeanne Domilliers.

Le 24. *Charles, Comte de Skelton*, Maréchal des Camps et Armées du Roi, de la promotion du 1. Février 1719. et Grand-Croix de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis, et autrefois Mestre de Camp de Cavalerie à la suite d'un Régiment Irlandois, mourut à Paris, âgé de 62 ans.

Le 28. De *Marie-Anne Thénese Cornuau de la Grandière de Murce*, Marquise Doüairiere de Menou, mourut à Paris dans le Convent des petites Cordelières, âgée d'environ 50 ans. Elle étoit fille de François Cornuau de la Grandière, Seigneur de Murce et de la Grandière en Anjou, qui avoit été Maître-d'Hôtel ordinaire d'Elisabeth-Charlotte de Baviere, Duchesse d'Or-



## 1236 MERCURE DE FRANCE

jeans , et Controlleur Général de la Maison de Philippe , Fils de France , Duc d'Orleans , et de Marie-Gabrielle de Nully , elle avoit été mariée le 16 Avril 1707. avec François-Charles de Menou , Marquis de Nantvignes-Menou , près de Cosne en Nivernois , Enseigne des Gendarmes Ecossois , et Mestre de Camp de Cavalerie , puis Sous-Lieutenant des Gendarmes Anglois , et ensuite Capitaine-Lieutenant des Cheval-Légers d'Anjou , et Brigadier des Armées du Roi , qui mourut le 13 Juin 1731. Il ne reste de leur mariage que des filles , dont l'aînée Françoise-Armande de Menou , née le 6 Décembre 1708. a été mariée le 23 Mai 1731. avec Pierre-Joseph Chapelle , Marquis de Jumilhac , premier Sous-Lieutenant de la première Compagnie des Mousquetaires du Roi , et Brigadier des Armées de S. M. du 1. Août 1734. et la 2<sup>e</sup> Marie-Louïse de Menou , née le 25 Septembre 1712. a épousé le 31 Août 1734. Louïis-Alexandre de Damas , Seigneur Comte de Crux.

Le 30. *Joseph-François de Damas , Marquis d'Antigny* , Colonel du Régiment de Boulonnois Infanterie , par Commission du 6 Mars 1719. et Brigadier des Armées du Roi du 1. Août 1734. mourut à Bourbon-l'Archambaud , des suites d'une apoplexie , à l'âge d'environ 30 ans. Il étoit fils aîné de François-Joseph de Damas , Marquis d'Antigny , Gouverneur de la Principauté de Dombes , et de Marie-Jacqueline de la Baume-Montrevel de S. Martin, et il avoit épousé au mois de Juillet 1725. Judith de Vienne , fille de Charles de Vienne , Comte de Comarin , et d'Arne de Chastelus. Nous ne sçavons point s'il en laisse des enfans ; mais il laisse un frere nommé comme lui *Joseph-François* , et

*I. Vol.* apellé

appelé le Comte de Damas, auquel le Roi a donné le Régiment de Boulonnois, dans lequel il étoit Capitaine. La Généalogie de la Maison de Damas est rapportée dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, Chapitre des Grands Maîtres de France, tome 8. p. 317.

Le septième Juin, *Louis-Armand Bautru*, Comte de Nogent-le-Roi, Seigneur d'Ormoy, Vacheresse, Ruffin, et autres Lieux, Lieutenant Général des Armées du Roi, et Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, mourut aussi à Bourbon-l'Archambaud, où il étoit arrivé le jour précédent, et où ayant commencé à prendre les eaux le 5, il étoit tombé le même jour en apoplexie; il étoit âgé de 68 ans. Il avoit été fait successivement Mestre de Camp du Régiment de Dragons du Roi en 1693, Brigadier le 8 Octobre 1695. Lieutenant-Général du bas-Auvergne au mois d'Août 1700. Maréchal de Camp le 23 Décembre 1701. et enfin Lieutenant-Général le 26 Octobre 1704. S'étant trouvé le 11 Août précédent à la bataille d'Hochstet; il avoit servi en 1703. au Siège de Brisac, sous le Duc de Bourgogne, et s'étoit trouvé le 15 Novembre de la même année à la bataille de Spire, où il s'étoit distingué à la tête du Régiment de Dragons du Roi; il n'avoit pas servi depuis qu'il avoit été fait Lieutenant-Général. Il étoit fils aîné d'Armand Bautru, Comte de Nogent, Maître de la Garde-Robe du Roi, Maréchal de Camp de ses Armées, et Lieutenant-Général du bas Auvergne, tué au passage du Rhin le 12 Juin 1672. et de De Diane Charlotte Nomparde Caumont, sœur du feu Duc de Lauzun, morte le 4 Novembre 1720. à l'âge de 88 ans.

*L. Vol.*

*I nj. Le*

Le même jour De *Angelique Cunegonde de Montmorency-Luxembourg*, veuve depuis le 8 Février 1703. de Louis-Henri, légitimé de Bourbon-Soissons, Comte et Pair de Noyers, Seigneur de Luzarches, qui avoit pris les titres de Prince de Neufchatel, et de Comte de Du-nois, comme héritier instrué de Marie d'Orleans-Longueville, Duchesse de Nemours sa cousine germaine, mourut à Paris en la maison qu'elle avoit fait bâtir à vie, rue de la Planche, sur le terrain du Convent des Récoliettes de la rue du Bacq, dans la 71<sup>e</sup> année de son âge, étant née le 18 Janvier 1666. Le 9. au matin son corps fut inhumé dans l'Eglise des mêmes Religieuses, et son cœur transporté en celle de l'Abbaye de S. Paul, près de Beauvais, où est le cœur de feu son mari, qu'elle avoit épousé le 7 Octobre 1694. elle étoit fille de François-Henri de Montmorency, Duc de Piney-Luxembourg, Comte de Luxe et de Bourteville, Pair et Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine d'une Compagnie de ses Gardes du Corps, Gouverneur de Normandie, &c. mort le 4 Janvier 1696. et de Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérèse de Clermont-Tallard, héritière du Duché de Piney-Luxembourg, Princesse de Tingry, Comtesse de Ligny en Barrois, &c. morte le 21 Août 1701. Cette Dame avoit eu deux filles, Marie-Anne-Charlotte de Bourbon, Demoiselle d'Estouteville, la cadette qui mourut le 23 Août 1711. à l'âge de 10 ans. L'aînée Louise-Leontine-Jacqueline de Bourbon, avoit épousé Charles Philippe d'Albert, Duc de Luynes, Pair de France, et mourut le 11 Janvier 1721. dans la 24<sup>e</sup> année de son âge, laissant un fils unique, qui est

*I. Vol.*

*Marie-*

**Marie-Charles-Louis d'Albert**, Duc de Chevreuse, né le 24 Avril 1717. que son ayeule maternelle, qui vient de mourir, a fait son légataire universel.

Le 13. De *Genoëve de la Porte*, veuve depuis le 4 Septembre 1732. de Marc-Antoine-Valentin de Rollinde, Baron de Biozat, Seigneur de Chantrayne, Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, avec lequel elle avoit été mariée au mois de Mai 1701. mourut après une longue maladie, âgée d'environ 56 ans, ne laissant que des filles. Elle étoit fille de feu Jean de la Porte, Conseiller Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France, et de ses Finances, et Fermier Général de S.<sup>m</sup>, mort le 2 May 1695. et de feuë Elizabeth des Ruelles.

Le 10 Avril *Nicolas de Foyal*, Seigneur d'Alonne, de Nanteau, et d'Igny en partie, Lieutenant d'une Compagnie de Sapeurs, et Commissaire d'Artillerie, âgé de 31 ans, fils de feu Nicolas de Foyal, Seigneur d'Alonne, de Donnery, le Château-Herpin, mort le 4 Février 1731. et de De Marguerite-Angelique de Savoie, sa veuve, Dame de Nanteau sur Essonne, et de Formarville, épousa à Paris Dlle Anne Millain, fille mineure de feu Jean François Millain, Seigneur de Dournon, Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France, et de ses Finances honoraire, Chevalier, Commandeur des Ordres de N. D. du Mont-Carmel, et de S. Lazare de Jerusalem, Secrétaire des Commandemens de S. A. S. le Duc de Bourbon, tenant la Feuille des Bénéfices sous ses ordres, et ensuite sous ceux de S. E. le Cardinal de Fleury, et de défunte

# 1246 MERCURE DE FRANCE

De Marie-Charlotte-Louïse de Lamet.

Le 12. *René Jourdan*, Seigneur de Launay, du Ménil, de la Bretonniere, de la Hainaudiere, &c. Capitaine et Gouverneur pour le Roi en son Château de la Bastille, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louïs, veuf de D. Catherine-Charlotte Sevin de Quincy, morte le 27 Février dernier, épousa la Dlle Aubry d'Armanville, fille d'Alexandre Aubry, Ecuyer, Sieur d'Armanville, ci-devant Maître-d'Hôtel du Roi, et de De Marie-Geneviève de Bragelongne.



## ARRESTS NOTABLES.

**A** R R E S T du 2. Janvier 1736. rendu en faveur des sieurs Inspecteurs Generaux du Domaine de la Couronne.

AUTRE du 3. qui exempte des droits d'octrois et deniers patrimoniaux, les denrées et provisions destinés à la nourriture des hommes et des chevaux servant aux voitures des Sels.

AUTRE du 10. qui ordonne que les Fermiers actuels des Domaines percevront à leur profit tous les revenus des Domaines, Droits Seigneuriaux, domaniaux, casuels, fixes et autres, échus pendant les Baux précédens, dont il n'a pas été formé de demande pendant l'année de délai accordée aux anciens Fermiers par l'Arrêt du 17. May 1720.

DECLARATION DU ROY, qui  
L. Vol. attribue

J U I N. 1736. 1241

attribué au Président de chaque Election ou Grenier à Sel, et en son absence à l'Officier qui le suit immédiatement, et ainsi successivement suivant l'ordre du Tableau, le pouvoir d'accorder seul les permissions d'informer et décerner les Décrets qu'il appartiendra. Donnée à Versailles le 11. Janvier 1736. Registrée en la Cour des Aydes le 8. Février.

AUTRE, portant que l'Artois n'est point censé compris dans les Articles XIX. XX. et suivans, jusqu'à l'Article XXXII de l'Ordonnance du mois de Février 1731. concernant les formalités des Insinuations de Donations. Donnée à Versailles le 17. Janvier, Registrée en Parlement le 28. Février suivant.

ARREST du 24. qui ordonne que les Redevables du droit de Confirmation, qui prétendront avoir des moyens de décharge ou de modération adresseront à l'avenir au sieur Contrôleur general des finances, leurs Pieces et Memoires, pour y être fait droit en la maniere accoutumée.

AUTRE du 31. Portant Reglement pour la qualité et teinture des Soyes et Laines qui doivent être employées à la fabrique des Tapisseries de la Manufacture Royale d'Aubusson.

AUTRE, du même jour, qui excepte les Camelots ou Burats des Fabriques d'Amber et de Cunhalt en Auvergne, de l'exécution de l'Arrêt du 5. Avril 1735.

AUTRE du 7. Février, portant Reglement pour empêcher l'introduction en fraude des  
I. Vol. I. v drous

1242 **MERCURE DE FRANCE**  
droits d'entrée dans le Royaume, sur les Bouteil-  
les de verre et autres Ouvrages vitrifiés, fabri-  
qués en Lorraine, par lequel le Roy ordonne  
l'exécution des IX. Articles contenus audit Arrêt.

**INSTRUCTION** pour la Régie des Do-  
maines de Normandie, conforme à la Coutume  
et aux Edits, Déclarations et Reglemens du  
Conseil, du mois de Février.

**ARREST** du 14. concernant l'Etablis-  
sement d'une Garde de jour et de nuit sur les  
Ports de la Ville de Paris.

**AUTRE** du 21. qui explique en quoi con-  
sistent les Privilèges de Foires de Lyon, quant  
aux droits des Fermes.

**AUTRE** du 25. portant imposition d'un  
droit d'Avarie d'un pour cent, pendant trois  
ans, sur les Marchandises qui seront portées  
pendant cet espace de temps dans les Echelles  
de Levant.

**AUTRE** du 28. qui déboute le nommé  
Ponteney et autres Habitans de la Ville d'Au-  
xonne, de leur opposition à celui du 3. Janvier  
1736. ordonne l'exécution de l'Arrêt du 22.  
Mars 1735. qui les confirme dans leurs Privi-  
lèges, aux exceptions y portées; et en conse-  
quence qu'ils payeront les droits d'entrée sur les  
vins de leur cru et autres qu'ils tireront du  
Comté de Bourgogne.

**ORDONNANCE DU ROY** du même jour,  
pour proroger le Semestre jusqu'au premier du  
mois de May prochain.

**AUTRE**

J U I N. 1736. 1243

**AUTRE** de la Ville, du 28. concernant les Entreprises de la Fabrication des Trains de bois flotté à brûler, pour la provision de Paris.

**SENTENCE DE POLICE** du 2. Mars, qui ordonne que conformément aux Ordonnances et Reglemens de Police, les Chirurgiens seront tenus de déclarer au Commissaire de leur Quartier, les Blessés qu'ils auront pansés chés eux ou ailleurs; et condamne le sieur Dumont à l'amende pour y avoir contrevenu.

**ORDONNANCE** de la Ville, du 3. concernant la vente et la sûreté des Marchandises dans les Ports de cette Ville.

**A R R E S T** du Conseil, du 6. qui proroge pour trois années, à compter du premier Avril 1736 la permission cy-devant accordée aux Marchands Drapiers, Manufacturiers de la Ville de Sedan, d'envoyer leurs Draps dans les Pays Etrangers, sans payer les droits de sortie.

**AUTRE** du même jour, qui permet l'entrée des Drogueries et Epiceries par le Port du Havre de Grace, à la charge d'en acquiter les droits, conformément au Tarif et aux Arrêts et Reglemens posterieurs, &c.

**DECLARATION DU ROY.** concernant les Privileges des Secretaires du Roy. Donnée à Versailles le 11. Mars 1736. Registrée en la Cour des Aydes le 21. du même mois.

**A R R E S T** du 16. qui maintient les Prieuré et Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, dans  
I. Vol. I vj un



1244 **MERCURE DE FRANCE**  
un droit de péage sur la Riviere d'Oyse, dans la  
Ville de Pontoise.

**LETTRES PATENTES** du Roy, sur Arrêt du Conseil, concernant le payement des Rentes créées sur la Ferme Générale des Postes, par Edit du mois de Novembre 1735. Données à Versailles le 20. Mars 1736. Registrées en la Chambre des Comptes le 26. Avril, par lequel Arrêt le Roy commet le sieur Dubrocard de Barrillon, en qualité de Receveur et Payeur, et le sieur Gresset en celle de Contrôleur, pour faire, à commencer du premier Juillet prochain pour les trois derniers mois 1735. et les six premiers de 1736. et par la suite de six en six mois, la Recette, le payement et le contrôle desdites Rentes, &c.

**ORDONNANCE** de la Ville, du 20. concernant la conduite par Eau des Bourgeois et Habitans de la Ville de Paris, et autres Personnes es lieux des environs et au-dessous de ladite Ville, en descendant la Riviere, et en ladite Ville en remontant.

**ORDONNANCE DU ROY**, du 23. pour faire fournir du pain de munition aux Troupes qui seront dans les Places d'Alsace, du Pays Messin, de Flandres, Comté de Bourgogne, Artois et Picardie, pendant l'Eté prochain.

**AUTRE**, du 24. portant Reglement pour le traitement des Troupes, à commencer du premier May 1736.

**A R R E S T** et Lettres Patentes sur  
*I. Vol.* iccliii.

icelui, Registrées en la Chambre des Comptes, du 27. Mars, portant fixation de la Tontine, établie par Edit du mois d'Août 1734.

**D E C L A R A T I O N** du Roy, qui ordonne que les Communautés Séculières ou Régulières seront tenues d'avoir en provision la quantité de Bled nécessaire pour leur subsistance pendant trois années. Donnée à Versailles le 3. Avril 1736. Registrée en Parlement le 16. May.

**A R R E S T** de la Chambre Royale de l'Arsenal, qui condamne Guillaume Vallette dit Falgous, Guillaume Brocat, et Georges-André Favre, à être pendus en Place de Grève, ayant Ecriteaux devant et derriere portant ces mots : (*Faus-saire insigne.*) Et les nommés Laboissiere, Triol, Delorme, Quandó, Robert, et Bierson, Accusés et contumaces, à être pendus par Effigie, &c. La Chambre a déclaré et déclare les dix-sept Contrats sur les Aydes & Gabelles, les 5. Quittances de Finance, Lettres de ratification, et autres Pièces jointes auxdits Contrats & Quittances de Finance mentionnés dans les Requêtes du Procureur Général du Roy, inserés es Arrêts des 29. Novembre et 16. Decembre 1734. et 24. Février dernier, faux et fausement fabriqués, altérés, ou falsifiés, et comme tels ordonne qu'ils seront biffés & bâtonnés par le Greffier de la Chambre, dont le Procès verbal sera dressé par le Sieur Barentin, Rapporteur, en presence du Procureur Général du Roy.

**A U T R E** du 7. Avril, qui casse des Lettres  
*L. Vol.* de

1246 **MERCURE DE FRANCE**  
de Pilote - Hauturier , Capitaine et Maître  
de Bâtiment de Mer , données par les Of-  
ficiers de l'Amirauté de Louisbourg ; et leur en-  
joint aussi-bien qu'aux Officiers des autres Ami-  
rautés , de se conformer dans les receptions des  
Capitaines , Maîtres , ou Patrons , et Pilotes , à  
ce qui est prescrit par les Ordonnances.

**A R R E S T** du 10. portant nouveau Re-  
glement pour empêcher l'entrée , le port et  
usage des Toiles peintes ou teintes , écorces d'ar-  
bre , ou Etoffes de la Chine , des Indes , et du  
Levant.

**ORDONNANCE** du Roy , concer-  
nant l'habillement de l'Infanterie Française ,  
du 20. ensuite de laquelle est le Règlement  
arrêté par S. M. sur ce qui doit être dorénavant  
observé dans l'habillement et équipement des  
Sergens , Caporaux , Anspessades , Soldats , et  
Tambours , de son Infanterie Française.

**A R R E S T** du 24. qui permet le trans-  
port des Grains du Languedoc à l'Etranger ,  
par les Ports de Cette , Agde , la Nouvelle , et  
Aigues-mortes.

**A U T R E** du même jour , qui modere à 5. s.  
par Pièce de 15. Aunes , les Droits d'Entrée sur  
les Toiles-Baptistes écruës , Fabrique de Cam-  
bray , et du Pays Conquis ; et ce pendant deux  
années seulement.

**A U T R E** du même jour , qui modere à 25. s.  
le Droit local de 50. s. par 100. pesant , sur les  
sucres bruts venant des Isles Françaises de

*L. Vol.*

*PA*

**L'Amérique, et entrant à Rouën.**

**AUTRE**, du même jour, qui défend, sous les peines y portées, la sortie hors des Provinces de Normandie et de Bretagne, de la Pierre, de la Chaux, et autres Matières servant à la construction des Bâtimens.

**ORDONNANCE** du Roy, du 25. portant réduction des Compagnies d'Infanterie Françoisse et Irlandoise, à commencer du 16. May, lesquelles seront réduites à 35. hommes, les Officiers non-compris, au lieu de 40. hommes, &c.

**AUTRE** du même jour pour réduire les Compagnies des Régimens Suisses et Grisons, à cent quatre-vingt hommes; et celles des Régimens d'Infanterie Allemande, à quatre-vingt hommes.

**AUTRE** du même jour pour réduire les trente Compagnies ordinaires du Régiment de ses Gardes Françoises, à cent vingt-six hommes chacune, non compris les Officiers.

**AUTRE** du même jour, portant réduction dans ses Troupes de Cavalerie Françoisse et Etrangere, dans les Hussards, et les Dragons.

**LETTRES PATENTES DU ROI**, qui permettent aux Vassaux, possesseurs de simples fiefs et non titrés, de rendre par Procureurs, les hommages dont ils sont tenus, lorsqu'ils sont domiciliés au-delà de cinq lieues des Villes où sont établis les Chambres des Comp-

*I. Vol.*

ics

**1248 MERCURE DE FRANCE**  
tes et Bureaux des Finances. Données à Versailles le 25.

**AUTRES** données à Versailles le 28. registrées en la Chambre des Comptes, pour la reddition des Comptes du Trésor Royal, de l'exercice de l'année 1723. fait par Antoine Paris et Jean Paris de Monmartel.

**ARREST** du 3 Mai, qui ordonne qu'à l'avenir, dans tous les payemens qui seront faits en Espèces de Billon, les sacs qui serviront à cet effet, ne pourront contenir que des sols des anciennes fabriques de France, ou de ceux qui avoient été fabriqués pour trente deniers; sans que ces deux espèces de Billon puissent se donner dans un même sac, à peine de confiscation de celles de ces différentes Espèces qui s'y trouveront.

**ORDONNANCE** du même jour, qui réduit au nombre de 60 hommes, les Compagnies franches de la Marine.

**AUTRE** du 6. portant réduction dans les seize Compagnies de sa Gendarmerie.

**ARREST** du 26, qui permet, pendant un an, aux Négocians François qui font le commerce des Isles et Colonies Françaises de l'Amerique, d'envoyer leurs Vaisseaux directement en Irlande, pour y acheter non-seulement des bœufs et chairs salcés, mais aussi des saumons salés, beures, suifs, et chandelles, et de-là les transporter ausdites Isles et Colonies Françaises.

*L. Vol.*

**AUTRE**

AUTRE du 29, qui ordonne que jusqu'au premier Juillet de l'année prochaine 1737. les moutons, brebis et agneaux qui viendront des Pais étrangers dans le Royaume, demeureront déchargés de tous droits. Et renouvelle les défenses de faire sortir hors du Royaume aucuns bestiaux de toute espece.

AUTRE de la Cour du Parlement, qui ordonne qu'un Libelle intitulé : *Lettre sur le nouveau Breviaire de Paris, imprimé en MDCCXXXVI. daté à la fin le 25 Mars 1736.* sera laceré et brûlé par l'Exécuteur de la Haute-Justice. Extrait des Registres du Parlement.

Ce jour, les Gens du Roi sont entrés, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit :

### MESSIEURS,

On n'auroit pas crû qu'un Bréviaire que Monsieur l'Archevêque de Paris vient de donner à cette Ville Capitale, et à son Diocèse, dût faire l'occasion d'un Libelle aussi téméraire que scandaleux : moins encore que cette nouvelle rédaction, effet de sa sollicitude Pastorale, attendu depuis si long-tems, et préparé avec tant de soins et de précautions, pût être accusée d'un penchant trop favorable, pour des sentimens et pour un parti dont ce Prélat n'a jamais eu à se défendre.

C'est cependant ce qu'aujourd'hui nous voyons dans une Lettre anonime, clandestinement imprimée, qui sous un prétexte si vain, s'élève contre son autorité, se déchaîne contre le Bréviaire qu'il met entre les mains de ses Diocésains, et ne l'épargne pas lui-même, malgré

le grossier artifice avec lequel on affecte de le ménager.

Au gré de ce calomnieux Libelle , ceux à qui la composition du nouveau Bréviaire a été confiée , y donnent lieu de soupçonner qu'ils n'ont que les dehors de la catholicité : ils ont été conduits dans leur ouvrage par l'esprit d'hérésie et de haine contre le S. Siège . . . dignes héritiers des sentimens Calvinistes , ils font voir qu'ils ne reconnoissent plus l'autorité de l'Eglise enseignante , et qu'ils pensent que chaque fidele peut et doit s'en rapporter à son sens particulier. On les accuse ouvertement , et de malice et d'héréticité. On se plaint de voir arracher des mains des fideles les textes respectables des Peres , pour mettre dans leur bouche les blasphèmes d'un Apôlant et d'un fauteur d'hérésie. Enfin il n'est point d'expressions violentes et injurieuses qu'on n'employe , ni d'invectives que l'on ne prodigue et que l'on ne porte au dernier excès.

*Quel spectacle ! s'écrie l'Auteur , en parlant du Bréviaire qu'il attaque , de voir l'abomination de la désolation introduite jusques dans le Sanctuaire , la bouche sacrée des Prêtres s'ouvrir aux impiétés de Baal , nos Temples retentir des blasphèmes de l'hérésie. Tout lui déplaît et tout l'aigrit dans cet Ouvrage , qu'il ne craint point d'appeler monstrueux. Le corps entier en est , dit-il , une masse d'un levain infecté et corrompu , capable d'empoisonner tout ce qu'elle touche. C'est ainsi qu'on ose parler d'un Ouvrage qui porte un caractère respectable , et qu'on reconnoît publié sous les yeux et les auspices , ou plutôt par les ordres de M. l'Archevêque de Paris.*

En vain dans le tems qu'on attaque si indécemment l'autorité de ce Prélat et sa conduite ,

*I. Vol.*

on

on affecte de respecter sa personne , et de rendre justice à son *orthodoxie* , à sa *piété* , à son *zele*. Ces hommages qui lui appartiennent à si juste titre , se trouvent démentis sans pudeur par tout le reste du Libelle , qui ne cesse de lui reprocher d'avoir publié un Bréviaire sur lequel il n'est pas besoin , dit-on , *d'une attention scrupuleuse pour y découvrir l'ouvrage de ténèbres : où la première lecture . . . fait apercevoir les traces de l'ennemi et les ravages de l'erreur : où le Novateur se démasque par tout , malgré les soins qu'il prend de se cacher : où enfin l'ivraie couvre de toute part le bon grain.*

A-t'on pû sérieusement se flater que des accusations si atroces et si déplacées , porteroient quelque coup sur un ouvrage parti d'une main aussi respectable que celle de M. l'Archevêque de Paris , et qu'elles le feroient regarder comme capable d'allarmer la Religion des Fideles , et marqué au coin de l'erreur et de la nouveauté ?

Ces clameurs ne pourroient que retomber sur quiconque seroit assés téméraire pour les adopter , et pour y vouloir donner quelque cours. Mais toujours notre ministere est interessé à les réprimer dans ce Libelle : et ce qui mérite surtout l'animadversion de la Cour , c'est la noirceur avec laquelle on tente de semer la division dans le saint Ministere , et de soulever les Ouailles contre le Pasteur : c'est l'affectation scandaleuse des qualités d'Hérétiques et de Catholiques appliquées à ceux qui vivent dans le sein d'une même Eglise : c'est cette protestation enfin si hardie , que *jamais les vrais Catholiques ne consentiront à adopter un Bréviaire dont le but... est de renverser les principes de la Catholicité , et d'établir sur ses ruines des erreurs cent fois con-*  
*I. Vol.* *damnées.*



*damnées.* Ce langage est bien éloigné de la soumission tant vantée à l'autorité des Puissances légitimes, et sur tout à celle des premiers Pasteurs. Mais il n'est que trop véritable que toujours l'esprit de parti, à quelque genre d'excès et d'extrémité qu'il se porte, est incompatible avec une juste subordination : et que lorsqu'on a le malheur de s'y livrer, on ne connoît plus d'autre loi que sa passion, ni d'autre guide que l'empchement et la témérité de ses pensées.

Un Libelle aussi condamnable ne doit pas échapper à la justice et à la sévérité de la Cour. Nous avons l'honneur de lui en remettre un Exemplaire, et elle verra par les Conclusions que nous laissons en même tems, quelles sont les peines dont nous avons crû devoir lui demander de le flétrir.

Lequel Libelle ils ont laissé sur le Bureau, avec les Conclusions par écrit du Procureur Général du Roi prises contre ledit Libelle. *Eux retirés :*

Vû ledit Libelle intitulé : *Lettre sur le nouveau Bréviaire de Paris, imprimé en MDCCXXXVI. daté à la fin le 25 Mars 1736.* ensemble les Conclusions par écrit du Procureur Général du Roi : La matiere sur ce mise en délibération.

La COUR a arrêté et ordonné que ledit Libelle sera laceré et brûlé dans la Cour du Palais, au pied du grand Escalier d'icelui, par l'Exécuteur de la Haute-Justice. Fait très-expresses inhibitions et défenses à tous Libraires, Imprimeurs, Colporteurs, et à tous autres, de l'imprimer, vendre, débiter, ou autrement distribuer ; enjoint à tous ceux qui en auroient des Exemplaires de les remettre incessamment au Greffe Civil de la Cour, pour y être supprimés. Permet au Procureur Général du Roi de faire

*L. Vol.*

*informer*

informer contre ceux qui ont composé, imprimé, vendu, débité ou distribué ledit Libelle, pardevant Me Louis de Vienne, Conseiller, pour les témoins qui seroient en cette Ville de Paris, et pardevant les Lieutenans Criminels des Bailliages et Sénéchaussées, et autres Juges des cas Royaux, à la poursuite des Substituts du Procureur Général du Roi esdits Sièges, pour les témoins qui se trouveroient esdits lieux; pour les informations faites, rapportées et communiquées au Procureur Général du Roi, être par lui pris telles conclusions, et par la Cour ordonné ce qu'il apartiendra. Ordonne en outre que copies collationnées du présent Arrêt seront envoyées aux Bailliages et Sénéchaussées du Ressort, pour y être lû, publié et enregistré; enjoint aux Substituts du Procureur Général du Roi d'y tenir la main, et d'en certifier la Cour dans le mois. Fait en Parlement le 8 Juin 1736. Signé, DUPRANC.

*Et ledit jour 8 Juin 1736. à la levée de la Cour, en exécution du susdit Arrêt, le Libelle y mentionné a été lacéré et jetté au feu par l'Exécuteur de la Haute-Justice, au bas du grand Escalier du Palais; en présence de Nous Marie-Dagobert Ysabeau, l'un des trois premiers et principaux Commis pour la Grand'Chambre, assisté de deux Huissiers de l'adite Cour. Signé, Y S A B E A U.*

AUTRE de la Chambre Royale de l'Arsenal, du 21, qui condamne Jean-Alexandrin Bourges de Coulong, à être pendu et étranglé en la Place de Grève, ayant Ecriteaux devant et derriere portant ces mots, (*Fabricateur de fausse Lettre de Cachet.*) Et les nommés Julien Prudhomme dit Saint Julien, à assister à l'Exécution, et en cinq ans de bannissement.

I. Vol.

1254 MERCURE DE FRANCE  
 sement. Et Jean Prudhomme dit Saint Jean , en  
 cinq années de bannissement , &c.

---

*Le second Volume du Mercure de ce  
 mois est actuellement sous presse et paroîtra  
 incessamment.*

---

## T A B L E.

|                                                                              |         |
|------------------------------------------------------------------------------|---------|
| <b>P</b> RINCES FUGITIVES, Ode Sacrée,                                       | 1043    |
| IIIe Lettre de D. Toussaint du Plessis,                                      | 1050    |
| Le Corbeau , <i>Fable</i> ,                                                  | 1076    |
| Eloge de la Sincérité , &c.                                                  | 1078    |
| La Solitude , <i>Stances irregulieres</i> ,                                  | 1091    |
| Lettre d'un Me Chirurgien , &c.                                              | 1093    |
| Paraphrase sur le Pseaume <i>Laudate</i> , &c.                               | 1102    |
| Les Louanges de la vie Champêtre ,                                           | 1105    |
| Lettre de M. Maillart , au sujet de la date d'a-<br>vant et d'après Pâques , | 1108    |
| Epithalame ,                                                                 | 1113    |
| Explication du Revers d'une Médaille de Com-<br>mode ,                       | 1116    |
| Eglogue , &c.                                                                | 1121    |
| I Ve Lettre sur quelques sujets de Litterature ,                             | 1125    |
| Notice sur les Monasteres du Mont-Liban ,                                    | 1129    |
| Enigmes , Logogryphes , &c.                                                  | 1142    |
| NOUVELLES LITTERAIRES , DES BEAUX-ARTS,<br>&c.                               | 1146    |
| Memoires Historiques sur le Royaume de Tu-<br>nis ,                          | 1147    |
| I. Vol.                                                                      | Réthima |

|                                                                                                     |      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Réthima ou la belle Géorgienne ,                                                                    | 1149 |
| Assemblée publique de la Société Royale de<br>Montpellier ,                                         | 1150 |
| Memoires de Hambourg , de Lubek , &c.                                                               | 1156 |
| Instructions sur les Lettres de Change ,                                                            | 1157 |
| Poëme sur la Peinture , &c.                                                                         | 1159 |
| Experiences Phisiques dans les Ecoles de l'Uni-<br>versité ,                                        | 1163 |
| Compliment en Vers à M. de Nicolai , sur le<br>Prix remporté à l'Académie des Belles-Let-<br>tres , | 1165 |
| Lettre sur l'Académie de la Rochelle ,                                                              | 1167 |
| Nouvelles Littéraires des Pays Etrangers ,                                                          | 1175 |
| Estampes nouvelles ,                                                                                | 1180 |
| Chanson à boire notée et Couplets ,                                                                 | 1184 |
| Spectacles , Le Comte de Neüilly , <i>Extrait.</i>                                                  | 1186 |
| Parodie sur un Air Paysan du Ballet de Thalie ,                                                     | 1192 |
| Nouvelles Etrangères. De Constantinople ,                                                           | 1200 |
| De Russie et Pologne ,                                                                              | 1202 |
| D'Allemagne et Italie ,                                                                             | 1204 |
| D'Espagne et d'Angleterre ,                                                                         | 1209 |
| Addition aux Nouvelles Etrangères ,                                                                 | 1214 |
| Chanson ,                                                                                           | 1218 |
| France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.                                                      | 1220 |
| Eloge de M. le Premier Président ,                                                                  | 1225 |
| Ode à la Duchesse d'Aiguillon sur la Mort de<br>ses Enfans ,                                        | 1228 |
| Morts , Naissances et Mariages ,                                                                    | 1232 |
| Arrêts Notables , &c.                                                                               | 1240 |

---

*Errata de May.*

**P** Age 963. ligne 25. 18. lisez , 36.  
P. 988. l. 17. après le mot goûtées , ajoutez , intitulée les Ruses d'Amour.

---

*Fautes à corriger dans ce Livre.*

**P** Age 1154. ligne 19. feu, lisez , bon.

*Les Chansons notées doivent regarder la page 1184*

# MERCURE

DE FRANCE,

<sup>1</sup>  
<sup>1</sup>  
DEDIE AU ROY.

JUIN. 1736.

SECOND VOLUME.



A PARIS,

Che{ GUILLAUME CAVELIER;  
          ruë S. Jacques.  
          La veuve PISSOT, Quay de Conty,  
          à la descente du Pont Neuf.  
JEAN DE NULLY, au Palais.

---

M. DCC. XXXVI.

*Avec Approbation & Privilege du Roy.*

## A V I S.

**L'**ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaitent avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X   X X X .   S O L S .



# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIE AU ROT.

JUIN. 1736.



*PIECES FUGITIVES,*  
*en Vers et en Prose.*

---

ODE SACRÉE.



Toi, dont la voix pure et sainte ;  
Aux pieds de l'Eternel va porter  
notre encens ;  
Toi qui fis rétentir Sion et son en-  
ceinte ;

Du bruit de tes premiers accens ,  
Viens ; répans dans mon sein tes flammes im-  
mortelles ;

II. Vol.

A ij Mais



## 1256 MERCURE DE FRANCE

Mais tu parois , tu me déceles  
Les trésors éternels , dont jouït ta grandeur ;  
Mes yeux sont déssillés ; le prestige s'envole ;  
Tout ce que j'encensois n'est qu'une vaine idole  
Qu'éclipse ta vive splendeur.



Loin, enthousiasme profane ,  
Que le mensonge enfante , et que l'orgueil  
conduit.  
Enthousiasme saint , dont je deviens l'organe ,  
Ton ardeur m'enflamme et m'instruit :  
Tantôt du Créateur tu me peins les Ouvrages ,  
Tantôt par de vives images ,  
Tu mets devant mes yeux les crimes de mon  
cœur.  
A ce spectacle affreux, succede un heureux calme ,  
Un heureux repentir vient m'offrir une palme ,  
Qui de l'Enfer me rend vainqueur.



Celeste voix , que de miracles  
Étalent en tous lieux tes sublimes accords ?  
Les Rois et les Bergers respectent tes oracles ?  
L'Esprit Saint regle tes transports.  
Tu peux dans ton essor sur une aîle de flamme ,  
Jusqu'aux Cieux élever une Ame ,  
Et l'arracher des fers de ses Persécuteurs ,  
Tandis que sous tes pieds tes coupables Rivaux ,  
II. Vol. Cours

Couvrent en vain de fleurs les routes infernales,  
Où se perdent leurs Sectateurs.



La vérité te sert de guide ;  
Tu tires ton éclat de son divin flambeau ,  
Il te sert à la fois et de phare , et d'Egide ,  
Et de craïon , et de pinceau ,  
Que de Tableaux frapans ! que de grandes  
images !

Qui peut refuser ses hommages ,  
A la vive clarté qu'ils étalent aux yeux ?  
L'erreur au front d'airain t'opose en vain ses  
armes ,  
Tu la verras un jour éprise de tes charmes ,  
T'immoler ses coupables Dieux.



Que voi-je ! \* Un Roy , couvert de gloire,  
Fait retentir les airs de tes chants éclatans ;  
Plus grands dans tes transports , qu'au sein de la  
Victoire ,

Il celebre l'Auteur des temps.  
Quels prodiges ! Grand Dieu , le Ciel , la Mer ,  
la Terre ,  
Et tout ce que leur globe enserre ,  
Triompha du néant aux accens de ta voix.  
L'homme sortit bien-tôt de la vile poussière ,

\* *David.*

*II. Vol.*

A iij. 

## 1258 MERCURE DE FRANCE

Et n'eût jamais fini sa brillante carrière,  
S'il n'eût jamais enfreint tes Loix.



Mais, quelles vérités nouvelles !  
La Mer reçoit ton Peuple au milieu de ses Eaux ;  
Et en sort triomphant sous l'ombre de tes ailes ;  
L'impie y trouve des Tombeaux.  
Le Soleil en tremblant s'arrête en sa carrière ;  
Surpris, il retourne en arrière ;  
Vers sa source, l'on voit remonter le Jourdain ;  
Sans effort Josué renverse des murailles ;  
Contre un Peuple, Samson gagne seul des Batailles.

Grand Dieu, que ne peut pas ta main !



L'Univers tremble en ta présence,  
Seigneur, tout est soumis à tes Commandemens ;  
Ton Thrône est suspendu sur cette voûte immense,

Qui sert de voile aux Elemens ;  
Dans le sein du néant, tu peux d'une parole  
Plonger et l'homme, et son idole ;  
Une seconde fois, tu peux les en tirer ;  
Rois et Peuples, tremblez, vous, dont la main impie,

Aux Dieux qu'elle a forgés sans horreur sacrifie<sup>a</sup>  
Tout ce qu'il daigne désirer.

II. Vol.

521

Sur vous éclatera sa foudre.  
 Dans l'abîme des flots il vous eng'outira ;  
 Vos idoles et vous ; tout sera mis en poudre ;  
 La Terre sous vous croulera.  
 Vos projets seront vains ; vos efforts inutiles ;  
 Vous ne trouverez point d'aziles ,  
 Où sa juste fureur ne vous lance des traits ;  
 Et , tels que ces esprits , vains enfans de tenebres ,  
 Dans l'éternelle nuit par mille cris funebres ,  
 Vous confesserez ses Décrets.



Mais ceux qui dans sa sainte voie ,  
 Marcheront à jamais d'un pas bien assuré ,  
 Couleront de longs jours dans des torrens de  
 joie ,

Aux yeux de l'impie égaré :  
 Ils verront leurs vaisseaux sur les profondes  
 plaines ,

Poussés par les douces haleines.  
 De ces vents précieux qui conduisent au port ;  
 Ils fouleront aux pieds la tête du superbe ,  
 Et l'insecte rampant qui se cache sous l'herbe ,  
 Ne leur donnera point la mort.



Ainsi de tes feux éclairée ,  
 De sa prison mortelle une ame s'affranchit ;

## 266 MERCURE DE FRANCE

Ainsi de tes trésors , source sainte et sacrée ,

Avec joie elle s'enrichit ;

Sur les honteux débris des idoles du monde ;

Dans le sein d'une paix profonde ,

Elle s'élève un thrône aux yeux de ses tyrans ;

Ce thrône est interdit à la troupe perfide ,

Qui fait fumer sans cesse un encens homicide .]

Par tout où respirent les Grands.



Dans ta carrière lumineuse ,

Quel sublime Mortel marche à pas de géant ;

Que sa route à mes yeux est hardie ! est heu-  
reuse !

Que d'art ! de grace ! et de talent !

Heureux ! s'il n'eût jamais épris d'un si beau  
zele ,

Soüillé d'une main criminelle ,

Son immortel pinceau dans d'horribles couleurs

Mais ; Seigneur , pourroit-il mépriser ta colere ?

Non , il te connoît trop pour vouloir te dé-  
plaîre ;

Il les efface par ses pleurs.



Prêt à voir ma dernière Aurore ;

J'emprunte le secours de ton auguste voix ;

Pour parler à ce Dieu que l'Univers adore ,

Qui démasque , et juge les Rois.

*II. Vol.*

*Hon.*

Honteux de mes forfaits, en proie à mille allar-  
mes,

Je baigne ses pieds de mes larmes ;  
Il m'exauce, il m'entend, la mort frappe, je meurs  
Et mon ame soudain à l'aide de ton aîle,  
Vole aux Cieux , où la voix de l'Eternel l'appelle,  
Pour goûter d'éternels bonheurs.



Au milieu des plus grands suplices ,  
Le Martyr trouve en toi sa consolation ;  
Tu changes ses tourmens en d'aimables délices ;  
Sa mort en résurrection.

Plein de tes saints transports, jusqu'aux Cieux il  
envoie

Des cris de souffrance et de joie ,  
Que toujours le Seigneur entend avec plaisir ;  
Dans ce terrible état , sa grande ame anticipe  
Cette gloire éternelle , égale à son principe ,  
Unique objet de son desir.



Le plus vieux esclave du crime ,  
Triomphe de ses fers par ton divin appui ;  
Tu lui prêtes la main sur le bord de l'abîme ;  
Qui déjà s'entrouvre sous lui.

Les vertus dans son cœur renaissent de leur  
cendre ;

Le Roi des Rois daigne l'entendre ;

II. Vol.

A x

Devant

# 1262 MERCURE DE FRANCE

Devant Sa Majesté ses pleurs sont précieux :  
Semblable au Nautonier échappé du naufrage ,  
Qu'un ais vainqueur des flots porte sur le rivage ,  
Son repentir le mene aux Cieux.



Tu diriges les Chœurs des Anges.  
L'Univers par ta bouche exalte le Seigneur ;  
Et chante avec transport les sublimes louanges  
De son auguste Créateur.  
Par tes divins concerts, la Mere des Fidéles  
Jusqu'aux demeures éternelles,  
Fait monter chaque jour son précieux encens.  
Dieu reçoit par ta voix nos cœurs et leur hom-  
mage.  
Tel est de ta grandeur le suprême avantage ,  
Que tout révère tes accens.



Qu'à l'envi les fameux Poètes  
Evitant avec soin les profanes sentiers ,  
Des Mysteres sacrés sublimes interpretes  
Ceignent leur front de tes lauriers :  
Qu'ils n'aiment que l'éclat de tes fleurs res-  
pectables ;  
Que tes vérités adorables  
Forment de leurs accords l'immuable beauté ;  
Qu'à jamais consacrés à ton divin délire ,

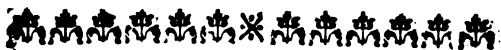
II. Vol.

III.

Ils puissent recevoir des accens de leur lyre

Une vraye immortalité.

*Par M. de St. R. . . . de Montpellier.*



*DE L'ORIGINE et Antiquité des  
Hôtelleries , Auberges , et Cabarets ,  
par M. Beneton de Perrin.*

**L'**Ambition et la crainte , quoique passions opposées , ont été les deux principaux motifs qui dans tous les tems ont engagé les hommes à pratiquer l'hospitalité.

Par l'un, on aime à paroître genereux , et à montrer sa magnificence , pour s'attirer l'estime publique , et un grand nombre d'amis ; et par l'autre, la consideration des besoins d'autrui , en réfléchissant sur notre foiblesse , nous porte naturellement à protéger , et à soulager les malheureux , sentant par soi-même que dans le cas de ceux que l'on assiste , on seroit ravi de trouver un semblable secours.

Ainsi les loix de l'Hospitalité tirent leurs sources, ou de la vanité humaine , ou d'une inclination tendre et bien-fai-

*II. Vol.*

*A.vj) sante*



1264 MERCURE DE FRANCE  
sante que la nature nous inspire pour  
nos semblables.

Les premiers Hommes furent long-  
tems sans avoir besoin de s'assister mu-  
tuellement, ils voyageoient en campant,  
et portant avec eux leurs richesses, ils  
n'eurent besoin ni d'Auberges, ni de  
Cabarets, ils avoient des tentes pour se  
loger, et leurs richesses consistant en de  
nombreux troupeaux, ils échangeoient  
leurs bêtes contre les autres choses du  
crû des Lieux où ils se trouvoient, et  
qu'ils vouloient avoir.

Une Famille ou Tribu qui alloit en  
visiter une autre, soit par devoir de pa-  
renté, ou dans l'intention de commer-  
cer, plantoit ses pavillons près de celle  
qu'elle visitoit; cette pratique dura long-  
temps, et est encore suivie de quelques  
Peuples de l'Orient, comme Arabes et  
Tartares, mais à la fin on s'accoutuma  
de loger chés ceux qu'on visitoit pour  
leur marquer plus de confiance, et d'af-  
fection par cette démarche.

*Abraham* étoit assis au-devant de son  
pavillon, planté dans la campagne de  
Mambré, lorsqu'il vit arriver trois An-  
ges sous la forme humaine. Aussi tôt ce  
grand Patriarche sans les connoître, se  
prosterne devant eux, les prie d'entrer

II. Voh

chés

thés lui ; sa femme les reçoit avec la même allegresse , leur fait cuire des gâteaux pour les régaler , d'où elle eût depuis le nom de *Sara* , pour exprimer le soin qu'elle avoit eu de ces trois Ambassadeurs Célestes. *Loth* se tenoit à la porte de sa Ville pour attendre les voyageurs et les mener en sa maison ; l'Ecriture sainte nous fournit beaucoup d'autres exemples de la pratique de l'Hospitalité , et les Anciens se persuadoient qu'elle étoit aussi agréable à Dieu , que nécessaire aux hommes , pour lier entre ces derniers cet amour fraternel qui les doit tous unir, quelques éloignés de sentimens et de demeures qu'ils soient les uns des autres , pour les rendre capables de la pratique de ce beau commandement de la Loi Naturelle , qui ordonne à un chacun d'aimer son prochain comme soi-même ; aussi Homere dans son *Odissee* faisant parler le fidele *Eumée* ; Intendant d'*Ulysse* , en recevant avec affection et courtoisie son Maître qu'il ne reconnoît pas , lui dit que c'est une Loi inviolable pour lui de recevoir les étrangers , qu'il n'y a rien de plus agréable à Jupiter que la pratique de cette action , et que tout homme a droit d'attendre du secours d'un autre homme.

C'est dans cet esprit que les premiers Législateurs ordonnerent des Festins de piété , où ils vouloient que leurs Sectateurs , tant riches que pauvres , se trouvassent pour leur faire sentir que l'union entre gens d'une même croyance devoit être telle , que plusieurs Familles n'en fissent qu'une bien unie par le lien de charité ; ce que faisoient les Juifs en la solennité de leurs Fêtes de Pâques et de Pentecôte , en mangeant debout , la robe retroussée , un bâton à la main , et en habitant pendant huit jours sous des sabanes de verdure , n'étoit que des actions rememoratives , pour désigner que la vie humaine n'est qu'un passage pour arriver à une autre plus desirable , et que l'homme sur la terre se doit regarder comme un voyageur qui se trouve dans une Hôtellerie.

Jesus-Christ , lors de la Cène , en lavant les pieds à ses Apôtres , leur veut insinuer une semblable morale ; et les premiers Chrétiens ne faisoient leurs repas d'union et de charité , apellés *Agapes* , que pour mettre l'égalité entre le riche et le pauvre , et entretenir par-là cette simplicité de mœurs qui a rendu si recommandable la primitive Eglise.

A l'égard des Payens , c'est leur amour

*II. Vol.*

pour

pour l'hospitalité qui a été la principale cause de la multiplication de leurs Dieux; chaque Nation, chaque Ville, chaque Famille considérable avoit ses Dieux Tutélaires et Domestiques; un Etranger qui logeoit étoit reçu dans une Famille, on honoroit les *Penates*, et ce même Etranger en revenant chés lui, apportoit pour joindre aux Divinités de sa Famille toutes celles des Lieux où il avoit été bien reçu. Outre ce grand nombre de Lares et de Penates, il y avoit les Dieux particulièrement invoqués pour l'Hospitalité, et pour voyager heureusement, tels que Jupiter, Apollon, Hercule, Castor et Pollux; c'est ce qui composoit la classe des Dieux apellés *Theo-Xenios*, d'où tous les Lieux publics protégés par eux s'appellerent en Grec *Xenodokion*, les Bains communs *Xenia-Balnea*, les Habitans de la Ville de Pellénée firent bâtir un Temple à Apollon sous le nom de *Teoxenes*, et les Poëtes donnent quelquefois le même nom à Jupiter, mais tous ces Dieux des voyageurs n'étoient que des Divinités allegoriques de ce dont ces voyageurs avoient besoin comme du beau tems, et de la lumiere, figurés par Jupiter et Apollon, Hercule pour les préservatifs de mauvaises rencontres.

tres , Mercure contre les voleurs , et Castor et Pollux , pour être bien reçu dans les logemens ; ces deux derniers Dieux président à l'union des cœurs , et à la sympathie.

• L'exercice de l'hospitalité étoit du goût de toutes sortes de personnes , depuis le Souverain jusqu'aux plus pauvres du Peuple , chacun la pratiquoit envers toutes sortes de gens , sans distinction d'état , la pitié faisoit recevoir un homme qui se présentoit pour loger , sans qu'on parût curieux de sçavoir qui il étoit , à moins que cela ne vint de lui ; sa bonne mine , ou son esprit , pouvoit le faire admettre à la table d'un Roy , qui ne se seroit pas contenté de le recevoir simplement , mais lui auroit fait des presens en habits et en argent , pour lui faciliter la continuation de son voyage ; Ulysse arrive-t'il inconnu et mal vêtu chés Alcinous Roy des Phéaciens ? ce Prince le fait manger à sa table , lui fait donner une robe et un talent d'or.

Telemaque fils du même Ulysse , accompagné de Pisistrate fils de Nestor , passant à Sparte pour aller chercher son Pere , est reçu à la table de Menelas Roi de ce Païs , qui avant que de connoître

ces deux jeunes gens , les prie de boire et de manger. *l'Olyssée* , l. 8. et 4. de l'Histoire des Juifs est pleine de ces exemples des Prophetes , qui allant annoncer la volonté de Dieu , tant aux Princes , qu'aux Pauvres , sont reçûs à loger chés les uns et chés les autres ; Elie et Elizée sont reçûs également chés les Rois de Juda et d'Israël , et chés la pauvre veuve de Sarepta ; Jesus-Christ logeoit indifferemment chés toutes sortes de Personnes , ses Apôtres en firent de même , et les premiers Chrétiens ne voyageoient le plus souvent qu'avec des Certificats de vie et de mœurs qu'ils avoient soin de prendre en partant , et qu'ils faisoient viser par ceux de leurs Freres chés lesquels ils passoient ; et outre ces Certificats qui rendoient témoignage de la foi de celui qui en étoit muni , on le chargeoit souvent de Lettres de Communion pour porter dans les Lieux de sa route , ce qui contribuoit encore à le faire recevoir plus amiablement dans ces Lieux ; c'est par ce moyen que les premieres Eglises communiquoient entre-elles , et avoient connoissance de l'état les unes des autres , quelque éloignées qu'elles fussent.

L'hospitalité fut d'abord exercée par  
 II. Vol. les

les hommes purement par pitié et par pitié, mais ils y joignoient quelquefois le motif d'un semblable retour, un homme qui en logeoit un autre souhaitoit d'être reçu de même chés celui-cy si l'occasion se presentoit d'en avoir besoin, et ce droit d'assistance mutuelle s'acqueroit non seulement par les deux contractans pour eux, mais encore pour leurs enfans, le Contrat se concluoit à table, le verre à la main, et la cérémonie qu'il exigeoit se faisoit sur la porte du logis.

Depuis qu'il y eut des Temples et des Maisons, la porte de ces Lieux fut regardée comme un endroit sacré; les portes, ainsi que les murailles des Villes étoient des choses communes qui auroient pû s'appeller *Res sacra*, *Res publicæ*, comme n'appartenant à personne en propre; il ne faut pas croire, comme des Auteurs modernes l'ont voulu persuader, que les Anciens en traçant l'enceinte des Villes qu'ils construisoient par un Sillon fait avec la charruë, ne levoient cette charruë, pour qu'elle ne marquât point aux endroits où ils destinoient les portes de ces Villes, que parce qu'ils regardoient ces portes comme destinées à être souillées par les cada-

vres et les immondices qui passeroient dessous sortant de ces Villes, au contraire l'idée d'une porte a toujours présenté à l'esprit quelque chose de respectable, l'Eglise est apellée figurativement *Porta Cæli*; les portes des Temples servoient d'aziles; on ne peut entrer dans tel endroit honorable que ce puisse être que par la porte, si vous visitez un grand Seigneur, c'est à sa porte que vous recevez les premiers honneurs, il vient vous y recevoir lui-même, ou y envoie ses principaux Domestiques. J'ai montré dans ma Dissertation sur les Tentes, que les anciens Juges rendoient leurs Sentences aux portes des Villes; Abraham voulant acheter un champ pour lui servir de sepulture, en paye le prix à la porte de la Ville; parmi les Orientaux le lieu de la résidence d'un Souverain, et où il fait éclater sa Puissance, est encore traité de porte, on dit la Porte Othomane pour désigner le Conseil suprême de cet Empire; les barrières qui se mettent aussi chés nous au-devant des Hôtels des Grands Officiers de la Couronne, comme Chanceliers, Pairs, Maréchaux de France et Gouverneurs de Provinces, et qu'il n'est permis qu'à eux d'avoir, sont pour con-



server le souvenir de certaines fonctions honorables que ces Officiers faisoient autrefois sur leurs portes dans les Lieux où ils commandoient , c'étoit au devant de ces barrières que les Peuples leur alloient demander des grâces , et le Commandant pour conserver sa dignité répondoit à cette Populace en dedans de sa barrière , gardée par des Archers , sans craindre d'être accablé d'une foule de gens indociles qui peuvent perdre le respect ; les endroits dans les Parlemens où se font les Criées publiques se nomment *Barres* ; et dans l'Histoire de S. Louis , il est parlé des Plaidoyers de la Porte, où le Roy se trouvoit en personne.

Ainsi les premiers Contrats que firent les hommes , sur-tout ceux de certaines especes qui ne demandoient pas d'être écrits et qui n'engageoient que la conscience , et une volonté qui pouvoit changer , se faisoient sur les portes , et en se touchant seulement dans la main pour expliquer ce dont on convenoit.

Pour revenir à la Cereemonie qui se faisoit entre deux Hommes qui contractoient ensemble une obligation réciproque d'hospitalité , le Maître d'un logis conduisoit sur sa porte l'Etranger qu'il

avoit logé , et là , en lui souhaitant un bon voyage , lui mettoit dans la main une marque qui devenoit le gage de l'assistance mutuelle dont on étoit convenu.

C'est de cette Ceremonie faite , pour ainsi dire , hors des maisons , que les Latins apellerent *Hospes* , ceux qui étoient , reçûs à loger dans ces maisons , comme qui diroit , *Habens pedes foras* , car un Voyageur avoit déjà un pied dehors lors qu'on achevoit de lui souhaiter un bon voyage. *Ostium* étant la porte où se faisoit l'adieu des Hôtes , ce n'est que par une fausse application aux personnes dont on souhaite d'être débarassé , que l'on s'est servi du terme *Hostis* , pour dire un Ennemi , puisqu'on auroit pû se servir également des termes *Hospes* et *Hostis* , rendant ce dernier synonyme du verbe *Hostire* , *Hosticè* , rendre la pareille , pour signifier un Ami , ou un Etranger , qu'on loge d'obligation , le distinguer d'avec *Externus* , qui étoit un autre homme qu'on recevoit , sans engagement avec lui. Un Etranger en acquérant droit d'hospitalité , acqueroit , pour ainsi dire , une demi jouissance du bien de celui avec lequel il avoit contracté , et cette premiere adoption don-

na origine à une infinité d'autres qui se firent de plusieurs manieres , avec différentes Ceremonies , et par le moyen desquelles , une personne qui n'avoit point d'Enfans , ou de Parens proches , trouvoit le moyen de faire passer son nom avec son bien dans une autre Famille. De ces adoptions , les unes se faisoient par écrit , et les autres verbalement ; dans ce dernier cas , celui qui adoptoit portoit sa main ou sur sa tête , ou sur son cœur , ou sous sa cuisse , tous endroits mistérieux pour ces sortes de Ceremonies , pendant lequel temps il déclaroit devant témoins le nom de celui qu'il vouloit pour son Successeur , tant dans son nom , que dans ses biens. Ces adoptions furent très - fréquentes parmi les Romains , et les Loix de ce Peuple qui sont passées jusqu'à nous , apprenent de quelle maniere toutes ces adoptions se faisoient , et que celles qu'on faisoit par écrit ont produits les Testamens ; chés d'autres Peuples , un homme adoptoit un Etranger éloigné de lui , en lui envoyant sa Robe ou son Manteau.

La grace que fait un Roy en élevant un Sujet aux premieres Dignités de son Etat , est une espece d'adoption qui rend ce Sujet digne de partager la Puis-

*II. Vol.*

sañce

sance avec son Maître, ou du moins de l'aider à la soutenir ; aussi ces élévations se font ordinairement avec quelques Ceremonies d'éclat, et quelque transmission d'Ornemens Royaux dont l'Officier se pare.

Pharaon faisant Joseph son Premier Ministre, lui met au doigt son anneau et un collier d'or au col, et le fait voir ainsi paré par toute l'Egypte, précédé d'un Herault publiant à haute voix, que le Roy l'a fait le Dépositaire de son Autorité. Dolon pendant le siege de Troye, offre d'aller espionner les Grecs moyennant qu'on lui donne les chevaux d'Achille, et oblige Hector de le toucher du bout de son Sceptre, pour assurance qu'on lui accorde sa demande. Nous voyons par des passages d'Auteurs, et par des Monumens qui nous restent, que les Grecs et les Romains contractoient volontiers de ces engagements d'hospitalité mutuelle avec les Etrangers qui venoient dans leurs Villes ; les Familles distinguées de Rome se faisoient honneur de lier commerce avec d'autres Familles étrangères égales à elles, et les marques qu'on se communiquoit pour cela s'apelloient en général, *Tessera Hospitalitatis*, et d'autres

II. Vol. différens

1276 **MERCURE DE FRANCE**  
différens noms , que je déduirai ensuite , qui venoient, ou de la forme , ou de la matiere dont étoient faites ces marques , ceux qui les avoient une fois reçues les conservoient avec soin , étant , comme je l'ai dit , le sceau et le gage incontestable de l'hospitalité acquise par deux Personnes , non-seulement pour elles , mais pour tous leurs descendans ; ce qui lioit si bien deux Familles , que quand leurs Patries devenoient ennemies , la guerre n'étoit pas capable de rompre leur union. Au siege de Troye , *Glaucus* dans l'armée des Troyens , et *Diomedes* dans celle des Grecs , prêts d'en venir aux mains et s'agaçant de paroles avant le combat selon la coutume des Heros d'Homere , reconnoissent que leurs Familles sont unies depuis longtemps du lien de l'hospitalité , aussitôt , perdant l'envie de se battre , ils s'em brassent et se séparent après s'être faits des présens , faisant ainsi ceder le droit de la guerre , à celui de l'hospitalité ; néanmoins , quand dans deux Guerriers l'envie de combattre , faisoit que de ces deux droits , le premier l'emportoit sur le second ; on n'auroit pû venir au combat , sans renoncer auparavant , et publiquement au droit de l'hospitalité , ce qui

*II. Vol.*

sq

se faisoit en brisant la marque qui le désignoit , pour montrer qu'on ne vouloit plus avoir commerce , ni fréquentation avec la personne , ni la famille de celui dont on alloit devenir l'Ennemi , en disant même les raisons qui portoient à rompre un nœud si sacré. Menelas avant que de combattre contre Pâris , demande tout haut aux Dieux la victoire sur l'injuste ravisseur de sa femme , afin ( dit il ) que ceux qui viendront après lui , craignent de violer l'hospitalité , ( *Iliade* l. 3. )

Aussi ceux qui la violoient étoient regardés avec mépris , et même avec exécration. Les Histoires Saintes et Prophanes sont pleines d'exemples de la punition des violateurs de cette Hospitalité si respectée. Les Habitans de Sodôme pour avoir eu de mauvais désirs sur les Anges qui entrèrent dans leur Ville , pour en faire sortir Loth et sa famille , acheverent d'attirer sur eux la colère du Ciel , ( *Genese* ) Si on en croit Servius le Grammairien dont parle Macrobe avec éloge , l'hospitalité refusée à Hercule lors qu'il cherchoit Hylas , fut la cause de la perte de Troye par le siège que les Grecs y mirent pendant dix ans , et non l'enlèvement d'Helene

*II. Vol.*

B qui

**1278 MERCURE DE FRANCE**  
qui fut menée en Egypte. Il étoit ordinaire , et même permis à un Voyageur de faire des imprécations , et de souhaiter des malheurs à ceux dont il étoit refusé en demandant l'hospitalité. Les Apôtres S. Paul et S. Barnabé , sécoient la poussiere de leurs souliers en sortant de la Ville d'Antioche de Pisidie , pour montrer par cette action , qu'ils ne vouloient rien qui les fit ressouvenir de ces Juifs endurcis dont ils n'avoient pû rien tirer à l'avantage de la Foy et de la Charité.

La même raison qui portoit les Payens à accorder aisément l'hospitalité, dans la croyance qu'ils avoient que leurs Dieux se cachotent souvent sous des formes méprisables, pour mieux exciter à cette vertu ceux qu'ils honoroient de leurs visites, leur persuadoit que ces mêmes Dieux punissoient les ames dures et sans pitié , en envoyant des furies qui les tourmentoient ; et au contraire , on bénissoit les personnes tendres et pitoyables , et on prioit les Dieux de les combler eux et leurs familles de biens et de prospérités. Jupiter étoit autant invoqué , comme protecteur et vengeur de l'hospitalité , que comme maître du Tonnerre.

*. II. Vol.*

*Jupiter :*

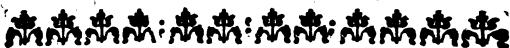
*Jupiter : hospitibus nam te dare jura loquuntur.*  
 { Eneide l. 1. }

La Fable de Lycaon changé en loup ; celle des Syrenes , qui par les charmes de leurs voix et de ce qui paroissoit d'elles hors de l'eau, attiroient les Etrangers dans leurs demeures où elles les faisoient mourir, ne sont que des allegories, l'une de la dureté d'un Tiran , qui ne recevoit des hôtes , que pour les voler , ou les rendre esclaves ; et l'autre , de Filles prostituées , qui sous prétexte d'hospitalité , alloient au-devant des Etrangers , les attiroient avec effronterie et de douces paroles , et causoient ensuite la perte de ces imprudens Voyageurs , en les plongeant dans les débauches qui se faisoient chés elles ; il en est de même de la Fable des trois Harpies qui infectoient la table du malheureux Phinée , les noms qu'on donne à ces Harpies , n'ont signifié en langue Phenicienne , que du Pain , du Vin et de la Viande ; ce qui démontre que cette Histoire n'est encore que l'allegorie d'un Avare , qui aimoit mieux laisser corrompre et gâter ses provisions , que d'en faire part à ceux qui recouroient à lui ; et son aveuglement supposé , n'est que pour mieux dépeindre l'avarice sordide qui possède.



1280 MERCURE DE FRANCE  
un homme au point d'être aveugle sur  
son défaut.

*La suite pour un autre Mercure.*



## E P I T R E

*A mes Dieux Pénates,*

**P** Rotecteurs de mon toit rustique,  
C'est à vous qu'aujourd'hui j'écris ;  
Vous , qui sous ce foyer antique  
Bravez le faste de Paris ,  
Et la mollesse Asiatique  
Des Alcoves et des Lambris ,  
Soyez les seuls depositaires  
De mes Vers sérieux , ou foux ;  
Que mes Ouvrages solitaires  
Se déroband aux yeux vulgaires ,  
Ne s'éloignent jamais de vous.

J'espérois que l'affreux Borée  
Respecteroit nos jeunes fleurs ,  
Et que l'haleine tempérée ,  
Du Dieu qui prévient les chaleurs ,  
Rendrait à la terre éplorée  
Et ses parfums et ses couleurs ;  
Mais , les Nymphes , et leurs Compagnes

*II. P 96.*

*Cher-*

Cherchent les abris des buissons ;  
L'Hyver descendu des Montagnes  
Souffle de nouveau ses glaçons ,  
Et ravage dans les Campagnes  
Les prémices de nos moissons.  
Rentrons dans notre solitude  
Puisque l'Aquilon déchaîné  
Menace Zéphire étonné  
D'une nouvelle servitude ,  
Rentrons, et qu'une douce étude  
Déride mon front sérieux.  
Vous , mes Pénates, vous , mes Dieux ,  
Ecartez ce qu'elle a de rude ,  
Et que les Vents séditieux  
N'emportent que l'inquiétude ,  
Et laissent la paix en ces lieux.  
Enfin je vous revois , mes Lares ,  
Sous ce foyer étincellant  
A la rigueur des Vents barbares  
Oposer un Chêne brûlant.  
Je suis enfin dans le silence ,  
Mon esprit libre de ses fers  
Se promene avec nonchalance  
Sur les erreurs de l'Univers.  
Rien ne m'aigrit , rien ne m'offense.  
Cœurs vicieux , esprits pervers ,  
Vils esclaves de l'opulence ,  
Je vous condamne sans vengeance.

## 1282. MERCURE DE FRANCE

Cœurs éprouvés par les revers,  
Et soutenus par l'innocence,  
Ma main sans espoir vous encense,  
Mes yeux sur le mérite ouverts  
Se ferment sur la récompense.  
Sans sortir de mon indolence,  
Je reconnois tous les travers  
De ce rien qu'on nomme Science,  
Je vois que la sombre ignorance  
Obscurcit les pâles éclairs  
De nôtre foible intelligence.  
Ah ! que ma chere indifférence  
M'offre ici de plaisirs divers !  
Mes Dieux sont les Rois que je sers,  
Ma maîtresse est l'indépendance,  
Et mon étude l'inconstance.  
O toi, qui dans le sein des mers,  
Avec l'Amour as pris naissance,  
Déesse répands dans mes Vers  
Ce tour, cette noble cadence  
Et cette molle négligence  
Dont tu sçais embellir tes Aïrs.  
Amant de la simple nature  
Je suis les traces de ses pas.  
Sa main aussi libre que sûre  
Neglige les Joix du Compas,  
Et la plus legere parure

II. Vol.

Est un voile pour ses apas.  
 Quand la verrai-je sans emblème ;  
 Sans fard , sans éclat emprunté  
 Conserver dans la pudeur même  
 Une piquante nudité ,  
 Et joindre à la langueur que j'aime  
 Le souris de la volupté ?

Inspirez-moi , divins Pénates ,  
 Vous-mêmes guidez mes travaux ,  
 Versez sur ces rimes ingrates  
 Un feu vainqueur de mes Rivaux.  
 Et que mes Chants toujours nouveaux  
 Mêlent la raison des Socrates  
 Au badinage des Saphos.  
 Mais , qu'une sagesse sterile  
 N'occupe jamais mes loisirs ,  
 Que toujours ma Muse fertile  
 Imite , en variant son stile  
 Le vol inconstant des Zephirs ,  
 Et qu'elle abandonne l'utile ,  
 S'il est séparé des plaisirs.

Favorable à ce beau délire ,  
 Grand Rousseau , vole à mon secours ,  
 Pour remplir ce qu'un Dieu m'inspire ,  
 Réunis en ce jour la Lyre ,  
 Et le Luth badin des Amours :  
 Soutiens-moi , prête-moi tes aîles ;

## 1284 MERCURE DE FRANCE

Guide mon vol audacieux

Jusqu'à ces voûtes éternelles,

Où l'Astre qui parcourt les Cieux

Darde ses flammes immortelles

Sur les ténèbres de ces lieux.

Je lis, j'admire tes Ouvrages.

L'esprit de l'être Créateur

Semble verser sur tes images

Toute sa force et sa grandeur ;

Mais ne croi pas que vil flatteur

Je deshonore mes suffrages

En mendiant ceux de l'Auteur.

Vous le sçavez, Dieux domestiques ;

Mon stile n'est point infecté

Par le fiel amer des critiques ;

Ni par le nectar aprêté

Des longs et froids panegyriques ;

Sous les yeux de la verité ,

J'adresse au Prince des Lyriques

Cet éloge que m'ont dicté

Le goût , l'estime , et l'équité.

Rousseau , conduit par Polymnie

Fit passer dans nos Vers François

Ces sons nombreux , cette harmonie

Qui donne la vie et la voix

Aux airs qu'enfante le génie.

Lui seul avec severité ,

Sous les contraintes de la rime ,

*II. Vol.*

*Fig*

Fit naître l'ordre et la clarté,  
Et par le concours unanime  
D'une heureuse fécondité,  
Unie aux travaux de la lime ;  
Sa Muse avec rapidité  
S'élevant jusques au sublime ,  
Vola vers l'immortalité.

Que la Renommée, et l'Histoire  
Gravent à jamais sur l'airain  
Cet hymne digne de mémoire ,  
Où Rousseau la flamme à la main  
Chasse du Temple de la Gloire  
Les destructeurs du genre humain ,  
Et sous les yeux de la Victoire  
Ebranle leur trône incertain.

Tels sont les accens de sa Lyre.  
Mais quel feu , quels nouveaux attraits ,  
Lorsque Bachus et la Satyre ,  
Dans un vin pétillant et frais  
Trempent la pointe de ses traits :  
En vain de sa gloire ennemie ,  
La haine répand en tout lieu  
Que sa Muse enfin avilie ,  
N'est plus cette Muse chérie  
De Dussé, la Fare , et Chaulieu :  
Malgré les Arrêts de l'Envie ,  
S'il revenoit dans sa Patrie ,  
Il en seroit encor le Dieu.

# 1286 MERCURE DE FRANCE

Les travaux de notre jeune âge  
 Sont toujours les plus éclatans ;  
 Les graces qui font leur partage  
 Les sauvent des rides du temps.  
 Moins la rose compte d'instans,  
 Plus elle s'assure l'hommage  
 Des autres filles du Printemps.  
 Réponds moi célèbre V \* \* \*  
 Qu'est devenu ce coloris,  
 Ce nombre, ce beau caractere,  
 Qui marquoit tes premiers écrits,  
 Quand ta plume vive et legere  
 Peignoit la joye, Enfant des Ris,  
 Le vin saillant dans la fougere,  
 Les regards malins de Cypris.  
 Et tous les secrets de Cythère  
 Alors de l'héroïque épris,  
 Tu célébrois la violence  
 Des seize Tyrans de Paris,  
 Et la généreuse clémence  
 Du plus vaillant de nos Henrys.  
 Alors, la sublime éloquence  
 Te pénétoit de ses chaleurs,  
 Les graces et la véhémence  
 Se marioient dans tes couleurs,  
 Et par une heureuse inconstance  
 De ton esprit en abondance  
 Sortoient des foudres et des fleurs.

II. Vol.

Mais

Mais cette chaleur éclairée ,  
Qui se répandoit sur tes Vers ,  
Par tes grands travaux modérée ,  
Semble enfin s'être évaporée ,  
Comme un nuage dans les airs.

Tandis que ma Muse volage  
Par un aimable égarement ,  
S'arrête où le plaisir l'engage ,  
Et donne tout au sentiment :  
L'ombre descend , le jour s'efface ,  
Le char du soleil qui s'enfuit ,  
Se joue envain sur la surface  
De l'onde qui le reproduit ,  
L'heure impatiente le suit ,  
Vole , le presse , et dans sa place  
Fait succéder l'obscure nuit.  
Que dans ma retraite éclairée  
Par la présence et le concours  
Des Dieux, enfans de Cythérée ,  
Les plaisirs exilés des Cours ,  
Du vin de cette urne sacrée ,  
S'enyvrent avec les Amours.  
Que mon toit soit impénétrable  
Aux craintes , aux remords vengeurs ,  
Et qu'un repos inaltérable  
Dans cet azile favorable  
Endorme les soucis rongeurs.

Sur ces demeures solitaires

Il. Vol.

Bvj

Veillez



Veillez, ô mes Dieux tutélaires;  
 Déjà Morphée au teint vermeil  
 Abaisse ses ailes légères,  
 D'où la mollesse et le sommeil  
 Vont descendre sur mes paupières.  
 Puissai je après deux nuits entières  
 N'être encor qu'au premier réveil,  
 Et voir dans tout son appareil,  
 L'Aurore entr'ouvrant les barrières  
 Du Temple brillant du soleil !

Vous, dont la main m'est toujours chère,  
 Vous, mes Amis dès le berceau,  
 Si l'Enfant qui porte un flambeau  
 Venoit m'annoncer que Glycère  
 Favorise un Amant nouveau,  
 Mes Dieux, déchirez son bandeau,  
 Et repoussez le téméraire.  
 Mais si, plus sensible à mes vœux,  
 Il vous apprend que cette Belle  
 Moins aimable encor que fidelle,  
 Brûle pour moi des mêmes feux,  
 Alors d'une offrande éternelle  
 Flatez cet Enfant dangereux :  
 Et qu'une fleur toute nouvelle  
 Orne à l'instant ses beaux cheveux.





*LETTRE de M. le Beuf à M. Maillart, Avocat en Parlement, contenant quelques Notes à ajouter à sa Dissertation sur le Pays Soissonnois, avec quelques Reflexions sur une nouvelle Réponse de Dom. T. du Plessis.*

**N**'Osant vous rien refuser, M. je vous fais part des choses que j'aurois pû ajouter à ma Dissertation sur le Pays Soissonnois, si j'en avois eu connoissance plutôt. J'avouë que cette Dissertation est déjà assés longue quant au Texte : Vous sçavez qu'on est fixé à une heure de lecture, et que j'en ai passé les bornes ; mais j'aurois pû rendre les Notes encore plus instructives qu'elles ne le sont sur les particularités du Pays, si j'avois eu plus de loisir pour la rediger.

Les sçavans Auteurs de la nouvelle Edition du Glossaire de M. Du Cange, m'ont fait observer que la Ville de Soissons est apellée *Vesona*, par un Ecrivain du neuvième siecle. (a) Cette dénomination revient assés à la premiere des Notes de

(a) *Pasease Radbert, Abbé de Corbie.*

*II. Vol.*

*ma*

ma Dissertation. Je leur ai obligation de cette remarque , qui peut faire plaisir à ceux qui aiment qu'on rende sensible dans les Notes la variété des noms locaux. J'avois eu la pensée de faire observer un certain rapport entre le nom du Village de Vesaponin et cette origine de *Vesones*. Je m'étois aussi proposé de faire regarder comme anciens les restes des retranchemens qu'on voit sur la Montagne audessus d'Epagny , à un quart de lieu de Vesaponin : mais d'autres croient que ces élévations de terres ne sont pas plus anciennes que celles qu'on voit au-dessus de Gouvieux , proche Chantilly , que les Connoisseurs disent être seulement du temps des dernières Guerres de la Religion.

J'aurois aussi eu une occasion très-favorable de dire un mot d'une des Forêts les plus considérables du Soissonnois , si j'y avois fait attention. Je veux parler de celle que le vulgaire appelle , *La Forest de Laigle*. Il en est fait mention dans la Vie de S. Drausin , Evêque de Soissons , sous le nom de *Silva Lisica*. Observez ici , M. comment les noms se corrompent à la suite du temps , et que ce qui auroit dû être rendu en François par ces mots , *Leke* ou *Leche* , a été prononcé *Leclé* , et ensuite *Laigle*.

II. Vol.

Je

Je suis aussi tombé sur un endroit d'Helgaud en sa Vie du Roy Robert, qui marque, que Crepy en Valois, qui est du Diocèse de Senlis, étoit anciennement réputé du Territoire de Soissons; ceci vous prouvera en passant, que ce n'est pas sans fondement, que j'ai cru que le Soissonnois renfermoit une partie du Diocèse de Senlis, avant que les Senlisiens fissent un Peuple.

Le Cartulaire de Blanche, Comtesse de Champagne, au commencement du XIII<sup>e</sup>. siècle, parlant du Pays Tardenois, latinise ainsi le nom de Dole et d'Arsy. Robert Comte de Dreux et de Braine, dit : *Ego verò parcum de Fara et Forestam meam de Daula, &c.* L'Acte est de 1206. et dans l'Acte suivant on lit : *In integro tenebit terram Brana et Arseti et Tardenen.* La maniere d'écrire *Daula* prouve que la prononciation en étoit longue, comme celle d'une diphtongue sourde; ce qui convient assés à une origine barbare. A l'égard d'*Arsetum*, que je croi être Arsy - Sainte - Restitute, cette maniere de l'écrire prouve aussi que ce nom n'a pas été formé d'*Arx*, mais qu'il est derivé du Verbe *Ardeo*. J'ai vû ce qu'en dit le Glossaire de M. de Lauriere, à l'occasion d'un Titre du Berry, de l'an 1279.

La Coutume d'Artois, enrichie de vos Notes, m'apprend que l'incendie s'appelait *Arsin*, ( a ) ainsi je suis bien fondé à croire qu'Artsy a dû être anciennement un Pays de Bois, et par conséquent que le Soissonnois étant du temps de César, encore plus garni de Forest qu'il ne l'est aujourd'hui, ce Pays devoit s'étendre plus loin qu'il n'a fait depuis.

J'ai avancé dans une Note qu'il y avoit dans les Gaules plusieurs Cités Romaines, dont la forme étoit carrée. Vous pouvez joindre à celles que j'ai nommées dans cette Note, la Cité de Beauvais, celle d'Evreux, et celle de Troyes, qui constamment étoient comme Soissons, de forme carrée. Toutes ces Cités dont j'ai vu les restes des murs, étoient petites, et de la même étendue à peu près que l'*Augusta Suessionum*. Leurs murs étoient de petites pierres carrées, assises sur de gros blocs de pierre brute, et entremêlées de bandes de briques.

L'examen que j'ai fait du manuscrit de Nicolas Berlette, cité par le P. Lelong, m'a convaincu que c'est un Auteur fort stérile, et chez lequel il n'y a pas beaucoup à puiser. Cet Habitant de Soissons avoit écrit dès l'an 1542. Il étoit

( a ) Article 12.

II. Vol.

mort

mort fort jeune , et sans avoir eu le temps de revoir son ouvrage. Il fut continué en 1582. par un Anonyme qui nous apprend ce Fait , et qui n'étoit pas un excellent Critique , puisqu'il est assés simple pour ajouter foi à ce que lui avoit dit Jean Lamy , Archidiacre de Tardenois , que le mot de Tardenois venoit de *Tardif en la Loi*. N'est-ce pas à peu près comme l'étymologie de ceux qui disent que *Durocortum* ou *Durocortorum* , Capitale des Remois , étoit dérivée à *duro corde* ? Vous devez vous attendre après cela , que Berlette a dû former le nom de Soissons de celui de Sessius , fils de Marius ; Vesly à *Vigiliis* , Veilles ou Sentinelles. Aussi cela se trouve-t-il bien marqué dans son Manuscrit.

Le continuateur , pour prouver son exactitude , dit qu'il a conféré en 1587. sur ce qui regarde l'Abbaye de S. Médard , avec M. le Prieur , nommé Jean Judas , et qu'il avoit vû un vieux Livre mal écrit sur les Eglises de Soissons , qui est , dit-il , de la Composition de Dom Respaullart , Prieur de S. Crepin le grand , homme de bonne Littérature.

Vous marquerai-je , M. que cet Informé continuateur y dit des Soissonois , au feuillet 4 , qu'ils ne sont *nullement ama-*

1294 MERCURE DE FRANCE  
teurs de leur Patrie ? J'ai connu le contraire de ce que dit cet Ecrivain du Païs.

Il est assés curieux en ce qu'il marque des douze Prêtres Cardinaux de Soissons, qui se créoient un Pape parmi eux , le jour de S. Thomas Apôtre , et l'installoient au Chœur le jour de S. Etienne. Je n'y ai rien trouvé de tout ce que le Peuple de Soissons dit de la *Tour du Diable* et de la *Ruë du Mauvais*. Aussi fais-je une grande difference entre tout ce qu'on en débite et ce qu'on dit à Laon sur l'Histoire du Diable, (a) quis fut chassé en 1566. du corps de Nicole Obry.

Il ne paroît pas avoir eu la moindre pensée que la Capitale des Soissonnois ait été située où est aujourd'hui le Village de la *Villeneuve* , que quelques uns ont imaginé être le *Noviodunum* de Cesar , fondés sur la ressemblance de *Nova Villa* avec *Noviodunum*. Il a encore bien moins songé à placer ce *Noviodunum* sur la Montagne de Noyan : mais allant son grand chemin , il croit que *Noviodunum Suessionum* est Noyon en Picardie. Parmi les Médailles qu'il dit qu'on trouva en travaillant vers l'an 1553 ,

(a) L'Histoire de cette expulsion a été écrite par le Doyen de Laon de ce temps-là , nommé de Héricourt. Son Manuscrit est à la Biblioth. du Roy.

I I. Vol.

sur

sur les ruines du Château d'Albatre , il y en avoit , selon lui , de *Claude Cesar, de Serge Galba , Domitian , Valentin , Titus et Vespasian , Maximian ,* qui sont , ajoute-t-il , en ma possession. Quelqu'un lui aprit aussi qu'on en avoit trouvé de Remus et Romulus. Il ne sçavoit pas apparemment que ces dernieres sont des plus récentes. Quand il dit *Valentin* , on voit bien qu'il veut dire *Valentinien* , dont il n'est pas étonnant qu'il y eut eu de la monnoye en ce lieu , puisque ce Prince dût y loger plusieurs fois , ainsi que je l'ai remarqué dans une de mes Notes. Je suis , &c.

- Depuis que j'ai écrit ceci , j'ai vû une Lettre adressée aux Auteurs du *Mercur* , qui a pour titre : *Troisième & dernière Lettre de Dom Toussaint Duplessis , au sujet de la Dissertation de M. le B. sur le Soissonnois.* Si c'est de l'aveu du Sçavant Benedictin qu'on a mis le mot de *derniere* , il faut esperer une fin à la querelle qu'il m'a suscitée. En effet, on s'aperçoit que souvent les disputes Litteraires dégènerent peu à peu en verbiage de controverse et en redites , et même quelquefois en espee d'exclamations ; et que le stile de Gens Lettrés , étant épuisé ,  
*II. Vol.* on



1296 MERCURE DE FRANCE  
 on prend insensiblement celui de la  
 chicane qui n'intéresse plus le Public ,  
 et qui au contraire ne sert qu'à le fati-  
 guer. Il est vrai que le R. P. Duplessis  
 égaye souvent son stile. Ce qu'il répète  
 sur Clitophon en est une preuve , aussi-  
 bien que la remarque qu'il fait sur ce  
 que m'a écrit un Avocat son Compatriote ,  
 touchant l'étimologie du Ruisseau de Dun.  
 Mais ces phrases en-  
 jouées , et qui sont immédiatement voi-  
 sines de l'ironie , sont presque insépa-  
 rables du stile de ceux qui sont intimé-  
 ment persuadés de leur sentiment par-  
 ticulier. Laissant donc le R. P. Duplessis  
 dans sa persuasion , je me contenterai  
 de relever le reproche qu'il m'a fait d'a-  
 voir puisé dans des eaux bourbeuses le  
 mot *Crodunum* de Cicéron. Ces eaux  
 bourbeuses sont les mêmes dans les-  
 quelles Dom Vaissette son Confrere ,  
 sçavant Historien du Languedoc , a pui-  
 sé. (a) Je n'ai écrit *Crodunum* qu'après  
 lui. Je n'ai point inventé le peu que j'ai  
 dit touchant la situation de *Sonarciaga*  
 sur la Riviere d'Epte : j'ai là-dessus le  
 témoignage par écrit d'une personne  
 très-respectable de l'Abbaye de Saint  
 Denis. Je n'ai point non plus été assés

(a) *Hist. de Languedoc* , T. 1. pag. 57. et 78.  
 11. Vol. simple

simple pour donner dans la bévue de ceux qui auroient écrit *dummodò* pour *Dum modò*. Dom Duplessis devoit indiquer la page du Mercure où il prétend que j'ai fait cette faute. Il est vrai que j'ai cru qu'il falloit lire *Dum* et non pas *Dun*, jusqu'à ce que j'eusse eu réponse du R. P. Prieur de Saint Evroul. M. de Valois et Dom Mabillon avoient écrit *Dum*, de même que M. Duchêne. Pour m'assurer de cette lecture, j'avois consulté le Manuscrit d'Orderic de la Bibliothèque du Roy; mais ce Manuscrit ne levoit pas la difficulté, parce qu'on y lit *Dũ* par abregé. (a) Ceci vous prouvera en passant, que je ne m'en tiens pas toujours aux Imprimés, que Dom Duplessis pourroit apeller des eaux bourbeuses, mais que je tâche de remonter jusqu'aux sources autant qu'il est possible. Je suis fâché que ce Reverend Pere mette dans le rang de ces eaux bourbeuses le témoignage d'Orderic Vital qui est si formel jusques dans l'original, pour le double nom de *Tala* et de *Dun*, donnés successivement à un même Ruisseau, et qu'il soit tenté de

(a) Ce Manuscrit n'est qu'en papier; il a appartenu à M. Bigot de Roëen.

ne pas faire plus d'honneur aux Annales de Saint Bertin , parce qu'elles sont formellement opposées au cours qu'il donne à la Riviere de *Tella*. S'il est permis de soupçonner ainsi des fautes dans tous les Manuscrits qui ne s'ajusteront pas à nos idées , quel fond y aura-t-il à faire sur les anciens Auteurs ?

Il me reproche de faire de la *possibilité* mon argument favori. A Dieu ne plaise que je veuille soutenir que tout ce qui est possible a dû exister. Je tâche d'appuyer mes conjectures sur quelque chose de vrai-semblable et de plausible ; et je les fonde ordinairement sur les usages reconnus des Anciens. Je laisse à mes adversaires à m'opposer leurs raisons , et s'ils en ont qui démontrent formellement l'impossibilité de ce que j'ai avancé , je ne fais point de difficulté de me rendre. Mais ne pourois-je pas aussi objecter à mon sçavant Adversaire , qu'il soupçonne dans les anciens Ecrivains , trop de facilité à se tromper fort souvent , jusques dans des choses qui devoient être de leur connoissance. Il veut qu'il ait été *aisé* à Bede , à Florus , à Heric , de prendre la langue Françoisse pour la langue Gauloise , d'où il con-

II. Vol.

clut

clut qu'ils ont effectivement pris l'une pour l'autre : qu'il ait été *facile* à Orde-ric , de prendre une Riviere pour une autre ; d'où il infere qu'il s'est mépris en effet : qu'il arrive quelquefois aux Hommes , de se contredire dans leurs propres écrits ; d'où il conclut , que Cambden et Bochart sont dans ce cas , et que s'ils lui sont opposés dans un endroit , ils favorisent son sentiment dans un autre. Le plus court , ce me semble , seroit de laisser les Auteurs tels qu'ils sont : et si ce qu'ils disent ne convient pas à nos pensées , de reformer nos idées sur ce qu'ils ont écrit , ou de rester dans le silence.

Je ne sçaurois , au reste , m'empêcher de sçavoir bon gré à Dom du Plessis , de ce que notre dispute lui a fait produire sur le Pais de *Telles* du Beauvoisis. Il est utile d'enrichir comme il fait les réponses de controverse , par la citation de quelques Titres cachés , ou peu connus. Et puisqu'il m'exhorte à produire tous les passages historiques où je trouverai le nom de *Dunon* avec mention de Montagne , en voici un sur lequel je suis tombé ces jours-cy. Il est dans la Vie de S. Lifard , Prêtre du Diocèse d'Orleans. *Est mons apud Aurelia-*  
*II. Vol.* *nos ,*

*nos*, dit l'ancien Auteur, *quem incola regionis illius Macdunum vocant in quo antiquitus erat extructum castrum quod Vandolica barbaries ad solum usque diruit.*

Ajoutez ce passage à ceux de ma dernière Lettre : si j'en trouve d'autres dans mes lectures, je vous en ferai également part. Les noms de Lieux terminés en *Donum* peuvent venir à notre secours : je les mettrai aussi à côté. Il est bon de faire voir de plus en plus, que ce n'est pas sans raison que les Editeurs du Glossaire ont dit, que la signification de *Dun* n'est pas douteuse, et que s'ils n'avoient pas été surs de leur fait, ils n'eussent pas parlé si affirmativement. L'autorité du Glossaire de Spelman, seroit encore de quelque poids sur ceux qui feroient attention qu'en Teutonique, c'étoit le mot *Berg*, qui signifioit Montagne : mais je ne veux pas reveiller ici une querelle, que je regarde comme assoupie. Les preuves de ma dernière Lettre, restent dans toute leur force : je ne m'en suis pas rapporté à moi-même sur ce jugement, mais à plusieurs Ecrivains vivans, dont nous avons des Ouvrages d'une espece qui a assés de rapport avec la question qui a été agitée entre Dom du Plessis et moi.

J U I N. 1736. 1308



A M. L E V I C O M T E  
D E P O L I G N A C.

F A B L E.

*Les deux Sçavans.*

**V**icomte, en qui l'esprit et la délicatesse ;  
La douceur et la politesse  
Sçavent s'unir à la splendeur du Sang ,  
Daigne agréer ce simple badinage ,  
Comme un nouvel hommage ,  
Que j'offre à tes vertus bien plutôt qu'à ton rang ;  
S'il peut pour un moment  
Egayer ton visage ,  
Je nargue le Pédant  
Dont la mauvaise humeur frondera mon Oug-  
vrage.  
Deux hommes, à l'envi, briguoient le nom  
d'Auteur ;  
Tous deux l'eurent enfin ; l'un devoit à sa plume  
Cet immortel honneur ;  
L'autre à son Cabinet, où maint épais volume  
Frapoit les yeux du Spectateur.  
Le premier étoit Docte, et le second Docteur.  
Docteur, pour Servante eut Perrette ,  
Qui prenoit soin d'empeser son Rabat ,  
I L. Vol. C E)

# 1302 MERCURE DE FRANCE

Et de conter à table ou rébus ou sornettes ;  
De Docte Maître Jean faisoit le Chocolat.

Valet , Servanté , eurent un jour débat ;  
Jean à Perrette dit : ton Maître n'est qu'un âne ;  
Perrette lui répart , et le tien n'est qu'un fat ;

Tout son sçavoir est caché dans son crâne,  
Où d'Hébreu , de Grec , de Latin ,

Il a , dit-on , un magasin.

Son Rabat est crasseux et sa Perruque antique ;  
Le mien porte Collet de Linon le plus fin ,

Large Ceinture et Manteau de Satin ,  
Et d'un Libraire la Boutique

Est dans son Cabinet , vêtuë en Maroquin.

Docteur et Docte à la fois trépasserent ;  
A Servante , à Valet , leur dépouille ils laisserent ;  
Perrette riche alors à Jean gueux dit , eh bien !  
Qui des deux valoit mieux de ton Maître ou du  
mien ?

Ainsi pensa toujours l'imbécile Vulgaire.

Il est par fois des sots placés aux plus hauts rangs ;

Qui forment à peu près les mêmes jugemens ;

Et dès la naissance des temps ,

Fortune aveugle est , ce semble , en colère

Contre deux especes de gens ,

Les vertueux et les sçavans.

*Par M. l'Abbé Poncy Neuville.*

*Ce 9. Juin 1736.*

*II. Vol.*

*ESSAY*



*ESSAY d'un Traité Historique de la Croix de N. S. JESUS-CHRIST, contenant ce qui s'est passé de plus considérable au sujet de cet Instrument du Salut du Genre humain, jusqu'à notre temps. La Description des principaux Edifices, et des autres Monumens consacrés à la Croix du Sauveur par la Religion, &c.*

**J**'Ai crû qu'il ne seroit pas indifferant à la Religion et à la Pieté chrétienne, de composer une Histoire suivie de la Croix de N. S. Jesus-Christ ; mais j'ai pensé aussi que pour écrire dignement sur ce sujet, il falloit posseder des talens qui se réunissent rarement dans une même personne. Un Historien de la Croix, pour méritet ce titre, doit en quelque façon aprocher des dispositions du Grand Apôtre qui a écrit de la Croix avec tant de force et de dignité, que Saint Jean Chrysostome l'a nommé avec beaucoup de justice l'Apôtre de la Croix. Je ne désespere pas qu'un pareil Ecrivain ne puisse un jour se trouver, et ce n'est qu'en attendant que je me suis déterminé à mettre en

*II. Vol.* Cij œuvre



œuvre les differens Mémoires que j'ai recüeillis sur une matiere si digne de l'attention de tous les Chrétiens. Heureux si Dieu me faisoit la grace de finir par-là tous mes travaux Litteraires !

Comme j'ai formé le dessein d'exclure de cet Ouvrage tout ce qui pourroit sentir un-peu trop l'érudition profane , je supprimerai d'abord tout ce qui se lit dans differens Auteurs au sujet et à l'occasion du Suplice de la Croix. Je me contenterai d'observer qu'au temps déterminé par la Providence pour opérer le Salut du Genre humain , et d'établir ce Salut , pour parler avec l'Eglise , dans le bois d'une Croix ; en ce temps-là , dis-je , c'est-à-dire sous l'Empire de Tibere , le suplice de la Croix étoit déjà ancien et très-usité chés les Romains , pour punir sur-tout les Malfaiteurs , et tous ceux dont les crimes intéressoient l'ordre et le bien public. C'étoit aussi le plus infâme des suplices , celui des esclaves , et le plus cruel peut-être de ce temps là.

De sorte que quand l'animosité , ou plutôt l'aveuglement des Juifs , contre la Personne du Sauveur , fût monté à son comble , ils déterminèrent eux-mêmes le genre de son Suplice , selon

*II. Vol.*

*l'usage*

l'usage établi , en criant tumultuairement dans le Palais de Pilate : *Crucifige, crucifige* Deux Malfaiteurs publics , crucifiés en même-temps et au même Lieu , prouvent cet usage , et servent aussi à l'accomplissement de la Prophetie , *et cum iniquis reputatus est.*

La Croix avoit plusieurs formes chés les Anciens. On se contentoit quelque-fois d'attacher à des arbres le corps des Criminels en leur liant les bras avec des cordes. C'est ainsi que Tibere fit crucifier sur des arbres plantés à l'entrée des Temples , plusieurs Prêtres Carthaginois qui , contre ses défenses , avoient continué d'immoler des Enfans à Saturne. Tertullien dans son Apologetique appelle ces arbres *Votivas cruces*. Il est aussi fait mention de cet usage dans le Martyrologe Romain . XXIV. Septembre , au sujet de Saint Paphnuce. *Ipsæ Palma a bori affigitur , cæteri autem necantur.* C'étoit-là , sans doute , la premiere et la plus simple de toutes les manieres de crucifier.

La seconde maniere consistoit à prendre du premier arbre , un tronc bien droit , ou une branche convenable , pour en former grossièrement un Pieu , ou un Pal , sur lequel on attachoit le

Criminel, les deux pieds avec un ou deux clous, et les mains liées l'une sur l'autre avec une corde au-dessus de la tête. Le même Tertullien indique cet usage dans le même Livre, ch. 16. en parlant de certaines figures informes de Pallas et de Cerès, grossièrement faites et peu différentes du Pal qui sert de Croix. *Quanto distinguitur, dit-il, à crucis stipite Pallas attica, vel Ceres farrea, quæ sine effigie, rudi palo, et informi ligno prostant?*

Juste Lipse qui a fait un Traité exprès du Suplice de la Croix avec des Notes à la fin de l'Ouvrage, n'a pas oublié ce passage de Tertullien, pour prouver le Genre de crucifiement, dont il est ici question. Il ne me paroît pas si heureux, quand il entreprend de prouver que le Pal dont on perçoit de bas en haut certains Criminels, et qui est encore en usage parmi les Turcs, doit être mis au nombre de ces premières Croix qu'il appelle simples, et non composées. Il employe pour cela plusieurs passages des Anciens qui peuvent s'entendre différemment, et qui ne paroissent prouver autre chose, si ce n'est que le Suplice de la Croix et le crucifiement étoient anciennement

si communs , que l'on apelloit Croix et crucifier tous les autres genres de tourmens et de morts , maniere de parler qui a passé du sens allegorique et figuré , au sens moral , puisqu'encore aujourd'hui on appelle Croix et crucifiement les afflictions , les peines d'esprit , les traverses de la vie , &c.

Je passe deux autres especes de Croix qui avoient plus d'Art que les précédentes , sçavoir la Croix faite avec deux pieces de bois ; l'une attachée ou enchassée sur l'autre , et formant ensemble la figure de la lettre T , la dernière des lettres Hebraïques , dont se servent les Samaritains , selon l'expression de S. Jérôme , et aussi lettre Grecque , que S. Paulin dit exprimer la figure de la Croix. *Tau, littera speciem Crucis demonstrat* , ajoute Isidore de Seville dans ses origines. Le même S. Jérôme sur le IX. Chap. du Prophete Ezechiel , v. 4. et 6. dit que le Tau que l'Ange devoit imprimer sur le front de ceux qui étoient exceptés du massacre ordonné dans la Ville de Jerusalem , n'étoit autre que le signe de la Croix.

L'autre espece de Croix , est celle qui a la forme d'un X , appellée ordinairement la Croix de S. André , par une

IL Vol. C iiii. Tradition

Tradition que je pourai examiner ailleurs , selon laquelle cet Apôtre souffrit le Martyre sur une Croix ainsi disposée , et qu'on ne voit guères avoir été en usage dans l'Antiquité. Je passe , dis-je , legerement sur ces deux Croix , auxquelles Lipse ajoute une troisième peu differente de la premiere , qu'il nomme Croix de S. Antoine , et sur laquelle il étale , à son ordinaire , une érudition entassée qui ne mene à rien de certain , pour venir à la Croix qui va faire tout le sujet de cet Ouvrage.

Il est certain que la Croix du Sauveur étoit differente de ces autres Croix. La piece droite qui par le bout d'en bas se plantoit en terre , étoit croisée en haut par une autre piece de traverse à une certaine distance , et ces deux pieces ensemble formoient la figure de cette Croix, que la Religion nous met tous les jours devant les yeux. Plusieurs medailles du Grand Constantin , que je rapporterai dans la suite , en portent une pareille sur le revers. On la trouve ainsi représentée sur les plus anciens Monumens du Christianisme. Saint Jérôme la désigne telle quand il la compare à des Oiseaux qui volent , à un Nageur , à un Homme qui prie les bras étendus. Saint

Justin dans son Apologie , la décrit dans le même sens , comme une piece de bois fichée en terre , traversée par une autre piece faisant deux cornes , ensorte que la piece droite formoit une troisième corne par dessus. Le même S. Auteur s'exprime encore plus clairement là-dessus dans la suite de son Ouvrage , par des comparaisons ingénieuses , prises de la Navigation , de l'Agriculture , de l'Anatomie ; en quoi il a été particulièrement imité par S. Maxime de Turin , dans son Homelie sur la Croix du Seigneur. Enfin , tous les Peres se sont expliqués de la même maniere sur la forme de cette Croix , que l'Eglise universelle a religieusement adoptée et consacrée.

Quelques pieux Ecrivains ont pensé que ce n'est pas sans mystere que le Sauveur a donné sa vie pour tous les Hommes sur une Croix de cette espece , dont les quatre extrémités regardoient et embrassoient , pour ainsi dire , toute la Terre entiere ; ce qui a été exprimé heureusement en ces termes par un Poëte.

*Neve quis ignoret speciem Crucis esse colendam ,  
Qua Dominum portavit ovans ratione potenti :  
Quatuor inde plagas quadrati colligit orbis.*

II. Vol.

C I

splendidus

*Splendidus Auctoris de vertice fulget Eous ,*

*Occiduo sacra labuntur sidere planta ;*

*Arcton dextra tenet , medium laeva erigit axem.*

On a même appliqué à la Croix de J. C. ainsi disposée , le passage de S. Paul : *Ut possitis comprehendere cum omnibus sanctis , quæ sit latitudo , et longitudo , et sublimitas , et profundum.* Ephes. III. C'est du moins en ce sens que se sont expliqués S. Augustin sur le Pseaume CIII. et S. Jean de Damas dans son IV. Liv. ch. 12. de la Foy Orthodoxe. Il est donc plus que probable que le Sauveur du Monde a souffert la mort sur une Croix quadrangulaire , de quoi on pourra trouver encore des preuves dans la suite de ce Traité.

Ce seroit ici le lieu de narrer sommairement l'Histoire des souffrances du Sauveur , avant et après son crucifiement ; mais je fais réflexion que des Lecteurs Chrétiens n'ont pas besoin qu'on leur retrace cette lamentable Histoire , accoutumés qu'ils doivent être à la lire et à la méditer sans cesse. Je me contenterai d'en rapeller quelques circonstances , qui ont un rapport particulier au supplice de la Croix.

Ceux qui étoient condamnés à le souff-

II. Vol.

frir ,

frir, étoient ordinairement flagellés, attachés quelquefois à un poteau, ou à autre chose semblable, et cette peine étoit si rude chés les Romains, qu'on voyoit quelquefois des Patiens expirer sous les coups de fouet. Notre Seigneur subit donc ce rigoureux supplice, attaché à une colonne, suivant une ancienne tradition Ecclésiastique, que S. Jérôme rapelle dans sa Lettre à Eustochie, et dont on voit des traces dans Gregoire de Tours, dans Bede, &c. Pilate ne le condamna d'abord à la flagellation, que pour tâcher de calmer la fureur des Juifs, en excitant leur compassion; mais il falloit quelque chose de plus pour les apaiser : il falloit aussi remplir les Decrets éternels.

C'étoit encore un usage de la Justice des Anciens, de faire porter l'instrument de leur supplice aux Criminels, principalement à ceux qui étoient condamnés à mourir sur une Croix. Un passage de Plutarque dans son *Traité de la vengeance tardive du Ciel*, le prouve en ces termes : καὶ τὸ μὲν σώματι τῶν ποταζομένων ἱκαστῶν κακούργων ἐκφρεῖ τὸν αὐτοῦ Στυγρὸν ἢ δὲ κακία τῶν ποτασθειῶν ἑκαστον ἐφ' αὐτὴν τεύχεται. *Les Malfai-*

*eurs qu'on mene au supplice portent leurs*

II. Vol.

C vi

Croix.



*Croix , et c'est ainsi que la malice se fait à elle-même des tourmens et des croix.*

Le Sauveur porta donc sa Croix autant que son épuisement et sa foiblesse purent le permettre , aidé par une disposition de la Providence par cet heureux Cyrenéen , que le hazard sembla faire rencontrer sur son chemin , et qui fut la figure des vrais Imitateurs de J. C. qui devoient le suivre dans le chemin de la Croix , et pratiquer ce qu'il avoit lui-même enseigné , *qui vult venire post me , &c.*

Avant que de procéder au crucifiement , on dépouilloit de tous ses habits celui qui y étoit condamné. Quand cette circonstance ne seroit pas attestée par plusieurs Auteurs , elle est ici indubitable par le rapport des Evangelistes , et par l'accomplissement de la Prophetie , qui l'avoit marquée plusieurs siècles auparavant , *diviserunt sibi vestimenta mea et super vestes meas miserunt sortem.*

Quelques pieux Ecrivains ont douté cependant que J. C. ait été totalement dépouillé de ses habits. Tels sont Sainte Brigitte dans ses Revelations, Liv. 4. ch. 40. Menochius dans sa Republique des Hebreux , Liv. 6. ch. 22. Tostat dans ses Paradoxes 5. Chap. 42. et d'autres , sur-

*II. Vol.*

*tout*

tout parmi les Modernes ; entre lesquels s'est particulièrement distingué François Marchetti dans son *Explication des Usages & Coûtumes des Marseillois*. Dialogue 11. pag. 28. ou à l'occasion de quelques anciens Crucifix de l'Abbaye de S. Victor de Marseille , qui sont couverts d'une espece de caleçon , cet Auteur se déclare contre la nudité totale , et apuye beaucoup sur ce sentiment. Son Livre fut imprimé à Marseille en 1683. 1. Vol. in 8.

Au contraire , S. Augustin , S. Ambroise et plusieurs respectables Auteurs, ont crû que le Sauveur fut attaché sur la Croix entierement nud. Parmi les Modernes qui les ont suivis dans cette opinion, je trouve ce qu'a écrit là dessus Dom Augustin Calmet, digne d'attention.

» Les Crucifix anciens , \* dit-il , sont  
 » représentés , ou avec un large Peri-  
 » zone qui les couvre depuis les reins  
 » jusqu'aux genoux , ou avec un simple  
 » voile , qui couvre ce que la pudeur  
 » veut qui soit caché. On en voit même  
 » quelques-uns en Italie et en Espagne  
 » où J. C. est représenté couvert d'une

\* *Histoire de la Vie et des Miracles de Jesus-Christ*, 1. vol. 12. Paris 1720. pag. 337.

II. Vol.

» Tuni-

» Tunique : mais S. Ambroise , S. Au-  
 » gustin , &c. . . . . Les Romains  
 » n'avoient pas coutume de ménager la  
 » pudeur de ceux à qui ils faisoient souf-  
 » frir le dernier supplice. Les Evangelis-  
 » tes nous aprennent expressément que  
 » les Soldats tirèrent au sort sa Tunique,  
 » qui étoit son habit de dessous , et qui  
 » se mettoit immédiatement sur la chair.  
 » Ce que l'on a ajoûté pour cacher la nu-  
 » dité des Crucifix exposés en Public ,  
 » est une marque du respect et de la pu-  
 » deur des Fideles ; mais non pas une  
 » preuve de la verité du fait.

Molanus dans son Histoire des Saintes  
 Images, Liv. iv. Ch 4. remarque que cette  
 maniere de cacher la nudité des Cruci-  
 fix , ou plutôt de les vêtir , est sur tout  
 en usage , et d'un usage ancien dans la  
 grande Eglise de Louvain , ajoûtant  
 qu'on rioit presque de cette coutume ,  
 qui auroit besoin d'être reformée , &c.  
 Voici les paroles de Molanus , citées par  
 l'Auteur Marseillois , dont il est parlé  
 ci-dessus , quoique tout à fait contraires  
 à son opinion. *A Doctis in Hannonia vi-*  
*ris intellexi , multos istic esse qui rideant*  
*Lovanienses , apud quos in Primaria Ec-*  
*clesia , et in ipso Pastoralis Officii Altari ,*  
*veneranda Imago Crucifixi Christi , que*

II. Vol

in

*in publicis Processionibus arduas ob causas indictis , ex avito et religioso more , à duobus Sacerdotibus circumfertur , vestita cernitur ; mirarique vehementer istud non corrigi in tam celebri studiorum civitate.*

Le Cardinal Baronius T. XI. de ses Ann. n'a pas omis d'observer la coutume de plusieurs Peintres , qui ont donné aux Crucifix une Tunique de couleur de Pourpre , dans l'idée qu'en effet le Sauveur en eût une dans tout le temps qu'il resta sur la Croix , ce que ce Sçavant Homme n'approuve ni n'improove en aucune façon ; mais on ne sçauroit trop s'étonner de la hardiesse de Casaubon , qui dans sa Critique des Annales de Baronius , *Exercit. XVI.* estime que les Soldats Romains , pour couvrir sa nudité lui laisserent la Tunique de lin qu'il portoit , ce qui est directement contraire à l'exposé des Evangelistes.

Je passe à une autre pieuse contestation sur le nombre des cloux qui furent employés pour l'attacher à la Croix , que les uns réduisent à trois , et d'autres veulent être au nombre de quatre , également fondés sur des autorités et sur les différentes représentations qui ont été faites anciennement de J. C. crucifié. En général dans l'Eglise Grecque les Cruci-

## 1316 MERCURE DE FRANCE

fix ont quatre cloux, un à chaque main, et un à chaque pied. Et dans l'Eglise Latine on n'admet que trois cloux, un seul clou servant pour les deux pieds posés l'un sur l'autre, et percés de la même pointe. Je dis que cela est ainsi en général ; car l'Auteur Grec du Poëme de J. C. souffrant, attribué à S. Grégoire de Nazianze, appelle la Croix *τρίσκαλον*, un instrument à trois cloux. S. Cyprien au contraire, Pere de l'Eglise Latine, se declare pour l'autre sentiment. *Clavis sacros pedes terebrantibus* : C'est ainsi qu'il s'exprime dans son Sermon de la Passion. Grégoire de Tours a parlé encore plus clairement : *Clavorum Domini eorum quod quatuor fuerint, hac est ratio. Duo sunt affixi in Palmis et duo in plantis*. De Glor. Mart. C. VI. Il seroit aussi difficile que temeraire de se déterminer dans cette diversité d'opinions également anciennes et respectables.

Outre les cloux qui tenoient les Patiens attachés à la Croix, il y avoit ordinairement sous les pieds une espee de saillie ou d'avance de bois pour les arrêter, afin que le corps ne fut point attiré en bas par son propre poids. S. Justin et S. Irenée assurent que la Croix du Sauveur étoit ainsi disposée ; et encore au-

II. Vol.

jourd'hui

Jourd'hui on voit des Crucifix anciens de cette maniere , que nos Peintres et nos Sculpteurs imitent tous les jours.

Enfin selon un usage , qui n'étoit pas général , mais qui étoit souvent pratiqué , on mit audessus de la Tête de J. C. et vers le sommet de la Croix , le titre de sa condamnation ; c'est - à - dire , un Ecrit qui en contenoit brièvement la cause. Pilate ordonna qu'on l'écrivit de cette maniere : JESUS DE NAZARETH , ROY DES JUIFS. Ces mots étoient écrits trois fois , et en trois Langues différentes ; Sçavoir , en Hebreu , en Grec , et en Latin , afin que tous ceux qui étoient venus de différentes Contrées à Jerusalem pour la fête de Pâques , pussent les entendre. Les Juifs se plainquirent du sens absolu de *Roy des Juifs* , que portoit ce Titre , et presserent Pilate de le changer , ce que ce Président Romain ne voulut jamais faire , par une disposition particuliere de la Providence , marquant sa volonté par ces paroles ; *Quod scripsi , scripsi* , avec lesquelles il les renvoya.

Le Martyr Attalus , selon l'Epître des Fideles de Lyon , rapportée dans Eusebe , Chap. 1. du V. Liv. fut aussi distingué par un Titre qui le précédait en allant

1318 **MERCURE DE FRANCE**  
au lieu de son suplice. *Circumactus*, dit  
Lipse, en traduisant cet endroit d'Eusebe, *Per Amphitheatrum, tabellâ ipsum  
præunte, in qua latine scriptum: HIC EST  
ATTALUS CHRISTIANUS.*

Je ne dis rien de la situation où étoit  
la Croix de J. C. quand il y fut attaché  
parce que d'un côté cette circonstance  
me paroît peu considerable, et que la  
chose est d'ailleurs assés difficile à déter-  
miner; ceux qui ont écrit des suplices  
des Anciens, et qui en particulier ont  
parlé de celui de la Croix, après avoir  
recueilli beaucoup de Passages d'Auteurs  
de réputation, donnent à entendre qu'il  
étoit plus usité de planter d'abord la  
Croix sur le lieu de l'Exécution, et d'y  
attachèr ensuite le Patient, soit avec des  
cloux, soit avec des cordes, que d'étend-  
re la Croix contre terre, pour après le  
crucifiement élever l'un et l'autre tout à  
la fois. C'est ainsi qu'on croit que J. C.  
a été crucifié selon l'expression de quel-  
ques pieux Ecrivains.

Il n'étoit pas permis de détacher un  
criminel de la Croix, sans un ordre ex-  
près du Gouverneur, ou de l'Officier qui  
avoit rendu le Jugement. Les corps y de-  
meuroient donc attachés jusqu'à la mort;  
quelquefois même on les faisoit garder  
II. Vol, après

après la mort , crainte qu'on ne vint les enlever pour leur donner la sepulture , dont ils étoient privés par les Loix. Cette circonstance fût observée à l'égard du Sauveur , dont les Soldats garderent le Corps , avec ceux des deux Malfaiteurs , crucifiés en même temps. Comme le Vinaigre étoit leur boisson ordinaire , et qu'ils en avoient vrai-semblablement apporté , devant demeurer là jusqu'au soir , ils lui en présentèrent par maniere d'insulte , et de dérision , en lui disant : Si tu es le Roy des Juifs , sauve-toy maintenant , &c. La Prophetie de David , *in siti mea potaverunt me aceto*. Ps. 68. v. 27. fut en même temps accomplie.

Cependant la Coutume des Juifs , fondée sur un point de la Loy , écrit dans le \* Deuteronomie , étoit de ne point laisser les criminels sur le lieu de leur suplice , dès qu'ils étoient expirés , on devoit les en tirer au moins avant le soleil couché de ce même jour , pour leur donner la sepulture , et les Gouverneurs accordoient cette permission , suivant les circonstances. Souvent par cette raison

\* *Quando peccaverit homo quod morte plectendum est , et adjudicatus morti appensus fuerit in patibulo : non permanebit cadaver ejus in ligno , sed in eadem die sepelietur , c. 21. v. 22. et 23.*



1320 **MERCURE DE FRANCE**  
 pour hâter la mort des suppliciés , qui ne  
 laissoient pas de vivre encorè du temps  
 sur la Croix , on leur cassoit les jambes ,  
 on les perçoit d'une lance , ou l'on em-  
 ployoit d'autres moyens. L'Evangeliste  
 qui étoit present au spectacle de la mort  
 du Sauveur , nous apprend ce qui se passa  
 là-dessus à son égard , et qu'il étoit déjà  
 expiré lors qu'après avoir avancé la mort  
 des deux Larrons, on vint à lui pour exé-  
 cuter la même chose : *Suffixus itaque*  
*Christus* , dit Lactance , Liv. iv. c. xxvi.  
*Cum Spiritum deposuisset , necessarium*  
*carnifices non putarunt ossa ejus suffringere ,*  
*sicut eorum mos ferebat.* Jesus - Christ ne  
 resta que trois heures sur la Croix , ce  
 qui fit l'étonnement de Pilate , lorsque  
 Joseph d'Arimathie vint lui demander  
 le corps pour lui donner la sepulture.  
 Je ne ferai que rapeller ici la maniere  
 dont le Sauveur mourut , non par l'é-  
 puisement de ses forces , comme les  
 autres crucifiés , mais en criant d'une  
 voix forte , &c. ce qui remplit de crain-  
 te l'Officier qui commandoit les Soldats ,  
 et l'obligea de rendre gloire à Dieu , en  
 voyant d'ailleurs le désordre de la Nature  
 et tous les prodiges qui accompagnerent  
 cette précieuse mort. Revenons à l'in-  
 strument de son supplice , principal objet  
 de cet Ouvrage.

La

La Croix fut plantée sur le Calvaire, Mont situé au Nord-Ouest de Jerusalem, et assés près des Murailles de la Ville. Ce Mont est apellé par les Evangelistes, *Golgotha* ; le lieu du Crâne : nom Hebreu, ou Syriaque, à cause, dit S. Jérôme, qu'on y tranchoit la tête aux Criminels, \* comme étant destiné à l'exécution des coupables. Cependant plusieurs Peres, et d'autres pieux Ecrivains ont crû que le nom de *Calvaire* avoit été donné à ce lieu, à cause du Crâne d'Adam, nôtre premier Pere, qui y avoit été enterré. Le Pere Nau Jesuite, dans son Voyage de la Terre Sainte, l'un des meilleurs qui ayent été publiés, est fort prévenu en faveur de ce sentiment, et il tâche de l'apuyer de beaucoup d'autorités, qui prouvent au moins une espee de Tradition parmi les Orientaux.

Cette Tradition a passé dans le Mahometisme, les Ecrivains Arabes apellent, en effet, *Acranion*, le Mont de Calvaire, ayant pris ce mot du Grec *κρανιον*, qui signifie le même que *Golgotha*, ou *Golgotha* en Syriaque, et *Calvaire* en Latin, à cause, ajoute l'Auteur de la Biblio-

\* Les Juifs et les Romains ne faisoient mourir les Criminels que hors de l'enceinte des Villes. Le Calvaire étoit alors hors de Jerusalem.

## 1322 MERCURE DE FRANCE

theque Orientale, du Crâne d'Adam qui a été enterré sur cette Montagne, selon la Tradition commune de tous les Chrétiens de l'Orient, qui disent que Melchisedech, Fils de Sem, Fils de Noé, porta après le Déluge le Corps d'Adam, qui avoit été mis dans l'Arche, sur une des Montagnes où Jerusalem fut depuis bâtie. Non-seulement les Musulmans ont reçu cette Tradition, mais ils ont fait là dessus des Ouvrages entiers. L'Auteur dont je viens de parler, assure qu'il y en a un dans la Bibliothèque du Roy, N<sup>o</sup>. 670. qui est intitulé *Kessat al Giamgiah*, dans lequel il y a un Dialogue entre JESUS-CHRIST et le Crâne d'Adam, où d'un autre Homme ressuscité.

Quoiqu'il en soit, de cette opinion des Orientaux, que Dom Augustin Calmet, dans son Commentaire sur Saint Mathieu, soutient être très mal fondée; On voit encore aujourd'hui sur la partie du Calvaire, qui est enclose dans la

\* Le nom de Golgotha n'est pas Hebreu, il est formé de l'Hebreu Golgoeth, qui signifie l'os de la Tête. Le Syriaque lit Gogultha, ce sont les paroies de Dom Calmet, qui croit que le nom de Crâne, peut avoir été donné au Calvaire, parce que c'étoit un Mont sterile, et comme un Crâne nud et desséché, Calvus Mons, &c.

II. Vol.

grande

grande Eglise du saint Sepulcre, un Sanctuaire apellé la Chapelle d'Adam, et on y montre l'endroit où l'on veut que sa Tête, pour le moins, ait été enter-rée, &c.

Au reste si les Chrétiens Orientaux ont peut-être donné trop de créance à cer-taines Traditions, et si, parmi eux, quel-ques Ecrivains ont dit sur le sujet dont il s'agit ici, des choses manifestement apocryphes, comme le Pere Nau l'a reconnu de bonne foi dans l'Histoire de *Said Ebn Batrik*, ou *Eutychius*, Pa-triarche d'Alexandrie; il faut avouer que les Peintres n'ont gueres moins erré en nous représentant le Calvaire comme une Montagne fort haute et escarpée, au lieu que ce n'étoit proprement qu'un Monticu-le, une Eminence; et selon le Pere Maimbourg, dans sa Description de Je-rusalem, Liv. III. de l'Hist. des Croisa-des, une petite partie, et comme une bute du Mont Gion.

Quoique le principal objet de cet Oua-vrage soit la Croix du Sauveur, comme je l'ai déjà dit, je ne croi pas faire une digression, si je m'arrête ici, pour dire quelque chose en peu de mots des autres Croix, dont celle de J E S U S - C H R I S T a été la premiere Cause, l'Exemplaire,

1324 **MERCURE DE FRANCE**  
 et le Modele Original , des Croix principalement de Saint Pierre , et de Saint André , et ensuite de quelques autres Martyrs crucifiés , dont le Sang a cimenté les Fondemens de l'Eglise , et l'a , pour ainsi dire , rendue seconde dès sa naissance. Ce narré , qui n'a rien d'étranger à mon sujet , nous conduira au temps déterminé par la Providence , pour le Triomphe du Christianisme ; au Regne de ce Grand Empereur , à qui il étoit réservé de glorifier le scandale de la Croix , par la découverte de cet Instrument de notre salut , par son Exaltation , sa Consécration , et par tous les événemens qui ont suivi cette célèbre Epoque , lesquels fourniront les plus beaux traits de l'Histoire dont j'ai entrepris l'Essai.



## O D E V.

Tirée du Pseaume 136. *Super flumina  
 Babylonis , &c.*

**S**ur les bords qu'arrose l'Euphrate ,  
 Les larmes coulent de nos yeux ,  
 Au doux souvenir de ces lieux ,  
 Dont le nom seul encor nous flatte ,  
 E. *II. Vol.*

O Jourdain ! ô Sion ! ô séjour désiré !  
 Montagne auguste ! Ville Sainte !  
 Quand pourrons-nous dans ton enceinte  
 Relever le Temple Sacré ?



Dans ces temps d'horreurs , de tempêtes ,  
 Nous oublions ces Instrumens ,  
 Qui dans de plus heureux momens ,  
 Servoient à célébrer nos Fêtes ;  
 Ils restent suspendus aux Saules, aux Ormeaux,  
 Du Fleuve témoin de nos peines ,  
 Pendant qu'il voit nos larmes vaines  
 Se mêler aux cours de ses Eaux,



Peuple inhumain , ta barbarie  
 Nous insulte encor dans nos maux ;  
 A la rigueur de nos travaux ,  
 Peux-tu joindre la raillerie ?  
 Vous , dont les chants faisoient retentir le saint  
 Lieu ,  
 Chantez-nous , dit-il , ces Cantiques ,  
 Que dans vos Fêtes magnifiques ,  
 Vous adressiez à votre Dieu.



Eh ! qui dans la douleur amère ,  
 Dont nos cœurs se trouvent atteints ,

## 326 MERCURE DE FRANCE

Chantera les Cantiques saints,  
Aux yeux d'une Terre Etrangere ?  
Sion , unique objet de mes plus doux transports ;  
Ah ! si jamais mon cœur t'oublie ,  
Que sur mon Luth ma main impie ,  
Seche au milieu de mes accords !



Sion , Montagne déplorable ,  
Triste sujet de mes soupirs ,  
Sion , je fais tous mes plaisirs  
De revoir ton Temple adorable ;  
Temple auguste ! Lieux saints, séjour du Tout  
Puissant ,  
Si vous sortez de ma pensée ,  
Que ma langue à jamais glacée ,  
Ne forme plus aucun accent !



Seigneur , au jour de ta visite ,  
Souvien-toi des Enfans d'Edom ;  
Ces ennemis de ton saint Nom  
Et du Lieu que ta gloire habite ,  
» Détruisez , disoient-ils , cette fiere Cité ,  
» Rasez ; rasez ces murs superbes ;  
» Que l'on doute à l'aspect des herbes  
Si son Temple a jamais été.



J U I N. 1736. 1317

Ville barbare, impitoyable ,  
Qui te ris de notre douleur ,  
Puisse naître l'heureux vengeur  
Qui te prépare un sort semblable !

Puissai-je voir un jour tes remparts démolis ,  
En proie aux horreurs de la guerre !  
Puissent mille éclats de tonnerre  
Ecraser tes coupables Fils !



*LETTRE de M. Maillart , ancien  
Avocat au Parlement , au R. P. Ma-  
thieu Texte , Dominicain , Sous-Prieur  
du Noviciat de Paris , sur le Lieu de la  
Naissance de S. Louis , Roi de France.*

**J**'Ai lû , M. R. P. , votre Lettre du 15  
Octobre 1735 , imprimée à la page  
2400 du Mercure de France Novembre  
1735 : l'érudition que V. R. y fait pa-  
roître , ne détruira pas la foi dûë aux  
Chartes de la Neufville-en-Hez , Comté  
de Clermont , Diocèse de Beauvais.

On distingue deux sortes de Preu-  
ves , une *affirmative* , et une *équivo-*  
*que*. Mais en concurrence de deux Preu-  
ves , l'affirmative l'emporte sur l'équi-  
voque.

*Il. Vol.*

*Dij. Preuves*



## 4328 MERCURE DE FRANCE

Preuves affirmatives de la Proposition.  
*S. Loüis est né à la Neuville-en-Hez.*

Je trouve, M. R. P., dans les Chartres de la Neuville, dont j'ai des Copies entières transcrites sur les Originaux, des Preuves affirmatives de la Naissance de S. Loüis à la Neuville : en voici les Extraits.

*Premiere. Charte du Roi Loüis XI. Considérant aussi qu'audit Lieu de Neuville, qui est situé en Forest, et Pays fort infertile, et où il ne croît que très-peu de biens, Monsieur S. Loüis, notre Predécesseur, de glorieuse mémoire, FUST NE' ET Y PRINS NAISSANCE, ainsi qu'il nous a été affirmé.*

*Donné à Compiègne, l'an de grace 1468; et de notre Reigne le 8e. Par le Roi, Mr. le Duc de Bourbon, le Vicomte de la Vaulière, et autres présents : DE LA LOERE.*

*Seconde. Charte du Roi Loüis XI. Et aussi de ce qu'audit Lieu de la Neuville, Monsieur S. LOUIS, notre Predécesseur, de glorieuse mémoire, FUST NE', ET Y PRIS NAISSANCE,*

*Donné à la Victoire près Senlis, le 13e jour d'Octobre, l'an de grace 1475, et de notre Regne le 15e. PAR LE ROI. AVRILLOT.*

*Troisième. Charte du Roi Henry IV. Meismes le Roi S. LOUIS, de bonne mémoire, en considération de CE QU'IL E'TOIT NE',*

*II. Vol.*

*ET*

J U I N: 1738. 137

ET AVOIT PRIS SA NAISSANCE au Chateau de la Neuville , outre le même Octroy , et confirmation qu'il leur avoit fait desdits Privileges et usages , les auroit affranchis , et rendus exempts de toutes Tailles et impositions : comme à son exemple et imitation auroit fait le Roi Louis XI.

Quoiqu'ils ne fassent a paroître de Confirmation de nosdits Predécesseurs , et de plusieurs Originaux de leursdites Chartes et Titres , ou de partie d'iceux : pour avoir été perdus pendant ces derniers troubles , et lors du siège qui fut mis devant notredit CHATEAU de la Neuville . . .

Donné à Paris , au mois d'Aoust l'an de grace 1601 , et de notre Reigne le 13e. PAR LE ROY. POTIER. Signé en queue : CLAUSS DE FLEURY.

Voilà , M. R. P. trois Chartes qui établissent la Naissance du Roi S. Louis au Château de la Neuville : et cette preuve me paroît affirmative , non suspecte , et susceptible de l'application de la pensée de Juste-Lipse.

*Mihi probum et rectum est quidquid proba et prisca illa Aetas scripsit.* Cent. 2. Ep. 39.

*Preuve équivoque de la Proposition.  
Saint Louis est né à Poissy.*

Vous tirez cette preuve , M. T. R. P. de la Charte du Roi Philippe IV. dit le Bel , donnée à Néauphle le Château , au mois de Juillet 1304. au sujet de la Fondation et de la Dotation du noble Monastere des Dames Dominicaines établies à Poissy , Charte dont j'ai copie entiere ; j'en retranscris ici , M. R. P. l'Extrait , dont vous avez procuré l'impression à la page 2409 du Mercure de France 1735. Novembre. Mais je n'y trouve pas la Naissance de S. Louis à Poissy , qui n'y est qualifié que Lieu de son origine.

*Hinc est quod nos ad memoriam revocantes eximia dilectionis affectum et intimæ affectionis zelum , quem egregius Confessor Beatus LUDOVICUS , olim Rex Francorum ; Avus noster , ad Ecclesiam Beatae Mariae Villa Pissiaci , in quâ renatus fonte Baptismatis Christianæ Fidei , et Salutis nostræ primordia suscepisse dignoscitur ; et Villam ipsam , originis suæ locum , dum præsentis vitæ commodis fungeretur , habebat.*

Selon V. R. ces termes : *Originis suæ locum* , signifient le lieu de la Naissance de S. Louis.

Mais j'observe à V. R. , que la notion

II. Vol.

ordinaire

Ordinaire est que le Lieu d'origine de l'Enfant, n'est pas celui où il prend naissance ; mais bien , que c'est celui où son Pere avoit son domicile principal au jour de la naissance de l'Enfant.

Ainsi , M. R. P. , autre chose est l'*origine* qui a une cause nécessaire ; et la *Naissance* , qui peut avoir une cause contingente , ou accidentelle.

*Exemple* : l'Ambassadeur de Venise à la Cour de France a amené son Epouse à Paris : elle y est accouchée ; cet Enfant est né à Paris le . . . . mais le Lieu de son origine est Venise.

Delà suit , M. R. P. , que votre preuve est équivoque ; puisque le Lieu d'origine n'est pas toujours celui de la Naissance.

Voici deux autorités qui vous rendront sensible la difference qui se trouve entre l'Origine , et la Nativité.

*Premiere autorité.*

Deux Enfans nés à Carthage d'un Pere Syracusain , furent considerés comme Syracusains.

Tite-Live , Decade 3 , Libro 4 , pag. 242 , Edit. Lugduni 1553. *Hippocrates et Epidicides nati Carthagine : sed oriundi ab Syrtusis , exule Avo , Pœni ipsi materno genere.*

II. Vol.

D liij Sei

*Seconde autorité.*

Les Enfans nés dans la Cité de la Mere ;  
conservent leur origine paternelle.

Lege 3 , au Code 10 , 38 , de Municipibus et Originariis.

*Filios apud originem Patris, non in maternâ Civitate : (etsi ibi nati sint : si modo non domiciliis retineantur) ad honores, seu munera posse compelli, explorati juris est.*

V. R. reconnoît que je n'attaque point la Charte de 1304 , mais uniquement l'interprétation que V. R. y donne.

Je suis persuadé qu'elle est exacte ; dans l'énonciation que Poissy avoit été le Lieu de l'origine de S. Louïs. Une discussion historique et chronologique m'a fourni cette opinion.

Le Roi Louïs VIII. est né à Paris , le 5. Septembre 1187.

Ce Prince épousa Blanche de Castille , le 23. May 1200.

Leur Fils Louïs naquit le 25. Avril 1215.

J'ai , M. R. P. trouvé dans un des Registres du Roi Philippe Auguste , la 554<sup>e</sup> Charte datée du mois de May 1209 , et par laquelle le Prince Louïs reconnut que le Roi son Pere lui avoit abandonné les revenus de *Poissy* , de *Lorris* , de *Château-Landon* , de *Fay aux Loges* .

II. Vol.

ges

J U I N. 1736. 1333.  
ges ; de Vitry-aux-Loges , et de Bois-  
commen.

Un Enfant de France , âgé de 22 ans ,  
et marié , pouvoit bien avoir une demeure  
autre que celle de son Pere.

Mais comme Poissy étoit à la portée  
de la Cour du Roi Philippe Auguste ,  
qui étoit souvent à Paris , à S. Germain-  
en-Laye , à Mantes sur Seine , &c. Je  
présume , M. R. P. , que les Pere et Mere  
de S. Loüis , avoient depuis 1209 , fixé  
leur demeure principale au Château de  
Poissy , peu éloigné de la Cour du Roi ,  
bien plutôt qu'à Lorris , qu'à Château-  
Landon , qui sont en Gatinois , ni qu'à  
Vitry , ni qu'au Fay , qui sont auprès ,  
et dans la Forest d'Orleans.

Je n'ai pû , M. T. R. P. , trouver le  
motif de la Naissance de S. Loüis à la  
Neufville , je fais néanmoins part à V.  
R. des Recherches suivantes.

Le Chapitre 82 de l'Histoire des Al-  
bigois , par le Moine de Cernay , m'a  
indiqué que le Dimanche jour de Pâques  
19 Avril 1215 , le Prince Loüis étoit à  
Lyon sur le Rhône , Rendés-vous des  
Croisés. Pour lors son Epouse la Prin-  
cesse Blanche étoit prête d'accoucher ,  
puisque ce fut le 25 Avril 1215.

Dans la même année 1215 , le Comté

II. Vol.

D v. de

1334 MERCURE DE FRANCE  
de Clermont en Beauvoisis appartenoit à  
*Thibault* de Champagne, V<sup>le</sup>. Comte de  
Blois et de Clermont, qui mourut sans En-  
fans, le ... 1218. Sa 2<sup>e</sup> Femme étoit *Cle-  
mence* des Roches, qui se remaria avec  
*Geofroy*, Vicomte de Château-Dun.

Ces faits résultent de l'Histoire de  
Blois, par Bernier, page 307, Edit. 1682,  
et de l'Histoire de Sablé, par l'Abbé Mé-  
nage, Livre 7. C. 9. page 204, Edit. 1683.

Une Charte du Roi Philippe-Auguste,  
datée à Paris en 1220, qui est au fol. 161.  
d'un des Registres de Philippe-Auguste,  
imprimée dans l'Histoire de Beauvais, par  
Louvet. Liv. 4. p. 570 de l'Edit. de 1614.  
et accordée par le Roi, à l'Abbaye de  
Froid-mont, Diocèse de Beauvais, près  
de la Neufville-en-Hez, me fait connoî-  
tre qu'en 1220, le Roi étoit propriétaire  
du Comté de Clermont en Beauvoisis;  
lequel il avoit acquis des Héritiers Col-  
latéraux du même Comte Thibault V I.

Ces Observations, M. T. R. P. condui-  
sent à penser que la Naissance de S. Louis  
étoit arrivée à la Neufville-en-Hez par  
un pur accident, causé, soit par visite,  
ou par plaisir; puisqu'en 1215, la Neuf-  
ville appartenoit aux Comte et Comtesse  
de Clermont, et non pas au Roi Phi-  
lippe-Auguste, ni à son Fils Louis VII I.

II. Vol.

Je

Je considere le problème : *S. Louis est-il , ou non , né à Poissy ?* Comme une chose , qui ne donne aucune atteinte aux qualités de *S. Louis* : toujours juste , toujours courageux , et toujours patient. Ces qualités éminentes constatées dans les Enquêtes faites en 1282 , de l'autorité du *S. Siège Apostolique* , ont été suivies de la Canonisation de *S. Louis* , datée du 11 Aoust 1297 par le Pape Boniface VIII. qui n'étoit pas alors ami du Roi Philippe le Bel , lequel , par sa Charte du mois de Juillet 1304 , qui sert de titre à l'opinion de *V. R.* , fonda et dota le celebre Monastere Dominicain de Poissy , pour 200 Religieuses nobles , et pour 13 Religieux.

Une Copie de ces Enquêtes fut mise dans les Archives des Freres Mineurs de Paris , par *Frere Guillaume* , qui avoit été pendant 18 ans , Confesseur de la Reine Marguerite de Provence , veuve de ce Prince , et ensuite de leur Fille , *Blanche* , Princesse de Castille.

Sur ces Enquêtes , ce *Frere Guillaume* avoit composé une Vie de *S. Louis* , dont le Ms. in 4°. écrit vers 1300 , est actuellement dans la Bibliotheque de *M. Jean François de Senicourt* , Avocat au Parlement de Paris. J'ai lû ce Ms. et jè



1336 MERCURE DE FRANCE  
n'y ai pas trouvé le Lieu de la Naissance  
de S. Loüis.

Je suis pareillement persuadé , M. R.  
P. que ce même problème n'altère ni  
la Noblesse , ni la Splendeur , ni la Ré-  
gularité du Monastere de ces Dames :  
j'applique à ce problème historique, l'idée  
de la Lettre 175 de S. Bernard aux Cha-  
noines de Lyon. *Virgo Regia falso non eget  
honore , veris cumulata honorum titulis , in-  
fulis dignitatum.*

J'observe encore à V. R. que le Lieu  
de la Naissance du Martyr S. Sébastien ,  
fêté le 20. Janvier , a produit un Pro-  
blème semblable : *S. Sébastien est-il né à  
Narbonne ou à Milan ?*

Mais quelque parti qu'ayent pris les  
Contendans , aucun n'a subrogé l'origine  
à la naissance , au contraire ils les ont  
distinguées.

V. R. trouvera cette discussion dans les  
Annales de Baronius , *ad annum* 284. N°. XII.  
dans les Bollandistes au 20 Janvier ,  
dans les Histoires du Languedoc , pu-  
bliées par Catel , Edit. 1633. pag. 87. par  
Dom Vaissette , Benedictin , Edit. 1730.  
Tome 1. page 138. Histoire Ecclesiasti-  
que de M. de Tillemont , Tome 4.

Voici les termes de M. Mézanguy ,  
en sa Vie des Saints , Edit. in 12. 1734.

II. Vol.

Vol.

J U I N. 1736. 1337

vol. 1. page 47. 25. Janvier. » S. Sébas-  
tien né à Narbonne , étoit originaire de  
» Milan , et il y fut élevé.

Ainsi V. R. reconnoît que la naissance  
est souvent différente de l'origine.

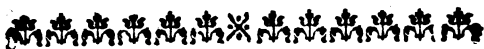
Ce que je sçais à l'occasion de *Blanche*  
de France, Princesse de Castille , décédée  
le 17. Juin 1322. me donne lieu de vous  
faire une réflexion importante sur les  
Ecrivains relatifs les uns aux autres. ,

D'un côté je vois le Tombeau de cette  
Princesse dans l'avant-Chœur des grands  
Cordeliers de Paris, du côté de la Sa-  
cristie.

Et d'autre côté, je lis qu'elle fut en-  
terrée aux Cordeliers de S. Marcel , dans  
le Pere Anselme , à la suite de S. Louis ,  
et dans les Peres Felibien et Lobineau ,  
Livre X. de l'Histoire de Paris. J'ay  
l'honneur d'être , &c.

*A Paris le 18. Avril 1736.*





## EGLOGUE ALLEGORIQUE.

*Sur le Mariage de M. \* \* \* et de  
Mademoiselle \* \* \*.*

*Threne.*

**S**ylvandre, où courez-vous ?

*Sylvandre.*

Ignorez-vous, Tyrene

La Fête qu'on prépare aux rives de la Seine ?

*Tyrene.*

Absent depuis six ans de ces aimables Lieux ;  
J'ignore tout.

*Sylvandre.*

Eh bien ; à la face des Dieux ;  
Sylvie et Coridon , qu'au Temple l'on appelle ;  
Vont s'unir aujourd'hui d'une chaîne éternelle ;

*Tyrene.*

Poursuivez. Le saint nœud qui les lie en ce jour  
Va-t'il être formé de l'aveu de l'Amour ?

*Sylvandre.*

A ce parfait bonheur ils ont droit de prétendre ;  
La Bergere est aimable et le Berger est tendre ;  
D'ailleurs, de la vertu lorsque l'on suit la Loi ,  
C'est engager son cœur que de donner sa foi.

*I I. Vol.*

*Tyrene*

*Tyrene.*

Oùi, je crois que leur sort sera digne d'envie ;  
 J'y prends trop d'intérêt, j'ay vu naître Sylvie ;  
 Que je fus enchanté de ses premiers apas !  
 Quels progrès sur les cœurs ne promettoient-  
 ils pas !

Nous nous préparions tous à nous mettre en dé-  
 fense.

*Sylvandre.*

Comme elle, ses appas étoient dans leur enfance ;  
 Mais, depuis qu'à nos yeux vous êtes disparu,  
 Combien de sa beauté l'éclat s'est-il accru !  
 Ses Roses et ses Lys ne faisoient que d'éclore ;  
 En un mot, ce Soleil étoit à son Aurore.  
 L'Amour qui la forma pour se faire adorer ;  
 Lui prodigua des dons qu'elle semble ignorer ;  
 Un plus beau soin l'occupe, et c'est d'orner son  
 ame ;

Pour sa Religion un zele ardent l'enflamme.  
 Sous un guide fidelle on ne s'égare pas ;  
 De la sage Uranie, elle suit tous les pas.  
 Que sur un cœur bien né l'exemple a de puis-  
 sance !

Que l'éducation ajoute à la naissance !  
 Dans les yeux d'une Mere elle lit son devoir ;  
 Il est d'autres leçons qu'elle aime à recevoir ;  
 Si l'ame s'embellit des vertus de la Mere ,  
 L'esprit brille à son tour des lumieres du Pere.

*II. Vol.**Tyrene.*

*Tyrene.*

On doit tout espérer de ce double secours.  
 Je connois les talens de l'Auteur de ses jours ;  
 Je sçais que Lycidas trois fois sur le Parnasse  
 Aspira par ses chants à la première place ;  
 Si par d'heureux Rivaux le prix fut remporté,  
 Il conserva l'honneur de l'avoir mérité.  
 Eleve d'Apollon , à ses leçons docile ,  
 Chés lui les Doctes Sœurs trouvent leur domi-  
 cile ;  
 Dans ce nouveau Lycée, à table, loin du bruit,  
 En cherchant à s'instruire , il éclaire, il instruit;  
 Il propose en Disciple et résout en grand Maître  
 Des Problèmes heureux qu'avec art il fait naître.  
 Vous jugez par ces traits si je le connois bien :  
 L'amitié nous unit du plus étroit lien.

*Sylvandre.*

Même amitié , Tyrene , à Coridon me lie ;  
 De son image encor j'ai l'ame si remplie ,  
 Que je puis à mon tour la tracer à vos yeux.  
 Grand , bienfait , prévenant , aimable , gracieux,  
 Lycidas pour Epoux le donnant à sa Fille ,  
 Va d'un nouveau trésor enrichir sa Famille ;  
 On voit briller en lui ces nobles sentimens  
 Qui doivent d'un grand cœur régir les mou-  
 vemens ;  
 Par un faste imposant, loin de s'en faire accroire.

*II. Vol.*

*D'une*

D'une vertu modeste il fait toute sa gloire ;  
 Un récit affligeant lui peint-il des malheurs ?  
 On le voit s'attendrir jusqu'à verser des pleurs ;  
 Mais aux larmes d'autrui, c'est peu d'être sensible ;  
 Pour en tarir la source , il tente l'impossible ;  
 Il force tout obstacle et son cœur généreux  
 Met son bonheur suprême à faire des heureux.

*Tyrene.*

A de si nobles traits , que j'aime à le connoître &  
 Puisqu'il fait des heureux , il mérite de l'être.

*Sylvandre.*

Polemon va renaître en un si digne Fils.  
 Vous sçavez qu'en ces lieux , Ministre de Thémis,  
 Severe par devoir et toujours équitable ,  
 Pour sauver l'innocent, il poursuit le coupable ;  
 Mais de tous nos Bergers il feroit le bonheur , }  
 S'il suivoit seulement le penchant de son cœur.  
 Tel est l'aimable Epoux de l'illustre Coryne ,  
 Qui sous des traits humains cache une ame di-  
 vine ;

Quel génie est plus riche et quel goût est plus sûr  
 La Nature à ses yeux n'a point de voile obscur ,  
 Ce grand Art de parler qui persuade et touche,  
 Tel qu'un Dieu dans son Temple , habite dans  
 sa bouche ,

Et répand dans les cœurs mille dons précieux ;  
 Que pour orner la Terre elle reçut des Cieux.

II. Vol.

*Tyrene*

*Tyrene.*

Ainsi donc tout conspire au bonheur de Sylvie ;  
Elle touche au moment le plus doux de sa vie ;  
Car enfin Coridon s'unissant à son sort ,  
Ne démentira point le beau Sang dont il sort ;  
Puisse un bonheur si grand être à jamais durable !  
Mais quel sage Mortel ou quel Dieu favorable,  
Pour former ces beaux nœuds avez-vous imploré ?  
Si ce n'est qu'un Mortel , les Dieux l'ont inspiré.

*Sylvandre.*

C'est ce divin Mentor que le plus grand des  
Princes  
A choisi pour veiller au soin de ses Provinces ;  
Cet objet éternel de nos vœux , de nos chants ,  
• Qui des riches tributs que produisent nos champs ,  
Juste dispensateur , uniquement s'applique  
A faire , à maintenir la sûreté publique.

*Tyrene.*

Ah ! vous me le nommez sans prononcer son  
nom.  
Ciel ! Amphiare unit Sylvie à Coridon !  
Coridon est son sang ; courons , volons au  
Temple.

*Sylvandre.*

Il nous a devancés.

*Tyrene.*

Imitons son exemple !

II. Vol.

Allons

J U I N: 1738. 1343

Allons voir un Berger formé d'un sang si beau ;  
D'un hymen qu'il ordonne allumer le flambeau ;  
Que l'Epouse et l'Epoux dont le sort l'interesse ,  
Lui donnent tous les ans des fruits de leur ten-  
dresse ;

Toujours plus satisfaits, toujours plus amoureux ;  
Qu'ils servent de modele à leurs derniers neveux



*LETTRE de M. \* \* \* sur le Prix  
donné par l'Académie Française.*

**J**E ne doute pas , Monsieur , que l'ha-  
bitude saine que vous vous êtes faite de  
toutes choses , et l'habitude que vous  
avez contractée , d'en bien juger par les  
Extraits que vous donnez au Public des  
Ouvrages qu'on lui destine , ne vous  
fasse adopter les réflexions , dont je vais  
vous faire part. Je sens bien que je me  
flate moi-même , en comptant ainsi sur  
votre suffrage ; mais c'est que je pense  
avoir raison.

Le Public attend avec empressement le  
dénoüement d'une intrigue particulière.  
Le premier Corps Litteraire du Royau-  
me , l'Académie a couronné une Piece  
d'éloquence ; elle a été lûe le jour de  
S. Louis , la Medaille a suivi , les Gazet-

*II. Vol,*

134



**244** MERCURE DE FRANCE  
tes en ont fait mention : le moyen d'en  
douter ? Cependant le Discours vain-  
queur ne paroît point encore ; on de-  
vroit même désespérer de le lire ; il ne  
seroit point imprimé , si l'on en croyoit  
une Prophetie que j'ai lûe avec éton-  
nement dans le troisième Volume des  
Observations sur les Ecrits modernes ,  
page 69.

C'est pourtant dans cette persuasion  
que M. l'Abbé *Marquet* , qui croit être  
fondé à réclamer le Prix, quoiqu'il n'ait,  
ni concouru, ni dû concourir, comme on  
le verra bien tôt , a fait imprimer son  
Discours chés *Didot* , suivant la note de  
l'Auteur des Observations , qui semble  
favoriser M. l'Abbé , pag. 40. A pro-  
pos de cette Note , permettez - moi ,  
Monsieur , de vous faire remarquer , si  
vous ne l'avez déjà fait , que l'Auteur  
l'a tournée d'une manière si équivoque ,  
qu'on ne sçait qui elle charge le plus ,  
de l'Académie , ou de l'Auteur du Dis-  
cours imprimé. A la lire , on sent que  
c'est une épée à deux tranchans. L'Ob-  
servateur fut bien content quand il l'eut  
faite. Comme cet Ecrivain aime à fra-  
per et d'estoc et de taille, il avoit encore  
un double dessein par cette Note qui  
porte sur un trait de saryte contre l'A.

*II. Vol.*

cadémie

cadémie des Jeux Floraux de Toulouse , dont il prétend que les Jugemens sont souvent cassés par le Public , et par voye d'extension à l'Académie Françoises ; il y dit que M. l'Abbé Marquet vient de faire imprimer ce Discours . . . qui n'a point été couronné.

Mais comment se peut il , Monsieur , que le Public , qui selon l'Auteur des Observations , n'a point vû le Discours couronné , et ne le verra jamais , ait cassé le Jugement de l'Académie Françoisise ? Quel paradoxe ! Cette opération ne devoit - elle pas être nécessairement précédée d'une comparaison réfléchie : une simple lecture entendue de peu de gens le jour de la distribution des Prix , pourroit - elle y suppléer , et suffiroit - elle pour nantir le Public , pour l'instruire , et pour fonder sa sévérité ? Nous pouvons donc assurer que ce Jugement formidable n'a point été prononcé ? ou je n'entends point à faire des raisonnemens , ou celui - là me paroît concluant contre le Critique , et contre l'Auteur qu'il protege.

J'ai avancé plus haut , qu'il n'avoit ni concouru , ni dû concourir. Cela paroît dur , mais il ne prend point du tout sur l'estime et les égards que je dois

à M. l'Abbé Marquet. La premiere proposition est de fait , il le sçait bien , et Messieurs de l'Académie aussi. La seconde est de droit. Je la prouve.

Une des premieres Loix des Pieces d'Eloquence et des Ouvrages d'esprit de quelque espece qu'ils puissent être , est que le Sujet y soit traité. C'est une regle qui n'a pas besoin de preuve , et qu'on ne sçauroit éluder quelque adresse qu'on y employe. En vain étaleroit-on les plus belles images, les expressions les plus nobles , les plus fleuries : tout porte à faux , s'il est hors du sujet. Il n'est pas nécessaire de citer ni Horace ni Quintilien , pour établir que tout doit du moins y tendre ; la raison seule sans le secours de l'autorité , a droit de l'exiger.

Une seconde Loi aussi précieuse, c'est que les idées soient tournées d'une maniere convenable au genre que l'on a choisi. C'est-à-dire , qu'il ne faut point être enflé dans le genre Pastoral , simple dans le lyrique , prosateur dans le Poëme , ni Poëte dans une Piece d'Eloquence ; or c'est encore ce dernier vice que je découvre dans le Discours de M. l'Abbé Marquet. Ainsi nous allons voir qu'il a violé également les deux premieres Loix de la véritable Eloquence.

Afin d'établir mes preuves d'une manière pressante , je vais les prendre des endroits même que l'Auteur des Observations a rapportés , comme les morceaux précieux de cet Ouvrage. Il faut bien que je les transcrive , car tout le monde n'a pas les Observations , ni peut-être le Discours imprimé.

» Que le Philosophe, dit l'Auteur plaignant , enseveli dans la sombre poussière du Cabinet , ne prétende plus nous persuader que son état d'Homme sequestré du reste des vivans , soit le plus propre à la connoissance de la vérité : il sera forcé tôt ou tard , de convenir que son travail eut été moins infructueux , s'il eut voulu profiter des secours que la Société lui présentoit. N'est-ce pas en effet la communication d'idées qui peut rendre nos études heureuses , &c. l'Homme de Lettres , selon l'analyse , est également redevable à la Société. C'est à elle que l'Eloquence doit ses succès , parce que , pour sçavoir toucher les Hommes , il faut avoir vécu avec eux , il faut connoître leurs goûts et leurs passions. La Poësie exige aussi le même esprit de Société , afin de pouvoir mêler à l'instruction, ce badinage fin,

II. Vol. » qui

» qui sans rien faire perdre à la vertu  
 » de son prix , en relève les charmes.  
 » Horace , cet habile Peintre des mœurs,  
 » auroit en vain attendu que les Mu-  
 » ses vinssent lui apporter ce pinceau  
 » délicat , qui a donné à ses Portraits ,  
 » cette ame qui nous enchante : cette  
 » Morale si pure pour le temps du Pa-  
 » ganisme : où la puisoit-il ? dans une  
 » Société charmante : c'est là qu'il alloit  
 » cueïllir ces fleurs précieuses , qui em-  
 » belliront toujours ses Ouvrages. C'est  
 » dans une Cour polie , qu'il donnoit et  
 » goûtoit tour à tour , cette gayeté ai-  
 » mable , qui le suivoit jusques dans les  
 » épines de la composition. Après avoir  
 fait voir que les Arts sont conservés par  
 l'esprit de Société , l'Orateur montre  
 qu'il maintient la tranquillité, qui étant  
 l'ame de ses plaisirs , est le gage de sa  
 sûreté. Selon lui , il suspend les pas-  
 sions et les captive , s'il ne peut en cou-  
 per les racines. Le respect humain , au  
 défaut d'un principe plus pur , produit  
 les effets les plus heureux. Il n'en est  
 pas de même , lorsqu'un Homme exilé  
 de la Société , n'a que ses yeux pour té-  
 moins et pour juges. Tout cela est beau,  
 vrai si l'on veut , mais par malheur , il  
 ne fait rien au Sujet donné par l'Ac-  
 démie

démie François en ces terme s: Combien il importe d'acquiescer l'esprit de Société, conformément à ces paroles de l'Ecriture Sainte , *Vir amabilis ad Societatem magis amicus erit quam frater.* Où l'on voit que l'Académie ne l'a proposé, que comme le lien des cœurs , et comme une voye sûre pour nous faire aimer , en nous faisant prendre ce caractère doux , liant et flexible , qui nous attirera l'affection des hommes , et qui nous les fera aimer davantage à notre tour , en diminuant à nos yeux leurs défauts , ou en nous aidant à les supporter. Il n'étoit pas question d'examiner les avantages que l'esprit de Société pouvoit procurer à la Philosophie , à l'Eloquence , à la Poésie quand même ces avantages seroient réels , et qu'ils en pourroient résulter par des conséquences éloignées , parce que ce n'étoit pas l'objet du sujet proposé. Il ne falloit pas perdre du temps à relever l'esprit de Société , par l'utilité que les Arts peuvent en retirer , mais par la douceur qu'il répand dans le commerce de la vie , indépendamment des Arts , des Sciences , de la Poésie , et de l'Eloquence. Car quand toutes ces choses seroient ignorées , l'esprit de Société ne seroit pas moins une loy qui pourvoiroit

Il. Vol.

E

an

4350 **MERCURE DE FRANCE**  
au bonheur des hommes. Elle est générale , et elle s'adresse à ceux même qui n'ont aucune idée des Sciences et des Arts.

Je vais plus avant , Monsieur , et je veux démontrer que même parmi les Nations les plus éclairées et les plus instruites , les Sciences ni les Arts ne devoient point entrer dans le sujet tel qu'il a été proposé. C'est qu'il est très-possible , et à la honte de la Litterature , il n'est que trop ordinaire de voir que ceux mêmes qui se distinguent le plus par leurs talens , par leur génie pour les Sciences et pour les Arts , n'ont point du tout de cet esprit de Société qui fait le charme de la vie. Ainsi je réduis mes idées pour les rendre plus sensibles à celle-ci. On peut être homme de Lettres , homme de Genie , que dis-je , on peut tout sçavoir , autant qu'il est permis à des esprits bornés d'y prétendre ; on peut tout sçavoir , sans être aimable , c'est-à-dire , sans avoir l'esprit de société , tel qu'il est énoncé dans le sujet proposé. De même on peut être très-aimable par cet esprit de Société , avec une profonde ignorance , cela est évident ; car , qu'est-ce que c'est donc que cette Science du monde , qui selon Madame Deshoulières , et toutes les Per-

*II. Vol.* sonnes

bonnes polies, est préférable au sçavoir. L'un peut donc aller sans l'autre; mais on ne sçauroit parvenir à se faire aimer; et l'on apportera le trouble et la discorde par tout où l'on n'aportera point l'esprit de Societé dans le sens du Texte Saint; donc, c'est le seul qu'il falloit avoir en vûë.

C'est encore en vain que l'Auteur du Discours imprimé, relève les avantages que les hommes retirent de la communication avec leurs semblables, et qu'il exagere poëtiquement: ( n'empiétons point sur mon second reproche, ) les dangers de la solitude. Tout cela porte encore à faux, et va à côté de l'objet. Je lui rapellerai ce qu'il sçait mieux que moi, que nous pouvons voir tous les jours des Solitaires très-aimables, soit dans les Cloîtres, soit dans leurs Cabinets, en qui la serenité de leur front peint la paix de leur ame; qui sont doux, humbles, dociles, raisonnables, dignes de l'affection et de l'estime des honnêtes gens. D'un autre côté, je lui montreraï dans les cercles du monde, des Misanthropes, des hommes farouches, durs, hautains, contrarians, opiniâtres, superbes, décisifs, indociles, d'un naturel feroce, d'un esprit retif, rebours, et dont on n'aproche que comme du feu.



Où en sera nôtre Auteur , quand il aura vû tout ceci . que deviennent ses plaintes , et comment nommer la confiance qu'il a eue de se hâter de donner son Discours au Public , sans attendre la détermination de l'Académie ?

Mais écoutons-le lui-même justifier sa Censure » L'autorité , la Religion même , ont tout à redouter de ces genres sombres, que l'esprit de Société n'anime plus, . . . N'es-ce pas dans les sinistres Solitudes que la revolte a aiguisé ses poignards sanglans, la sourde haine préparé ses poisons homicides , l'envie forgé ses traits ? C'est de-là qu'on a vû si souvent partir les crimes médités, les trahisons réfléchies , les complots obliques, les trames furtives, les conspirations formées dans l'ombre , conduites à pas lents dans le silence , amenées dans l'horreur de la nuit à un funeste dénouement ? . . . . N'est-ce pas dans la Solitude que l'avidité politique a si souvent tracé ses systèmes intéressés ? le démon de la volupté dicté ses dogmes impurs ? le fanatisme enfanté ses chimères ? L'ame qui veut sans cesse être occupée , n'étant plus distraite par cette variété d'objets que la Société présente , ose sonder les

II. Vol. » énigmes

• énigmes les plus respectables. De là  
• naissent ces délires de l'esprit, &c.

Voilà sa bevûë poussée avec magnificence, je ne reviens sur le fond des choses dont je crois avoir assés fait sentir le vice, que pour faire une réflexion.

• Qu'il ne nous dise plus que l'ame veut être sans cesse occupée, et que pour la distraire par la variété des objets, nous devons nous répandre dans le Monde : car, soit que nous nous resserrions, soit que nous nous communiquions, nous pouvons avoir l'esprit de Société, ou ne l'avoir pas. On peut être dans la Société jusqu'au col, sans avoir l'esprit de Société ; et bien des gens ont cet esprit précieux dans la solitude la plus absolue.

• C'est donc un étalage perdu, que toutes ces belles épithètes, et ces images poétiques qui n'ont point d'objet fixe, et qui nous peignent des malheurs qu'il ne falloit ni prévoir, ni prévenir.

Après cela, n'est-il pas bien singulier que l'Auteur des *Observations*, qui est si sûr de ses lumieres, nous dise froidement que le seul défaut de ce Discours est d'être un peu trop diffus, et qu'il finisse sa Lettre par dire noblement et sans trivialité, qu'après l'avoir lû, on n'est pas

## 354 MERCURE DE FRANCE

tenté de se faire Hermite ?

Peut-être que cette dernière réflexion de l'Observateur pourroit rentrer dans mes idées , et exprimer dans l'ombre la critique de ce même Ouvrage qu'il semble affectionner , en faisant sentir qu'on n'y persuade que de se répandre dans le Monde ; ce qui n'étoit ni le dessein de l'Académie , ni le sens du Texte sacré.

Peut-être aussi que malgré sa complaisance pour l'ingénieux Auteur , il n'a pû imposer à la démangeaison qui le travaille de dauber sur le prochain ; il n'épargne pas toujours ceux qu'il caresse. Ne connoît-on pas le foible des diseurs de bons mots ? Revenons pour un moment au Discours imprimé.

Il suffit quelquefois à de certains Auteurs d'avoir trouvé une idée qui a quelque rapport , même éloigné avec le Sujet qu'ils doivent traiter ; ces idées se présentent à leur imagination , revêtues de quelques expressions frappantes qui les séduisent : un demi-vrai sous une parure pompeuse leur suffit ; ils s'étourdissent sur leur méprise . et ils s'y accoûtument si fort , qu'ils sont étonnés qu'on les en avertisse.

Jamais tant de Poësie dans un Discours qui doit être sage et mesuré , jamais tant

*II. Vol.* *d'affecta-*

d'affectation, où il faut du vrai et du naturel. Croiroit-on, par exemple, que dans une petite page de ce Discours, qui est la dernière que l'Auteur des Observations a inserée dans sa Lettre 33<sup>e</sup>. et qu'on vient de lire plus haut, il n'y ait presque pas un seul substantif qui n'ait, pour ainsi dire, son passe-port et son attache; et que dans trois périodes assés courtes on trouve, les génies sombres, les sinistres solitudes, les poignards sanglans, la sourde haine, les poisons homicides, les crimes médités, les trahisons réfléchies, les complots obliques, les trames furtives, les conspirations formées dans l'ombre, conduites à pas lents dans le silence, amenées dans l'horreur de la nuit à un funeste dénouement? Quelle abondance sterile, Monsieur, quel vuide de choses, et combien de synonymes pour rendre une idée commune! L'Auteur s'est mépris; les énumérations ne font point d'image. Et encore, les systèmes intéressés de la politique, et les dogmes impurs de la volupté, qu'il prétend être les fruits de la solitude, et que l'esprit de Société, pris dans le sens du Discours imprimé, doit dissiper. Jusqu'à présent on avoit crû qu'en fuyant le Monde, on évitoit la corruption; on nous apprend que la

retraite en est l'asile le plus ordinaire.

Il faut bien finir , quelque envie que j'eusse de parler encore. Je croi , Monsieur , que je puis en demeurer là , et que je me suis assés fait entendre. Je souhaite que mes idées vous plaisent autant qu'à une Dame à qui j'en fis part , dès qu'elles m'eurent échapé , mon dépit et la vivacité avec laquelle je l'exprimois , la divertirent ; elle me recommanda d'avertir M. l'Abbé Marquet , qu'elle reconnoît d'ailleurs pour homme d'esprit et de mérite , et son Equivoque Apologiste , qu'il y a réellement un Discours qui a concouru pour le Prix et dont l'Auteur se soucie moins d'être connu , que de mériter de l'être. Les agitations de M. l'Abbé Marquet sont pour lui un Spectacle assés singulier ; et s'il étoit porté à se déterminer par des exemples , il pourroit aussi se plaindre et s'autoriser de ses murmures ; mais il sçait se défendre de précipiter son Jugement , sur tout lorsqu'il seroit question de l'oposer à celui de l'Académie.

On lui déclare donc que tout compensé , ce Discours qui se cache est supérieur au Discours imprimé ; et que s'il n'est pas écrit plus purement et avec autant de recherche , outre que le sujet y

*II. Vol.*

est

est pris dans le vrai sens et manié sans écart, il y a encore plus de force, plus de sagesse et plus d'uniformité dans le stile.

On ne présume point qu'il soit préférable à celui que l'Académie a couronné ; on attend le Recueil , comme on croit que M. l'Abbé Marquet devoit l'attendre. On ne craint pas de trop déférer à un Corps aussi respectable et aussi justement celebre , si l'on suspend son Jugement jusqu'après la publication des Pieces couronnées. Alors le Public et les Auteurs , qui en font partie , rentrent dans tous les droits de la discussion. La confrontation leur est permise , puisque les differens Ouvrages leur sont exposés ; mais je crois que jusqu'alors l'Académie n'a point à rendre compte de ses Jugemens , que les Ouvrages lui appartiennent jusqu'à-ce qu'ils soient imprimés par son ordre , et qu'elle n'est censée les avoir jugés irrévocablement , que lorsqu'elle les publie. Eh ! que sçait-on ? Peut-être que son Jugement n'est pas encore arrêté , et qu'elle médite quelque arrangement qui satisfera tout le Monde. Il faut que les Auteurs répriment leur impatience ; et il me paroît tout à fait indécent qu'ils se fassent justice eux-

1358 MERCURE DE FRANCE  
mêmes, sur tout lorsque, comme dans  
le cas présent, ils ne peuvent pas s'as-  
surer qu'elle leur soit dûe ; puisqu'ils  
n'ont pas pû faire la comparaison avec  
les Ouvrages de leurs Rivaux ; et le Pu-  
blic, le Public même, qui seul pourroit  
être leur garant, ne les ayant point sous  
les yeux, et n'étant pas suffisamment ins-  
truit, n'a pû user du droit qu'il a de  
réformer le Jugement de l'Académie.

Je ne vous dis rien, Monsieur, sur  
la division dont le second Membre me  
paroît assés mal conçu ; je vous ai pro-  
mis de ne toucher qu'à ce que l'Auteur  
des *Observations* a rapporté et jugé ; et je  
veux être exactement vrai et scrupuleu-  
sement fidele à mes engagements. Je  
suis, &c.

Pour traiter chacun comme il le mé-  
rite, si on nous permet encore cette fa-  
çon de parler, qui commence à devenir  
à la mode, nous prions l'Auteur de la  
Lettre qu'on vient de lire, de ne pas se  
choquer des petites Remarques que nous  
prenons la liberté de faire sur l'Ecrit  
qu'il nous adresse.

1<sup>o</sup>. On ne voit dans la Note de la page  
4<sup>o</sup>. des *Observations*, qu'un fait rapporté  
simplement.

El. Vol.

2<sup>o</sup>.

J U I N, 1736. 1359

2°. On n'y parle point de l'Académie des Jeux Floraux; et dans le Texte, loin d'avancer que ses Jugemens sont cassés par le Public, l'Observateur dit en general: *Aussi arrive-t'il rarement, malgré tous les efforts des vaincus, que le Jugement Académique soit cassé par le Public.* Il ajoute plus bas: *Il n'y a donc qu'une Critique injuste qui ait pu dire de l'Académie des Jeux Floraux, &c.*

*La bonne Dame est aux racleurs de la Lyre toujours propice, &c.*

3°. On ne sçait sur quoi l'Auteur de cette Lettre reprend l'Observateur, d'avoir dit que le Public a cassé le Jugement de l'Académie Française. Voici les paroles de l'Observateur, page 69. *Cette Piece ingénieuse et étoquente, fait bien de l'honneur à celle qui a remporté le Prix, qui néanmoins, à ce qu'on dit, ne sera point imprimée.*

\*\*\*\*\*

L A P A I X.

C A N T A T E.

Q Uel bruit harmonieux fait retentir les airs ?  
Un silence attentif regne sur l'Univers.

H. Vol

E v j Du



# 1360 MERCURE DE FRANCE

Du sein d'une nuë éclatante ,  
Où les plaisirs sont rassemblés ,  
Quelle Déesse bienfaisante  
Descend en ces Lieux fortunés ?  
Mortels , par des chants d'allégresse ,  
Celebrez son heureux retour ;  
La Paix, l'aimable Paix, qui pour nous s'intéresse ,  
Revient habiter ce séjour.

Déesse adorable ,  
Objet de nos vœux ,  
Ton Règne durable  
Va nous rendre heureux.  
La fertilité , l'abondance ,  
La tranquille innocence ,  
Te suivent en tous lieux ,  
De nos sacrifices  
Reçois les prémices ,  
Préside à nos jeux.

Fuyez , disparaissez , Divinités cruelles ,  
Fière Bellone , et toi Dieu des Combats ,  
Portez ailleurs vos allarmes mortelles ,  
Et l'horreur du trépas.

Assés la Discorde implacable  
A fait sentir à nos tristes voisins  
Les coups vengeurs d'une main redoutable ;  
Tu fais pour eux briller des jours serains ;  
Déesse adorable ,

11. Vol.

Objet

**J U I N. 1736. 1364**

Objet de leurs vœux ,  
Ton Regne durable ,  
Va les rendre heureux.

C'est à toi , Trompette guerrière ,  
A publier la vertu des Héros ,  
Qui dans une noble carrière  
Ont par les coups d'une main meurtrière  
Terminé leurs travaux.  
Sur les aîles de la Victoire ,  
Que leurs noms immortels volent jusques aux  
Cieux ;

Mourir pour son Pays est un bien précieux ,  
Qui les comble aujourd'hui de gloire.

C'est à toi , Trompette , &c.  
Que la grandeur du nom François ,  
Traversant ce vaste Hémisphere ,  
Épouvante toute la Terre  
Et fasse respecter la Justice et nos droits.  
Suspendez les effets d'une valeur rapide ,  
Guerriers , un Roy victorieux ,  
L'amour de la Patrie et l'Image des Dieux ;  
Louis content de l'ardeur qui vous guide ,  
Préfère un bien vraiment solide ,  
Aux succès les plus glorieux.  
Chantons sa bonté paternelle ,  
Chantons , célébrons ses vertus ,  
On voit briller en lui la douceur de Titus ,  
Des Héros il est le Modèle.

*Il. Vol.*

*B. P.*



*MEMOIRES pour servir à l'Histoire  
du Théâtre et spécialement à la Vie des  
plus celebres Comédiens.*

**D**ECIUS LABERIUS, Chevalier Romain  
Comédien et Poëte Mimique, mort  
à Pouzzol, l'an 44. avant notre Epoque.

Laberius, après s'être exercé long-  
temps à composer de ces sortes de Pieces  
de Théâtre ou Farces, qu'on apelloit *Mi-  
mi*, à quoi il réussissoit par le penchant  
qu'il avoit à la médisance et à la rail-  
lerie, se laissa persuader à l'âge de 60  
ans, par les sollicitations et les libera-  
lités de César, de monter sur le Théâtre  
pour être lui-même l'Acteur de ses Pie-  
ces. Il y censura vivement Cesar; ce qui  
fit croître la faveur de Publius-Syrus,  
son concurrent dans la même Profession,  
à qui l'Empereur donna la préférence;  
mais pour consoler en quelque façon notre  
Laberius, il lui donna un anneau d'or et  
une somme d'argent. On raconte qu'une  
fois que Laberius en descendant du Théa-  
tre, voulut aller prendre place parmi les  
Chevaliers, il ne s'en trouva aucun qui  
lui en voulût faire, chacun jugeant qu'il  
s'étoit

s'étoit rendu indigne de ce rang. *Ensebe*, Macrobr. L. 2.

ROSCIUS, Comédien Romain, vers l'an 50. avant nôtre-Epoque.

Ce fameux Acteur florissoit à Rome du temps de Jules Cesar, qui avoit une forte passion pour le Théâtre, et dont il étoit le favori. Selon Festus, il introduisit le premier à Rome l'usage de se servir d'un Masque sur le Théâtre, parce qu'il étoit louche et fort laid; le Peuple cependant se plaisoit à l'entendre à visage découvert, à cause de la douceur charmante de sa voix.

C'étoit dans le Comique qu'il s'exerçoit. Cicéron en faisoit beaucoup de cas. Il le défendit en jugement par l'Oraison, intitulée *Pour Roscius, Comédien*. Il dit en parlant de lui, qu'il étoit si habile dans son Art, qu'il n'y avoit que lui seul qui fût digne de monter sur le Théâtre, et qu'il étoit en même-temps si homme de bien, qu'il n'y avoit que lui qui n'y dût point monter. *Roscius cum artifex ejusmodi sit, ut solus dignus videatur esse qui in scena spectetur; tum vir ejusmodi est, ut solus videatur dignus, qui eo non accedat.* Ce qui revient à ce qu'il dit ailleurs, que les plus considerables de Rome, qui estimoient Roscius en conversation

1364. MERCURE DE FRANCE  
sation particuliere, ne le pouvoient es-  
timer quand il joüoit sur le Théâtre.  
*Nostrî senes personatum ne Roscium quidem  
magnopere laudabant.*

Nous aprenons de Macrobe que Ros-  
cius touchoit près de 900. livres par jour  
des deniers publics, et que cette somme  
étoit pour lui seul, n'en partageant rien  
avec sa Troupe. L'Oraison que Cicéron  
prononça pour lui, confirme bien le récit  
de Macrobe. Le principal incident du  
procès qu'avoit Roscius, rouloit sur un  
Esclave qu'on prétendoit que Fannius lui  
avoit remis, afin qu'il lui enseignât à  
jouer la Comédie, après quoi Roscius et  
Fannius devoient vendre cet Esclave  
pour en partager le prix. Cicéron ne  
tombe pas d'accord de cette Société, et  
il prétend que *Panurgus*, c'est le nom de  
l'Esclave, devoit être censé appartenir en  
entier à Roscius, qui l'avoit instruit,  
parce que la valeur du Comédien exce-  
doit de bien loin la valeur de la person-  
ne de l'Esclave. La personne de *Panur-  
gus*, a ôûte Cicéron, ne vaut pas trente  
pistoles, mais l'Esclave de Roscius vaut  
vingt mille écus. Quand l'Esclave de  
Fannius n'auroit pas pû gagner dix-huit  
sols par jour, le Comédien instruit par  
Roscius pouvoit gagner dix-huit pisto-  
les.

II. Vol.

les. Croyez-vous , dit Cicéron dans un autre endroit, qu'un homme aussi désintéressé que Roscius veuille s'approprier aux dépens de son honneur , un E clave de trente pistoles , lui qui depuis dix ans nous joue la Comédie pour rien , et qui par cette générosité , a manqué de gagner 150000 livres ; \* je n'apprécie pas trop haut , ajoute Cicéron , le salaire que Roscius auroit reçu ; du moins , lui auroit on donné ce qu'on donne à Dyonisia.

Roscius , le contemporain et l'ami de Cicéron, dit M. l'Ab. Dubos, étoit devenu un homme de considération par ses talens et par sa probité. On étoit si prévenu en sa faveur , que lorsqu'il jouoit moins bien qu'à l'ordinaire , on disoit qu'il se négligeoit , ou que par un accident auquel les bons Acteurs sont souvent sujets , il avoit fait une mauvaise digestion. *Noluit , inquiunt , agere Roscius aut crudior fuit.* (Cic. de Or. Lib. 3. Enfin la plus grande louange qu'on donnoit aux hommes qui excelloient dans leur Art , c'étoit de dire qu'ils étoient des Roscius dans leur genre. *Jam diu conse-*

\* M. l'Ab. Dub. avertit qu'en évaluant la Monnoye Romaine , il n'a pas suivi le calcul de Budée. Refl. sur la Poésie et la Peinture.

I I. Vol.

CHINE

*entus est aut in quo quisquis artificis excelleret, is in suo genere Roscius diceretur.*  
De Or. L. 1.

DYONISIA, fameuse Comédienne, florissoit à Rome du temps de Roscius. Nous voyons par l'Oraison de Cicéron pour Roscius, que la République Romaine donnoit cinquante mille écus par an à cette fameuse Actrice, pour jouer la Comédie.

BATHYLLE, fameux Pantomime, natif d'Alexandrie; il vint à Rome pendant le Regne de l'Empereur Auguste, et fut Affranchi de Mécénas. Il introduisit avec Pylade une nouvelle maniere de Danse, où l'on représentoit par des Postures étudiées, et par des Gestes ingénieux, toutes sortes de Sujets Tragiques, Comiques et Satyriques. Ils firent une Troupe à part, et ne voulurent point se mêler avec les autres Comédiens: de sorte qu'ils joüoient seuls leurs Comédies muettes sur l'Orchestre, sans autres Acteurs que des Pantomimes. Pylade excelloit dans la Représentation des Sujets Tragiques et Majestueux; mais Bathylle réussissoit incomparablement mieux dans les Sujets Comiques ou Satyriques. Cela leur donna occasion de se séparer, et de faire deux Troupes. *Lucien, de Saltatione, &c.*

II. Vol.

Athènes,

*Athenée*, livre 1. *Plutarque*, livre 7.

PYLADES, natif de Cilicie, le plus célèbre Pantomime de son temps, parut à Rome sous l'Empereur Auguste, et il inventa une sorte de danse composée de Sujets Tragiques, de Comiques, et de Satyriques, dans laquelle il représentoit par des gestes ingénieux, tout ce que le Discours auroit exprimé. Il fit une Troupe à part, comme on vient de le dire, sans se mêler dans les Tragédies et Comédies ordinaires, et se fit admirer du Peuple, par l'artifice de ces Comédies muettes, dont les Acteurs ne parloient que par les divers mouvemens du corps, des doigts et des yeux. Battylle exerça avec lui le même Art, ainsi qu'on l'a dit. Mais il n'excelloit que dans les Sujets Comiques ou Satyriques; et Pylades réussissoit beaucoup mieux dans les Sujets Tragiques, graves et sérieux. C'est pourquoi ils firent deux bandes. C'est Pylades qui disputa contre *Hyllus* son Disciple, en présence du Peuple Romain, pour sçavoir qui des deux joueroit mieux le personnage d'Agamemnon. *Hyllus*, pour le représenter grand, s'éleva sur ses pieds; Pylades au contraire le fit rêveur, insinuant par-là que le principal devoir

II. Vol. d'un



2368 **MERCURE DE FRANCE**  
d'un grand Prince , étoit de penser au bien de ses Sujets. Pylades dit alors à son Disciple : Tu le fais long , et non pas grand.

Ce Pylades est le même Comédien que Cesar fit fouetter , pour avoir montré au doigt un Homme de dessus le Théâtre ; car montrer un Homme au doigt , étoit une action malhonnête , et passoit chés les Romains pour une grande injure.

*Accusatore qui digito dixerit , hic est.*  
Juvén. sat. 1. Un jour que le Peuple crioit contre ce fameux Danseur de ce qu'en dansant le personnage d'Hercule furieux , il avoit fait quelques démarches indécentes et déreglées ; il leva son masque , et cria tout haut aux Spectateurs : *Sois que vous êtes , je représente un furieux* ; ensuite continua sa danse.

**DATUS.** Ce Comédien fit une chose qui paroîtra aussi singulière que hardie ; Neron avoit emprisonné son pere et fait noyer sa mere ; dans une Satyre qu'il chanta à la fin d'une Piece , disant : *Adieu mon Pere , adieu ma mere.* Le Comédien représentoit par ses gestes une personne qui boit dans l'eau , et qui se noye ; et en ajoutant sur la fin , *Pluton vous tire par les pieds* , il représentoit

*II. Vol.*

*par*

par ses gestes le Senat que Neron avoit menacé d'exterminer.

PARIS, Egyptien, affranchi de Domitia, étoit Bâteleur, il fut en grande consideration à la Cour de Neron \* Suetone, *in Ner. et Domit.* dit que Domitien le fit mourir, et répudia sa femme, à cause de son commerce avec le Comédien Paris, et de ses autres impudicités publiques.

Pline le jeune écrivit trois Livres, pour justifier en plein Senat le fils d'Helvidius, condamné à mort par Domitien, et faussement accusé par un insigne Flateur, nommé Publius Cestus, Préfet du Trésor public; disant que dans la Préface d'une Tragédie de sa composition, il avoit désigné l'Empereur sous le nom de Paris et d'Ænone, à cause de son divorce avec sa femme Domitia Longina, à l'occasion du Comédien Paris.

M Baillet, en parlant de Juvenal, dit que nonobstant l'aigreur de ses Satyres, il ne laissoit pas d'être fort bien venu à Rome, mais qu'ayant piqué trop vivement dans ses vers un fameux Tabarin, nommé Paris, qui étoit fort au gré de Neron, il tomba dans la disgrâce

\* Tacite l. 13. Ann.

1376 MERCURE DE FRANCE  
de l'Empereur , qui sous prétexte de le  
recompenser , l'envoya en Egypte sur  
la fin de ses jours , dans un honorable  
bannissement. Voici l'Epitaphe de Paris  
qu'on trouve dans Martial au XI. Livre  
Epig. 14.

## EPITAPHIUM

### PARIDIS PANTOMIMI

*Quisquis Flaminiam teris viator ,  
Noli nobile praterire marmor ,  
Verbis delicia , salisque nili ,  
Ars , et gratia , et lusus , et voluptas ;  
Romani decus , et dolor Theatri ,  
Atque omnes veneres , cupidinesque ,  
Hoc sunt condita , quò \* Paris , sepulchro.*

APELLES ( *Suet. vit. Calig.* ) Acteur  
Tragique , qui vivoit sous le Regne de  
Caligula, fut tellement dévoué à ce Prin-  
ce , même après s'être fait Comédien ,  
qu'il le mit au nombre de ses Conseil-  
lers. Mais un jour Caligula , montrant  
une Statuë de Jupiter , lui demanda  
quel étoit le plus grand de ce Dieu ou  
de lui , qui se faisoit passer pour tel.

\* *Histrion nobilis quem interfici jussit Domi-  
tianus , quod eum deperiret Domitia Augusta:*  
*Sueton. Cap. 3. Domit.*

II Vol.

Apelles

J U I N. 1736. 1374

Apelles hésitant sur ce qu'il avoit à répondre , Caligula le fit fustiger cruellement. Philon dit qu'il le fit mettre aux fers , et ordonna qu'on le fit tourner sur une roue.

F A V O le Bâteleur , étoit Noble Romain ; il représenta Vespasien à ses funérailles , et le contrefit , selon la coutume de ce tems-là , en imitant ses paroles , ses gestes , ses mœurs et ses inclinations. Il vivoit en 81. de notre Epoque.

Il portoit la figure qui représentoit l'Empereur , et s'acquitta très-bien de cette imitation ; car ayant demandé aux Maîtres des Ceremonies , combien coûteroit la dépense de cette Pompe funebre , et lui ayant répondu qu'elle montoit à cent mille Sesterces ; il s'écria , qu'on me donne cette somme , et qu'on me jette si on veut dans le Tibre ; marquant par ces paroles l'avarice naturelle de Vespasien qu'il représentoit. Suetone.

ATHANATUS, Bâteleur , homme d'une force prodigieuse , qui se promenoit à Rome sur un Théâtre , revêtu d'une cuirasse de plomb pesant cinq cent livres , et chaussé avec des brodequins qui en pesoient autant. Il vivoit à Rome du tems de Favo , suivant le Pere

*IL Vol.*

*Labbe*

1372 MERCURE DE FRANCE  
Labbe , en son Abregé Chronologique.  
Plin. Liv. 7. chap 20.



*A une jeune Dlle , qui fut priée de tou-  
cher de l'Orgue le jour de Saint Marc ,  
dans l'Eglise de Saint Maurice de Sa-  
lins , où l'on étoit en Procession.*

### E P I T R E.

**J** Eune Beauté , vous , qui de Calliope  
Sçavez si bien imiter les accens ;  
Vous , qu'elle forme à ses jeux innocens  
Que direz-vous , si de votre horoscope ,  
A l'Univers je cite un petit trait ,  
Tel que jadis d'Apollon en secret ,  
Je l'entendis sur les bords du Permesse \*  
« Oüi , me dit-il , une chaste Déesse  
« Du docte Chœur qui forme ici ma Cour ,  
« Va désormais établir son séjour ,  
« Près du Lison \* dans une grotte sombre ,  
« Qu'un chêne épais couvre d'une belle ombre ,  
« Certain enfant à ses soins réservé ,  
« De temps en temps fixera sa retraite ;  
« Dès le berceau sous ses yeux élevé ,

\* Le Lison est une petite Riviere à une lieue  
« d'emie ou deux de Salins.

H. Vol,

« L'écho

L'écho sera de leurs jeux l'interprete.  
 Qu'Orphée habile à charmer les enfers ,  
 Ait sçu fléchir un Nautonnier barbare ;  
 Que désarmant Cerbere dans ses fers  
 Il ait franchi les rives du Tartare ;  
 Que d'Amphion le chant melodieux ,  
 Fasse aux rochers même quitter leur place ;  
 Que Thèbes doive à son Art merveilleux  
 Ses Murs, ses Toits, ses Temples et ses Dieux ;  
 Telle une Enfant, dont le chant plein de grace  
 La rend illustre , et digne du Parnasse ,  
 D'un heureux sort goûtera les douceurs ,  
 Et sçaura l'Art de charmer tous les cœurs.  
 De cet Oracle , entends le sens , devine ,  
 Me dit le Dieu de la double Colline ;  
 Nymphe , depuis , mon esprit en suspens ,  
 Chercha toujours de l'Oracle le sens ;  
 Par tout suivi de soucis agréables ,  
 Par tout j'avois mille songes aimables :  
 Mais un grand jour vient de combler mes vœux !  
 Grace à S. Marc , je puis de mon hommage ,  
 Vous garantir le tribut sans partage ,  
 Et renvoyant à ces temps tenebreux ,  
 De mille faits le tissu fabuleux ,  
 D'un autre ton sceller mon témoignage.  
 Qui , peu crédule à ces antiques faits ,  
 Le conte feint de l'Epoux d'Eurydice ,

Me touche moins que ces accords parfaits ,  
 Dont retentit l'écho de S. Maurice.  
 Mes sens ravis en furent enchantés.  
 Et respectant les soins de Calliope ,  
 Je ris des sons de ce fils d'Antiope ,  
 Avec tant d'Art par la Fable attestés.  
 Nymphes , pour vous de ces sottes merveilles  
 Comptant pour rien les recits languissans :  
 Veuillez toujours par vos jeux innocens ,  
 Charmer nos cœurs et flater nos oreilles :  
 Et que mes vers , foible fruit de mes veilles ,  
 Soient consacrés à vos tendres accens.



*LETTRE écrite à l'Auteur de l'Article  
 XXXIII. du Journal de Trevoux  
 du mois de Mars 1736.*

M. R. P.

**J'** Ai lû votre Journal du mois de Mars  
 1736. L'Article XXXIII. page 521  
 qui concerne *la Description géographique  
 de l'Empire de la Chine* , par le R. P. J.  
 B. du Halde de votre Compagnie , me  
 fournit quelques Réflexions , dont je  
 vous fais part.

Je ne doute nullement que vos P P.  
 n'ayent apporté toute l'exactitude dont  
*II. Vol.* ils

Ils étoient capables , à leurs Cartes de la Chine ; mais comment prouverez-vous, M. R. P. que ces Cartes ont été dressées sur des mesures prises dans toute la rigueur Géométrique , comme vous le dites ( p. 532 547 549. ) Vous donnez pour garants de cet Ouvrage , les Chinois mêmes ; ( p. 537. ) Vous faites paroître leur Prince comme sachant par cœur et ayant présent dans l'esprit , jusqu'à la position certaine du moindre Village de ce vaste Empire ( p. 539. ) Mais où est le témoignage de cet Empereur , et celui de la Nation ? où sont les preuves de la vérification qui en a été faite ?

Vous dites ( p. 549 ) que vos Géographes ont mesuré 8 à 900 lieues de Pais. Apprenez-nous , s'il vous plaît , si c'est en superficie , ou en long et en large. 900 lieues en superficie formeront un terrain de 30 lieues de long sur autant de large ; mais cela ne formera qu'une très-petite partie de cet Empire. Il faut donc croire que vous avez voulu dire 8 à 900 lieues de long sur autant de large : en ce cas , c'est une étendue de 640000 ou 810000 lieues quarrées. Dites-moi , je vous prie , M. R. P. comment croire , pour le peu qu'on soit versé dans la Géométrie , que 7 à 8 personnes aient mesuré un pareil



2376 **MERCURE DE FRANCE**  
terrain , dans toute la rigueur Géométrique en 10 années de temps ? et un terrain aussi inégal que vous représentez celui-ci ? ( c'est pour chacun 22 ou 27 lieues par jour , sans avoir aucun relâche. )

Pour faire voir le foible de votre levée géométrique de l'Empire de la Chine , ne donnons à ce Pays que l'étendue qu'il peut avoir. Il a au moins 560 lieues du Midy au Septentrion , et 450 lieues de l'Orient à l'Occident ; cela produit 261000 lieues quarrées. Pour opérer géométriquement , et dans la dernière exactitude , comme vous prétendez que vos P P. ont fait , ne faut-il pas parcourir tout ce Pays ? ce travail seroit déjà immense dans un terrain supposé plat , uni et sans aucune difficulté. Mais lorsqu'il faudra monter sur des Montagnes , descendre dans des Vallées , traverser des Forêts continuës ou coupées de ravines , de marais , de ruisseaux , suivre leur cours , celui des Rivières , et toutes leurs sinuosités (p. 548.) Vous imaginez-vous qu'on puisse croire que 7 à 8 personnes , toujours le compas et la règle à la main , auront mesuré , levé et tracé en 10 années un pareil terrain ? ( c'est pour chacun au moins 10 lieues par jour sans aucun relâche ).  
Considérez seulement la Méridienne tra-

*II. Vol.* céc

tée au milieu de la France , dont l'ouvrage n'est rien en comparaison du vôtre : quel temps n'a-t'il pas fallu aux plus habiles Astronomes et Géomettes de l'Univers , et dont le nom seul fait le Panégyrique , pour exécuter un pareil Ouvrage ?

Pour relever le mérite de vos Cartes de la Chine , vous les faites aussi différentes de celles que les sieurs Sanson ont donné , comme seroient des Cartes de France ou d'Allemagne , faites il y a 5. ou 600. ans , comparées sur celles d'aujourd'hui ( pag. 537. ) On voudroit sçavoir de vous , M. R. P. le nom des Auteurs de ces Cartes , faites il y a 5. ou 600. ans , vous augmenterez par là l'Histoire de la Géographie.

Si Nicolas Sanson a , selon vous , mal réüssi dans ses Cartes de la Chine , vous ne sçavez donc pas que celles qu'il a données au Public viennent de vos P. P. Martinius, Rugieri, et Bouyn. ; et que les voyant si différentes les unes des autres en les comparant ensemble et n'en pouvant rien faire de bon , il prit le parti de les faire graver telles qu'elles étoient , n'y mettant du sien que la réduction , ainsi prenez-y garde , M. R. P. car le mépris que vous faites de ces Cartes retombe , comme vous le voyez , sur

1378 MERCURE DE FRANCE  
l'ignorance où étoient ces P. P. dans la  
Géographie il y a 50. ou 60. ans.

A vous entendre, (pag. 545.) N. Sanson avoit une petitesse d'esprit, ou il étoit ignorant ou entêté. *Ses Cartes*, (pag. 542.) étoient fort imparfaites, soit par la faute de son siècle, soit par la sienne; il n'avoit pas encore fait assés d'observations et il n'avoit pas assés approfondi ni assés recherché. Lorsque le temps amena de nouvelles connoissances, il aima mieux les négliger que de corriger les premiers Ouvrages par les derniers, et de mettre entre eux une discordance qui le blessait. La source de son Nil fut toujours sous le Tropique à 35. degrés de distance de sa véritable position, parce qu'il en avoit crû Ptolomée, qui en avoit jugé ainsi. Sa Chine, sa Tartarie, sa Terre d'Yesso, s'obstinoient à demeurer mal placées et mal disposées, contre le témoignage des Relations indubitables, &c.

Venons au fait, M. R. P. pouvez-vous disconvenir que la source du Nil sur les Cartes de Sanson, ne soit pas à 15. degrés au-delà de l'Equateur? en y comprenant même le Lac; car à la rigueur le Lac ne devoit pas être compris, ce qui fait qu'elle ne seroit qu'à 5. degrés, mais je la prens à votre avantage pour que vous n'ayés rien à dire; aujourd'hui

II. Vol.

ou

on la place à 10. degrés en deçà , cela ne fait donc que 25. degrés de difference et non pas 35. Nitolas Sanson est mort en 1657. L'Académie des Sciences n'a été établie qu'en 1666. ainsi quelles observations cette celebre Compagnie avoit-elle alors faites , dont Sanson eût pû profiter ? et quelles connoissances a-t-on eû de son temps sur la Géographie qu'il ait négligé par ignorance , par entêtement ou par petitesse d'esprit ? Quelles lumieres pouvoit avoir Sanson avant 1667. sur la Tartarie et sur la Terre d'Yesso , où sont ces témoignages et ces Relations indubitables qu'il n'a pas suivi ?

Vous faites ensuite un grand éloge de M. de Lisle ( page 543. 544. 545. ) je ne m'y oppose point ; mais pourquoi mettre ses Ouvrages en paralelle avec ceux de N. Sanson ? M. de Lisle est venu 40. ans ou environ après , il a trouvé les matériaux tous prêts , il ne lui a pas été bien difficile de s'en servir et de les mettre en usage : ainsi qu'a donc fait M. de Lisle , que n'auroit pas fait Sanson , s'il eut vécu au même temps ? Après tout , l'éloge que vous faites de M. de Lisle , vient de ce qu'il a suivi dans ses Cartes les Observations Astronomiques ( page 543. ) et ailleurs ( page

555.) Vous insinuez que la Methode Astronomique, en fait de Geographie, gâte tout ; accordez-vous donc, je vous prie M. R. P. avec vous-même.

En 1672. Guillaume Sanson fils, fit un fond de Geographie pour M. Jaillor : quelles nouvelles découvertes avoit-on alors, dont il n'ait pas profité ? En 1702. il fit une Carte d'Afrique, où il a placé le Nil, suivant les Relations du temps : que demandez vous davantage ? Pensez vous M. R. P. qu'on fasse tous les jours de nouveaux fonds de Geographie, et de nouvelles Planches à chaque découverte ?

Croyez - moi, M. R. P. ménagez mieux la mémoire de N. Sanson. Il est sans contredit le Maître des Geographes Modernes, et par conséquent de vos P.P. On lui a l'obligation d'avoir donné le premier lustre à la Geographie. Les Etrangers l'ont qualifié de *Prince des Geographes*, de *Restaurateur de la Geographie*, et indépendamment de cet Art, c'est qu'il a brillé dans la Republique des Lettres.

J'arrête ma plume, M. R. P. elle me meneroit trop loin pour une Lettre. Il en reste cependant encore bien à dire à qui voudroit vous suivre pas à pas, mais je finis en vous assurant que je suis, &c.

II. Vol.

AD

J U I N. 1736. 1381



AD EMINENTISSIMUM CARDINALEM  
DE FLEURY.

*Æquissimum Belli , Pacisque sequestrem.*

**R**Ege sub invicto, rerum moderaris habenas,  
Mentore non alio Res viguere Magis.

Seu pacem , seu bella geris , tu doctus utramque  
Pallada , difficiles scis sociare vices.

Ære ciere viros , martemque accendere cantu ,  
Si nosti , nosti pacificare tubas.

Frondet , et Livor mediis immurmuret undis ,  
Europæ alma quies , te revocante , redit.

Florenti Lauro , frondentem adnectis Olivam

FLORIDUS, hinc nomen floret ubique tuum;

Est aliquid famam meritis æquasse perennem ,

Ast famam virtus , quæ superabit , adest.

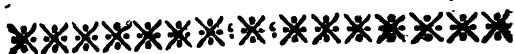
Sanctus cuncte regis sancte , purâque minervâ ,

Luxuriant curis lilia nostra tuis.

Vive diù felix , Regi , Regnoque Minister ;

Vivet in æternum lausque , decusque tuum.





## E N I G M E.

**N**ous sommes deux freres semblables,  
 De nous-mêmes inséparables,  
 Mais séparés souvent pour la réunion  
 Qui cause la division ;  
 Car trop pressés nous sçavons mordre ;  
 Sans toutefois mauvaise intention ,  
 Ne mordant dans l'occasion  
 Que pour le service et pour l'ordre.

## A U T R E.

**I**nséparablement j'accompagne mon frere ,  
 Nous travaillons ensemble et dans le même em-  
 ploi ,  
 Il ne peut rien faire sans moi ,  
 Et sans lui je ne puis rien faire.  
 Nous sommes tous deux si jaloux  
 Que passant à travers de ce qui nous separe ,  
 Nous ne souffrons rien entre nous.  
 Nous ne cherchons jamais à gagner les tendresses  
 De celles que le sort nous donne pour Maîtresses.  
 Amis de la discorde , en toute occasion  
 On nous voit travailler à la division :  
 Par tout où nous passons nous en laissons des  
 marques , sur tout

J U I N. 1736. 1583

Sur tout entre les mains des Parques.

Edipe , esprit subtil , toi qui n'ignores rien ,

Tu ne me sçaurois voir à travers ces écorces ;

Pour couper ce nœud gordien

Il te faut emprunter des forces.

*A Moulins en Bourbonnois.*



## LOGOGYPHE.

**J**E suis une Ville fameuse ,  
Plus près du Po que de la Meuse ;  
Ou plus loin , cela se peut bien ,  
Car , sans mentir , je n'en sçai rien.  
Quoiqu'il en soit , pour me connoître ,  
Joignez à la dernière lettre

La quatrième après un , deux ,

Vous trouverez un nom fameux

Qui désigne un Mortel unique dans le Monde.

Six , 7. 8. avec 5. corps de figure ronde ,

Sujet à divers changemens ,

Es centre , à ce qu'on dit , d'un des quatre Elements.

Plus d'un tiers de mes pieds ajoutez l'un à l'autre ,

Pouront dans le besoin vous donner un Apôtre.

Six , 2. 3. 4. et 5. je brille dans la nuit.

Deux , 8. 9. fredonnant , je fais toujours grand  
bruit.

*J. L. Vol.*

*R. vi. Cinq*



## 1384 MERCURE DE FRANCE

Cinq, 1. 2. 7. 6. 9. je suis double en chaque homme.

Trois, 7. 6. avec 5. ce n'est gueres qu'à Rome ;

Que l'on me rend certain honneur ,

Qui fit jadis , dit-on , à Rabelais grand' peur.

Trois, 5. 7. 6. et 5. sans tempête ni foudre ,

J'écrase , broye et mers en poudre

De Cérès les dons précieux.

Un, 6. 7. 3. et 5. travaille pour les yeux.

Quatre, 2. avec 7. Maître joueur de flute.

Trois, 2. 6. un chacun me fuit et me rebute ;

Mais en ajoutant 9. je suis plein de vigueur ;

Et dans un autre sens , utile au Voyageur.

Trois, 5. 6. 7. et 8. une Ville agréable.

Huit, 2. 1. 4. 9. quand je suis sur la table

Je ne puis la quitter qu'à la fin du repas.

Après ce dernier trait qui rend l'Enigme claire ;

Si vous ne me devinez pas ,

Ma foi je ne sçaurois qu'y faire.

### A U T R E.

**A**Uprès d'un Pertuis un Ver ;

Est chose facile à trouver.

### A U T R E.

**M**On mauvais naturel ne s'offre point aux yeux ;

Le seul atouchement peut le rendre sensible ;

II. Vol.

Mon

J U I N. 1736. 1385

Mon chef bien différent, plaît au plus insensible,  
Recherché des humains en tous temps, en tous  
lieux.

Deux, un et trois, en France impolitesse  
Que dans d'autres climats tolere la sagesse ;  
Ajoûtez à ceci quatre et cinq, à l'instant  
Je suis pour un malade un manger ragoûtant.

J. T.



## NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

**N**OUVEAU TRAITE' de l'atta-  
que et de la défense des Places,  
suivant le systême de M. de Vauban,  
pour être ajoûté au Livre qu'il a publié  
sous le Titre de Nouvelle Ecole Milit-  
taire, ou Fortification moderne, divisée  
en quatre parties, ornée de 150. figures  
en taille douce, 1736. in 8°. oblong.  
Par M. Desprez de S. Savin. A Paris,  
chès le Mercier, rue S. Jacques, au Livre  
d'or.

HISTOIRE d'*Alburcide*, Nouvelle  
Arabe. A Paris, Quay des Augustins,  
II. Vols chès

1736 MERCURE DE FRANCE  
chés Mandonni, 1736. in 12. de 158  
pages.

LA COMTESSE DE MORTANE,  
par Madame Durand. *A Paris*, chés  
Prault, Pere, Quay de Gêvres, au Para-  
dis, 1736. 2. vol. in 12.

LA PAYSANNE PARVENUE, ou  
les Mémoires de Madame la Marquise  
de L. V. par M. le Chevalier de Mouby.  
Cinquième Partie; le prix est de 24. sols.  
*A Paris*, chés Prault, Fils, Quay de  
Conty, vis-à-vis la descente du Pont-  
Neuf, à la Charité, 1736. in 12.

SUJETS DE MEDITATIONS  
pour tous les jours de l'année. Par M.  
l'Abbé de \* \* \*. *A Paris*, chés Barthe-  
lemy Alix, rue S. Jacques, au Griffon,  
1736. in 12. 2. vol.

L'ASNE D'OR D'APULEE, Phi-  
losophe Platonicien, avec le Démon de  
Socrate, traduits en François avec des  
Remarques. *A Paris*, chés Michel Brunet,  
au Palais, 1736. in 12.

ANECDOTES de la Cour de Childe-  
ric, Roy de France, 2. vol. in 12. *A*  
*II. Vol.* *Paris,*

J U I N. 1736. 1387  
*Paris*, chés *Prault*, Pere, Quay de Gêvres,  
au Paradis, 1736.

LA CITE' DE DIEU, de Saint  
Augustin, traduite en François, et revûe  
sur plusieurs anciens Manuscrits, avec  
des Remarques et des Notes qui contien-  
nent quantité de Corrections importan-  
tes du Texte Latin; et la Vie de M.  
*Lombert*. *A Paris*, chés *Jacques Rollin*,  
Fils, Quay des Augustins, à S. Athanase,  
1736. 4. vol. in 12.

Essai Historique et Philosophique sur  
le Goût, par M. *Cartaud de la Vilate*. *A*  
*Paris*, Quay des Augustins, chés *Mau-*  
*doit*, 1736. in 12. de 226. pages.

HISTOIRE DU THE'ATRE FRANÇOIS;  
depuis son Origine jusqu'à present, avec  
la Vie des plus celebres Poëtes Drama-  
tiques, des Extraits exacts, et un Cata-  
logue raisonné de leurs Pièces, accom-  
pagné de Notes Historiques et Criti-  
ques. Tome II. *A Paris*, chés P. G. le  
*Mercier*, rue S. Jacques, au Livre d'or;  
et *Flahault*, au Palais, Galerie des Pri-  
sonniers, 1735. in 12. pages 368; sans la  
Préface qui en contient 17.

Ce second volume commence par le  
II. Vol. Myste-

**1388 MERCURE DE FRANCE**  
Mystere de Sainte Barbe , divisé en cinq journées ; nous l'avons préféré à beaucoup d'autres , disent les Auteurs , par la singularité de la versification , la simplicité des Caracteres et les Jeux de Théâtre.

Suit l'Histoire de la Bazoche , ignorée jusqu'à present , entierement éclaircie ; le peu de notion qu'on en avoit , augmente encore le prix des recherches faites avec grand soin , pour éclaircir cet Article.

Cette Histoire est suivie d'une Moralité et d'une Farce, deux genres de Pièces inventées par les Bazochiens.

On trouve ensuite la Vie singuliere et retirée des *Enfans sans souci* , qu'on lira avec plaisir.

La *Sotise* , qui finit l'article est d'un Comique noble et fin , dans lequel on découvre bien des beautés.

Les faits Historiques rassemblés sur les Auteurs et les Acteurs qui parurent avant 1548. ne font pas la partie la moins curieuse de ce volume Le véritable *Jean Michel* , qu'on fait connoître , et qui avoit été confondu jusqu'à present avec l'Evêque d'Angers , suffit pour rendre cet Article interessant.

Le Catalogue et les Extraits des Mysteres  
*II. Vol*

J U I N. 1736. 1389.  
terres depuis leur origine jusqu'en 1510.  
termine ce volume.

Nous aurions bien voulu nous arrêter  
et donner une idée de l'Histoire de la  
Buzoche, mais cela nous meneroit trop  
loin, obligés d'y renvoyer le Lecteur,  
nous passons aussi l'Extrait du Mystere  
de *Bien-avisé et Mal-avisé*, qu'on ter-  
mine en cette maniere.

Le Spectacle fini, *Bonne Fin* s'avance  
sur le bord du Théâtre, et exhorte l'As-  
semblée à profiter du triste exemple des  
*Mal-Advisés*, et à suivre celui des *Bien-  
Advisés*, qui les a conduits au Paradis.  
Elle finit ainsi :

*Bonne - Fin.*

Faisons comme eulx sans fainctise ;  
Et ici ne séjournon plus ;  
Allons tous ensemble à l'Eglise ,  
Chantant *Te Deum laudamus*.

C'étoit ordinairement par ces mots  
que finissoit la plus grande partie des  
Mysteres des Vies des Saints, et des Mo-  
ralités.

Suit la Farce nouvelle, très bonne et  
très-joyeuse des *Deux Savetiers*, à trois  
Personnages; C'est à sçavoir, le *Pauvre*,  
le *Riche*, le *Juge*.

*II. Vol.*

*Suivent*

## 1390 MERCURE DE FRANCE

Suivent les Mysteres représentés aux Entrées des Rois et des Reines de France à Paris. Telles que celles d'Isabeau de Baviere, au mois de Juin 1389. d'Henry VI. Roy d'Angleterre en 1431. du Roy Charles VII. en 1437. de Louïs XI. en 1461. de Charles VIII. en 1484. de Louïs XII. en 1498. de la Reine Anne de Bretagne en 1504. de la Reine Claude en 1517. de la Reine Eleonore d'Autriche, Sœur de Charles V. et 2<sup>e</sup>. Femme de François I. en 1530.

Les Personnages qui formoient ces Représentations, ou plutôt ces Tableaux, ne parloient point, ce n'étoit qu'une action figurée, et par gestes. Ce fut vers la fin du Regne de Charles V. que les Mysteres représentés sur des échafauts furent introduits; ils firent partie des Ceremonies qui s'observoient aux Entrées des Rois et des Reines de France jusqu'à François I. inclusivement. Henry II. les supprima, et on y substitua les Arcs de Triomphe.

A l'Entrée de Charles VII. après le Prévôt des Marchands et Echevins, le Prévôt de Paris, &c. suivoient des Personnages représentant les sept Péchés Mortels, et les sept Vertus; Foy, Esperance, Charité, Justice, Prudence, For-

*II. Vol.* ce,

ce , et Temperance , montés à Cheval ,  
habillés selon leur propriété.

A celle de Louïs XI. un peu avant dans  
la Ville , étoient à la Fontaine du Pon-  
ceau, Hommes et Femmes Sauvages qui se  
combattoient , et faisoient plusieurs con-  
tenances , et si y avoit encore trois bel-  
les Filles, faisant Personnages de Seraines,  
toutes nuës , qui étoit chose bien plai-  
sante , et disoient de petits Motets et Ber-  
gerettes. Et près d'eux jouïoient plusieurs  
bas instrumens , qui rendoient de gran-  
des mélodies. Et pour bien raffreschir les  
Entrans en la Ville, y avoit divers con-  
duits en ladite Fontaine, jettant Laict, Vin  
et Ypocras, dont chacun buvoit qui vou-  
loit ; et un peu au-dessous dudit Pon-  
ceau , à l'endroit de la Trinité , y avoit  
une Passion par Personnages et sans par-  
ler. Dieu étendu en la Croix , et les deux  
Larrons à dextre et à sénestre , &c.

Et outre le Châtelet , sur le Pont au  
Change , y avoit autres Personnages ,  
et étoit tout étendu par dessus , et à  
l'heure que le Roy passa , on laissa  
vôler parmi ledit Pont plus de 200. dou-  
zaines d'Oiseaux de diverses sortes et  
façons , que les Oiseleurs de Paris lais-  
serent aller , comme ils sont tenus de ce  
faire ; pour ce qu'ils ont sur ledit Pont



1392 MERCURE DE FRANCE  
lieu et Place à jour de Fête , pour vendre  
lesdits Oiseaux , &c.

Nous renvoyons au Livre même pour  
*l'Histoire des Enfans sans souci*. On dira  
seulement que cette Société se forma vers  
le commencement du Règne de Charles  
VI. par quelques jeunes gens de famille,  
qui joignoient à beaucoup d'éducation  
un grand amour pour les plaisirs , et les  
moyens de se les procurer.

Ces circonstances réunies , il ne pou-  
voit manquer d'en naître quelque chose  
de spirituel ; aussi donnerent-ils lieu à  
l'idée badine, mais morale , d'une Princi-  
pauté établie sur les défauts du Genre  
Humain , que ces jeunes gens nomme-  
rent *Sotise* , et dont l'un deux prit la  
qualité de Prince. ( a )

Cette plaisanterie étoit neuve , les  
moyens qu'on employa pour la faire con-  
noître , ne le furent pas moins. Nos Phi-  
losophes enjoués inventerent , mirent au  
jour , et représenterent eux-mêmes sur  
des échafauts en place publique , ( b )

( a ) Ce Prince des Sots , ou de la Sotise , mar-  
choit avec une espece de capuchon sur la tête et des  
oreilles d'asne. Il faisoit tous les ans une entrée à  
Paris , suivi de tous ses Sujets. Dans différentes  
Notes, on parle des Officiers qui l'accompagnoient  
ordinairement.

( b ) C'étoit à la Halle que ces Représentations se  
faisoient. des

des Pièces Dramatiques , qui portoient le nom de *Sotise* , qui en effet peignoient celle de la plûpart des hommes. Ce badinage passa de la Ville à la Cour , et y fit fortune. Charles VI. accorda au Prince des Sots , des Patentes ; qui confirmerent le titre qu'il avoit reçu de ses camarades. Cette premiere Societé se renferma dans de justes bornes : une Critique sensée et sans aigreur constitua le fond des Pièces qu'elle donna ; mais cette sage attention eut un court espace. La Guerre civile qui s'alluma en France , et dont Paris ressentit les plus cruels effets , occasionna du relâchement dans la conduite des *Enfans sans souci* : les plus prudents se retirèrent , et cette Societé devint celle de tous les fainéans , et des libertins de la Ville.

La *Sotise* , dont on trouve ici l'Extrait , est sans contredit , selon les Auteurs , la Piece la mieux conduite de toutes celles qui précéderent le Regne d'Henry II. le plan en est neuf , l'exposition simple , le nœud bien formé , et le dénouement tiré du fond du Sujet. En un mot c'est le chef-d'œuvre et le modèle des Pièces de ce genre. A la vérité les vices y sont repris un peu vivement , mais c'est le style du

II. Vol. temps

1394 MERCURE DE FRANCE  
temps : on connoît la franchise Gauloisé  
de nos Peres.

Cette Piece est à 8 Personnages , qui  
sont, le *Monde*, *Abus*, *Soi dissolu*,  
*S. glorieux*, *S. corrompu*, *S. trompeur*, *S.*  
*ignorant*, et *Soite folle*. A la fin le Monde  
suplie l'Assemblée de ne pas s'offenser  
des traits satyriques répandus dans cet  
Ouvrage , qui n'étant que generaux ,  
n'ont pour but que la correction des  
mœurs , et le dessein d'inspirer l'horreur  
des vices.

Seigneurs et Dames de la ronde ,  
Si en riens vous avons forfait ,  
Pardonnez nous , car nul meffaict  
Ne prétendons ne faiz , ne diz.  
▲ Dieu qui vous doint Paradis.

*Deo gratias*

Suivent les Poëtes François qui ont  
composé dans le genre Dramatique de-  
puis environ 1430 jusqu'en 1548, tels que  
*Arnoul et Simon Greban* , freres, Auteurs  
du *Mystere des Actes des Apôtres par*  
*Personnages*.

: *Jacques Milet*. Le *Mystere de la Des-*  
*truction de Troye la Grande*

*Jean du Prier* , ou le *Prieur ; le Mys-*  
*tere du Roy advenir*.

II. Vol.

*Jean*

J U I N. 1726. 1125

*Jean Michel.* Le Mystere de la Résurrection en trois journées.

*Jean Molinet* ou *Moulinet.* *Histoire du Rond et du Quarré* à 5 Personnages. *Les Vigiles des Morts* à 5 Personnages.

*Eloy d'Amernal.* *La grande Diablerie.*

*Simon Bougouin :* l'homme juste et l'homme mondain.

*Pierre Gringore* dit *Vaudemont*, Auteur, Acteur et Entrepreneur des Mysteres représentés sur les Echafauts. Il est Auteur d'une *Sotie*, d'une *Moralité* et d'une *Farce*, qui furent représentées le même jour aux Hales de Paris en 1511.

*Jean du Pont-Alais*, ou *Pont-alletz*, Auteur, Acteur, &c. comme le précédent, Bouffon, &c.

*Pierre Cuevret*, ou *Curet.*

*Nicole de la Chenaye*, Auteur de la *Condamnation des Banquiers*, *Moralité* qui se trouve à la suite de la *Nef de santé*, et du *Gouvernail du corps humain*, du même.

*Chevalet.* *La Vie de S. Christophle*, en rimes, par Personnages.

*Claude d'Oleson.* *Le Mystere en rimes*, de l'*Edification et Dédicace de l'Eglise de N. D. du Puy*, et *Translation de l'Image*, &c.

II. Vol.

Guilleaume

## 1396 MERCURE DE FRANCE

*Guillaume Tasserie.* Le Triomphe des Normands , en rimes par Personnages , traitant de l'Immaculée Conception de N. Dame.

*Barthelemi Aneau ;* Mystere de la Nativité , par Personnages.

*Jean Parmentier.* Il a fait des *Chants Royaux , Ballades , Rondeaux* , bonnes et excellentes *Moralités* ; celle à l'honneur de l'*Assomption de la Vierge* , à dix Personnages.

*Jean D'abundance* , Bazochien et Notaire du Pont S. Esprit : on a de luy *Moralités et Mystères* ; sçavoir , le *Gouverneur d'Humanité* , le *Monde qui tourne le dos à chacun* , &c.

*Jean Galery ou Guallery ;* il a composé quelques *Tragédies et Comédies* non imprimées.

*Antoine Forestier* , Parisien , dit Sylviolus. Plusieurs *Comédies Françoises*.

*Louis Chocquet.* Les Actes des Apôtres et l'Apocalypse , avec les cruautés de Domitien.

*Marguerite de Valois* , sœur de François I. *Comédie de la Nativité.* Com. de l'*Adoration des Rois.* Com. des *Innocens*.

Com. du *Désert.* Com. de deux Filles , deux Mariées , la Vieille , le Vieillard , et les 4. Hommes. Farce de Trop, Prou, Peu, Moins, Après

J U I N. 1736. 1397

Après une courte Liste des Acteurs qui parurent sous les Regnes de Louis XII, et de François I, *Clement Marot, Jean de Serre, le Corne de Salles*, Acteur dont on ignore le veritable nom, et *Jacq. Mernable*, &c.

Nous donnerons un second Extrait de ce Volume.

LE PARFAIT INGENIEUR FRANÇOIS, ou la Fortification offensive et deffensive ; contenant la Construction , l'Attaque et la Défense des Places regulietes et irregulieres, selon les Méthodes des plus habiles Auteurs de l'Europe qui ont écrit sur cette Science. *A Paris , chés Jombert ; Libraire , à l'image Notre-Dame, rue saint Jacques , au coin des Mathurins , 1736.*

Cet Ouvrage contient trois Parties ; dont la premiere traite de la Construction des Places régulières ; la seconde de la Construction des irrégulières , et la troisième de l'Attaque et de la Défense des Places , soit régulières , soit irrégulières. Dans la premiere l'Auteur rapporte avec beaucoup de clarté et de précision tous les systèmes des plus habiles Auteurs , ce qui est très utile pour épargner bien des recherches et de la dépense aux personnes qui étudient ; le parallele qu'il fait de ces systèmes avec ceux du Maréchal de Vauban , est en même tems très-

II. Vol.

G

pro

**T398 MERCURE DE FRANCE**  
propre pour accoûtumer l'esprit à juger  
facilement du bon et du mauvais qui  
peut se trouver dans les Constructions.  
Dans la seconde il montre à fortifier les  
Places irrégulières , beaucoup mieux  
qu'on n'a fait jusqu'ici ; et pour rendre  
sa Méthode plus facile dans la pratique ,  
il donne des Tables qu'il a calculées pour  
tous les cas possibles. Enfin dans la troi-  
sième il n'obmet rien de tout ce qu'on  
peut faire, soit pour venir à bout d'une  
garnison qui se défend vigoureusement  
dans la Place qu'on lui a confiée, soit pour  
repousser un Ennemi qui vient vous at-  
taquer jusque dans vos foyers ; de sorte  
qu'on peut dire qu'en fait de Fortifica-  
tion il n'a rien encore paru de si com-  
plet que cet Ouvrage. C'est le jugement  
qu'en ont porté beaucoup d'Officiers Ge-  
néraux à qui il a été présenté.

**L'ETAT DE LA FRANCE** , contenant les  
Princes , le Clergé , les Ducs et Pairs ,  
les Maréchaux de France , et les Grands  
Officiers de la Couronne , et de la Mai-  
son du Roy ; les Chevaliers des Ordres ,  
les Officiers d'Armées , tant sur Terre  
que sur Mer ; les Conseils , les Gouver-  
neurs des Provinces , toutes les Cours  
Supérieures du Royaume ; les Generali-  
tés et Intendances ; les Universités &c

*II. Vol.*

**Acadé-**

J U I N. 1736. 1399

Académies ; avec les Noms des Officiers de la Maison du Roy , leurs fonctions , gages et Privilèges ; la Maison de la Reine , celle de S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans , et de S. A. S. M. le Duc d'Orleans. Dedié au Roy. *A Paris, chez Michel - Etienne David, Quay des Augustins, près la rue Giff le-Cœur, à la Providence. 6. vol. in-12. M.DCC. XXXVI.*

Cet Ouvrage qui interesse toute la Nation , et qui est d'un usage si utile et si general , ne manquera pas de recevoir du Public tout l'accueil qu'il merite dans cette derniere Edition , par les augmentations qu'elle contient , et par l'exactitude dont on trouvera par tout de nouvelles preuves.

*SUITE du Projet d'un Ouvrage concernant la Ville de Troyes. Par M. Morel, Lieutenant General au Bailliage et Présidial de la même Ville.*

Lorsque dans un premier Imprimé qui a été publié dans le Mercure d'Août 1734. j'ay annoncé il y a deux ans le Projet de cet Ouvrage que j'ai intitulé *Annales et Titres de la Ville de Troyes*, je me suis flaté que le Public qui auroit connoissance de mon dessein et de mon travail, se prêteroit à me communiquer ses lumieres et les differens matereaux dont j'ai besoin pour l'exécution de mon Projet.

Je puis dire aujourd'hui que le succès a surpassé mes esperances, par la multiplication des Memoires, des Titres et des Pieces qui m'ont été

*II. Vol.*

G ij

fournis



fournis, en sorte que je suis dès à présent en état d'assurer qu'on trouvera dans l'Ouvrage que je me suis proposé, des Morceaux curieux et interessans, même de nouvelles découvertes en differens genres.

Je suis néanmoins obligé de convenir que dans la grande variété des matieres qui entrent dans mon dessein, il y en a quelques-unes qui sont assez stériles et d'autres, dans lesquelles, malgré toutes mes recherches, je trouve des lacunes et des vuides. Pour y suppléer, s'il est possible, l'objet de ce second imprimé est de réitérer mes invitations et mes prieres à toutes les Personnes qui peuvent être en état de me fournir de nouveaux éclaircissemens. Ce seroit trop peu pour les y engager de ne leur proposer que ma reconnaissance, l'honneur de la Patrie pour les unes, celui des Sciences pour les autres, doivent être des motifs infiniment plus interessans.

Je ne dois pas présumer qu'il puisse y avoir des scrupules ou des préjugés capables de porter obstacle à mes invitations; mais si cela étoit, je ne puis lever ces obstacles que par la déclaration publique que je fais, que tout ce qui pourroit tomber entre mes mains de critique ou de délicat, ne paroîtra au jour qu'après que j'en aurai conféré avec des Personnes éclairées et désintéressées.

Je profiterai ici de l'occasion qui se présente pour répondre à deux questions qui m'ont été faites, même par des Personnes également respectables par leur rang et par leur érudition.

La premiere est de sçavoir si mon Ouvrage, outre les Annales, ne sera qu'une simple collection, ou pour me servir de l'expression d'un sçavant, qu'un simple porte-feuille de Titres et de Memoires,

Je

Je réponds, que je n'ai jamais aspiré à la gloire de devenir l'Historien de la Ville de Troyes. Le terrain, pour ainsi dire, quoique très-fertile par lui-même m'a paru jusqu'à présent trop inculte et trop peu préparé. Mais tous les articles de mon Ouvrage seront accompagnés de Notes, d'explications, d'ordre, de liaisons et de tout ce qui peut servir d'éclaircissemens nécessaires aux différentes matieres.

La seconde Question est de sçavoir quelle sera l'authenticité des Titres et des Pieces que je rapporterai dans cet Ouvrage.

Je réponds que je ne puis me rendre garant de l'authenticité de ces Titres, que par le compte exact et scrupuleux que je rendrai sur chacun, des Archives, des Greffes et des Auteurs connus ou manuscrits d'où je les aurai puisés, ou bien des Personnes qui me les auront communiquées, sauf sur tout cela les Observations critiques, sur la certitude ou sur le plus ou le moins d'autorité de ces mêmes Titres.

Mais pour faire connoître plus en détail quel est mon Projet, à ceux qui voudront m'honorer de leurs lumieres ou me communiquer leurs Titres et leurs Memoires, j'ai crû devoir joindre ici le Plan et la division de l'Ouvrage que je me propose. Je me réserve néanmoins dans l'exécution de changer l'ordre ou d'ajouter quelques articles, suivant les nouvelles découvertes que je pourrais faire; je demande d'abord les derniers éclaircissemens sur la matiere Ecclesiastique qui est très-avancée et qui paroîtra la premiere.

## *P L A N et Divisions. Tome I.*

*I. Partie.* Concernant les Préliminaires de la Ville de Troyes.

*II. Vol.*

*G iiij Chapitre*

## 1402. MERCURE DE FRANCE

*Chapitre. 1. Noms de la Ville de Troyes. 2. Ancienneté de la Ville de Troyes. 3. La Ville de Troyes, Capitale de la Province de Champagne. 4. Cartes et Descriptions générales de la Ville de Troyes. 5. Banlieue de Troyes.*

*II. Partie. Annales Ecclesiastiques et Civiles de la Ville de Troyes.*

*III. Partie. Concernant l'Eglise de Troyes.*

*Livre 1. Chapitre 1. Etablissement de la Religion Chrétienne dans la Ville de Troyes. 2. Saints de la Ville de Troyes. Reliques sous chaque Eglise.*

*Livre 2. Chap. 1. Conciles de Troyes. 2. Synodes et Statuts synodaux. 3. Breviaires, Missels, Catéchismes, &c.*

*Livre 3. Chap. 1. Pouillé du Diocèse de Troyes. 2. Paroisses contestées. 3. Eglises et Benefices hors du Diocèse qui y ont des droits ou des biens.*

*Livre 4. Clergé du Diocèse, ses Privilèges, &c.*

*Livre 5. Evêques de Troyes.*

*Livre 6. Chapitres du Diocèse de Troyes.*

*Chapitre 1. Saint Pierre, Eglise Cathédrale. Ses Doyens, Dignités, Chanoines, Chapelles, &c. 2. S. Etienne de Troyes. Idem. 3. S. Urbain de Troyes. Idem. 4. Chapitres dans le Diocèse. Broys, Villemaur, Pougy, Lisy, Plancy, Pleurs, Beaufort, Jully-le-Chastel.*

*Livre 7. Abbayes d'Hommes. 1. S. Loup, Abbé, et Abbaye. 2. S. Martin-ès-Aires. 3. Montier-la-Celle. 4. Montieramey. 5. Larivour. 6. Rameru. 7. Nesle-la-Reppe. 8. Boulancourt. 9. Sellieres. 10. Le Reclus. 11. Chantemerle. 12. La Chapelle-aux-Planches. 13. Basse-Fontaine.*

*Livre 8. Abbayes de Filles. Chap. 1. Notre-Dame-aux-Nonains. 2. Notre-Dame-des-Prés. 3. Le Paraclet,*

*Livre*

*Livre 9.* Prieurés dans la Ville et dans le Diocèse.

*Livre 10.* Convents d'Hommes de la Ville et du Diocèse. Commanderies.

*Livre 11.* Convents de Filles.

*Livre 12.* Chap. 1. Grand Séminaire de Troyes. 2. Petit Séminaire. 3. Collège. 4. Petites Ecoles.

*Livre 13.* Paroisses de la Ville de Troyes et des Fauxbourgs.

*Livre 14.* Paroisses et Secours du Diocèse de Troyes par ordre alphabetique.

*IV. Partie. Livre 1.* Contraires. 1. Religion Prétendue Réformée.

*V. Partie. Livre 1.* Hôpitaux de la Ville. Chap. 1. Fondations. 2. Réunion. 3. Privileges. 4. Administration. 5. Filles S. Bernard. 6. Orphelins, proche S. Nicier. 7. Autres Hôpitaux du Diocèse.

*Livre 2.* Mandians et Vagabonds.

*Tome I I.*

*I. Partie. Livre 1.* Gouvernement ancien de la Ville de Troyes avant les Comtes Héritaires.

*Livre 2.* Comtes Héritaires.

*Livre 3.* Réunion du Comté de Champagne à la Couronne.

*I I. Partie. Livre 1.* Gouverneurs et Lieutenans de Roy de la Province de Champagne.

*Livre 2.* Gouverneurs et Lieutenans de Roy de la Ville de Troyes.

*Livre 3.* Intendans de la Province de Champagne.

*I I I. Partie. Chap. 1.* Grands - Baillifs de Troyes. 2. Lieutenans Generaux d'Épée. 3. Chevaliers d'Honneur. 4. Conseillers d'Honneur. 5. Lieutenans de M<sup>s</sup> les Maréchaux de France. 6. Conseillers du Point d'Honneur 7. Maré-

*I I. Vol.*

G iij chaussée.

# 1404 MERCURE DE FRANCE

chaussée. 8. Ban et Arriereban. 9. Gens de guerre à Troyes. 10. Arquebuse. 11. Milice Bourgeoise.

*IV. Partie. Livre 1.* Ancien Domaine des Comtes de Champagne et de Troyes. 2. Domaine du Roy dans la Ville de Troyes et dans le Ressort du Bailliage. 3. Vicomté de Troyes et autres Seigneuries dans la Ville.

*V. Partie.* Les Paroisses du Ressort du Bailliage. Les Seigneuries ; les Seigneurs ; leurs Généalogies ; leurs Domaines. Les Habitans ; leurs Privilèges ; leurs Communes : Le tout par ordre Alphabetique des noms des Paroisses.

## *Tome I. I. I.*

*I. Partie. Livre 1.* Anciennes Coutumes de Champagne et de Troyes.

*Livre 2.* Coutume de Troyes. Suivant l'ordre des Articles ; Conference sur les Textes , Arrêts et Reglemens sur les points particuliers ; Articles à expliquer ou à changer.

*Livre 3.* Usages particuliers du Bailliage de Troyes.

*Livre 4.* Ressort du Bailliage.

*Livre 5.* Contestations sur le Ressort.

*II. Partie, Livre 1.* Grands Jours à Troyes.

*Livre 2.* Assises à Troyes.

*III. Partie. Livre 1. Chap. 1.* Lieutenans Généraux au Bailliage et Présidial de Troyes. 2. Lieutenans Criminels. 3. Lieutenans Particuliers. 4. Conseillers. 5. Enquêteurs et Commissaires Examineurs. 6. Offices réunis. 7. Avocats du Roy. 8. Procureurs du Roy.

*Livre 2. Chap. 1.* Réceptions et Installations d'Officiers. 2. Scellés et Inventaires.

*Livre 3. Chap. 1.* Ressort du Présidial. 2. Présidens du Présidial. 3. Chancellerie Présidiale.

*II. Vol.*

*Livre*

*Livre 4. Chap. 1. Cérémonies. 2. Reglemens entre Officiers.*

*Livre 5. Chap. 1. Avocats. 2. Procureurs. 3. Greffiers. 4. Notaires. 5. Huissiers.*

*I V. Partie, Livre 1. Chap. 1. Police ancienne. 2. Police générale.*

*Livre 2. Création et réunion des Offices de Police.*

*Livre 3. Commissaires de Police.*

*Livre 4. Huissiers de Police.*

*Livre 5. Chap. 1. Boisseau de Troyes. 2. Poids et Mesures. 3. Droit de mesurage et de minage.*

*Livre 6. Disette et cherté des Grains et des Vivres. Marchés, &c.*

*Livre 7. Chap. 1. Peste, Contagion. 2. Mortalité et maladies des Bestiaux.*

*Livre 8. Incendies.*

*Livre 9. Police ordinaire en plusieurs articles.*

*Livre 10. Police extraordinaire en plusieurs articles.*

*V. Partie. Livre 1. Prévôté de Troyes.*

*Livre 2. Mayor des Portes et Fauxbourgs.*

*Livre 3. Election.*

*Livre 4. Grenier à Sel.*

*Livre 5. Traite Foraine.*

*Livre 6. Monnoye.*

*Livre 7. Juges Consuls.*

*V I. Partie Livre 1. Chap. 1. Origine des Communes. 2. Hôtel de Ville avant l'Institution de la Mairie.*

*Livre 2. Institution de la Mairie et Echevinage.*

*Livre 3. Chap. 1. Maires de Troyes. 2. Echevins. 3. Conseillers de Ville. 4. Greffiers. 5. Autres Offices.*

*Livre 4. Elections des Officiers de Ville. Serment, &c.*

G v Livre

# 1406 MERCURE DE FRANCE

*Livre 5.* Assemblées de l'Hôtel de Ville.

*Livre 6.* Privilèges anciens et nouveaux des Habitans de la Ville de Troyes.

*Livre 7.* Fortifications de la Ville de Troyes.

*Livre 8.* Anciens Domaines de la Ville de Troyes.

*Livre 9.* Anciens Octrois.

*Livre 10.* Octrois et Aydes. Receveurs-Comptes. Adjudications.

*Livre 11.* Rouage. Receveurs. Adjudications. Comptes. Jurisdiction.

*Livre 12.* Petit Patrimoine.

*Livre 13.* Créations et réunions des Offices Municipaux.

## *Tome IV.*

*I. Partie. Livre 1.* Ancien Commerce de la Ville de Troyes.

*Livre 2.* Juifs et Lombards à Troyes.

*Livre 3.* Manufactures à Troyes.

*Livre 4.* Commerce et Manufactures dans le Ressort.

*Livre 5.* Navigation.

*Livre 6.* Flottage des Bois.

*II. Partie. Livre 1.* Anciennes Foires.

*Livre 2.* Nouvelles Foires.

*III. Partie. Finances et Droits du Roy à Troyes.*

*IV. Partie. Livre 1. Chap. 1.* Médecins. 2. Chirurgiens. 3. Apotiquaires.

*Livre 2. Chap. 1.* Peintres. 2. Sculpteurs. 3. Graveurs, &c.

*V. Partie. Livre 1.* Marchands à Troyes.

*Livre 2.* Métiers et Professions par ordre Alphabétique.

*Livre 3.* Création des Maîtrises.

*Livre 4.* Délits du Commerce, Banqueroute, &c.

*II. Vol.*

*Tome*

J U I N. 1736.

1407

Tome V. joint au IV.

Hommes Illustres de la Ville de Troyes.

CONVERSATIONS sur plusieurs Sujets de Moralité, propres à former les jeunes filles à la piété. Ouvrage utile à toutes les personnes chargées de leur éducation. Par M. P. Collet, Docteur de Sorbonne. *A Paris*, chés Louis-Etienne Ganeau, fils, rue S. Jacques à S. Louis, vis-à-vis saint Yves, vol. in 12. Prix 2. liv. Relié.

INSTRUCTIONS sur les Dimanches et Fêtes en general, et sur toutes les Fêtes qui se célèbrent dans le cours de l'année. Ouvrage utile à toutes les Familles Chrétiennes, sur tout aux Personnes qui sont chargées de l'instruction de la Jeunesse. Par le même Auteur. *Chés le même Libraire*, vol. in 12. Prix 2. liv. relié.

LA VRAIE ET SOLIDE PIÉTÉ, expliquée par S. François de Sales. Vol. in 8. du même Auteur. *Chés le même Libraire*.

THEOLOGIE MORALE, qui comprend les Préceptes moraux et les principes par lesquels on peut décider tous les Cas de conscience. Par le R. P. Paul-Gabriel Antoine, de la Compagnie de Jesus. *Chés le même Libraire*, 4. vol. in 12. Prix 10. liv. relié.

THEOLOGIE SCHOLASTIQUE, du même Auteur, en 7. vol. in 12. paroîtra au mois d'Août prochain; on le vendra 17. liv. 10. sols.

Le X<sup>e</sup> Tome de l'Histoire ancienne de M. Rollin. *A Paris*, chés la veuve Etienne, rue S. Jacques, à la Vertu.

II. Vol.

G vj L'Auteur



L'Auteur de la Compilation , intitulée *Causes Célèbres et intéressantes* , &c. vient d'en donner deux nouveaux Volumes ; qui font le VII. et le VIII. Tomes. Le premier est imprimé chés *Guillaume Cavelier* , rue *S. Jacques* , et l'autre , chés *Jean de Nully* , au Palais. Le Public leur rendra sans doute la même Justice qu'il a renduë aux précédens Volumes. Parmi les traits qui égayaient quelquefois les matieres serieuses , qui sont traitées dans cet Ouvrage , il s'en trouve un à la page 544. du dernier Tome , que nous nous contenterons de rapporter , sans entrer dans un détail qui nous jetteroit hors des bornes que nous sommes obligés de nous prescrire.

Cet Article est intitulé , *Argumentum ad hominem*. » Les Medecins , ( dit nôtre Auteur , )  
 » veulent que la Chirurgie soit assujettie à la  
 » Medécine. L'Empire de ces Hipocrates est  
 » aussi-incertain que leur science. Ils vouloient  
 » exiger que les Chirurgiens ne saignassent  
 » point qu'ils ne fussent munis d'une Ordon-  
 » nance de Medecin , ils plaidoient contre eux  
 » pour les soumettre à cette Loy. Le Sieur le  
 » Sueur , habile Chirurgien , Prevôt de sa Com-  
 » pagnie , alla la veille du jour du Jugement  
 » de grand matin avec cinq ou six de ses Cou-  
 » freres chés M. de Novion , Premier Président  
 » Voici comme il s'y prit pour avoir une  
 » prompte Audience , et pour gagner son Pro-  
 » cès : il se fit annoncer comme ayant une affai-  
 » re qui-regardoit personnellement M. le Pre-  
 » mier Président. Ce Magistrat sortit prompte-  
 » ment de son lit , et s'affubla d'une Robe de  
 » Chambre de velours tanné : Que direz-vous  
 » leur dit-il , dès qu'il les vit , de voir un Pre-

II. Vol.

» mit

mier Président donner Audience en Robe de  
Chambre ? Monseigneur , lui dit le Sieur le  
Sueur , vous devez être en Robe ; vous y  
êtes , il n'y a que la différence de la couleur ,  
nous n'avons garde de chicaner nôtre Juge là-  
dessus. Il entra en matiere , et ayant expliqué  
le sujet du Procès : Supposons , Monseigneur ,  
que vous soyés saisi d'une Apoplexie , Dieu  
vous en preserve, vôtre Medecin est au Marais,  
vôtre Chirurgien est dans la Cour du Palais ,  
n'ira-t'on pas d'abord au Chirurgien ? mais si  
la prétention des Medécins a lieu , le Chirurgien  
aura les mains liés , il n'osera vous saigner ,  
il faudra aller querir le Medecin. Pendant  
ce temps-là , Monseigneur , vous passerez  
la Barque à Cason. Ce petit Plaidoyer orné  
d'un exemple si touchant , frapa le Magistrat.  
Le lendemain les Chirurgiens gagnèrent  
leur Cause. Voilà ce que j'appelle la bonne et la  
solide éloquence.

C. E. & C. Thiboust , Pere , & Fils , Imprimeurs & Libraires , Place de Cambray , donneront annuellement par Privilege du Roy , les accroissemens de chacune Action des Tontines , créées par Edits de Sa Majesté , avec le nom des Morts de chaque année.

On distribue presentement les Classes des quatre premieres Tontines , créées en 1684. 1696. 1709. et 1733.

On trouve chés *Montalant* , Libraire , Quay des Augustins , le nouveau Volume du *Dictionnaire Geographique* de M. Bruzen de la Martiniere , qui renferme les Lettres N. O. P. C'est le sixième Tome.

II. Vol.

On

## 1410 MERCURE DE FRANCE

On y trouve de même les quatrième et cinquième séparés, contenant les Lettres G. H. I. K. L. M. Le prix de chacun de ces Tomes est de 24. liv.

On y trouve aussi des Exemplaires complets des six Volumes sur le même pied.

Il y a près de 30. ans que l'on avoit cessé de donner au Public la suite du Journal des Audiances, dont le dernier Tome a fini en l'année 1700. Mais le Redacteur invité de donner ses soins à la Composition d'un nouveau Volume, y est enfin parvenu, puisqu'il en paroît aujourd'hui un cinquième Tome, qui est la suite des quatre de la nouvelle Edition.

L'Auteur aidé par de bons Mémoires, s'est efforcé de rendre ce Livre aussi parfait qu'il puisse être dans son genre. Les Arrêts y étant fidèlement rapportés, les moyens bien détaillés, les motifs des décisions aisés à connoître. Il s'y trouve un grand nombre de Reglemens, et beaucoup de Questions considerables qui y sont traitées et avec cela beaucoup de Principes bien apliqués. On peut assûrer que ce Volume ne sera pas moins utile au Public que les précédens.

C'est aux recherches et au travail de M. Nupied, ancien Avocat, que le Public est redevable des avantages qu'il trouvera dans cet Ouvrage, qui se vend à Paris chés Théodore le Gras, Libraire, Grande-Salle du Palais, à L' Couronnée. et chés les autres Libraires ses Associés.

On nous prie d'avertir le Public, que M. le Baron de Bimard de la Bastie, et M. Muratori, travaillent à une ample collection d'Inscriptions

II. Vol.

Inscriptions Grecques et Latines , Payennes , et Chrétiennes , pourvu que ces dernières soient antérieures à l'an 1000. de J. C. Cette collection comprendra toutes les Inscriptions qui ne sont point dans les grands Recueils de *Gruter* , de *Reinesius* , de *Spon* , et de *Fabretti* , soit qu'elles aient déjà paru dans de moindres Recueils , ou dans d'autres Livres particuliers , ou qu'elles n'aient jamais été publiées ; elles seront disposées dans le même ordre que *Gruter* et *Reinesius* ont suivi , il y aura des indices amples et exacts , comme dans ces Recueils , quelques Notes fort courtes sur les endroits qui auront besoin d'explication, et à la fin par manière d'*Appendix* , des Dissertations des Editeurs.

Comme tous les jours on découvre quelque chose de nouveau en fait d'Inscriptions, et qu'il y en a beaucoup dans les différentes Provinces du Royaume , ou qui n'ont jamais été publiées , ou qui ont été défigurées par ceux qui en ont fait part au Public ; on souhaiteroit que les Curieux de chaque endroit où se trouvent ces sortes de Monumens , voulussent bien prendre la peine d'envoyer par la Poste celles qui se trouvent dans leurs Pays , à M. le Baron de Bimard de la Bastie , à Carpentras. Il ne sera pas nécessaire d'en affranchir le Port ; on aura seulement attention de ne pas faire de trop gros paquets. On fera honneur à chacun de ceux de qui on tiendra quelque chose , de ce qu'ils auront envoyé.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL des Arts et des Sciences , où l'on explique non seulement les termes des Arts , mais les Arts même , divisé en deux Vol. par Jean Harris , Docteur en Théologie , et Membre de la Société Royale.  
II. Vol.

1412 **MERCURE DE FRANCE**  
Royale, à Londres, cinquième Edition, réduite  
à un seul Alpbabet. 2. Vol. in fol. On a beau-  
coup augmenté cette Edition, et on y a ajouté  
les nouvelles découvertes et plusieurs Figures.  
*L'Ouvrage est en Anglois.*

*De Madrid.* On a imprimé en cette Ville trois  
nouveaux Livres, dont voici les Titres.

EMMANUELIS MARTINI, Ecclesiæ  
Alonensis Decani Vita. Scriptore Gregorio Ma-  
jansio Generoso, et Antecessore Valentino,  
Hispan. Regi à Bibliotheca. Mantua Carpeta-  
norum. Apud Joan. Stuniam M. DCC. XXXV.  
4. Vol. 8°.

EPISTOLARUM Emmanuelis Martini  
Eccl. Alon. Decani Tomus Primus. *Ibidem, &c.*  
1. Vol. 8°.

EPISTOLARUM Emm. Martini &c. To-  
mus Secundus. Ad Calcem additur ejusdem Au-  
thoris Liber de Animi Affectionibus, &c. *Ibi-  
dem, &c.* 1. Vol. 8°.

L'Académie des Jeux Floraux, propose pour  
le Sujet du Prix d'Eloquence qu'elle doit distri-  
buer dans son Assemblée publique du 3. May  
1737. *Il est plus difficile de conserver une grande  
réputation, que de l'acquiescer.*

L'Académie des Sciences et Beaux Arts, éra-  
blie à Pau, accordera un Prix d'une Médaille  
d'or empreinte de ses Armes, qui sera distribué  
le premier Février 1737. à l'Ouvrage en Prose  
ou en Vers, qu'elle jugera le mériter, et qui  
aura pour Sujet ces paroles: *Il y a plus de sa-  
tisfaction à mériter la louange sans l'obtenir, qu'à  
l'obtenir sans la mériter.*

*II. Vol.*

*Ceux*

Ceux qui souhaiteront que leurs Ouvrages entrent en concours pour le Prix , les adresseront à M. d'Hegobure , Secrétaire de l'Académie ; mais il n'en sera reçu aucun après le mois de Novembre prochain , et les paquets resteront au rebut s'ils ne sont affranchis.

Chaque Auteur mettra au pied de son Ouvrage la Sentence ou devise qu'il voudra , , il la repetera au-dessus d'un Billet cacheté , et il écrira son nom au dedans du Billet.

On écrit de Lisbonne , que le 17. May l'Académie Royale de l'Histoire s'étant assemblée extraordinairement , et le Marquis de Valença , Directeur , ayant informé la Compagnie que le Roy avoit approuvé l'Election de Don Louis de Menezès , Comte d'Ericeira , ce dernier fut reçu Académicien.

Après que le Comte d'Ericeira eut prononcé son Discours de remerciement , le Marquis de Valença lut un Eloge de feu Don Diego de Mendoça Coste-Real , Secrétaire d'Etat , et l'on éût le Docteur François - Xavier Leïram , Médecin du Roy , pour remplir la Place vacante par la mort de ce Ministre.

Dans la même Séance Don Juan Couceïro de Avreu et Castro , Comte de Vimioso , et le Pere Joseph Barboza , Clerc Régulier de la Congrégation de la Divine Providence , rendirent compte de leurs études.

Le 25. de ce mois , l'Evêque de Mirepoix , Précepteur de Monseigneur le Dauphin , et M. Nivelles de la Chaussée , furent reçus dans l'Académie Française aux Places vacantes par la mort de M. Mallet , et par celle de M. Portail , Pre-

1414 **MERCURE DE FRANCE**  
mier Président du Parlement.

Ils firent leurs Discours de remerciement ;  
auxquels l'Archevêque de Sens , Directeur de  
l'Académie , répondit , et ils parlerent tous trois  
avec beaucoup d'éloquence.

Nous en parlerons plus au long.

*VERS de M. l'Abbé le Blanc à M.  
de la Chaussée , nommé à l'Académie  
Françoise , à la Place de M. Portail Pre-  
mier Président.*

**E** Lève de Clio , Favori de Thalie :  
Qui suivant au Théâtre un sentier peu battu ,  
As fait de la Scene annoblie  
Une Ecole de la Vertu.  
Dans tes brillans Tableaux , aucun trait ne  
Paltère ;  
Constance , \* en fait sentir et la force et le prix ;  
Et qui connoît ton cœur , tes mœurs , ton ca-  
ractere ,  
Les retrouve dans tes Ecrits.  
L'Académie intéressée  
A la gloire , au soutien du Parnasse François ,  
En ta faveur justement empressée ,  
Te couronne tout d'une voix.  
Mais c'est peu de t'ouvrir le docte Sanctuaire ,  
Et son choix , à ton nom donne un nouvel éclat ,

\* *Le préjugé à la mode.*

*II. Vol*

**M**

J U I N. 1736. 1473

Il s'associe à ce digne \* Prélat ,  
Qui si long - temps fut l'honneur de la  
Chaire ,

Et qui par ses vertus de son Maître cheri ,  
Et de LOUIS , et de la France ,  
Fidèle imitateur , de Cambrai , de Fleury ,  
Forme au gré de nos vœux la plus chère espé-  
rance.

L'Académie enfin par tant d'honneurs ,  
Illustre également l'Auteur et les Ouvrages ;  
Mais pour obtenir ses suffrages ,  
Les talens de l'esprit ne sont rien sans les  
Mœurs.

\* M. l'Evêque de Mirepoix , nommé à la place  
de M. Mallet.

---

EPITAPHE du XVe. Siècle , qui  
se lit dans le Cloître des Carmes de la  
Ville d'Avignon.

*S* Invenis hic Socia de Goljacet ecce MARIA  
Corpore formosa , sed mente magis speciosa ;  
Florens aetate , floridior ast probitate ;  
Vas redolens morum , lingua scia ponere lorum ;  
Atque subesse viro , pacatrix schemate miro ;  
Non faleras quarens , nativis , nam fuit harenis ;  
II. Vol.



# 2416 MERCURE DE FRANCE

*Et nihil infesta , quin sobria , mitis , honesta ;  
 At facie laeta , docilisque , modesta , faceta ;  
 Simplex , pacifica , dulcis , pia , grata , pudica ;  
 Indulgens , munda , sapiens , humilis , verecunda ,  
 Martha ministrando , sed Magdalena precando ,  
 Gestu nempè gravis , placidis ubique suavis ,  
 Nescia sectari ludos , lubricèque vagari ,  
 Tempia tamen visit , et egenis pabula misit ,  
 Et demum verum speculum nitidum mulierum ,  
 Cunctis digna bonis , Deus hanc sociam legionis ;  
 Angelice faciat. O qui legis hoc , pete , fiat ;  
 Hac Sacramentis sumptis , dulcedine mentis ,  
 Anno milleno quadringentoque noveno  
 Jace sit undena Septembris tunc aliena ;  
 A re terrenâ. Requies sibi datur amœna.*

A M E N.

On apprend de Vienne que M. Salomon-Kleiner, Ingenieur de l'Electeur de Mayence , et M. Jeremie-Jacques Seldemair , habile Graveur , vont donner au Public la Description du magnifique Bâtiment de la Bibliothèque Imperiale , avec des Planches gravées qui en représenteront les divers ornemens. Ces Planches seront accompagnées d'explications , en Latin et en Allemand , et divisées en trois Parties. On souscrit pour cet Ouvrage à Leipzig , chés Gleditsch , et ailleurs chés les principaux Libraires. Le prix de la Souscription est de dix florins d'Allemagne pour chaque Partie , dont on payera la moitié d'avance , et

II. Vol.

l'autre

L'autre moitié en recevant l'Exemplaire.

On écrit de Londres , qu'on a achevé le Mausolée érigé par ordre de S. M. dans l'Abbaye de Westminster , en l'honneur du célèbre Poète N. Gray.

Quelque considerable que soit le mérite des Peintres que la Province produit, il manque quelque chose à leur reputation , s'ils n'ont pas eu le bonheur de se faire connoître dans la Capitale : elle est le centre des Arts & des Sciences, et ce n'est que par son suffrage, qu'ils peuvent se flater de sauver leur nom de l'oubli.

*Jean-Pierre Rivals*, et Antoine son Fils, successeurs l'un de l'autre dans la place de Peintres de l'Hôtel de Ville de Toulouse, qui a toujours conservé à ses Magistrats Politiques le droit d'Image, que nos Rois lui ont accordé, ont vécu dans une Contrée trop éloignée de Paris, pour pouvoir fixer sur leurs Ouvrages les regards des Connoisseurs, que cette grande Ville sentirait. Il est de l'équité de les dédommager en quelque sorte après la mort, d'en avantage dont ils ont mérité de jouir pendant leur vie, et le Public éclairé, qui s'intéresse toujours à la réputation des Grands Hommes, nous saura gré de lui avoir fait connoître ces deux Illustres Artistes,

Jean-Pierre Rivals, issu d'une ancienne et noble Famille, originaire de Lavaur, naquit à la Bastide d'Anjou, Diocèse de S. Papoul, le 27. Juillet 1625. Son Père dont la fortune étoit médiocre, le destina au Barreau, et le fit élever avec soin à Toulouse; mais son génie vif et second, ne s'accommoda point d'une science

*Il. Vol*

## 1418 MERCURE DE FRANCE

ce sèche et aride, et le tourna du côté de la Peinture, où il se sentit attiré par un attrait invincible.

*Ambroise Fredeau*, Frere Augustin, né à Paris, grand Peintre, et grand Sculpteur, dont on voit dans l'Eglise des Augustins de Toulouse, plusieurs Chapelles, et Autels décorés d'Architecture, Bas-reliefs, Figures, et Tableaux, lui donna les premiers principes du dessein d'Architecture. Il y fit des progrès si rapides, que la mort lui ayant enlevé, quelques années après son guide, il présuma assés de ses forces pour aller à Rome. Son admiration pour les Chefs-d'œuvres de l'Art qu'on y voit, redoubla son application. Ses talens se développerent : il fut chargé par les Directeurs de l'Hôpital du S. Esprit, du soin de tracer les Plans des Maisons et Edifices de ce grand et riche Hôpital. L'entreprise fut heureuse, et lui donna un nouveau goût pour l'étude des Mathématiques et de la Perspective, mais sans rien prendre sur le temps qu'il croyoit devoir employer à l'étude des Monumens précieux de l'Antiquité, dont il fit toujours son objet capital.

M. Rivals passa sept années dans le sein de ces agréables occupations.

Nicolas Poussin donna une preuve de l'estime qu'il en faisoit, en se servant de lui pour dessiner l'Architecture du fond de plusieurs de ses Tableaux, et il s'oposa inutilement à son retour en France ; les ordres d'un Pere qu'il respectoit, furent une loy dont il ne crut pas que l'esperance de sa fortune, et les instances de ses Protecteurs et de ses Amis dussent le dispenser. Son mérite lui rendit bien-tôt à Toulouse une partie de ce qu'il avoit perdu en quittant Rome, il eut

II. Vol.

le

Le plaisir de s'y voir l'objet de l'estime de ce qu'il y avoit de plus distingué.

M. de Ficubet, Premier Président, et M. de Caumont son frere, l'honorèrent de leur affection. Il étoit d'une taille avantageuse, la régularité de ses traits, et son air grave et modeste, faisoient présumer que les qualités de son cœur répondoient à son extérieur. Le choix qu'on fit de lui pour l'emploi de Peintre et d'Architecte de l'Hôtel de Ville, fut aplaudi de tous les Corps qui la composent. Il peignit dans une des Salles de cette Maison une grande Perspective, où l'on voit représentée la Fondation d'Ancire par les Tectosages; ce morceau fut admiré par feu Monseigneur le Duc de Bourgogne, lors de son passage à Toulouse, en 1701. Ce Prince qui cherissoit les beaux Arts, ordonna aux Capitouls de la faire reparer, et d'en prendre soin.

Ce fut sous la conduite de Rivals, que *Mars Arcis*, son Eleve pour le Dessein, fit tous les Ornaments et les Bustes des Grands Hommes qui décorent la Salle des Illustres Toulousains. Il y a de lui plusieurs Tableaux dans les Eglises et dans les Maisons des Particuliers. Il peignit aux Carmélites de Toulouse un Ouvrage mêlé d'Architecture et de figures plus grandes que le naturel, exécuté de la plus grande maniere, et dont les couleurs, quoiqu'à l'huile, ont conservé jusqu'ici le brillant de la fresque.

Il fut chargé par le Roy, de l'Inspection des Chemins, Ponts et Chaussées, et fut l'Architecte des Edifices du Grand-Prieuré de Malthe à Toulouse. Le Portail est décoré de Colonnes doriques, la régularité et l'entente de ces grands Bâtimens, sont dignes de celui qui en a donné les Desseins.

Une attaque d'apoplexie fut le terme de ses travaux publics, il consacra à Dieu les restes d'une vie languissante, et la Peinture fut le seul plaisir qu'il se permit, il mourut dans le sein de sa famille le 17. May 1706. âgé de 81. ans, généralement regretté.

*Antoine Rivals*, fils du précédent, naquit à Toulouse le 6. Mars 1667. il fit ses études au College des Jesuites, et ses succès le firent destiner à l'Etat Ecclesiastique; mais à peine fut-il capable de réflexion, qu'entraîné par son penchant et par le génie de son Pere, dont il avoit hérité, il voulut suivre la même carrière. Il fut bientôt en état de dessiner d'après la Bosse, et dès l'âge de 15. ans il avoit déjà quelque connoissance de la magie du clair obscur. Appliqué au Dessin, il étudioit sous les yeux de son Pere l'Architecture, et travailloit à se rendre la Perspective familiere. Le celebre *La Fage* étant arrivé à Toulouse, Rivals fit connoissance avec lui et il se livra à sa nouvelle maniere. Il fit des Desseins d'invention dans le goût de ce fameux Dessinateur, lequel, dit-on, fut jaloux des Ouvrages de son nouvel Eleve, et devint plus réservé à son égard.

Il avoit une connoissance exacte de la Fable, et la plupart des Sujets qu'il traitoit étoient allégoriques; il traita celui de la Conversion des Huguenots, qui mérita les loüanges de tous les Connoisseurs. Son Pere retira ce Dessin, pour ne pas laisser entre les mains de son fils la preuve d'un mérite dont il craignoit qu'il ne fût trop flatté. On l'a trouvé après sa mort, et on auroit de la peine à croire, si le fait étoit moins averé, cet Ouvrage ait été executé par un jeune homme.

Impatient de se perfectionner, il partit pour

II. Vol.

la

La Capitale du Royaume, et y fut accueilli par M. Arcis, de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture, qui avoit appris les principes du Dessin chés son Pere. On voit de ce Sculpteur dans le Parc de Versailles, des Vases, des Thermes et des Figures de Marbre; il fut envoyé à Pau pour y exécuter en bronce la Statue de Louis XIV. et les bas-reliefs de Marbre qui en ornent le piédestal. Il est actuellement à Toulouse, Doyen de l'Académie Royale; il n'y a pas longtemps qu'il exécuta en stuc un bas-relief de 30. pieds de long, dans la Salle de l'Académie de Musique, et il travaille encore avec le feu et la correction qui ont toujours distingué ses Ouvrages.

Rivals trouva à Paris les ressources qui lui manquoient en Province, pour élever son esprit et cultiver ses talens; il comprit en admirant les Ouvrages des le Bruns et des Mignards, que les génies les plus heurtux ne pouvoient que par une grande application, se flater de suivre ces grands Modeles. Jamais Eleve ne fut ni plus exact, ni plus assidu à l'Académie. Il dessinoit tout ce qui le frapoit, et le soir il faisoit des Dessins d'invention, qu'un Brocanteur répandoit dans le Public, comme Originaux de la Fage.

Son Pere, accablé de différentes occupations, et ne pouvant remplir ses engagements, fut obligé malgré lui de le rapeller \* pour se faire aider. Il travailla sans relâche après son retour, et ne quitta le Pinceau qu'après avoir fini les travaux suspendus.

La lecture du Poëme de Charles du Fresnoy, lui donna une nouvelle ardeur pour le travail.

\* Le Roy nomme tous les ans huit Capitouls, la Peintre de l'Hôtel de Ville est obligé de faire trois Portraits de chacun.

II. Vol.

H Frapé

Frapé de la réputation des Peintres, que leur mérite avoit immortalisés, il partit pour Rome. Il ne fut pas oisif dans son voyage; pendant son séjour à Marseille, il fit des Dessains pour un assés bon Peintre, et deux Tableaux d'Histoire pour un Curieux, qui les fit voir au fameux Puget, qui approuva sa maniere.

Rome offrit bien-tôt après à ses yeux les objets qu'il s'étoit promis d'y admirer; la vûe des Antiques, des Tableaux de Raphaël et des autres grands Peintres, éleva ses idées et ranima en lui le désir d'atteindre à la perfection. Les jours lui paroissoient si courts, qu'il perçoit les nuits pour dessiner d'après la Bosse.

Il commença quelque temps après de peindre d'invention; mais de peur que son génie, dont il craignoit la fougue, ne l'écartât du vrai et de la nature, il prenoit soin de la consulter, non-seulement en dessinant toutes les différentes parties d'après un Modèle, mais il modeloit encore en terre, toutes les Figures qu'il drapoit avec tout le soin dont il étoit capable; il executa dans cette maniere pénible quelques Sujets, à la priere d'un Marchand François, qui pour attirer les Etrangers, exposa ses Tableaux à son insçu à une Fête publique, où ils méritèrent l'approbation des Connoisseurs. Il en fut averti par de jeunes Peintres Italiens; sa modestie ne lui permit pas de déferer à un témoignage où il soupçonna que la flaterie avoit pû alterer la vérité; il fut entraîné malgré lui à la Fête, et ayant aperçu ses Tableaux de loin, sans oser se montrer, il en fut félicité le lendemain à l'Académie de S. Luc, par tous les Eleves; son air froid dans l'accueil qu'il fit à leurs complimens, ne laissa percevoir aucune trace de complaisance sur la

*I. I. Vol.*

*gloire*

gloire qu'il venoit d'acquérir. Ce petit événement le mit en quelque réputation et lui donna le courage de travailler , quoiqu'étranger , à un Dessen qui devoit concourir pour le Prix. Il choisit la chute des Géans , Sujet vaste et conforme à son génie. Il le remit , selon la coutume à l'Académie de S. Luc , où s'étant rendu le jour marqué avec les autres Contendans , le Recteur leur donna le Sujet , pour juger si cette seconde Epreuve répondroit à la première , où il est aisé de réussir par des secours étrangers ; Notre Peintre fit en moins de deux heures trois Dessens différens. Il se rendit au Capitole le jour de la distribution des Prix , il y fut couronné par le suffrage unanime des Juges , et y reçut le premier Prix des mains du Cardinal Albano , qui a été depuis élevé sur le Trône Pontifical sous le nom de Clement XI. Les Médailles d'or et d'argent qui sont entre les mains de ses héritiers , prouvent incontestablement ce fait.

Cette preuve de mérite qui ne peut être équivoque pour un Etranger , le fit connoître dans Rome ; il osa dès lors exposer ses Tableaux aux Fêtes publiques.

M. De la Tuillerie , Directeur de l'Académie Royale , l'attira par ses politesses , et luy défera l'honneur de poser le Modèle , et de corriger les Elèves. M. le Cardinal de Janson ayant voulu acheter pour le Roy un Tableau de Raphaël , représentant une Ste Famille , et n'ayant pu l'obtenir à aucun prix de Dom Olivio Odescalchi , chargea Rivals d'en faire une Copie ; on la trouva digne d'être envoyée au Roy , avec une autre Copie d'un beau Tableau du Guide. Il fit en ce temps-là quelques Tableaux pour la belle Maison de la Venerie , que le feu Duc de



## 7424 MERCURE DE FRANCE

Savoie avoit ornée avec tant de soin.

Jaloux du nom François , notre Peintre consacra à la memoire de *Nicolas Poussin* , le *Raphaël* de la France , un Dessein qu'il grava de sa main, et qu'il dédia à M. Le Brun. On voit par la Lettre de remerciement qu'il en reçut , le cas que Poussin faisoit de l'Ouvrage et de son Auteur.

Il fit pour l'Abbaye des Feuillans , à 6 lieues de Toulouse , de grands Tableaux , qui sont le plus bel ornement de cette Maison.

Le fameux Carle Maratte ne refusa pas de peindre , de moitié avec luy , une grande Chapelle ; mais dans le temps qu'il alloit commencer cet Ouvrage, rapellé par son Pere qui avoit eu une attaque d'apopléxie, il sacrifia à son devoir sa réputation et sa fortune, et se rendit à Toulouse en 1702. A peine y fut-il arrivé , qu'il se vit installé dans la place de Peintre de l'Hôtel de Ville.

La tranquillité dont il jouissoit dans la Province redoubla son amour pour la Peinture , il s'y livra tout entier ; et quoi qu'il ne fut, ni sur un théâtre propre à faire éclater ses grands talens , ni dans ces situations qui dévelopent tout le feu du génie , il s'exerçoit sans relâche dans la composition des grandes Ordonnances ; et l'amour de l'Art qui guidoit ses travaux , lui tenoit lieu des objets qui animent l'industrie.

Parmi les Desseins que cet heureux loisir enfantait , on remarque la bataille de Constantin , dans laquelle on ose avancer , qu'il n'y a ni moins de feu , ni moins de correction que dans celle de M. Le Brun , et que les chevaux sont de meilleur goût.

- La Mort de S. Jérôme.
- Le Repas du Pharisien,
- La Peste d'Athènes,

II. Vol.

L'Ombre

L'Ombre de S. Pierre guérissant les malades.

La Dispute du S. Sacrement, et plusieurs autres Dessesins très finis qu'on voit chés ses heritiers, prouvent l'habileté de ce grand Peintre.

Envoyé à Narbonne par ordre du Duc d'Orléans, Regent, pour déplacer et faire emballer le fameux Tableau du Lazare, M. l'Archevêque et le Chapitre de la Métropole, crurent ne pouvoir mieux remplacer cette perte, que par l'acquisition d'un Tableau de la main de Rivals; *La Chute des Anges* fut le Sujet qu'il exécuta, et qui a été gravé par un de ses Eleves.

Une attaque d'apopléxie lui laissa en 1733 une paralysie du côté gauche, qui ne suspendit ses travaux que pendant deux mois: les Tableaux et les Dessesins qu'il a exécutés depuis, montrent que son application redoubloit à mesure qu'il aprochoit du terme fatal.

On voit à Toulouse plusieurs beaux Portraits de sa maniere. La mort le surprit le pinceau à la main, le septième Décembre 1735, il mourut le lendemain universellement regretté.

Mrs les Capitouls établirent en 1722 un Modèle pour les Eleves de M. Rivals. Le sieur Subleiras, qui a remporté le Prix à l'Académie de Paris, et qui depuis ce tems-là est à Rome chargé de plusieurs Ouvrages considérables, fait honneur à la mémoire de son Maître. M. Crozat, aussi Eleve de Rivals, est actuellement à Paris, où il fait esperer des fruits dignes de la réputation de son Maître.

On en avoit oublié un troisième, c'est le sieur Cammas, qui étant aussi à Paris, reçut une Lettre de M. Rivals, qui le prioit de l'aller joindre pour remplir sa place, au cas qu'il vint à mourir. Les sentimens de reconnoissance pour

## 1426 MERCURE DE FRANCE

son illustre Maître , l'emportèrent sur la tranquillité de son état , et sur la tendresse qu'il avoit pour un Oncle chés qui il demouroit. Il partit de Paris , se rendit auprès de M. Rivals , fut le triste témoin de la mort de cet Illustre , et finit les Ouvrages qu'il avoit commencés pour l'Hôtel de Ville de Toulouse , en faveur desquels Mrs les Capitouls le nommerent tout d'une voix son Successeur.

*Le Public est averti qu'il y a beaucoup de Tableaux et de Desseins chés les Heritiers de feu M. Rivals , dont ils veulent se défaire.*

Il paroît nouvellement chés le sieur Tardieu , rue S. Jacques , des Estampes gravées par lui , d'après des Desseins nouveaux de différens Maîtres. Ces Estampes représentent les Mistères de J. C. et les grandes Fêtes de l'année , et sont propres à entrer dans les nouveaux Bréviaires in-douze , et dans les Livres des Laïcs. Le prix est de trois sols par Estampe.

Le même M. Tardieu est après une Suite de la Vie de Notre Seigneur , et des Actes des Apôtres , dont plusieurs Sujets seront d'après des Tableaux exposés dans l'Eglise de Notre-Dame. Ces Estampes seront de la même grandeur , in-douze.

Il paroît aussi une Estampe en hauteur d'après D. Teniers, gravée par le Sr le Bas , qui est fort recherchée. Ce sont 7 ou 8 Figures à table, occupées à fumer , à chanter et à boire. Elle est intitulée *l'Ecole du bon Gôût* , et se vend chés le sieur le Bas , rue de la Harpe , vis-à-vis la rue Percée.

Le sieur Le Bas , vient de graver et mettre en vente , chés lui , rue de la Harpe , vis-à-vis la rue Percée , chés un Fayencier, cinq petites Es-

I I. Vol.

tampes ,

Estampes, en hauteur, d'après D. Teniers, ce sont les cinq Sens de Nature, dont il a rendu parfaitement l'esprit et le caractère des Originaux du fameux Cabinet de la Comtesse de Verruë. Les Estampes sont de la même grandeur des Tableaux.

La Suite des Portraits des Grands-Hommes et des Personnes Illustres dans les Sciences et dans les Arts, se continue toujours avec beaucoup de succès, chés *Odièvre*, Marchand d'Estampes, Quay de l'Ecole, vis-à-vis la Samaritaine. Il vient de mettre en vente, et toujours de la même grandeur.

SIMON VOÛET, Peintre du Roy, né à Paris en 1582, mort en 1641, âgé de 59 ans,

HIEROSME D'ARCOUGES de Rants, Chevalier, Seigneur de Fleury, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître des Requêtes Honoraire de son Hôtel, Lieutenant Civil de la Ville, Prévôté et Vicomté de Paris.

Comme le Public reçoit favorablement les Œuvres du sieur Mondon le Fils, il a redoublé ses soins et ses attentions pour lui plaire, et pour mériter de plus en plus ses suffrages; il vient de mettre au jour son quatrième Livre, lequel est de même grandeur que les trois premiers. Ce sont des formes de Rocailles, Figures, Dragons et Oiseaux Chinois. Il se vend chés l'Auteur, à l'Hôtel Pepin, rue S. Eloy, quartier du Palais, et chés Aveline, rue S. Jacques.

Le Concours a été fort grand cette année aux Gobelins, pour y voir les Tapisseries exécutées dans cette celebre Manufacture, exposées

## 3428 MERCURE DE FRANCE

à l'occasion de la Fête-Dieu. La première Suite de 8 Pièces, d'après les Dessains de M. Coypel, dont les Sujets sont tirés de l'ancien Testament, tels qu'*Athalie*, *Jephthé*, *Suzanne*, *Salomon*, *Tobie*, *Laban*, *Esther*, *Joseph*.

Sujets du Nouveau Testament, d'après feu M. Jouvenet ; sçavoir, *La Madeleine chés le Pharisien*, *la Résurrection du Lazare*, les *Marchands chassés du Temple*, *la Pêche de S. Pierre*, *la Cène*, *le Paralytique*, *le Lavement des Pieds*. Cette dernière Pièce est d'après *Jerôme Muisen*.

Les *Loges du Vatican*, d'après Raphaël, *la Vision de Constantin*, *l'Ecole d'Athenes*, *la Bataille de Constantin*, *Le Miracle de la Messe*, *Arctila*, *l'Incendie du Bourg vieux*, *le Parnasse*.

Autre Suite qu'on appelle *des Indes*, dont les Originaux ont été peints dans le Pays, d'après nature, par les Hollandois ; sçavoir, *le Chasseur*, *le Cheval rayé*, *le Roy Parthe*, les *Pêcheurs*, *le Combat d'animaux*, *l'Indien à cheval*, *le Cheval Isabelle*, les *Taureaux*.

Les 12 Mois de l'année d'après *Lucas de Leyde*.

L'Histoire de Louis XIV. d'après Mrs *Le Brun* et *Vvandermeulen*, exécutée, sçavoir : *l'Alliance des Suisses*, *la Prise de Dunkerque*, *la Défaite du Comte de Marséing*.

*L'Entrevuë de Marsal*, par M. Monmarqué ; et le reste par MM. de la Croix et le Blond, en basse lisse.

Les *Quatre Elemens*, de M. Le Brun.

*Le Plan des Invalides*, peint par M. Dulin.

*Le Batême de Monseigneur le Dauphin*, Ayeul du Roi, peint par M. Christophe.

Cinq Pièces de Mrs Coypel, sçavoir, *l'Adieu d'Hector*, *la Colere d'Achille*, *Didon*, *Achille qui court venger la mort de Patrocle*, *le Sacrifice d'Iphigenie*.

Quatre

Quatre Portieres *des Dieux*, à fond d'or, du Dessein de feu M. Claude Audran.

Autres Portieres de M. Perrot, exécutées par Mrs Le Blond et Monmarqué.

On ne sera pas fâché d'apprendre qu'on travaille actuellement dans la Manufacture des Gobelins, chez Mrs Audran et Monmarqué, à de magnifiques Portieres d'Haute-Lisse, à fond d'or, pour l'Apartement de la Reine, sur les Desseins de M. *Charles Coypel*. M. de Monmarqué a exécuté deux grands Morceaux d'après le même Maître, dont l'un représente la Fête du quatrième Acte de l'Opera de Roland, dont nous avons déjà eu occasion de parler; et l'autre est un Sujet pris de l'Opera d'Armide: ce sont les Chevaliers Danois qui emmenent Renaud, &c. Un autre grand Morceau d'après M. *Oudry*, représentant le Lieu qu'on appelle le Puits du Roy à Compiègne, où l'on voit un départ de chasse, S. M. prenant ses bottes, prêt à monter à cheval pour la chasse, suivi de sa Cour.

M. le Duc d'Antin, toujours attentif à connoître le mérite et à le récompenser, a donné depuis peu la conduite des Ouvrages de Tapisserie de Haute-Lisse aux Gobelins, qu'avoit le sieur le Febvre, au sieur *Monmarqué*, qui dans la même place pour la Basse-Lisse, s'y étoit distingué. Il est présentement avec le sieur *Audran*, successeur de défunt M. Jans, les deux seuls Entrepreneurs de Haute-Lisse.

Le Sieur *Fournier*, Fondateur de Caracteres d'Imprimerie, donne avis aux Curieux et Gens de Lettres, qu'il a dans sa Fonderie toutes sortes de Caracteres, Grecs, Hebreux, Arabes, Rabins, Allemands, Gothiques; toute sorte de Musique, Notes de Plain-Chant, Signes d'Al-

1430 **MERCURE DE FRANCE**  
manach, d'Algebre, de Medecine, et generale-  
ment tout ce que l'on peut désirer pour l'im-  
pression d'un Livre de quelque matiere qu'il  
puisse traiter. *Il demeure au coin de la rue saint  
Jean de Beauvais, près la Place de Cambray, à Paris.*

*Louis Caillot, Me et Marchand Fourbisseur,  
à Paris, Pont S. Michel, à la Tour d'argent, fait  
et vend des Epées d'un métal qui imite l'or  
outre la couleur de ce précieux métal, qu'il a  
naturellement, il est très-doux et facile à tra-  
vailler, ainsi qu'on le pourra voir chés lui, et  
même à la linaille, qui est comme celle d'or  
pur. Si la branche d'une Epée de ce métal vient  
à se fausser, comme il arrive très-souvent, on  
poura la redresser également comme si c'étoit  
de l'or ou de l'argent. S'il arrive qu'elle se casse,  
comme pourroit faire une d'argent, tout Ou-  
vrier, et en tel endroit que ce soit, qui saura  
faire une soudure, soit avec celle d'argent, d'or  
ou de cuivre, y remediera; elles prennent égale-  
ment sur ce métal, qui après qu'on aura repoli  
la Piece soudée avec le poli ordinaire, reprendra  
sa même couleur d'or. Il en a de toutes grandeurs  
et de plusieurs modèles différens; et il avertit qu'il  
est le seul Marchand Fourbisseur dans Paris qui  
ait des Epées de ce métal. Il les vend à très-justé  
prix.*

*M. Petit, Chirurgien Major des Gardes du  
Corps du Roy, qui a le Remede particulier pour  
les Maladies Veneriennes, dont il a fait par ordre  
de Sa Majesté des expériences à l'Hôtel Royal  
des Invalides, confirmées par le Medecin et  
Chirurgien Major du même Hôtel, qui en ont  
donné leurs Certificats, est de retour à Paris  
des Hôpitaux de l'Armée d'Italie. Il demeure  
II. Kol. rue*

ruë du Bacq, vis-à-vis la grille des Jacobins, à l'Hôtel d'Harcourt. Comme son Remede est très connu en Italie, il avertit qu'on le trouve à Rome chés M. Fleurieau, à Naples chés l'Apostolique du Roy, à Venise chés M. Micheloty, Docteur en Medecine.

Le Sieur Neilson, *Ecossois*, reçu à S. Côme, Expert pour la guérison des *Hernies* ou *Descentes*, demeure au Cocq d'or, rue Dauphine, à Paris.

Il traite ces sortes de Maladies d'une façon particuliere, et sans que le Malade cesse de vaquer à ses affaires.

Il donne aussi son Avis et ses Remedes à ceux qui sont dans les Provinces, soulage les *Hernies* les plus inveterées, rend cette incommodité suportable, et en empêche les mauvaises suites.

Il a aussi inventé de nouveaux Bandages élastiques pour l'un et l'autre Sexe, d'une façon toute singuliere, et la plus propre pour retenir les Parties, et en faciliter la guérison, sans embarras ni incommodité, tant ils sont légers, minces, et aisés à porter.

Toutes personnes, sans avoir de *Descentes*, pendant qu'ils font des Exercices violens, comme de courir la poste, aller à la chasse, &c. auroient besoin de ces Bandages, pour se garantir de pareils accidens.

Ceux qui en auront besoin dans les Provinces, auront la bonté d'envoyer leur mesure, de la prendre précisément au-dessus de l'os Pubis, & s'ils ont des *Hernies* ou *Descentes*, marquer de quel côté; et s'ils en ont des deux côtés, indiquer celui qui est le plus malade.

Il ne reçoit point de Lettres sans que le port en soit payé.

Hvj M.



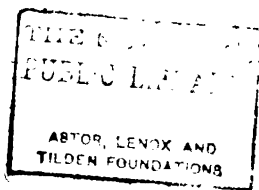
## 2432 MERCURE DE FRANCE

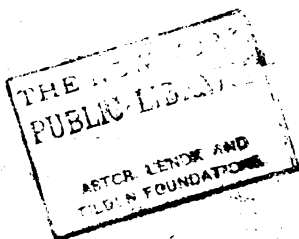
*M. Champseru*, Chirurgien et Oculiste François, a été appelé à la Cour d'Espagne au mois de Septembre dernier, pour faire l'opération des cataractes au Duc de Larco, Grand-Ecuyer de S. M. et il a réussi parfaitement, ainsi qu'à plusieurs autres Personnes de distinction de Madrid. Il fut présenté au Roy le 15. Janvier dernier, et S. M. l'engagea d'aller faire cette même opération au Gouverneur de Pampelune, qui étoit aveugle depuis long-temps. Il a fait aussi d'autres Cures de Chirurgie dans ce Roiaume. Il est arrivé depuis peu à sa Terre de Champseru, proche de Dreux, où il fait sa résidence ordinaire.

Par Brévet de M. le Premier Médecin, confirmé par Mrs les Commissaires assemblés en vertu des Arrêts du Conseil; le sieur *Turben*, qui a le secret de composer et fabriquer le véritable *Suc de Reglisse de Guimauve*, examiné et approuvé par M. *Géoffroy*, Marchand Apoticaire, approuvé par Mrs les Médecins de la Faculté de Paris, lesquels s'en servent pour toutes les Fluxions et maux de Poitrine, Rhumes, Chaleurs de Gorge et Asthmes, et qui arrête le crachement de sang, détache les flegmes, fait cracher, adoucit la pituite. Il se transporte par tout sans rien perdre de sa qualité. Il se vend cent sols la livre.

*Il demeure rue S. Honoré, vis-à-vis la Croix du Trahoir, à la Coupe d'or, au premier, au fond de la Cour, entre le Peaussier et l'Epinglier; il y a une Sannette à la Porte.*

Nous avons été surpris dans l'avis qui nous a été envoyé, d'un *Projet de Livre à imprimer*,  
II. Vol. inséré





J U I N. 1736. 1435

Inseré dans le Mercure de May 1736. pag. 973  
sur les Jeux de Quadrille, de Piquet, &c.



## AIR A BOIRE.

**B** Acchus de vin nouveau vient de remplir nos  
Cavés ,

Enyvrons le Dieu de l'Amour ;

Nous sommes tous ses Esclaves ,

Qu'il soit le nôtre à son tour.

Ce jus délicieux nous promet la victoire ;

L'Amour n'en connoît pas les séduisans attraits

Que l'un de nous lui verse à boire ,

Je reprendrai nos cœurs , je briserai ses traits

Ces Paroles ont été mises en Musique  
par M. de *Ville-Savoie* , Maître de Mu-  
sique de la Cathédrale de Strasbourg.

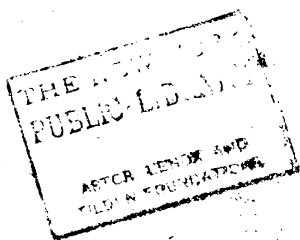


## S P E C T A C L E S.

**L**E 6 de ce mois , les Comédiens  
François remirent au Théâtre la  
Tragédie d'*Iphigenie* , dans laquelle la  
Dlle Conel joua le principal Rolle, avec  
l'aplaudissement d'une très-nombreuse  
assemblée.

*II. Vol.*

**L**



J U I N. 1736. 1435

eré dans le Mercure de May 1736. pag. 973.  
les Jeux de Quadrille, de Piquet, &c.



## AIR A BOIRE.

3 Acchus de vin nouveau vient de remplir nos  
Caves ,

Enyvrons le Dieu de l'Amour ;

tous sommés tous ses Esclaves ,

Qu'il soit le nôtre à son tour.

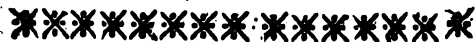
Le jus délicieux nous promet la victoire ;

L'Amour n'en connoît pas les séduisans attraits

Que l'un de nous lui verse à boire ,

Je reprendrai nos cœurs , je briserai ses traits.

Ces Paroles ont été mises en Musique  
par M. de *Ville-Savoie* , Maître de Mu-  
sique de la Cathédrale de Strasbourg.



## S P E C T A C L E S.

**L**E 6 de ce mois , les Comédiens  
François remirent au Théâtre la  
Tragédie d'*Iphigenie* , dans laquelle la  
Dlle Conel joua le principal Rolle, avec  
l'applaudissement d'une très-nombreuse  
assemblée.

11. Vol.

L

## 1434 MERCURE DE FRANCE

Le 9 , elle joua aussi avec aplaudissement , le Rolle de *Mariane* dans la Tragédie d'Hérode et *Mariane* de M. de Voltaire ; ainsi que celui d'*Electre* dans la Tragédie qui porte ce titre , de M. de Crebillon. Elle a aussi joué au gré du Public , le Rolle d'*Atalide* dans la Tragédie de *Bajazet* ; et celui d'*Irene* dans *Andronic*.

Le 9 , les mêmes Comédiens reçurent dans leur assemblée , une Tragédie nouvelle , intitulée , *CHILDERIC* , premier du Nom , Roi de France ; par M. de Merand , Auteur de *Teglis*.

*LES RUSES D'AMOUR. Comédie de M. Poisson , représentée le 30 Avril dernier sur le Théâtre François.*

Cette Piece a été assés bien reçue du Public ; nous n'en donnons ici qu'un Extrait peu détaillé , mais qui comprend ce qui constitue le fond et le Titre ; nous n'avons pas cru pouvoir mieux nous en acquitter qu'en suivant l'Auteur même , qui ayant disposé sa Piece avec ordre , a observé une gradation de ruses , d'Acte en Acte.

*Clitandre* , Amant. d'*Isabelle* , ouvre la Scene avec *Frontin* , son valet ; *Isabelle* ,  
II. Vol.

à qui il n'a jamais parlé, parce qu'elle ne fait que de sortir du Convent, a été promise par *Dorimon*, son Pere, à un homme, dont la richesse fait tout le mérite, et qui, à cela près, est justement apellé *Zéro*. Clitandre fait connoître à son valet la passion qu'il a pour cette aimable Fille, et pour l'engager à trouver quelque ruse pour rompre ce mariage, il lui promet de lui faire épouser sa suivante *Lisette*; *Frontin* lui promet à son tour de le seconder; il lui demande son Portrait, dont il veut faire usage pour commencer l'intrigue, ils se retirent tous deux, voyant aprocher *Isabelle* et *Lisette*.

*Isabelle* paroissant triste, *Lisette* qui s'est déjà doutée du sujet de sa mélancolie, lui dit que c'est aparemment le mariage où son Pere l'a engagée à son insçu, qui l'afflige; *Isabelle* lui témoigne qu'elle aimeroit mieux être encore au Convent, que d'en être sortie, pour n'épouser qu'un *zéro*.

*Frontin* entre tout à coup avec un bijou dans la main, ce bijou est le Portrait de son Maître, qu'il avoit perdu, et qu'il vient, à ce qu'il dit, de retrouver par le plus grand bonheur du monde; *Lisette*, par un motif de curiosité, demande



mande à voir ce Portrait, dont les pier-  
 reries lui donnent dans les yeux ; Isa-  
 belle qui le veut voir à son tour , n'ad-  
 mire que les traits de Clitandre , qu'elle  
 a déjà vû , et qui occupe encore sa mé-  
 moire ; Frontin ravi de ce coup d'essay ,  
 reprend le Portrait pour l'aller porter  
 à son Maître , avec l'agréable nouvelle  
 qu'il n'a pas déplu à Isabelle ; cette pre-  
 mière ruse est bien tôt mise à profit ,  
 et donne lieu à une seconde ; la voicy.

Dorimon ayant fait entendre à Zero ,  
 son gendre prétendu , qu'il veut , en at-  
 tendant le jour du mariage , dont ils  
 sont convenus , que sa fille s'orne l'es-  
 prit, qu'elle aprenne la Musique , la Dan-  
 se , et même la Géographie ; Zero n'en  
 convient pas , parce qu'il se défie de  
 tous les Maîtres.

Clitandre instruit des intentions de  
 Dorimon , vient se présenter à lui en  
 qualité de Maître de Géographie ; Do-  
 rimon en est aussi content , que Zero  
 en est fâché ; il prie le faux Géographe  
 de donner une première leçon à sa fille ;  
 Clitandre s'en acquite si bien , qu'il fait  
 une déclaration d'amour en mots équi-  
 voques , et lit son bonheur dans les yeux  
 de sa belle Ecoliere ; Zero ne s'accom-  
 modant pas d'une leçon , qu'on donne

tout bas , dit à Clitandre de parler haut ; Lisette feint d'entrer dans les intérêts du jaloux ; elle dit à Dorimon que cette Géographie ne convient point à sa jeune Maitresse , et qu'il vaudroit mieux lui donner un Maître à chanter ; Zero y consent ; mais il veut que ce soit une fille qui montre à chanter à sa future Epouse ; la ruse de Lisette devient inutile par-là ; Dorimon sollicité par Zero , remercie le Géographe avec beaucoup de politesse.

Tout le monde s'étant retiré , Frontin vient rejoindre son Maître , qui lui paroît très-satisfait de sa premiere ruse , mais qui lui apprend qu'on l'a remercié , et prie Frontin d'inventer quelque nouvelle ruse.

Au second Acte , après quelques Scenes , qui n'ont pas une liaison si intime avec le titre de la Piece , et dans l'une desquelles , Zero , pressé par Dorimon , peu satisfait de ses brusqueries , se contrefait d'une maniere assés comique ; pour plaire à Isabelle ; Frontin prend si bien son temps , que la trouvant seule avec Lisette , il lui présente un billet doux de la part de Clitandre ; Isabelle fait quelque difficulté de le recevoir , mais Lisette lui ayant levé tous ses scrupules

1438 **MERCURE DE FRANCE**  
pules , elle le lit ; dans ce billet , Clitandre lui demande la permission de la voir , autre scrupule pour exercer l'art de Lisette ; pendant que Lisette acheve de mettre la conscience de sa jeune écolière en pleine securité , Frontin va avertir Clitandre qu'il peut entrer ; il entre sur le champ ; Isabelle a beaucoup de peine à se rassurer ; cependant la conversation se lie entre ces quatre Amans , et on la pousse si loin , qu'on est surpris par Dorimon et par Zero ; dans cet embarras , Frontin , qui heureusement a un violon dont il apprend à jouer , dit à Clitandre de contrefaire le Maître à danser ; il joue un menuet ; Clitandre le danse avec Isabelle , au grand étonnement de Dorimon , et encore plus de Zero , que la jalousie berce à mesure qu'on fait danser sa future. Clitandre se retire , après avoir dit à Isabelle de bien retenir cette leçon , qu'il viendra achever le soir ; Frontin se sauve à son tour ; Lisette prie Dorimon de s'aller reposer des fatigues de cette danse qu'il vient de voir , Lisette veut suivre Dorimon ; mais Zero qui ne cherche point à se reposer , l'arrête , et lui demande quel est ce Mystere ; Lisette lui répond :

Ma foi , je n'en sçais-rien ; ce que je puis penser ,  
C'est que dans quelqu'endroit on aura dit peut-  
être ,

Qu'il falloit pour la danse à ma Maîtresse , un  
Maître ;

Et comme celui-ci , je pense , est sans façon ,  
Il est entré d'abord pour lui donner leçon.

Zero n'est pas fort satisfait de sa réponse ; et sa jalousie le met en défiance plus que jamais.

Le troisième Acte qui avoit été le plus mal reçu , est devenu le plus beau , par le soin qu'on a pris d'en retrancher dès la seconde Représentation , quelques longueurs qui avoient paru superflues.

Clitandre et Frontin le commencent ; Frontin dit à son Maître qu'il a passé chés le Notaire , qu'il a chargé de vendre une de ses Terres , il ajoute que Dorimon lui même en est l'acheteur ; cette circonstance fait plaisir à Clitandre , parce qu'elle peut lui procurer le moyen de voir quelquefois Isabelle. Frontin acheve de le combler de joye , en lui aprenant que le Clerc de ce Notaire , est un habile fripon de ses amis , qui lui a promis de le servir dans un heureux stratagème , qu'il a imaginé pour

*II. Vol.*

*la*

le rendre heureux dans l'amour qu'il a pour Isabelle.

Lisette vient ; elle assure Clitandre de l'amour de sa Maîtresse ; elle lui dit que Zero toujours plus jaloux , ne veut pas qu'Isabelle reçoive aucune visite , mais qu'elle a imaginé une ruse , dont elle va l'instruire , dans quelque endroit , où ils ne puissent pas être surpris. Ils sortent ensemble pour concerter cette nouvelle ruse d'Amour. Lisette dit à Frontin de rester pour venir l'avertir quand Dorimon et Zero viendront en ce lieu.

Après un court Monologue de Frontin , Dorimon et Zero arrivent ; ce dernier croit reconnoître Frontin , pour le Prévôt du prétendu Maître à Danser ; il l'arrête , et lui demande ce qu'il vient faire ; Frontin contrefait l'ivrogne , et se tire d'affaire par là.

Dorimon instruit Zero d'une nouvelle acquisition qu'il va faire pour augmenter la dot de sa Fille ; c'est la Terre dont on vient de parler ; il dit que le Vendeur de cette Terre s'appelle Clitandre , et qu'il doit venir avec le Notaire , pour signer deux Contrats à la fois ; sçavoir , celui du Mariage , et celui de la Vente de la Terre ; Zero toujours plus soupçonneux , lui répond d'un ton fâché , qu'on se pas-

*II. Vol.*

*seroit*

seroit bien de ce Clitandre ; Dorimon lui fait connoître que ses brusqueries continuelles lui font de la peine pour sa Fille , et qu'il craint qu'elle ne consente pas de bon cœur à accepter la main d'un Epoux si peu complaisant ; Zero lui dit , que sa Future est bien changée depuis une conversation qu'ils ont eue ensemble , et pendant laquelle il lui a paru le plus aimable de tous les Maris.

Lisette vient annoncer une Dame de Condition à Dorimon ; il va la recevoir. Cette Dame n'est autre que Clitandre même ; c'est la ruse que Lisette a imaginée , Isabelle vient pour recevoir cette prétendue Dame , mais ce n'est pas sans avoir été mise au fait par Lisette ; On apporte des sieges , et la conversation devient très - jolie de la part de la fausse Dame ; En voici quelques fragmens : Dorimon demandant à la Dame prétendue si elle a une Maison dans ce quartier ; elle répond :

Oùi , qu'on prétend m'ôter ;  
 Mais celui qui la veut pourroit s'en désister ;  
 J'ai des droits suffisans qui lui feront connoître ,  
 Qu'il ne lui convient pas d'en vouloir être  
 maître ,

Et si dans peu de temps il ne changeroit d'avis ,

Je lui ferois bien voir quelle femme je suis.

A le desabuser je suis bien resoluë, &c.

Elle est belle, et je veux l'occuper au plutôt ;

L'aspect en est charmant, la façade agréable ;

Elle ne peut aux yeux rien offrir que d'aimable ;

Je n'en détaille point tous les Apartemens ;

Par le beau du dehors, on juge du dedans ;

Je n'en changerai point ; c'est pour toute ma  
vie.

L'allégorie se soutient jusqu'au bout ;  
pendant la conversation Clitandre coule  
un Billet dans la main d'Isabelle, qui  
prenant pour le lire un moment où elle  
n'est point aperçûë, apprend le rôle qu'elle  
doit jouer ; la fausse Dame se retire,  
après s'être fait connoître pour la Mere  
de Clitandre, qu'elle voudroit bien, dit-  
elle, pouvoir marier à Isabelle, qu'elle  
baise plusieurs fois.

Isabelle instruite par le Billet, té-  
moigne à son Pere qu'elle n'a aucune ré-  
pugnance à accepter Zero pour Epoux ;  
On annonce le Maître Clerc du Notaire,  
qu'on attend avec les deux Contrats à  
signer. Frontin travesti fait ce Person-  
nage. Comme il s'agit de deux Contrats,  
Clitandre vient pour celui qui le regar-  
de ; le Maître Clerc donne à signer un

II. Vol.

Contrat

Contrat pour un autre ; de sorte que Dorimon signe avec Clitandre le Contrat de Mariage , au lieu de celui de Vente : C'est alors , que Frontin en colere , fait connoître le *qu'proquo* par ces Vers :

Voilà ce qu'ont produit tous vos longs complimens ;

Ils m'ont ici fait faire une faute étonnante ;

L'un, vouloit le Contrat, l'autre, vouloit la Vente

Et vos civilités ont fait le resultat ,

Que vous avez signé tous les deux le Contrat.

Zéro s'emporte si fort sur cette méprise , que Dorimon retire sa parole , et consent que le Contrat de Mariage ait lieu ; il commande à Isabelle de le signer, on peut bien juger qu'elle n'a jamais obéi à son Pere de meilleure volonté.

Cette Pièce est actuellement imprimée et se vend chés le Breton , Quay des Augustins , prix 24. sols.

Les Auteurs du Ballet qui a pour titre , *Les Voyages de l'Amour* , n'ayant pas eu le même succès dans l'Acte de la Ville , que dans les trois autres , l'ont remplacé par un autre, dont la prompte execution a montré également la fécondité du Poëte et du Musicien ; En voici l'Extrait.

II. Vol.

Le



# 1444 MERCURE DE FRANCE

Le Théâtre représente un Temple de l'Amour dans la Ville de Tyr. *Adherbal* ouvre la Scene par un Monologue, où il se plaint de l'infidélité de *Dircé* ; l'Amour sous le nom d'*Alcidon*, vient le consoler ; *Adherbal*, parlant au feint *Alcidon*, expose le sujet de cet Acte par ces Vers :

L'Amour va parmi nous choisir en ce jour même,

L'objet dont à jamais il veut suivre la loi ;

Dircé prétend à cet honneur suprême ;

Dircé trahit sa foi ;

J'ai perdu ce que j'aime ;

Tout est perdu pour moi.

*Alcidon* lui conseille de rendre inconstance pour inconstance ; et s'exprime ainsi :

Lorsqu'une ingrate nous outrage,

Il faut chercher de plus doux nœuds ;

Il vaut mieux être Amant volage,

Qu'Amant fidele et malheureux.

Après avoir donné cet utile conseil à son Ami, il se fait connoître à lui pour l'Amour même, et lui dit :

J'ai voulu voir si parmi vous,

Je trouverois un cœur capable de constance ;

I I<sub>2</sub> Vol.

Dircé

Dircé , qui sur cette esperance ,  
A quitté les nœuds les plus doux ,  
Dircé dans son erreur va trouver ma ven-  
geance.

Adherbal n'est pas si prompt à chan-  
ger que l'Amour se l'est figuré ; il veut  
tenter un dernier effort sur le cœur de  
son infidelle ; Dircé vient ; le faux Alci-  
don sort pour aller exécuter la vengeance  
qu'il a promise à Adherbal.

Dircé , loin d'être sensible aux repro-  
ches que son trop fidele Amant lui fait ,  
lui répond en coquette déclarée.

L'objet à qui bien-tôt l'Amour rendra les armes ,  
Remportera le prix de la beauté ,  
De ce prix séduisant mon cœur est peu flaté ;  
Mais quelle honte pour mes charmes ,  
Si par un autre il étoit remporté !

Adherbal toujours plus passionné ;  
ajoute ce tendre reproche au premier :

J'aurois brûlé pour vous d'une ardeur éternelle ;  
Qui pouvoit mieux prouver le pouvoir de vos  
yeux ?

Quel triomphe plus glorieux ,  
Que de rendre un Amant fidele ?

Il lui fait pressentir son malheur par  
*II. Vol.* I ces

1446 MERCURE DE FRANCE  
ces Vers , qu'un reste de tendresse lui  
met dans la bouche.

Ah ! vous regretterez les nœuds que vous brisez.  
L'éclat de la grandeur suprême  
Ne comblera pas vos desirs ;  
C'est dans le cœur de ce qu'on aime ,  
Que l'Amour a caché la source des plaisirs.

Les Tyriens et les Tyriennes viennent  
celebrer le choix que l'Amour va faire ,  
par leurs Chants et par leurs Danses.

La Prêtresse de l'Amour annonce la  
descente de ce Dieu ; toutes les Concur-  
rentes se rassemblent , Dircé veut se met-  
tre à leur tête , comme celle qui se flatte  
le plus de son choix. Adherbal la veut  
arrêter ; elle ne l'écoute pas ; enfin per-  
dant toute esperance , et cedant à son  
juste dépit , il lui dit :

Eh bien ; je brise votre chaîne ,  
Perfide , je reprends mon cœur ;  
Je me fie à l'Amour du soin de votre peine ;  
Il va terminer votre erreur.

L'Amour descend dans un Char , et  
finit ce nouvel Acte par ces Vers :

Mon cœur auroit été le prix de la constance ,  
Mais vous ne connoissez l'Amour , ni l'innocence.

H. Vol.

Je

Je vais porter ailleurs mes vœux et mes soupirs ;  
 Je pourrais punir votre offense ;  
 Mais vous-même avez pris le soin de ma vengeance ,  
 En vous privant de mes plus doux plaisirs ;  
 à *Adherbal.*

Pour toi , quitte un peuple perfide ;  
 Suis-moi ; viens être heureux ; l'Amour sera ton guide.

Le 12. Juin , on donna la dix-huitième et dernière Représentation du Ballet dont on vient de parler , et le 14. on remit au Théâtre celui de *l'Europe Galante*, dont les paroles sont de feu M. de la Mothe, et la Musique de M. Campra , Maître de Musique de la Chapelle du Roy. Ce Ballet incomparable a été reçu aujourd'hui avec les mêmes applaudissemens , et le même plaisir , qu'il a toujours fait au Public ; il n'avoit pas été donné depuis le mois de Juin 1724.

Le 27. Juin l'ouverture de la Foire S. Laurent fut faite par M. le Lieutenant General de Police, avec les ceremonies accoutumées. Ce Magistrat avoit rendu son Ordonnance le 16. du même mois , concernant ce qui doit être observé par les Marchands qui y sont établis , et renouvelle les défenses des Jeux , &c.

Le même jour l'Opera Comique fit aussi l'ouverture de son Théâtre par une Pièce nouvelle en trois Actes, en Vaudevilles , avec des Diver-  
*II. Vol.* Iij *tissemens*

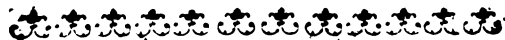
# 448 MERCURE DE FRANCE

sissemens. Elle a pour titre : *L'Histoire de l'Opera Comique, ou les Métamorphoses de la Foire*. L'objet de cette Pièce est de rappeler au Public les differens moyens dont on s'est servi autrefois pour représenter des Comédies à la Foire. Tout le monde sçait que ce Théâtre a commencé par des Farces que les Danseurs de corde mêloient à leurs Exercices. On joua ensuite quelques fragmens d'anciennes Pièces Italiennes; mais les Comédiens François qui s'oposèrent à ces Représentations, les firent bien-tôt cesser, et obtinrent même des Arrêts qui défendoient aux Acteurs Forains de donner aucunes Comédies en Dialogue ni en Monologue.

Ce fut en 1713. que les Forains ne pouvant plus parler, eurent recours aux Ecriteaux, qui étoient dans une espece de Cartouche de toile, roulée sur un bâton; l'Ecriteau contenoit en gros caracteres, le couplet, et le nom du Personnage qui auroit dû le chanter. Chaque Ecriteau descendoit du ceintre, l'Orchestre jouoit aussi-tôt l'air du couplet en Vaudeville, et donnoit le ton aux Spectateurs, qui le chantoient eux-mêmes avec plaisir, pendant que les Acteurs y accompagnoient leurs gestes. Cette sorte de Spectacle ayant été fort goûtée dans ce temps-là, les Forains s'imaginèrent avec raison que si les Acteurs chantoient eux-mêmes les Vaudevilles, ils plairoient encore davantage. Ils waitèrent pour cela avec l'Académie Royale de Musique, qui leur accorda la permission de chanter, et d'avoir des Danseurs pour exécuter les Divertissemens de leurs Pièces. Ce Spectacle prit alors le nom d'*Opera Comique*, et s'est conservé tel qu'on le voit aujourd'hui aux Foires de S. Germain et de S. Laurent.

II. Vol.

NOU-



## NOUVELLES ETRANGERES.

## TURQUIE ET PERSE.

**O**N a appris par la voye de Pologne, que la nouve le de l'Elevation de Thamas Kouli-Kan sur le Trône de Perse, a été confirmée par plusieurs Lettres, qui portent que ce Général, ayant convoqué une Assemblée générale de la Noblesse Persanne, avoit feint de vouloir se démettre de ses Emplois pour mener une vie privée, et que la plupart des principaux Seigneurs, ainsi qu'ils en étoient convenus secrettement avec lui, l'avoient prié, non-seulement de continuer de gouverner l'Etat et de commander l'Armée, mais encore d'accepter la Couronne; que Thamas Kouli-Kan, après s'être fait long-temps presser, avoit consenti de prendre le titre de Roy, et qu'il avoit jusqu'à présent laissé la vie au Sophi qui est prisonnier dans un Château sur les confins de la Perse du côté du Royaume d'Ormus.

*EXTRAIT d'une Lettre de Constantinople  
du 20. Avril 1736.*

**J**'Ay eû l'honneur de vous écrire le 14. de ce mois et de vous faire part des nouvelles qu'il y avoit dans ce Pays'cy; on a prit le lendemain ici celle du Siege d'Asoph, formé par les Moscôvites, avec une Armée qu'on dit être forte de 140 mille hommes, cet événement a causé ici une grande fermentation, et les Turcs font de-  
-II, Vol. I ij gain d

1450 MERCURE DE FRANCE  
grands préparatifs pour tâcher de sauver cette  
Place.

Le Capitain Pacha partit hier , et ont fait join-  
dre à son Escadre toutes les Galkes qui arrivent  
de la Mer Blanche , dès qu'elles entrent dans le  
Port. Je vous informerai par d'autres occasions  
des suites que pourra avoir cette affaire. M. de  
Vimacoff , Résident de Russie , s'attend à tous  
momens à être mis aux sept Tours.

## R U S S I E.

**U**N Courier arrivé à Pétersbourg au com-  
mencement de ce mois , a rapporté que le  
Pacha de Choczin avoit détaché un Corps de  
4000. hommes pour entrer dans la Zaparovic ,  
et pour obliger les Peuples qui l'habitent , de de-  
meurer fideles à la Porte ; mais que le Prince  
de Hesse-Hombourg ayant fait occuper par ses  
Troupes tous les défilés par lesquels ces 4000.  
hommes devoient passer , ils n'avoient pu exé-  
cuter les ordres du Pacha ; que ce dernier appré-  
hendant que les Moscovites n'assiégeassent la  
Ville de Choczin , faisoit travailler avec toute la  
diligence possible à en augmenter les fortifica-  
tions , et qu'il avoit rassemblé sous le Canon de  
la Place la plus grande partie des Troupes de son  
Gouvernement.

La Czarine a appris par un Courier du Géné-  
ral Lesci , que le Kan des Cosaques , voisins du  
Tanaïs , lesquels sont sous la protection de  
S. M. Cz avoit défait un Corps de 40000. Tar-  
tares Calmouques du Cuban , et que ceux-cy  
avoient perdu tant de monde en cette occasion ,  
qu'on ne croyoit pas qu'ils pussent rien entre-  
prendre pendant le reste de la Campagne.

II. Vol.

La

Le même Courier a rapporté que le General Lescl se proposoit de demeurer après la prise d'Asoph dans le Camp qu'il occupe , pour favoriser la construction des Galiores , auxquelles il fait travailler près de l'embouchure du Tanaïs , et qu'il destine à former une Escadre sur la Mer Noire.

Ce Courier a ajouté que lorsqu'il étoit parti du Camp , le bruit y couroit que les Hospodars de Valachie et de Moldavie , avoient reçu ordre de la Porte d'envoyer 2000 Bœufs et une certaine quantité d'autres provisions à l'Armée Turque , qui s'assemble sur les Frontieres de l'Ukraine.

Les Commissaires que la Czarine a envoyé dans le Pays des Tartares de Kirgai , pour examiner sur les lieux les avantages qu'il y auroit à entretenir commerce avec ces Peuples , ont fait conduire à Petersbourg plusieurs Chevaux chargés de Sel, et de Rhubarbe, et ils font esperer que la Compagnie qui entreprendra le Commerce de ce Pays en tirera un profit considerable, si elle peut faire venir ses Marchandises par Veronitz.

On a appris depuis que le Comte de Munich avoit attaqué les Tartares dans les Lignes qu'ils avoient construites près de Précops , pour lui fermer l'entrée de la Crimée Meridionale; et qu'il les avoit forcés de les abandonner.

Ce Général arriva le 16. May sur les bords de la Riviere de Niolozaiwody avec toute son Armée , composée de 80. Bataillons, de 55. Escadrons et de 30000 Cosaques Calmouques.

Le 17. ayant passé la petite Riviere de Dintz-koy . il rencontra pour la premiere fois depuis qu'il s'est mis en marche , plusieurs Partis des Ennemis ; un Corps considerable de leurs Trou-



pes se présenta le lendemain à quelque distance de l'Armée Moscovite, dans les environs de Kasch-Karmen, et on aprit par deux prisonniers que l'Armée des Tartares, à la tête de laquelle étoit le Kan, et qui n'étoit éloignée que d'environ 20. lieues, étoit de 100000. hommes.

Les Détachemens que le Comte de Munich envoya le 19. pour donner la chasse aux Troupes qu'on avoit aperçues la veille, s'étant trop avancés, ils furent envelopés par 30000. Tartares, mais la valeur avec laquelle ils se défendirent, donna au Comte de Munich le temps d'aller à leur secours avec quelques pieces de Canon, et ce Général les dégagea après un combat dans lequel les Moscovites ont perdu peu de monde.

Quelques prisonniers qu'on fit, confirmèrent que le Kan des Tartares avoit été joint par tous les Princes ses Vassaux, et qu'il avoit fait prendre les Armes à tous ceux de ses Sujets qui étoient en état de les porter.

Le Kan attaqua le 26. au matin les Moscovites, qui ne tirèrent aucun coup de fusil, mais dont le Canon fut servi avec tant de vivacité, que les Ennemis furent obligés de se retirer avec une perte considerable. Aussi-tôt après avoir remporté cet avantage, le Comte de Munich s'avança vers Précops, et attaqua à son tour les Tartares, lesquels ne firent qu'une foible résistance et allèrent se poster derriere leurs lignes, pendant que le Comte de Munich établissoit son Camp entre le leur et la Ville, dont la Garnison fit une sortie vigoureuse, mais sans succès.

Le 29. le Comte de Munich fit bombarder Précops, et il fit le 30. plusieurs dispositions, qui ayant donné lieu aux Tartares de croire qu'il avoit dessein d'attaquer leur aîle droite, les

II. Vol.

engagerent

J U I N. 1736. 1453  
engagerent à y porter la plus grande partie de  
leurs Troupes et de leur Artillerie.

Ce General, après cette précaution, mar-  
cha toute la nuit du 30. au 31. vers l'aîle  
gauche des Ennemis, qui ne s'aperçurent point  
de son mouvement, et le 31. à la pointe du jour,  
pendant que le Kan étoit occupé à faire sa Priere,  
les Moscovites attaquèrent les Lignes et les for-  
cerent.

### ALLEMAGNE.

**O**N écrit de Vienne, que M. de Nohrenfeld,  
cy-devant Entrepreneur des Vivres de l'Ar-  
mée Imperiale sur le Rhin, s'est engagé à éta-  
blir en Hongrie un Haras, dans lequel il mettra  
260. Chevaux entiers et 1700. Jumens, et à faire  
pendant 5. ans toutes les dépenses nécessaires  
pour l'entretien de ce Haras, à condition que  
l'Empereur après ce temps prendra à un certain  
prix tous les Chevaux qui en proviendront et  
qui seront propres à la remonte de la Cavalerie.

S. M. Imp. a envoyé à la Diette de l'Empire  
un Decret par lequel elle témoigne qu'elle a vu  
avec plaisir que les Etats de l'Empire ayant don-  
né leur consentement aux Articles Préliminaires  
de la Paix, lui ayant accordé un plein Pouvoir  
pour conclure un Traité avec le Roy de France;  
que bien loin de songer à tirer quelques avantages  
particuliers de la confiance dont l'Empire lui  
donne des marques en cette occasion, elle fera  
au contraire tous ses efforts pour ménager les  
intérêts de l'Empire. Le Prince de Furstemberg a  
mandé à l'Empereur que le 18. de ce mois il  
avoit communiqué ce Decret à la Diette, qui  
l'avoit prié d'en remercier S. M. I.

*II. Vol.*

I V Un

## 1454 MERCURE DE FRANCE

Un Courier de M. Dahlman, a rapporté une Lettre que le Grand Seigneur a écrite à l'Empereur, pour lui marquer qu'il espere que S. M. I. ne se mêlera des differends de Sa Hautesse avec la Czarine, que pour employer ses bons offices à les terminer. Le Grand Seigneur ajoute dans cette Lettre, que de sa part il est entierement disposé à accepter la médiation de l'Empereur.

### I T A L I E.

**L**es Lettres de Rome portent que M. Clarelli doit aller à Velletri, en qualité de Commissaire Apostolique, pour faire des perquisitions au sujet du dernier soulèvement.

On compte que les Espagnols consentiront de remettre entre ses mains les principaux Auteurs de désordres, et le Pape l'a chargé de faire punir ceux qui seront convaincus d'y avoir eû le plus de part.

Il emmenera avec lui pour cet effet un Juge, un Notaire et les Sbires, et la Compagnie de Corses, commandée par le Marquis Gentile, l'accompagnera, afin de lui prêter main forte si les Habitans de la Ville vouloient entreprendre de sauver les coupables.

Les Ecclesiastiques Espagnols qui sont restés pour garder l'Eglise de S. Jacques, ont reçu ordre d'y faire celebrer l'Office Divin de la même maniere qu'avant le départ des Administrateurs de cette Eglise.

On assure que le dernier Courier arrivé de Vienne, a apporté ordre à M. d'Arrach, de solliciter un Bref pour autoriser l'Empereur à lever la dixme sur les revenus des Ecclesiastiques dans ses Pays Héritaires, en cas que le Traité d'Al-

*II. Vol.*

*liance*

liance que S. M. I. a conclu avec la Czarine, oblige l'Empereur de déclarer la guerre au Grand Seigneur.

On a ôté les Corps de Garde qu'on avoit posés dans plusieurs endroits de Rome, et on a ouvert les portes qui étoient fermées depuis quelque temps.

Le bruit court qu'un Vigneron des environs de Rome, près de la Porte de S. Laurent, a fait l'Empereur son Légataire universel, et on ajoute que les Administrateurs de l'Eglise de sainte Marie d'*ell' Anima*, ont pris possession, par ordre de M. d'Arrach, de la succession de ce Paysan.

On écrit de Naples, que le Roy d'Espagne veut qu'à l'avenir les Benefices qui vaqueront dans ses Etats, ne soient plus conférés par la Daterie, qu'aux Sujets qu'elle approuvera, et qui seront présentés par les Evêques. On assure aussi que S. M. C. se propose de réformer plusieurs usages par rapport aux pensions sur les Benefices.

Le Roy de Naples et de Sicile a résolu de faire réparer le Port de Brindisi, le plus grand qui soit en Italie.

Les principaux Auteurs des désordres commis à Ostie et à Velletri, ont été conduits à Naples, avec les Armes qu'on a ôtées aux Habitans de cette dernière Ville, et qui ont été envoyées à Gaëte.





## F R A N C E.

*Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.*

**L**E Roy a accordé à M. le Pelletier de Rosambo, Conseiller au Parlement, et Commissaire aux Requêtes du Palais, la Charge de Président à Mortier qu'avoit M. le Pelletier, Premier Président, son Pere. S. M. a donné en même temps l'Exercice de cette Charge pendant six ans à M. Chauvelin, lequel est remplacé dans la Charge d'Avocat-General du Parlement par M. Daguesseau, Avocat du Roy au Châtelet,

*Marie-Charles-Louis d'Albert, Duc de Chevreuse*, Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie par Commission du vingt-trois Avril 1733. a obtenu l'agrément de la Charge de Mestre de Camp Général des Dragons, vacante par la démission volontaire de Louis-Charles-Auguste Fonquet, Comte de Belleisle, qui en étoit revêtu depuis le 5. Juillet 1709.

Le 12 du mois dernier, le Roy a accordé un Brevet de Conseiller d'Etat à M. Daigrefeuille, Président honoraire en la Cour des Comptes, Aydes, et Finances de Montpellier, en considération des Services qu'il a rendus au Public dans les différentes Charges de Magistrature qu'il a exercées.

*II. Vol*

**L**

**Le 23. Juin**, le R. P. Dom Claude Dupré, Supérieur Général des Benedictins de la Congregation de S. Maur, fut présenté au Roy par S. B. M. le Cardinal de Fleury, qui ensuite, accompagné de M. le Cardinal de Bissy, l'introduisit dans l'Appartement de la Reine. Ce R. P. complimenta leurs Majestés en peu de mots, avec beaucoup d'éloquence. M. le Cardinal de Fleury lui fit l'honneur de l'inviter à dîner, ainsi que les R. R. P. P. Dom Louis la Taste, son Assistant, Dom Pierre Dubiez, Prieur de Saint Germain, et Dom François Delville son Secrétaire, qui l'accompagnoient.

**Le trente le Roy** fit dans la grande Avenue du Château de Versailles, la Revûe des deux Bataillons du Regiment d'Infanterie de Besenval, et S. M. après avoir passé dans les rangs, le vit défilér.

**Le Lundi 18. Juin** les Chanoines Réguliers de l'Abbaye de N.D. Ordre de S. Augustin, Congregation de France, de la Ville d'Eu, ont fait dans leur Eglise, la premiere et la principale du Comté d'Eu, un Service solennel pour S. A. S. M. le Duc du Maine, Comte d'Eu, &c. Tout le Chœur de cette grande Eglise étoit tendu de drap noir, chargé d'Escussons. Au milieu du Sanctuaire étoit élevé un Catafalque sous un dais, aussi magnifique que la Province l'a pû fournir.

M. le Comte de Lannoi Gouverneur du Comté, accompagné de la Noblesse, et des differens Corps du Bailliage de la Ville et de l'Election, y assista, ainsi qu'un très-grand nombre d'Ecclésiastiques. L'Oraison Funébre fut prononcée par le R. P. de Feiny, Prieur de cette Abbaye.

Quelques jours après la nomination de M. le P. Président, Mrs du Bureau de l'Hôpital General allerent lui rendre leurs devoirs, et s'exprimerent ainsi par la bouche de M. l'Abbé Chauvelin, leur Doyen.

MONSIEUR,

*L'aplaudissement universel que le Public a donné au choix que le Roi a fait, lorsqu'il vous a nommé Premier Président de son Parlement, fait également l'Eloge de S. M. et le vôtre. Le Bureau de l'Hôpital General de Paris, dont nous avons l'honneur de vous présenter les hommages, y a pris, Monsieur, un intérêt particulier, parce que ce choix a rendu aux Pauvres, ce qu'ils avoient perdu dans la personne de M. Portail, je veux dire un Pere et un Protecteur puissant pour les secourir, et infiniment sensible à leurs besoins.*

A l'audience du Parlement du 11 du mois dernier, lorsque les Ducs de Châtillon et de Fleury y prirent séance, M. le Président le Pelletier, aujourd'hui Premier Président, qui les reçut, adressant la parole au Duc de Châtillon, lui parla en ces termes :

MONSIEUR,

*Votre haute Naissance vous donne droit d'aspirer aux plus grandes Dignités : vos services et vos vertus vous les ont procurées. C'est à des Titres si précieux que vous devez ce témoignage éclatant que le Roi vous a donné de sa confiance, en vous chargeant de l'éducation d'un Prince destiné à donner des Loix à ce grand Empire.*

*Le bonheur et la gloire de l'Etat sont entre vos mains : que ne doit-on pas attendre de votre zèle et de la sagesse de vos conseils ?*

*Le Prince Auguste, dont vous dirigez tous les pas, va croître de jour en jour dans ces connois-*

II. Vol.

sances

*sansces sublimes , qui seules peuvent donner un nouveau lustre à l'éclat qui l'environne , et fortifier les douces espérances que les Peuples ont conçues de ses heureuses dispositions.*

*Il ne manquoit à notre satisfaction , que de voir parmi nous celui , dont toute la France attend de si importants services. L'éminente Dignité à laquelle le Roi vous a élevé , a mis le comble à nos vœux. Elle sera pour vous un nouvel engagement de vous dévouer tout entier aux intérêts de la Couronne et de l'Etat , et pour nous un nouveau gage de ce que nous devons attendre de votre reconnoissance et de votre fidélité.*

Le Duc de Châtillon répondit :

MONSIEUR ,

*Il est bien flatteur pour moi d'être loüé par un Magistrat aussi juste qu'éclairé. Je m'efforcerai de répondre au choix de S. M. dans l'importante Emploi qu'il lui a plu de me confier : et je trouve , avec la plus grande satisfaction , dans le Prince commis à mes soins , les dispositions les plus désirables pour ce Royaume.*

*Entre les prérogatives attachées à la Dignité de Duc et Pair , dont il a plu au Roi de m'honorer , je regarde , je vous assure , comme une des plus considérables , celle de prendre séance dans cet Auguste Tribunal , dont vous méritez si bien , Monsieur , d'occuper la première place.*

M. le Président le Pelletier adressa ensuite la parole au Duc de Fleury , et lui dit :

MONSIEUR ,

*Nous savons , qu'élevé aujourd'hui à la plus éminente Dignité de l'Etat , vous faites gloire d'en être redevable aux services d'un Ministre , que l'Europe entière considère avec raison comme l'auteur de son repos et de sa tranquillité. Uniquement*

II. Vol.

occupé



occupé à procurer le bonheur des concitoyens , il a défendu son cœur de tout mouvement d'intérêt , funeste écueil des premières Places , et il n'a aspiré qu'à rendre les hommes heureux ; gloire solide , qui lui ayant mérité la confiance de nos ennemis même , l'a rendu comme le Ministre Général et l'Arbitre de toute l'Europe. Tant de vertus auroient reçu il y a long-temps leur récompense , si sa modération n'avoit retenu plus d'une fois la main libérale d'un Roi juste estimateur du mérite.

Enfin la reconnaissance du Prince a vaincu la résistance du Ministre , et vous honore d'une Dignité acquise à des titres si précieux , et qui sera un monument éternel de la gloire de ce grand Homme , auquel vous êtes si étroitement uni par les liens du Sang , et par la justice du Monarque qui récompense ses services.

Le Duc de Fieury répondit :  
MONSIEUR ,

La grâce que je reçois surpasse mes vûes et mes espérances : mais personne n'ignore à qui je la dois , et c'est par-là qu'elle m'est encore plus chère et plus précieuse.

J'ai l'honneur , Messieurs , d'être associé à des Personnes aussi illustres par leur naissance que par leur mérite et par leurs services. J'ai celui d'être admis dans le premier Tribunal du Royaume , que ses lumières ont rendu célèbre chés toutes les Nations , et que ses jugemens remplis d'équité , feront respecter dans tous les siècles. Ce ui qui est à la tête de cette Auguste Compagnie , en soutient parfaitement le lustre. La Postérité admirera d'un autre côté , le cœur vraiment Royal d'un Prince , qui après avoir éprouvé dès sa plus tendre enfance , l'attachement d'un Sujet fidele, aussi bien

II. Vol.

que

*Bien que son désintéressement et sa modestie, a bien voulu, de son propre mouvement, récompenser des services, qu'il a jugé n'être pas inutiles à son Royaume.*

*Si je recueille sans l'avoir mérité, le fruit des bontés et de la générosité du Roy, et si mon bonheur me fait parvenir à ce haut degré d'élevation par une voye que je n'ai pu frayer moi-même, je sens du moins dans toute leur étendue les obligations que m'impose un si grand honneur; et je mettrai toute mon application à m'en rendre digne, par la reconnoissance et par le zèle le plus ardent pour le meilleur Maître qui fut jamais.*



**DESCRIPTION** du Reposoir;  
*dressé par ordre de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orleans, dans la premiere Cour du Palais Royal, pour la Fête-Dieu de cette année, le 31. May.*

**C**E Reposoir formoit un Corps d'Architecture, d'ordre Ionique, porté par huit Colonnes de deux pieds de diametre, qui donnoient de leurs centres trois carrés parfaits de 15. pieds chacun: elles portoient des arcs doubleaux, qui s'unissant ensemble, formoient trois vouës d'arrête, dont la retombée abou-  
tissoit immédiatement sur les chapiteaux des Colonnes.

Toute la façade de ce corps, qui étoit élevé à la hauteur de 44. pieds, contenoit dans le

II. Vol

plan

## 1462 MERCURE DE FRANCE

plan 75. pieds de large sur  $37 \frac{1}{2}$  de profondeur , y compris les avant-corps , jusqu'au fond des Tribunes , dont il sera parlé dans peu.

Ces Colonnes , avec les voutes qu'elles portoitent , presentoit d'abord à la vûe trois grandes Arcades sur le devant de 13. pieds 4. pouces de diametre , sur 16. pieds 6. pouces de haut , du plein pied du Sanctuaire , et deux avant-corps sur les côtés , qui arbutoitent les voutes. Ces Arcades s'unissoient à trois autres dans le fond , et ces trois dernieres en formoient encore deux pour les côtés , l'une à droite , et l'autre à gauche. Toutes ces Arcades étoient égales entr'elles , et produisoient par leur égalité la symétrie et la regularité nécessaire pour les plafonds des voutes.

Les trois carrés parfaits formés du centre des huit Colonnes , produisoient la figure d'une Nef d'Eglise , ou d'une grande Chapelle , de 46. pieds 8. pouces de long , sur 16. pieds 8. pouces de large , du haut du fust des Colonnes ; la hauteur des voutes étoit de 30. pieds 2. pouces du rez de chaussée de la Cour.

Les Colonnes du fond et des côtés étoient adossées au mur par le bas ; ce mur avoit deux pieds et demi d'épaisseur , et se trouvoit percé par des Arcades de 10. pieds de diametre et 24. de haut du plein pied de la Nef ; Ces Arcades étoient au nombre de cinq , placées dans les entre-colonnes , dont trois se voyoient dans le fond , et une à chacun des deux côtés.

Un Autel à la Romaine , en forme de Tombeau , étoit placé sous l'Arcade du milieu , et sous celles des côtés étoient des Tribunes de 16. pieds de profondeur , y compris leurs Balustrades en saillie , portées par des consoles.

*II. Vol.*

*Ces*

Ces Tribunes se communiquoient de l'une à l'autre, et passant derrière l'Autel sous une voûte continuée, formoient un Chœur, comme dans certaines Eglises, dans lesquelles le Chœur se trouve derrière l'Autel.

On montoit dans le corps du Reposoir par sept marches, dont la largeur étoit de 45. pieds, et contenoit tout l'espace des quatre Colonnes de la façade, jusqu'au centre des deux dernières. Ces marches étoient terminées et retenues par deux socles en saillie de trois pieds et demi de haut.

Sur le devant de ces socles étoient deux pieds-d'estaux, de 5. pieds, portant deux Figures de 7. pieds de proportions; représentant, l'une, S. Louis, et l'autre, Charlemagne.

Ces socles soutenoient aussi les deux avant-corps, qui avoient sept pieds et demi de large chacun, et qui arbuttoient la poussée des voûtes.

Ces avant-corps étoient ornés de tables impostes et bas-reliefs, et de deux Médailles, l'une représentant Moïse, l'autre Aaron.

Immédiatement après, au dessus des Médailles, étoit l'entablement, qui regnoit tout au pourtour, avec architrave, frise et corniche, et sur l'entablement un socle soutenoit une Balustrade pour servir d'appui, et terminoit toute la hauteur du Reposoir.

Sous l'entablement et sur l'Arcade du milieu, étoit une Gloire de 12. pieds de diamètre, représentant le J E H O V A, ornée de rayons et de Cherubins.

On montoit à la hauteur de neuf pieds du rez de chaussée, pour arriver aux Tribunes; deux grands Escaliers placés contre les angles du fond, y conduisoient. Ces

Ces Escaliers étoient composés de 19. marches chacun , et d'un palier ou repos à la dixième marche.

Dans l'Arc du milieu étoit l'Autel à la Romaine dont on a parlé , sur lequel étoit un Gradin de trois peds de haut , au milieu duquel étoit une Niche destinée à recevoir le S. Sacrement ; elle étoit terminée par une Couronne , et au pourtour se voyoient les attributs du S. Sacrement , entremêlés de nuées , d'où sortoient des têtes de Cherubins , qui paroisoient porter cette Niche , dont les ornemens remplissoient toute l'étendue de l'Autel.

Sur le Gradin étoient posés six grands Chandeliers , au milieu desquels étoit une Croix de sept peds de haut. Ces Chandeliers et le pied de la Croix étoient adossés au rétable qui tenoit toute la largeur de l'Arcade.

Du rez de chaussée jusqu'au marche-pied de l'Autel il y avoit 6. peds de haut. On montoit d'abord dans le Sanctuaire par sept marches , comme nous l'avons dit , et dans le fond du Sanctuaire , on en montoit encore six pour arriver au marche-pied.

Cet Autel étoit très-riche en Sculpture , et d'un goût nouveau : Gradin , Niche , Rétable , Chandelier , et Croix , tout étoit doré d'or fin en entier , réparé , bruni , et si bien fini , qu'on l'auroit pris pour du Bronze doré d'or moulu ; le tout ensemble presentoit à la vue une surface d'or massif de onze peds de haut sur dix de large , non compris la saillie de l'Autel sur les côtés , ornée de même.

Au dessus du Rétable s'élevoit un très-riche Dais de velours cramoisy , en Broderie et crépiné d'or fin ; le haut de ce Dais étoit arrondi

II. Vol.

sur

sur la face du devant , et formoit une Couronne en Sculpture d'où pendoient les crépines.

Deux grands panaches de plumes blanches ornoient les deux angles , et se reliant avec d'autres plumages tormoient par leur union un feston continué tout à l'entour du couronnement.

Sur la queue du Dais et au dessus de la Croix étoit l'unique et précieux Tableau de Raphaël , représentant la Vierge.

Enfin , la magnificence et la richesse de cet Autel , répondoient , autant qu'il est possible , à l'Auguste solennité de la Fete qu'on celebroit , et à la pieté du Prince qui l'avoit fait élever.

Sous les cintres des Arcs des Tribunes et de l'Autel étoient des carrés renfoncés , enrichis de moulure , et d'une rozette au milieu.

Au-dessous de l'imposte qui regnoit tout au pourtour de l'Edifice , tant interieur qu'exterieur , à la hauteur des chapiteaux , étoient des panneaux enfermés dans des moulures , du milieu desquels pendoient des festons de grapes de raisins , et d'épis de bled.

Toutes les voûtes d'arrêtes et Arcs doubleaux étoient d'une très riche Sculpture , et sans confusion , dans les Arcs doubleaux étoient des entre-las et rozettes au milieu.

Dans les clefs des voûtes d'arrêtes , étoient des culs de lampes ornés de festons au pourtour , dont la chute couvroit l'arrête sans perdre sa forme.

Entre les arrêtes étoient des cartels , et des ornemens à côté , renfermés dans des moulures contournées , et d'espace en espace on voyoit des têtes de Cherubins.

Dans le milieu de ces 12. Cartels , on voyoit sous les Attributs du S. Sacrement,

## 2466 MERCURE DE FRANCE

Les archivoltes des trois Arcs de la façade, avoient de large le diametre du haut des fustes des Colonnes, et pour clef une tête de Cherubin.

Tout l'Edifice étoit en relief, tout ce qui étoit Sculpture et moulure étoit doré, et le fond des panneaux qui recevoient les moulures et sculptures, tant dans les voûtes qu'ailleurs, étoient d'un bleu d'outre-mer, de même que les Colonnes.

Tout le reste du Corps de l'Architecture étoit en Marbre blanc; ces trois couleurs, or, azur, et blanc, s'accordoient merveilleusement ensemble.

Tout le Reposoir étoit éclairé (outre les six cierges qui étoient sur les six Chandeliers de l'Autel) de 19. Lustres de cristal, et 20. Girandoles, dont 12. étoient portées par des guéridons dorés et de la plus belle forme, de 9. pieds de haut, pris dans la Galerie du Palais Royal, les huit autres Girandoles étoient posés sur les angles des apuis des Balustrades des Tribunes.

Ces Tribunes étoient tapissées de Damas cramoisi, sur lequel étoient attachés les plus superbes Tableaux du Palais Royal, comme les sept Sacremens du Poussin, &c. Ces Tribunes, dont le plancher, de même que celui de l'Autel et les marches étoient couverts de très-beaux Tapis, avoient 4. rangs de gradins, couverts aussi de très-riches Tapis, pour la commodité des Assistans qui assistoient la Procession et la voyoient arriver à travers les Arcades, lesquelles étoient ornées des plus magnifiques Rideaux, mis en festons, et sur l'apui des Tribunes étoient jetés négligemment des Tapis de velours, ornés de franges, galons et crépines d'or.

II. Vol.

Le

Le corps de cet Edifice étoit une charpente revêue de menuiserie Toutes les voûtes étoient en fer recouvertes d'ozier, de toile et de carton ; elles étoient si solidement faites , qu'on marchoit dessus , de même que si elles avoient été de maçonnerie.

Sur le comble étoit une double toile cirée qu'on ne voyoit pas , et qui servoit à le garantir de la pluie.

Enfin cet Edifice étoit construit d'une infinité de parties, qui , s'unissant ensemble avec une extrême justesse, par le moyen de morroises, crochets , vis, &c. ne laissoient point douter que tout ce Corps ne fût réellement bâti en pierre.

Par le moyen de ces parties unies entr'elles ; cet Edifice peut être, non-seulement remonté tous les ans au même lieu , mais encore par tout où l'on voudra le placer , étant isolé de toutes parts et reposant sur des plates-formes.

Toute la Cour étoit tapissée à 30. pieds de haut. La Tapisserie étoit portée par une charpente éloignée de six pieds du mur ; et à 60. pieds du rez-de-chaussée, étoit une Tente en forme de Marquise , qui formoit un fronton et alloit retomber sur les deux extrémités du Reposoir , et en contre-bas elle tomboit à plomb en forme de muraille , sur l'extrémité des Tapisseries, qui, avec cette Tente , renfermoient toute la Cour , dont le pavé étoit aussi couvert de Tapis de Tu quic.

Tout au pourtour des Tapisseries et à hauteur d'apui , regnoit un Lambris en Marbre blanc , et au milieu de ces Lambris , étoient des passages qui conduisoient aux Escaliers des Tribunes et donnoient un libre passage pour aller dans les Appartemens et dans le Jardin du Palais Royal.



En entrant dans cette première Cour, renfermée, comme on vient de le dire, on croyoit entrer dans une église, dans le fond de laquelle on voyoit le Sanctuaire.

Le Dessein et l'invention de ce magnifique Reposoir est du *Chevalier Servandoni*, Peintre et Architecte du Roy, qui l'a fait exécuter dans l'espace de cinq semaines.

Toutes choses ainsi disposées, la Procession de l'Eglise de S. Eustache, composée d'un grand nombre d'Ecclesiastiques, revêtus de toutes les Chapes de la Paroisse, et en particulier de celles depuis peu données par S. A. R. Madame la Duchesse d'Orléans, dont nous avons fait la description dans l'un de nos précédens Journaux, recommandable par sa noble simplicité, éloignée de tout ornement superflu, et à laquelle assista M. le Duc d'Orléans, accompagné du cortège de sa Maison, partit environ vers les dix heures et arriva un peu avant onze dans la Place du Palais Royal, par les rues du Four et saint Honoré, qui se trouverent bordées d'un Peuple infini.

On avoit eû la précaution de mettre tous les Spectateurs qui étoient dans la Place, du côté du Château des Eaux, ensorte que la moitié de la Place qui est vers la principale entrée du Palais Royal se trouva totalement vuide. La Procession au sortir de la rue S. Honoré, tourna à gauche, fit un demi cercle dans la Place pour entrer de face dans le Lieu destiné à recevoir le S. Sacrement. A mesure que chaque Ecclesiastique entra dans le Reposoir, il se plaça aux endroits qui lui avoient été marqués dans les trois Arcades dont on a parlé cy-dessus, les uns le long et au-dessous des Tribunes, et les autres, comme le Célébrant,

II. Vol.

Diacres

**Diaeres**, **Soudiaeres** et **Induts**, sur les marches de l'Autel. Les **Portes-flambeaux**, **Thuriferaires**, **Céroféraires**, **Porte-Navettes** et ceux qui étoient destinés à jeter des fleurs, la plupart en **Tuniques**, occupèrent les marches qui conduisoient et menotent au **Sanctuaire**.

Comme on avoit pris la précaution de ne laisser entrer dans la Cour du Palais Royal que les personnes qui devoient s'y trouver, tout le temps de la Cereemonie se passa dans un silence frappant, qui joint à l'exemple du Prince et à la maesté et la magnificence du Lieu, inspiroit le recueillement la dévotion et le respect. Un grand nombre de personnes ont avoué en avoir été saisies. Ce silence ne fut interrompu que par le chant de l'*Hymne Sævis Solenniis*, qui fut chantée avec toute la gravité et la modestie convenable. Lorsque la Cereemonie fut finie par l'Oraison ordinaire, la Procession se replia sur elle-même et reprit la marche par les rues de Richelieu et Neuve des Petits-Champs, et fit le tour de la Place des Victoires, pour entrer de face à l'Hôtel de Toulouse, où se trouva encore un magnifique Reposoir, qui est aussi construit dans un goût exquis et dans une simplicité très-distinguée.

Après quoi on rentra vers midi et demi à la Paroisse par la rue Coquillière.



## MORTS, NAISSANCES et Mariages.

**L** E 21 Mai D. *François d'Hessy*, veuve d'Edmond de Reynoldt, vicar de Pérolle, Capitaine au Regiment *Saint d'Alençy*, et Chevalier  
H. Vol. K.

1470. **MERCURE DE FRANCE**  
de l'Ordre Militaire de S. Louis, mourut à Paris, dans la 96e année de son âge.

Le 31 *Melchior Scipion Louis*, fils aîné de Louis-Claude de Grimoard de Beauvoir de Montlaur, Comte du Roure, premier Enseigne de la première Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roy, et Brigadier de ses Armées, et de D. Marie-Victoire-Antoinette de Gontaut de Biron, son Epouse, mourut âgé de deux ans et trois jours, étant né le 28 Mai 1734.

*Jean Farely*, Hibernois de nation, Prêtre, Docteur en Théologie, de la Faculté de Paris, du 25 Avril 1699, Principal du College des Lombards, mourut le 8 Juin, âgé de 90 ans.

Le 9 Juin, *Simon de la Farel*, Seigneur de Verdellen, Lieutenant-Colonel d'Infanterie, et Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, mourut à Paris, âgé de 42 ans.

Le 21, *Charles-Nicolas le Nain de Guignonville*, ci-devant Colonel d'un Regiment d'Infanterie, qu'il avoit eu en 1711, et qui fut réformé en 1714 après la Paix d'Utrecht, mourut à Paris, sans avoir été marié, dans la 62e année de son âge. Il étoit fils de feu Jean le Nain, Seigneur de Guignonville, mort Doyen du Parlement de Paris, le 20 Septembre 1719, à l'âge de 87 ans, et d'Anne Le Gras du Luart, morte le 8 Septembre 1701.

Le 16 May naquit *Blanche-Alphensine-Octavie-Marie-Françoise*, fille d'Alphonse-Marie-Louis Comte de Sanseverino d'Aragon, ci-devant Envoyé de Parme en France, et de Marie-Louise-Françoise Fillon de Villemur.

Le 14 Juin naquit *Alexandre Michel*, fils d'Alexandre  
II. Vol.

Alexandre-Jacques de Pomereu, Chevalier, et de Dame Agnès Bouvard de Fourqueux, mariés le 26 Janvier 1735.

Le 15 est aussi né *Louis-Charles*, fils de Louis de Fenis, Chevalier, Seigneur de Lusange, Ecuyer de main de feu Madame la Duchesse de Berry, Capitaine de Cavalerie dans le Regiment Colonel-Général de la Cavalerie, et de Dame Anne-Françoise de Musino.

Le 29 May, *Antonin-Armand de Belsunce*, Comte de Castelmoron, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Bourguignons, depuis le 22 Janvier 1735, âgé de 20 ans, fils de Charles-Gabriel de Belsunce, Marquis de Castelmoron, Seigneur de Montpont, Sénéchal et Gouverneur des Sénéchaussées d'Aginois et Condomois, Maréchal de Camp des Armées du Roy, et Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, et de D. Cécile-Geneviève de Fontanieu, fut marié avec Dlle Charlotte-Alexandrine Sublet d'Heudicourt, âgée de 15. ans, deux mois, fille de Pons Auguste Sublet, Marquis d'Heudicourt, Seigneur de S. Pere, Bezu, S. Eloy, la Brosse et le Mesnil, Grand-Louvetier de France, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, et Maréchal de Camp des Armées du Roy, et de D. Louise-Julie de Hautefort.

Le 30, *Michel-Anne-Sebastien de Rosmadec*, Seigneur, Marquis de Goulaines, le Plexix, les Ferrieres, et Lepinaye, âgé d'environ 40 ans, fils de défunts Gabriel Sebastien, Comte de Rosmadec, Marquis de Goulaines &c, et D. Bonne Elisabeth d'Espinose, fut marié avec Dlle Marie-Marguerite le Fèvre d'Ormesson, âgée de 19 ans, fille de feu Olivier le Fèvre d'Ormes-

1472 **MERCURE DE FRANCE**  
 son, Seigneur du Cheray, Maître des Requêtes  
 ordinaire de l'Hôtel du Roy, et Intendant de  
 Justice, Police et Finances du Comté de Bour-  
 gogne, mort à Besançon le 30 Mars 1718, à  
 l'âge de 31 ans, et de D. Mario-Claude Ca-  
 houët de Beauvais, sa veuve, à présent femme  
 de François Antoine de Chabannes-Pionsac,  
 Seigneur de la Palice, Major du Regiment des  
 Gardes Françaises, et Brigadier des Armées du  
 Roy. Ce Mariage a été célébré dans la Chapelle  
 de l'Hôtel de M. Germain-Louis Chauvelin,  
 Marquis de Grosbois, Garde des Sceaux de  
 France, Ministre et Secrétaire d'Etat &c.

Le 5 Juin fut célébré dans l'Eglise Paroissiale  
 de St. Sulpice, à Paris, le Mariage de Jacques-  
 François de Berulle, Seigneur de S. Ange et de  
 Gieres, appelé le Comte de Berulle, ci-devant  
 Capitaine dans le Regiment du Roy Infanterie,  
 3e fils de feu Pierre de Berulle, Marquis de  
 Poissy, Conseiller du Roy en tous ses Conseils,  
 Premier Président du Parlement de Dauphiné,  
 et Commandant pour Sa Majesté dans cette Pro-  
 vince, mort le 27 Octobre 1723, et de D. Ma-  
 ric-Nicole de Paris de la Brosse, sa seconde  
 femme, à présent sa veuve, avec Dlle Phil-  
 bert-Blanche de Ricard de Courgy, fille de  
 Jean-Baptiste Jules de Ricard, Baron de Courgy,  
 Seigneur de Chennevieres sur Marne, Conseil-  
 ler du Roy en ses Conseils, second Président  
 de la Cour des Aydes de Paris, et de D. Claude  
 de Valon-Mimeure de Montmain. Le Marié  
 est arriere-petit neveu du célèbre Pierre de Be-  
 rulle, Prêtre, Cardinal de l'Eglise Romaine,  
 (créé par le Pape Urbain VIII, le 4. Septembre  
 1627.) Ministre d'Etat, et Chef des Conseils  
 du Roy sous la Reine-Mere Marie de Medicis,  
 II. Pol. dans

J U I N. 1736. 1479

dans Paris , en l'absence du Roy , pendant le Siége de la Rochelle , Fondateur , Instituteur , et premier Général de la Congrégation de l'Oratoire en France , et mort le 2 Octobre 1629. La Généalogie de Berulle se trouve dans les Additions aux Mémoires de Castelnau par le Laboureur , à la fin du second Tome de l'Edition de Paris de 1659 , page 108 , et Tome III. de l'Edition de Bruxelles de 1731 , page 245. Elle y est remontée jusqu'à Jean de Berulle dit de la Borde , Ecuyer , qui vivoit en l'année 1440.

Le même jour , *Louis-Jean Berthier de Sauvigny* , Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy , depuis 1733 , et auparavant Conseiller au Parlement de Paris , où il avoit été reçu le 22. Août 1729 , fils de Louis Benigne Berthier , Seigneur de Sauvigny , Président de la cinquième Chambre des Enquêtes du même Parlement , et de D. Jeanne Orri , sœur de Philbert Orri , Contrôleur Général des Finances , épousa Dlle . . . . . Durey d'Harnoncourt , fille de Pierre Durey , Seigneur d'Harnoncourt , Receveur Général des Finances du Comté de Bourgogne , et de Françoise de la Marque.

Le 6. *André-Hercules de Rosset, Duc de Fleury* , Seigneur de Florange, Gouverneur d'Aiguesmortes, en survivance, Sénéchal de Carcassonne, Limoux et Beziers, et Mestre de Camp du Régiment Royal de Dragons, par Commission du 20. Février 1734. et auparavant Colonel du Régiment d'Engoumois, âgé de 20. ans 8. mois et 10. jours , fils aîné de Jean-Hercules de Rosset de Rocozel de Ceilles, Duc de Fleury, Pair de France , Marquis de Perignan , Chevalier des Ordres du Roy , Gouverneur d'Aigues-mortes , et de D. Marie de Rey , épousa Dlle Anne-Magdeleine.

II. Vol. ac-

1474 **MERCURE DE FRANCE**  
 ne-Françoise d'Auxy-de-Monceaux, fille unique  
 de Jacques d'Auxy-de-Monceaux, Marquis d'Au-  
 xy et d'Anvoille, cy-devant Colonel du Régi-  
 ment Royal Comtois, et auparavant Capitaine  
 au Régiment des Gardes Françaises, et de D.  
 Marie-Madeleine de la Grange-Trianon. Ce  
 Mariage a été célébré à Issy, dans la Maison de  
 S. E. M. le Cardinal de Fleury, grand-oncle du  
 Marié, qui leur a donné la Benediction Nupria-  
 le. Leur Contrat de Mariage avoit été signé le  
 25. May par le Roy et la Reine et par les Princes  
 et Princesses du Sang.

Le 15. *Gaston-Jean-Baptiste-Charles de Lor-  
 raine, Comte de Marsan*, âgé de 15 à 16. ans,  
 fils aîné de Charles-Louis de Lorraine, Prince  
 de Pons et de Mortagne, Souverain de Bedeil-  
 les, &c. Chevalier des Ordres du Roy, Briga-  
 dier de ses Armées et Colonel d'un Regiment  
 d'Infanterie, le 5e des 6. Petitsvieux, et de D.  
 Elizabeth de Roquelaure, fut marié avec Marie-  
 Louise de Rohan-Soubise, âgée de 16. à 17.  
 ans, fille de feu Louis François-Jules de Rohan,  
 Prince de Soubise, Capitaine-Lieutenant de la  
 Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roy  
 en survivance, mort le 6 May 1724. et de feuë  
 Anne-Julie-Adelaide de Melun d'Espinoy, Gou-  
 vernante des Enfans de France, en survivance,  
 morte le 18. du même mois de May 1724.

## T A B L E.

|                                                              |        |
|--------------------------------------------------------------|--------|
| <b>P</b> I E R R E S F U E I T I V E S, en Vers et en Prose, |        |
| Ode Sacrée,                                                  | 1255   |
| De l'Origine et Antiquité des Hôtelleries,                   | 1262   |
| Epitre aux Dieux Pénates, &c.                                | 1280   |
| <i>II. Vol.</i>                                              | Lettre |

|                                                                                                             |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Lettre de M. le Beuf, contenant quelques Notes<br>à ajoûter à sa Dissertation sur le Pays Sois-<br>sonnois, | 1289       |
| Les Deux Sçavans, <i>Fable</i> à M. le Vicomte de<br>Polignac,                                              | 1299       |
| Essai d'un Traité Historique de la Croix de<br>N. S. J. C.                                                  | 1301       |
| Ode tirée du Pseaume 136.                                                                                   | 1322       |
| Lettre de M. Maillart, au R. P. Mathieu Texier,<br>sur la Naissance de S. Louis, &c.                        | 1327       |
| Eglogue Allégorique sur le Mariage de M. * * *                                                              | 1338       |
| Lettre sur le Prix donné par l'Académie Fran-<br>çoise,                                                     | 1343       |
| La Paix, <i>Cantate</i> ,                                                                                   | 1359       |
| Memoires pour servir à l'Histoire du Théâtre,                                                               | 1362       |
| Epître en Vers,                                                                                             | 1372       |
| Lettre à l'Auteur d'un Article du Journal de<br>Trévoux,                                                    | 1374       |
| A M. le Cardinal de Fleury, <i>Vers</i> ,                                                                   | 1381       |
| Enigmes, Logogryphes; &c.                                                                                   | 1382       |
| NOUVELLES LITTÉRAIRES, DES BEAUX-ARTS,<br>&c.                                                               | 1385       |
| Histoire du Théâtre François, &c.                                                                           | 1387       |
| Le parfait Ingénieur François, &c.                                                                          | 1397       |
| L'Etat de la France,                                                                                        | 1398       |
| Projet d'Ouvrage sur la Ville de Troye,                                                                     | 1399       |
| Causes celebres et interessantes, &c.                                                                       | 1408       |
| Journal des Audiences, &c.                                                                                  | 1410       |
| Vers adressés par M. l'Ab. à M., &c.                                                                        | 1414       |
| Epithalame du 15e Siecle,                                                                                   | 1415       |
| Mort de Jean-Pierre Rivals, Peintre,                                                                        | 1417       |
| Estampes nouvelles,                                                                                         | 1426       |
| Tapisseries des Gobelins,                                                                                   | 1333       |
| Air noté,                                                                                                   | 1428       |
| II. Vol.                                                                                                    | Spectacles |



|                                             |              |
|---------------------------------------------|--------------|
| Spectacles, &c. Les Russes d'Amour,         | <i>ibid.</i> |
| Nouvelles Etrangères. De Turquie et Perse.  |              |
| Lettre de Constantinople, &c.               | 1449         |
| De Russie et Allemagne,                     | 1454         |
| Italie,                                     | 1450         |
| France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. | 1456         |
| Reception de Ducs et Pairs au Parlement, et |              |
| Discours, &c.                               | 1458         |
| Reposoir du Palais Royal,                   | 1461         |
| Morts, Naissances et Mariages.              | 1469         |

### *Errata du premier volume de Juin.*

**P** Age 1230. ligne 17. des, lisez, de.

### *Fautes à corriger dans ce Livre.*

**P** Age 1290. ligne 15. les Connoisseurs, lisez, quelques Curieux.

*Ibid.* l. 17. ~~nobles~~, je m'en rapporterois cependant plutôt au sentiment de M. l'Abbé de Fontenau, lequel dans le dixième Tome des Memoires de l'Académie des Belles-Lettres qui vient de paroître, donne à ce dernier Camp une plus haute antiquité.

P. 1293. l. 26. Respaullart l. Lespaullart.

P. 1294. l. 13. quis l. qui.

P. 1299. l. 26. Dunun, l. Dunum.

P. 1366. l. 1. aut l. ut.

P. 1370. l. 11. Verbis, l. Urbis.

P. 1418. l. 9. du Dessein d'Architecture, l. du Dessein et de l'Architecture.

P. 1420. l. 2. du bas, cet Ouvrage, l. que cet Ouvrage.

*La Chanson suivante doit regarder la page* 1418









SEP 17 1936

